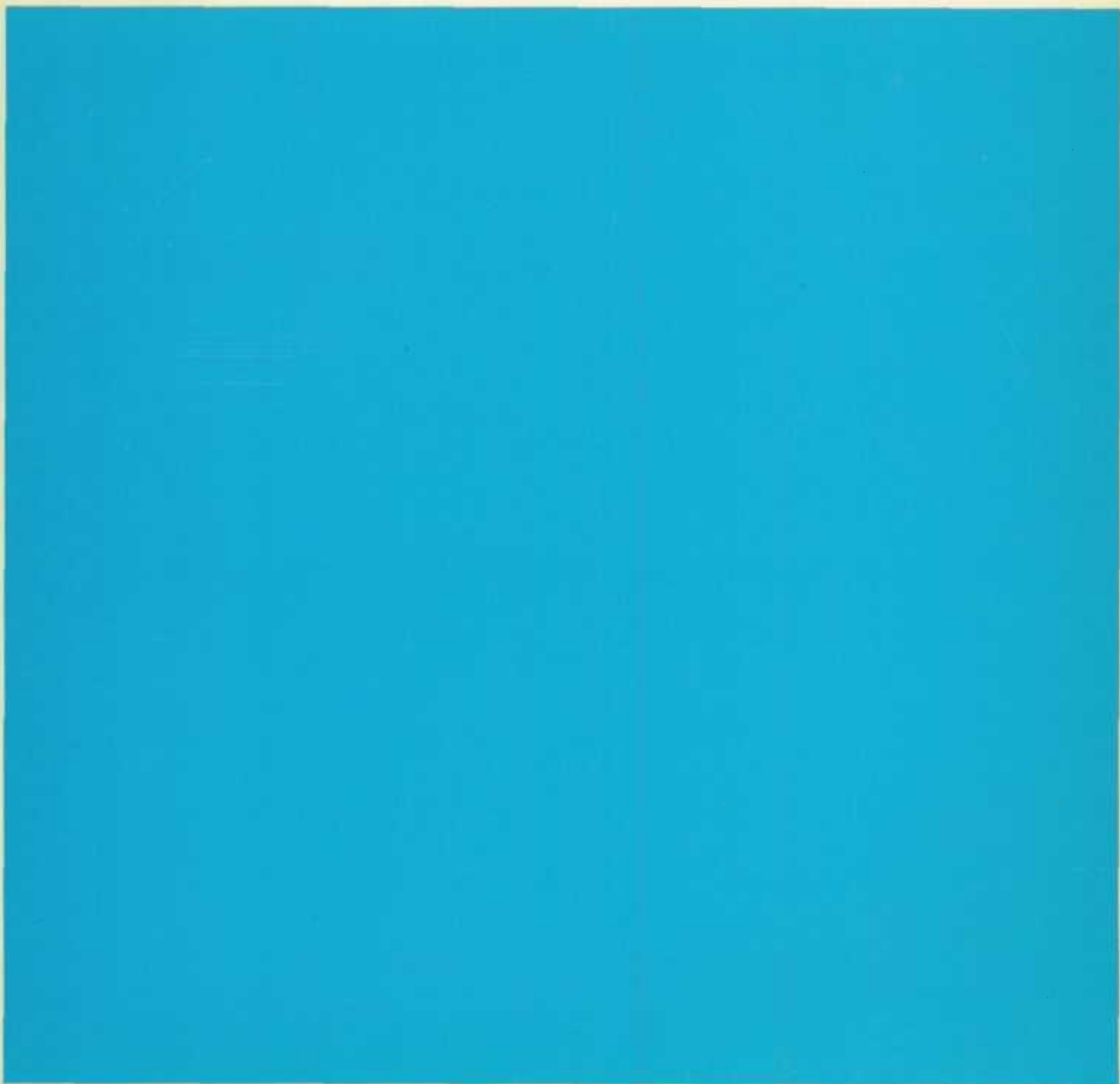


C. 2

La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada

Description des sources et des méthodes



Nota

On peut se procurer cette publication, ainsi que toutes les publications du gouvernement du Canada, auprès des agents autorisés locaux, dans les librairies ordinaires ou par la poste.

Les commandes par la poste devront parvenir à Distribution des publications, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6, ou à Imprimerie et édition, Approvisionnement et services Canada, Ottawa, K1A 0S9.

Toutes demandes de renseignements sur la présente publication doivent être adressées à:

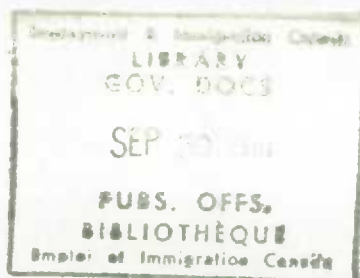
Division de la balance des paiements,

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0Z8 (téléphone: 995-0743) ou à un bureau local des Services consultatifs situé aux endroits suivants:

St. John's (T.-N.)	(726-0713)
Halifax	(426-5331)
Montréal	(283-5725)
Ottawa	(992-4734)
Toronto	(966-6586)
Winnipeg	(949-4020)
Regina	(359-5405)
Edmonton	(420-3027)
Vancouver	(666-3695)

On peut obtenir une communication gratuite avec le service régional d'information statistique de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard en composant 1-800-565-7192. En Saskatchewan, on peut communiquer avec le bureau régional de Regina en composant 1-800-667-3524, et en Alberta, avec le bureau d'Edmonton au numéro 1-800-222-6400.

Statistique Canada
Division de la balance des paiements



La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada

Description des sources et des méthodes

Publication autorisée par
le ministre des Approvisionnements et
Services Canada

Reproduction ou citation autorisées sous réserve
d'indication de la source: Statistique Canada

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1981

Mars 1981
3-1200-519

Prix: Canada, \$20.00
Autres pays, \$24.00

Catalogue 67-506F

ISBN 0-660-90529-9

Ottawa

This publication is available in
English upon request (Catalogue
67-506E)

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans cette publication de Statistique Canada:

Texte:

◆ pour plus de renseignements, voir l'annexe 11, Addenda – Mise à jour.

† note du traducteur.

Tableaux statistiques:

. . nombres indisponibles.

. . . n'ayant pas lieu de figurer.

— néant ou, dans la présente publication, inférieur à la moitié de l'unité exprimée.

-- nombres infimes.

P nombres provisoires.

Γ nombres rectifiés.

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret.

* série nouvelle ne pouvant être comparée directement à celles des années antérieures.

PRÉFACE

Le présent ouvrage contient une description des sources des statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada ainsi que la méthodologie qui a servi à leur préparation. On y trouvera une rétrospective de l'élaboration des séries.

L'auteur de cet ouvrage, Bower Carty, a consacré la plus grande partie de sa carrière à l'élaboration et au perfectionnement du cadre, des concepts et des pratiques qui ont servi à l'établissement de la balance des paiements du Canada. Les personnes suivantes de la Division de la balance des paiements ont aidé l'auteur dans son travail:

Beatrice Baker	Roger Purdue
Frank Chow	Ginette Richard
Nancy Fairchild	Christie Richards
Phil Ghattas	Ariel Robertson
Lucie Laliberté	Elliott Sherman
John Motala	Carmel Spiteri
Jane Pattison	Paul Weiser

Il faut également mentionner l'aide apportée par Scott Houston et Michael Valiquette de la Division des flux financiers et des entreprises multinationales. Douglas Blyth, John Randall, Keith McAlister et Donald Anderson, qui ont tous travaillé comme directeurs responsables de la statistique de la balance des paiements, ont revu d'importantes parties du manuscrit, ainsi que Robert Crozier, ancien directeur de la Division des comptes nationaux, qui a apporté beaucoup de commentaires utiles. Guy Leclerc et Stewart Wells, du Système de comptabilité nationale, ont revu le texte sous sa forme finale.

La version française de cet ouvrage a été établie par Dominique Raymond, avec la collaboration de Diane Tremblay, Frédérique Vallières et Richard Adams, des Services de traduction de Statistique Canada.

On peut définir la balance des paiements d'un pays comme l'enregistrement systématique de tous les flux de ressources réelles entre ce pays et le reste du monde. Elle va mesurer également les variations de l'actif et du passif étrangers du pays. L'ensemble de l'actif étranger d'un pays moins son passif à l'égard des non-résidents est égal à son bilan des investissements internationaux.

Au Canada, les statistiques officielles de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux remontent à 1926, même si les travaux en ce domaine ont commencé nettement auparavant. Ainsi, il faut mentionner le travail effectué par M. R.H. Coats dans le cadre de la Commission d'enquête sur le coût de la vie au Canada, dont le rapport fut publié par le gouvernement canadien en 1915. Coats avait notamment analysé la croissance et la répartition du capital entre 1900 et 1914, ainsi que leurs relations avec la hausse des prix, et estimé la valeur des exportations et importations de biens et services d'une part, et celle des investissements financiers étrangers d'autre part. Ses travaux, comme d'ailleurs ceux effectués dans d'autres pays, furent accueillis avec beaucoup d'intérêt dans les milieux universitaires internationaux et furent suivis par plusieurs études importantes, notamment l'ouvrage classique de Jacob Viner: *Canada's Balance of International Indebtedness, 1900-1913* (Harvard University Press, Cambridge, 1924).

Il n'est donc pas étonnant que, lorsque fut créé en 1918 le Bureau fédéral de la statistique et que Coats devint statisticien du Dominion, la construction des statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada ait constitué un objectif permanent. Ces travaux ont abouti à la publication en 1939 de *The Canadian Balance of International Payments — A Study of Methods and Results*, que l'on appelle familièrement le "livre rouge". Entre temps, le programme a été encore développé et amplifié.

Les développements relatifs à la balance des paiements ont été examinés dans les bulletins trimestriels et annuels et les statistiques elles-mêmes ont été diffusées sous des formes variées. Plusieurs publications ont donné des renseignements sur les sources et méthodes employées pour construire les estimations, notamment *The Canadian Balance of International Payments, 1926-1948*, *The Canadian Balance of International Payments in the Post-War Years, 1946-1952*, le "Bilan canadien des investissements internationaux, 1926-1954" et, plus récemment, une série de notes portant le titre général de "Remarques sur les chiffres" et figurant dans les bulletins des années 1960 à 1972. Néanmoins, il n'y a pas eu depuis de nombreuses années une description des sources et méthodes qui soit à la fois exhaustive, systématique et à jour.

De façon générale, l'élaboration de la méthodologie statistique en ce domaine peut être divisée en trois périodes au Canada. La première est l'entre-deux-guerres et a fait l'objet du "livre rouge". Au moment du déclenchement des hostilités en 1939, l'introduction du contrôle des changes offrit l'occasion d'examiner de plus près certains aspects de la balance des paiements, en particulier ceux relatifs aux flux de capitaux; ainsi, les résultats statistiques de la période allant de 1940 à 1951 ont été surtout le fruit d'un mélange entre la méthodologie d'avant la guerre et les renseignements recueillis grâce à l'énorme système de déclaration que le contrôle des changes a rendu nécessaire. De plus, cette période a été marquée par l'apparition de nouvelles normes statistiques internationales dans le domaine de la balance des paiements, établies sous les auspices du Fonds monétaire international. Les statistiques trimestrielles de la balance des paiements, originellement construites à des fins internes, ont été affinées et augmentées pour s'insérer dans le programme régulier de publications. Vers la fin de 1951, l'abandon du contrôle des changes a fait perdre certaines des sources statistiques qui venaient d'être utilisées pendant plus d'une décennie; la troisième période, qui a commencé en 1952, a donc été caractérisée par un recours plus important à des méthodes d'enquête, dont la conception a largement reposé sur l'expérience acquise au cours des périodes précédentes.

Rétrospectivement, on observe qu'au cours des périodes antérieures, il y a eu une tendance compréhensible à accorder une grande place à des investigations dans des domaines inexplorés, du fait de la nécessité pragmatique d'en savoir plus sur les problèmes changeants et souvent pressants qui se posent en matière de politique publique; il s'agit notamment du financement en économie de guerre, du contrôle des changes et des interventions économiques en temps de guerre, ainsi que de leur abandon ultérieur. Même si les questions et les problèmes d'ordre conceptuel n'étaient pas ignorés, l'intérêt manifesté par les usagers en cette matière était souvent satisfait par des consultations et des échanges personnels. Seuls, des groupes restreints se préoccupaient de connaître le contenu de la balance des paiements; encore cette connaissance était-elle plus acquise par l'expérience que donnée *a priori*. Toutefois, la période de l'après-guerre a vu se développer l'intérêt porté à la politique économique, pendant que les économistes du secteur privé, des milieux universitaires et des organismes internationaux accordaient une attention de plus en plus grande à l'observation et à la prévision des agrégats macro-économiques tels que les comptes nationaux et la balance des paiements. Le recours croissant à des modèles et techniques économétriques a encore élargi la gamme des usagers qui ont eu besoin d'en savoir plus sur les statistiques de la balance des paiements. Ce genre d'utilisations plus variées et plus sophistiquées a contribué à créer et à améliorer concepts, définitions et structures, avec le concours déterminant des organisations internationales.

Il est commode de diviser la période des statistiques officielles en ces trois grandes parties fondées sur la combinaison des sources principales, mais certains facteurs généraux et fondamentaux ont évidemment influé sur les sources et les méthodes. S'il est vrai que "le changement est la constante de notre temps", cela s'applique certainement aux relations économiques et financières internationales. À quelques exceptions près, les changements en ce domaine ne peuvent pas être considérés comme des bouleversements ou des retournements critiques, mais leurs effets sur les sources et les méthodes n'en sont pas moins extrêmement importants; c'est pour cette raison qu'une étude de ces dernières commence à être dépassée dès qu'elle est terminée. Un bon statisticien doit donc cerner très tôt, voire même anticiper, l'évolution des situations, de façon à ce que le cadre statistique puisse se développer au même rythme que les réalités.

Dans son allocution d'ouverture de la 126^e assemblée annuelle de l'American Statistical Association en 1966 (*The Quality of Statistical Information and Statistical Inference in a Rapidly Changing World*), Frederick F. Stephan fit les observations suivantes quant aux développements statistiques anticipés pour un avenir prochain:

Plus d'attention sera consacrée aux définitions et aux explications qui accompagnent l'aspect numérique de l'information statistique. Trop souvent, les statistiques sont traitées simplement comme des ensembles de nombres ou, au plus, comme des nombres dont la signification peut être considérée comme donnée. Au soin minutieux apporté au calcul des chiffres doit correspondre un souci égal de bien saisir et transmettre leur signification, puisque le lien qui existe entre chaque quantité et la description de ce qu'elle mesure constitue la partie essentielle de toutes les données statistiques. Cela conduira à se pencher sur l'harmonie, ou l'absence d'harmonie, entre d'une part, les concepts statistiques tels qu'ils sont définis aux fins des mesures et d'autre part, les concepts formels des sciences sociales et naturelles auxquels ils doivent correspondre.

À certains égards, cette description des sources et méthodes aspire à satisfaire cet objectif.

MARTIN B. WILK,
Statisticien en chef du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Partie	Page
I. Le Cadre Statistique Général	13
La balance des paiements	17
Cadre conceptuel	17
Présentation actuelle	22
Continuité historique des séries statistiques	25
Correspondances avec d'autres systèmes	29
Le bilan des investissements internationaux	32
Cadre conceptuel	32
Présentation actuelle	33
Continuité historique des séries statistiques	33
Relation avec la balance des paiements	35
Relation avec le bilan national	35
L'appareil statistique	35
Introduction	35
Enquêtes et dossiers	37
Historique et organisation	40
II. Le Compte Courant (Postes de la présentation type de la balance des paiements) . . .	49
Introduction	53
Exportations et importations de marchandises	53
Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.	70
Production d'or pour l'exportation	70
Voyages	77
Intérêts et dividendes	80
Transports	87
Services de défense	94
Autres services	95
Successions et capitaux des migrants	104
Transferts publics et privés	106
Contributions officielles	107
Retenues fiscales	109
III. Le Compte de Capital et les Réserves Monétaires Officielles (Postes de la présentation type de la balance des paiements)	111
Investissements directs	115
Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes	121
Obligations en circulation	126
Actions en circulation	127
Nouvelles émissions	127
Remboursements	129
Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères	132
Valeurs mobilières en circulation	136
Nouvelles émissions	136
Remboursements	137
Prêts, avances et souscriptions du gouvernement du Canada	139
Remboursements des prêts et avances du gouvernement du Canada	141
Traité du fleuve Columbia	143

TABLE DES MATIÈRES – suite

Partie	Page
III. Le Compte de Capital et les Réserves Monétaires Officielles (Postes de la présentation type de la balance des paiements) – fin:	
Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada	146
Autres transactions sur capitaux à long terme	151
Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents (jusqu'en 1963)	154
Capitaux à court terme détenus à l'étranger par des résidents (à partir de 1964)	160
Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents	160
Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire	162
Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents	166
Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents	168
Effets du marché monétaire canadien détenus par des non-résidents	169
Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents	175
Autres transactions sur capitaux à court terme	177
Solde réglé par transferts de change	190
Allocation de droits de tirage spéciaux	194
Mouvements monétaires officiels nets (jusqu'en 1960)	196
Mouvements monétaires officiels nets (à partir de 1961)	199
IV. Le Bilan Canadien des Investissements Internationaux	207
Introduction	211
Actif du Canada	212
Investissements directs à l'étranger	212
Placements de portefeuille à l'étranger	215
Placements divers à l'étranger	220
Crédits du gouvernement du Canada	222
Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux	223
Réserves monétaires officielles nettes	225
Autres avoirs canadiens de devises à court terme	225
Créances à court terme, n.c.a.	225
Passif du Canada	226
Investissements directs étrangers au Canada	226
Obligations publiques	235
Autres placements de portefeuille	236
Placements divers	237
Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger	239
Engagements officiels sous forme de DTS	239
Avoirs des non-résidents en dollars canadiens	240
Engagements à court terme des sociétés de financement	240
Dettes à court terme, n.c.a.	241
V. Le Système d'Enquête	243
Introduction	247
Questionnaires utilisés surtout pour les estimations de la balance des paiements	247
BP-19, 20, 21, 21(Supplément), 21A, 21C, 21RE, 22, 22A, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 30(Supplément A) et 30(Supplément B)	
Questionnaires utilisés surtout pour les estimations du bilan des investissements internationaux	292
BP-51, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 59(Supplément), 60 et 61	

TABLE DES MATIÈRES – fin

Partie	Page
VI. Cas Particuliers	315
Introduction	319
Rapprochement des statistiques bilatérales	319
Balance de base et autres soldes analytiques	334
Terre-Neuve	344
Quelques problèmes d'application	346
VII. Notes Diverses	349
Cette partie se compose de notes portant sur divers points statistiques et sur certaines mesures supplémentaires utilisées dans les bulletins de la balance des paiements:	
Transactions en monnaies étrangères	353
Bases d'évaluation	355
Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières	358
Unités déclarantes et unités statistiques	360
Classification des activités économiques	360
Balances des paiements sectorielles	364
Ventilations géographiques et régionales	365
Désaisonnalisation	374
Transactions brutes	379
Évaluation en prix constants des transactions sur biens et services	380
Bénéfices non répartis	380
Propriété et contrôle étrangers	388
Financement étranger des investissements canadiens	393
Annexes	
1. Données CANSIM	401
2. Relations entre les statistiques du bilan des investissements internationaux et celles de la balance des paiements	407
3. Liens avec les comptes nationaux des revenus et des dépenses	413
4. Présentation des flux financiers	415
5. Normes statistiques internationales et statistiques de la balance canadienne des paiements	423
6. Déclarations du Canada au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques	427
7. Éléments des rapports du Canada au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques	439
8. Relations avec les données publiées en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers	441
9. Statistiques des voyages internationaux	447
10. Publications de Statistique Canada concernant la balance des paiements	463
11. Addenda – Mise à jour	469
Index	473

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau	Page
1.1. Codes de la balance des paiements en vigueur depuis 1973	24
1.2. Codes de la balance des paiements utilisés à partir de 1946	26
1.3. Relation entre les chiffres du compte courant de la balance des paiements et ceux des exportations et importations de biens et services dans la Dépense nationale brute, 1974	29
1.4. Bilan canadien des investissements internationaux à la fin des années 1945 et 1974, et estimations de certains facteurs de variation	34
II.1. Ajustement des exportations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements	58
II.2. Ajustements des importations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements	60
II.3. Détail des statistiques publiées sur les intérêts et les dividendes	82
II.4. Évaluation de la qualité des statistiques du compte des transports, selon la région	91
III.1. Avoirs et engagements en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques à charte	161
III.2. Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents au 31 décembre 1974	166
III.3. Titres du marché monétaire canadien détenus par des non-résidents au 31 décembre 1974	171
III.4. Erreurs et omissions nettes et autres transactions sur capitaux à court terme, 1946-1974	182
III.5. Erreurs et omissions dans les balances des paiements du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, exprimées en pourcentage des transactions brutes du compte courant, 1946-1974	184
III.6. Erreurs et omissions dans les balances des paiements du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, 1946-1974	186
III.7. État bilatéral des règlements multilatéraux dans la balance canadienne des paiements internationaux	192
IV.1. Solde de la dette internationale du Canada	211
IV.2. Divers placements à l'étranger, 1946-1974	222
IV.3. Prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements étrangers et à des organismes internationaux, 1926-1974	224
V.1. Liste des questionnaires utilisés par la Division de la balance des paiements	249
VI.1. Rapprochement des statistiques sur les flux des échanges de 1974 entre les États-Unis et le Canada	326
VI.2. Sommaire des données rapprochées sur les transactions courantes entre le Canada et les États-Unis, 1974	328
VI.3. Sommaire des données sur les transactions du compte de capital entre le Canada et les États-Unis, 1972	331
VII.1. Détermination de flux exprimés en dollars canadiens, à partir des variations des encours de créances en devises exprimées en dollars canadiens	354
VII.2. Nombre des entreprises canadiennes considérées comme non résidentes dans les statistiques de la balance des paiements ou exclues des enquêtes régulières pour d'autres raisons particulières, en 1962	360
VII.3. Classification des activités économiques	361
VII.4. Valeur ajoutée par l'activité manufacturière, dans tous les établissements du secteur canadien de la transformation appartenant à des entreprises sous contrôle étranger dont les capitaux à long terme employés au Canada sont égaux ou supérieurs à \$1 million, 1961	362
VII.5. Mouvements de capitaux entre le Canada et les autres pays, 1966-1974 – Sommaire selon les avoirs et engagements de chaque secteur	366

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES – suite

Graphique	Page
I.1. Relations schématiques entre la balance des paiements, les comptes nationaux des revenus et des dépenses, les comptes des flux financiers et le bilan national	30
II.1. Présentation schématique des ajustements apportés aux séries du Commerce du Canada aux fins de la balance des paiements	62
III.1. Transactions brutes de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes – Canada et autres pays	122
III.2. Ventes d'obligations canadiennes nouvellement émises à des résidents des États-Unis	124
III.3. Transactions brutes de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères – Canada et autres pays	134
III.4. Transactions brutes entre le Canada et les autres pays sur certains titres monétaires canadiens	170
III.5. Erreurs et omissions nettes	176
III.6. Autres transactions sur capitaux à court terme, y compris les erreurs et omissions nettes	178
V.1. Liens entre les questionnaires et les séries statistiques	248
VI.1. Statistiques des opérations courantes, Canada – États-Unis, 1954 - 1972	322
VI.2. Comparaison des deux ensembles de statistiques sur la balance commerciale bilatérale du Canada avec les États-Unis, 1965 - 1973	324
VI.3. Statistiques des comptes courants du Canada et des États-Unis, 1968 - 1974	327
VI.4. Soldes des opérations courantes et des transactions sur capitaux à long terme, 1926 - 1974	338
La balance de base, 1927 - 1974	338
VI.5. La balance de base corrigée pour certaines transactions, 1927 - 1974 (Solde cumulé)	339
La balance de base corrigée et les erreurs et omissions, 1927 - 1974 (Soldes cumulés)	339
VII.1. Feuille de travail géographique utilisée juste avant 1973	368
VII.2. Division de la balance des paiements feuille de travail géographique	370
VII.3. Évolution trimestrielle des principales séries du compte courant – 1951, 1961 et 1971 – Recettes	375
VII.4. Évolution trimestrielle des principales séries du compte courant – 1951, 1961 et 1971 – Paiements	376
VII.5. Exportations et importations de biens et de services, 1926 - 1974	381

Annexes

Tableau

Numéros CANSIM des postes de la balance canadienne des paiements internationaux:	
1.1. Compte courant – Chiffres annuels	403
1.2. Compte de capital – Chiffres annuels	404
1.3. Compte courant – Chiffres trimestriels	405
1.4. Compte de capital – Chiffres trimestriels	406
2.1. Bilan canadien des investissements internationaux à la fin des années 1945 et 1974, et estimations de certains facteurs de variation	408
3.1. Opérations courantes avec les non-résidents d'après les comptes nationaux des revenus et des dépenses – Rapprochement avec la balance canadienne des paiements internationaux, 1974	414

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES – fin

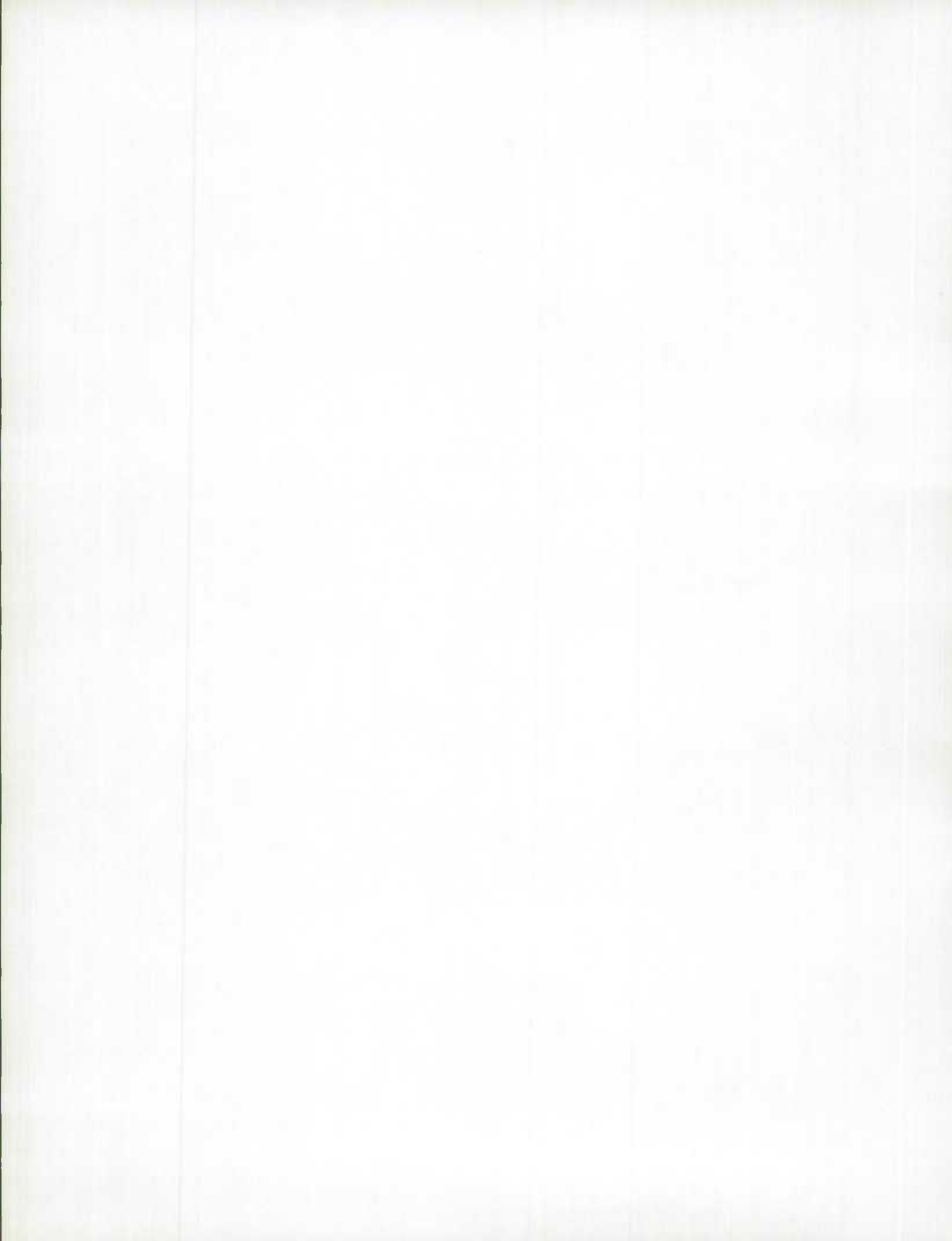
Tableau	Page
Annexes – fin	
4.1. Comptes des flux financiers: Reste du monde (secteur XIII), 1974	417
4.2. Rapprochement sommaire entre le secteur “Reste du monde” des comptes des flux financiers et la balance des paiements internationaux, 1974	418
4.3. Rapprochement entre le secteur “Reste du monde” des comptes des flux financiers et la balance des paiements internationaux, 1974	420
7.1. Décaissements et engagements de flux privés, 1974	439
7.2. Répartition géographique des investissements directs privés et des autres capitaux et avoirs privés, 1974	440
8.1. Paiements à des non-résidents déclarés en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, et estimations de la balance des paiements relatives aux revenus d’investissements et aux transactions et services divers	442

PARTIE I

LE CADRE STATISTIQUE GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

	Page
La balance des paiements	17
Cadre conceptuel	17
Présentation actuelle	22
Continuité historique des séries statistiques	25
Correspondances avec d'autres systèmes	29
Le bilan des investissements internationaux	32
Cadre conceptuel	32
Présentation actuelle	33
Continuité historique des séries statistiques	33
Relation avec la balance des paiements	35
Relation avec le bilan national	35
L'appareil statistique	35
Introduction	35
Enquêtes et dossiers	37
Historique et organisation	40



LA BALANCE DES PAIEMENTS

“Lorsque moi j’emploie un mot”, répliqua Humpty Dumpty... “il signifie exactement ce qu’il me plaît qu’il signifie... ni plus, ni moins”.

Lewis Carroll)

Cadre conceptuel

Quoique consacrée par un usage de longue date, l’expression “balance des paiements” n’est pas particulièrement heureuse, et peut induire en erreur à plusieurs égards.

La balance des paiements est un état comptable conçu pour enregistrer les transactions entre les résidents d’un pays et le reste du monde. Le Fonds monétaire international¹ la décrit comme un système de comptes relatifs à une période donnée qui enregistrent systématiquement (i) les flux de ressources réelles (y compris les services des facteurs de production) entre l’économie intérieure d’un pays et le reste du monde, (ii) les variations des avoirs et engagements extérieurs d’un pays qui proviennent de transactions économiques, et (iii) les paiements de transfert (ou transferts unilatéraux), qui correspondent aux ressources réelles ou aux éléments financiers échangés avec le reste du monde sans contrepartie.

Les principales estimations de la balance des paiements et les états connexes publiés actuellement au Canada, y compris les données trimestrielles, forment environ 1,500 éléments d’information par an; mille autres sont dus aux séries mensuelles relatives à certains postes, tandis que les statistiques de base sur le commerce des marchandises en représentent 500,000 par année.

Pour analyser les effets courants et potentiels de ces opérations internationales, on s’attache habituellement à examiner les totaux ou les soldes de certains groupes de transactions.

Selon Amitai Etzioni, une mesure d’un concept des sciences sociales qui serait fondée sur un indicateur unique devrait être considérée comme douteuse². Il en va ainsi de la balance des paiements: une seule estimation a une valeur très limitée lorsque l’on veut évaluer

la situation de la balance des paiements d’un pays ou les perspectives en ce domaine, et aucun chiffre d’excédent ou de déficit ne peut suffire à caractériser les interrelations kaléidoscopiques qui unissent une économie intérieure et le reste du monde.

La comptabilisation des transactions de la balance des paiements respecte certaines conventions; statistiquement, elle se fait selon le principe de la comptabilité en partie double, même si, comme on le verra plus tard, l’information statistique ne se présente généralement pas sous la forme d’écritures par paires. Les transactions donnant lieu à des créances sur des non-résidents sont enregistrées au crédit dans les états de la balance des paiements et ont un signe positif, tandis que les emplois de ces créances sont enregistrés au débit et ont un signe négatif. Les opérations génératrices de créances sur des non-résidents sont les exportations de biens et services, les recettes de revenus provenant des non-résidents, les augmentations des engagements extérieurs et les diminutions des avoirs extérieurs; les écritures débitrices correspondent aux importations de biens et services, aux paiements de revenus revenant à des non-résidents, ainsi qu’aux diminutions des engagements et aux augmentations des avoirs vis-à-vis de l’étranger. De cette manière, une exportation sera enregistrée au crédit et la créance ainsi acquise sur l’étranger figurera au débit; la cession de cette créance, pour rembourser par exemple une dette contractée envers un non-résident et arrivée à échéance, sera comptabilisée comme un crédit (ou une entrée de capitaux) relatif à la cession d’un actif extérieur, et comme un débit (ou une sortie de fonds) relatif au remboursement d’un engagement vis-à-vis de l’étranger. (Il existe toutefois une exception à ce principe général: dans le cas des mouvements monétaires officiels nets, c’est parfois leur variation réelle qui est enregistrée, au lieu du flux de la balance des paiements qui, par convention, serait du signe opposé. Lorsque ces conventions sont toujours respectées, la somme de toutes les écritures est évidemment nulle.)

Dans la balance des paiements, la méthode d’enregistrement des transactions est normalement celle de la comptabilité d’exercice, ce qui signifie que les opérations sont comptabilisées indépendamment de la date des règlements. Ainsi, une exportation de

¹ *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961).

² D’après Bertram M. Gross et Michael Springer dans *New Goals for Social Information* (The Annals of the American Academy of Political and Social Science, septembre 1967).

marchandises est en principe enregistrée au moment où elle se produit, et il y a, jusqu'au moment du règlement, une exportation de capital représentée par l'acquisition ou l'accroissement d'une créance sur des non-résidents. Cette exportation de capital est la contrepartie de l'exportation de biens de laquelle elle découle.

Toutefois, les avoirs et engagements du Canada vis-à-vis de l'étranger peuvent se modifier sans que leurs variations soient reflétées comme telles dans la balance des paiements. La valeur inscrite d'un avoir ou d'un engagement peut varier à la suite d'une réévaluation ou d'une dévaluation délibérée ou à la suite d'un mouvement des taux de change; il peut également y avoir modification de valeur à cause de bénéfices non distribués qui sont réalisés sur certains titres, mais qui ne sont pas explicitement enregistrés dans la balance des paiements. (On trouvera une note à ce sujet à la partie VII.) D'autres variations peuvent se produire du fait que des créances échangées entre résidents et non-résidents peuvent être inscrites à des valeurs différentes de celles auxquelles elles sont échangées, comme c'est le cas pour le commerce des valeurs mobilières sur les marchés secondaires. Il peut de plus ne pas être d'usage de comptabiliser entièrement certaines transactions dans la balance des paiements, comme par exemple les échanges d'actions. Enfin, l'union de Terre-Neuve au Canada, et les modifications de frontières qui en ont résulté, ont eu des répercussions sur les avoirs et engagements extérieurs du Canada, mais celles-ci ne sont pas apparues comme des transactions dans la balance des paiements.

Il peut être utile de rappeler au lecteur que le critère fondamental utilisé dans la balance des paiements est le concept de résidence, et que la nationalité n'a pas en elle-même d'implication directe sur les statistiques. Les entreprises sont normalement considérées comme résidentes du pays dans lequel elles ont été constituées en sociétés, bien que leurs succursales étrangères soient traitées comme résidentes des pays dans lesquels elles sont situées. Dans certaines situations spéciales, des sociétés canadiennes sont traitées comme non résidentes; ces cas sont étudiés dans la partie VII. (Une méthode spéciale a été appliquée pour les transactions effectuées par les résidents de Terre-Neuve entre 1940 et son entrée dans la Confédération en 1949; voir la note à ce sujet dans la partie VI).

Les estimations de la balance canadienne des paiements internationaux sont normalement présentées sous la forme traditionnelle d'un compte courant[†], d'un compte de capital[‡] et de mouvements monétaires

[†] Nous traduisons ici "current account" et "capital account" par "compte courant" et "compte de capital" respectivement, selon l'usage établi au Canada; on peut indifféremment employer à leur sujet les expressions "balance des transactions courantes" ou "balance des opérations courantes" d'une part, et "balance des opérations en capital" d'autre part.

officiels nets. Les principales composantes en sont les suivantes:

Compte courant

Marchandises

Services

Biens et services

Transferts

Compte de capital

Mouvements de capitaux à long terme

Mouvements de capitaux à court terme

Mouvements monétaires officiels nets

Les postes qui constituent la balance des paiements figurent au tableau I-1 de la sous-section suivante et sont décrits en détail dans les parties II et III.

Il n'est pas facile de définir la notion de compte courant, et certains experts font de sérieuses réserves quant à l'utilisation de cette expression.

Selon une définition récente¹, le compte courant est

l'ensemble des transactions qui sont "courantes" au sens où elles ne constituent pas une acquisition de créances ou de dettes vis-à-vis de résidents étrangers.

(Évidemment, une transaction "courante" entraînera normalement l'acquisition d'une créance ou d'une dette lors du règlement, mais cette acquisition n'est pas en elle-même une transaction en compte courant.)

Le lecteur trouvera probablement satisfaisant que le compte courant soit défini en fonction de ses éléments principaux, c'est-à-dire comme l'ensemble des opérations sur biens et services et des transferts.

De nombreux usagers de la balance des opérations courantes font peu de distinction entre elle et sa composante principale, la balance des biens et services; celle-ci comprend un groupe plus restreint de transactions et indique le solde des ressources réelles qui est mis à la disposition du reste du monde ou qui en est retiré, et qui est reporté, dans la comptabilité nationale, du Compte de revenus et de dépenses du secteur des non-résidents dans la Dépense nationale brute. C'est

¹ Patricia Hagan Kuwayama: *Measuring the United States Balance of Payments* (Federal Reserve Bank of New York Monthly Review, août 1975).

par conséquent l'élément visible des comptes où l'activité internationale et l'activité intérieure agissent directement l'une sur l'autre dans la production et la distribution des biens et services.

Les transferts représentent, au sens large, les transactions qui n'ont pas de contrepartie. On peut citer par exemple l'aide à l'étranger, les dons privés, les successions, ou les transferts d'épargnes des migrants. Ce n'est qu'avec la création de dispositions financières spéciales pendant la Seconde Guerre mondiale, l'extension massive de l'aide officielle sous forme de subventions et l'accroissement des migrations qui ont caractérisé la période de l'après-guerre, que la distinction entre transferts et services est devenue statistiquement très importante.

Il est plus facile de définir la notion de compte de capital puisqu'il enregistre toutes les transactions sur les avoirs et engagements extérieurs, à l'exception des mouvements monétaires officiels. Pendant nombre d'années, ces derniers étaient également inclus dans la balance des opérations en capital, mais en raison de leur rôle résiduel dans le processus d'ajustement, il est devenu d'usage de les comptabiliser à part.

Cette présentation et les analyses connexes reflètent les aspects de la balance des paiements qui ont eu tendance, pour l'essentiel, à présenter un intérêt pour les Canadiens.

Dans des circonstances particulières, d'autres présentations peuvent s'avérer plus appropriées, comme cela est arrivé à quelques reprises au Canada. Ainsi, lorsque pendant la Seconde Guerre mondiale, les paiements de transferts effectués par le Canada pour financer les coûts extérieurs de l'effort de guerre des alliés ont pris une importance prépondérante dans la balance des paiements, on les a isolés du compte courant pendant un certain temps pour mettre en relief leur rôle dans son financement. De même, pendant les années cinquante, les mouvements monétaires officiels nets ayant eu une importance très limitée dans l'ajustement des comptes extérieurs du Canada, ils n'étaient pas présentés à part, mais inclus dans le compte de capital. Dans les tableaux statistiques rétrospectifs, c'est néanmoins la présentation actuelle qui est employée pour des raisons d'uniformité.

La balance des opérations courantes est dominée par le niveau de l'activité économique des pays concernés, tout en étant elle-même un facteur déterminant de leur conjoncture économique; les exportations de biens et services constituent une demande pour la production intérieure, tandis que les importations représentent une offre provenant de l'étranger et servant à satisfaire une partie de la demande globale de l'économie. Il peut être préférable d'avoir un déficit à un moment donné et un excédent à un autre, selon le cas. On suppose enfin que les échanges bruts de biens et services reflètent

principalement les avantages comparatifs internationaux qui sont associés à la spécialisation et que, par conséquent, ils ont pour effet global de relever le niveau de vie dans les économies concernées.

Même si la composition des avoirs et engagements extérieurs varie constamment, un pays ne peut importer des capitaux⁴ qu'en ayant un déficit en compte courant, et ses opérations courantes ne peuvent être déficitaires que lorsqu'il importe des capitaux. Par exemple, en l'absence d'un accroissement des importations nettes de biens et services, la création d'un engagement extérieur par le lancement d'une émission d'obligations à l'étranger est nécessairement accompagnée, soit par l'acquisition de capitaux étrangers empruntés ou d'autres actifs étrangers contre lesquels ils peuvent avoir été échangés, soit par l'extinction de dettes à l'égard des non-résidents. Le solde des opérations en capital reste donc inchangé, à moins que l'emprunt ne donne lieu effectivement à d'autres achats nets de biens et services de la part des non-résidents. Ainsi, seules une augmentation des importations (de biens ou de services) ou une diminution des exportations peuvent entraîner un afflux de capitaux dans un pays; inversement, un excédent en compte courant va toujours de pair avec une exportation nette de capitaux.

En tant que système de comptes, la balance des paiements se prête à de multiples arrangements pour servir diverses fins analytiques; selon Bertrand de Jouvenel, ceux qui établissent des statistiques sont en fait des philosophes même s'ils s'en défendent, et sont pleinement conscients du fait qu'on peut mettre en évidence des aspects différents de la réalité en utilisant des ensembles différents de concepts⁵.

Même si les statistiques canadiennes ont plutôt respecté une présentation assez traditionnelle axée sur leur impact au niveau intérieur, il est possible de les présenter en fonction d'autres centres d'intérêt.

On peut par exemple s'intéresser aux problèmes des liquidités internationales d'un pays, comme ce fut le cas pendant de nombreuses années aux États-Unis. Les liquidités préoccupent évidemment tous les pays,

⁴ Ce terme est pris ici dans son sens large de façon à inclure les créances monétaires et les autres créances financières.

⁵ D'après Bertram M. Gross et Michael Springer, dans *New Goals for Social Information* (The Annals of the American Academy of Political and Social Science, sept. 1967).

Voir également E.B. Carty, *Deficits in the Balance of Payments - Semantics, Simplicities and Statistics*, dans The Commerce Journal, 1965 (The Commerce Club, Université de Toronto, 1965).

mais cela est devenu particulièrement vrai pour les États-Unis en raison de la structure de leur balance des paiements, de leur rôle dans le monde et de leur situation de centre international de réserves. Les États-Unis ont à plusieurs reprises mis l'accent sur un certain nombre de points particuliers; c'est ainsi qu'au cours des dernières années, ils se sont intéressés par exemple aux concepts de balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme, de balance des liquidités nettes et de balance des règlements officiels. (La balance des opérations courantes et des mouvements de capitaux à long terme, plus communément appelée "balance de base", est décrite à la partie VI.)

Bien que le Canada et les États-Unis se préoccupent autant de garder saine leur position financière extérieure, le rôle monétaire et la structure de leurs balances des paiements diffèrent sensiblement. Il n'est donc pas surprenant que l'analyse de la balance des paiements n'ait pas la même orientation au Canada et aux États-Unis. Dans son ensemble, l'économie canadienne est beaucoup plus exposée aux influences internationales que ne l'est celle des États-Unis: une part plus grande du revenu du Canada dépend du niveau de la demande effective dans les autres pays et de sa capacité à faire face à la concurrence en tant que fournisseur; en outre, le reste du monde joue souvent un rôle majeur sur l'ensemble du marché financier. L'économie étant ainsi très exposée à ce qui se passe au niveau international, la balance canadienne des paiements revêt une importance cruciale pour les Canadiens.

D'autres présentations de la balance des paiements ont été conçues à des fins analytiques variées, dans le but par exemple de cerner les mesures financières officielles de compensation, ou de différencier les flux de capitaux stabilisateurs et déstabilisateurs ou autonomes et compensatoires.

Pour analyser les fluctuations des taux de change, on peut classer toutes les transactions de la balance des paiements en fonction de leur sensibilité aux considérations de change, en commençant par celles qui réagissent le moins à leur influence. Un état ainsi présenté montrerait les variations des forces primaires de l'offre et de la demande qui s'exercent sur les taux de change et les réactions des autres éléments qui jouent un rôle équilibrant, et pourrait en partie expliquer les fluctuations des taux. Mais cette distinction subjective peut se révéler extrêmement difficile à faire dans la pratique, comme deux exemples suffiront sans doute à le montrer. À un moment donné, certaines catégories de transactions peuvent avoir tendance à jouer un rôle compensateur sur le marché des devises, mais à être autonomes à un autre moment; par exemple, les ventes d'obligations canadiennes se sont produites parfois à cause de considérations de change, parfois

malgré elles. Une connaissance approfondie des données de base révèle qu'une catégorie donnée d'opérations peut se composer d'un mélange de transactions autonomes et induites; c'est ainsi que les mouvements de capitaux d'investissements directs, dont on considère généralement qu'ils ne sont pas influencés par les fluctuations à court terme des taux de change, peuvent être accélérés par le biais de transferts dépassant les besoins immédiats ou, au contraire, être différés au profit d'emprunts locaux provisoires, en raison des anticipations relatives aux taux de change.

Que les données soient présentées d'une façon ou d'une autre, le volume considérable de détail statistique que comporte la balance des paiements n'est cependant pas suffisant en soi pour permettre de comprendre les transactions internationales d'un pays; en effet, celles-ci ne peuvent être évaluées qu'en relation avec la situation intérieure et internationale, les tendances relevées dans la comptabilité nationale, la phase du cycle conjoncturel, la productivité et la position concurrentielle à l'extérieur, les conditions monétaires et budgétaires, le sous-emploi de la capacité productive (main-d'oeuvre ou équipement), les variations de prix, les niveaux de stocks, les politiques fiscales et leur incidence, les perspectives économiques dans les autres nations, les avoirs et engagements extérieurs du pays et de ses clients étrangers, pour ne citer que ces éléments de comparaison. On ne peut pas non plus négliger l'importance du cours international des devises tel qu'il se reflète dans la structure des taux de change.

Enfin, il faut toujours se rappeler que, comme l'a dit Raymond A. Bauer, un système d'information n'indique pas quelles sont les mesures à envisager et que c'est à l'homme de les concevoir⁶.

Lors des audiences de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et les finances, le gouverneur général de la Banque du Canada a présenté une opinion éclairée sur les orientations des analyses qui conviennent au cas du Canada (9 janvier 1963)⁷. Répondant à une question, le gouverneur a déclaré que pour déterminer ce qui peut assurer une position financière extérieure saine, il faut voir au-delà de la situation de trésorerie d'un pays et des variations de ses réserves, jusqu'à la composition de ses opérations internationales. Selon lui, trois éléments doivent être examinés: la situation de trésorerie, la nature des flux de capitaux et le niveau du solde du compte courant.

⁶ D'après Bertram M. Gross et Michael Springer, dans *New Goals for Social Information* (The Annals of the American Academy of Political and Social Science, sept. 1967).

⁷ Banque du Canada, *Déclaration du gouverneur à la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et les finances* (Banque du Canada, Ottawa, mai 1964).

En ce qui concerne la trésorerie, il est évident que pour se trouver dans une situation qui soit supportable, l'entrée de capitaux doit être suffisante pour financer le déficit du compte courant sans que les réserves subissent des pressions exagérées. Pendant la période de l'après-guerre, le Canada a traversé plusieurs moments difficiles en ce qui concerne ses réserves et, à deux occasions particulièrement remarquables, il a eu à faire face à un excédent de valeurs internationales.

Depuis le début des années soixante, on s'est de plus en plus intéressé à la nature des entrées de capitaux dans les statistiques de la balance des paiements, ce qui s'est traduit par la distinction faite entre les mouvements de capitaux à court et à long terme. Pour présenter le plus d'avantages possible sur le plan analytique, cette distinction doit être fondée sur les motifs qui sont à l'origine des flux plutôt que sur leur forme. Les mouvements de capitaux à court terme devraient comprendre les flux qui donneront vraisemblablement lieu à des flux inverses à court terme, par exemple d'une année à l'autre. Malheureusement, dans le cas de la plupart des flux, on ne peut faire que des suppositions quant à leurs causes ou ne déterminer ces dernières que par la suite, bien après le moment où on a besoin des statistiques. Finalement, cette distinction entre mouvements de capitaux à court et à long terme relève davantage du jugement analytique que de la compilation statistique, comme en témoigne le cas des transactions internationales sur valeurs mobilières: pour la plupart, ces valeurs sont clairement à long terme dans leur forme, mais les mouvements correspondants peuvent être à court ou à long terme si l'on observe leur comportement. D'une façon analogue, des flux de capitaux peuvent se produire par le truchement d'instruments de crédit à court terme, comme les bons du Trésor, les dépôts ou les effets financiers, mais peuvent, par le jeu de renouvellements successifs, avoir un comportement de capitaux à long terme pendant des périodes considérables.

Dans les statistiques canadiennes, les flux d'investissements directs font exception à cette classification selon le terme officiel: en effet, il a été possible à leur propos d'introduire une distinction entre capitaux à court terme et capitaux à long terme qui soit fondée sur leur comportement probable. Comme une forte proportion des données provient de questionnaires, il est possible de demander aux répondants de classer dans les créances à long terme celles qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, n'arriveront probablement pas à échéance avant un an à compter de la date à laquelle la transaction est conclue. Cette définition s'est révélée plus réaliste que celle qui se fonde strictement sur le terme des créances, car dans la comptabilité entre filiales et sociétés mères, les engagements à vue et les avances en compte courant ont souvent une fonction essentiellement à long terme.

Selon toute vraisemblance, la compensation du solde du compte courant par un flux de capitaux à court terme ne constitue pas une situation viable en permanence. Même si la crise de confiance qu'a traversée le dollar canadien en 1962 peut être attribuée à la conjugaison d'un certain nombre de facteurs et d'influences, on peut déceler une faiblesse latente au cours de la période qui a précédé. De 1956 à 1962, les déficits de la balance des opérations courantes étaient nettement supérieurs aux entrées de capitaux à long terme; au début de 1962, le déficit cumulé du compte courant depuis la Seconde Guerre mondiale dépassait l'entrée nette correspondante de capitaux à long terme; le Canada avait commencé à emprunter à court terme. D'autres faits ont ensuite contribué à des sorties de fonds à caractère spéculatif qui ont rendu la situation tout à fait insoutenable.

C'est presque la situation inverse qui s'est produite au cours de la dernière moitié des années soixante. La somme cumulée des soldes des opérations courantes et des flux nets de capitaux à long terme s'est accrue de presque \$4.5 milliards entre le début de 1967 et le premier trimestre de 1970. Le cours du dollar canadien a alors été libéré à la fin du mois de mai.

Dans les deux cas, la position de réserve du Canada n'aurait pas permis à elle seule de déceler les situations qui se développaient; en effet, elle a eu tendance à être relativement stable pendant toutes les années cinquante; même entre le début de 1967 et le premier trimestre de 1970, les mouvements monétaires officiels se sont soldés par un accroissement inférieur à \$1 milliard.

Il est également intéressant de suivre de près le niveau du déficit des transactions courantes. Nous avons déjà mentionné les relations qui existent entre le solde du compte courant et l'économie dans son ensemble; selon l'état de développement de l'économie et, à plus court terme, selon la phase du cycle conjoncturel où se trouve le pays, il peut être intéressant d'enregistrer un excédent ou un déficit. Un afflux de capitaux étrangers dû à un déficit en compte courant peut permettre au pays de se développer au-delà des limites imposées normalement par ses ressources internes. L'accroissement de l'endettement extérieur et, par voie de conséquence, l'augmentation des paiements d'intérêts et de dividendes et des remboursements seront compensés, du moins on l'espère, par une expansion de la capacité de production; celle-ci peut accroître l'aptitude du pays à produire des biens d'exportation pour lesquels il existe une demande mondiale effective, ou à rentabiliser la production des biens qu'il devait auparavant importer. Dans la mesure où cela se produit, la croissance réalisée grâce aux ressources étrangères engendrera les revenus et la capacité de transfert nécessaires pour assurer le service de la dette extérieure.

Les analystes expriment parfois les paiements du Canada à des non-résidents au titre des intérêts et des

dividendes (ou, moins souvent, le solde du compte courant) en pourcentage du Produit national brut du Canada, c'est-à-dire de la valeur de tous les biens et services produits au cours d'une période donnée. Malgré son ampleur croissante, le déficit du compte des revenus représente maintenant une proportion beaucoup plus faible du P.N.B. qu'au cours de certaines périodes antérieures, et on peut par conséquent présumer qu'il constitue un fardeau moins lourd pour l'économie intérieure. L'emploi de ces agrégats macro-économiques intérieurs dans l'évaluation des transactions internationales est une façon de prendre en compte la croissance globale de l'économie, mais on ne peut pas en déduire que ces proportions mesurent directement l'aptitude du pays à faire face à ses engagements internationaux; en effet, les paiements à l'étranger ne peuvent être effectués qu'à partir de ressources dégagées par des recettes internationales, des emprunts ou la cession de biens aliénables à des non-résidents. La croissance du P.N.B. peut se faire par une utilisation plus efficace ou plus complète des ressources intérieures, sans produire de recettes d'exportations ni réduire les besoins d'importations.

Parallèlement, on a calculé que les paiements au compte des revenus représentent une proportion plus faible qu'auparavant des recettes réalisées par le Canada au titre des exportations de marchandises. Il faut cependant formuler les mêmes réserves, étant donné qu'il existe de nombreuses autres créances en devises sur les revenus d'exportations, parmi lesquelles les paiements relatifs aux importations ne sont pas les moindres. En fait, les relations d'interdépendance sont telles au sein de l'économie qu'une forte augmentation des exportations s'accompagne presque inévitablement d'un accroissement des importations, soit par le biais des achats à l'étranger de pièces et de matières entrant dans la production des biens d'exportation, soit par l'intermédiaire d'un renforcement de la demande dû aux revenus engendrés par la hausse des exportations.

Il est un autre aspect à long terme dont on parle moins fréquemment à propos du niveau du déficit du compte courant; il s'agit de la place qu'occupe un pays dans le monde et de son niveau de vie. Si l'on considère les besoins des pays moins aptes à fournir leur propre capital, la politique globale d'un pays dont le niveau de vie est très élevé pourrait être d'arriver sur une longue période à fournir des ressources au reste du monde plutôt que d'en retirer.

En résumé, on peut dire qu'il y a des moments et des situations où il est préférable d'enregistrer un déficit en compte courant, et d'autres où un excédent est plus approprié. Un pays cherchera à déterminer si la situation de ses opérations courantes est bonne du point de vue de son niveau d'activité économique, de la phase du cycle conjoncturel où il se situe, et de sa place dans le monde; il voudra également connaître la dynamique de la situation, c'est-à-dire savoir dans quelle mesure un déficit en compte courant traduit des efforts pour importer du capital au sens financier du

terme, et dans quelle mesure une entrée de capitaux résulte de la satisfaction de demandes intérieures réelles (non financières) à l'aide de sources étrangères.

Un pays qui enregistre une longue suite de déficits ou d'excédents s'efforcera de savoir non seulement si cette situation est appropriée, mais également dans quelle mesure elle est soutenable. Des déficits ou excédents permanents entraînent une accumulation continue d'engagements ou d'avoirs nets; il faut donc déterminer si les mouvements de capitaux permettront, par leur forme et leur quantité, de financer le solde sans provoquer de trop fortes pressions et tensions sur l'économie, et si le pays pourra disposer de suffisamment de devises pour s'acquitter de ses futures obligations (paiements d'intérêts et de dividendes et amortissement de la dette). Le pays considéré voudra aussi établir quelles seraient les mesures à prendre en matière monétaire, budgétaire ou commerciale pour maintenir ou modifier la situation, et savoir si ces stratégies sont compatibles avec les objectifs économiques intérieurs; enfin, il cherchera à apprécier s'il existe des limites à l'accumulation de dettes et de créances à l'égard d'une économie au-delà desquelles sa structure et ses relations en ressentent les implications.

Même si les statistiques, ni même les statisticiens en tant que tels, ne peuvent pas répondre à la plupart de ces questions, l'information statistique ne peut manquer de jouer un rôle important dans la formulation des réponses.

Présentation actuelle♦

Le tableau I.1 présente la structure de la balance des paiements telle qu'elle est actuellement publiée au Canada. Les principales composantes y figurent clairement et ne nécessitent pas d'autres commentaires.

Codes de la balance des paiements - À partir des publications de 1951, on a introduit des numéros de compte ou de code pour pouvoir retrouver facilement les postes ou les séries de la balance des paiements. Les conventions adoptées alors pour les désigner sont restées sensiblement les mêmes pendant plus de vingt ans. Les prêts et souscriptions du gouvernement du Canada ont été regroupés pour permettre d'affecter des numéros de série aux transactions relatives au Traité du fleuve Columbia et aux crédits à l'exportation; d'autres modifications mineures ont été apportées à la suite de la distinction faite entre les transactions à court et à long terme et de l'intégration des mouvements monétaires officiels nets dans les estimations. Tous ces changements ont pu être effectués sans que la structure générale des codes en soit fortement modifiée, mais l'apparition de faits nouveaux au cours de la période a toutefois provoqué certaines anomalies, et certains postes ont dû être publiés sans numéro pendant un certain temps. Par conséquent, un nouvel ensemble de codes a été conçu en 1973 pour remplacer en grande partie l'ancien; lorsque cela a été possible, les numéros utilisés auparavant n'ont pas été attribués à d'autres postes.

TABLEAU I.I. Codes de la balance des paiements en vigueur depuis 1973

Compte courant

N° de compte	Ancien n° de compte	Poste
A	A	Recettes courantes:
1	1	Exportations de marchandises (d'après le concept de la balance des paiements) ¹
4	4	Recettes de services:
15	5	Voyages
21	6	Intérêts et dividendes
23	11*	Transports
		Autres recettes de services
28	..	Total des recettes de services
29	..	Total partiel des exportations de biens et services ²
30	7	Recettes de transferts:
33	11*	Successions et capitaux des immigrants
38	..	Transferts publics et privés ³
		Retenues fiscales ⁴
40	12	Total des recettes courantes
B	B	Paiements courants:
1	1	Importations de marchandises (d'après le concept de la balance des paiements) ¹
4	4	Paiements de services:
15	5	Voyages
21	6	Intérêts et dividendes
23	11*	Transports
27	..	Autres paiements de services
		Retenues fiscales ⁴
28	..	Total des paiements de services
29	..	Total partiel des importations de biens et services ²
30	7	Paiements de transferts:
33	11*	Successions et capitaux des émigrants
37	9	Transferts publics et privés ³
		Contributions officielles
40	12	Total des paiements courants
C	C	Solde des transactions courantes:
1	1	Commerce de marchandises
4	..	Services:
15	..	Voyages
21	..	Intérêts et dividendes
23	..	Transports
27	..	Autres services
		Retenues fiscales ⁴
28	..	Total des opérations sur services
29	..	Solde des opérations sur biens et services
39	..	Transferts nets
40	4	Solde total des transactions courantes

¹ Données de Commerce du Canada avec certains ajustements de valeur, de couverture et de chronologie pour la balance des paiements.

² Tel qu'indiqué dans les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

³ Les transferts publics et privés comprennent les pensions.

⁴ Retenues à la source prélevées sur les revenus distribués et sur les services payés à des non-résidents.

* En partie.

TABLEAU I.1. Codes de la balance des paiements en vigueur depuis 1973 – fin
Compte de capital⁵

N° de compte	Ancien n° de compte	Poste
D	D	
		Investissements directs ⁶ :
21	1	Au Canada
25	2	A l'étranger
		Transactions de portefeuille:
		Valeurs mobilières canadiennes:
30	3.1	Obligations en circulation
31	3.2	Actions en circulation
32	4	Nouvelles émissions
33	5	Remboursements
		Valeurs mobilières étrangères:
35	6	Valeurs mobilières en circulation
37	7	Nouvelles émissions
38	8	Remboursements
		Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada:
40	9	Avances
44	10	Remboursements
48	11	Traité du Fleuve Columbia
49	12	Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada
50	13	Autres transactions sur capitaux à long terme
E 1	E 1	Solde des mouvements de capitaux à long terme
		Capitaux à court terme détenus à l'étranger par des résidents:
D 61	D 17.1a	Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents
65	17.1b	Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire
		Avoirs des non-résidents:
71	14.1	Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents
72	14.2	Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents
74	14.3	Bons du Trésor du gouvernement canadien détenus par des non-résidents
75	17.2a	Effets commerciaux canadiens détenus par des non-résidents
76	17.3	Effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents
77	17.2b	Autres effets à court terme canadiens détenus par des non-résidents
81	17.4	Autres engagements des sociétés financières canadiennes auprès des non-résidents
82	17.5	Autres transactions sur capitaux à court terme ⁷
E 2	E 2	Solde des mouvements de capitaux à court terme
E 3	E 3	Solde total des mouvements de capitaux
F	F	Solde à régler
G	G	Solde réglé par transferts de change
J	..	Allocation de droits de tirage spéciaux
K	H	Mouvements monétaires officiels:
4	4	Réserves officielles internationales
5	5	Engagements monétaires officiels
6	6	Mouvements monétaires officiels nets

⁵ Un signe négatif aux postes D et E indique une sortie de capitaux du Canada et représente un accroissement des avoirs détenus à l'étranger ou une réduction des engagements envers des non-résidents.

⁶ Bénéfices non répartis exclus.

⁷ Comprend le poste d'équilibre comptable qui représente la différence entre les chiffres enregistrés pour les variations du compte courant, du compte de capital et des réserves et englobe toutes les transactions non identifiées.

Le tableau I.1 indique les postes de la balance des paiements identifiés par leur numéro de compte actuel, et donne des précisions sur leur relation avec le système en vigueur immédiatement avant les modifications de 1973. Le tableau I.2 fournit des détails rétrospectifs sur les systèmes de numérotation appliqués depuis 1946, afin d'aider les lecteurs de publications antérieures, comme *The Canadian Balance of International Payments - A Compendium of Statistics from 1946 to 1965* (n° 67-505 au catalogue).

Calendrier de publication - Actuellement, c'est-à-dire au moment de la rédaction de ce document, les estimations trimestrielles de la balance des paiements sont rendues publiques dans un communiqué diffusé environ deux mois et demi après le trimestre de référence, puis dans un bulletin complet publié vers le 10 du mois suivant. Les totaux des transactions sur biens et services paraissent plus tôt dans les statistiques du Produit national brut qui sont communiquées à la presse environ deux mois après la fin du trimestre.

Au début des années 70, seul un tableau sommaire de la balance des paiements était publié six semaines après la fin du trimestre observé. Ce calendrier était dicté par celui qui était suivi à ce moment-là pour les comptes nationaux des revenus et des dépenses, mais les données étaient généralement révisées avant d'être intégralement publiées. Lorsque l'actuel calendrier de publication des comptes nationaux des revenus et des dépenses a été adopté, on a cessé de diffuser de façon anticipée les données de la balance des paiements, afin de réduire le nombre de révisions publiées.

Le calendrier des publications de la balance des paiements est très proche de celui des publications américaines, bien que les États-Unis continuent à publier des estimations préliminaires environ six semaines après le trimestre de référence.

Les éléments de la balance des paiements produits et publiés mensuellement comprennent les exportations et importations de marchandises, d'après le concept de la balance des paiements (postes A1 et B1), les transactions sur obligations canadiennes en circulation (poste D30), les transactions sur actions canadiennes en circulation (D31) et les transactions sur valeurs mobilières étrangères en circulation (D35). Les publications de source sont indiquées dans les sections appropriées des parties II et III du présent volume.

Révisions - Les principes de révision relatifs aux estimations de la balance des paiements ont varié, mais l'usage actuel veut que l'on ne révise le compte courant des trimestres des années précédentes qu'au moment où l'on publie les données de chaque premier trimestre, conformément au calendrier adopté pour les comptes nationaux des revenus et des dépenses. Les statistiques du compte de capital, et celles du compte courant des trimestres antérieurs d'une même année, sont révisées au besoin. L'exploitation complète des sources de données s'étend sur une période de plusieurs années.

Méthodologie - Étant donné que la majeure partie du présent ouvrage est consacrée à la description des méthodes utilisées pour construire les estimations de la balance des paiements, nous ne nous étendons pas ici sur cette question. En fait, ce n'est pas une, mais plusieurs méthodes qui sont employées. Comme les parties suivantes le révéleront, la méthode suivie pour les estimations trimestrielles peut différer considérablement de celle employée pour les estimations annuelles, puisque ces dernières doivent être définitives. Dans le premier cas, on cherche à établir des estimations courantes et à fournir une base pour la ventilation trimestrielle des dernières estimations définitives; le couplage des deux systèmes présente parfois des difficultés. Ainsi, lorsqu'en l'absence de renseignements précis, on est contraint de répartir des différences uniformément sur les quatre trimestres d'une année, on peut introduire une distorsion dans la variation entre le dernier trimestre et le premier de l'année suivante.

Même si la méthodologie est continuellement révisée, un autre élément important du processus d'évaluation des comptes de la balance des paiements consiste à les examiner à intervalles assez éloignés, de façon approfondie et dans une perspective à long terme. De tels examens permettent une analyse plus pénétrante des séries statistiques que le processus normal d'estimation et d'analyse trimestrielles, et sont plus susceptibles de révéler les cas où la qualité des estimations a pu se dégrader à cause de changements de structure ou de la présence de biais dans les techniques de projection.

Comme nous le verrons plus loin, les données peuvent provenir de sources administratives et d'enquêtes spéciales, ou peuvent être estimées d'après des observations plus ou moins précises. La qualité des séries (et de leurs éléments) est donc variable, certaines étant bien établies et d'autres n'ayant qu'une valeur indicative.

Continuité historique des séries statistiques♦

Même si des estimations de la balance des paiements ont été publiées par le Bureau fédéral de la statistique avant 1926, on considère maintenant que cette date marque le début des séries officielles. Pour les années antérieures, le lecteur est invité à consulter les estimations de Viner, Knox et autres, qui se trouvent dans *Historical Statistics of Canada*⁸, et qui peuvent être considérées comme ayant remplacé à la fois les statistiques publiées par le Bureau pour les années antérieures à 1926 (voir l'annexe 10) et les données canadiennes pour cette période fournies à la Société des Nations⁹.

⁸ M.C. Urquhart, *Historical Statistics of Canada*, Toronto, The MacMillan Company of Canada Ltd., 1965.

⁹ Société des Nations, *Memorandum on International Trade and Balance of Payments 1913-1927*, Volume 1, p. 73 à 79.

TABLEAU I.2. Codes de la balance des paiements utilisés à partir de 1946

N° de compte		Titre	Remarques
Nouveau	Ancien		
A B C	A B C	RECETTES DU COMPTE COURANT PAIEMENTS DU COMPTE COURANT SOLDES DU COMPTE COURANT	(C2, 3, 4 étaient utilisés auparavant pour les totaux partiels)
1	1	Commerce de marchandises (d'après le concept de la balance des paiements)	
	2	Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N. (crédit seulement)	Annulé
3	3	Production d'or pour l'exportation	Abandonné en 1968
4	4	Voyages	
15	5	Intérêts et dividendes	Certaines subdivisions
21	6	Transports	
22	8	Services de défense	Abandonné en 1946
23	11*	Autres services	Certaines subdivisions
27	..	Retenues fiscales (débit seulement)	
28	..	Total des recettes de services	
29		Total des biens et services	
30	7	Successions et capitaux des migrants	
33	11*	Transferts publics et privés	
	10	Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N. (débit seulement)	Annulé
37	9	Contributions officielles	
38	..	Retenues fiscales (crédit seulement)	
39	..	Total des transferts	
40	12	Total des transactions courantes	
D	D	COMPTE DE CAPITAL	
21	1	Investissements directs étrangers au Canada	
25	2	Investissements directs canadiens à l'étranger	
		Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes:	
30	3.1	Obligations en circulation	Certaines subdivisions
31	3.2	Actions en circulation	Certaines subdivisions
32	4	Nouvelles émissions	Certaines subdivisions
33	5	Remboursements	Certaines subdivisions
		Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères:	
35	6	Valeurs mobilières en circulation	Certaines subdivisions
37	7	Nouvelles émissions	Certaines subdivisions
38	8	Remboursements	Certaines subdivisions
		Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada:	
	9	Avances:	
41	9.1	Gouvernements nationaux	
42	9.2	Organismes financiers internationaux	Initialement en D13 et D17
44	10	Remboursements:	
45	10.1	Remboursements de prêts et avances de l'après-guerre	
46	10.2	Remboursements de prêts et avances de guerre	Initialement en D11
47	10.3	Règlements spéciaux	Pas d'écriture de 1947 à 1975
48	11	Traité du fleuve Columbia	De 1964 à 1973
49	12	Crédit à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada	À partir de 1962
50	13	Autres transactions sur capitaux à long-terme:	
51	13.1	Emprunts à long terme des sociétés de financement, n.c.a.	Abandonné en 1966
52	13.2	Autres opérations à long terme	Abandonné en 1966

* En partie.

TABLEAU I.2. Codes de la balance des paiements utilisés à partir de 1946 ... fin

N° de compte		Titre	Remarques
Nouveau	Ancien		
D 60	D 17.1	Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents	Abandonné en 1963
61	17.1a	Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents	À partir de 1964
65	17.1b	Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire	À partir de 1964
70	14	Variations des avoirs étrangers en dollars canadiens:	
71	14.1	Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents	
72	14.2	Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents	
74	14.3	Bons du Trésor du gouvernement canadien détenus par des non-résidents	
75	17.2a	Effets commerciaux canadiens détenus par des non-résidents	Séparément à partir de 1964
76	17.3	Effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents	À partir de 1963
77	17.2b	Autres effets à court terme canadiens détenus par des non-résidents	Séparément à partir de 1964; certaines subdivisions à partir de 1974, éventuellement effectuées rétroactivement
81	17.4	Autres engagements des sociétés financières canadiennes auprès des non-résidents	À partir de 1952
82	17.5	Autres transactions sur capitaux à court terme	Certaines subdivisions à partir de 1966
E 1	E 1	Mouvements de capitaux à long terme	
E 2	E 2	Mouvements de capitaux à court terme	
E 3	E 3	Solde des mouvements de capitaux	
		RÈGLEMENTS MULTILATÉRAUX	
F	F	Solde à régler	
G	G	Solde réglé par transferts de change	
		MOUVEMENTS DES RÉSERVES MONÉTAIRES OFFICIELLES	
J	..	Allocation de droits de tirage spéciaux	
K 1	H 1	Variation des avoirs officiels en or et en devises	Abandonné en 1960
K 2	H 2	Variation de la position nette au Fonds monétaire international	Abandonné en 1960
K 3	H 3	Autre aide financière internationale spéciale	Abandonné en 1960
K 4	H 4	Réserves officielles internationales	À partir de 1961
K 5	H 5	Engagements monétaires officiels	À partir de 1961
K 6	H 6	Mouvements monétaires officiels nets	À partir de 1961

* En partie.

Les classifications utilisées pour les statistiques de la balance des paiements ont évolué au cours des années. Dans les derniers bulletins annuels, on s'est efforcé de présenter les premières données officielles de la même façon qu'actuellement; ainsi, les tableaux 33 à 35 de *La Balance canadienne des paiements internationaux 1973-1974* (n° 67-201 au catalogue) présentent des données relatives aux transactions courantes à partir de 1926 et aux transactions sur capitaux à partir de 1927. Ces statistiques ne comportent pas de répartitions trimestrielles ou régionales pour l'ensemble de la période, et les estimations définitives demeurent celles qui sont citées dans les publications mentionnées au début de l'annexe 10. Ces deux ensembles de données seront sans doute également disponibles, sous une forme résumée, dans l'édition révisée des *Statistiques historiques du Canada* qui paraîtra prochainement.

Les ruptures de continuité qui se sont produites dans les séries définitives à la fin de 1938 et à la fin de 1945, surtout en ce qui concerne les transactions sur capitaux, posent certes des problèmes regrettables à certains utilisateurs, mais elles sont un reflet de leurs temps. L'entrée en guerre en 1939 a bouleversé les priorités en matière de politique statistique; il fallait faire face aux problèmes, réels et anticipés, qui se posaient à propos du financement des achats militaires aux États-Unis, de la défense de la monnaie canadienne contre un exode massif de capitaux, du financement de la pénurie de dollars canadiens dans la zone sterling, et du rôle que le Canada avait à jouer durant la période de reconstruction après la guerre. Avec l'abandon de la convertibilité générale, les zones monétaires ont joué un rôle nettement plus grand qu'auparavant, tandis qu'à cause de la mobilisation de l'économie, certains flux comme les investissements directs ont perdu de leur importance au profit d'arrangements financiers intergouvernementaux d'une ampleur considérable; simultanément, l'établissement du contrôle des changes a provoqué la création d'énormes systèmes administratifs de déclaration. À certains égards, cela a permis aux statisticiens de mieux connaître des secteurs ou des domaines qui jusque-là étaient restés dans l'ombre. Sur d'autres plans par contre, ces systèmes donnaient des résultats moins satisfaisants que les enquêtes conçues à des fins purement statistiques. Avec la pression exercée sur les ressources publiques et privées, la méthodologie d'avant-guerre s'est quelque peu effritée. Bref, la balance des paiements était elle-même entrée en guerre. Cette période correspondait à un monde tellement différent que les ruptures de continuité ont été aussi réelles que statistiques.

Avec l'amélioration de la situation des ressources à la fin de la guerre et l'apparition de nouvelles présentations après la guerre, les données ont été révisées d'une manière raisonnablement uniforme rétroactivement à 1946. Une autre solution de continuité a été enregistrée lors de la levée du contrôle des changes vers la fin de 1951, mais il a été possible de

"rapiécer" les données avec assez de succès et de profiter, dans l'établissement du nouveau système de questionnaires, de l'expérience acquise pendant le contrôle des changes. Le principal défaut de continuité de cette période de transition a concerné les statistiques relatives à certains éléments à court terme, comme les comptes-clients et -fournisseurs (comptes à recevoir et à payer), et c'est à ce moment-là qu'a été adopté l'usage de considérer le poste d'équilibre comptable (erreurs et omissions) comme un flux de capitaux à court terme.

D'autres ruptures de continuité se sont produites pendant la période de l'après-guerre, dont une partie a été due à la comptabilisation distincte de certains nouveaux éléments importants (comme le programme de crédits à l'exportation) et des transactions du marché monétaire international.

Dans d'autres cas, les statistiques ont été corrigées rétroactivement et uniformément; il s'agit notamment de l'inclusion dans la balance des paiements des retenues fiscales sur les revenus versés à des non-résidents (décrites plus loin à propos des postes B27 et A38), de l'interruption des écritures relatives à l'aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N. (décrite à propos des postes A2 et B10) et des modifications de 1963 de la méthode employée à l'égard des organismes financiers internationaux et des réserves monétaires officielles du Canada (voir la publication n° 67-201 au catalogue, *La balance canadienne des paiements internationaux 1961 et 1962 et le bilan des investissements internationaux*, p. 98).

Il reste cependant quelques solutions de continuité qui n'ont pas pu être entièrement éliminées. Les recettes au titre des pensions n'ont pas pu être isolées pour les années antérieures à 1952 et restent incluses dans les services pour ces années-là. D'autres modifications ont été apportées en 1970 au champ couvert par les statistiques des réserves monétaires officielles et ont provoqué une légère solution de continuité à la fin de 1960 (décrite à propos des postes K1 à K4), tandis que la nouvelle méthode instituée en 1973 à l'égard des opérations en devises des banques à charte canadiennes (voir les postes D60 et D61) n'a pas pu être appliquée rétroactivement au-delà de 1964. Le changement adopté en 1973 à l'égard du traitement conceptuel de l'or (décrit à propos du poste A3) a été reporté rétroactivement jusqu'au deuxième trimestre de 1968, moment de la création du double marché de l'or. De nettes ruptures de continuité existent entre 1970 et 1971 dans certaines séries du compte courant; elles traduisent l'aboutissement en 1975 d'un long processus d'évaluation et d'élaboration des séries de base, lorsque des révisions ont été effectuées pour incorporer des modifications d'ordres conceptuel et statistique issues du rapprochement des statistiques canadiennes et américaines du commerce des marchandises et d'autres postes du compte courant (voir à ce sujet la partie

VI). Au même moment, on a procédé à des ajustements destinés à éliminer les frais de transport relatifs au commerce de marchandises avec les pays d'outre-mer, car en vertu des conventions canadiennes, ces coûts sont déjà enregistrés au compte des transports. L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, décrite à la partie VI, et les modifications apportées aux classifications géographiques, décrites à la partie VII, ont également provoqué des solutions de continuité.

Correspondances avec d'autres systèmes

Même si les statistiques de la balance des paiements ont été conçues antérieurement, elles font partie de l'ensemble des principales statistiques économiques, ensemble élaboré en grande partie après la Seconde Guerre mondiale et appelé maintenant Système de comptabilité nationale.

Les comptes nationaux comprennent:

- la balance canadienne des paiements internationaux, décrite dans le présent volume;
- les comptes nationaux des revenus et des dépenses, plus complets, qui sont fondés sur les concepts fondamentaux de production, de facteurs de production, de revenu des facteurs de production

(revenu national), de consommation, de formation de capital et d'épargne;

- les comptes des flux financiers, qui expriment les variations des créances financières correspondant aux prêts et emprunts nets, tels que les résumés des comptes de financement du capital des comptes nationaux des revenus et des dépenses;
- les indices du produit intérieur réel par secteur d'activité, qui indiquent les variations de la composition par secteur de la production réelle ou en dollars constants, celle-ci étant globalement mesurée par le produit intérieur brut au coût des facteurs;
- les tableaux d'entrées-sorties, qui montrent la structure de la production économique par secteur d'activité et par produit, et mettent en évidence les échanges interindustriels et les relations technologiques à la base de la production intermédiaire;
- les indices de productivité, qui présentent les variations de la production par personne employée et de la production par heure-homme, pour le secteur commercial de l'économie et divers groupes d'activité économique, en se servant des données sectorielles du produit intérieur réel pour mesurer les variations de la production en dollars constants.

TABLEAU I.3. Relation entre les chiffres du compte courant de la balance des paiements¹ et ceux des exportations et importations de biens et services dans la Dépense nationale brute², 1974

	en millions de dollars
Recettes courantes (balance des paiements)	40,259
Moins:	
Successions et capitaux des immigrants	- 702
Transferts courants reçus de l'étranger ³	- 653
Exportations de biens et services (D.N.B.)	38,904
Paiements courants (balance des paiements)	41,751
Moins:	
Successions et capitaux des émigrants	- 168
Transferts courants payés à l'étranger ⁴	- 624
Importations de biens et services (D.N.B.)	40,959

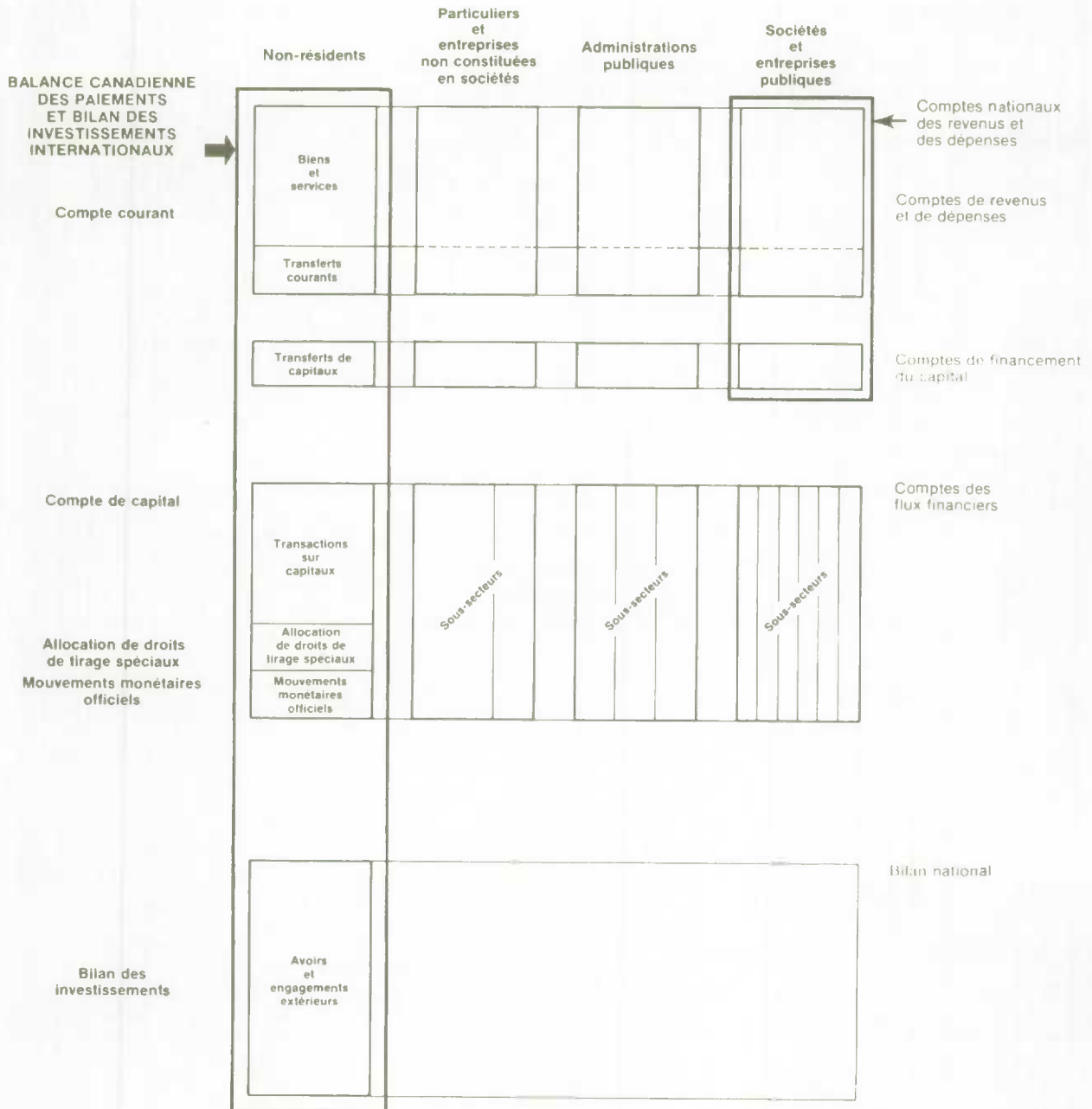
¹ Données publiées dans *La balance canadienne des paiements internationaux*, premier trimestre 1976 (n° 67-001 au catalogue).

² Données publiées dans les *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, premier trimestre 1976 (n° 13-001 au catalogue).

³ Retenues fiscales sur les paiements de services et les revenus distribués à des non-résidents, transferts publics et privés, et pensions reçues de l'étranger.

⁴ Contributions officielles, pensions payées à l'étranger et transferts publics et privés.

Relations schématiques entre la balance des paiements, les comptes nationaux des revenus et des dépenses, les comptes des flux financiers et le bilan national



Nous nous bornerons ici à indiquer brièvement les principales relations et correspondances qui existent entre la balance des paiements et les autres éléments du système et qui sont illustrées schématiquement au graphique I.1. Le lecteur est invité à consulter le *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses*¹⁰ pour de plus amples détails.

Les correspondances entre la balance des paiements et les comptes nationaux des revenus et des dépenses et les comptes des flux financiers sont présentées sous une forme sommaire ci-dessous et avec plus de détail aux annexes 3 et 4 respectivement.

On peut également considérer que les statistiques de la balance des paiements font partie d'un système international; en effet, de par leur nature, ces statistiques nationales constituent une partie (une coupe transversale) des flux de biens, de services et de capitaux dans le monde. Les transactions qui influent sur la balance des paiements d'un pays ont leur contrepartie dans celle d'un autre. Cette influence intrinsèquement unificatrice a été renforcée par les efforts délibérés d'organismes internationaux pour définir des structures et des concepts communs, d'abord sous les auspices de la Société des Nations, puis sous l'égide du Fonds monétaire international; les experts canadiens ont largement contribué à ces travaux au sein de ces deux organismes. Des facteurs plus directement pragmatiques ont joué dans la même direction à cause des échanges de données entre gouvernements, comme cela a été le cas dans le cadre du Programme de relèvement européen et, plus près de nous, à propos de la résolution des problèmes de balance des paiements et des difficultés connexes entre le Canada et les États-Unis. Enfin, les avantages que présente l'utilisation conjointe de données n'ont pas été sans effets sur l'élaboration de statistiques uniformes au niveau international.

Même si les normes internationales actuellement établies par le Fonds monétaire international sont issues en grande partie de la mise en commun des connaissances et expériences des pays membres, et représentent ainsi une véritable force d'uniformisation, il existe inévitablement des divergences: certaines sont l'émanation des structures institutionnelles particulières de pays membres, d'autres reflètent l'importance relative que revêtent des aspects singuliers du cadre conceptuel adopté par certains pays, d'autres enfin traduisent les divers degrés de difficulté que posent certains types de mesures.

Les statistiques canadiennes tiennent beaucoup

¹⁰ *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses Définitions- concepts-sources-méthodes*, volume 3, (n° 13-549 au catalogue): Chapitre 12, "Le système des comptes nationaux: raccordements des comptes des revenus et des dépenses aux autres éléments du système".

compte des normes internationales, à la formulation desquelles le Canada a participé. On trouvera à l'annexe 4 une description et une explication de quelques-unes de leurs principales différences, tandis que des exemplaires des déclarations envoyées aux organisations internationales sont reproduites aux annexes 6 et 7.

Correspondances avec les comptes nationaux des revenus et des dépenses - Le Produit national brut et la Dépense nationale brute sont conçus explicitement pour mesurer la production finale totale de biens et services, et fournissent ainsi une "image" statistique de la structure et du fonctionnement de l'économie, à savoir de la composition et de l'utilisation de la production nationale, et des divers genres de revenus produits au cours du processus de production.

Comme une partie de la production courante de biens et services est vendue à des non-résidents, il est nécessaire d'inclure la valeur des exportations de biens et services dans les ventes finales si l'on veut comptabiliser de façon intégrale la production courante. De même, étant donné que les ventes aux particuliers, aux administrations publiques, aux entreprises et aux non-résidents comprennent des biens et services produits par des non-résidents et importés, il faut soustraire ces importations pour obtenir la valeur totale exacte de la production canadienne.

Les chiffres sur les exportations et les importations de biens et services qui figurent dans le tableau de la Dépense nationale brute sont ceux qui sont publiés dans la balance canadienne des paiements internationaux (sous réserve de certaines modifications relatives au financement en temps de guerre et aux données sur Terre-Neuve avant son union avec le Canada). La relation qui existe entre les transactions sur biens et services et les opérations courantes de la balance des paiements est illustrée au tableau I.3: fondamentalement, les recettes et les paiements en compte courant reflètent, outre les exportations et les importations de biens et services, les transferts courants et les transferts de successions et de capitaux des migrants. Les transferts courants figurent au compte de revenus et de dépenses des non-résidents, mais ne sont pas groupés avec les exportations et les importations de biens et services dans la Dépense nationale brute, puisqu'on ne considère pas qu'ils représentent des revenus courants de facteurs de production canadiens ou étrangers; quant aux paiements et recettes au titre des successions et des fonds des migrants, ce sont des transferts de capitaux et, pour cette raison, ils ne figurent pas dans la Dépense nationale brute.

Jusqu'à une date assez récente, il subsistait certaines lacunes dans les liens entre les chiffres de la balance des paiements et ceux des comptes nationaux des revenus et des dépenses. Les usagers des bulletins rétrospectifs de la balance des paiements se rendront

compte qu'il faut effectuer un certain nombre d'autres ajustements, qui sont mentionnés à l'annexe 3; celle-ci donne également un exemple des tableaux de rapprochement publiés dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses.

On trouvera aux chapitres 3 et 8 du *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses* (n° 13-549 au catalogue) une description plus complète des liens entre les comptes nationaux des revenus et des dépenses et la balance des paiements.

Correspondances avec les comptes des flux financiers - Pour l'essentiel, le secteur du "Reste du monde" des comptes des flux financiers enregistre sous une forme différente les flux de capitaux et les mouvements monétaires officiels qui figurent dans la balance

des paiements, pour les rendre conformes aux classifications types employées pour tous les secteurs des flux financiers. L'annexe 4 en donne une description détaillée.

Fonds monétaire international et Organisation de coopération et de développement économiques - Les rapports envoyés par le Canada au F.M.I. et à l'O.C.D.E. sont conformes dans la mesure du possible aux normes internationales adoptées par ces deux institutions. L'annexe 5 décrit les principales différences entre les statistiques normalement publiées au Canada et les normes du Fonds monétaire international présentées dans son *Manuel de la balance des paiements*. On trouvera à l'annexe 6 un exemplaire des rapports du Canada au F.M.I. et à l'O.C.D.E.

LE BILAN DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Cadre conceptuel

Les états du "bilan des investissements internationaux", peut-être plus communément appelé "position d'investissements internationaux" ou "solde de la dette internationale", sont étroitement liés à ceux de la balance des paiements. L'expression "solde de la dette internationale" a été critiquée, parce qu'elle semble référer plutôt au "résultat net" et parce que les placements sous forme d'actions sont inclus dans les séries au même titre que les dettes; néanmoins, cette expression, ou tout au moins son équivalent anglais, a droit de cité depuis longtemps au Canada puisqu'elle a déjà été utilisée il y a plus d'un demi siècle dans la publication *Canada's Balance of International Indebtedness, 1900-1913* de Jacob Viner¹¹, une des toutes premières études sur le sujet.

Les statistiques du bilan des investissements ont été élaborées au Canada et aux États-Unis pendant l'entre-deux-guerres, mais il n'y a jamais eu à cet égard d'efforts de normalisation aussi intenses au niveau international que dans le cas de la balance des paiements. Cela a sans doute de quoi surprendre, puisque pour comprendre l'évolution de nombreuses séries de la balance des paiements, il est essentiel d'avoir une certaine connaissance des encours des créances correspondantes.

¹¹ Jacob Viner, *Canada's Balance of International Indebtedness, 1900-1913 - An Inductive Study in the Theory of International Trade*, Harvard University Press, Cambridge, 1924.

Le bilan des investissements internationaux indique la nature, la forme et la valeur de tous les avoirs et engagements internationaux des résidents. Ces créances peuvent naître de mouvements de capitaux ou avoir d'autres origines, comme la croissance interne d'une entreprise due au réinvestissement des bénéfices revenant normalement à des propriétaires étrangers. En quelque sorte, ces données mettent à jour le "squelette" des relations financières internationales d'un pays, révélant à la fois les créances qui sont à l'origine des transferts de revenus, et la mesure dans laquelle le pays a acquis et a fourni des recettes réelles et financières dans ses échanges avec le reste du monde.

Le solde de la dette internationale du Canada a crû rapidement, passant d'un niveau minimal de \$4 milliards après la deuxième guerre en 1949 à environ dix fois ce montant en 1975.

Les composantes du bilan canadien des investissements internationaux peuvent être agrégées de plusieurs façons pour faciliter l'analyse de divers aspects des relations économiques et financières du Canada. Ainsi, on peut vouloir distinguer les éléments à long terme de ceux à court terme, ou connaître les éléments pour lesquels un remboursement contractuel est prévu, ou encore déterminer ceux qui comportent des engagements de service en monnaies étrangères à un cours fixé à l'avance; on peut aussi s'intéresser à l'échelle des rendements (immédiats ou courus) des éléments selon leur terme et leur liquidité, ou encore à la répartition de ces éléments entre le secteur privé et le secteur public. Chacune de ces classifications peut revêtir un intérêt propre dans le cadre d'une étude particulière. Il est impossible de produire et de présenter toutes les

composantes du bilan des investissements internationaux selon un classement précis fondé sur tous ces critères, mais grâce au caractère très détaillé des statistiques existantes, on peut réaliser de multiples combinaisons répondant à divers objectifs.

La plupart des valeurs utilisées dans le bilan canadien des investissements internationaux sont des valeurs comptables, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux valeurs figurant dans la comptabilité des sociétés enquêtées. On trouvera une note détaillée à ce sujet à la partie VII, et des observations sur les modes d'évaluation de certaines séries à la partie IV.

Présentation actuelle

Actuellement, la présentation de base des données publiées du bilan canadien des investissements internationaux est la suivante:

Actif du Canada:

- Investissements directs
- Placements de portefeuille
- Placements divers
- Crédits du gouvernement du Canada
- Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux
- Investissements à long terme du Canada à l'étranger

- Réserves monétaires officielles nettes
- Autres avoirs canadiens de devises à court terme
- Créances à court terme n.c.a.

Actif brut

Passif du Canada:

- Investissements directs
- Obligations publiques
- Autres placements de portefeuille
- Placements divers
- Investissements étrangers à long terme au Canada
- Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger
- Engagements officiels sous forme de DTS
- Total des engagements à long terme

- Avoirs des non-résidents en dollars canadiens
- Dettes à court terme, n.c.a.:
- Engagements des sociétés de financement
- Autres

Passif brut

Endettement international net du Canada

On dispose d'une quantité considérable de détails sur de nombreuses séries; ces détails sont exposés dans la partie IV.

Comme dans la balance des paiements, la distinction établie entre les capitaux à long terme et à court terme dans le bilan canadien des investissements internationaux est davantage fondée sur leur objet ou leur évolution probables que sur la forme nominale du titre qui les matérialise. On demande aux répondants de classer à long terme les créances qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, ne devraient pas arriver à échéance avant un an à compter de la date à laquelle la transaction est conclue.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il arrive souvent que dans les relations comptables entre sociétés mères et filiales, des capitaux ayant essentiellement une fonction à long terme prennent la forme d'engagements à vue ou d'avances en compte courant. En règle générale, la définition adoptée permet donc de cerner de façon approximative les capitaux dont la fonction est liée aux actifs immobilisés ou qui servent à maintenir un niveau de fonds de roulement plus ou moins "permanent".

Continuité historique des séries statistiques

Même si, à Statistique Canada, certains travaux ont été effectués sur le bilan canadien des investissements internationaux avant 1926, les premières séries officielles et relativement complètes remontent à cette date. En ce qui concerne les données antérieures, le lecteur est invité à consulter les estimations de Viner, Knox et autres, qu'il trouvera facilement dans l'ouvrage *Historical Statistics of Canada*¹².

Les classifications employées dans les séries n'ont pratiquement pas changé et il y a peu de ces ruptures que l'on trouve dans les premières séries statistiques de la balance des paiements.

Les premières estimations relatives à l'ensemble du bilan canadien des investissements internationaux ont été publiées au début des années 50 sous une forme très condensée dans la publication n° 67-503A au catalogue, intitulée *Canada's International Investment Position, Selected Years 1926-1949*; la publication régulière de l'état sommaire annuel a commencé avec *La balance canadienne des paiements internationaux, 1953 et le bilan des investissements internationaux* (n° 67-201 au catalogue). Bien avant d'avoir établi des estimations sommaires, Statistique Canada publiait des estimations sur les investissements étrangers au Canada et les capitaux canadiens investis à

¹² M.C. Urquhart, *Historical Statistics of Canada*, Toronto, The MacMillan Company of Canada Ltd., 1965.

l'étranger, qu'il a été possible de transformer globalement en estimations du bilan canadien des investissements internationaux et ce, rétroactivement pour la plupart des années jusqu'à 1926, mis à part certaines omissions d'éléments peu importants pour les premières années.

En 1952, l'intérêt porté à l'industrie florissante du pétrole et du gaz naturel au Canada a suscité des travaux particuliers sur les investissements étrangers dans ce secteur, dont les éléments étaient auparavant affectés à diverses autres activités¹³. Ces travaux ont permis d'isoler cette industrie dans les statistiques du bilan des investissements à partir de la publication annuelle de 1957 (n° 67-201 au catalogue), mais il n'a été possible de produire des données en fonction de cette nouvelle classification que pour 1930, 1945, 1951 et les années postérieures à 1953.

Au moment de la préparation de la publication de 1953, une série sur les divers placements étrangers au Canada a pu y être incorporée et a été calculée rétroactivement pour toutes les années depuis 1926.

Jusqu'en 1953, les estimations publiées sur le bilan canadien des investissements internationaux ex-

¹³ Voir la note sur la classification des activités économiques à la partie VII.

cluaient l'endettement commercial à court terme. Cette question a été étudiée vers la fin des années 50 et a été exposée dans la publication n° 67-504 au catalogue, *Canada's External Short-Term Assets and Liabilities 1945-1957*; les estimations publiées par la suite tenaient compte de ces créances rétroactivement à l'année 1945.

Finalement, en 1967, des estimations des divers placements canadiens à l'étranger ont été produites et calculées rétroactivement jusqu'à 1926¹⁴. Depuis ce moment-là, la couverture des avoirs et engagements extérieurs du Canada est complète sur le plan conceptuel.

On trouvera au tableau I de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux 1968-1970*, des statistiques sommaires sur la position des investissements internationaux du Canada pour 1926, 1930, 1933, 1939, 1945, 1950, 1955 et 1966 à 1970. Les données sur les autres années de la période 1945-1960 figurent au tableau I de l'édition de 1926-1967 de cette publication.

¹⁴ *La balance canadienne des paiements internationaux 1963, 1964 et 1965 et le bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-201 au catalogue).

TABLEAU I.4. Bilan canadien des investissements internationaux à la fin des années 1945 et 1974, et estimations de certains facteurs de variation

	Valeur comptable de fin d'année 1945	Mouvements de capitaux	Bénéfices non répartis	Autres facteurs	Valeur comptable de fin d'année 1974
en milliards de dollars					
Actif:					
À long terme	2.0	9.9	6.2	0.9	18.9
À court terme	1.9	16.9	—	— 0.3	18.6
Actif brut	3.9	26.8	6.2	0.5	37.5
Passif:					
À long terme	7.3	33.9	23.6	— 0.8	64.0
À court terme	0.9	7.5	—	0.4	8.8
Passif brut	8.2	41.5	23.6	— 0.5	72.8
Dette internationale nette	4.2	14.7	17.4	— 1.0	35.3

Nota: Les chiffres étant arrondis séparément, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

Relation avec la balance des paiements

Même si le bilan des investissements internationaux est étroitement lié aux mouvements de capitaux figurant dans la balance des paiements (il en est d'ailleurs le reflet), il constitue un état beaucoup plus général, car il tient compte de nombreuses influences autres que les flux de capitaux. Entre 1945 et 1974 par exemple, l'endettement international net du Canada s'est accru de \$31.1 milliards, passant de \$4.2 milliards à \$35.3 milliards. Environ 47% de cet accroissement (\$14.7 milliards) est imputable à des mouvements nets de capitaux; en d'autres termes, cela signifie que le Canada a enregistré un déficit net de \$14.7 milliards en compte courant pendant cette période de 29 ans. Le reste de l'augmentation de la dette extérieure du Canada (\$16.4 milliards) peut être attribué à un grand nombre d'éléments, mais le facteur prépondérant en a été l'accumulation des bénéfices non répartis qui ont été réalisés sur les investissements directs et les placements de portefeuille au Canada et à l'étranger.

Le système statistique employé au Canada se caractérise notamment par le fait que les estimations de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux ont été essentiellement construites de façon indépendante même si, comme on l'explique ailleurs, les données recueillies auprès des répondants sont globalement revues pour assurer une certaine homogénéité. Cette méthode résulte de plusieurs considérations, notamment le degré d'actualité de certaines estimations, la supériorité qualitative intrinsèque et la minimisation des problèmes de couplage des statistiques. Il est en principe possible d'élaborer un ensemble intégré de statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements, mais le coût financier et non financier qui en résulterait pour le secteur privé comme pour le secteur public ne justifie pas la mise en œuvre d'un tel projet.

Néanmoins, on peut utiliser le détail des feuilles de travail et d'autres sources pour obtenir une indication approximative de la façon dont les parties s'imbriquent dans l'ensemble. Le tableau suivant présente les résultats sommaires d'un tel exercice, dont on trouvera une explication détaillée à l'annexe 2 de la partie VIII.

Relation avec le bilan national

Le travail de conception relatif au système des comptes du bilan national a été récemment terminé, et des estimations provisoires ont été effectuées pour 1970-76. Les comptes du bilan national pour 1975 et 1976 ont été publiés dans l'édition du quatrième trimestre de 1976 des *Comptes des flux financiers* (n° 13-002 au catalogue). Dans leur forme actuelle, ces comptes sont limités aux données sur les avoirs et engagements financiers et on n'a pas cherché jusqu'à présent à y incorporer des données sur les actifs réels.

Le secteur du "reste du monde" du bilan national est présenté du point de vue des non-résidents et correspond directement au bilan des investissements internationaux du Canada: il représente essentiellement une nouvelle présentation des avoirs et engagements extérieurs du Canada qui soit conforme aux normes de classification employées pour tous les secteurs du bilan national. Cette réorganisation comprend surtout la conversion en données brutes des éléments qui figurent sous une forme nette dans les statistiques du bilan des investissements, et le reclassement de divers postes pour respecter les conditions d'ordre conceptuel des comptes du bilan national. Par conséquent, les avoirs et engagements financiers totaux du secteur du reste du monde diffèrent de la position des investissements internationaux; il y aura cependant concordance pour l'endettement net du Canada envers les non-résidents (solde des avoirs et engagements financiers totaux).

L'APPAREIL STATISTIQUE

Introduction

Les statistiques de la balance des paiements et, dans une moindre mesure, les données connexes du bilan des investissements, concernent presque tout le monde: en effet, la plupart des Canadiens ont déjà effectué une transaction internationale à un moment ou à un autre, que ce soit en s'abonnant à une revue étrangère ou en voyageant hors du pays. Par conséquent, l'appareil statistique doit pouvoir embrasser un large éventail de flux, allant d'opérations simples mais multiples à des transactions uniques mais très com-

plexes, et être aussi bien adapté à la mesure de grands mouvements de transactions semblables qu'à l'analyse d'activités financières inextricables. Atteindre un tel objectif à un coût raisonnable exige beaucoup de pragmatisme et de souplesse. On attribue à Joseph Schumpeter la pensée que ce que nous appelons "économique" se conçoit mieux comme de la sociologie historique que comme de l'algèbre appliquée ou de la "théologie sécularisée"¹⁵.

¹⁵ D'après une citation de Eliot Janeway dans *Saturday Review*, 11 avril 1970.

Dans la mesure du possible, il faut trouver un compromis entre le respect strict des présentations normalisées permettant des comparaisons internationales, le maintien d'une continuité historique et la nécessité de bien traduire les vicissitudes changeantes des relations économiques et financières internationales. Il ne s'agit pas ici d'être rigoureux à outrance et de vouloir jouer les Procuste.

Certaines des données dont on se sert pour produire les statistiques de la balance des paiements proviennent de systèmes d'information très organisés liés à des sources administratives. Les statistiques du commerce de marchandises en constituent le meilleur exemple, mais de nombreux autres éléments de la balance des paiements dépendent, en totalité ou en partie, de dossiers administratifs. Ces dossiers constituent parfois la seule source de données qui soit exploitable et peuvent entraîner des économies considérables pour l'organisme statistique et pour les répondants: les renseignements qu'ils contiennent peuvent par contre présenter des inconvénients sur le plan statistique, parce qu'ils ont été conçus à d'autres fins et que les critères auxquels ils sont soumis peuvent ne pas être conformes à ceux auxquels on doit les adapter. Des explications sur la manière dont les statistiques administratives sont utilisées sont données à plusieurs reprises dans les parties II et III.

Après avoir épuisé les ressources offertes par les dossiers administratifs, on a recours aux enquêtes statistiques, tantôt empruntées à d'autres cadres statistiques, tantôt conçues expressément pour combler des lacunes dans les séries de la balance des paiements ou du bilan des investissements. Le système des enquêtes fait l'objet de précisions plus loin dans cette section et constitue le sujet de la partie V. Sur le plan juridique, les enquêtes sont effectuées en vertu de la Loi sur la statistique¹⁶: cette loi, qui donne des pouvoirs considérables, prévoit qu'entre autres fonctions, Statistique Canada doit "recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales et sur l'état de la population". Tout en offrant des garanties en ce qui concerne la protection des données confidentielles, elle permet à Statistique Canada d'avoir accès à tout document ou archives conservés dans un ministère ou un bureau municipal, une société, une entreprise, ou une organisation, dont on pourrait tirer des renseignements au service des objectifs mentionnés. Toute personne qui, sans excuse légitime, refuse ou néglige de répondre ou donne volontairement une réponse fautive à une question indispensable à l'obtention de renseignements que l'on cherche à avoir dans le cadre des objectifs de la loi, et quiconque qui, ayant la garde ou la charge d'archives ou documents, refuse d'en permettre l'accès, est

passible d'une amende ou d'un emprisonnement. (Pour protéger les répondants, toute personne qui divulgue ou utilise à des fins interdites les détails obtenus dans une déclaration personnelle identifiable est également passible d'amende ou d'emprisonnement.)

Ces pénalités sont nécessaires, mais rarement appliquées. Le principe sur lequel est fondée la collecte des statistiques peut être décrit par ces mots que Cromwell adressait à son armée en 1647:

"Ce que nous obtenons en toute liberté vaut deux fois mieux que ce que nous gagnerions par force, valant plus véritablement pour nous-mêmes et pour notre descendance... Ce qu'on prend par la force, je le regarde comme rien¹⁷."

Pour construire les estimations de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada, on sollicite des renseignements statistiques auprès de divers types de répondants, comme on l'explique ailleurs dans cet ouvrage, notamment les entreprises, les organismes et ministères gouvernementaux, les bourses, les banques, les compagnies d'assurances, d'autres institutions financières, et les particuliers. La plupart sont résidents du Canada et sont soumis aux dispositions de la Loi sur la statistique.

Cependant, il faut également faire appel à des centaines d'autres répondants qui résident à l'étranger, qui ont en fait peu de liens directs avec le Canada et qui n'ont pas de responsabilité réelle envers ce pays. Leur collaboration est sollicitée et obtenue sans obligation, soit parce qu'il a été impossible ou trop coûteux d'identifier leurs co-contractants canadiens, soit parce que cela peut avoir une influence sur les séries statistiques relatives au Canada qu'élaborent d'autres pays. Lorsqu'on s'adresse à des non-résidents, la considération primordiale doit concerner le travail qu'on leur demande, et tous les efforts sont faits pour le réduire au minimum.

L'aide et la collaboration volontaires des non-résidents auxquels on s'est adressé ont été inestimables. Sans doute comprennent-ils qu'il est important que les responsables des politiques, au Canada comme ailleurs, puissent disposer des meilleures statistiques possibles, et peut-être apprécient-ils également les efforts faits par Statistique Canada pour alléger autant que possible la charge de travail qu'impliquent ces demandes de renseignements.

Les mêmes considérations générales s'appliquent dans le cas des répondants qui ont une obligation explicite vis-à-vis de la loi. L'information divulguée dans un esprit de collaboration est souvent supérieure à

¹⁶ *Loi concernant la statistique du Canada*, Chapitre 15, 19-20 Elisabeth II.

¹⁷ D'après Winston S. Churchill: *Histoire des peuples de langue anglaise*; Tome II: *Le monde nouveau*, p. 304.

celle obtenue par l'exercice de pouvoirs légaux, et des renseignements supplémentaires fournis volontairement peuvent s'avérer indispensables pour la compréhension, l'analyse et le classement des données transmises par le biais d'un questionnaire structuré. Une réponse techniquement précise, mais donnée par un répondant qui s'exécute de mauvaise grâce, risque d'induire en erreur.

En résumé, la qualité de la production statistique dépend généralement davantage de la collaboration qui s'instaure au cours du processus de l'information entre l'organisme statistique et les répondants que des pouvoirs légaux de cet organisme. Toutefois, si les pouvoirs officiels accordés par la Loi sur la statistique sont rarement exercés, ils n'en demeurent pas moins essentiels.

La combinaison des ressources des dossiers administratifs et des enquêtes statistiques ne suffit pas à couvrir toute la gamme des transactions internationales. "Mesurez ce qui est mesurable, et rendez mesurable ce qui ne l'est pas" disait Galilée¹⁸. C'est alors que le statisticien de la balance des paiements doit faire preuve d'ingéniosité: il doit explorer minutieusement toutes les données disponibles, déterminer les chevauchements et les lacunes, et imaginer la meilleure façon d'y remédier; tout ceci requiert de sa part honnêteté intellectuelle et sens des responsabilités. Pour ce faire, il doit posséder des connaissances spécialisées dans plusieurs domaines, être capable de trouver et d'utiliser de nouvelles sources de données et de nouveaux indicateurs, et avoir le sens de l'analyse, de bonnes facultés de compréhension et une certaine intuition. Le statisticien doit être conscient que ne pas arriver à obtenir une estimation revient à considérer implicitement qu'il ne s'est rien passé.

Il est peut-être opportun de faire une rapide digression sur le sujet des activités illégales. D'après les conventions adoptées pour les comptes nationaux, les opérations illégales sont explicitement exclues de l'analyse¹⁹. On peut justifier cette attitude par le fait que la société considère que les activités illégales ne sont pas productrices, mais qu'elles portent plutôt sur des transferts entre divers éléments de la population. Par contre, la balance des paiements n'est pas fondée sur la seule notion de production, mais est plus large dans son objet puisqu'elle est le reflet de toutes les transactions internationales. C'est pour cette raison qu'on a tenté, lorsque cela était possible, de rendre compte des répercussions des activités illégales sur la balance des paiements. La faisabilité des méthodes de

mesure est toutefois restreinte dans ce domaine. Dans la pratique, mis à part les petites fraudes commises par les voyageurs dont on estime qu'elles sont en grande partie couvertes par les chiffres sur les voyages internationaux (voir plus loin), la mesure des activités illégales a été limitée aux transactions relatives aux loteries étrangères et, pendant une période, à la contrebande estimée de tabac en gros. On n'a pas cherché à estimer les effets du trafic des stupéfiants sur la balance des paiements, mais il semble probable que ces activités ne représentent qu'une faible proportion des sommes très importantes qui sont en jeu sur le territoire national.

Lorsque toutes les sources ont été exploitées et mises en relation, le statisticien de la balance des paiements analyse, évalue et, au besoin, modifie les résultats à la lumière de la conjoncture nationale et étrangère et en fonction de sa propre expérience. La balance des paiements restera toujours un produit artisanal, et si l'on en croit Marion Harper Jr, il faut, pour se prémunir contre toute généralisation excessive, se pencher avec attention sur tous les éléments d'un problème jusqu'à en avoir une vue très personnelle.

Enquêtes et dossiers

Tout processus statistique implique la tenue de dossiers plus ou moins complexes. En règle générale, le degré de complexité est déterminé par le volume et la diversité des données de base et des statistiques que l'on désire produire à partir de celles-ci. Outre les fichiers de données et les feuilles de travail, il faut tenir des dossiers sur les opérations d'enquête et les répondants lorsqu'on a recours à des enquêtes directes.

La présente section donne un aperçu de la nature des dossiers statistiques nécessaires à la production des estimations de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada; elle décrit les méthodes d'identification et de sélection des répondants et, en termes très généraux, les méthodes d'enquête employées. On trouvera à la partie V une description plus détaillée des enquêtes, ainsi que tous les questionnaires en usage au moment de la rédaction de cet ouvrage.

Les feuilles de travail relatives aux estimations trimestrielles courantes de la balance des paiements suivent de près la structure des estimations publiées et les relient aux sources de données employées. Les feuilles de travail portant sur les estimations annuelles définitives sont particulièrement complexes; elles rassemblent tous les éléments utilisés pour la construction des estimations régulièrement publiées au Canada et pour le système commun de notification F.M.I.-O.C.-D.E., ainsi que les détails supplémentaires requis pour les rapports envoyés au Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.

¹⁸ Traduction libre d'une citation de Bertram M. Gross et Michael Springer dans *New Indicators for Social Information - The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, mai 1967.

¹⁹ Comptes nationaux des revenus et des dépenses, Volume 3, p. 69 (n° 13-549 F au catalogue).

Au moment de rédiger ces lignes, on était en train d'étudier un système informatique qui assurerait l'assemblage final des éléments dans les divers états produits, comme les déclarations au F.M.I. et au Comité d'aide au développement, produirait les données nécessaires pour l'établissement du secteur du reste du monde dans les Comptes des flux financiers, et chargerait les séries de la balance des paiements dans CANSIM.

Au total, environ 25 questionnaires différents sont utilisés dans les enquêtes directes de la Division de la balance des paiements, dont à peu près six correspondent à des périodes inférieures à un an. Même si leur utilisation pratique conduit à les mettre en relation de diverses façons, dont certaines sont décrites aux parties II, III et IV, les questionnaires d'enquête portent essentiellement soit sur la balance des paiements, soit sur le bilan des investissements internationaux.

Parmi les questionnaires centrés surtout sur la balance des paiements, certains visent des genres particuliers d'entreprises (comme les sociétés de transports) ou d'institutions financières (comme les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, et les courtiers en valeurs mobilières); toutefois, la majeure partie ont un caractère général et peuvent plus ou moins s'appliquer à toutes les sortes d'entreprises. On peut considérer que les questionnaires du bilan des investissements internationaux se répartissent en deux groupes, ceux dont l'objet principal est de mesurer les engagements extérieurs du Canada et ceux qui portent surtout sur ses avoirs extérieurs. Néanmoins, il reste inévitablement des chevauchements entre ces groupes et ces fonctions dans la presque totalité des enquêtes.

Les enquêtes sont organisées en majeure partie en fonction des dossiers sur les investissements internationaux, principalement de ceux sur les engagements extérieurs du Canada, qui remontent au début des années 30. Pratiquement tous les répondants sont identifiés par des codes numériques qui sont issus du premier système de classification utilisé pour mesurer les investissements étrangers au Canada, système qui a été étendu à d'autres fins lorsque cela a été nécessaire. Chaque unité déclarante (il s'agit généralement de l'entreprise, définie comme une société ou un groupe de sociétés) figure dans un seul des groupes suivants.

Groupe 1 - Entreprises considérées comme étant sous contrôle canadien, dans lesquelles les investissements à long terme en provenance de l'étranger sont inférieurs à \$10,000, et qui n'ont pas de filiale étrangère.

Groupe 2 - Entreprises considérées comme étant sous contrôle canadien, dans lesquelles les investissements à long terme en provenance de l'étranger sont supérieurs ou égaux à \$10,000.

Groupe 3 - Entreprises situées au Canada dont on considère qu'elles sont contrôlées par des résidents des États-Unis, qu'il s'agisse de filiales ou de succursales (non constituées) de sociétés américaines, ou que la fraction de leur capital qui appartient à des résidents des États-Unis en confère le contrôle à ces derniers.

Groupe 4 - Entreprises situées au Canada dont on considère qu'elles sont contrôlées par des résidents du Royaume-Uni, qu'il s'agisse de filiales ou de succursales (non constituées) de sociétés britanniques, ou que la fraction de leur capital qui appartient à des résidents du Royaume-Uni en confère le contrôle à ces derniers.

Groupe 5 - Entreprises situées au Canada dont on considère qu'elles sont contrôlées par des résidents d'autres pays, qu'il s'agisse de filiales ou de succursales (non constituées) de sociétés d'autres pays, ou que la fraction de leur capital qui appartient à des résidents de ces autres pays en confère le contrôle à ces derniers.

Groupe 6 - Entreprises dont on considère qu'elles sont sous contrôle canadien, dans lesquelles les investissements à long terme en provenance de l'étranger sont inférieurs à \$10,000 mais qui ont des filiales étrangères, et entreprises non canadiennes dont on considère qu'elles sont contrôlées par des particuliers canadiens.

Les groupes 2 à 5 constituent les principales sources de données pour les investissements étrangers qui sont effectués au Canada dans des entreprises canadiennes et dans des succursales non constituées de sociétés non canadiennes, mais ils figurent également sur les listes d'autres enquêtes, notamment de celles qui portent sur les investissements à l'étranger ou sur les transactions internationales sur services. Les entreprises du groupe 1 ne sont qu'exceptionnellement enquêtées, lorsqu'elles effectuent d'importantes opérations internationales au titre des services, ont des comptes-clients et -fournisseurs considérables avec l'extérieur, ou revêtent une importance statistique particulière pour certaines mesures. Le groupe 6 fait généralement l'objet d'enquêtes sur les investissements à l'étranger, sur les transferts de revenus, sur les services, et sur les comptes commerciaux.

Toutes les entreprises sont également classées par secteur d'activité, selon le système décrit à la partie VII. En outre, il existe une classification spéciale à l'intérieur des groupes 2 à 5, qui s'applique à diverses sociétés dont les caractéristiques appellent un traitement particulier (voir à ce sujet la note sur les sociétés canadiennes non résidentes et sur les autres situations particulières, à la partie VI).

Pour affecter les entreprises à un groupe ou à un autre, la notion de contrôle utilisée découle d'une convention statistique selon laquelle on cherche à identifier, parmi les sources des investissements dans une entreprise, celle qui est suffisamment forte pour

avoir un pouvoir de contrôle. On s'attache donc plus à la notion de contrôle potentiel, par la possession de parts de capital, qu'à l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la politique de l'entreprise, même si les deux vont souvent de pair. Les autres moyens par lesquels on peut exercer un contrôle sur une entreprise, comme les licences, les contrats de gestion, les ententes de commercialisation ou les franchises, ne sont normalement pas pris en considération. Dans la pratique, le critère employé est la concentration de plus de 50% de la valeur des actions ordinaires d'une entreprise dans un pays ou une région. (Si cette condition n'est pas vérifiée, l'entreprise est habituellement affectée au groupe des entreprises sous contrôle canadien.) Ce critère est parfois assoupli pour tenir compte des cas où la répartition du capital est telle qu'un actionnaire peut exercer le contrôle sans détenir la majorité des actions ordinaires. Bien entendu, une filiale d'une société canadienne est classée dans le même groupe que sa société mère.

Il existe toutefois une exception générale. Une société d'investissement dont l'actif se compose de valeurs mobilières de portefeuille est classée dans l'un des groupes d'entreprises sous contrôle canadien sans considération de son appartenance.

Les registres de base sont tenus à jour pour faciliter un envoi sélectif des questionnaires appropriés. Il s'agit là d'un travail très long: en 1974, il y avait quelque 282,000 sociétés canadiennes et succursales de sociétés étrangères au Canada, dont un peu plus de 16,500 ont bénéficié d'investissements étrangers. Naturellement, les dossiers de la Division de la balance des paiements comptent un nombre beaucoup plus grand d'entreprises dont l'appartenance a été étudiée, mais dans lesquelles la part possédée par des étrangers n'est pas significative.

Même si les statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux dépendent en fin de compte de données recueillies officiellement, les estimations provisoires et le renouvellement du champ d'observation reposent fortement sur le tri et l'utilisation de renseignements de types très divers et de qualité variable, dont certains servent à mettre à jour les registres de base. Les sources auxquelles on fait appel comprennent les avis de constitutions en sociétés et d'octrois de licences (publiés dans les gazettes officielles du Canada et des provinces), les données obtenues grâce à d'autres activités de Statistique Canada (comme l'enquête générale sur les entreprises effectuée aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, la tenue des registres centraux des sociétés et des établissements ou les enquêtes spécialisées), les publications de la Banque du Canada, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des principales

bourses, le Financial Post, la presse financière et les quotidiens du Canada et de l'étranger, les services de référence comme ceux du Financial Post, de Moody et de Standard and Poor, les publications spécialisées, et enfin les rapports des sociétés et les prospectus.

En 1976, 2,455 entreprises et institutions ont été enquêtées pour la première fois. Les sources sont indiquées ci-dessous, mais il est à noter que même si une entreprise a été identifiée de plusieurs façons, seule la principale source a été indiquée. L'augmentation du registre actif a évidemment été inférieure aux chiffres mentionnés, du fait que d'anciens répondants ont disparu à la suite de prises de contrôle, de fusions et de liquidations au Canada, et que certaines des entreprises enquêtées pour la première fois n'ont pas été incorporées au registre actif permanent.

Source	Nombre	Pourcentage
Gazettes officielles (Canada et provinces)	981	40
Journaux	139	6
Autres divisions de Statistique Canada	879	36
Autres questionnaires de la Division de la balance des paiements	147	6
Ouvrages de référence	107	4
Autres	202	8
Total	2,455	100

On examine les questionnaires renvoyés par les répondants pour y déceler les erreurs de réponse éventuelles, et on les compare aux données antérieures sur les mêmes répondants, ainsi qu'à tous les renseignements qui ont pu être glanés sur des transactions spéciales pendant la période observée. On effectue des recoupements pour assurer la cohérence des résultats et, au besoin, on compare les données avec celles d'autres sources de Statistique Canada ou on s'adresse directement aux répondants pour obtenir des précisions supplémentaires. Une fois que toutes les révisions découlant éventuellement de ces opérations ont été faites, les données sont prêtes à être totalisées. La méthode employée varie selon la nature de l'enquête. La plus simple s'applique aux questionnaires comme le BP-21 sur les transactions entre le Canada et les autres pays, ou le BP-30 sur les échanges de valeurs mobilières avec des non-résidents, pour lesquels les totalisations sont effectuées par comptomètre et planche à ergots et qui sont conservés comme dossiers de base. Dans le cas des enquêtes se servant de questionnaires

comme le BP-52 sur la répartition géographique de l'appartenance du capital des sociétés canadiennes, les données sont portées sur un grand livre et sont totalisées à l'aide d'une machine comptable. Les données du questionnaire BP-59 sur les capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes, qui exigent plus de calculs, sont compilées au moyen de méthodes de traitement des données plus perfectionnées, qui permettent d'obtenir un ensemble plus complet de tableaux à double entrée.

Historique et organisation

Cette section présente les faits marquants qui ont entouré l'élaboration des statistiques officielles de la balance des paiements internationaux, et conclut avec des indications sur l'organisation de ces travaux et les ressources qui y sont consacrées.

Les années 20 et 30

En décembre 1913, le gouvernement créait une commission d'enquête pour étudier l'augmentation du coût de la vie au Canada et ses causes. L'un des commissaires était Robert H. Coats, alors statisticien en chef au ministère du Travail.

Dès le début des travaux de la Commission, R.H. Coats formula des réserves quant à la façon dont elle abordait le problème; il en référa au président et au ministre du Travail, et ce dernier autorisa R.H. Coats à rédiger un rapport séparé, lui accordant de plus une aide substantielle dans cette tâche. Son rapport de plus de 1,100 pages fut terminé en neuf mois.

Pendant ce temps, la Commission était apparemment arrivée à la conclusion que la guerre reléguait la question du coût de la vie au second plan; à la demande du ministre, elle produisit un bref rapport qui constitue les 79 premières pages du volume I de la publication *Board of Inquiry Into Cost of Living in Canada, 1915*. R.H. Coats refusa de le signer et déposa son propre rapport manuscrit comme étant ce que, à son avis, le rapport de la Commission aurait dû être. R.H. Coats fut invité à se justifier devant le Premier ministre: son propre rapport fut reçu favorablement et fut publié intégralement dans le volume II.

Ces événements donnèrent à Coats une solide réputation en tant que statisticien, et on fit appel à lui en 1916 pour être le premier statisticien du Dominion et organiser le Bureau fédéral de la statistique. Il accepta et le Bureau commença ses travaux en 1918.

Le rapport de Coats suscita beaucoup d'intérêt chez les économistes des milieux universitaires. Parmi eux se trouvait le professeur F.W. Taussig de Harvard qui avait été très intéressé par le chapitre traitant de la

balance des paiements. À l'occasion d'une réunion de l'American Statistical Association à Boston, il s'entre-tint avec Coats d'un jeune et brillant étudiant canadien appelé Viner, qui cherchait alors un projet de thèse de doctorat et qui pourrait travailler dans ce secteur très peu exploré à l'époque. C'est ainsi que Jacob Viner écrivit son ouvrage très connu sur la balance des paiements²⁰ que Coats révisa plus tard pour la revue de l'ASA.

Les premières estimations, très approximatives, effectuées par Coats²¹ à propos des postes invisibles de la balance des paiements ont été améliorées et développées dans l'ouvrage de Viner. Le professeur Frank A. Knox prit la suite de Viner et publia des estimations pour la période 1900-1934²².

Les travaux du Bureau sur la balance des paiements ont commencé pendant les années 20. Des économistes du milieu universitaire faisaient des études préliminaires dans ce domaine pendant l'été, dont le professeur Kenneth W. Taylor de l'Université McMaster et plus tard, les professeurs Frank A. Knox de l'Université Queen's, J.F. Parkinson de l'Université de Toronto et J.M. MacDonald. (W.C. Clark, qui a travaillé sur la classification des marchandises introduite par le Bureau pendant les années 20, a donné un autre exemple de l'aide précieuse que des universitaires ont apporté au Bureau pendant les mois d'été.)

Pendant ce temps, M. Herbert Marshall, chef de la Direction du commerce intérieur du Bureau, se penchait sur d'autres aspects de la question. La diversité des activités de son personnel, qui portaient sur les prix à l'importation et à l'exportation, le commerce de détail et de gros et le recensement du commerce et des services, peut sembler curieuse à première vue. Selon R.H. Coats, la Direction du commerce intérieur telle qu'elle s'était développée avec Marshall avait pour mandat de s'occuper de ce qu'il considérait comme les principales lacunes statistiques révélées par ses travaux sur le coût de la vie; ceux-ci avaient attiré l'attention, entre autres, sur de nombreux éléments de la balance des paiements, notamment sur les mouvements de

²⁰ Viner Jacob, *Canada's Balance of International Indebtedness, 1900-1913 - An Inductive Study in the Theory of International Trade*; Harvard University Press, Cambridge, 1924.

²¹ *Report of the Board of Inquiry into Cost of Living*, Ottawa. Imprimeur du Roi, 1915, volume II, p. 889-907.

²² Frank A. Knox, *Canadian Capital Movements and the Canadian Balance of International Payments, 1900-1934*. Annexe de: Herbert Marshall, Frank A. Southard et Kenneth W. Taylor, *Canadian-American Industry - A Study in International Investment*. New Haven. Yale University Press, Toronto. Ryerson Press. 1936 and New York. Russell & Russel. 1970. Également Frank A. Knox, *Dominion Monetary Policy 1929-1934*: Rapport rédigé à l'intention de la Royal Commission on Dominion-Provincial Relations, Ottawa (Copie sur stencil, 1939).

capitiaux et le tourisme, et sur leur importance dans l'économie canadienne.

Par conséquent, la Direction posait en 1926 les fondations d'un système global de collecte de données factuelles sur des postes pour lesquels aucune information n'avait été enregistrée auparavant; au début, le travail a surtout porté sur les investissements étrangers au Canada et sur les investissements canadiens à l'étranger, à cause de leur très grande importance pour la compréhension de la balance des paiements et le développement économique du pays.

Les premières estimations officielles de la balance des paiements qu'a effectuées le Bureau fédéral de la statistique sont apparues avec la publication en 1928 d'un rapport portant sur les années 1920 à 1926. À l'origine, seuls les postes des échanges visibles pouvaient prétendre à une certaine fiabilité, les autres estimations étant généralement fondées sur des données très imparfaites. Cependant, même si les résultats ne pouvaient être utilisés qu'à titre indicatif, ils fournissaient le cadre à partir duquel on pouvait apporter améliorations et tentatives. Dans les publications ultérieures, c'est toutefois l'année 1926 qui a été retenue comme le début des estimations officielles.

Un long chemin a été parcouru depuis 1914, comme en témoignent les citations ci-dessous.

"Je ne peux malheureusement pas vous aider en ce qui concerne la balance des invisibles. Les calculs que j'ai effectués en 1914 s'inscrivaient dans le cadre d'une enquête économique générale, et la période observée était de toute évidence beaucoup plus stable que les années qui ont suivi. L'an prochain, nous espérons assembler les éléments qui nous permettront d'interpréter nos balances commerciales d'une année à l'autre dans l'avenir, mais tant que cela ne sera pas réalisé, nous ne sommes franchement pas en mesure d'effectuer une estimation officielle de la nature de celle que vous désirez."

R.H. Coats, le 22 janvier 1923

"Nous avons prévu d'effectuer une analyse approfondie des balances commerciales du Canada pour en dégager les éléments invisibles l'automne dernier, et d'incorporer les résultats dans l'édition courante de l'Annuaire du Canada, mais notre personnel a subi des pressions si fortes de toutes parts qu'il nous a fallu retarder ce projet d'une autre année."

R.H. Coats, le 24 décembre 1924

"Il y a plusieurs années, j'ai produit les estimations de la balance commerciale canadienne pour la période 1900-1913. Les résultats ont été publiés

dans le rapport de 1915 de la Commission d'enquête sur le coût de la vie, à la page 889 du volume II. Depuis, aucune étude semblable n'a été menée au Canada, bien que nous ayons prévu de le faire dès la création du Bureau pour en publier les résultats dans l'Annuaire du Canada. J'ai l'intention de faire faire cette étude pour les trois ou quatre dernières années."

R.H. Coats, le 22 janvier 1925

"Nous nous occuperons bientôt de la balance commerciale canadienne et je vous écrirai à ce sujet."

R.H. Coats, le 5 février 1925

"Il n'existe pas au Canada de statistiques sur les invisibles de la balance commerciale, bien que le Bureau étudie actuellement cette question."

R.H. Coats, le 5 mars 1925

"Je tente depuis longtemps de faire faire une étude annuelle sur les postes invisibles de notre balance commerciale, mais comme vous le savez, cela demande beaucoup de soin et je n'ai pu trouver le temps nécessaire. De plus, jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions pas de données détaillées sur les mouvements d'or. Cependant, les données provisoires ont été rassemblées et je vais tenter de m'en occuper pendant les deux prochains mois; je vous communiquerai les résultats."

R.H. Coats, le 15 août 1925

"Je suis actuellement en train d'effectuer une étude du genre que vous mentionnez (facteurs invisibles dans le commerce canadien), mais je doute qu'elle soit terminée dans les deux ou trois mois qui viennent. J'y consacre beaucoup de temps, mais je suis malheureusement souvent interrompu."

R.H. Coats, le 10 décembre 1925

"Nous travaillons actuellement sur une analyse de la balance commerciale canadienne et avons déjà reçu plusieurs demandes spéciales de renseignements sur les postes annuels des "invisibles". Cependant, cette étude n'est malheureusement pas encore assez avancée pour nous permettre de nous prononcer sur les résultats."

R.H. Coats, le 8 juin 1926

"J'ai bien reçu votre lettre du 17, mais j'ai le regret de vous annoncer que je ne peux pas vous aider. Cela fait déjà un certain temps que nous

nous penchons sur le problème posé par l'analyse du solde annuel de ce qu'on appelle les "invisibles" (dont vous citez la plus grande partie), mais nous n'avons pas encore pu terminer cette recherche. J'espère que d'ici l'an prochain nous mettrons sur pied un programme permettant de diffuser chaque année les statistiques de ce genre."

R.H. Coats, le 20 janvier 1927

"En réponse à votre lettre du 18 février, je dois dire que je n'ai pas eu connaissance de travaux sur les éléments invisibles de notre balance commerciale postérieurs à ceux que j'ai moi-même effectués jusqu'en 1914... Ce sujet a été repris et amélioré dans un ouvrage de Jacob Viner..."

R.H. Coats, le 22 février 1927

"Nous avons plusieurs fois tenté d'équilibrer" les chiffres de notre étude, mais jusqu'à présent les écarts sont trop importants pour qu'on puisse les publier. Nous sommes encore à la recherche des sources d'erreurs possibles et espérons pouvoir publier quelque chose d'ici la fin de l'année."

R.H. Coats, le 26 octobre 1927

Lorsque R.H. Coats présenta les données sur les postes invisibles à l'Hon. H.H. Stevens, ministre du Commerce, le 12 août 1927, il ajouta:

"Je désire profiter de cette occasion pour souligner que nous avons effectué notre étude des paiements internationaux et des mouvements de capitaux malgré un handicap considérable... M. Marshall a fait ce travail aidé d'un simple commis et, à l'occasion, d'un universitaire pendant un ou deux mois l'été. Étant donné que M. Marshall est chargé d'une direction importante qui s'occupe de travaux aussi essentiels que ceux sur les prix et le recensement du commerce, il lui a été pratiquement impossible de consacrer à l'étude des paiements internationaux autant de temps que le sujet le mériterait. Cette étude a besoin d'être développée et il faudrait en particulier créer des dossiers plus complets sur les mouvements de capitaux et sur les intérêts. Nous avons absolument besoin d'une personne expérimentée pour travailler sous la direction de M. Marshall dans cette partie des activités du Bureau."

En 1934, M. C.D. Blyth se joignit à la Direction du commerce extérieur pour effectuer des recherches dans le domaine de la balance des paiements et des investissements et pour collaborer à l'organisation des statistiques canadiennes dans ce domaine. Le personnel affecté à ces travaux est passé de deux personnes en 1930, avec de l'aide supplémentaire saisonnière, à

environ 14 personnes en 1936. Ces nouveaux employés avaient été recrutés pour la plupart parmi ceux du recensement de 1931. Les mesures des deux principaux postes invisibles du compte courant - les transports et les intérêts et dividendes - ont atteint alors un degré de précision raisonnable pour les usages courants, et trois des principales lacunes antérieures ont été comblées - transactions sur valeurs mobilières en circulation, mouvements de capitaux entre succursales et sociétés mères, et opérations des compagnies d'assurances. C'est ainsi que parmi les principaux comptes, il ne restait en 1939 que celui des voyages à manquer de fondements relativement fiables, ainsi que certains postes invisibles de moindre importance pour lesquels on ne disposait pas de base satisfaisante pour effectuer des estimations dans les conditions d'avant la guerre.

L'état des estimations de la balance des paiements et les méthodes employées juste avant la guerre sont décrits en détail dans l'ouvrage *The Canadian Balance of International Payments - A Study of Methods and Results*, publié en 1939. Pour résumer la situation qui prévalait alors, on peut dire que les estimations annuelles de la balance des paiements ne constituaient plus un exercice académique, mais étaient devenues un outil essentiel de la formulation des politiques. Même si certaines séries étaient encore loin de la perfection, on disposait de données suffisamment élaborées et fiables sur le passé, de même que d'instruments bien éprouvés pour recueillir l'information et faire les calculs relatifs à la plupart des postes importants. En plus des données sur les transactions courantes, le Bureau avait produit des relevés détaillés et précis des investissements canadiens à l'étranger, ce qui se révéla précieux lorsque le besoin d'une plus grande précision se fit sentir.

Les années 40

La déclaration de la guerre en 1939 introduisit des circonstances totalement nouvelles²³, et la balance des paiements prit une signification considérablement accrue en matière de politique publique. Lorsque, dans la perspective d'une pénurie de dollars américains, le contrôle des changes fut institué le 16 septembre 1939, il fut immédiatement suggéré que la nouvelle Commission de contrôle du change étranger et le Bureau tireraient tous deux de grands avantages à voir s'intensifier leurs relations de travail.

Les nouveaux besoins d'information créés par ces temps de guerre ont conduit à coordonner étroitement toutes les activités gouvernementales en ce domaine. Le ministère des Finances faisait la liaison officielle avec le Trésor du Royaume-Uni et celui des États-Unis et, comme les problèmes en cause revé-

²³ George S. Watts: *The Bank of Canada during the War Years*, Revue de la Banque du Canada, avril 1973.

taient une grande importance pour les politiques budgétaires et financières, ce ministère assumait la responsabilité première en matière d'information. En même temps, les sources de données détaillées qui étaient employées pour construire les états de la balance des paiements provenaient principalement d'autres organismes, comme le Bureau et la nouvelle Commission de contrôle du change étranger; cette dernière produisait, d'une façon accessoire, beaucoup de renseignements qui étaient auparavant recueillis directement auprès du public par le Bureau fédéral de la statistique ou qui émanaient de sources secondaires. La Commission a également permis d'éclairer des aspects nouveaux de certains domaines d'activité.

La guerre a aussi fait augmenter le volume d'information nécessaire. En effet, alors que les états de la balance des paiements avaient auparavant une périodicité annuelle, il a fallu produire des états trimestriels pour pouvoir suivre une situation en rapide évolution. Même si la construction des estimations de la balance des paiements constituait un objectif primordial, la nécessité d'observer les transactions internationales ne cessa pas avec la préparation des états relatifs à des périodes antérieures.

Du fait de l'inconvertibilité de la livre sterling, il a fallu établir des estimations et des prévisions distinctes pour les zones dollar et sterling, tandis que la diminution rapide des réserves de dollars a obligé à faire preuve de plus d'attention que par le passé dans l'appréciation des développements courants et prospectifs de la balance des paiements. En vertu des dispositions du Hyde Park Agreement, le Canada a dû fournir au Trésor américain des données trimestrielles et des prévisions à un an pour les balances des paiements en livres sterling et en dollars américains. Par la suite, l'élaboration des statistiques du Produit national brut engendra des besoins de données pour des raisons autres que des considérations de change. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'en ces temps de guerre, la balance des paiements est devenu un important élément des prévisions budgétaires du gouvernement, à cause du financement du déficit de la zone sterling et, comme on s'en aperçu, du financement de fortes accumulations de réserves en dollars. Pendant environ une décennie, le travail relatif à la balance des paiements a eu tendance à être dominé par des besoins exceptionnels surgissant au jour le jour.

La préparation des statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada n'a pas cessé d'être la responsabilité du Bureau fédéral de la statistique; elle nécessitait cependant des liaisons étroites avec la Commission de contrôle du change étranger, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux qui étaient directement concernés par les relations financières internationales du Canada ou dont d'autres activités administratives

permettaient de fournir des données nécessaires à la construction des estimations de la balance des paiements. Lors de l'introduction du contrôle des changes, la Commission créa sa propre Section de la statistique et de la recherche, à laquelle le Bureau fournit plusieurs employés expérimentés. Même si le personnel des services de la balance des paiements du Bureau et la Section de la statistique et de la recherche de la Commission menaient des existences tout à fait distinctes et exerçaient bien sûr des fonctions très différentes à de nombreux égards, ils gardèrent toujours des relations très étroites. Le Bureau a eu accès dès le début aux dossiers de la Commission, ce qui fut bénéfique aux deux organismes, et peu après l'établissement du contrôle des changes, M. Blyth, qui était le principal expert de la balance des paiements au Bureau et qui devint le premier chef de la Section de la balance des paiements lorsque celle-ci fut créée, eu son propre bureau à la Commission et y passa l'essentiel de son temps. Du début de 1945 à l'abolition des contrôles en 1951, il exerça les fonctions de chef intérimaire de la Section de la statistique et de la recherche, tout en continuant à assumer les responsabilités liées aux fonctions de la Direction des paiements internationaux, au Bureau fédéral de la statistique.

C'est ainsi qu'en partie fortuitement et en partie volontairement, les activités de la balance des paiements dans le domaine des dossiers et des prévisions profitèrent d'une grande centralisation des sources d'information existantes. En même temps, les relations entre les personnes concernées restaient très souples, surtout du fait que la plupart étaient habituées à travailler ensemble et à échanger leurs vues sur des sujets voisins depuis avant la guerre; ceci entraîna une adaptation facile au changement et assura la continuité dans le travail.

On pense souvent à tort que le contrôle des changes, ainsi que le codage et la classification des paiements et recettes qui en résultent, permettent automatiquement d'obtenir des statistiques précises sur la balance des paiements. Au Canada au moins, cela n'a pas été le cas.

Il n'y a pas lieu ici de faire une étude générale de l'utilisation des documents du contrôle des changes comme source statistique; il suffit de mentionner que la caractéristique essentielle des contrôles est que toutes les transactions internationales y sont soumises et que, par conséquent, tous les documents relatifs à l'approbation ou à la déclaration des transactions sont examinés. Les compilations statistiques qui en ont été issues avaient donc pour objet principal de satisfaire des besoins administratifs, mais elles furent complétées et adaptées de façon à devenir une source importante pour les estimations de la balance des paiements. La mesure dans laquelle ces statistiques pouvaient être employées à cette fin a été variable. De façon générale, elle convenait mieux à la mesure des mouvements de

capitales qu'à celle des transactions courantes; en effet, l'utilité des données était affaiblie par la grande diversité des frais associés aux échanges commerciaux et par la mesure dans laquelle les ventes et les achats de devises couvraient les règlements nets relatifs aux transactions courantes, lorsqu'il s'agissait de mesurer les échanges internationaux bruts de biens et services plutôt que les transferts réels de devises. Dans le cas de certaines opérations courantes, les voyages internationaux par exemple, les possibilités d'application des données ont également souffert de ce que les circuits des règlements étaient très variés et en constant changement, et de ce que diverses classifications étaient employées pour couvrir des transactions en-dessous de certaines limites. Comme il a été de plus en plus nécessaire d'avoir des estimations sur les transactions avec certains pays ou certaines régions, il a fallu appliquer des statistiques du commerce extérieur aux mouvements de marchandises pour répondre à de nombreux objectifs du domaine de la balance des paiements. Néanmoins, même si elles n'ont pas pu être utilisées directement, les analyses des transferts de devises ont fourni des renseignements supplémentaires précieux, qui ont permis d'affiner certains postes et de confirmer l'importance de certains autres; elles ont également jeté une lumière nouvelle sur le jeu des "avances et retards" et sur d'autres variations à court terme des positions en devises du secteur privé.

À la même époque, l'usage de revoir fréquemment la balance des paiements du Canada (avant l'introduction et la publication officielles des états trimestriels) a conduit à adopter divers types de méthodes et de sources pour pouvoir préparer des estimations dans des délais très brefs. C'est pourquoi toutes les sources disponibles ont été utilisées pour construire les états provisoires et les états annuels plus définitifs. À cause du caractère varié et changeant des circuits empruntés par les opérations de change, l'emploi des données de sources cambistes pour mesurer les transactions internationales a nécessité une vigilance de tous les instants.

En ce qui concerne la prévision, l'analyse attentive des dossiers du contrôle des changes permettait de suivre de beaucoup plus près les événements conjoncturels; il était possible par exemple, même au cours des années 40, d'obtenir des estimations raisonnables des transactions de la balance des paiements dans les six semaines environ qui suivaient la fin d'une année ou d'un trimestre. De plus, grâce au système de codage employé par la Section de la statistique et de la recherche, on pouvait expliquer en quelques jours les modifications importantes de la position de réserve et appliquer les résultats à la révision des projections.

Pour la balance des paiements, les premières tentatives de prévisions avaient été faites en 1937 à la Banque du Canada, à l'intention du Trésor des États-Unis, mais leur nature était plutôt rudimentaire. Les

premières prévisions officielles de la balance canadienne des paiements, ainsi que quelques estimations antérieures à caractère spécial, ont été préparées par des comités représentant les ministères intéressés. Pendant un certain temps, les prévisions ont été élaborées par un expert de la balance des paiements au ministère des Finances, qui était bien entendu responsable de leur présentation. Ce fonctionnaire dépendait, pour son information, des sources établies, et devint dans la pratique président d'un petit comité d'experts du domaine, composé de représentants du Bureau fédéral de la statistique, de la Commission de contrôle du change étranger, du ministère des Finances et de la Banque du Canada, de même qu'occasionnellement des ministères des Munitions et Approvisionnements et de la Défense nationale. Lorsqu'il quitta son poste en 1944, il laissa un comité interministériel informel de la balance des paiements, qui représentait les organismes mentionnés et dont le président était M. Blyth. Parce que la prévision n'entraînait pas dans les fonctions traditionnelles du Bureau, et du fait de la croissance de la Fonction publique et de la fragmentation générale qui l'a accompagnée, ce mécanisme disparut au cours des années 50.

Au cours de cette période, la prévision en tant que telle ne nécessitait pas un personnel important ou supplémentaire, mais dépendait directement de l'existence d'un vaste ensemble de dossiers. À la fin de la guerre, la Section des paiements internationaux du Bureau comprenait un personnel d'environ 8 personnes pour le travail général, plus un groupe allant jusqu'à 35 lors des périodes de pointe, pour le codage et l'analyse des déclarations sur les voyages internationaux. Le personnel correspondant de la Commission de contrôle du change étranger se chiffrait à une douzaine d'employés environ, principalement des commis au codage et à la statistique.

Malgré les conseils d'experts de divers domaines spécialisés, notamment de l'industrie et du commerce, les estimations finales pouvaient différer considérablement de la somme de toutes les estimations reçues; cela était dû à de multiples raisons. Les connaissances spécialisées ont aussi leurs inconvénients, et se concentrer sur des sujets particuliers peut empêcher de les insérer avec succès dans le "tableau" global. En outre, il était difficile d'obtenir des estimations à partir de sources variées en harmonie avec les hypothèses fondamentales de la prévision dont les économistes devaient être responsables; en d'autres termes, les estimations des exportations, par exemple, pouvaient manquer d'homogénéité dans le produit final, à moins qu'elles n'aient été refaites en fonction d'une perception des niveaux d'activité et de demande à l'étranger. Cela signifie que les responsables des prévisions devaient avoir une connaissance pratique des principaux produits et de leurs marchés, ainsi qu'une aptitude à évaluer la combinaison des jugements que le travail conduisait à formuler. On peut certes soutenir qu'il est

dangereux de toucher aux estimations faites par des experts qui sont certainement mieux informés que n'importe quel petit groupe peut espérer l'être, mais l'expérience a montré qu'il valait mieux pratiquer un "élitage" et une harmonisation de chaque estimation au niveau général que faire une simple agrégation de tous les calculs, quels que soient les compétences et les efforts déployés pour effectuer ces derniers. Dans tous les cas, pour avoir confiance dans leurs résultats, les responsables des prévisions devaient en connaître suffisamment bien les éléments pour pouvoir les défendre avec succès, si cela s'avérait nécessaire.

Les prévisions des importations posaient un problème beaucoup plus délicat que celles des exportations. Mis à part un petit nombre de très grosses catégories, les importations se composent d'articles innombrables, essentiellement des produits manufacturés, dont la demande était tout à fait impossible à estimer au niveau particulier. À cette époque, il n'existait pas de base historique solide pour calculer le niveau des importations en situation de revenus élevés et d'approvisionnements librement accessibles. De plus, le flux d'importations provenant de la plus grande source d'approvisionnement, les États-Unis, était essentiellement fonction d'une offre régie par la reconversion à une économie de temps de paix, par les grèves et par les activités des différents organismes publics; les achats aux autres pays dépendaient de la répartition imprévisible d'approvisionnements rares. Au début de la période de l'après-guerre, la procédure a consisté simplement à se servir des connaissances spécialisées qu'on avait (et qui étaient comparativement faibles), à faire des projections du dernier trimestre connu après avoir étudié les effets qu'avaient sur lui des variations de quantité ou de prix, et finalement à plus long terme, à tenir compte de l'intensité de la demande locale, des perspectives de prix, de la reconstitution des biens d'équipement et du retour des produits normaux du temps de paix. Cependant, les circonstances ont empêché les résultats de dépasser le stade des conjectures. La prévision des importations, particulièrement en provenance des États-Unis, était sans nul doute le maillon fragile des estimations de cette époque.

Des démarches analogues ont été suivies pour la prévision d'autres postes du compte courant. En ce qui concerne le compte de capital, des prévisions n'ont été faites qu'occasionnellement pour répondre à des besoins particuliers; elles n'ont pas été très satisfaisantes dans l'ensemble.

La fin des années 40 a mis en lumière la nécessité de recruter d'autres spécialistes expérimentés. On a alors créé un poste de coordination et d'analyse pour l'information statistique utilisée dans le cadre de la balance des paiements; la responsabilité principale du titulaire de ce poste était d'observer et d'étudier de près toutes les transactions internationales et commerciales du Canada. En effet, on avait constaté que même si

l'objectif premier était de mesurer l'ampleur de ces transactions, il était nécessaire de comprendre les relations d'interdépendance qui les unissaient et les facteurs internes et externes qui les influençaient, ce qui obligeait à planifier et mener des recherches indépendantes et à garder des relations étroites avec d'autres organismes gouvernementaux. Selon le libellé de la demande de dotation en personnel, c'était un travail pour lequel la personnalité importait plus qu'une liste abstraite de qualifications: Monsieur A.E. Safarian fut choisi pour le poste.

Les années 50 et après

Dans le domaine de l'information statistique, la responsabilité croissante du gouvernement à l'égard des organismes internationaux a engendré des exigences supplémentaires; à un certain moment, un travail considérable a été fait pour répondre aux demandes de statistiques, en particulier celles émanant du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des Nations Unies. Au cours des dernières années, ces besoins ont été de plus en plus coordonnés avec le programme de travail normal des services, mais ils ont continué à occuper une part significative des ressources.

La levée des contrôles en décembre 1951 a mis fin aux "sous-produits" administratifs du contrôle des changes, qui s'étaient solidement implantés dans la structure statistique. Il a donc fallu mettre en place de nouvelles techniques pour appréhender les opérations qui étaient auparavant estimées par l'analyse des transactions sur devises. Les enquêtes qui avaient été laissées de côté depuis les premières années de la guerre, ainsi que celles qui avaient été maintenues, ont été revues et augmentées à la lumière des nouvelles connaissances acquises; enfin, là où il restait des lacunes, de nouvelles sources ont été mises sur pied aussi rapidement que possible.

En août 1952, le personnel de la Division du commerce international comprenait au total 131 personnes, dont 10 travaillaient sur la balance des paiements, 22 (y compris 10 employés à temps partiel) sur les voyages internationaux, et 99 sur le commerce extérieur et l'analyse des échanges.

Même si les estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements sont établies à des fins officielles depuis les années de guerre, ce n'est pas avant août 1953 qu'elles ont été suffisamment achevées pour justifier une publication régulière. À cette date, on a publié des statistiques du compte courant à partir du début de 1946 et des estimations du compte de capital à partir du début de 1950. Produire des données trimestrielles d'une façon régulière et actuelle, avec une quantité croissante de détails, est alors devenu la première priorité des services concernés.

Dix ans plus tard, les services de la balance des paiements reçurent une certaine publicité de la part de la Commission Glassco²⁴, lorsque celle-ci choisit leur travail comme exemple typique d'un processus statistique dirigé en totalité par seulement un ou deux spécialistes, sans débutants ni remplaçants capables d'être formés pour occuper les postes supérieurs ou de continuer le travail en cas d'urgence:

"La statistique de la balance canadienne des paiements en est un bon exemple. L'établissement de cette très importante statistique exige beaucoup de connaissances très particulières. Les travaux ne peuvent se ramener à une simple routine et il est impossible à un statisticien d'un autre domaine d'en apprendre rapidement les complexités. À l'heure actuelle, la statistique de la balance est de grande qualité et s'établit assez rapidement; mais sous des apparences de stabilité, son organisation repose sur des bases très précaires. Si un employé mourait, devenait gravement malade ou démissionnait tout à coup, la statistique de la balance des paiements en serait retardée et la qualité en serait fort diminuée durant plusieurs mois. Si deux employés de la division partaient simultanément, on pourrait même être forcé de suspendre la statistique pour quelque temps et il faudrait attendre des années avant de retrouver la même qualité. Cette situation, que l'on retrouve dans d'autres divisions, n'est pas acceptable; certaines statistiques importantes risquent trop de subir de graves interruptions."

"Un des arguments que l'on invoque communément contre la centralisation est que les statisticiens d'un organisme central ne sont pas en contact suffisamment étroit avec l'activité des ministères usagers de la statistique. Le seul moyen de surmonter la difficulté est de nommer au sein du Bureau un nombre suffisant de spécialistes pour étudier et comprendre les problèmes des divers usagers en matière de recherche, de décision et d'administration. Le Bureau devrait, en outre, être suffisamment étoffé pour fournir des avis techniques d'ordre spécialisé aux ministères et aux organismes qui sont aux prises avec des problèmes complexes de statistique. Le personnel devra compter d'autres statisticiens de profession pour répondre à ces besoins."

C'est à cette période, et cela n'est peut-être pas sans signification, que le programme de publication annuelle de la balance des paiements a été temporairement suspendu, pour ne reprendre vraiment qu'avec le bulletin relatif à l'année 1971.

²⁴ La Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement - *Les services auxiliaires du gouvernement*, Rapport 12: Recherches économiques et statistiques. Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1963.

Il n'y a pas besoin ici de décrire en détail le travail effectué par les services de la balance des paiements à partir des années 50: ce travail transparaît dans tout cet ouvrage. Cette période a été marquée par de nombreux événements et développements intéressants, dont la compréhension a fait largement intervenir les statistiques; citons simplement l'introduction du taux de change flottant pour le dollar canadien en 1950, la levée du contrôle des changes en 1951, l'avènement d'un vrai marché monétaire à court terme, le rétablissement d'un taux de change fixe en 1962, la crise des changes de 1962, l'adoption de la taxe d'égalisation des intérêts par les États-Unis en 1963, la croissance importante des marchés des euro-obligations et des euro-monnaies, les mesures prises par les États-Unis pour réduire les pressions subies par leur balance des paiements, la crise canadienne des changes de 1968, la nouvelle "ruée vers l'or" de cette année-là, le flottement du dollar canadien en 1970, la nouvelle politique économique des États-Unis en août 1971, les graves perturbations du système monétaire international, la crise de l'énergie et l'inflation mondiale de ces dernières années. Les statistiques, et ce qu'on en perçoit, ont joué un rôle important dans l'étude des problèmes bilatéraux des balances des paiements qui se sont posés entre le Canada et les États-Unis à propos de la taxe d'égalisation des intérêts, des objectifs de réserves, de l'accord sur l'automobile et d'autres arrangements commerciaux. Certaines de ces questions sont décrites dans le présent ouvrage, tandis que d'autres font l'objet d'explications dans les publications des années correspondantes.

Au cours des années, diverses parties de l'organigramme du Bureau de la statistique ont abrité le travail de la balance des paiements. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce travail ne représentait guère au début qu'un intérêt particulier du premier Statisticien en chef; par la suite, ces services ont grandi au sein de la Direction du commerce intérieur, puis de la Division du commerce international, dont le directeur était également le chef de la Section de la balance des paiements et avait en plus la charge des statistiques du commerce.

En 1962, la section est devenue un élément de la Division des comptes nationaux et de la balance des paiements, laquelle a constitué le noyau central de la Direction des comptes économiques créée en 1967. Actuellement, la Division de la balance des paiements fait partie de la Direction du système des comptes nationaux courants. Au cours des 35 années d'existence des services de la balance des paiements, c'est-à-dire depuis leur création comme entité distincte en 1943, ils n'ont été dirigés que par quatre personnes.

Depuis le début, les voyages internationaux ont été étroitement liés aux services de la balance des paiements et en ont constitué pendant de nombreuses années une sous-section; depuis les années 60, ils forment une section distincte.

La Division de la balance des paiements de Statistique Canada, depuis sa réorganisation au milieu de 1976, se compose de trois sections spécialisées et de services opérationnels.

Avant toute chose, il est préférable de souligner que la balance des paiements doit être considérée comme un ensemble intégré et que ses sources sont très interdépendantes. C'est pourquoi, si étudier dans le détail leur organigramme peut suggérer une certaine compartimentalisation des services, il n'en est rien dans la réalité; en effet, il y a toujours eu un souci constant de maintenir une fluidité suffisante à l'intérieur de ces services, afin d'utiliser efficacement les ressources, d'assurer la cohérence des estimations et de permettre, dans la mesure du possible, à l'ensemble du personnel d'avoir une perception élargie du produit total.

La Section du compte courant. Cette section, composée de 2 spécialistes et de 3 employés de soutien, est chargée de construire les estimations de tous les éléments du compte courant, sauf celles des revenus de placement qui peuvent être plus facilement obtenues en étroite relation avec les éléments du bilan des investissements internationaux du Canada. La partie II qui traite du compte courant donne une indication des fonctions de cette section; en bref, son travail dépend de quatre sources principales. Les statistiques du commerce de marchandises proviennent en grande partie de la Division du commerce extérieur de Statistique Canada, même si, comme on le verra plus tard, il faut réexaminer minutieusement toutes les données pour s'assurer que les chiffres sont convenablement ajustés et peuvent servir dans la balance des paiements. La deuxième source principale est le compte des voyages, qui est produit par la Section des voyages internationaux de la Division des flux financiers et des entreprises multinationales; ces chiffres sont établis à partir de concepts conformes à leur usage ultérieur dans la balance des paiements et ne nécessitent aucun ajustement. Les enquêtes constituent la troisième source principale; elles sont en grande partie menées par la Section du bilan des investissements internationaux (voir plus loin) et sont décrites en détail dans la partie V. En ce qui concerne les transactions courantes, la Section du compte courant prend en charge une partie de la vérification et de l'évaluation des enquêtes, et procède à l'estimation de leurs totaux en se fondant sur les résultats d'enquête et sur d'autres indicateurs. Enfin, comme on le verra, un groupe d'éléments du compte courant n'entraîne pas d'activités considérables sur le plan des enquêtes, mais est estimé à partir de sources très diverses dont la précision est extrêmement variable.

La Section du compte de capital - Cette section comprend 3 spécialistes et 5 employés de soutien; à partir de résultats d'enquêtes et d'autres sources (y compris les dossiers administratifs d'autres ministères

et organismes gouvernementaux), elle est responsable des estimations de toutes les séries sur les flux de capitaux et les mouvements des réserves. Les sources et méthodes employées sont amplement décrites dans la partie III.

Section du bilan des investissements internationaux - Cette section se compose de 3 spécialistes et d'un technicien supérieur de niveau équivalent, ainsi que d'un personnel de soutien de 14 personnes. Elle est chargée des estimations du bilan des investissements internationaux du Canada (voir la partie IV), des estimations trimestrielles des revenus de placement et de diverses mesures analytiques, y compris celles de la part du capital à long terme employé au Canada qui est possédée et contrôlée par des étrangers. Cette section est également responsable des publications sur la position des investissements internationaux du Canada; elle consacre la majeure partie de ses ressources aux activités courantes, à la vérification et au traitement relatifs aux principales enquêtes décrites à la partie V, contribuant ainsi de façon importante aux travaux des sections du compte courant et du compte de capital.

Autres fonctions d'exploitation - Les autres fonctions opérationnelles comprennent la recherche des systèmes et les rapprochements bilatéraux (voir la partie VI), dont chacune requiert les services d'un spécialiste; en outre, une sous-section composée de 7 personnes s'occupe des listes d'adresses et des publications.

Si l'on ajoute le directeur et les secrétaires, le personnel employé au début de 1975 totalisait 51 personnes, dont environ 4 travaillaient sur des projets temporaires d'élaboration. Cet accroissement par rapport aux 42 personnes employées en 1972 a été dû en majeure partie à la croissance rapide du volume et de la complexité des transactions. Au milieu de l'année 1975, le total du personnel était passé à 41.

Pour l'année financière 1975-1976, les dépenses ont été de l'ordre de \$770,000, soit \$655,000 pour les frais de personnel, \$60,000 pour les autres coûts directs et \$55,000 pour les coûts indirects (principalement les frais de programmation et de traitement des données, les coûts des activités décentralisées et ceux des services centraux de dactylographie).

En tout, la Division de la balance des paiements a mesuré en 1974 des transactions s'élevant à environ \$130 milliards et des avoirs et engagements extérieurs se chiffrant à approximativement \$100 milliards. Pour presque \$70 milliards de transactions courantes, les chiffres ont été obtenus de la Division du commerce extérieur et de la Section des voyages internationaux. Le total comprend également un volume important de données sur les transactions bancaires qui, comme on le mentionne dans la partie III, sont fournies par

l'Inspecteur général des banques et par la Banque du Canada, en vertu d'ententes visant à rationaliser la collecte et la distribution des statistiques bancaires.

La Section des voyages internationaux avait un personnel total de 28 personnes, composé de 4 spécialistes et de 24 employés de soutien. Les dépenses pour l'année 1975-1976 ont totalisé environ \$425,000, soit à peu près \$275,000 de frais de personnel, \$50,000 de coûts directs et \$100,000 de coûts indirects. La ventila-

tion différente des coûts de cette section, par rapport à la Division de la balance des paiements, traduit la nature différente de leurs activités.

Enfin, pour compléter cette description, on peut signaler que la Division du commerce extérieur, qui a la responsabilité d'une quantité énorme de détails sur les produits et les pays, a employé un personnel total d'environ 275 personnes et a dépensé approximativement \$4,400,000 en 1975-1976.

PARTIE II

LE COMPTE COURANT

Postes de la présentation type de la balance des paiements

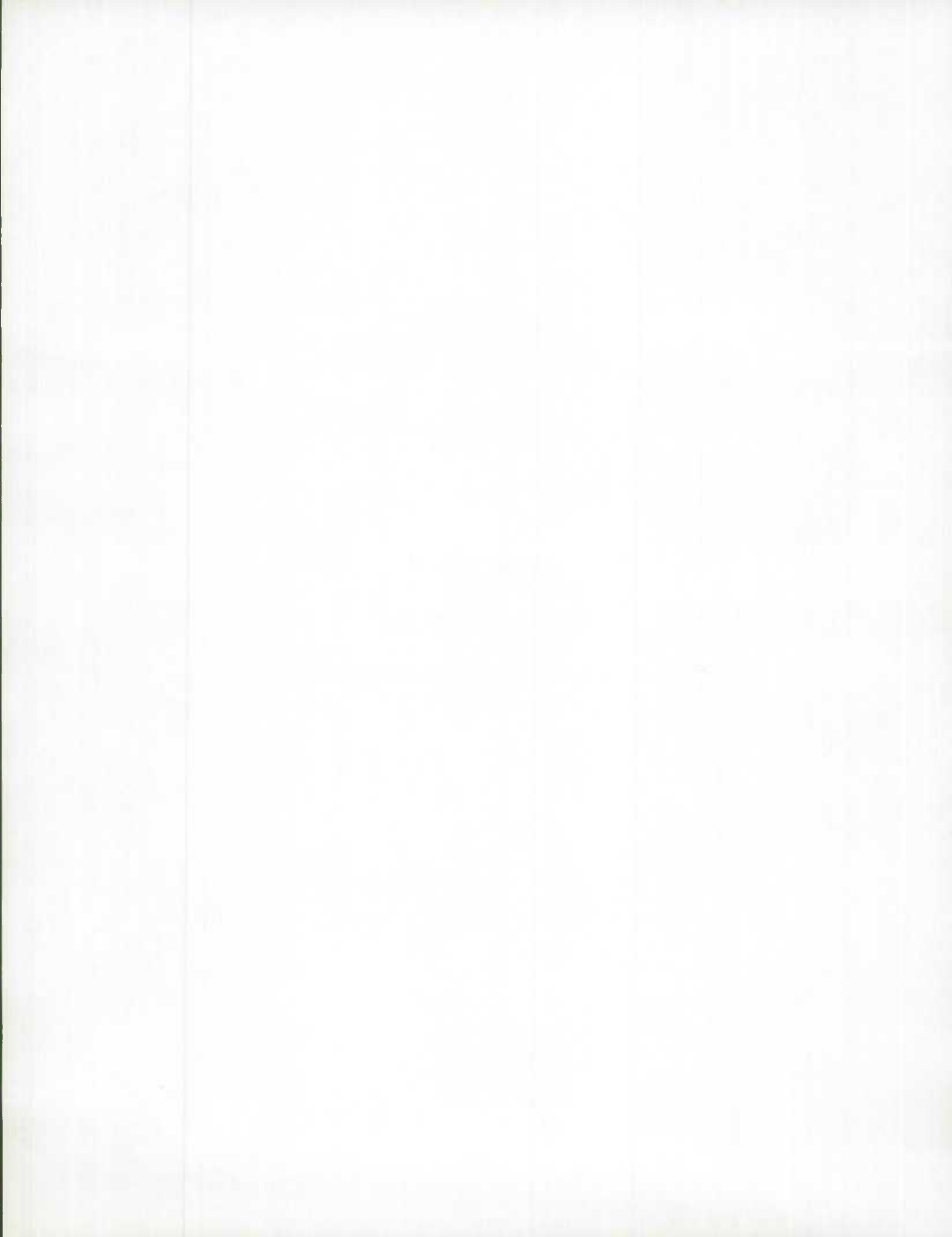


TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	53
Exportations et importations de marchandises	53
Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.	70
Production d'or pour l'exportation	70
Voyages	77
Intérêts et dividendes	80
Transports	87
Services de défense	94
Autres services	95
Successions et capitaux des migrants	104
Transferts publics et privés	106
Contributions officielles	107
Retenues fiscales	109

Introduction

Dans la présente partie, nous allons étudier les postes du compte courant, dans la présentation type de la balance des paiements. La partie III traitera des postes du compte de capital et la partie IV, des statistiques relatives à la position d'investissements internationaux.

Pour chacun des postes étudiés, nous nous efforcerons de respecter la même présentation, à savoir:

- Titre
- Code
- Définition
- Description
- Sources et méthodes
- Évaluation
- Correspondances
- Périodicité
- Données complémentaires
- Données connexes

Lorsque nous décrirons les sources et les méthodes, nous nous pencherons surtout sur celles qui sont actuellement en usage. Nous tenterons aussi d'indiquer de façon générale les fondements des estimations antérieures, sans toutefois essayer de couvrir systématiquement tout ce qui a déjà été fait en matière de méthodes (ou de descriptions); le lecteur est prié de consulter les publications de l'époque à ce sujet. Même dans le cas des estimations actuelles, il nous est impossible dans un document de ce genre de présenter toute la méthodologie, ou de donner suffisamment d'information pour permettre aux utilisateurs de refai-

re les estimations, si toutefois ils avaient accès aux résultats d'enquêtes.

Pour cela, il serait nécessaire d'inclure une quantité absurde de détails et d'étudier de nombreux cas particuliers qui sont confidentiels en vertu de la Loi sur la statistique. Nous avons donc choisi de présenter un aperçu très sommaire de l'établissement des estimations (en quelque sorte le "squelette"), tout en nous permettant quelques digressions qui donneront une idée du travail que cela implique.

Il convient sans doute de préciser ici que les méthodes statistiques ont dû tenir compte des problèmes de facilité, de rapidité et de coût d'obtention des données. Ainsi, contrairement au cadre statistique qui est en soi conceptuel, le processus qui permet de le "remplir" a souvent un caractère institutionnel ou administratif. Il s'ensuit que lorsqu'on construit des agrégats à des fins de publication, on peut parfois établir des séries de nature indicative qui peuvent être utiles dans le cadre du processus mais qui, prises isolément, doivent faire l'objet de telles mises en garde qu'elles ne feraient que décevoir la personne qui voudrait obtenir une sous-série particulière.

Par correspondances, on désigne toutes les relations avec les autres composantes du Système de comptabilité nationale, telles que les comptes nationaux des revenus et dépenses et les comptes des flux financiers, ainsi qu'avec les normes et les rapports internationaux comme ceux du Fonds monétaire international (F.M.I.) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.). Les liens avec d'autres séries statistiques publiées sont décrits au chapitre des données connexes.

Exportations et importations de marchandises

- Codes -** A1 Exportations de marchandises (concept de la balance des paiements)
- B1 Importations de marchandises (concept de la balance des paiements)

Définition

Fondamentalement, ces postes enregistrent les transactions sur biens meubles qui impliquent un transfert de propriété entre des non-résidents et des résidents du Canada.

Description

Le commerce des marchandises est l'élément le plus important de la balance canadienne des paiements

internationaux; ses variations peuvent être soudaines et jouent souvent un rôle décisif dans le compte courant.

Les statistiques sur le commerce sont généralement les séries chronologiques continues les plus anciennes que l'on puisse trouver: au Canada, elles existent depuis 1869 et des données fragmentaires existent même pour des périodes beaucoup plus reculées¹.

Les séries statistiques primaires sur les exportations et les importations du Canada sont produites par la Division du commerce extérieur de Statistique

¹ K.W. Taylor. *Statistical Contributions to Canadian Economic History*; Macmillan; Toronto, 1931.

Canada. En 1974, cela signifiait plus de deux millions de documents sur les exportations et environ sept millions sur les importations. Les exportations et les importations sont doublement classées, en fonction d'environ 1200 et 2700 catégories de produits respectivement, et en fonction de plus de 140 pays. En plus de cela, des millions de documents enregistrant les importations en franchise de droits des résidents canadiens ayant voyagé à l'étranger ne sont pas actuellement traités à des fins statistiques. Les statistiques sont publiées en détail dans les bulletins *Commerce du Canada* énumérés à la fin de la présente section. Il faut généralement ajuster les totaux mensuels afin de pouvoir les utiliser dans la balance des paiements; nous reviendrons plus tard sur la description de ces ajustements, mais il serait bon de décrire brièvement ici les caractéristiques des sources de données.

Sources et méthodes

Sources des données de Commerce du Canada -

Les sources principales des séries de *Commerce du Canada* sont, à quelques exceptions près, les documents sur les échanges que recueille Revenu Canada - Douanes et Accise. Les totaux relatifs aux échanges de faible valeur avec les États-Unis sont estimés à partir d'échantillons depuis 1969 en ce qui concerne les importations, et depuis 1975 dans le cas des exportations. Actuellement, des échantillons représentant 10 % des importations et 20 % des exportations sont utilisés pour les expéditions de moins de \$2,500.

Depuis janvier 1960, les firmes exportatrices d'électricité déclarent leurs exportations à l'Office national de l'énergie et depuis janvier 1963, les entreprises importatrices rendent compte de leurs activités directement à Statistique Canada. Les sociétés exploitantes de pipe-lines s'adressent directement à Statistique Canada depuis janvier 1964 pour déclarer les exportations de pétrole brut et de gaz naturel. De même, les principaux fabricants de véhicules automobiles fournissent leurs chiffres d'exportations et d'importations avec les États-Unis.

Chronologie - Quelle que soit la période civile considérée, les statistiques portent en général sur les biens exportés ou importés dont les déclarations parviennent à Statistique Canada au plus tard le dernier jour ouvrable de cette période. La réception des déclarations des principaux ports douaniers exige généralement deux ou trois jours, et il peut s'écouler un délai allant jusqu'à une semaine dans le cas des bureaux éloignés. Les échanges de véhicules automobiles entre le Canada et les États-Unis couvrent la période allant du 26 d'un mois au 25 du mois suivant. Quant au commerce de l'électricité et aux exportations de pétrole et de gaz naturel par pipe-line, les transactions d'un

mois donné sont inscrites le mois suivant à cause du décalage des déclarations.

Champ couvert - Certains mouvements de biens qui n'ont aucune incidence commerciale ou financière au niveau international ou qui sont considérés comme des transactions invisibles dans les statistiques de la balance canadienne des paiements internationaux, ne figurent pas dans les totaux des échanges régulièrement publiés à partir des sources douanières, mais apparaissent séparément comme "transactions spéciales hors-commerce" dans les publications *Commerce du Canada*. Il s'agit des éléments suivants:

- pièces de monnaie en circulation;
- effets des migrants;
- legs, donations et dons privés;
- achats des visiteurs étrangers;
- biens exportés par les membres du personnel diplomatique ou militaire du Canada en poste à l'étranger, ou remportés par les membres du personnel diplomatique ou militaire étranger quittant leur poste au Canada;
- biens importés à l'usage des non-résidents membres du personnel diplomatique ou militaire en poste au Canada ou rapatriés par des Canadiens qui ont été en poste à l'étranger;
- biens exportés ou importés à titre temporaire dans le cadre d'expositions ou de concours, y compris les films dont le développement est fait à l'étranger;
- jusqu'à la fin de 1973, les achats de touristes qui ont été importés en franchise de droits de douane et déclarés par écrit;
- jusqu'à la fin de 1975, l'or et les produits en or, lorsque la valeur de l'or contenu est supérieure ou égale à 80 % de la valeur totale (à quelques rares exceptions près).

Les statistiques de base sur le commerce ne comprennent pas le ravitaillement vendu au Canada à des navires ou à des avions étrangers ou acheté à l'étranger par des navires ou des avions canadiens², les

² Dans la balance des paiements, les recettes et paiements correspondants figurent au compte des transports ou, dans le cas des bateaux militaires et des avions, dans les transactions du secteur public ou les transactions et services divers du compte des autres services.

exportations temporaires (sauf le matériel des entrepreneurs) et les importations temporaires (sauf celles destinées à des expositions ou à des concours, et sauf les films développés à l'étranger), ni les marchandises qui sont simplement en transit sur le territoire canadien. Les navires de construction et d'immatriculation britanniques importés pour le commerce intérieur, les navires et, jusqu'à 1966 les avions achetés à l'étranger pour le commerce international (et non pas pour transporter des marchandises d'un point à un autre du Canada) sont aussi exclus des séries de base sur le commerce, ainsi que d'autres biens traversant la frontière douanière sans transfert de propriété, comme les biens exportés ou importés en vertu de contrats de location de longue ou courte durée. L'usage canadien concernant les échanges de biens à traiter ou à réparer respecte les recommandations des Nations Unies: les biens importés ou exportés pour être traités sont enregistrés à leur valeur intégrale, alors que seule la valeur du travail de réparation est prise en compte dans le deuxième cas.

Les statistiques sur les importations prennent en compte les biens qui sont retenus dans les entrepôts de douane et ceux qui passent la douane lors de leur arrivée au Canada, conformément au système "général" d'enregistrement des statistiques du commerce extérieur.

Les statistiques sur les exportations portent sur les biens qui sortent des entrepôts de douane et qui sont exportés.

Classifications géographiques - Les exportations sont attribuées au pays auquel elles sont destinées au moment où elles quittent le Canada, c'est-à-dire celui qui est leur dernière destination connue. Les importations sont généralement classées selon le pays d'où elles ont été directement expédiées au Canada, que ce soit ou non leur pays d'origine. Cependant, depuis juillet 1946, les biens provenant des Caraïbes, d'Amérique Centrale ou d'Amérique du Sud mais expédiés au Canada à partir des États-Unis, sont attribués à leur pays d'origine.

Évaluation - Les exportations sont évaluées "f.o.b. (franco bord) au lieu de chargement", c'est-à-dire au point de production pour la plupart des biens, sans tenir compte des frais de transport intérieur, d'assurances, de manutention, etc., engagés entre le point d'expédition au Canada et le point de sortie (ou au-delà). (Au besoin, les prix à l'exportation sont ajustés de façon à comprendre les droits de sortie, pour le pétrole par exemple.) On constate cependant que dans une proportion significative, les exportations par air et par eau sont évaluées y compris les frais de transport jusqu'au port de sortie, et que certaines expéditions par voie de terre à destination des États-Unis sont enregistrées pour des valeurs comprenant

tout ou partie des frais de transport jusqu'à leur destination finale. Le blé et les oléogineux, qui sont des produits importants, sont déclarés f.o.b. au port de sortie, c'est-à-dire à Vancouver, Thunder Bay, ou aux ports du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Quant au charbon de l'Alberta, il est déclaré f.o.b. sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Les chiffres des exportations sont exprimés en dollars canadiens, après conversion s'il y a lieu.

La valeur des biens importés est la valeur douanière taxable, généralement fondée sur la juste valeur marchande (habituellement le prix de gros dans le pays d'origine, ou le prix de vente s'il est plus élevé); le transport intérieur du point de consignation au point de sortie du pays étranger, les frais de transport, d'assurances et de manutention, ainsi que les droits d'exportation ou d'importation, en sont exclus. Dans le cas d'expéditions d'une valeur de plus de \$50,000, on utilise le prix de vente déclaré sauf lorsque les transactions s'effectuent entre des entreprises qui ont des liens de dépendance. (Les importations d'automobiles sont cependant évaluées selon le prix de vente). Enfin, comme certains produits importés des États-Unis sont achetés "livraison comprise", les frais de transports sont inclus dans leur prix¹.

Changements de structure des statistiques sur le commerce - Les statistiques sur le commerce du Canada ont plusieurs fois changé dans leur structure; dans la mesure du possible, la Division du commerce extérieur a régulièrement révisé les données antérieures pour en tenir compte. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des principaux changements et indiquent où on peut en trouver des descriptions plus complètes.

Au début de 1960, une nouvelle catégorie de statistiques d'exportations et d'importations est entrée en vigueur sous le titre "transactions spéciales hors-commerce". Auparavant, les publications comprenaient diverses transactions spéciales et non commerciales, dont certaines n'étaient pas traitées de façon uniforme dans les séries sur les exportations et celles sur les importations. La nouvelle catégorie (exclue des totaux publiés régulièrement) groupait divers mouvements de biens qui n'avaient aucune incidence financière au niveau international ou qui, pour diverses raisons, gagnaient à être distingués du commerce de marchandises dans les analyses économiques. La liste des éléments actuellement compris dans cette catégorie a déjà été présentée. À la suite des changements apportés en 1960, les totaux des exportations et des importations, couvrant essentiellement le même champ

¹ Les paragraphes précédents reprennent brièvement des explications et descriptions données dans les publications du *Commerce du Canada*.

d'observation, étaient très voisins de ceux du commerce des marchandises de la balance des paiements. L'utilité de ces totaux a donc été accrue sans que l'on perde d'information sur les transactions spéciales et non commerciales. Dans le chapitre IV de la Revue du commerce extérieur de 1959, *Review of Foreign Trade, Calendar Year 1959* (n° 65-205 au catalogue), on trouvera une description plus détaillée des changements introduits en 1960.

La base de calcul des statistiques sur le commerce a été modifiée au début de 1964. Jusque là, les statistiques du Canada étaient du type "commerce spécial", c'est-à-dire qu'elles étaient établies à la frontière douanière, l'endroit où les exportations entrent sous le contrôle des douanes et où les importations en sortent. Depuis 1964, les statistiques sont calculées selon le "commerce général", c'est-à-dire à la frontière géographique où les biens entrent au pays ou en sortent. L'emploi de l'une ou l'autre des méthodes semble n'avoir fait que peu de différence dans les statistiques de *Commerce du Canada* jusqu'en 1962. En juin de cette année-là, l'imposition de surtaxes à l'importation (à titre de mesure protectionniste temporaire) entraîna un accroissement substantiel des stocks dans les entrepôts douaniers, car les importateurs qui n'utilisaient pas auparavant ces installations d'entrepôt y ont constitué des stocks dans l'espoir que cette mesure prendrait fin avant qu'ils ne soient forcés de vendre leurs produits; il s'en est ensuivi, pour certains produits, un élargissement du décalage entre l'enregistrement des données statistiques du Canada et celui des statistiques de ses partenaires commerciaux. Ce décalage, et le fait qu'on préfère, dans la comptabilité de la balance des paiements, mesurer les mouvements réels de biens plutôt que tenir compte des subtilités techniques des dédouanements, ont été à l'origine de l'adoption en 1964 de la méthode du "commerce général". Le chapitre IV de la *Revue du commerce extérieur* pour les années civiles 1960-1963 (n° 65-205 au catalogue) donne une description plus détaillée de cette modification. Le Tableau A-1 de la même revue pour les années 1966-1972 présente un état définitif des totaux de *Commerce du Canada* fondés sur le concept du "commerce général" à partir de 1955; il existe aussi des séries qui commencent en 1952 et sont basées sur des estimations de la différence entre la valeur de biens entreposés en douane et la valeur des biens dédouanés pour la consommation intérieure⁴.

Ajustements aux fins de la balance des paiements -

Le reste de cette section est consacré aux ajustements qui sont apportés aux statistiques du *Commerce du Canada* pour qu'elles puissent être utilisées dans la balance des paiements.

Les statistiques du commerce peuvent ne pas avoir la même signification pour les utilisateurs: certains se préoccupent surtout de l'aspect fiscal ou protectionniste du tarif douanier; d'autres s'intéressent à l'origine et à la destination de certains produits en tant qu'éléments d'études du marché. D'autres encore, particulièrement ceux qui travaillent sur les agrégats, veulent surtout savoir si ces statistiques s'insèrent dans le cadre du système des comptes nationaux ou si elles mesurent l'impact, immédiat ou final, du commerce sur les marchés des changes. Ce dernier groupe d'utilisateurs peut certes concevoir que des mesures utiles exprimées en valeurs du marché peuvent avoir une signification au niveau du "bien-être", mais ils voudront généralement avoir un ensemble de statistiques fondé sur des principes d'évaluation qui soient le plus cohérents possible, c'est-à-dire que les importations soient enregistrées sur la même base de prix que les exportations (ou autres échanges) qui en sont la contrepartie, et que les statistiques soient compatibles avec d'autres séries économiques ou financières auxquelles on pourrait les comparer. Évidemment, les périodes et les champs couverts devraient aussi être uniformes.

Il convient toutefois de souligner qu'utiliser les prix réels de cession (ceux des transactions) est presque une condition *sine qua non* d'une intégration poussée des appareils statistiques et de leurs composantes (balance des paiements, comptes des revenus et dépenses et tableaux d'entrées-sorties). L'emploi d'autres valeurs obligerait à faire une multitude d'imputations complexes dans certaines séries, notamment celles sur les profits, les stocks et les flux financiers. Les séries de base du *Commerce du Canada* sont déjà construites de façon à exprimer les exportations et les importations de véhicules automobiles à leurs prix de cession. Dans la mesure du possible, on effectue d'autres ajustements sur les marchandises des séries du *Commerce du Canada*, afin de les traduire en prix de cession avant de les utiliser dans la balance des paiements.

Si les statisticiens recherchent la symétrie, c'est qu'ils se préoccupent des conséquences des statistiques sur les règlements et le commerce international qui, à l'échelle mondiale, pourraient être biaisées en faveur des paiements ou des recettes; en effet, les politiques nationales qui pourraient être élaborées dans de telles conditions iraient à l'encontre d'un fonctionnement harmonieux et efficace du processus d'ajustement au niveau international.

Pour adapter les chiffres sur le commerce à la balance des paiements, il faut notamment les convertir sur des bases qui correspondent à celles des autres éléments de la balance des paiements, en ce qui concerne leur couverture, leur chronologie et leur évaluation. Les conditions ont changé au cours des ans. Par suite des changements de structure et de couverture enregistrés par les séries de *Commerce du Canada*

⁴ n° 65-205 au catalogue (année civile 1955).

en 1960 et en 1964 (voir plus haut), de nombreux ajustements se sont révélés inutiles, et dans les lignes qui suivent, nous verrons qu'un certain nombre d'autres ajustements sont en fait devenus superflus à cause de l'évolution des conditions et des processus statistiques.

Bien que les méthodes statistiques aient permis de mieux adapter les données primaires à la balance des paiements, certaines contraintes empêchent de les rendre tout à fait appropriées. Les utilisateurs des agrégats du *Commerce du Canada* sont probablement très satisfaits des mesures ajustées de la balance des paiements, mais les données de sources nécessaires à ces ajustements ne sont généralement pas disponibles avec l'actualité, la fréquence et le niveau de détail (par produits et par régions géographiques) qui permettraient de vraiment ajuster les centaines de milliers de cases des séries statistiques publiées sur le commerce.

Depuis 1971 toutefois, on dispose d'agrégats mensuels entièrement ajustés en fonction de la balance des paiements, et publiés régulièrement dans le *Quotidien de Statistique Canada* (n° 11-001 au catalogue). Les principaux ajustements apportés aux données primaires sont présentés schématiquement dans le graphique II.1 où ils apparaissent en deux groupes principaux: le premier groupe comprend les ajustements de couverture ou de valeur et le deuxième porte sur des ajustements relatifs à la chronologie des transactions commerciales. Le graphique distingue les ajustements utilisés dans les publications actuelles du *Commerce du Canada*, de ceux qui y apparaissaient auparavant et ont maintenant été intégrés dans les séries historiques de *Commerce du Canada*. Les données actuellement utilisées se trouvent aux tableaux II.1 et II.2.

Ajustements de couverture ou de valeur - Ces ajustements comprennent les déductions des effets personnels des migrants, des donations et dons privés, des importations à des fins consulaires, de certaines transactions d'ordre militaire effectuées avec le Royaume-Uni et les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et des achats de touristes importés en franchise de droit. (À partir de 1960, ces ajustements sont tous devenus inutiles puisque les données correspondantes ont été regroupées avec certaines autres transactions sous le titre "transactions spéciales hors-commerce" que nous avons déjà décrit. Ces ajustements ne doivent donc être effectués que sur les séries du *Commerce du Canada* antérieures à 1959 qui n'ont pas été reconstruites selon le format adopté en 1960.)

Les pages qui suivent décrivent plusieurs autres ajustements de couverture ou de valeur:

- **Achats de touristes** - On effectue une faible déduction arbitraire pour les achats de touristes

enregistrés au titre des exportations de biens alors qu'en fait, ils devraient figurer dans les recettes de voyages.

- **Or marchandise (non monétaire)** - Depuis la fin du trimestre de 1968, où ont été introduites de nouvelles ententes relatives à l'or monétaire et à l'or marchandise, ce dernier est traité essentiellement de la même façon que les autres biens; les ventes et les achats conclus avec des non-résidents sont ajoutés aux exportations et importations en tant qu'ajustements à la balance des paiements. À partir de janvier 1976, les mouvements physiques d'or ont été exclus des ajustements car ils ont alors été inscrits dans les séries régulières sur le commerce et non parmi les transactions spéciales hors-commerce. Il n'est actuellement pas possible de publier séparément l'ajustement restant. (Avant les modifications intervenues en 1968, la production d'or destiné à l'exportation (exportations nettes d'or marchandise) était enregistrée dans un poste distinct de la balance des paiements. Pour plus de détails, voir la série A3).

- **Énergie** - Au début des années 1960, les exportations ont été majorées pour prendre en compte le gaz naturel exporté par pipeline qui n'était pas enregistré dans les séries antérieures sur le commerce.

- **Produits automobiles** - On déduit, des exportations et des importations de pièces automobiles, des montants corrigeant rétroactivement leur valeur et des frais spéciaux de conception technique†, qui sont aussi enregistrés au poste des transactions et services divers (voir les séries A23 et B23). Les ajustements apportés aux exportations de 1967 à la première moitié de 1969 et ceux apportés aux importations en 1967 et 1968 comprenaient des déductions visant à réduire les valeurs déclarées des véhicules automobiles pour les passer à leurs prix de cession.

- **Navires** - Les achats ou les ventes de navires qui n'ont pas été enregistrés à la douane (aucune déclaration n'est exigée pour l'importation des navires de construction et d'immatriculation britanniques qui seront mis en service au Canada) sont ajoutés aux importations et aux exportations.

- **Avions civils** - Ont été ajoutés aux importations les achats à l'étranger d'avions destinés aux transports internationaux (pour lesquels aucune déclaration n'était exigée en douane jusqu'en 1966: les avions qui passaient du service international au service intérieur étaient enregistrés comme biens importés à leur valeur dépréciée et étaient déduits aux fins de la balance des paiements).

†Frais relatifs aux modèles, moules, outils, matrices, etc.

TABLEAU II.1 Ajustements des exportations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements

	Exportations du Commerce du Canada (y compris les réexpor- tations)	Balance des paiements - Ajustements							
		Or marchan- dise	Blé	Ener- gie ¹	Produits automo- biles	Navires	Avions civils	Matériel militaire	Achats de touristes
en millions de dollars									
1946	2,299	...	38	5	-	3	..
1947	2,790	...	- 14	- 4	-	-	- 3
1948	3,087	...	14	- 16	-	-	- 2
1949	3,004	...	- 4	- 5	-	-	- 3
1950	3,143	...	-	- 5	-	-	- 6
1951	3,946	...	- 6	- 1	-	9	- 5
1952	4,337	...	- 10	-	-	15	- 4
1953	4,152	...	- 4	-	-	- 8	- 3
1954	3,926	...	- 2	-	-	- 14	- 3
1955	4,332	...	- 2	-	-	5	- 3
1956	4,839	...	- 5	6	-	- 1	- 3
1957	4,890	...	- 6	7	-	5	- 2
1958	4,899	...	- 2	-	-	- 4	- 2
1959	5,144	...	6	4	-	-	- 2
1960	5,390	...	- 6	7	2	-	- 2
1961	5,903	...	- 15	2	-	-	- 2
1962	6,357	...	6	18	..	-	-	7	- 2
1963	6,990	...	33	17	..	2	-	42	- 2
1964	8,303	...	- 29	5	..	3	-	- 42	- 2
1965	8,767	...	16	2	5	- 42	- 3
1966	10,325	...	- 10	-	22	- 9	- 3
1967	11,420	...	- 29	..	- 57	1	6	2	- 5
1968	13,679	123	- 4	5	- 91	3	- 20	29	- 4
1969	14,868	207	13	18	- 112	1	- 8	52	- 4
1970	16,819	156	5	15	- 54	1	- 4	- 12	- 5
1971	17,820	159	- 4	19	- 53	44	3	39	- 4
1972	20,150	173	11	28	- 68	22	- 7	- 35	- 5
1973	25,421	144	54	76	- 86	- 21	-	-	- 5
1974	32,441	187	60	183	- 132	74	-	-	- 5

¹ Les données permettraient de faire des ajustements chronologiques sur les exportations énergétiques d'avant 1968, mais l'effet en serait globalement peu important.

TABLEAU II.1. Ajustements des exportations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements

Balance des paiements – Ajustements								Total ajusté	
Entreposage	Terre-Neuve	War Supplies Ltd.	Achats de l'A.N. U.S.R.	Transport	Rapprochement avec les États-Unis	Autres ajustements	Total des ajustements		
en millions de dollars									
..	- 38	55	33	- 2	94	2,393	1946
..	- 57	13	- 2	- 67	2,723	1947
..	- 57	4	- 57	3,030	1948
..	- 10	7	- 15	2,989	1949
..	7	- 4	3,139	1950
8	- 1	4	3,950	1951
14	- 13	2	4,339	1952
6	9	-	4,152	1953
5	22	8	3,934	1954
...	-	-	4,332	1955
...	1	- 2	4,837	1956
...	-	4	4,894	1957
...	- 1	- 9	4,890	1958
...	-	+ 7	5,151	1959
...	1	2	5,392	1960
...	1	- 14	5,889	1961
...	1	30	6,387	1962
...	-	92	7,082	1963
...	-	- 65	8,238	1964
...	-	- 22	8,745	1965
...	1	1	10,326	1966
...	-	- 82	11,338	1967
...	-	41	13,720	1968
...	-	167	15,035	1969
...	-	102	16,921	1970
...	- 229	83	-	57	17,877	1971
...	- 253	113	-	- 21	20,129	1972
...	- 315	188	5	40	25,461	1973
...	- 351	134	-	150	32,591	1974

Sources: Exportations de Commerce du Canada: pour 1946 à 1971, voir *Revue du Commerce extérieur 1966-1972* (n° 65-501 au catalogue); pour 1972, voir *Exportations – Commerce de marchandises 1972-1974* (n° 65-202 au catalogue); pour 1973 et 1974, voir *Exportations – Commerce de marchandises 1973-1975* (n° 65-202 au catalogue). Exportations ajustées: voir *La balance canadienne des paiements internationaux, 1972* (n° 67-201 au catalogue) pour 1946 à 1966, et *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, premier trimestre 1976* (n° 67-001 au catalogue) pour 1967 à 1974.

TABLEAU II.2. Ajustements des importations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements

	Importations du Commerce du Canada	Balance des paiements – Ajustements						
		Or marchandise	Produits automobiles	Navires	Avions civils	Matériel militaire	Publicité	Evaluations officielles
en millions de dollars								
1946	1,841	5	–	– 6	– 2	– 5
1947	2,543	–	–	– 3	– 2	..
1948	2,618	4	–	– 9	– 3	– 3
1949	2,714	6	–	– 2	– 4	– 3
1950	3,125	–	–	11	– 5	– 4
1951	4,005	1	–	95	– 5	– 8
1952	3,916	–	3	– 67	– 5	– 6
1953	4,248	8	3	– 48	– 6	– 6
1954	3,967	10	–	– 54	– 7	– 7
1955	4,578	15	–	– 38	– 7	– 8
1956	5,566	16	5	– 1	– 8	– 10
1957	5,488	10	11	–	– 8	– 12
1958	5,060	24	1	–	– 9	– 9
1959	5,530	13	43	4	– 9	– 9
1960	5,495	5	32	27	– 9	– 9
1961	5,781	13	– 22	– 38	– 9	– 11
1962	6,294	8	6	– 86	– 8	– 11
1963	6,578	5	22	– 5	– 7	– 11
1964	7,488	3	27	39	– 9	– 11
1965	8,633	2	10	3	– 10	– 11
1966	10,072	–	50	1	– 10	– 11
1967	10,873	...	– 129	–	29	– 2	– 10	– 11
1968	12,360	85	– 147	–	– 33	5	– 10	– 11
1969	14,130	64	– 83	–	– 11	–	– 14	– 15
1970	13,952	14	– 95	–	4	24	– 16	– 16
1971	15,618	66	– 80	–	– 19	32	– 9	– 6
1972	18,669	66	– 84	–	9	–	– 10	– 7
1973	23,325	49	– 93	–	48	–	– 10	– 9
1974P	31,692	172	– 159	–	– 80	–	– 11	– 10

Sources: Importations de Commerce du Canada: pour 1946 à 1970, voir *Revue du commerce extérieur 1966-1972* (n° 65-501 au catalogue); pour 1971 et 1972, voir *Importations – Commerce de marchandises 1971-1973* (n° 65-203 au catalogue); pour 1973 et

TABLEAU II.2. Ajustements des importations (Commerce du Canada) aux fins de la balance des paiements

Balance des paiements – Ajustements							Total ajusté	
Ecart du taux de change	Entreposage	Terre-Neuve	Transport	Rapprochement avec les États-Unis	Autres ajustements	Total des ajustements		
en millions de dollars								
- 6	10	- 9	- 6	- 19	1,822	1946
- 12	25	- 9	- 7	- 8	2,535	1947
- 12	14	- 11	-	- 20	2,598	1948
- 12	-	- 1	- 2	- 18	2,696	1949
- 11	15	1	7	3,132	1950
...	23	- 10	96	4,101	1951
...	3	10	- 62	3,854	1952
...	14	- 1	- 36	4,212	1953
...	3	4	- 51	3,916	1954
...	3	- 35	4,543	1955
...	- 3	- 1	5,565	1956
...	- 1	-	5,488	1957
...	- 1	6	5,066	1958
...	-	42	5,572	1959
...	- 1	45	5,540	1960
...	2	- 65	5,716	1961
...	-	- 91	6,203	1962
...	- 3	1	6,579	1963
...	-	49	7,537	1964
...	-	- 6	8,627	1965
...	-	30	10,102	1966
...	22	- 101	10,772	1967
...	-	- 111	12,249	1968
...	-	- 59	14,071	1969
...	2	- 83	13,869	1970
...	- 64	- 240	16	- 304	15,314	1971
...	- 78	- 300	7	- 397	18,272	1972
...	- 99	- 486	1	- 599	22,726	1973
...	- 91	- 628	8	- 799	30,893	1974P

1974, voir *Importations – Commerce de marchandises 1973-1975* (n° 65-203 au catalogue). Importations ajustées: voir *La balance canadienne des paiements internationaux, 1972* (n° 67-201 au catalogue) pour 1946 à 1966, et *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, premier trimestre 1976* (n° 67-001 au catalogue) pour 1967 à 1974.

Présentation schématique des ajustements apportés aux séries du Commerce du Canada aux fins de la balance des paiements



Publicité - On déduit une estimation afin de tenir compte des importations de matériel publicitaire: une partie, par exemple les brochures sur les voyages, ne correspond pas à une dépense directe de la part du Canada et une autre partie est comprise dans les paiements de services publicitaires.

Évaluation officielle - De la valeur des importations, on déduit des montants destinés à tenir compte des évaluations douanières qui sont supérieures aux valeurs réellement acquittées; cet ajustement est théorique et n'est pas bien fondé. Depuis 1971, l'ajustement applicable aux importations en provenance des États-Unis est intégré à celui du rapprochement des statistiques Canada-États-Unis.

Écart du taux de change - Lorsque les taux de change étaient fixes pendant la période de contrôle des changes, une déduction était faite pour réduire les valeurs enregistrées à l'importation du montant de l'écart entre les cours acheteurs et vendeurs officiels, qui constituaient un coût intérieur et non international. Ces écarts, qui couvraient les frais d'administration du contrôle des changes, ainsi qu'une commission versée aux banques pour leurs services, se sont élevés, sur le dollar américain, à 1 cent du 16 septembre 1939 au 14 octobre 1945, puis à 1/2 cent jusqu'au 30 septembre 1950. Ainsi, au début de 1946, les exportations qui ont produit 10 millions de dollars américains ont été enregistrées à 11 millions de dollars canadiens, et les importations qui ont coûté 10 millions de dollars américains ont été évaluées à 11.5 millions de dollars canadiens. À la suite de ces ajustements, le chiffre des importations a été réduit de \$0.5 million et s'est établi à \$11 millions.

Terre-Neuve - Les exportations et les importations de biens entre le Canada et Terre-Neuve qui apparaissaient dans les données sur le commerce jusqu'au moment où Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération en 1949, ont donné lieu à une déduction conformément au traitement particulier décrit dans la partie VI.

Recettes de War Supplies Ltd - Les paiements effectués par le gouvernement des États-Unis pour des livraisons de matériel de guerre et les métaux exportés en vertu de l'accord dit "Hyde Park Agreement", ont été enregistrés comme recettes spéciales au compte des marchandises plutôt que dans les données de base sur le commerce.

Administration des Nations-Unies pour le secours et la reconstruction - Les contributions des pays

étrangers pour l'achat de biens canadiens ont été enregistrées comme recettes spéciales au compte des marchandises; un faible montant apparaissait aussi dans les "autres" ajustements pour 1947.

Ajustement dû au rapprochement du commerce Canada-États-Unis - Introduit en 1971, cet ajustement comprend la plupart des corrections d'ordre conceptuel et statistique qui se sont révélées nécessaires lorsque le Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis a analysé les données (décrit à la partie VI). Les principales composantes de l'ajustement pour 1974 sont décrites plus en détail un peu plus loin dans cette section.

Transport - Bien qu'en principe les séries de *Commerce du Canada* ne doivent pas inclure les frais de transport dans la valeur des échanges, les pratiques en usage dans certaines industries font qu'une partie de ces frais de transport est comprise dans la valeur des exportations et des importations déclarées sur les documents douaniers. On déduit donc une estimation de ces frais de transport qui sont déjà pris en compte dans le compte des transports. À la fin de la présente section, on trouvera un sommaire des résultats d'une enquête effectuée en 1971 auprès d'entreprises canadiennes importatrices et exportatrices, enquête qui portait sur leurs méthodes habituelles de déclaration douanière.

Autres ajustements - Ce poste comprend des ajustements très divers. Ainsi, dans les exportations de la fin des années 40 et celles des années 50, on a majoré la valeur des livraisons d'uranium qui, pour des raisons de sécurité, avaient été sous-estimées dans les données de base; de même, au milieu des années 50, on a ramené au montant effectivement reçu du Royaume-Uni la valeur des exportations de bœuf qui, dans les statistiques sur le commerce, avaient été inscrites à un niveau sensiblement plus élevé, à cause des prix d'intervention payés par le gouvernement canadien aux producteurs. Les ajustements aux importations ont été plus variés: citons l'élimination d'autres transactions hors-commerce, les déductions pour droits de "dumping", les ajustements de prix rétroactifs et divers montants assez arbitraires visant à tenir compte de la fraude commerciale sur le tabac au milieu des années 50. D'importants achats de matériel militaire, livrés aux Forces armées canadiennes stationnées à l'étranger et donc absents des statistiques d'importations du Canada, font aussi partie des ajustements sous forme de paiements échelonnés. Les satellites de télécommunications achetés par Télésat Canada et lancés directement des États-Unis ont été comptabilisés d'une manière semblable.

Ajustements de période (ou de chronologie) -

Nous passons maintenant au deuxième type d'ajustements, ceux qui ont trait à l'aspect temporel des transactions commerciales, en commençant par ceux du graphique II.1 qui sont maintenant intégrés dans les séries historiques de *Commerce du Canada* et qui portent sur les retards dans la réception des documents et sur l'entreposage.

Le retard des documents parvenant du port de Montréal est un exemple particulièrement significatif de distorsion statistique causée par des procédures administratives. Il provient du fait qu'entre avril 1966 et juillet 1967, le port de Montréal a mis un certain temps à transmettre un grand nombre de documents d'importation à Statistique Canada. Quelque \$205 millions d'importations ont ainsi été enregistrés pour l'année 1967 et ont dû être réattribués à 1966 par la suite. Les séries globales actuelles de *Commerce du Canada* ont été corrigées en conséquence.

L'ajustement relatif à l'entreposage représente la différence entre les biens qui traversent la frontière douanière et ceux qui traversent la frontière géographique. Cet ajustement a été décrit précédemment dans la section traitant des modifications apportées à la structure des données sur le commerce. Comme nous l'avons déjà dit, cet ajustement est devenu superflu au début de 1964 lorsque les statistiques du Canada sur le commerce sont passées du concept du "commerce spécial" à celui du "commerce général". Les agrégats actuellement publiés dans *Commerce du Canada* ont été ajustés selon le commerce général et ce, rétroactivement jusqu'en 1955. Lorsqu'on utilise les séries établies selon le commerce spécial avant 1964, il faut faire un ajustement aux fins de la balance des paiements; des estimations de l'entreposage ont été faites et demeurent valables pour les ajustements, en ce qui concerne les importations des années antérieures à 1955.

D'autres ajustements de chronologie, de nature permanente, sont nécessaires:

Blé - Les exportations de blé des séries de *Commerce du Canada* sont généralement ajustées à partir des rapports établis par la Commission canadienne des grains sur les exportations de blé dédouanées au cours d'un mois civil complet (ces rapports échappent en effet aux retards de déclaration et traduisent mieux la destination du blé canadien détenu parfois à l'extérieur du pays). Les volumes d'expédition ainsi obtenus sont combinés aux valeurs unitaires calculées à partir des sources douanières, afin d'en déduire des estimations "mixtes" qui remplacent les séries douanières initiales.

Énergie - Les exportations par pipeline de pétrole et de gaz naturel sont actuellement comprises

dans les séries de *Commerce du Canada* après un délai d'un mois. Étant donné l'importance croissante de ces produits, on a commencé en 1973 (rétroactivement jusqu'en 1968) à attribuer ces exportations d'énergie au trimestre pendant lequel elles ont eu lieu.

Navires, avions civils et matériel militaire - Dans les statistiques de la balance canadienne des paiements, l'usage veut que l'on enregistre les paiements échelonnés au lieu de la livraison réelle du matériel, dans le cas de la construction des navires, des avions civils et de certains types de matériel militaire. Bien qu'à l'heure actuelle peu de pays aient adopté cette pratique, un certain nombre de considérations semblent la justifier: en effet, si le transfert de propriété ne se fait pas avant la livraison, le matériel est généralement construit selon des spécifications données en vertu d'un engagement contractuel précis. La production est répartie sur une longue période de temps, et enregistrer les paiements échelonnés et non la livraison correspond mieux à la réalité. En ce qui concerne le matériel de transport, sa nature même est la cause de certaines difficultés d'identification, tant dans les exportations que dans les importations, ce qui entraîne que les documents parviennent parfois longtemps après les livraisons effectives. Enfin, le matériel lui-même est souvent plutôt "encombrant" et la livraison physique d'un paquebot construit sur une période de plusieurs années peut entraîner une irrégularité dans les séries qui, si elle n'est pas clairement identifiée, pourrait induire en erreur. Il convient de souligner que la prise en compte des paiements échelonnés dans les séries corrigées de la balance des paiements permet d'éviter d'avoir, en plus, à enregistrer au compte de capital les paiements échelonnés versés pour le matériel non livré, ou à enregistrer au compte courant des achats qui peuvent être livrés à l'étranger, aux forces armées par exemple. En ce qui concerne les contrats militaires, les ajustements ont été limités à quelques types de matériel important.

Autres ajustements - Comme dans le cas des divers ajustements de couverture et de valeur, les autres ajustements de période sont très variés. Entre autres, citons les ajustements relatifs aux retards de certains documents, à des changements dans le traitement et à quelques paiements échelonnés. Des différences ont parfois été constatées entre l'exportation réelle d'un bien (par exemple de minerai de fer) et son enregistrement dans les séries statistiques: dans la mesure où l'écart est constaté et significatif, les séries sur le commerce sont ajustées en conséquence. Par le passé, il est arrivé que les procédés statistiques de calcul des séries de *Commerce du Canada* aient, en variant, modifié la "longueur" statistique effective d'un

mois ou d'un trimestre donné, donnant lieu parfois à des ajustements compensatoires dans les séries de la balance des paiements.

Quelques révisions mineures qui avaient été apportées aux séries de *Commerce du Canada* il y a quelques années (corrections marginales et arrondissements), et qui ne sont pas assez importantes pour justifier la reconstruction de séries ajustées de la balance des paiements (et en fait de tout le système des comptes nationaux), ont été éliminées avec d'autres ajustements.

Évaluation

De nombreux pays ont connu des difficultés en établissant leurs statistiques commerciales en dépit (ou parfois en raison) de "solides" procédures administratives. Ainsi, les chiffres du commerce du Canada ont été gravement faussés pendant un certain temps à cause de la pratique adoptée au port de Montréal que nous avons décrite dans un paragraphe précédent: quelque \$205 millions d'importations, qui auraient dû être attribuées à 1966, (soit environ 2 % des importations totales de 1966), ont été comptabilisées en 1967. Ce n'est qu'au début de l'été 1967 que l'erreur a été découverte, prouvant ainsi combien il est difficile de contrôler le fonctionnement d'un vaste système de déclaration. Aux États-Unis, le Bureau du recensement s'est penché sur le problème des différences croissantes entre les données du Canada et celles des États-Unis et a déterminé que pour de nombreuses marchandises, les frais de transport intérieur n'étaient pas compris dans la valeur déclarée aux autorités des États-Unis, alors qu'ils auraient dû l'être. En 1972, la correction qu'il a fallu apporter aux chiffres du Bureau du recensement relatifs aux exportations pour compenser la sous-évaluation du transport intérieur s'élevait à 331 millions de dollars américains. Au milieu de 1969, les autorités du Royaume-Uni ont révélé que "selon une estimation modérée", les exportateurs n'avaient pas produit de déclaration d'exportation pour un peu plus de 10 millions de livres sterling par mois. Ces exemples illustrent bien les difficultés posées par la collecte des statistiques sur le commerce.

La compilation des statistiques du commerce canadien est évidemment une opération longue et complexe: nous avons déjà mentionné qu'en 1974, il a fallu examiner et dépouiller quelque 9 millions de documents et produire des séries chronologiques classées de diverses façons (selon les marchandises, les pays, les régions économiques du Canada, le mode de transport, etc.) pour remplir plus d'un demi-million de cases de tableaux. La base administrative des statistiques commerciales et l'étendue du champ qu'elles recouvrent peuvent être la source de nombreux et graves problèmes de chronologie, de valeur, de couverture et de classification.

Études globales - Au Canada (et dans d'autres pays), des comités interministériels ont déjà examiné les statistiques à plusieurs reprises. Une étude importante menée au début de la deuxième guerre mondiale a permis par exemple de repérer certaines anomalies et d'apporter un certain nombre d'améliorations aux données; les résultats se trouvent à la Section II de la partie II de *La balance canadienne des paiements internationaux 1926-1948* (n° 67-501 au catalogue). Les efforts continus des statisticiens en vue de maintenir la qualité des séries (malgré l'évolution constante des méthodes administratives et commerciales) sont cependant aussi importants que les recherches spéciales.

Les études les plus récentes sur la qualité des mesures du commerce sont le fruit du travail du Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis⁵. Ce Comité a été mis sur pied par les gouvernements des deux pays, préoccupés par les écarts croissants enregistrés entre les statistiques du Canada et des États-Unis; son travail peut être considéré comme un prolongement des efforts de rapprochement des balances des paiements des deux pays (voir la partie VI). Ce rapprochement devait tenir compte de deux types de problèmes: il fallait d'abord ramener les deux ensembles de statistiques sur une base conceptuelle commune et ensuite identifier les lacunes statistiques de chacun des systèmes dans la mesure, évidemment, où elles n'étaient pas communes aux statistiques de base des deux pays. Nous décrivons en détail les lacunes que ces études ont permis de relever dans les données de base du Canada pour l'année 1974. (Le rapprochement ayant été effectué en fonction de la monnaie des États-Unis, les montants cités sont exprimés en millions de dollars américains.)

En 1974, les chiffres publiés indiquaient que les exportations du Canada vers les États-Unis s'élevaient à \$21,743 millions selon les sources douanières. Par la suite, des ajustements que l'on pourrait qualifier de définitoires ou de conceptuels se sont soldés par une réduction de \$91 millions; on a ensuite ajouté \$53 millions pour les exportations vers Porto Rico (qui ne sont pas comprises avec celles des États-Unis dans les données de *Commerce du Canada*), mais on a dû retrancher encore \$144 millions pour diverses raisons, dont l'élimination des frais spéciaux de conception technique compris dans l'évaluation des véhicules automobiles neufs. Pour reporter le total sur la base des transactions, il a fallu procéder à d'autres redressements statistiques qui se sont soldés par une majoration nette de \$408 millions, comprenant:

⁵ *The Reconciliation of U.S.-Canada Trade Statistics*: rapports couvrant les années 1970 à 1974 établis par le Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis et publiés conjointement par le Bureau du recensement du ministère du Commerce des États-Unis et par Statistique Canada.

en millions de
dollars américains

Addition des exportations pour lesquelles on n'a reçu aucun document	+ 300
Déduction des frais de transport inclus à tort dans la valeur des marchandises	- 60
Passage des valeurs douanières aux valeurs de transactions	- 20
Solde des erreurs de traitement ou de réponse et des différences de chronologie	+ 188

Les ajustements exceptionnels dus aux erreurs et à la chronologie ont été causés surtout par les décalages des exportations de pétrole brut et de gaz naturel dont l'importance s'est accrue avec la hausse des prix. (Comme nous l'avons déjà signalé, les statistiques sur l'exportation de ces deux produits portent sur les transactions du mois précédent.) En 1974, selon les chiffres initialement publiés, les importations canadiennes en provenance des États-Unis s'élevaient à \$21,739 millions (toujours en dollars américains et à partir des sources douanières). Les ajustements définitifs et conceptuels ont entraîné une réduction de \$248 millions pour des postes tels que les frais spéciaux de conception technique compris dans les pièces automobiles et les marchandises importées pour des périodes inférieures à un an. Il y a eu une majoration de \$19 millions pour les importations de Porto Rico et une autre de \$114 millions pour des importations qui provenaient d'un pays de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud mais qui avaient été expédiés des États-Unis au Canada. Pour faire passer le total sur la base des transactions, il y a encore fallu déduire \$489 millions, répartis de la façon suivante:

en millions de
dollars américains

Passage des valeurs douanières aux valeurs de transactions . .	- 404
Déduction des frais de transport inclus à tort dans la valeur des marchandises	- 72
Solde des erreurs de traitement ou de réponse et des différences de chronologie . .	- 13

Finalement, les statistiques de 1974 peuvent se résumer par le tableau suivant:

	Exportations	Importations	Solde
	en millions de dollars américains		
Totaux publiés	21,743	21,739	4
Ajustements définitifs et conceptuels ¹	- 91	- 115	24
Solde des différences statistiques ¹	+ 408	- 489	897
Totaux corrigés	22,062	21,134	928

¹ Le passage en valeurs de transactions des importations autres que automobiles a été compris dans les différences statistiques.

Nota: Les chiffres étant arrondis, leurs sommes ne sont pas égales aux totaux.

À partir de 1971, les chiffres de la balance des paiements sont ajustés en fonction des facteurs précédents. En plus des évaluations des statistiques commerciales liées à ce type de révisions générales, on peut également avoir d'autres renseignements partiels de nature estimative. Il convient cependant de souligner que d'importants programmes ont été lancés pour améliorer les données de base sur le commerce, mais qu'ils ne produiront tous leurs effets que sur une longue période.

Chronologie - Bien que plusieurs ajustements de période aient été apportés aux séries de *Commerce du Canada* (comme nous l'avons mentionné précédemment), ils sont forcément incomplets et il nous est difficile à l'heure actuelle de saisir toute la dimension du problème de la chronologie des séries.

Des tests relatifs aux exportations canadiennes de minerai de fer de 1962 et 1963 ont révélé que les ajustements suivants étaient nécessaires pour que les statistiques correspondantes de *Commerce du Canada* soient entièrement fondées sur la période inscrite sur les documents (quelle que soit la date de réception de ces ajustements):

Trimestre	1962	1963
	en millions de dollars	
I	+ 3.1	+ 3.7
II	+ 5.4	- 1.5
III	- 1.4	- 3.1
IV	- 5.5	+ 1.5

Le minerai de fer pose un problème assez exceptionnel à cause du caractère saisonnier des transports et de la concentration des livraisons de cette marchandise dans certains ports. On a toutefois constaté l'existence d'un retard substantiel entre les exportations suivant l'ouverture à la navigation du fleuve Saint-Laurent et la réception, à Statistique Canada, des documents correspondants.

En attendant la mise en place d'un système informatique et certaines modifications du mode de déclaration, on ne peut porter que des jugements sommaires à partir d'hypothèses très arbitraires, pour évaluer les conséquences éventuelles des retards de déclaration sur le solde du commerce de marchandises. À l'aide des données portant sur la décennie 1962-1971, on a construit les séries en supposant, dans le cas des exportations, que les documents reçus jusqu'à la fin du mois concernaient les expéditions enregistrées jusqu'à cinq jours auparavant, et qu'il fallait prendre en compte, en plus, deux jours pour les biens "en instance" au Canada. En vertu de ces hypothèses, les séries de Commerce du Canada comprendraient généralement des retards de comptabilisation de sept jours⁶.

Les hypothèses relatives aux importations étaient semblables, à part le fait qu'on ne tenait pas compte des biens "en instance" au Canada, en supposant donc que le dédouanement entraîne immédiatement le règlement financier ou la comptabilisation. Les procédures employées lors du rapprochement ne prenaient évidemment pas en considération les perturbations causées dans la réception des documents par les grèves des postes ou des transports, les intempéries ou d'autres facteurs exceptionnels, sauf dans les cas où il était possible de faire des ajustements directement dans les chiffres initiaux.

Le processus consistait à calculer la valeur quotidienne moyenne des échanges déclarés pour les deux mois consécutifs considérés et à se servir de cette valeur pour corriger (en plus ou en moins) les totaux publiés de chaque mois en fonction du nombre de journées de décalage.

On a ainsi examiné quarante trimestres. En se fondant sur les hypothèses établies précédemment, on

a pu constater qu'à huit reprises, il fallait apporter des ajustements positifs ou négatifs au solde du commerce de marchandises pendant trois trimestres consécutifs, et qu'une fois, un ajustement négatif était nécessaire pendant deux trimestres consécutifs; enfin, à quatorze reprises, un ajustement positif ou négatif s'est trouvé "coincé" entre des ajustements de l'autre signe.

Sur ces vingt-trois "séquences", huit ont donné lieu à des ajustements totalisant \$25 millions ou plus. Parmi les ajustements trimestriels, deux revirements dépassaient \$50 millions et onze se situaient entre \$25 millions et \$49 millions. Le caractère saisonnier semblait très marqué.

Enfin, à partir de ces fragments de données estimatives, on a effectué une analyse spéciale sur des documents d'exportation de 1972 d'une valeur de \$50,000 et plus, afin d'évaluer les effets des délais qu'exige la réception de ces documents à Statistique Canada. Les résultats ont montré qu'en moyenne, les deux tiers seulement des documents codés au cours d'un mois donné avaient été visés par la douane au cours du même mois; dans le tiers restant, 27 % avaient été visés au cours du mois précédent et 5 % au cours des mois antérieurs. De plus, ces pourcentages variaient de façon significative d'un mois à l'autre.

Les chiffres indiqués ci-dessous permettent de constater les effets du décalage sur la valeur publiée des exportations de \$50,000 et plus. Pour chaque trimestre, l'écart entre les totaux publiés et corrigés a été inférieur à 5 %, mais à des niveaux plus détaillés, les différences étaient beaucoup plus importantes.

Période	Exportations (Commerce du Canada)	Valeur des documents de \$50,000 et plus		Différence en pourcentage
		Publiée	Corrigée	
en millions de dollars				
I	4,415	1,549	1,625	+ 4.9
II	5,343	2,041	1,990	- 2.5
III	4,490	1,923	1,983	+ 3.1
IV	5,729	2,433	2,317	- 4.8
Total	19,977	7,946	7,915	- 0.4

⁶ Ces retards étaient portés à huit jours lorsque le dernier jour du mois tombait un samedi et à neuf lorsque c'était un dimanche. On effectuait un autre ajustement pour Pâques: si le Vendredi saint était le dernier vendredi d'un mois finissant le lundi de Pâques ou avant, ou si le lundi de Pâques était le dernier jour du mois, on ajoutait un jour. Un expert du domaine des statistiques sur le commerce a avancé que ces hypothèses sous-estimaient grossièrement les décalages; selon lui, les retards sont plus vraisemblablement de l'ordre d'un mois dans le cas des exportations outre-mer et de deux semaines dans le cas des exportations vers les États-Unis.

L'incidence de ce genre de décalages statistiques dépend d'un certain nombre de facteurs. Dans la mesure où ils sont stables, ils ne peuvent pas causer de grands torts sur le plan de l'analyse. Par contre, dans la mesure où il se produit des changements dans le niveau, la composition ou le sens des flux commerciaux, ils peuvent avoir des effets sensibles sur les soldes, comme nous l'avons vu. En cas de changements subits comme ceux causés par une interruption des flux

de marchandises ou des documents, une part appréciable de leur incidence peut être imputée à une mauvaise période.

En principe, si les décalages ont une certaine régularité, leurs effets peuvent être atténués ou éliminés par les techniques utilisées pour produire les séries désaisonnalisées de *Commerce du Canada*. En effet, celles-ci ne tiennent pas seulement compte du caractère saisonnier, mais aussi de la structure des jours ouvrables des divers mois: les variations des jours ouvrables reflètent l'importance relative des différents jours de la semaine en ce qui a trait à l'arrivée des documents. Ce type d'ajustement pourrait aussi contribuer à rendre les données non désaisonnalisées plus propres à être utilisées dans le cadre de la balance des paiements.

Valeur - Dans la description que nous avons faite du travail du Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis, nous avons mentionné certaines lacunes statistiques provenant des problèmes d'évaluation, notamment les différences entre la valeur douanière taxable et le prix de cession réel, et l'inclusion de certains frais de transport et d'assurances qui n'auraient pas dû figurer dans les statistiques canadiennes. L'importance croissante des entreprises multinationales augmente d'ailleurs la probabilité de constater de grands écarts entre les valeurs douanières et les montants réellement reçus ou payés pour les transactions correspondantes.

Il y a eu d'autres problèmes d'évaluation. Les échanges effectués en vertu de contrats établis en devises étrangères ont entraîné des difficultés car les documents d'exportation ne précisaient pas toujours s'il s'agissait de dollars canadiens ou américains; les données étaient alors compilées sans tenir compte des primes ou des pertes de change. Bien qu'on n'ait pas pu mesurer ces effets avec précision, il semble qu'ils aient été assez importants durant les années antérieures à 1968, année où les documents d'exportation révisés ont été introduits à la demande de Statistique Canada (ces documents permettent d'identifier avec plus de précision les montants exprimés en monnaies étrangères). Par ailleurs, on ne sait que peu de choses sur les effets des remises accordées sur les règlements au comptant.

Les lecteurs attentifs ont certainement remarqué que les problèmes que pose le non-enregistrement des documents douaniers et des taux de change appropriés se rencontrent plus à propos des exportations que des importations; en effet, les autorités douanières se préoccupent évidemment plus des importations puisque c'était à elles que se rattachent leurs fonctions de perception des revenus douaniers. Par contre, du côté des importations, les problèmes statistiques (lorsqu'on cherche à fonder les agrégats sur la valeur des transactions) proviennent directement des autorités percevant

les revenus douaniers, dans la mesure où elles peuvent majorer les valeurs douanières taxables.

En 1971, la Division de la balance des paiements et celle du commerce extérieur ont mené conjointement une enquête portant sur les méthodes utilisées par les entreprises exportatrices et importatrices du Canada pour faire leurs déclarations aux autorités douanières⁷. En bref, les résultats sont les suivants:

Valeurs déclarées	Exportations en pourcentages	Importations
F.o.b. (franco bord) au lieu de production, c.-à-d. sans compter les frais de transport, d'assurances et autres	68.1	86.4
F.o.b. au port de sortie, c.-à-d. le prix de revient dans le pays exportateur, y compris le bénéfice du producteur et les frais d'emballage, plus les frais de transport intérieur et d'assurances jusqu'à la frontière, au port maritime ou fluvial, ou à l'aéroport	16.3	6.7
Prix à la livraison, c.-à-d. frais de transport, d'assurances et autres compris	15.7	6.9

L'enquête a montré qu'il existe de grandes variations dans le mode d'évaluation employé pour les déclarations de douane, suivant le genre du produit et selon la destination des exportations ou la provenance des importations.

On a fait une estimation des frais de transport et des frais afférents (intérieurs et extérieurs), qui sont compris dans les totaux des exportations et des importations enregistrés pour 1971 en raison de la divergence des méthodes d'enregistrement des documents qu'utilisent les exportateurs et les importateurs canadiens.

⁷ Voir la Revue du Commerce extérieur; *Review of Foreign Trade: 1966-1972*; chap. 5: Valuation practices reported by major exporters and importers in 1971, p. 79 à 114 (n° 65-501 au catalogue).

Rapports des valeurs publiées aux valeurs estimées f.o.b. au lieu de production¹ 1971

Commerce avec	Exportations	Importations
États-Unis	1.013	1.006
Autres pays	1.023 ²	1.009
Tous les pays	1.016 ²	1.007

¹ Prix de revient dans le pays exportateur, y compris le profit et les frais d'emballage.

² Blé non compris.

L'estimation des frais de transport et des autres frais afférents représentait environ 1 1/2 % du total des exportations et 1/2 % du total des importations, selon les chiffres publiés pour 1971. Comme prévu, ces frais étaient peu élevés pour les échanges avec les États-Unis, mais plus importants pour le commerce outre-mer.

Depuis 1971, les chiffres de la balance des paiements sont ajustés pour tenir compte de ce problème.

Champ couvert - Les problèmes suscités par l'absence de documents sur certains mouvements de biens ont déjà été exposés à propos du Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et Transferts), poste I.1, Exportations (f.o.b.) et importations de marchandises. (Consulter toutefois les annexes 5 et 6 pour les différences d'ordre conceptuel).

Système commun de notification F.M.I.-O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie A (biens et services), poste I.1 Exportations et importations de marchandises (f.o.b.) (Consulter toutefois les annexes 5 et 6 pour les différences d'ordre conceptuel).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes des exportations et des importations de biens et services au Tableau 2, Dépense nationale brute, et tableaux complémentaires.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et séries trimestrielles à partir de 1946. Données mensuelles à intervalles réguliers.

Données complémentaires

- Dans les tableaux II.1 et II.2 de cet ouvrage figurent les ajustements aux chiffres de Commerce du Canada pour les années 1946 à 1974 (révisés); ils ont été régulièrement publiés chaque trimestre à partir de 1968 dans la publication n° 67-001 (à partir du premier trimestre de 1970), au tableau 6 ou 5, mais les données ne sont pas entièrement révisées.

- Indice des prix, termes de l'échange et volume des échanges commerciaux, 1946-1965, au tableau 5.05 de la publication n° 67-505 au catalogue, pour chaque année; et à partir de 1967 au tableau 7 de la publication n° 67-201 au catalogue, pour chaque trimestre et chaque année.

- Livraisons de blé par zone (selon les estimations de la balance des paiements), 1965-1971 (n° 67-201 au catalogue, édition de 1965-1970: état 4 pour 1965; édition de 1971: état 3 pour 1966; édition de 1972: état 5 pour 1967-1972).

- Commerce de produits automobiles entre le Canada et les États-Unis (selon les estimations de la balance des paiements), (n° 67-201 au catalogue, édition de 1971: état 12 pour 1965-1968; et édition de 1972: état 14 pour 1969-1972).

- Exportations et importations de matières énergétiques, 1968-1972 (n° 67-201 au catalogue, édition de 1972: état 6).

Données connexes

Publications courantes de Commerce du Canada, au moment de la rédaction de cet ouvrage.

N ^o au catalogue	Titre	Fréquence de parution
11 - 001F	Quotidien de Statistique Canada	chaque mois
65 - 001	Sommaire du Commerce extérieur	chaque mois
65 - 001 Supplément	Les indices de prix et de volume de base 1971 du Commerce du Canada	
65 - 003	Exportations par pays	chaque trimestre
65 - 004	Exportations par marchandises	chaque mois
65 - 006	Importations par pays	chaque trimestre
65 - 007	Importations par marchandises	chaque mois
65 - 202	Exportations - Commerce de marchandises	chaque année
65 - 203	Importations - Commerce de marchandises	chaque année
65 - 501	Revue du commerce extérieur	occasionnellement
	Revue de la Banque du Canada	chaque mois

Nota: Consulter aussi le Catalogue rétrospectif des publications du Bureau fédéral de la statistique, 1918 - 1960 (n^o 11 - 504 au catalogue) pp. 139 - 146.

Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.

Codes - A2 Recettes

B10 Paiements

Sommaire

De 1950 à 1967, les écritures de crédit (poste A2) et les écritures de débit correspondantes (poste B10) relatives à l'aide aux pays de l'O.T.A.N. étaient publiées dans les états de la balance des paiements annuelle globale couvrant l'aide fournie aux pays de l'O.T.A.N.: au crédit étaient portées les ressources réelles fournies, tandis qu'au débit figuraient les transferts correspondants. Pour des raisons de sécurité, les chiffres détaillés n'étaient pas publiés par trimestre ni sur les transactions bilatérales.

L'aide aux pays de l'O.T.A.N. s'est surtout faite sous la forme de transferts de matériel militaire, de formation en aéronautique au Canada, et de contributions au budget militaire de l'O.T.A.N. au chapitre de l'infrastructure, c'est-à-dire des installations fixes de défense utilisées par les forces armées de plus d'un pays de l'Alliance. En fait, ces paiements au titre de l'infrastructure étaient comptabilisés deux fois: ils figuraient aussi dans les chiffres des dépenses gouver-

nementales à l'étranger, qui sont une composante du poste B23, Autres paiements de services.

Le traitement de ce type de transactions militaires introduit certains problèmes du point de vue de la rigueur conceptuelle: faut-il les considérer comme des transferts ou comme des dépenses consacrées à la défense commune? La question est devenue d'autant plus complexe qu'au cours des années passées, les transferts de matériel existant employé par les Forces armées canadiennes, que l'on remplaçait ensuite par du matériel plus moderne, représentaient une partie importante des transactions. A partir des années 60, ces transactions sont devenues relativement faibles, et une proportion de plus en plus grande était reprise dans les estimations courantes des dépenses militaires du Canada à l'étranger.

Au vu de ces considérations, on a éliminé les deux séries des états de la balance des paiements, mais elles sont toujours présentées chaque année en renvoi en bas de page. Depuis que ces postes, ne sont plus publiés régulièrement dans les estimations de la balance des paiements, il n'est plus nécessaire de les ajuster pour les adapter aux comptes nationaux des revenus et des dépenses.

Production d'or pour l'exportation

Code - A3

Définition

Ce poste comptabilisait la production canadienne d'or qui était vendue à des non-résidents ou aux

institutions monétaires canadiennes, selon une conception qui s'est dégagée du rôle historique joué par l'or dans les règlements internationaux. Cette ancienne conception, selon laquelle les exportations d'or étaient égales à la production nouvelle d'or diminuée de la quantité utilisée à des fins artistiques et industrielles, a

été abandonnée en 1968, lorsque sont apparus des marchés distincts pour l'or monétaire et pour l'or marchandise.

Jusqu'en 1949, la série s'appelait "exportations nettes d'or non monétaire" même lorsque l'or était transféré et conservé dans les réserves monétaires officielles; d'autres pays producteurs d'or ont d'ailleurs continué à utiliser cette expression.

Avec l'apparition des deux marchés de l'or, le poste portant sur la production d'or disponible pour l'exportation a été abandonné au deuxième trimestre de 1968; les transactions sur l'or marchandise sont alors passées aux postes A1, Exportations de marchandises (concept de la balance des paiements) et B1, Importations de marchandises (concept de la balance des paiements).

Description

L'or peut être considéré comme une marchandise, comme un avoir en monnaie étrangère ou comme un actif monétaire intérieur. Les stocks d'or détenus par les mines et par les entreprises industrielles fabriquant des articles en or sont semblables aux stocks de n'importe quelle autre entreprise, c'est-à-dire à des stocks de marchandises. Entre les mains des autorités monétaires, l'or équivaut à des réserves en devises convertibles du fait que l'or monétaire est généralement accepté dans les règlements internationaux. Lorsque l'or est détenu par des entreprises privées ou par des particuliers, il est difficile de déterminer laquelle de ses caractéristiques est prédominante; il peut en effet être conservé comme une marchandise à des fins spéculatives comme actif remplaçant des avoirs en devises, ou comme un actif monétaire intérieur.

Par convention, on traite généralement l'or détenu par les secteurs non monétaires d'un pays comme un avoir intérieur (semblable à une marchandise), et l'or détenu par les institutions monétaires à des fins monétaires comme un actif extérieur. En vertu de cette convention, les transactions sur l'or effectuées par les secteurs non monétaires du pays avec des non-résidents ou avec des institutions monétaires nationales sont inscrites au compte des biens et services; les transactions correspondantes effectuées par les secteurs monétaires sont enregistrées au compte de capital¹.

Pendant de nombreuses années cette convention s'est révélée très utile et en longue période, son application a posé peu de problèmes majeurs. Certains utilisateurs des statistiques de la balance des paiements ont

cependant eu du mal à en saisir le sens, peut-être en raison de sa simplicité intrinsèque et de la "mystique" qui entoure l'or depuis des siècles.

La raison pour laquelle la nouvelle production d'or devenant la propriété des institutions monétaires est enregistrée comme une recette en compte courant n'est peut-être pas tout à fait évidente: en fait, cet achat constitue une transaction entre deux résidents d'un même pays et, en tant que tel, ne devrait normalement pas figurer dans la balance des paiements. Mais en raison de son rôle historique dans les règlements internationaux, l'or a acquis des caractères particuliers qui lui confèrent un statut à part dans les marchandises faisant l'objet du commerce international. La majeure partie de la production d'or était fondée sur l'existence d'un marché international illimité offrant un prix minimal fixe, au moins jusqu'à la fin des années 60. L'or étant accepté comme moyen de règlement international (jusqu'à l'introduction de marchés distincts, monétaire et non monétaire, en 1968) il est devenu équivalent à une devise étrangère convertible. En effet, la production d'or susceptible de servir dans les règlements internationaux augmentait les avoirs en devises convertibles du pays producteur, même si l'or ne quittait pas le pays: ainsi, l'acquisition par les autorités monétaires d'or nouvellement extrait constituait, à toutes fins pratiques, l'équivalent de l'exportation et de la vente "physiques" de cet or contre des devises.

Il peut être utile de décrire brièvement ce qui se serait passé autrement. Si l'or n'avait pas été considéré comme un avoir extérieur, il aurait pu être considéré comme un investissement intérieur en immobilisations ou en stocks dans la comptabilité nationale. Cependant, dans les cas où la situation en compte courant du Canada s'est brusquement détériorée, la vente à l'étranger d'or **produit au cours de périodes antérieures**, et conservé à titre de précaution, aurait pu masquer les effets d'une augmentation des importations ou d'une baisse des exportations. Or, selon les concepts de la balance des paiements, une telle utilisation de l'or se rapprocherait beaucoup plus d'une opération en capital que d'une transaction courante. La convention adoptée au niveau international ne semble pas avoir été universellement comprise ou acceptée, mais elle a tout de même permis d'obtenir des données plus significatives que ne l'auraient permis les autres options proposées.

Le concept utilisé dans les statistiques officielles de la balance des paiements est demeuré relativement constant depuis le début, mais la nature et la mesure des transactions sur l'or effectuées par le Canada ont été les plus simples durant les années 40; c'est pourquoi nous avons choisi cette période comme point de départ de notre description.

¹ Fonds monétaire international: *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961), p. 54.

Au Canada, les mines vendaient habituellement leur production courante à la Monnaie royale canadienne⁹. La Monnaie affinait l'or et les mines recevaient l'équivalent de 35 dollars américains par once d'or fin, moins les frais de manutention, d'affinage et d'analyse. Une partie de l'or était vendue par la Monnaie à des orfèvres du Canada qui devaient en faire un usage **purement** industriel ou commercial. De plus, la Monnaie conservait un stock relativement peu important d'or affiné, correspondant à une réserve obligatoire de dix pour cent exigée en couverture des dépôts d'épargne des Postes en vigueur à cette époque. La plus grande partie de l'or traité à la Monnaie devenait la propriété du Fonds des changes pour entrer

⁹ Au début de 1948, un producteur canadien avait retenu une valeur de \$6 millions d'or en lingots en prévision d'une hausse des cours, faisant ainsi exception à l'usage établi.

dans les réserves officielles d'or et de dollars américains. Certaines quantités d'or encore sous la forme de minerais, de concentrés ou de précipités d'or ou de quartz aurifère qui, de par leur nature ou à cause de leur localisation, ne pouvaient pas être traitées économiquement au Canada, étaient exportées aux États-Unis pour être affinées.

La production d'or d'exportation était estimée à la valeur de l'or transféré du ministère des Finances au Compte du fonds des changes¹⁰ (après avoir été affiné à la Monnaie), ajoutée à la valeur (peu importante) de l'or exporté aux États-Unis pour affinage. Le calcul se faisait donc comme suit:

¹⁰ À partir de décembre 1953, les transferts, qui pendant plusieurs années avaient régulièrement lieu tous les mardis, ont été effectués seulement lorsque les stocks atteignaient un certain niveau. À cette époque, cette mesure a eu pour effet d'accroître la fréquence des expéditions et de réduire les variations mensuelles causées par leur périodicité.

Production d'or disponible pour l'exportation

égale

Or affiné transféré de la Monnaie au
Fonds des changes

plus

Or brut ou concentrés aurifères exportés
directement par les mines canadiennes

égale

Production d'or

moins

Ventes pour usages artistiques ou industriels
et

moins

Accroissement net de l'or détenu par les producteurs avant l'étape de l'affinage, que ce soit à la mine, en transit, ou à la Monnaie, et détenu dans les stocks du gouvernement à la Monnaie.

Dans l'établissement des estimations de la balance des paiements, un mouvement physique de marchandises traversant une frontière peut normalement être interprété comme le reflet d'une transaction internationale (d'un transfert de propriété); ce n'est pas le cas pour les transactions sur l'or. En effet, ce métal est souvent vendu ou acheté sur le marché international sans qu'il y ait de mouvement physique réel, ces transactions se traduisant par des variations des stocks d'or dits "sous dossier", c'est-à-dire de l'or stocké dans les caves de la banque centrale d'un pays pour le compte des résidents d'un autre pays; l'or peut aussi passer d'un pays à un autre sans qu'il y ait transfert de propriété. En 1939 et en 1940, les stocks d'or sous dossier au Canada se sont accrus de \$1.5 milliard, alors que les mouvements réels d'or entrant ou sortant sous dossier ont été beaucoup plus importants¹¹, particulièrement au milieu et à la fin de 1940. Ces stocks de propriété étrangère détenus au Canada n'avaient évidemment aucun impact sur la balance des paiements du Canada, même s'ils traversaient la frontière. Si l'on intègre ces transactions au schéma précédent, la source et la destination de l'or monétaire au Canada se présenteraient ainsi:

Source	Destination
Production d'or disponible pour l'exportation	Exportations physiques vers l'étranger (ventes pour affinage à l'étranger ou ventes du Fonds des changes, ou retraits d'or appartenant à des étrangers)
<i>plus</i>	<i>plus</i>
Importations physiques de l'étranger (achats du Fonds des changes ou or étranger conservé en sûreté)	Accroissement net des avoirs officiels d'or
	<i>plus</i>
	Accroissement net des stocks d'or étranger placés sous dossier.

Ce schéma illustre, à quelques rares exceptions près, les transactions internationales sur l'or qu'a effectuées le Canada au cours des années 40.

Dans une publication sur la balance canadienne des paiements internationaux (*The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*)¹², on peut trouver une description de la méthodologie appliquée aux transactions sur l'or de 1926 à 1939. Le cadre conceptuel n'a pas beaucoup changé, bien que les institutions et les détails ne soient plus les mêmes.

¹¹ George S. Watts: *La Banque du Canada durant les années de guerre*. *Revue de la Banque du Canada*, Avril 1973, p. 11.

¹² n° 67-D-52 au catalogue, Chapitre X.

Les changements intervenus après les années 40 ont beaucoup compliqué les statistiques mais de façon générale, ils n'ont pas modifié la base conceptuelle de la série.

En 1948 est entrée en vigueur la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or qui, pour des raisons sociales, prévoyait des subventions pour les producteurs dont les coûts étaient très élevés et qui auraient pu être forcés de cesser leur activité.

En 1950, les autorités canadiennes ont pour la première fois acquis de l'or détenu sous dossier à l'étranger pour le compte du Canada.

En octobre 1951, les producteurs d'or canadiens ont pu avoir accès aux marchés privés étrangers où l'or se cotait en prime, par suite d'un changement de politique du Fonds monétaire international en ce qui concerne les ventes à prime en général. Les producteurs qui vendaient l'or sur ces marchés n'étaient pas admissibles à l'aide de l'état en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

À la fin de 1967 et au début de 1968, les pays industrialisés participant au Pool de l'or ont utilisé des quantités très importantes de leurs réserves d'or afin de tenter d'en stabiliser le prix sur le marché libre. En mars 1968, les gouverneurs des banques centrales des pays membres du Pool ont annoncé qu'ils mettaient fin à ces ventes et qu'ils avaient conclu une nouvelle entente sur l'or. Cet accord a eu pour effet de créer deux marchés de l'or: un marché officiel où intervenaient les autorités monétaires et où le prix était fixé à 35 dollars américains l'once, et un marché libre où les prix étaient déterminés par la confrontation naturelle de l'offre et de la demande. Le Canada n'était pas membre du Pool mais il a accepté de coopérer à l'application du nouvel accord. Les producteurs d'or canadiens qui ne désiraient pas bénéficier de l'aide offerte en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or étaient libres de vendre leur production sur le marché libre aux prix courants. Ceux qui voulaient bénéficier du programme d'aide restaient tenus de vendre leur production à la Monnaie qui leur versait l'équivalent en dollars canadiens des 35 dollars américains l'once. Cependant, au lieu de transférer ses achats d'or au Fonds des changes pour les inclure dans les réserves officielles, la Monnaie vendait l'or sur le marché libre en utilisant la Banque du Canada comme intermédiaire¹³.

En attendant l'établissement de nouvelles conventions statistiques, la production canadienne d'or disponible pour l'exportation a continué à être portée au crédit du compte courant. Les stocks invendus ont donc été considérés comme des réserves officielles

¹³ Banque du Canada: *Rapport annuel du Gouverneur au Ministre des Finances pour l'année 1968*, p. 11.

d'avoirs extérieurs non monétaires et leurs variations ont été enregistrées au compte de capital. Par suite de la hausse des prix sur le marché libre, il est devenu de plus en plus avantageux pour les producteurs d'or du Canada de vendre leur production sur le marché libre plutôt que de profiter de l'aide de l'Etat: en 1972, la totalité de l'or s'est vendue ainsi¹⁴.

Au cours de cette période, le marché de l'or s'est beaucoup développé au Canada, non seulement sous la forme de ventes directes de lingots, mais aussi avec le commerce des certificats-or. Les banques canadiennes sont devenues des acheteurs et des vendeurs particulièrement importants d'or produit au Canada et dans les pays étrangers. On n'a pu obtenir que très peu d'information au sujet des acheteurs finals d'or: les statistiques ont continué à être fondées sur l'hypothèse que les ventes d'or au secteur privé ne pouvant être identifiées clairement comme des transferts à des résidents canadiens représentaient des ventes à des non-résidents, mais il semble que des montants appréciables aient parfois été détenus par des résidents du Canada.

Au début de 1973, on a réussi à obtenir des données permettant de traiter les transactions sur l'or non monétaire de façon plus appropriée, compte tenu de la nouvelle définition du rôle de l'or dans le système monétaire et des changements dans les conditions de commercialisation de la production canadienne. C'est pourquoi à partir du deuxième trimestre de 1968, les achats et les ventes d'or marchandise conclus entre Canadiens et non-résidents ont été inscrits avec les autres transactions sur marchandises, tandis que les avoirs d'or des résidents canadiens, sauf ceux du Compte du fonds des changes, n'ont plus été considérés comme des actifs étrangers.

Bien que l'entente de mars 1968 ait pris fin en novembre 1973, les règles actuellement suivies pour les transactions sur l'or semblent toujours appropriées.

Répartition régionale - Le fait que l'or acquis par les autorités monétaires nationales pour se constituer des réserves officielles soit inscrit comme une exportation a créé un problème d'affectation régionale.

Si l'or vendu aux autorités monétaires est considéré comme une exportation, dans quel pays est-il censé avoir été exporté? Dans certains états publiés depuis 1965, le poste n'a pas fait l'objet d'une répartition régionale, mais dans la plupart des états de la balance canadienne des paiements, la production d'or disponible pour l'exportation a été attribuée, par convention, au compte courant du Canada avec les États-Unis. Cela s'explique par le fait qu'historiquement, la majeure partie de l'or produit au Canada a été vendu aux États-Unis, pays avec lequel le Canada a généralement connu des déficits en compte courant et en

compte de Capital. De plus, l'or vendu par le Canada à des pays tiers n'était habituellement pas compris dans le règlement des soldes avec ces pays.

Sources et méthodes

Avant la guerre, on analysait les mouvements monétaires et non monétaires des transactions sur l'or en étudiant les statistiques sur les exportations et les importations d'or par rapport aux stocks monétaires. Par conséquent, les résultats variaient selon la précision, la comparabilité et la chronologie des sources de données. La méthode employée de 1926 à 1939 est décrite dans le chapitre X de la publication *The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*¹⁵ et dans la note 1 du tableau des statistiques canadiennes sur l'or publié par la Banque du Canada¹⁶.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, au cours des années 40 la série comprenait l'or affiné cédé par la Monnaie au Fonds des changes, ainsi que l'or brut ou les concentrés aurifères exportés directement par les mines canadiennes.

Lorsqu'en octobre 1951, les mines canadiennes ont obtenu l'autorisation de négocier sur les marchés où l'or se cotait en prime, les montants vendus sur ces marchés ont aussi été pris en compte dans les statistiques. Les estimations étaient faites par la Banque du Canada à partir de l'analyse de chacun des documents d'exportation d'or et de renseignements obtenus auprès de certaines mines. Après le premier trimestre de 1968, la nouvelle production d'or achetée par la Monnaie n'a plus été vendue au Fonds des changes mais a été écoulée sur le marché libre par l'intermédiaire de la Banque du Canada. Au cours de cette période, la Banque du Canada faisait ses estimations de la production d'or disponible pour l'exportation d'après trois sources: les déclarations de ventes des mines d'or, les variations des stocks d'or de la Monnaie, et les ventes d'or effectuées par la Banque du Canada pour le compte de la Monnaie. Les ventes des mines n'étant pas entièrement déclarées, il fallait procéder à des estimations de valeurs et parfois même de quantités. Les variations des stocks détenus à la Monnaie étaient évaluées aux prix moyens obtenus par la Banque du Canada. L'augmentation des ventes d'or effectuées par les mines pour leur propre compte et le caractère fragmentaire des déclarations ont de plus en plus nui à la précision des statistiques et au début de 1972, la Banque du Canada a cessé de produire des estimations. Pendant un certain temps, la Division de la balance des paiements a fait des estimations très approximatives fondées sur divers renseignements. Pour 1972, ces estimations étaient les suivantes:

¹⁴ Débats du sénat, 18 avril 1973, p. 557.

¹⁵ Banque du Canada: *Bulletin statistique, supplément de 1959*, p. 123.

	en millions de dollars
Production d'or	120
Moins - Consommation à des fins artistiques et industrielles	14 ¹
Production d'or pour l'exportation	106

¹ À l'heure actuelle, les données existantes semblent indiquer que la valeur d'or employé dans les activités artistiques et industrielles aurait dû être estimée à environ \$33 millions.

Il convient de mentionner que de 1951 à 1973, les estimations ont été fondées sur un certain nombre d'hypothèses difficiles à défendre. Premièrement, on supposait généralement que toutes les ventes privées des mines d'or étaient conclues avec des non-résidents. Quelquefois, lorsque des avoirs d'or étaient identifiés comme étant la propriété de résidents canadiens, on créait une écriture compensatoire au compte de capital indiquant un accroissement de l'actif extérieur appartenant au Canada; lorsque l'or était vendu, une inscription inverse venait annuler la première. (Ainsi, tous les avoirs non identifiés des résidents canadiens contribuaient à accroître les sorties apparaissant au chapitre des erreurs et des omissions). Deuxièmement, le stock d'or détenu à la Monnaie (avoirs officiels d'or non monétaire) était traité de manière analogue comme un actif extérieur. Puisque dans aucun des deux cas l'or ne se trouvait entre les mains d'institutions monétaires (ni, après 1968, ne pouvait prétendre à la monétisation), cette convention constituait une extrapolation douteuse du concept fondamental. De plus, il était statistiquement incorrect de calculer la valeur de la production disponible pour l'exportation en appliquant des valeurs courantes aux augmentations et diminutions des stocks d'or de la Monnaie, bien que les montants en cause n'aient pas été assez importants pour introduire des erreurs statistiques significatives.

Après l'introduction des deux marchés séparés de l'or en mars 1968, on a cherché à élaborer de nouvelles méthodes qui placeraient l'or non monétaire sur le même pied que toutes les autres marchandises. Cela est devenu possible en 1973 lorsque de nouvelles méthodes de déclaration ont commencé à être utilisées, et les données antérieures ont été révisées à partir du deuxième trimestre de 1968. Actuellement, le compte courant indique, dans la mesure du possible, les exportations (matérielles) nettes d'or marchandise, ainsi que les accroissements nets des avoirs d'or marchandise détenus au Canada par des non-résidents. Ces achats et ces ventes d'or non monétaire, entre le Canada et le reste du monde, sont enregistrés dans les exportations (A1) et les importations (B1) de marchandises après ajustement, et sont répartis par région comme les autres marchandises.

La transition a donné lieu à une discontinuité statistique (vraisemblablement de l'ordre de \$75 mil-

lions) au début du deuxième trimestre de 1968, lorsque l'or marchandise appartenant à des Canadiens a cessé d'être considéré comme un actif étranger et a été défini comme un avoir intérieur. Environ les deux tiers de ce montant représentaient les avoirs d'or non monétaire accumulés par les secteurs officiel et bancaire, et avaient été inscrits au poste D65, Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire. Le reste était porté au poste D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, principalement dans les erreurs et omissions. Si le nouveau concept avait été en vigueur dès le début, les crédits nets cumulés figurant au compte courant auraient été inférieurs de \$75 millions.

Les variations des avoirs officiels d'or monétaire ont toujours figuré au poste K4, Réserves officielles internationales.

Évaluation

Les séries couvrant la production d'or disponible pour l'exportation de 1926 à 1939 ont été établies à partir de sources dont la chronologie n'était pas toujours uniforme et précise. Selon les estimations de la Banque du Canada sur la source et la destination de l'or (*op. cit.*), il est possible qu'il y ait eu de graves problèmes pour certaines années.

De 1940 jusque vers la fin de 1951, les circuits qui ont servi à l'écoulement de la production d'or n'ont causé aucun problème statistique et la série correspondante a un haut degré de précision.

Il semble que la qualité des sources ait pu se détériorer au cours des années suivantes pour diminuer de façon marquée à partir des derniers mois de 1967. La nouvelle série couvrant les achats et les ventes d'or marchandise entre le Canada et les autres pays, série établie en 1973, a repris toutes les données calculées à partir du deuxième trimestre de 1968. (Nous avons déjà décrit le type de discontinuité liée à ce phénomène.) En ce qui concerne les concepts et les mesures, cette nouvelle série semble supérieure aux précédentes, mais elle présente toutefois la faiblesse générale caractéristique des séries de flux qui comprennent des éléments de variations de stocks soumis à d'importantes fluctuations de prix.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 1 (Biens et services, et Transferts), poste A (Biens et services), 2 Or non monétaire.

Tableau II (a) et (b), Or non monétaire.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, poste A (Biens et services), 2 Or non monétaire.

Tableau II (b), Or non monétaire.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes des exportations de biens et services au Tableau 2, Dépense nationale brute, et tableaux complémentaires.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Série annuelle à partir de 1926 et trimestrielle à partir de 1946, jusqu'au premier trimestre de 1968. (Les données comparables de 1968 à 1972 ont été publiées dans les bulletins de ces années.)

Données complémentaires

Les exportations nettes d'or marchandise (nouvelle production d'or disponible pour l'exportation) ont été calculées par la Banque du Canada pour chaque mois de 1936 à 1969. Cette série se trouve, *entre autres*, dans *Commerce du Canada Sommaire du Commerce extérieur* (n^o 65-001 au catalogue) et dans *l'Annuaire du Canada*.

Données connexes

Production d'or du Canada. Les statistiques sur la production d'or du Canada ont été publiées dans *Placers d'or, mines de quartz aurifère et mines de cuivre-or-argent*¹⁶. Il convient de mentionner que la production de 1971 et celle des années antérieures sont évaluées en fonction de leur équivalent en dollars canadiens, au prix d'achat payé par la Monnaie. Comme nous l'avons dit précédemment, les mines canadiennes ont accès au marché libre de l'or depuis de nombreuses années. Seuls les producteurs qui désiraient se prévaloir des subventions accordées en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, loi visant à compenser le niveau élevé des coûts de production, ont été tenus de vendre leur or à la Monnaie. Dans la mesure où les autres producteurs et la Monnaie elle-même vendaient l'or à des prix plus élevés, les valeurs de la production sont faibles par rapport à leurs effets sur la balance des paiements.

¹⁶ n^o 26-209 au catalogue (Antérieurement: Mines d'or, mines de quartz et mines de cuivre-or-argent et Industrie minière de l'or)

Consommation d'or au Canada. La publication n^o 47-211 au catalogue, *Fabrication de bijouterie et d'orfèvrerie*, indique le coût de l'or fin, des alliages d'or, des fils et autres matières doublés en or, ainsi que des rebuts et déchets destinés à la refonte et à l'affinage, que consomment les activités industrielles de bijouterie et d'orfèvrerie. En 1974, le montant total des trois premiers groupes s'élevait à \$76.3 millions; quant aux déchets destinés à la refonte et à l'affinage, probablement constitués d'une part importante d'or, ils totalisaient \$7.5 millions.

En 1967 et en 1968, le Canada a procédé à des émissions spéciales de pièces d'or qui se sont élevées respectivement à \$3.9 millions et à \$2.9 millions et, plus récemment, la Monnaie royale canadienne a frappé un certain nombre de pièces d'or de \$100 commémorant les Jeux Olympiques qui se sont tenus au Canada en 1976. En plus de ces émissions particulières, la Monnaie produit des pièces d'or pour les gouvernements étrangers et des médailles en or à usage officiel ou privé.

Statistiques du Canada sur l'or: source et destination. Des estimations quantitatives sur la source et la destination de l'or canadien ont été effectuées par la Banque du Canada pour la période allant de 1926 à 1968. On peut les trouver dans les suppléments du *Bulletin statistique de la Banque du Canada*.

L'or dans les statistiques de Commerce du Canada. Depuis 1939, l'or (à l'état brut ou affiné) a été exclu des statistiques sur le commerce. À partir de 1952, la norme d'exclusion en vigueur est celle recommandée par le Fonds monétaire international et le Bureau de la statistique des Nations Unies: sont exclus tout l'or et tous les produits en or dans lesquels l'or représente 80 % (ou plus) de la valeur totale. Font exception à cette règle, les importations d'alliages d'or à usage dentaire (code 882-99), les exportations de collections de pièces de monnaie vieilles de plus de 100 ans (code 946-49), les importations de collections de pièces de monnaie (code 946-40), et les exportations de pièces non émises fabriquées par un gouvernement étranger (code 961-69).

À partir de 1960, les mouvements physiques d'or ont été enregistrés et publiés régulièrement dans *Commerce du Canada*, à la Section VII: "Transactions spéciales hors-commerce", qui comprend les transactions qui n'ont aucune incidence financière internationale ou qu'il vaut mieux, pour diverses raisons, séparer du commerce des marchandises dans les analyses

économiques. La valeur de ces transactions n'a pas été incluse dans les totaux publiés sur le commerce du Canada, mais les séries ci-dessous ont été calculées séparément car elles revêtent un intérêt intrinsèque.

Code de marchandise ¹	Description
990-05	Or brut et précipités d'or
990-15	Or affiné exporté par les mines canadiennes
990-25	Or affiné, n.c.a.
990-45	Pièces de monnaie en or

¹ La classification des marchandises pour l'exportation, Vol. I (n° 12-521 au catalogue, révisée le 1^{er} janvier 1974). La classification des marchandises pour l'importation, Vol. I (n° 12-524 au catalogue, révisée le 1^{er} janvier 1974).

Nota: À l'exception du code 990-15, les codes s'appliquent aux exportations et aux importations.

En janvier 1976 cependant, les séries précédentes ont été abandonnées et les séries suivantes ont été intégrées aux statistiques de *Commerce du Canada*.

Code de marchandise ¹	Description
256-10	Minerais et concentrés d'or
455-61	Or
455-68	Alliages d'or
961-61	Pièces de monnaie en or

D'autres ajustements sont nécessaires pour la balance des paiements; ils sont décrits à propos du commerce des marchandises (séries A1 et B1).

En examinant les documents douaniers produits pour chacun des mouvements d'or, il est généralement possible de distinguer les lingots canadiens de ceux d'origine étrangère, ainsi que les lingots appartenant à des Canadiens de ceux appartenant à des non-résidents.

L'or dans les formules de déclaration du Fonds monétaire international. À l'annexe 6 est reproduite la formule de déclaration relative à la balance des paiements que le Canada a fait parvenir pour l'année 1969 au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau II (b) fournit des données relatives à l'or marchandise, en onces d'or fin et en valeurs.

Voyages

Codes - A4 Recettes de voyages

B4 Paiements de voyages

Définition

Ces postes enregistrent les recettes et les paiements respectivement perçues et effectués par le Canada au titre des voyages internationaux.

Description

Les recettes portées au compte des voyages comprennent toutes les dépenses des non-résidents voyageant au Canada. Elles se composent donc des paiements des non-résidents à des transporteurs canadiens pour les tarifs-passagers internationaux, ainsi que des dépenses des voyageurs pour le logement, la nourriture, les distractions, le transport intérieur et tous les autres achats de biens et services (y compris les cadeaux).

Parallèlement, les paiements inscrits à ce compte sont définis comme l'ensemble des dépenses effectuées par des résidents canadiens en voyage à l'étranger; ils comprennent donc les paiements des résidents à des

transporteurs non résidents pour les tarifs-passagers internationaux, et les dépenses des Canadiens à l'étranger au titre du logement, de la nourriture, des distractions, du transport intérieur et de tous les autres biens et services achetés par les voyageurs (y compris les cadeaux). Ce poste englobe notamment tous les biens achetés et importés par les voyageurs pour leur usage personnel.

Il faut préciser que le champ de ces statistiques englobe les personnes en voyage d'affaires, d'agrément, de congé ou de vacances, en voyage pour des motifs de santé ou pour des achats, et en visite auprès de parents ou d'amis, les représentants et les délégués se rendant à des congrès, des conférences ou des colloques, les étudiants, les migrants réguliers (navetteurs) et les résidents saisonniers, les travailleurs saisonniers et temporaires, les passagers en croisière, les équipages ou les personnes travaillant dans le transport aérien ou routier, les voyageurs en transit qui passent par les douanes ou les services d'immigration du Canada, ainsi que les diplomates et le personnel militaire en affectation temporaire (durée inférieure à un an) et leurs personnes à charge. Le champ couvert est donc plus vaste que le tourisme au sens strict.

Dans la Section V de la publication n° 66-201 au catalogue, *Voyages entre le Canada et les autres pays*;

supplément historique de 1971, on peut trouver un résumé utile des facteurs qui influent sur le compte des voyages internationaux du Canada.

Les séries ne sont pas tout à fait conformes à celles que recommande le Fonds monétaire international¹⁷, car certaines données historiques n'ont pas pu être établies. Selon les concepts du F.M.I., les éléments suivants ne devraient pas apparaître dans les séries canadiennes sur les voyages internationaux:

Recettes	Concepts du F.M.I.
Dépenses des équipages étrangers et du personnel des transporteurs (transports par mer et sur les Grands Lacs non compris)	Autres transports
Dépenses personnelles des travailleurs frontaliers et des migrants réguliers étrangers	Autres services
Paiements aux transporteurs canadiens, sauf pour le transport intérieur	Autres transports
Paiements	
Dépenses effectuées à l'étranger par les équipages et le personnel des transporteurs résidant au Canada (transports par mer et sur les Grands Lacs non compris)	Autres transports
Dépenses personnelles des travailleurs frontaliers et des migrants réguliers canadiens	Autres services
Paiements aux transporteurs étrangers, sauf pour le transport intérieur	Autres transports

Sources et méthodes

Les dépenses de voyages ont toujours été très difficiles à estimer; il existe essentiellement trois méthodes d'évaluation.

La première méthode, par le biais des devises ou des changes, consiste à utiliser les données bancaires sur les transactions en monnaies étrangères effectuées explicitement à des fins de voyages, ainsi que sur les

importations et les exportations de devises effectuées par les banques. Ce n'est pas très pratique dans le cas du Canada où la monnaie américaine est relativement facile à échanger dans la plupart des régions et peut être réexportée lors de voyages (ou à d'autres occasions) sans passer par le système bancaire. De plus, au Canada, le volume du "flottant" (créances et dettes en instance de recouvrement) en monnaies étrangères déteu comme encaisse ou comme avoir privé, qui peut représenter des recettes sur des non-résidents ou des soldes non dépensés, semble être important et parfois volatile. Même au cours des années 40, où les restrictions du contrôle des changes frappaient très durement les voyages, les multiples tentatives effectuées au Canada pour obtenir des estimations sur les voyages par la méthode des devises n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Du côté des recettes, il est possible d'utiliser une autre méthode, le "contrôle des lits", qui consiste à déterminer, au moyen des registres tenus dans les hôtels et autres lieux d'hébergement, les nombres de nuitées ("nuits-lits") passées par les voyageurs étrangers et à les multiplier par les dépenses moyennes. Cette méthode n'a pas été employée au Canada¹⁸ où les procédures administratives relatives à l'enregistrement des voyageurs paraissent être plus souples qu'en Europe par exemple, et où il y a généralement une forte proportion de voyages à très court terme et de nombreuses visites à des amis ou à des parents. Parallèlement à la méthode du "contrôle des lits", on peut aussi effectuer des enquêtes semblables à celles sur les dépenses des consommateurs, afin de connaître les dépenses des résidents voyageant à l'étranger. Une enquête de ce type auprès des ménages menée a été menée pour la première fois en 1971; il s'agissait de l'enquête sur les voyages des Canadiens, qui visait principalement à mesurer les voyages intérieurs. Les données qu'on a pu en déduire au sujet des voyages internationaux n'ont pas été d'une grande utilité.

Les séries sur les voyages internationaux qui sont utilisées au Canada sont essentiellement fondées sur des contrôles frontaliers, par lesquels on dénombre les passages à la frontière et on recueille certains renseignements concernant la durée du séjour. Des enquêtes sur les dépenses, surtout effectuées au moyen de questionnaires, servent alors à calculer diverses moyennes qui sont ensuite appliquées à chaque catégorie de voyages.

Ce travail est malheureusement très complexe. Au cours d'une année, plus de 3,500 moyennes de

¹⁷ Fonds monétaire international: Manuel de la balance des paiements, troisième édition (1961), p. 83.

¹⁸ Cependant, il est parfois arrivé que la publication de Statistique Canada, *Statistique de l'hébergement de voyageurs* (n° 63-204 au catalogue, auparavant *Hôtels*), par ses données sur les possibilités de recettes de voyages internationaux, a conduit les secteurs concernés à réviser certaines prévisions irréalistes.

dépenses sont calculées et mises scrupuleusement en correspondance avec un nombre équivalent de statistiques de volume.

Des enquêtes spéciales sur les voyages en automobile ont parfois été menées par des organismes de tourisme (fédéraux ou provinciaux), avec la collaboration de Statistique Canada. Ces enquêtes sont plutôt coûteuses, mais elles permettent d'éliminer quelques-uns des problèmes inhérents aux méthodes utilisées de façon permanente et d'obtenir plus de détails d'intérêt commercial.

Les estimations des recettes et des dépenses au titre des voyages internationaux sont effectuées par la Section des voyages internationaux, de la Division des flux financiers et des entreprises multinationales de Statistique Canada. On trouvera à l'annexe 9 une description plus détaillée des sources et des méthodes employées par la Section.

Ces estimations présentent un aspect particulièrement intéressant en ce que les données relatives aux échanges Canada-États-Unis sont obtenues grâce à la coopération des autorités statistiques des deux pays, chacun étant responsable des éléments qu'il peut produire le plus efficacement et le plus économiquement. Les estimations sont donc parfaitement compatibles.

Évaluation

Nous avons déjà mentionné que, dans le cas des voyages internationaux, les recettes et les paiements sont très difficiles à estimer. En 1974, les frontières canadiennes ont vu passer plus de 71 millions de résidents et de non-résidents. Certains de ces voyages ne donnaient lieu à pratiquement aucune dépense internationale, tandis que d'autres mettaient en cause des sommes considérables; il est difficile de mesurer avec précision des flux de cette importance sans nuire aux mouvements des voyageurs.

L'identification des gens de passage reste problématique, et il est évident qu'un nombre relativement élevé d'immigrants peuvent être entrés au Canada en passant pour de simples visiteurs étrangers. Il est cependant raisonnable de supposer que leur nombre et le volume des fonds en cause est relativement faible comparativement aux flux importants de voyageurs authentiques.

Quelles que soient les faiblesses des méthodes qui permettent de mesurer les recettes et les paiements du compte des voyages internationaux, elles proviennent avant tout de deux types de problèmes, ceux liés au dénombrement (ou au volume) et ceux qui portent sur les dépenses (ou les prix).

Les dénombrements à la frontière sont effectués par les douaniers. Les services responsables ont tou-

jours coopéré de leur mieux en matière de statistique. Il reste que pour les agents des douanes, les exigences statistiques constituent généralement une charge qui n'a qu'un lien indirect avec leurs fonctions initiales. Parfois, des modifications de la procédure administrative, imposées par la nécessité d'accélérer le traitement des flux de voyageurs, ont entraîné des distorsions dans les chiffres; de plus, certaines difficultés ont récemment surgi du fait que les dénombrements ont parfois été utilisés comme indicateurs de rendement.

Comme l'indiquent les descriptions détaillées de l'annexe 9, les enquêtes sur les dépenses sont sujettes à un double risque d'erreur. La pression qui s'exerce sur les douaniers et qui peut nuire au dénombrement des voyageurs peut aussi entraver la distribution systématique de questionnaires. De plus, il n'y a aucune façon de s'assurer que ceux qui répondent volontairement à ces enquêtes sont représentatifs de l'ensemble des voyageurs.

À plusieurs reprises, on a procédé à un examen approfondi de ces problèmes à un niveau interministériel et intensifié les efforts pour améliorer les méthodes de mesure.

On peut aussi se fier aux enquêtes spéciales sur les voyages en automobile, qui sont effectuées pour le compte de l'industrie du tourisme et qui peuvent fournir un échantillon statistiquement valable, bien que les réponses elles-mêmes puissent être biaisées. En général, ces études ont produit des résultats globaux relativement proches de ceux de la méthodologie générale.

Les estimations globales sont considérées comme raisonnablement fiables, mais le niveau d'exactitude diminue brusquement pour les données sur les échanges bilatéraux, particulièrement dans le cas des régions géographiques peu importantes.

Le compte des voyages internationaux doit donc être constamment ré-examiné, comme d'ailleurs la plupart des composantes principales de la balance des paiements.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 1 (Biens et services, et Transferts), poste 5, Voyages.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative

ve globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie A (Biens et services), poste 5 Voyages. (Pour la correspondance entre les concepts, voir la section sur les descriptions.)

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes des exportations de biens et services au Tableau 2, Dépense nationale brute, et tableaux complémentaires.

Comptes des flux financiers (no 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Intérêts et dividendes

Codes - A15 Recettes d'intérêts et de dividendes

B15 Paiements d'intérêts et de dividendes

Définition

Ces postes couvrent les revenus d'investissement et de placement échangés entre le Canada et le reste du monde. D'autres éléments figurent dans les "autres revenus" des postes A23 et B23 sur les autres recettes et paiements de services.

Description

Les recettes d'intérêts figurant à ce poste comprennent les intérêts sur les obligations garanties et non garanties† détenues directement par des résidents canadiens, les intérêts sur les prêts et avances entre gouvernements, et les revenus réalisés sur les réserves officielles nettes du Canada en or et en devises. Les recettes de dividendes comprennent les dividendes perçus par les actionnaires canadiens de sociétés étrangères et les bénéfices nets des succursales de sociétés canadiennes qui sont établies à l'étranger mais ne sont pas elles-mêmes constituées en sociétés (banques et compagnies d'assurances exceptées).

Les intérêts sur les crédits à l'exportation, les dépôts bancaires, les bons du Trésor et les autres créances à court terme sur des non-résidents, ainsi que les revenus nets réalisés sur des non-résidents par les compagnies d'assurances canadiennes et les revenus des banques canadiennes provenant des non-résidents, sont exclus de ce poste, mais sont inscrits dans les "autres revenus" du poste A23, Autres recettes de services.

Les paiements enregistrés dans ce poste comprennent les intérêts sur les obligations garanties et

†Le terme "obligations non garanties" désigne ce qu'on appelle souvent les "débentures".

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946.

Données complémentaires

Consulter l'annexe 9.

Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.

Code - B10

Note - Voir le poste A2.

non garanties détenues directement par des non-résidents du Canada, les dividendes versés directement aux actionnaires étrangers de sociétés canadiennes, et les bénéfices nets réalisés au Canada par des succursales non constituées de sociétés étrangères, à l'exception des compagnies d'assurances.

Sont exclus de cette série les intérêts servis sur les dépôts bancaires, les bons du Trésor, le papier financier et commercial, et les autres créances à court terme sur les résidents du Canada, les intérêts sur les prêts bancaires, les hypothèques et toutes les autres formes de dettes à long terme (à l'exception des obligations), les revenus nets réalisés au Canada par les compagnies d'assurances étrangères et les dépenses nettes effectuées à l'étranger par les banques canadiennes. Ces éléments figurent dans les "autres revenus" du poste B23, Autres paiements de services, qui couvre aussi les locations et les revenus de placement versés au titre des successions, des fonds de fiducie, des comptes de gestion ou de dépôt en garde, et d'autres avoirs administrés par des intermédiaires financiers canadiens pour le compte de non-résidents.

Tous les montants, que ce soit des recettes ou des paiements, sont enregistrés en valeur nette, après déduction des retenues fiscales s'il y a lieu.

Cette répartition plutôt étrange des revenus de placement entre deux ensembles de séries provient surtout de l'influence de facteurs institutionnels et statistiques que des concepts eux-mêmes; elle n'a pas été modifiée afin de ne pas briser la continuité des séries historiques. L'essentiel du compte des intérêts et dividendes a été établi il y a longtemps, alors que les revenus provenant de créances internationales à court terme étaient relativement peu importants, en raison du faible volume de ces créances et des taux d'intérêt peu élevés qui s'y appliquaient. Les estimations des revenus de placement étaient donc liées presque directement aux estimations des investissements étrangers à long terme au Canada et à celles des investissements à

long terme du Canada à l'étranger. Ces éléments de la position d'investissements internationaux du Canada ont d'ailleurs été élaborés en partie pour servir de base aux estimations des revenus de placement de la balance des paiements. Les données sur les recettes d'intérêts et de dividendes ont ensuite été étendues pour comprendre les intérêts sur les prêts et avances entre gouvernements et les revenus des réserves officielles nettes du Canada en or et en devises. À mesure qu'ils prenaient de l'importance, les éléments des revenus de placement qui n'étaient pas officiellement fondés sur les dossiers du bilan des investissements internationaux ont été inclus dans la catégorie "fourre-tout" que représentent maintenant les postes A23 et B23 sur les autres services, où depuis 1946, ils figurent dans une rubrique distincte, les "autres revenus". Nous laisserons maintenant l'étude des questions relatives à chaque élément pour la reprendre lors de la présentation des sources et des méthodes qui s'appliquent aux séries en question.

Il conviendrait ici d'expliquer le cas particulier des bénéfices des succursales. Bien que les succursales puissent avoir une structure comptable aussi complexe et sophistiquée que celle des filiales, leur comptabilité est généralement beaucoup plus simple; même lorsque la succursale tient ses propres comptes, les liens financiers entre elle et son siège social peuvent souvent être enregistrés dans un seul compte de contrôle. Dans de telles circonstances, lorsque le siège social décide qu'un excédent d'exploitation doit être transféré de la succursale, le versement est simplement débité du compte de contrôle; comme le solde de ce compte a plusieurs origines (fourniture de biens, de services ou de ressources financières à la succursale, bénéfices réalisés par cette dernière, etc.), il n'est pas nécessaire, ni d'ailleurs possible, d'identifier la "source" d'un versement particulier. Au niveau international, les statisticiens de la balance des paiements ont convenu de considérer que les bénéfices après impôt d'une succursale ont été remis en totalité à son siège social, comme il est fort probable que cela se produise, puisque la succursale n'a pas de personnalité juridique propre et que ses bénéfices apparaissent au crédit du siège social dans le compte de contrôle. Dans la mesure où ces sommes ne sont pas retirées au cours de la période, on considère que le siège social effectue un investissement dans la succursale, dont on rend compte par une écriture au poste du compte de capital sur les investissements directs.

Comme les dividendes, les bénéfices des succursales sont généralement traités comme des transferts de revenus, mais les statistiques canadiennes font une exception dans le cas des activités des succursales des banques et des compagnies d'assurances. Dans ces deux types d'institutions, une partie importante des services de gestion et d'investissement est fournie par le siège social, mais il arrive souvent, pour diverses raisons, que les comptes correspondants ne soient pas pleinement articulés dans les systèmes comptables. Les recettes ont donc une signification plutôt particulière:

dans la mesure où les services rendus par le siège social d'une compagnie d'assurances à ses succursales à l'étranger n'ont pas été enregistrés dans les comptes de ces dernières, ces recettes couvrent un mélange de "rémunérations de l'esprit d'entreprise" et de paiements de services. La même chose s'applique aux banques mais dans leur cas, les chiffres ont une signification encore plus particulière, car les sièges sociaux peuvent verser des intérêts très appréciables à des résidents du Canada sur les fonds utilisés à l'étranger. Étant donné que les recettes sont réalisées surtout d'un côté de la frontière alors que les dépenses sont effectuées surtout de l'autre, les revenus entrant au Canada à ce titre peuvent difficilement être considérés comme des bénéfices. C'est notamment pour ces raisons que l'on a décidé de traiter différemment les succursales des compagnies d'assurances et des banques.

Dans la balance des paiements, les revenus de placement sont enregistrés d'après les règlements, c'est-à-dire lorsque la somme est versée ou placée au crédit du bénéficiaire, sauf en ce qui concerne les bénéfices des succursales. Actuellement, la balance des paiements du Canada ne tient pas compte des bénéfices non distribués aux actionnaires étrangers, qu'ils soient réalisés au titre de leurs investissements directs ou de leurs placements de portefeuille. Il semble que l'incorporation de ces bénéfices, du moins dans le cas des investissements directs, constituerait une grande amélioration à la balance des paiements; il convient d'ailleurs de mentionner que cette convention a été adoptée par le Fonds monétaire international. Dans une note de la partie VII, nous étudierons les questions relatives à la mesure des bénéfices non répartis.

Puisqu'il n'existe pas de chiffres complets sur les bénéfices réinvestis, une question se pose quant au traitement à accorder aux dividendes versés en actions. Selon la convention adoptée au Canada depuis de nombreuses années, les dividendes-actions versés par les filiales à part entière à leur société mère devraient être enregistrés comme revenus d'investissement au compte courant de la balance des paiements, avec des écritures de contrepartie au poste des investissements directs du compte de capital. On suppose ainsi que la décision de capitaliser les bénéfices d'une filiale en propriété exclusive équivaut à une remise des bénéfices à la société mère, puis à la décision de celle-ci de les réinvestir de façon permanente dans la filiale. Les puristes peuvent certes arguer qu'il n'y a pas réellement transaction internationale, mais cette conception est plutôt formaliste: il existe en effet dans la balance des paiements de nombreux autres cas de transactions où recettes et paiements sont compensés ou "court-circuités" à l'intérieur du pays.

Il serait peut-être utile ici de donner un peu plus de précisions au sujet de deux ensembles de relations, celles entre les transferts de revenus et les bénéfices, et

TABLEAU II.3. Détail des statistiques publiées sur les intérêts et les dividendes

N°	N° au catalogue	Émission	Année	Tableau	Recettes									
					Intérêts				Dividendes					
					Total	Par région ¹	Par région ²	Par région ² , Inv. directs et plac. de portefeuille	Total	Par région ¹	Par région ²	Par région ² , Inv. directs et plac. de portefeuille		
1	67-D-52	1939	1927-37P	12 ³										
2			1926-37P	XXVI										
3			1926-37P	XXVII										
4			1928/33/36	XXVIII	•					•				
5	67-501	1926-48	1927/38/46	31 ³										
6			1938/46	32 ³										
7			1938/46	33 ³										
8			1938/47	34 ³	•				•	•				•
9			1926-48	XXVII										
10			1938-48	XXVIII	•			•		•		•		
11	67-505	1946-65	1946-65P	5.06										
12			1947-65 ^{PT}	5.07	•									
13			1952-65 ^{PT}	5.07	•	•								
14			1947-51T	5.08										
15			1951	5.08										
16			1952-65 ^{PT}	5.08										
17			1947-65 ^{PT}	5.09						•				
18			1952-65 ^{PT}	5.09						•	•			
19			1947-51T	5.10										
20			1951	5.10										
21			1952-65 ^{PT}	5.10										
22			CA 1939-64	5.11										
23			CA 1938-64	5.11										
24			1958/60/62/64	5.13										
25			CA 1938-64	5.15										
26			CA 1938-64	5.16										
27			CA 1955-64	5.16										
28	67-201	diverses ⁴	1965-74P	8	•		•		•		•			
29			1965-74 ^{PT}	9 ⁵	•			•						
30			1965-74P	10										
31			1964/66	12 ⁶										
32	67-202	1926-67	1946-68	XXXI-XXXIV										
33			1926-68	XXXV										
34			CA 1938-66	XXXVII										
35			1926/33/36/38-68	XXXVIII	•			•		•		•		
36		1946-68	XXXIX					•			•			
37	1968-70	1946-70	34-37											
38			38											
39			1928/33/36/38-70	40	•			•		•		•		
40			1946-70	41						•		•		
41	1971-73	1960-73	34-37											
42			38											
43			40	•			•		•		•			
44			41							•		•		

¹ États-Unis, Royaume-Uni, reste de la zone sterling, autres pays européens de l'O.C.D.É., autres pays.

² États-Unis, Royaume-Uni, autres pays.

³ Il s'agit d'un état plutôt que d'un tableau.

⁴ Jusqu'à présent, émissions de 1965-70, 1971, 1972 et 1973-74.

TABLEAU II.3 Détail des statistiques publiées sur les intérêts et les dividendes

Paielements											Intérêts et dividendes		No	
Intérêts					Dividendes						Recettes	Paielements		
Total	Par région 1	Par région 2	Par région 2, catégorie d'émetteur	Par région 2, devise de paiement	Total	Total, industries	Par région 1	Par région 2	Par région 2, industries	Par région 2, Inv. directs et plac. de portefeuille	Sociétés sous contrôle américain	Par région 2		
												Inv. directs		Plac. de portefeuille
•			•											1
•		•			•			•						2
														3
														4
•			•		•				•					5
											•			6
		•			•									7
•					•			•						8
														9
														10
												•	•	11
														12
•					•									13
•	•				•									14
•					•									15
														16
					•									17
					•									18
					•		•							19
					•	•								20
					•									21
					•				•					22
					•									23
			•		•					•				24
				•							•			25
														26
														27
•					•									28
•		•			•									29
					•						•		•	30
					•									31
												•	•	32
•					•									33
										•				34
														35
														36
												•	•	37
		•			•									38
														39
														40
												•	•	41
•		•			•									42
														43
														44

⁵ Pour les chiffres courants, consulter le tableau 6 de la publication n° 67-001 au catalogue.

⁶ Emissions de 1965 - 70 seulement.

Notes: Les séries publiées sont annuelles sauf lorsqu'un T est indiqué (elles sont alors trimestrielles).
CA signifie "pour certaines années".

celles entre les données sur les transferts de revenus et les données sur la valeur des investissements.

Au niveau international, les transferts de revenus ne sont généralement pas liés aussi étroitement qu'on pourrait le croire aux bénéfices. Les sociétés dont les actions sont largement répandues dans le public, conscientes du fait que leurs actionnaires préfèrent recevoir des revenus réguliers, ont tendance à adopter des politiques de distribution de dividendes relativement stables, où les variations des versements sont comparativement moins fortes que celles des bénéfices¹⁹. Mais ce genre de sociétés ne représente qu'une partie des investissements étrangers au Canada, et près de la moitié du total des dividendes versés à des non-résidents le sont par des filiales à part entière de sociétés étrangères. Dans ce cas, un grand nombre d'influences entrent en jeu. La distribution des bénéfices aux actionnaires constitue un emploi final des ressources d'une entreprise, mais le dividende que verse une filiale en propriété exclusive à sa maison mère ne représente qu'un transfert à l'intérieur de l'entreprise, et les capitaux restent disponibles jusqu'à ce qu'ils soient distribués aux "vrais" actionnaires. Dans ces circonstances, les décisions relatives aux versements de dividendes sont probablement déterminées par les besoins financiers des diverses parties constituant l'entreprise, par les conditions régnant sur les marchés monétaires et financiers et sur les marchés des changes, et par les rapports entre les régimes d'imposition du pays hôte et du pays d'origine. Toutes ces conditions peuvent être de nature courante ou prospective. Il arrive aussi que des mesures particulières, comme des lignes directrices ou d'autres formes d'intervention dans la balance des paiements au Canada ou ailleurs, jouent un rôle dans la distribution des dividendes.

De plus, lorsque certaines conditions sont réunies, les transferts de ressources provenant des bénéfices peuvent se faire plus avantageusement sous la forme de transferts de capitaux entre sociétés mères et filiales.

Lorsque l'investissement d'une société mère est représenté en partie par une dette de sa filiale, la distinction entre un paiement de dividendes d'une part, et un paiement de remboursement de la dette entraînant simultanément un accroissement des bénéfices non distribués d'autre part, n'a que très peu de signification. (Il convient de préciser que cela constitue un argument de plus pour souhaiter inclure dans le compte courant de la balance des paiements les bénéfices revenant à des investisseurs directs étrangers, et non la seule part de ces bénéfices qui est officiellement transférée comme revenu d'investissement.)

¹⁹ John Lintner: *Distribution of Incomes of Corporations Among Dividends, Retained Earnings, and Taxes*, (American Economic Review, Vol. XLVI, mai 1956).

Habituellement, les transferts de revenus correspondent, immédiatement ou en fin de compte, à un mouvement de liquidités. En général, la liquidité d'une société, si l'on ne tient pas compte des effets des opérations relatives aux dettes, est déterminée d'une part par ses bénéfices et par les charges non monétaires déduites de ses bénéfices (comme les provisions pour amortissement et épuisement) et d'autre part, par ses besoins de financement pour ses investissements et ses accroissements nets de stocks. Etant donné le jeu complexe de cet ensemble de variables, un ralentissement de l'activité économique peut parfois mener à ce qu'une plus grande quantité de ressources soit dégagée et puisse ainsi être transférée.

Pour diverses raisons, le champ couvert par les transferts enregistrés comme intérêts et dividendes ne correspond pas précisément à celui des séries portant sur les investissements des non-résidents au Canada, qui sont décrites à la partie IV; il convient de mentionner notamment que les estimations des investissements des non-résidents *au Canada* ne tiennent pas compte des ramifications de ces entreprises à l'étranger. Par contre, les paiements d'intérêts et de dividendes peuvent inclure le transfert à l'étranger de bénéfices initialement produits par une filiale étrangère. De plus, les intérêts sur les dettes à long terme (autres que ceux sur les obligations garanties ou non garanties) figurent dans les "autres revenus" du poste B23, et non dans les paiements d'intérêts et de dividendes.

Sources et méthodes

Les intérêts perçus au titre des prêts et avances entre gouvernements et les revenus sur les réserves monétaires nettes du Canada sont déduits des documents comptables officiels. Le revenu des prêts et des avances s'obtient de façon particulièrement directe, à l'exception peut-être de deux postes: dans la balance des paiements, aucune provision n'a été prévue pour les recettes d'intérêts auxquels on a renoncé en offrant des taux préférentiels dans le cadre du programme de prêts de faveur pour l'aide au développement (décrit au poste D41, à la partie III); de même, le report d'intérêts consenti en vertu des dispositions du prêt de 1946 au Royaume-Uni²⁰ n'a donné lieu à aucune inscription.

Il est un peu plus difficile de calculer les revenus réalisés sur le montant net des réserves officielles du Canada en or et devises; ces revenus se composent des éléments suivants:

Fonds des changes:

- l'escompte amorti sur les bons du Trésor étrangers et l'intérêt perçu ou échu sur d'autres placements étrangers;

²⁰ Voir aussi les remarques faites à propos du poste D45, à la partie III, et la note sur la "balance de base" à la partie VI.

- l'intérêt sur les avoirs nets de droits de tirage spéciaux en excédent des allocations totales;
- l'intérêt sur les prêts consentis au Fonds monétaire international en vertu des Accords généraux d'emprunt ou du Mécanisme pétrolier;
- les frais de transfert perçus sur les prêts au Fonds monétaire international;
- les profits réalisés sur les transactions relatives aux valeurs mobilières étrangères (comme les titres de placement détenus au Compte du fonds des changes sont essentiellement de nature à court terme, les gains et les pertes dus à leur commerce ont été considérés comme équivalents à des ajustements de leur rendement réel).

Banque du Canada:

- l'escompte amorti sur les bons du Trésor étrangers et l'intérêt perçu ou échu sur d'autres placements étrangers, moins
- l'intérêt sur des engagements immobilisés liés aux réserves monétaires officielles du Canada.

Ministre des Finances:

- les dividendes reçus du Fonds monétaire international, et
- l'intérêt sur les positions au Fonds monétaire international, moins
- les frais de service pour le recours aux ressources du F.M.I. (par le Canada), moins
- l'intérêt versé à des non-résidents sur des tirages effectués dans le cadre de lignes de crédit, et moins
- les frais payés à des non-résidents pour des crédits de confirmation.

Les recettes d'intérêts sur les portefeuilles canadiens d'obligations étrangères sont estimées à partir des estimations des avoirs (voir la partie IV). Les intérêts sur les émissions détenues en grande partie par des Canadiens, généralement celles qui sont initialement placées au Canada, sont obtenus directement. L'intérêt sur le reste des avoirs est ensuite calculé au moyen de taux nominaux établis arbitrairement. On déduit les intérêts échus sur les autres investissements à l'étranger à partir du poste IV a) (1) du questionnaire BP-21 F, "Transactions entre le Canada et les autres pays"²¹. (La partie de ces intérêts qu'on n'a pas pu

attribuer spécifiquement aux placements de portefeuille a été comprise dans les recettes de dividendes sur investissements directs, afin de préserver la continuité historique avec les séries antérieures à la distinction entre intérêts et dividendes.)

Les dividendes provenant des investissements directs du Canada à l'étranger sont déduits du poste IV a) (2) du questionnaire BP-21, et les bénéfices nets des succursales non constituées en sociétés à l'étranger sont tirés des postes IV c) et IV d). Les recettes de dividendes sur les portefeuilles canadiens d'actions étrangères sont fondées sur les estimations des avoirs décrites à la partie IV. De temps en temps, on construit des estimations de référence pour les recettes, en appliquant des taux de dividendes connus à certains titres détenus, en tenant compte des insuffisances de couverture et des retenues fiscales. Ces estimations sont alors projetées en se fondant sur les variations observées des taux de dividendes et des avoirs, d'après les séries relatives aux transactions internationales sur valeurs mobilières (décrites aux postes D35, D37 et D38 de la partie III).

Les estimations trimestrielles des recettes sont effectuées à partir de diverses sources. Les dossiers officiels permettent évidemment de connaître les intérêts sur les prêts entre gouvernements et les revenus perçus sur les réserves monétaires nettes du Canada. L'estimation trimestrielle des intérêts perçus sur les portefeuilles canadiens d'obligations étrangères se fait de façon parallèle à l'estimation annuelle. Dans le cas des principales entreprises d'investissement direct, les recettes d'intérêts apparaissent au poste IV a) (1) du questionnaire BP-21A qui porte sur les transactions entre le Canada et les autres pays. Les dividendes provenant des principaux investissements directs canadiens à l'étranger sont aussi donnés par le questionnaire BP-21A, au poste IV a) (2), tandis que les bénéfices nets des succursales non constituées à l'étranger sont projetés à partir des postes IV c) et IV d) du même questionnaire, "Transactions entre le Canada et les autres pays". Les distributions trimestrielles des recettes de dividendes provenant des portefeuilles de titres étrangers sont établies de la même manière que les estimations annuelles, c'est-à-dire en utilisant comme base un échantillon des plus importants avoirs de valeurs émises.

Du côté des paiements, l'intérêt perçu sur les avoirs étrangers d'obligations canadiennes (garanties et non garanties) est projeté à partir des estimations de référence établies à intervalles irréguliers; celles-ci sont faites de façon très détaillée, à l'aide de toutes les données sur les émissions qui servent à estimer les avoirs étrangers et qui sont décrites à la partie IV. Les estimations de référence sont effectuées par région, par devise et par trimestre de versement, et tiennent compte des retenues fiscales. On calcule les moyennes pondérées des taux d'intérêt servis sur les avoirs connus de chaque catégorie d'obligations, et on les applique

²¹ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

aux "ajustements des échanges" non identifiés; pour les estimations trimestrielles de référence, l'ajustement des intérêts ainsi obtenu est réparti également entre les quatre trimestres. Les projections trimestrielles prennent en compte les variations du taux de change, certaines nouvelles émissions et certains remboursements particuliers, ainsi que les effets estimés du commerce des titres en cours. (Les intérêts versés sur les obligations détenues par des propriétaires principaux sont considérés comme des revenus d'investissements directs dans les bulletins détaillés annexes, mais ne figurent jamais comme dividendes, contrairement à ce qui se produit du côté des recettes; il faut dire que pour les paiements, les montants en cause ne sont pas très importants.) Le poste IV b) (2) du questionnaire BP-21 ne sert pas directement, mais joue un rôle dans l'estimation des paiements d'autres revenus du poste B23.

Les estimations annuelles des paiements de dividendes comprennent divers éléments. Le poste IV b) (1) du questionnaire BP-21 renseigne sur les dividendes versés à des non-résidents par les entreprises sous contrôle étranger installées au Canada et par les entreprises sous contrôle canadien enquêtées; le traitement des dividendes-actions a déjà été décrit. On peut les renseignements correspondants pour d'autres entreprises en appliquant les taux de dividendes déclarés publiquement aux données du bilan des investissements (voir la partie IV), à l'aide du questionnaire BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital" ou, à défaut, du questionnaire BP-23, "Paiements de dividendes". De temps en temps, on établit une estimation de référence complète sur les dividendes versés à des non-résidents par des sociétés sous contrôle canadien, en s'appuyant sur les dossiers du bilan des investissements; les résultats servent à déterminer et à projeter les versements des sociétés qui, en raison de leur moindre importance, ne sont pas enquêtées directement chaque année. C'est à partir des postes I c), I g), et II c) du questionnaire BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes" que l'on déduit les bénéfices nets réalisés au Canada par des succursales non constituées en sociétés, bénéfices qui sont compris dans les paiements de dividendes.

Comme dans le cas des recettes, les séries sont établies après déduction des retenues fiscales et des autres taxes prélevées au Canada.

Dans le cas des entreprises appartenant en totalité à des étrangers, les statistiques trimestrielles sont projetées à partir des réponses au poste IV b) (1) du questionnaire BP-21A, "Transactions entre le Canada et les autres pays" et aux postes I c), I y) et II c) du questionnaire BP-22A, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes"; ces renseignements sont parfois complétés par les données sur les profits qui sont déclarées à la Division des finances des

entreprises dans d'autres questionnaires. Pour les estimations trimestrielles relatives aux sociétés canadiennes dont les actions sont diffusées dans le public, on relève les taux de dividendes annoncés et on les applique à un échantillon tiré des dossiers sur la position d'investissements, en tenant compte approximativement de l'impact du commerce des valeurs en cours sur cet échantillon.

Évaluation

Les recettes du Canada provenant des intérêts sur les prêts entre gouvernements et du revenu des réserves monétaires nettes sont fondées sur des données comptables; les chiffres sont donc précis et complets. Les estimations des revenus réalisés sur les portefeuilles d'obligations sont beaucoup moins fiables, particulièrement dans le cas des recettes; cette faiblesse est due aux estimations des avoirs dont l'établissement est décrit en détail à la partie IV. On considère que les estimations des recettes et des paiements de dividendes sont raisonnablement précises. Il existe sans aucun doute certaines faiblesses dans les statistiques sur les portefeuilles d'obligations ou d'actions, du fait que les transactions s'effectuent souvent par des nominataires internationaux ou d'autres intermédiaires; on en tient cependant compte de façon approximative dans les "autres revenus" des postes A23 et B23. Pour plus de détails à ce sujet, le lecteur peut consulter les notes relatives à ces postes et la description des éléments des placements divers, donnée dans le bilan des investissements internationaux à la partie IV.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et Tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et Transferts) poste 6 (Revenus d'investissements), qui couvre, en plus des postes A15 et B15, les "autres revenus" des postes A23 et B23.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie A (Biens et services), poste 6 (Revenus d'investissements), qui couvre, en plus des postes A15 et B15, les "autres revenus" des postes A23 et B23.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes des exportations et des importations de biens et services au Tableau 2, Dépense nationale brute, et tableaux complémentaires.

Comptes des flux financiers (no 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946.

Données complémentaires

Voir le tableau II.3.

Transports

Codes - A21 Recettes de transports

B21 Paiements de transports

Définition

Ces postes portent sur les transactions des transporteurs canadiens avec des non-résidents et celles des résidents canadiens avec des transporteurs non-résidents, lors d'un échange international de services liés à un mouvement de marchandises. Par "transporteur", on désigne tout exploitant de bateaux transocéaniques, de navires des Grands lacs, d'avions, de chemins de fer, de camions, d'oléoducs et de gazoducs.

Description

Comme les exportations et les importations du Canada sont, en principe, comptabilisées f.o.b. (franco bord) au lieu de chargement, les frais internationaux relatifs au transport et à l'expédition des marchandises sont enregistrés séparément dans ces deux postes.

Les recettes proviennent des activités des Canadiens qui transportent des exportations (tant à l'intérieur du Canada qu'au-delà des frontières) et des biens appartenant à des étrangers (aussi bien en transit au Canada qu'entre des ports étrangers), de l'affrètement de navires pour le compte de non-résidents, et des dépenses effectuées au Canada par les transporteurs étrangers (sauf celles des compagnies aériennes).

Les paiements sont effectués au titre du transport des importations canadiennes par des non-résidents (y compris les frais de transport intérieur dans d'autres pays) et des marchandises canadiennes (en particulier le pétrole et le gaz naturel) en transit aux États-Unis ou au Canada, au titre des dépenses effectuées à l'étranger par des transporteurs canadiens (sauf celles des compagnies aériennes), et au titre de l'affrètement de navires par des non-résidents.

Au cours des années, la structure du compte des transports du Canada a subi plus de changements qu'on n'en perçoit à première vue. Le transport des

marchandises canadiennes par des navires immatriculés au Canada a diminué considérablement au cours de la période de l'après-guerre. Les effets de cette évolution sur la participation du Canada aux activités internationales de transport ont été en partie compensés par l'affrètement de navires étrangers.

Cependant, le commerce extérieur du Canada étant maintenant pris en charge surtout par des transporteurs étrangers, les paiements dépassent largement les recettes au chapitre du transport maritime. Pour les importations de pétrole brut, la dépendance envers les pétroliers exploités par des non-résidents est particulièrement forte, et le déséquilibre du transport maritime est encore aggravé par les paiements d'affrètement que les exploitants canadiens doivent verser pour rester présents dans le commerce maritime. Depuis quelques années, les paiements au titre du transport intérieur des importations en provenance des États-Unis dépassaient les recettes provenant du transport intérieur des exportations canadiennes aux États-Unis; cette situation était due au fait que le Canada importe une plus forte proportion de produits manufacturés qu'il n'en exporte, et que les produits américains doivent être souvent transportés sur une plus grande distance avant d'atteindre la frontière canadienne. À l'heure actuelle, le solde du compte du transport intérieur avec les États-Unis vient d'enregistrer un revirement pour devenir créditeur, ces recettes nettes traduisant sans aucun doute l'excédent du commerce de marchandises avec ce pays.

Pour des raisons de continuité et d'ordre statistique, les tarifs-passagers, les dépenses des compagnies aériennes internationales et certaines dépenses des chemins de fer, comme la location de wagons de marchandises, figurent dans d'autres postes de la balance des paiements (les tarifs-passagers dans les dépenses de voyages, et les deux autres catégories de dépenses dans les "autres services"). Comme elles ne représentent pas des transactions internationales, les recettes de transport sur les importations acheminées par des transporteurs canadiens n'apparaissent pas au crédit de la balance des paiements.

Sources et méthodes

Mesurer les transactions internationales du compte des transports pose des problèmes particuliers aux statisticiens, à cause du besoin de faire correspondre ces mesures aux statistiques des échanges de marchandises et en raison de la grande diversité des modes de transport et des types de contrats utilisés dans ce secteur. La description des sources et des méthodes qui suit est généralement limitée aux pratiques actuellement en vigueur; le lecteur intéressé par les méthodes antérieures est invité à consulter les publications suivantes.

- *La balance canadienne des paiements internationaux, une étude des méthodes et des résultats*, † p. 70-96 (Chapitre XII, Transport maritime).
- *La balance canadienne des paiements internationaux, 1926 à 1948* † p. 115-122 (Partie II, chapitre IV, Transports).
- *La balance canadienne des paiements internationaux au cours des années d'après-guerre, 1940-1952*, † p. 79-80 (Opérations de transport).

La description suivante des sources et des méthodes actuellement employées pour le compte des transports en présente la structure et le contenu de base et respecte l'ordre des exposés statistiques plus détaillés (elle commence par les recettes et finit par les paiements).

Recettes

Bénéfices bruts réalisés par les exploitants canadiens de navires transocéaniques au titre des exportations, y compris les revenus des services d'affrètement - Les bénéfices du transport des exportations sont déduits de la ligne 3 du questionnaire annuel BP-25, "Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des sociétés canadiennes"²², et de la question B.2 du questionnaire annuel BP-26, "Déclaration des importations de pétrole brut et dérivés et autres livraisons". Ces postes couvrent le bénéfice total provenant du fret de sortie (payé au départ et à destination) du Canada. Les données sur les revenus tirés de l'affrètement de navires à des non-résidents proviennent de la ligne 4 du questionnaire BP-25²³ et de

²² Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

²³ Dans les anciens questionnaires BP-25, ce poste était compris dans les bénéfices provenant du fret (ligne 3).

†Traductions libres pour: The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results, Freight and Ocean Shipping Transactions (n° 67-D-52 au catalogue). The Canadian Balance of International Payments, 1926 to 1948, The Freight and Shipping Item (n° 67-501 au catalogue). The Canadian Balance of International Payments in the Post-War Years, Freight and Shipping Transactions (n° 67-502 au catalogue).

la question B.5 du BP-26. La ligne 8 du BP-20 permet également d'avoir des statistiques sur le revenu de l'affrètement de navires des Grands Laes à des non-résidents.

Recettes perçues par les exploitants canadiens de navires transocéaniques pour le transport de marchandises entre ports étrangers - Elles sont aussi calculées à partir des questionnaires BP-25 (ligne 6) et BP-26 (question B.7).

Recettes provenant des dépenses effectuées au Canada par des exploitants étrangers de navires - Cette catégorie se compose de divers éléments. Les données sur les services portuaires payés par les non-résidents exploitant des navires transocéaniques proviennent de la ligne 3 du questionnaire annuel BP-24, "Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des propriétaires non-résidents" et de la question A.5 du BP-26, "Déclaration des importations de pétrole brut et dérivés et autres livraisons". Les renseignements fournis par les agents maritimes canadiens, agissant au nom d'exploitants non-résidents de transocéaniques, couvrent diverses dépenses, notamment la rémunération des équipages et les avances, les droits portuaires, les frais de pilotage, de remorquage, d'arrimage (dans le cas d'embarquements et de débarquements à la charge des navires), les frais d'agence, les dépenses de réparation, et les sommes versées aux transporteurs ferroviaires et maritimes ou fluviaux pour l'acheminement des marchandises en transit (si une somme correspondant au montant versé a été incluse automatiquement dans les bénéfices provenant du fret d'entrée). Pour les dépenses effectuées au Canada par les exploitants américains de navires des Grands Lacs, on fait des projections à partir d'une estimation de référence, révisée à des intervalles peu fréquents. Les données sur les ventes de carburants et lubrifiants à des exploitants de navires étrangers sont déduites de la question C.2 du questionnaire BP-26. Parmi les autres éléments de cette catégorie, on trouve les revenus des droits versés par les transporteurs étrangers aux autorités des canaux du Saint-Laurent et de Welland, et déclarés directement par ces dernières, ainsi qu'une estimation des recettes provenant de l'utilisation de canaux autres que ceux de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Fret intérieur sur les exportations - Cette catégorie se compose de divers éléments relatifs aux opérations de transport intérieur liées aux exportations à destination des États-Unis par rail, par route, par pipeline et par les navires des Grands Laes, aux exportations de Terre-Neuve aux États-Unis et au transport intérieur des marchandises exportées vers les pays d'outre-mer.

Les recettes au titre du transport intérieur des exportations acheminées par rail aux États-Unis sont fournies par les sociétés de chemins de fer du Canada

pour chaque année. Les compagnies ferroviaires déclarent les bénéfices qu'elles réalisent sur leurs services de fret et de messagerie pour les marchandises expédiées du Canada vers les États-Unis et le Mexique, c'est-à-dire les montants reçus des transporteurs américains qui assurent l'acheminement vers leur destination finale des marchandises exportées au sud de la frontière. Enfin, du total déclaré, on déduit une estimation des exportations acheminées outre-mer par voie ferroviaire via les États-Unis.

On évalue les recettes provenant du transport routier des exportations à destination des États-Unis en se servant d'un taux calculé qui prend en compte le transport ferroviaire et d'autres facteurs. Ce taux est appliqué à la valeur des exportations par camion vers les États-Unis, publiées dans "Exportations - Commerce de marchandises"²⁴, afin d'estimer les recettes de camionnage. Actuellement, on estime que le tarif du transport par camion des exportations vers les États-Unis est égal aux deux tiers environ du tarif ferroviaire. Étant donné que les activités de cette industrie constituée d'un grand nombre d'exploitants sont très diversifiées et que la Division des transports et des communications de Statistique Canada mène déjà une enquête sur ce secteur, la Division de la balance des paiements n'effectue pas d'enquête particulière. Les séries de la balance des paiements sont fondées sur ces calculs, qui sont comparés aux résultats de l'enquête mentionnée plus haut.

Les recettes de fret intérieur relatives aux exportations acheminées de Terre-Neuve aux États-Unis sont calculées séparément. On applique des tarifs de fret estimés à certaines exportations de marchandises au départ de Terre-Neuve, dont les chiffres sont fournis par la Division du commerce extérieur de Statistique Canada.

Les bénéfices réalisés par les sociétés canadiennes exploitantes de pipelines au titre des livraisons de pétrole canadien aux États-Unis sont déclarés chaque année directement par ces sociétés. Le transport intérieur du gaz naturel exporté par gazoduc est compris dans la valeur des exportations, puisque les sociétés exploitantes de gazoducs, contrairement à celles qui exploitent des oléoducs, sont généralement propriétaires du gaz qu'elles transportent.

Les recettes que les résidents exploitant des navires des Grands Lacs retirent du transport des marchandises entre les ports canadiens et ceux des États-Unis sont fournies par le questionnaire annuel BP-20, "Transports par eau - Grands Lacs et Voie maritime du St-Laurent": les chiffres de la ligne 4

indiquent les recettes provenant du transport du minéral de fer, et ceux de la ligne 2 les recettes liées au transport des autres marchandises.

Les recettes de fret intérieur sur les exportations à destination des pays d'outre-mer sont fondées sur les données détaillées que recueille la Division du commerce extérieur auprès de certains ports. Les tarifs estimés sont appliqués à ces exportations, sauf aux livraisons de blé qui sont généralement évaluées au port de sortie. On calcule ensuite un tarif moyen pondéré qu'on applique à des valeurs globales des exportations outre-mer (à l'exception du blé), qui sont réparties géographiquement de façon à être utilisées dans les estimations bilatérales de la balance des paiements.

On tient aussi compte des recettes de transport intérieur qui n'apparaissent pas ailleurs et des omissions dans les séries tirées d'enquêtes ou établies à partir d'indicateurs, afin qu'il y ait une correspondance satisfaisante au niveau global entre les recettes de fret intérieur et les mouvements de marchandises.

Recettes au titre des opérations de transit - Cette catégorie couvre les activités des sociétés ferroviaires américaines au Canada et les recettes des Canadiens exploitant des navires des Grands Lacs qui assurent le transport d'exportations américaines de céréales via le Canada. Les activités des compagnies ferroviaires américaines au Canada comprennent essentiellement deux composantes. D'abord, les deux principales sociétés ferroviaires du Canada fournissent, par écrit et chaque année, des données sur les recettes qu'elles perçoivent des transporteurs américains au titre des services rendus sur des lignes canadiennes et relatifs au transport de marchandises en provenance et à destination des États-Unis. La deuxième composante, issue des déclarations écrites annuelles des sociétés ferroviaires des États-Unis, comprend leurs dépenses et leurs bénéfices au Canada. Les dépenses effectuées au Canada couvrent la rémunération des employés domiciliés au Canada, les frais de location, les impôts et les produits achetés ou importés au Canada (y compris le fret, les droits de douane, etc.). Les sociétés ferroviaires des États-Unis déclarent également les recettes tirées du trafic local de marchandises au Canada, du transport des importations à l'intérieur du Canada, et des loyers et autres recettes provenant de sources canadiennes, sauf le transport des exportations et des importations jusqu'à la frontière canadienne²⁵. Du total des dépenses effectuées par les compagnies ferroviaires américaines au Canada, on déduit les revenus qu'elles

²⁴ Publication n° 65-202 au catalogue; pour les années antérieures à 1973, ces données ont été publiées dans *Exportations par mode de transport* (n° 65-206 au catalogue).

²⁵ Les frais de transport des exportations à l'intérieur du Canada sont évidemment acquittés en dernière instance par des non-résidents, tandis que les frais de transport aux États-Unis des biens en route vers le Canada sont compris dans les paiements du Canada au titre du transport intérieur des importations.

tirent de l'exploitation de leurs lignes et de leurs autres opérations au Canada, et on obtient ainsi les recettes nettes de transit ferroviaire. (Le Canada retire aussi un revenu des dépenses des sociétés de camionnage américaines qui transportent des marchandises en transit dans le sud de l'Ontario. Le montant des dépenses des camionneurs est compris dans les recettes de voyages et les frais d'immatriculation sont inscrits parmi les autres recettes courantes.)

Le deuxième élément de cette catégorie des recettes de transit comprend les gains des navires des Grands Lacs exploités par des Canadiens pour acheminer, en transit par le Canada, les céréales exportées par les États-Unis dans les pays d'outre-mer. Dans ce cas, les tarifs-marchandises sont calculés d'après les réponses au questionnaire annuel BP-20, "Transports par eau - Grands Lacs et Voie maritime du St-Laurent"; ces tarifs sont alors appliqués aux données sur le volume des cargaisons de céréales acheminées des ports américains des Grands Lacs et déchargées dans les ports canadiens sur la côte Atlantique ou les Grands Lacs, données qui proviennent du bulletin *Transport maritime Partie I, Transport maritime international (par pays)* publié par la Division des transports et des communications de Statistique Canada (n° 54-202 au catalogue); cependant, toutes les importations de céréales canadiennes destinées à la consommation intérieure sont au préalable déduites des données de volume mentionnées plus haut.

Fret aérien - Chaque année, les transporteurs aériens du Canada déclarent par écrit leurs recettes provenant du transport de marchandises à l'étranger.

Nous passons maintenant à l'établissement des estimations des paiements du compte des transports.

Paiements

Paiements bruts versés à des exploitants étrangers de transocéaniques au titre des importations canadiennes - Cette série comprend plusieurs éléments. Les données sur le transport maritime des importations de pétrole brut, d'huiles de pétrole et d'essence proviennent de la ligne A.2 du questionnaire annuel BP-26, "Déclaration des importations de pétrole brut et dérivés et autres livraisons", et comprennent les paiements au titre de l'affrètement des navires utilisés pour importer ces produits. Le fret des autres importations est déduit de la ligne 2 du questionnaire annuel BP-24, "Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des propriétaires non-résidents"; cette ligne donne le total des bénéfices provenant du fret d'entrée (payé au départ et à destination) des navires exploités par des non-résidents. Les deux questionnaires mentionnés plus haut sont conçus de façon à éviter les chevauchements. Les données sur le fret relatif aux importations canadiennes déchargées dans des ports des États-Unis sont fournies par les autorités statistiques américaines.

Affrètement de navires et autres paiements - Cette catégorie comprend principalement les paiements d'affrètement, mais recouvre aussi des montants peu importants versés au titre des droits de canal et des indemnités de surestaries. Les paiements pour l'affrètement des navires transocéaniques sont déclarés à la ligne 5 du questionnaire BP-25 et à la question B.6 du BP-26. Comme nous l'avons déjà mentionné, les versements effectués au titre de l'affrètement des pétroliers servant au transport des importations de pétrole brut et de produits pétroliers sont inclus dans les paiements bruts à des exploitants étrangers de navires transocéaniques et n'apparaissent donc pas de la catégorie qui nous intéresse ici. Les données sur l'affrètement des navires des Grands Lacs proviennent de la ligne 7 du questionnaire BP-20 et sont complétées par les faibles montants (calculés par estimation) versés par les sociétés canadiennes de transport côtier au titre de l'affrètement (de caboteurs notamment). L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent envoie directement les chiffres relatifs aux paiements des droits de canal qui correspondent à la part revenant aux États-Unis (27 %) sur les recettes totales de l'exploitation de la section Montréal-Lac Ontario. Lorsqu'il y en a, les paiements de surestaries figurent également dans cette catégorie.

Dépenses à l'étranger des exploitants canadiens de navires - Les dépenses à l'étranger des navires exploités par des Canadiens proviennent de la ligne 8 du questionnaire annuel BP-25, "Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des sociétés canadiennes" et de la question B.8 du questionnaire annuel BP-26, "Déclaration des importations de pétrole brut et dérivés et autres livraisons". Il s'agit des montants dépensés par les exploitants canadiens dans les pays étrangers, au titre notamment de la rémunération des équipages et des avances, des droits portuaires, des droits de canal, des frais de pilotage et de remorquage, des droits de quai, des frais d'arrimage (dans le cas d'embarquements et de débarquements à la charge des navires), des frais d'agence, du carburant et des fournitures, des frais de réparation et des paiements de transit aux transporteurs ferroviaires, maritimes et autres.

Les dépenses effectuées dans les ports des États-Unis par les exploitants canadiens de navires des Grands lacs proviennent de la ligne 9 du BP-20, "Transports par eau - Grands Lacs et Voie maritime du St-Laurent". La rémunération des équipages et les autres dépenses effectuées pour le navire y sont comprises.

Fret intérieur sur les importations - Cet élément poste du compte des transports est constitué d'éléments distincts relatifs au transport intérieur des importations en provenance des États-Unis (par chemins de

TABLEAU II.4. Evaluation de la qualité des statistiques du compte des transports, selon la région

	Entre le Canada et	
	les États-Unis	les pays d'outre-mer
Recettes		
Exploitants canadiens de transocéaniques:		
Gains bruts sur les exportations (y compris les revenus d'affrètement)	Bonne	Bonne
Transports entre ports étrangers	Bonne	Bonne
Dépenses au Canada des exploitants étrangers de transocéaniques	Bonne	Bonne
Fret intérieur sur les exportations	Bonne à faible	Satisfaisante
Recettes au titre des opérations de transit	Bonne	Satisfaisante
Fret aérien	Bonne	Bonne
Paiements		
Paiements bruts versés à des exploitants étrangers de transocéaniques sur les importations	Bonne	Bonne
Affrètements et autres paiements	Bonne	Bonne
Dépenses à l'étranger des exploitants canadiens de transocéaniques	Bonne	Bonne
Fret intérieur sur les importations	Bonne à faible	Faible
Paiements au titre des opérations de transit	Bonne	...
Fret aérien	Bonne	Bonne

fer, camions, ou navires des Grands Lacs) et du transport intérieur des importations en provenance d'outre-mer. Les paiements de fret intérieur relatifs aux importations arrivant par chemin de fer des États-Unis sont déclarées directement par les sociétés ferroviaires du Canada et des États-Unis pour chaque année. Etant donné qu'elles acheminent les marchandises jusqu'à leur destination finale, les compagnies ferroviaires canadiennes se chargent de déclarer les montants revenant aux transporteurs américains pour les services de fret et de messagerie qu'ils assurent entre les États-Unis ou le Mexique et la frontière canadienne. Les sociétés ferroviaires américaines opérant au Canada déclarent les revenus réalisés par les compagnies des États-Unis et du Mexique pour l'acheminement des importations canadiennes jusqu'à la frontière. Aux chiffres fournis par les compagnies de chemins de fer, on ajoute une estimation relative au transport ferroviaire (à l'intérieur des États-Unis) du charbon importé ensuite au Canada par eau. Les données sur les quantités d'antracite et de charbon bitumineux importés par voie d'eau proviennent du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et on applique à ces chiffres des tarifs-marchandises tirés d'enquêtes spéciales. Des calculs semblables sont effectués pour les frais de manutention et d'entreposage occasionnés par ces importations de charbon dans les ports des États-Unis, et les chiffres obtenus sont ajoutés au fret ferroviaire relatif au charbon importé au Canada par eau. On calcule aussi les paiements versés aux navires exploités par des étrangers au titre du transport des marchandises chargées dans les ports américains des Grands Lacs et déchargées dans les ports canadiens de la Côte atlantique ou des Grands Lacs. On applique les tarifs-marchandises estimés aux volumes fournis par le bulletin n° 54-202 au catalogue, *Transport maritime Partie I Transport maritime international (par pays)*, publié par la Division des transports et des communications de Statistique Canada.

Les montants versés aux transporteurs des États-Unis pour le transport routier des importations à destination du Canada sont partiellement fondés sur des sources américaines. Lorsque le Bureau de l'analyse économique ajuste la valeur des exportations des États-Unis au Canada, que donne le Bureau du recensement des États-Unis, il ajoute une estimation du fret intérieur qui n'est pas pris en compte dans les statistiques du recensement. Le montant relatif au transport ferroviaire intérieur, y compris dans le cas des importations de charbon par eau (décrit précédemment), est déduit du total. Le reste est considéré comme une mesure des paiements versés aux États-Unis au titre du fret intérieur relatif aux importations acheminées par des camions des États-Unis.

On évalue approximativement les paiements effectués au titre du transport intérieur des importations

en provenance d'outre-mer en prélevant de temps à autre un échantillon des factures qui accompagnent les documents d'importation.

Paiements au titre des opérations de transit -

Cette catégorie se compose actuellement de deux éléments. Tous les ans, les sociétés canadiennes exploitantes de pipelines font parvenir une déclaration écrite sur les paiements qu'elles effectuent à des sociétés américaines affiliées au titre du commerce de transit du pétrole. La Interprovincial Pipe Line Company déclare ses paiements relatifs au pétrole canadien transporté par les États-Unis, et la Montreal Pipe Line Co. Ltd. déclare les paiements du Canada pour le pétrole acheminé par l'intermédiaire de la Portland Pipe Line Corporation.

L'autre élément des paiements de transit concerne les mouvements de gaz naturel par pipeline. La TransCanada Pipe Lines Limited déclare, chaque trimestre, les paiements qu'elle fait à la société qui lui est affiliée, la Great Lakes Gas Transmission Company, au titre du transport en transit du gaz naturel canadien par le territoire des États-Unis.

Fret aérien - Les recettes de fret et de messagerie perçues pour l'acheminement de marchandises au Canada, que les frais soient payés au départ ou à la destination, sont fournies chaque année par les compagnies aériennes étrangères opérant au Canada, grâce aux réponses données à la ligne 2 du questionnaire BP-58, "Rapport des lignes aériennes non canadiennes exploitées au Canada". Les revenus du trafic de marchandises en provenance du Canada et du commerce de transit en sont exclus.

Séries trimestrielles. Les séries trimestrielles sont des projections ou des interpolations, sauf dans le cas des séries pour lesquelles on dispose de données trimestrielles établies sur la même base que les statistiques annuelles.

Évaluation

Les lecteurs qui viennent de faire l'effort de comprendre la section précédente sur les sources et méthodes, se seront rendus compte de la complexité des mesures relatives aux transports internationaux.

De graves difficultés se présentent lorsqu'on tente d'assurer la compatibilité des données sur le commerce et de celles sur les transports correspondants. Ces difficultés ont été exposées à propos des postes A1 et B1 sur les exportations et les importations de marchandises d'après la balance des paiements.

D'autres éléments posent ici des problèmes particuliers, notamment le camionnage en raison de la diversité des exploitants et de la nature des opérations.

Le tableau II.4 présente une évaluation de la qualité statistique des séries publiées, faite par des spécialistes du domaine.

Correspondances:

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et Transferts) poste 3 (Fret et assurances sur les transports internationaux de marchandises), et poste 4 (Autres transports).

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie A (Biens et services), Annexe 1 (Fret intérieur au titre des marchandises), 3 (Fret et assurances au compte international) et 4 (Autres transports).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes des exportations et des importations de biens et services au Tableau 2, Dépense nationale brute, et tableaux complémentaires.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946.

Données complémentaires

Précisions au sujet des opérations de transport avec les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays:

Recettes	Paiements
Exploitants canadiens de transocéaniques:	Paiements bruts versés à des exploitants étrangers de transocéaniques sur les importations
Gains bruts sur les exportations (y compris les revenus d'affrètement)	Affrètements et autres paiements
Transports entre ports étrangers	Dépenses à l'étranger des exploitants canadiens de transocéaniques
Dépenses au Canada des exploitants étrangers de transocéaniques	

Recettes

Fret intérieur sur les exportations

Recettes au titre des opérations de transit

Fret aérien

Paiements

Fret intérieur sur les importations

Paiements au titre des opérations de transit

Fret aérien

Source: Pour 1969, voir n° 67-201 au catalogue (1973-74), tableau 12. Pour 1970-1975, voir n° 67-201 au catalogue (1975), tableau 12.

Dans des publications antérieures, on peut trouver les précisions suivantes sur les opérations de transport.

Recettes

Exploitants canadiens de transocéaniques:

Gains bruts sur les exportations (y compris les revenus d'affrètement)

Transports entre ports étrangers

Dépenses des exploitants étrangers dans les ports canadiens

Fret intérieur sur les exportations:

Par rail vers les États-Unis

Autre

Recettes au titre des opérations de transit

Fret aérien

Paiements

Paiements des exploitants étrangers de transocéaniques au titre du fret sur les importations passant par les ports canadiens

Dépenses à l'étranger des exploitants canadiens de transocéaniques (y compris les paiements d'affrètement)

Fret intérieur sur les importations:

Transport ferroviaire aux États-Unis

Autre fret intérieur

Paiements au titre des opérations de transit

Fret aérien

Sources: Pour 1946-64, voir n° 67-505 au catalogue, tableaux 5.17 et 5.18. Pour 1965-66, voir n° 67-201 au catalogue (1965-70), tableau 13. Pour 1967-72, voir n° 67-201 au catalogue (1972), tableau 12.

Dans les publications plus récentes sur le détail des recettes de transports, le champ couvert par les recettes des opérations de transit a été élargi de façon à comprendre les sommes reçues par des Canadiens pour l'acheminement en transit des exportations de céréales des États-Unis; auparavant, ces sommes figuraient avec les autres recettes de transport intérieur. Les revenus provenant des droits de canal, qui étaient enregistrés comme recettes de fret intérieur, sont

inscrits maintenant dans les dépenses au Canada des exploitants étrangers de transocéaniques.

En ce qui concerne les paiements de transports, on a créé une catégorie pour les paiements d'affrètement et autres paiements. Ces données étaient précédemment portées avec les dépenses à l'étranger des exploitants canadiens de transocéaniques (y compris les paiements d'affrètement). Le fret sur les marchandises importées par mer via les États-Unis a été retiré des autres paiements de fret intérieur pour passer dans les paiements bruts versés à des exploitants étrangers de transocéaniques sur les importations.

Relations avec le cadre conceptuel du Fonds monétaire international et les déclarations au F.M.I.

Les séries canadiennes ne sont pas tout à fait conformes aux concepts recommandés par le Fonds monétaire international²⁶. En principe, les séries sur le commerce du Canada sont enregistrées f.o.b. au lieu de chargement et non aux frontières douanières. Le compte des transports comprend donc les recettes réalisées par les transporteurs canadiens pour l'ensemble du transport intérieur des exportations (sur le territoire canadien), et les paiements versés à des non-résidents pour l'ensemble du transport intérieur des importations (à l'étranger), qui n'ont pas d'équivalents dans le compte des transports du F.M.I. Ni les dépenses faites au Canada par les équipages et autres membres du personnel des transporteurs (sauf ceux travaillant dans le transport fluvial et maritime), ni les paiements effectués à des transporteurs canadiens pour le transport non-local de passagers, ne peuvent être identifiés séparément; ils sont compris dans les recettes de voyages (poste A4) plutôt que dans les autres transports. De la même façon, les dépenses à l'étranger des équipages canadiens (sauf ceux qui travaillent dans le transport fluvial et maritime) et les paiements

effectués à des transporteurs étrangers pour le transport non-local de passagers, ne peuvent pas non plus être déterminés séparément et sont inscrits au poste des paiements de voyage (poste B4), et non pas dans les autres transports. Les assurances, les dépenses au Canada des transporteurs aériens étrangers et les dépenses à l'étranger des transporteurs aériens canadiens sont comprises parmi les services divers des autres services (postes A23 et B23), et non avec les autres transports.

Les séries de la balance des paiements sur les transports couvrent trois des composantes des déclarations du F.M.I. et de l'O.C.D.E. (annexe 6). En prenant par exemple les données de l'annexe 6 pour 1974, les totaux des séries A21 et B21 comprennent les éléments suivants, tels qu'ils sont publiés dans la publication n° 67-001 du premier trimestre 1976:

	Tableau et poste	Recettes en millions de dollars	Paiements
Annexe 1	Fret intérieur sur marchandises . . .	972	791
A.3.1	Transports internationaux	562	842
A.4.2	Autres transports	278	414
	Totaux	1,812	2,047

On peut obtenir plus de précisions au sujet des éléments qui composent ces agrégats en consultant le tableau 12 de l'édition de 1975-1976 de la publication n° 67-201 au catalogue.

²⁶ Fonds monétaire International, *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961), p. 38, 83, 79.

Services de défense

Codes - A22 Recettes de services de défense

B22 Paiements de services de défense

Note

Ces postes, qui se limitent à la période de 1940 à 1947, enregistrent des transactions surtout liées à la guerre de 1939-45. Les dépenses effectuées dans des pays autres que les États-Unis ont parfois été inscrites sous le titre "Dépenses du Canada outre-mer".

Pour les années 1946 et 1947, les données sur les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays se trouvent à la page 182 de la publication n° 67-505 au

catalogue, *The Canadian Balance of International Payments - A Compendium of Statistics from 1946 to 1965*. Pour la période allant de 1940 à 1945, les données figurent dans la publication n° 67-D-52, "The Canadian Balance of International Payments 1926 to 1948: les recettes y sont inscrites séparément pour le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth seulement; les paiements (chiffres totaux et détaillés) sont donnés pour le Royaume-Uni et pour les autres pays.

Dans des estimations historiques plus sommaires, les statistiques correspondantes sont comprises dans les séries A23 et B23 (Autres services). Les sources sont décrites à propos de ces dernières.

Autres services

Codes - A23 Autres recettes de services

B23 Autres paiements de services

Définition

Ces postes comprennent les recettes et les paiements internationaux du Canada qui sont dus aux transactions du secteur public non classées ailleurs, aux autres revenus et aux transactions et services divers.

Description

La meilleure façon de décrire ces transactions consiste à étudier leurs trois principales composantes; nous présenterons ensuite les relations entre celles-ci et la classification adoptée par le Fonds monétaire international.

Transactions du secteur public non classées ailleurs - Cette rubrique porte sur les transactions internationales de nature courante qui sont liées aux activités du secteur officiel (ou gouvernemental) et qui ne sont pas comprises dans un autre poste de la balance des paiements. On enregistre en recettes les dépenses des gouvernements étrangers au Canada, alors que les paiements couvrent les dépenses du secteur officiel canadien à l'étranger.

Parmi les recettes figurent les dépenses des services de représentation diplomatique et commerciale au Canada, les dépenses relatives aux bases militaires et aux installations de défense et le maintien de personnel militaire étranger au Canada, les autres dépenses des gouvernements étrangers au Canada, les recettes postales internationales, les impôts et taxes (sauf les retenues fiscales qui sont déduites à la source des revenus canadiens) perçus par le gouvernement canadien, et les cotisations des pays étrangers à l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cette catégorie englobe aussi les pensions civiles et militaires versées à des résidents canadiens par des gouvernements étrangers jusqu'en 1952, date à laquelle ces paiements sont passés au poste A33.

Certains de ces éléments sont directement liés aux dépenses du Canada pour les programmes d'aide à l'étranger (qui figurent au poste B37), notamment les dépenses effectuées au Canada dans le cadre de ces programmes au titre de services autres que ceux d'administration. (Deux exemples: les dépenses faites au Canada par les étudiants étrangers bénéficiant d'un programme d'aide financière et tous les montants qui ont été versés en vertu de tels programmes à des enseignants et à des experts canadiens en poste à

l'étranger, mais qui n'ont pas été dépensés à l'étranger.) Cette façon de procéder permet au poste B37, qui porte sur les contributions officielles, de rendre compte de la totalité des services d'aide gouvernementale rendus directement à l'étranger. Certaines de ces recettes auraient aussi pu être attribuées aux voyages internationaux (A4), mais on a préféré les inscrire au poste A23 en raison du caractère particulier des transactions. Dans ce poste A23 figurent d'ailleurs des recettes quelque peu inhabituelles, à savoir les sommes reçues par le Canada au cours de la période d'après-guerre en règlement du secours militaire apporté aux pays d'Europe à la fin de la deuxième guerre mondiale; la prolongation de cette aide a été portée dans les contributions officielles et les règlements monétaires négociés par la suite, qui étaient peu importants, ont simplement été enregistrés comme recettes du secteur public.

Certaines recettes provenant de gouvernements étrangers sont classées ailleurs dans la balance des paiements: il s'agit notamment des ventes de matériel de défense (A1), des voyages de personnalités et fonctionnaires (A4), des intérêts (A15), des pensions civiles et militaires versées à des résidents canadiens par des gouvernements étrangers (à partir de 1952) (A33) et évidemment, des transactions en capital.

Les paiements comprennent les coûts des représentations diplomatiques et commerciales du Canada à l'étranger et des autres activités du gouvernement canadien à l'étranger, y compris l'entretien des forces armées stationnées à l'extérieur du Canada, les paiements au titre du service postal international, les contributions aux budgets de l'O.T.A.N., et les cotisations du Canada aux organismes internationaux dont il est membre, comme les Nations Unies, l'O.M.S., la F.A.O., l'U.N.E.S.C.O., l'O.C.D.E., etc.

Des paiements du secteur public sont enregistrés dans d'autres comptes: il s'agit de ceux relatifs aux achats de matériel de défense (B1), aux déplacements de personnalités et de fonctionnaires (B4), aux intérêts versés sur les obligations publiques (B15), aux pensions civiles et militaires (B33), aux contributions officielles (B37) et évidemment, aux diverses transactions en capital.

Autres revenus- Les autres revenus se composent de l'ensemble des recettes et des paiements qui sont respectivement perçus ou versés au titre de placements ou d'investissements, mais qui ne font pas partie des recettes ou des paiements d'intérêts et de dividendes (A15 et B15). Nous avons déjà mentionné, dans les explications relatives à ces deux postes, que la répartition quelque peu étrange des revenus d'investissement

entre deux postes est plus due à l'influence de facteurs d'ordre institutionnel et statistique qu'à la définition des concepts.

Du côté des recettes, on trouve les éléments suivants:

- Les revenus nets (par région) provenant des transactions passées avec des non-résidents par les banques à charte du Canada (y compris leurs succursales, leurs agences et leurs filiales étrangères).
- Les intérêts sur les devises et les autres créances détenues à court terme sur l'étranger par le secteur privé non-bancaire.
- Les intérêts sur les crédits à l'exportation financés ou garantis directement ou indirectement par le gouvernement du Canada.
- Les revenus nets des sociétés d'assurances du Canada au titre de leurs opérations à l'étranger.

Du côté des paiements, sont enregistrés notamment:

- Les montants nets (par région) versés à des non-résidents par les sièges sociaux et les succursales canadiennes des banques à charte du Canada.
- Les intérêts payés sur les dettes à long terme telles que les prêts bancaires et les prêts entre sociétés, les hypothèques, etc., et sur les dettes à court terme telles que les prêts bancaires et les prêts entre sociétés, les instruments du crédit, etc.
- Les revenus versés à des non-résidents, sur des actifs (y compris les biens immobiliers) détenus dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, y compris les successions et les fonds en fiducie.
- Les revenus nets des sociétés d'assurances étrangères au titre de leurs opérations au Canada.

Autres revenus: recettes

Revenus nets des transactions des banques à charte canadiennes

Intérêts sur les autres créances à court terme à l'étranger

Intérêts sur les crédits à l'exportation

Revenus nets des opérations des sociétés d'assurances du Canada

On établit les estimations des transactions entre les non-résidents et les sièges sociaux et succursales (au Canada) des banques à charte canadiennes, en évaluant les gains réalisés sur les fonds mis à la disposition des non-résidents, ainsi que les intérêts et autres montants qui leur sont versés, comme nous le verrons à propos des sources et méthodes. Une part importante des services de gestion et de placement est généralement fournie par les sièges sociaux mais pour diverses raisons, ces services ne sont pas toujours clairement indiqués dans certains systèmes de comptabilité. Les séries sur les revenus et dépenses ont donc un sens relativement particulier et, bien qu'il puisse être utilisé dans la balance des paiements, leur solde net n'a que relativement peu de signification *en lui-même* pour les banques. Lorsque les résidents du Canada ont d'importants dépôts en monnaies étrangères dans les banques du pays, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, et que ces dépôts sont employés en totalité ou en partie à l'étranger par les banques canadiennes, il est évident que les revenus provenant des non-résidents (qui sont inscrits à la balance des paiements) ont une contrepartie intérieure significative, représentée par l'intérêt versé par les banques aux résidents. De plus, dans la mesure où les services fournis par les sièges sociaux pour l'emploi des fonds à l'étranger ne sont pas pris en compte explicitement dans les estimations, on peut considérer qu'une partie de ces revenus représente plus des paiements de services que des recettes d'intérêts.

La plupart des autres formes de revenus mentionnées plus haut n'ont pas besoin d'explications. Font exception toutefois les recettes des sociétés d'assurances qui, comme les transactions bancaires, contiennent des éléments de services.

Il convient de souligner que la rubrique des autres revenus ne peut pas être directement reliée aux composantes du bilan des investissements internationaux du Canada. Cependant, le tableau suivant indique, pour chaque élément des autres revenus, la catégorie de l'actif ou du passif du bilan canadien des investissements internationaux dans laquelle sont enregistrées les créances correspondantes.

Avoirs correspondants du bilan des investissements internationaux du Canada

Autres avoirs canadiens de devises à court terme

Autres avoirs canadiens de devises à court terme

Créances à court terme n.c.a.

Placements divers

Sans objet - Le bilan des investissements ne tient pas compte des investissements à l'étranger des compagnies d'assurances canadiennes, car ils sont financés en grande partie par les parts des détenteurs de polices et par les réserves correspondantes

Autres revenus: paiements

Dépenses nettes des banques à charte canadiennes

Intérêts

Revenus sur actifs confiés à gestion

Revenus nets des opérations des sociétés d'assurances étrangères

Engagements correspondants du bilan des investissements internationaux du Canada

Autres avoirs canadiens de devises à court terme (poste d'actif net)

Investissements directs

Autres placements de portefeuille

Placements divers

Avoirs des non-résidents en dollars canadiens

Dettes à court terme n.c.a. – Engagements des sociétés de financement

Dettes à court terme n.c.a. – Divers

Placements divers

Investissements directs

Transactions et services divers- La liste des éléments entrant dans cette rubrique est longue, mais en gros, ils peuvent être classés comme les services commerciaux et services personnels fournis à des résidents canadiens ou rendus par ces derniers. Sont compris dans cette rubrique:

- Les recettes et les paiements des entreprises canadiennes au titre des services commerciaux:

Services de gestion et d'administration

Services de conseil

Primes d'assurances et autres opérations d'assurances

Recherche scientifique et développement de produits

Commissions

Publicité et promotion des ventes

Redevances, brevets, droits d'auteur, marques de commerce et de service

Location de matériel

Franchises et droits apparentés

Paiements au titre de la location de films

Frais spéciaux de conception technique et frais divers dans le domaine de l'automobile

Autres services (y compris les ajustements de prix rétroactifs, particulièrement sur les automobiles, qui sont traités comme des services)

Recettes des compagnies ferroviaires et des transporteurs aériens canadiens à l'étranger et paiements des compagnies ferroviaires²⁷ et transporteurs aériens étrangers au Canada, au titre notamment de l'utilisation des voies ferrées et de la location des wagons-marchandises, des salaires et traitements, de l'exploitation et de l'entretien des immeubles et des bureaux, de l'achat de combustibles et de pétrole, des services aériens, des droits et impôts, de la publicité, des frais d'agences et des communications. (Le fait que soient incluses dans cette catégorie les dépenses locales des transporteurs internationaux n'est pas conforme au traitement des dépenses correspondantes des transocéaniques et des navires des Grands Lacs, qui figurent au compte des transports (postes A21 et B21). L'importance de ce type de dépenses est apparue pour la première fois durant les années de guerre, époque où elles provenaient surtout des opérations effectuées à Terre-Neuve et au Labrador en rapport avec la route de l'Atlantique-Nord. À cause du caractère "de transit" particulier de ce trafic et du fait que les données ne pouvaient pas être facilement isolées des autres recettes militaires, il était plus simple de les inclure dans les "services divers"; ces dépenses y figurent toujours, pour des raisons de comparabilité.)

- Services divers:

Commissions versées à des agents

²⁷ Principalement en ce qui concerne la location de matériel puisque les autres recettes, y compris les revenus de transit, sont estimées avec les recettes au titre des opérations de transit (au poste A21).

Revenus nets gagnés aux États-Unis par les travailleurs frontaliers canadiens

Autres opérations d'assurances

Autres services divers (y compris les transactions relatives aux activités des syndicats, aux télécommunications, au transport des migrants, aux revenus bruts des travailleurs frontaliers, aux accords à frais partagés sur l'aménagement hydro-électrique du fleuve St-Laurent, et aux loteries²⁸, les dépenses de conservation effectuées au Canada par Ducks Unlimited à partir de fonds recueillis aux États-Unis, et les divers services rendus par des experts-conseils et des sociétés de conseil); on tient également compte, de façon plutôt arbitraire, des opérations à caractère personnel et des autres transactions liées aux activités sportives et aux divertissements, des abonnements à des journaux et à des périodiques, des paiements pour des reportages et des articles de journaux, des cotisations aux associations professionnelles, de l'enseignement par correspondance ou dans des établissements étrangers, et des paiements à des correspondants étrangers.

Parmi les composantes principales des recettes mais surtout des paiements, on trouve les transactions entre les succursales, filiales et autres sociétés affiliées par le biais des investissements directs, et leurs sièges sociaux étrangers. Dans les premières phases d'un investissement, les mises de fonds les plus importantes ont trait aux frais de conception industrielle et technique, aux services de conseil et autres services liés aux techniques et aux procédés de fabrication et, dans certains cas, à la location de matériel spécial; par la suite, au cours de l'exploitation, des montants considérables sont échangés au titre des redevances, des services de gestion et des quote-parts des dépenses du siège social (comme les frais de direction et d'administration, de publicité et de recherche). Cependant, les méthodes comptables en usage sont très diverses et un nombre important de filiales établies au Canada ne sont pas spécifiquement tenues de payer le coût des services fournis par leur société mère étrangère²⁹. Les statistiques sur les revenus d'investissements et les services commerciaux subissent évidemment l'effet de ces différences de pratiques.

²⁸ La raison pour laquelle on inclut les recettes et les paiements au titre des loteries dans les services, contrairement à la pratique internationale, n'est pas évidente, mais elle traduit peut-être le fait que le coût net à la charge du Canada est considéré comme un coût d'intermédiation.

²⁹ En règle générale, les filiales canadiennes ne sont pas facturées pour les services de gestion et d'administration. Une enquête spéciale portant sur l'année 1969 a révélé que près des trois quarts des unités déclarantes sous contrôle américain n'ont effectué aucun paiement à ce titre et que seulement 5 % ont versé plus de \$100,000. Voir *La balance canadienne des paiements internationaux 1965-70*, p. 24, (n° 67-201 au catalogue).

Des recettes et des paiements très divers sont aussi enregistrés entre des particuliers et entre des entreprises non affiliées, au titre des services commerciaux et financiers et de conseil: droits de licence pour les brevets d'invention, les procédés de fabrication et les marques de commerce et de service, franchises, redevances d'auteurs et de compositeurs, droits d'auteur, redevances au titre des enregistrements originaux, dessins animés et films souscrits, commissions, et honoraires de services juridiques, comptables, professionnels et techniques. Lorsqu'il y a lieu, d'autres transactions spéciales sont aussi comprises dans cette rubrique, comme les règlements de résiliation de contrat.

Pour une description plus détaillée, consulter le document de John W. Popkin sur les transactions invisibles entre le Canada et les États-Unis³⁰.

Sources et méthodes

Transactions du secteur public non classées ailleurs - Les recettes provenant des transactions des gouvernements étrangers au Canada sont estimées à partir de diverses sources. Les données sur les dépenses du gouvernement des États-Unis au Canada sont fournies pour chaque trimestre par les autorités statistiques américaines. Dans le cas des autres pays, les données sont fragmentaires et souvent peu fiables, bien que les dossiers de la période de contrôle des changes aient permis d'obtenir des renseignements sur les opérations de change, et qu'à une autre reprise, un certain nombre de gouvernements étrangers aient fourni volontairement des estimations de leurs frais de représentation au Canada, à des fins statistiques. Mis à part d'autres éléments de faible importance, les recettes comprennent les montants dépensés au Canada en vertu des programmes de formation qui s'inscrivent dans le cadre de l'aide au développement, et les revenus provenant de la cession d'avoirs possédés par le gouvernement canadien à l'étranger (ces chiffres proviennent de sources administratives). Les recettes fiscales perçues par le Canada sur les sociétés canadiennes exerçant une activité à l'étranger (décrites plus en détail à la partie VII dans la note intitulée: Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières) sont obtenues à partir de déclarations choisies dans les entreprises en question et décrites à la partie V. Les provinces fournissent les données concernant les droits de transfert foncier qui leur sont versés par les non-résidents.

En ce qui concerne les paiements, les dossiers administratifs permettent d'en connaître les éléments les plus importants. Le ministère des Approvisionnements et des Services fournit une analyse mensuelle

³⁰ Non-Merchandise Transactions between Canada and the United States (Canadian American Committee, juin 1963).

spéciale des dépenses militaires à l'étranger, ainsi qu'une liste de tous les chèques émis en une monnaie étrangère pour un montant supérieur ou égal à \$100,000. Les montants versés au titre des contributions ou des cotisations à des organismes internationaux sont déclarés mensuellement par le ministère des Affaires extérieures, et ceux versés pour les règlements postaux internationaux sont donnés chaque année par le ministère des Postes. L'Organisation de l'aviation civile internationale déclare annuellement les recettes et les paiements relatifs aux activités de son siège social. Quant aux autres dépenses gouvernementales, les données proviennent des rapports annuels sur les Comptes publics des administrations fédérale et provinciales, complétés le cas échéant par des échanges de correspondance.

Les séries trimestrielles sont établies en utilisant les renseignements obtenus sur une base mensuelle ou trimestrielle, et en faisant des répartitions ou des projections pour les postes dont les chiffres ne sont déclarés qu'une fois par année.

Autres revenus - Cette rubrique est fondée sur de nombreuses sources, certaines primaires et d'autres secondaires. Les séries sont établies à partir d'estimations distinctes pour un certain nombre de composantes, mais à l'heure actuelle, la qualité des données n'est pas assez élevée pour qu'elles puissent être considérées comme des séries en elles-mêmes; c'est pourquoi ces séries ne sont pas divulguées en détail.

Les estimations des recettes et des dépenses des banques sont fondées sur les niveaux moyens approximatifs des divers avoirs et engagements (établis en calculant les moyennes de début et de fin de mois). Des données sur les revenus nets des succursales étrangères proviennent de l'Inspecteur général des banques, et on applique divers taux d'intérêt aux estimations du reste des créances. Ces taux sont nécessairement établis arbitrairement dans la mesure où ils sont fondés sur les rapports globaux reçus par l'Inspecteur général des banques et où ils dépendent de ce fait d'hypothèses relatives à leur application aux diverses composantes géographiques concernées; les taux publiés par la Morgan Guaranty Trust Company de New York³¹ sont aussi utilisés comme indicateurs des taux pratiqués.

Les taux d'intérêt sur les devises détenues par le secteur privé non bancaire sont calculés en appliquant les taux de la Morgan Guaranty aux soldes moyens d'ouverture et de clôture des dépôts détenus directement à l'étranger et aux estimations moyennes des montants prêtés à court terme à des résidents par les établissements bancaires étrangers. Lorsque les résidents canadiens détiennent une quantité importante de bons du Trésor étrangers, on procède à une estimation directe des recettes. Les dossiers administratifs révè-

lent l'intérêt servi sur les crédits à l'exportation financés par le gouvernement; pour ceux qui sont financés par le secteur privé, on fait une estimation. Les revenus envoyés au Canada au titre d'actifs étrangers détenus par des sociétés canadiennes de fiducie et de crédit dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie, et dans des sociétés de portefeuille ("holding"), sont déclarés à la ligne IV a) du questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec les non-résidents"³².

Les estimations relatives aux transferts des compagnies d'assurances présentent beaucoup de difficultés, mais elles sont dérivées des déclarations annuelles faites par les sociétés d'assurances dans les questionnaires BP-27, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada", et BP-28, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances britanniques et étrangères exerçant leur activité au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés et personnes en dehors du Canada". Dans la section appropriée de la Partie V, on trouvera l'explication des procédés plutôt complexes à l'aide desquels on estime les autres revenus. Les estimations annuelles sont réparties également entre les quatre trimestres.

Les paiements d'intérêts sur les prêts bancaires et les prêts entre sociétés (à court et à long terme) sont tirés principalement des lignes IV b) (3) du questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", ou II b) (1) du BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes"; ces chiffres sont complétés par une estimation fondée principalement sur le BP-51 et le BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital", dans le cas des entreprises qui ne sont pas tenues de remplir les questionnaires BP-21 ou BP-22. (À la ligne IV b) (2) du BP-21, on demande de déclarer les intérêts versés sur les obligations afin de s'assurer que ceux-ci ne sont pas comptabilisés en double, étant donné qu'ils sont évalués indépendamment dans le cadre du poste B15, et de faciliter l'étude des incohérences qui auraient pu se glisser dans la classification.)

Les intérêts payés sur les hypothèques que détiennent des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens sont imputés à partir des estimations des avoirs, lesquels figurent dans les placements divers décrits à la partie IV. On évalue l'intérêt servi sur le papier commercial et financier à court terme et sur les créances de même nature, en appliquant les taux en vigueur sur les effets des sociétés de financement à quatre-vingt-dix jours aux avoirs détenus en fin de

³¹ World Financial Markets (mensuel).

³² Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la Partie V.

trimestre. Les estimations des loyers proviennent des lignes IV b) (4) et II b) (2) des questionnaires BP-21 et BP-22 respectivement.

Les paiements à des non-résidents effectués au titre des revenus d'actifs détenus dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence (y compris les successions et les fonds de fiducie), sont déduits en partie de la ligne III a) du BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec les non-résidents". Les chiffres déclarés sont majorés de façon à tenir compte des frais de fiducie qui ont pu être déduits au Canada, un montant correspondant étant ajouté aux recettes de services commerciaux divers. On estime par ailleurs les revenus payés sur les avoirs d'actions et d'obligations canadiennes détenus au Canada par d'autres intermédiaires, tels qu'ils sont compris dans l'estimation totale de ces avoirs au chapitre des placements divers au Canada (voir la partie IV).

Les séries trimestrielles sont établies en utilisant les renseignements obtenus par mois ou par trimestre et en faisant des répartitions ou des projections pour les postes dont les chiffres ne sont déclarés qu'une fois par année.

Transactions et services divers - Dans le cas des paiements et recettes des sociétés canadiennes au titre des services dont nous avons décrit ci-dessus les principaux types, les données proviennent, à une exception près, des lignes IV a) (3) et IV b) (5) du BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", des lignes II a) (1) et II b) (3) du BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes", et de la ligne IV b) du BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec les non-résidents". Des questionnaires supplémentaires sont parfois joints à ces enquêtes annuelles afin de faire ressortir certains éléments particuliers; le supplément utilisé pour l'année 1973 est reproduit à la partie V. En vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, de nombreuses sociétés sont tenues de fournir annuellement des renseignements sur leurs paiements à des non-résidents. On analyse ces chiffres et le cas échéant, on élargit le champ ou les définitions des enquêtes de la balance des paiements, ou on tient spécialement compte de ces nouvelles données dans les dispositions générales relatives aux recettes et aux paiements qui ne font pas l'objet d'enquêtes périodiques. À l'annexe 8, nous analysons les renseignements recueillis grâce à la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, et présentons les chiffres utilisés dans les estimations de la balance des paiements. Dans les recettes de services commerciaux, on a aussi inclus un montant peu important couvrant les frais que les sociétés de fiducie canadiennes facturent aux non-résidents pour leurs services, comme nous l'avons décrit dans les sources et méthodes des estimations des autres revenus.

Les paiements et les recettes au titre des services commerciaux des sociétés ferroviaires et des transporteurs aériens canadiens à l'étranger, et de ceux des sociétés ferroviaires et transporteurs étrangers au Canada, sont tirés de chiffres obtenus par correspondance ou calculés à partir de la ligne I du questionnaire BP-58, "Rapport des lignes aériennes non canadiennes exploitées au Canada".

Les recettes et les paiements internationaux liés aux activités de radiodiffusion proviennent d'une enquête annuelle menée par la Division des transports et des communications de Statistique Canada. Il existe encore un grand nombre de transactions et de services divers dont la majeure partie échappe aux enquêtes périodiques.

C'est le cas notamment des commissions versées aux agents. On les estime en appliquant aux statistiques globales du commerce des coefficients fixes déterminés à partir de discussions avec des gens du domaine concerné. Pour le commerce avec les États-Unis, les coefficients sont inférieurs à ceux employés pour les autres pays, en raison du volume plus important des transactions qui s'effectuent entre entreprises affiliées et pour lesquelles on suppose qu'il n'y a pas d'intermédiaires. Les coefficients actuellement utilisés ont été établis en 1971 et d'après les études faites par la suite, il ne semble pas nécessaire de les modifier. Les coefficients appliqués aux échanges avec les États-Unis sont de 0.3 % pour les exportations (paiement du Canada) et de 0.5 % pour les importations (recette du Canada); dans le cas du commerce avec les autres pays, les coefficients correspondants sont respectivement de 0.5 % et de 1 %.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et certaines sources américaines apportent leur aide pour l'estimation du nombre de travailleurs frontaliers canadiens qui travaillent aux États-Unis, chiffre qu'il faut connaître pour calculer leurs revenus nets estimés. Dans le cas de l'industrie automobile, on multiplie le nombre de ces travailleurs par le salaire hebdomadaire moyen des employés de cette industrie aux États-Unis, dont on soustrait 20 % afin d'obtenir une approximation du salaire net. Pour les employés des autres activités industrielles, on suppose que leurs gains moyens représentent 80 % de ceux de l'industrie automobile, étant donné que ces derniers perçoivent des salaires relativement élevés. Il est évident qu'une partie de ce revenu net est dépensé aux États-Unis pour le transport, les repas, etc. Ces montants figurent comme dépenses du Canada au compte des voyages.

Les "autres" assurances comprises dans les transactions et services divers couvrent les primes et les réclamations. Les données proviennent surtout des questionnaires BP-27, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada" et BP-

28, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances britanniques et étrangères exerçant leur activité au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés et personnes en dehors du Canada". D'autres détails seront donnés à ce sujet dans la partie V.

Comme nous l'avons mentionné dans les explications données précédemment, les estimations relatives aux autres services portent sur un grand éventail de transactions et sont donc fondées sur des sources et des indicateurs tout aussi divers. Les transactions liées aux activités des syndicats sont calculées à partir des renseignements publiés dans le rapport annuel de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers - Partie II - (n° 71-202 au catalogue). Les dispositions essentielles de la loi ne permettent pas de saisir toutes les transactions internationales pertinentes; des estimations sont donc faites pour celles qui ne sont pas déclarées.

Au chapitre des télécommunications, les chiffres des recettes et des paiements sont transmis par Téléglobe Canada (antérieurement la Société canadienne de télécommunications transmarines). Les frais de transport des migrants sont estimés en fonction de leur nombre. L'Hydro-Ontario fournit les montants payés et reçus en vertu des accords à frais partagés sur l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Les estimations des opérations internationales relatives aux loteries sont établies à partir des listes des résidents canadiens qui ont gagné aux principales loteries internationales et dont on enregistre les gains bruts. Les autres services de conseil et services divers rendus par des experts-conseils travaillant pour leur propre compte ou pour le compte de petites entreprises sont établis à partir d'enquêtes occasionnelles. Enfin, en ce qui concerne les services personnels et autres transactions liées aux activités sportives et aux divertissements, les abonnements à des journaux et à des périodiques, les paiements pour des reportages et des articles de journaux, les cotisations à des associations professionnelles, l'enseignement par correspondance ou dans des établissements étrangers, et les paiements à des correspondants étrangers, les montants inscrits sont fondés sur des renseignements fragmentaires, dont certains remontent à des données de référence établies durant la période du contrôle des changes. Certaines composantes ont été mises à jour occasionnellement dans le cadre de travaux particuliers, comme l'analyse de l'information obtenue auprès de l'Office de justification de la diffusion.

En ce qui a trait aux statistiques trimestrielles des transactions et des services divers, les estimations ne sont pas précises.

Pour les services commerciaux, les recettes et les paiements des entreprises canadiennes sont, à quelques exceptions près, répartis proportionnellement aux bénéfices trimestriels avant impôt, qu'indiquent respecti-

vement les comptes nationaux des revenus et dépenses des États-Unis et du Canada. Font exception les ajustements de prix rétroactifs, qui sont connus par trimestre, et les recettes et paiements des compagnies ferroviaires et aériennes qui sont répartis de façon uniforme sur toute l'année.

Quant aux autres services, le montant relatif aux commissions des agents est déterminé par les valeurs trimestrielles des exportations et des importations, tandis que les revenus nets gagnés aux États-Unis par les travailleurs frontaliers canadiens sont répartis proportionnellement aux ventes des usines américaines d'automobiles (obtenues de sources américaines); la plupart des autres postes sont répartis également sur toute l'année.

Évaluation

Il apparaît que la qualité des mesures de cet ensemble hétérogène de transactions est très inégale; la qualité des séries a aussi varié au cours des ans. On considère que les transactions non répétitives ont été bien couvertes au cours de la période de contrôle des changes, bien qu'en ce qui concerne les transactions liées au commerce et comprises dans les règlements commerciaux (commissions, transport et assurances), on ait rencontré les mêmes problèmes de mesure qu'au cours des périodes qui ont précédé et suivi le contrôle des changes. À la fin de ce dernier, on est revenu aux méthodes employées antérieurement à l'égard de certains services exceptionnels, à cette différence près qu'on en avait une meilleure connaissance au cours de la période de contrôle. Plus tard, l'accroissement des investissements effectués sous la forme de devises, d'avoirs immobiliers, etc., et l'extension géographique des opérations du Canada ont rendu encore plus importante, malgré les difficultés, la mesure des autres revenus. À la fin des années 60 et au début des années 70, on a effectué un important travail systématique dans ce domaine, mais si certaines données reposent sur des bases solides, d'autres demeurent très arbitraires.

Transactions du secteur public non classées ailleurs - La mesure des paiements canadiens à l'étranger, fondée principalement sur les dossiers comptables du gouvernement, est satisfaisante du point de vue de l'exhaustivité et de la précision. La même constatation s'applique aux dépenses du gouvernement des États-Unis au Canada. Par contre, on ne possède pas de données aussi fiables sur les recettes provenant des activités des autres gouvernements étrangers, lesquelles peuvent être entachées d'erreurs relativement importantes dans certains domaines.

Autres revenus - On estime les recettes et les dépenses des banques à charte du Canada en posant plusieurs hypothèses qui concernent la structure des

rendements de certaines créances (selon leur nature et leur situation) et qui peuvent être à l'origine d'erreurs considérables. Les estimations des revenus provenant d'avoirs privés non bancaires de devises et de ceux provenant d'autres créances à court terme sur l'étranger peuvent aussi comporter des erreurs importantes, du fait principalement des faiblesses éventuelles des chiffres sur les avoirs, qui dépendent des classifications géographiques établies par des banques étrangères. La même faiblesse peut se rencontrer dans le cas des paiements canadiens d'intérêts sur les prêts bancaires. Par contre, les recettes nettes tirées des intérêts sur les crédits à l'exportation sont généralement bien fondées sur les dossiers comptables. Les revenus des sociétés d'assurances sont évalués à partir de plusieurs hypothèses liées au procédé décrit en détail à la partie V (BP-27 et BP-28), et ne sont que des approximations. Quant aux paiements d'intérêts sur les prêts entre sociétés et sur les effets du marché monétaire, ils sont considérés comme relativement complets. La qualité des estimations des revenus des actifs confiés en gestion au Canada est variable; les déclarations des sociétés canadiennes de fiducie devraient être précises, mais les chiffres provenant d'autres agents fiduciaires ne sont pas aussi bien fondés. L'existence même de cette rubrique des autres revenus traduit le fait que ses éléments ne peuvent généralement pas être mesurés avec autant de précision que ceux relevant du compte des intérêts et dividendes.

Transactions et services divers - En ce qui concerne la qualité des estimations relatives aux transactions et services divers, il convient de distinguer les deux catégories décrites plus haut. Les recettes et les paiements au titre des services commerciaux des entreprises canadiennes proviennent surtout d'enquêtes directes. Les déclarations faites en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (voir l'annexe 8) permettent d'obtenir des données à l'appui des paiements. Le travail de rapprochement des statistiques du compte courant du Canada et des États-Unis, décrit à la partie VI, n'a pas révélé de lacune importante dans les statistiques relatives à ces services, étant donné que la plupart des ajustements nécessaires au rapprochement provenaient de différences de classification ou portaient sur d'autres comptes.

Comme nous l'avons mentionné plus haut dans la description des sources et des méthodes, les chiffres du second groupe des services divers ne sont pas établis sur d'aussi bonnes bases, bien qu'on n'ait généralement pas relevé d'incohérence entre ses éléments et d'autres indications.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et transferts), poste 7 (Transactions du secteur officiel, non classées ailleurs) et poste 8 (Autres services).

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie A (Biens et services), poste 7 (Transactions gouvernementales non comprises ailleurs) et poste 8 (Autres services).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composante des importations et exportations de biens et services du tableau 2 (Dépense nationale brute) et tableaux complémentaires.

Les révisions mineures apportées aux données sur les successions et capitaux des migrants de 1937 à 1945 et sur les revenus de pensions de 1952 à 1960 n'ont pas encore été inscrits comme transferts dans les comptes nationaux et sont compris dans les services (voir l'annexe 2).

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946; les revenus de pensions sont inclus de 1926 à 1951.

Données complémentaires

Certaines données annuelles couvrant, pour les années de 1926 à 1937, les recettes et les paiements au titre des autres services avec les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays, sont données aux lignes 6 à 13 pour le compte courant, dans les tableaux 40 à 51 de la publication n° 67-D-52 au catalogue. *The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*. À un niveau plus global seulement, les données sont disponibles pour les années 1938 à 1946 dans les états 35 et 36 de la publication n° 67-501, *The Canadian Balance of International Payments 1926-1948*. Toutes ces données comprennent des éléments qui ont ultérieurement été attribués aux transferts, soit comme successions ou capitaux de migrants, soit comme transferts publics ou privés. Pour certaines années, des révisions mineures ont été effectuées à des niveaux d'agrégation élevés et n'ont pas été reportées dans les détails.

Les catégories qui composent les recettes et les paiements d'autres services remontent jusqu'en 1946.

Au tableau 5.20 de la publication n° 67-505 au catalogue, *The Canadian Balance of International Payments, A Compendium of Statistics from 1946 to 1965*, on trouve des données annuelles pour les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays, présentées de la façon suivante.

Recettes	Paiements
Transactions du secteur public	Contributions officielles
Versements à des particuliers et institutions	Transactions du secteur public, n.c.a.
Revenus divers	Versements à des particuliers et institutions
Opérations au titre des services commerciaux et autres	Revenus divers
	Opérations au titre des services commerciaux et autres

Il convient de signaler que ces totaux comprennent des éléments qui sont, à proprement parler, des transferts. Les contributions officielles sont maintenant inscrites au poste B37. Les recettes de pensions gouvernementales (à partir de 1952), les paiements de pensions et tous les transferts publics et privés (à partir de 1926) sont actuellement publiés dans les postes A33 et B33. On peut obtenir le détail du poste A23 en faisant les ajustements chronologiques du tableau 32 de la publication n° 67-201 au catalogue, *La balance canadienne des paiements internationaux, 1972*. Il faut noter que les séries comprennent aussi les transactions militaires des années 1946 et 1947 qui proviennent surtout des activités de la guerre de 1939-45 et qui ont parfois été représentées séparément sous les postes A22 et B22 mentionnés au tableau 5.20 de la publication n° 67-505.

Des précisions concernant le champ actuellement couvert par les séries A23 et B23, pour les États-

Recettes	Canada	F.M.I.
Assurances de transports	Autres services (A23)	Fret et assurances sur les transports internationaux de marchandises ¹
Dépenses au Canada des transporteurs aériens étrangers	Autres services (A23)	Autres transports ¹
Pensions (jusqu'en 1951)	Autres services (A23)	Transferts du gouvernement central ¹
Loteries♦	Autres services (A23)	Transferts privés ¹
Autres revenus	Autres services (A23)	Revenus d'investissement ²
Dépenses personnelles des travailleurs frontaliers étrangers	Voyages (A4)	Autres services ¹

Voir note(s) à la page suivante.

Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays, sont données pour l'année 1965 au tableau 14 de l'édition de 1965-70 de la publication annuelle n° 67-201 au catalogue, et pour les années 1966, 1967 et 1968 et 1969 à 1974 p au tableau 13 des éditions de la même publication pour 1971, 1972 et 1973-1974 respectivement.

Depuis 1972, les données correspondantes à un niveau global ont été publiées chaque trimestre, en commençant par l'année 1970, au tableau 7 de la publication n° 67-001 au catalogue.

Des enquêtes spéciales sur les recettes et les paiements de services commerciaux ont été effectuées pour les années 1969 et 1973; des données très détaillées ont paru à ce sujet dans la publication n° 67-201, *La balance canadienne des paiements internationaux*, éditions de 1965-70 et 1973-74 respectivement.

Données connexes

Les déclarations annuelles faites en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA) comprennent quelque trente catégories de paiements versés par les sociétés répondantes à des non-résidents pour divers revenus et services. Ces données sont publiées dans les rapports annuels, Partie I - Corporations (n° 61-210 au catalogue). À l'annexe 8, on trouvera une description des relations entre ces données et les estimations de la balance des paiements.

Relations avec le cadre conceptuel du Fonds monétaire international et les déclarations au F.M.I.

De façon générale, les comptes correspondent à celui du secteur officiel, non classé ailleurs, et celui des autres services utilisés par le Fonds monétaire international³. Cependant, les définitions et les concepts ne concordent pas parfaitement; les principales différences sont présentées ci-dessous.

³ Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* troisième édition (1961).

Paiements	Canada	F.M.I.
Assurances de transports	Autres services (B23)	Fret et assurances sur les transports internationaux de marchandises ¹
Dépenses au Canada des transporteurs aériens étrangers	Autres services (B23)	Autres transports ¹
Autres revenus	Autres services (B23)	Revenus d'investissement ²
Loteries♦	Autres services (B23)	Transferts privés ¹
Dépenses personnelles des travailleurs frontaliers canadiens	Voyages (B4)	Autres services ¹
Retenues fiscales	Paiements de services (B27)	Les paiements devraient être bruts ³

¹ N'apparaissent pas ainsi dans les déclarations du Canada au F.M.I.

² Les autres revenus comprennent certains services (voir texte).

³ Les retenues fiscales sont inscrites en fonction des périodes où le gouvernement les reçoit, et on ne connaît pas leur répartition selon l'origine. Dans les états publiés pour le Canada, le F.M.I. les attribue aux paiements de revenus sur les investissements directs.

Retenues fiscales

Code - B27 Paiements de services: retenues fiscales

Note - Ce poste est analysé avec le poste A38.

Successions et capitaux des migrants

Codes - A30 Recettes au titre des successions et des capitaux des immigrants

B30 Paiements au titre des successions et des capitaux des émigrants

dont héritent des résidents canadiens et les successions de Canadiens dont héritent des non-résidents. Les transferts des citoyens qui, après avoir résidé à l'étranger, redeviennent résidents canadiens, sont enregistrés dans les transferts des immigrants.

Définition

Ces postes et les trois suivants couvrent tous des transferts, c'est-à-dire des transactions internationales *sans contrepartie*. Les successions et les transferts des migrants sont groupés en un seul compte parce que, contrairement aux autres transferts, ils correspondent généralement au déplacement d'un capital accumulé. C'est pour cela qu'ils sont souvent décrits comme des transferts de capitaux dans la comptabilité nationale. Il faut cependant nettement les distinguer des mouvements de capitaux qui figurent dans la balance des paiements et qui y ont souvent une contrepartie. Si l'on enregistrait les transferts (qu'il s'agisse d'opérations courantes ou d'opérations en capital) dans le compte de capital et non dans le compte courant, le solde du compte de capital ne représenterait pas l'acquisition ou la cession nette des créances internationales qui ont été associées à ces transferts.

Les postes A30 et B30 comprennent les transferts des migrants, les successions de non-résidents

Description

Les statistiques des capitaux des migrants et des successions, telles qu'elles apparaissent dans la balance canadienne des paiements, ne sont pas entièrement conformes aux définitions internationales, selon lesquelles les transferts de ressources réelles et financières doivent être pris en compte. Comme nous le verrons plus loin, les mesures utilisées dans la pratique sont plus restrictives.

En ce qui concerne les transferts de migrants, on cherche à mesurer les capitaux qui sont effectivement transférés au moment du changement de résidence et ceux qui le seront plus tard. Ainsi, dans le cas des immigrants arrivant au Canada, on évalue le total de l'argent et des titres qu'ils apportent au moment de leur arrivée, ainsi que les montants qu'ils ont l'intention de transférer à une date ultérieure. Cette mesure plutôt simple peut toutefois ne pas s'intégrer de façon satisfaisante dans les statistiques. Le numéraire (billets et pièces) et les transferts de même nature effec-

tués par la suite finissent généralement par être enregistrés dans les transactions bancaires, par l'intermédiaire des règlements financiers; l'inscription d'une contrepartie dans les transferts est donc nécessaire pour expliquer la variation. Les effets personnels et mobiliers qui sont importés sont classés parmi les transactions hors-commerce, comme nous l'avons expliqué à propos des postes A1 et B1; étant donné que celles-ci ne sont pas prises en compte dans les estimations de la balance des paiements, il n'est pas nécessaire de passer une écriture de contrepartie dans les transferts. En principe, il n'y a aucune raison pour ne pas comptabiliser ces mouvements de biens matériels, mais les valeurs qui leur sont attribuées sont généralement arbitraires, et la signification commerciale des séries sur les échanges serait diminuée si on y incluait ces transferts.

Les biens que les immigrants peuvent vouloir conserver à l'extérieur du pays soulèvent des problèmes plus importants: ils deviennent évidemment des avoirs extérieurs canadiens, mais ils ne sont pas nécessairement comptabilisés dans l'actif international du Canada. Ils ne sont saisis dans les statistiques que dans la mesure où ils se présentent sous une forme qui est mesurée de l'étranger (par exemple, les valeurs détenues en portefeuille aux États-Unis, qui sont déterminées à partir des estimations de référence décrites à la partie IV, ou les dépôts détenus dans des pays qui fournissent des chiffres sur leurs engagements envers des Canadiens) et dans la mesure où ils sont identifiés à l'étranger par un changement d'adresse. Les valeurs mobilières ne donnent lieu qu'à une variation du bilan des investissements, alors que les dépôts apparaissent comme un mouvement de capital dans la balance des paiements et comme une variation des créances sur les non-résidents dans le bilan. Mais de nombreux actifs ne sont pas comptabilisés lors de la migration, comme par exemple les valeurs non enregistrées ou les biens immobiliers. Le rapatriement au Canada du produit de la cession d'avoirs détenus à l'étranger apparaît comme une entrée de capitaux (et se traduit par une diminution des avoirs extérieurs) seulement dans le cas où cette opération est effectuée par un intermédiaire couvert par le système de déclaration du Canada (un courtier canadien par exemple). Enfin, lorsque des immigrants acquièrent d'importants actifs canadiens avant leur arrivée au pays, il se pose des problèmes d'une nature assez semblables.

Les successions sont traitées d'une façon presque identique aux capitaux des migrants, et les actifs conservés à l'étranger soulèvent à peu près les mêmes difficultés.

Sources et méthodes

Les estimations des transferts des immigrants sont produites en vertu d'ententes avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada. Les

dossiers administratifs permettent de connaître directement le nombre d'immigrants légalement acceptés et le dernier pays où ils ont résidé de façon permanente. Les agents du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration demandent notamment aux immigrants les montants d'argent qu'ils possèdent à leur arrivée et les montants qu'ils pensent transférer plus tard. À partir de ces chiffres, on estime les montants totaux des fonds transférés et à transférer. (Le poste D50 tient compte des transferts différés.)

On obtient une estimation des transferts des Canadiens qui reviennent au pays en appliquant des valeurs moyennes (par tête) arbitraires aux chiffres fournis dans les données du commerce relatives aux importations d'effets personnels.

Les estimations des transferts des émigrants sont établies, dans le cas de l'émigration vers les États-Unis et le Royaume-Uni à partir des chiffres fournis par les autorités de ces pays. À ces chiffres, on applique des estimations des transferts par tête, fondées sur les données recueillies au cours de la période de contrôle des changes et ajustées par la suite pour tenir compte de la croissance générale des avoirs des particuliers. Une analyse des résultats du recensement canadien permet d'estimer de façon approximative l'émigration vers d'autres pays, et on applique un chiffre de transferts par tête aux estimations ainsi trouvées; ce chiffre est nettement inférieur à celui utilisé pour l'émigration vers les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'estimation des successions est aussi essentiellement fondée sur des données de référence établies lors de la période de contrôle des changes. Les chiffres sont modifiés de façon à tenir compte des effets de la migration et de la croissance générale des avoirs des particuliers. Parmi les autres données intervenant dans l'estimation finale, on trouve les envois de fonds à l'extérieur du Canada qui représentent des capitaux prélevés sur des successions et des fonds de fiducie et déclarés à la ligne III b) du questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec les non-résidents"³⁴. Dans le cas de successions importantes dont la presse peut faire état, on mène parfois des enquêtes directement auprès des bénéficiaires et des exécuteurs testamentaires.

Évaluation

Comme l'indiquent les sources, il est très difficile d'estimer les successions et les capitaux des migrants. Les données sur les successions et l'émigration sont extrêmement limitées et les chiffres déclarés par les immigrants ne sont peut-être pas toujours précis.

³⁴ Ce questionnaire figure à la partie V.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale, et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 1 (Biens et services, et transferts), composante du poste 9.2 (Autres transferts privés).

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie B (Transferts), poste 9.1 (Remises d'émigrants) et composante du poste 9.2 (Autres transferts privés).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n° 13-201 au catalogue) - Composantes du Compte de

capital et de financement - non-résidents (tableau 26) et des Transactions courantes avec des non-résidents - rapprochement avec la balance canadienne des paiements internationaux (tableau 60).

Les révisions mineures apportées aux données sur les successions et les capitaux des migrants de 1937 à 1945 n'ont pas été inscrites comme transferts dans les comptes nationaux et figurent dans les services (voir l'annexe 3).

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Achats nets d'actifs existants ou intangibles (catégorie 1800) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946.

Transferts publics et privés

Codes - A33 Recettes de transferts publics et privés

B33 Paiements de transferts publics et privés

Définition

Ces postes couvrent la plupart des transferts du secteur privé autres que les successions et les capitaux des migrants, et les transferts publics autres que les contributions officielles.

Description

Les recettes de transferts publics et privés comprennent les pensions versées par les États-Unis et le Royaume-Uni à des résidents canadiens (à partir de 1952), les pensions versées par des syndicats internationaux, les paiements d'indemnisation et de restitution de l'Allemagne, les droits de succession reçus par le Canada, les versements à des particuliers comme les dons ou les pensions alimentaires, et les contributions aux organisations religieuses, scientifiques, éducatives et charitables et aux organismes de secours♦.

Les paiements de transferts publics et privés comprennent les pensions versées par le Canada à des non-résidents (sécurité de la vieillesse, régime de pensions du Canada, régime de rentes du Québec, pensions des anciens combattants et pensions de retraite du gouvernement fédéral) et les types de versements publics et privés décrits plus haut à propos des recettes.

Ces transferts inclueront non seulement des éléments tels que les dons faits à l'occasion d'anniver-

saires, mais aussi les montants versés pour assurer le soutien de parents. Les paiements sont généralement plus importants dans le cas des pays d'où l'émigration au Canada a été considérable et où les personnes ont généralement conservé des liens familiaux très étroits.

Comme à propos des capitaux de migrants et des successions, ces postes ne comprennent pas les dons en nature: dans les séries sur le commerce, ce genre de donations et de dons privés est classé parmi les "transactions spéciales hors-commerce" et n'est pas pris en compte dans la balance des paiements (voir postes A1 et B1).

Sources et méthodes

Lorsqu'une administration publique du Canada ou d'un pays étranger est partie à une transaction, les données proviennent principalement des dossiers administratifs. Les transferts privés sont calculés à partir de données de référence établies au cours de la période de contrôle des changes et projetées à l'aide d'enquêtes sur les dépenses des familles, de statistiques complémentaires provenant de certains pays européens et des règlements de mandats-poste internationaux.

Les transferts à des institutions du Canada sont estimés à partir de renseignements obtenus dans la presse et sur la foi des rapports annuels divulgués par les fondations étrangères et les institutions recevant des subventions. Les transferts à des institutions de l'étranger sont surtout établis à l'aide d'enquêtes menées pour l'Agence canadienne de développement

international¹⁵ et d'autres données fournies par les principaux groupes donateurs.

Évaluation

Les statistiques sur les transferts faisant intervenir des institutions et, dans le cas des transactions impliquant une administration publique, celles sur les transferts privés et publics, sont considérées comme relativement précises et complètes. Comme les transferts entre particuliers peuvent se faire de multiples façons, y compris par l'envoi d'argent par la poste, les chiffres correspondants ne peuvent être que de nature indicative.

Aucun montant n'est prévu pour les transactions liées aux loteries, qui sont traitées dans les postes A23 et B23♦.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des

¹⁵ *Répertoire des organismes non-gouvernementaux canadiens engagés dans le développement international*, Conseil canadien pour la coopération internationale (Ottawa).

paiements récapitulative globale, et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 1 (Biens et services, et Transferts), composante du poste 9, Transferts du secteur privé, et du poste 10, État.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie B (Transferts), composante du poste 9.2, Autres transferts privés, et, pour les pensions, poste 10, État.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n° 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes du Compte de revenu et de dépenses des non-résidents (tableaux 24 et 25, par année) et de Provenance de l'épargne brute (tableau 8, par trimestre). Les pensions reçues par des résidents de 1952 à 1960 n'ont pas encore été inscrites comme transferts dans les comptes nationaux et sont incluses parmi les services (voir l'annexe 3).

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946; les recettes de pensions ne sont toutefois pas prises en compte entre 1926 et 1951 (voir le poste A23).

Contributions officielles

Code - B37 Contributions officielles

Définition

Ce poste couvre l'assistance technique et économique apportée par le Canada aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international; il comprend l'aide financée par le gouvernement et fournie par des organismes non gouvernementaux canadiens et par le Centre de recherches pour le développement international, mais ne tient pas compte des prêts.

Description

Le Canada apporte son aide officielle à plus de 70 pays, sous des formes très diverses: cette aide peut s'inscrire dans le cadre de programmes à long terme ou être octroyée pour des projets précis; il peut s'agir de programmes d'aide bilatérale ou de programmes multilatéraux variés qui s'étendent sur plusieurs années.

L'éventail des réalisations va du développement économique à long terme au soutien et à la réinstallation des réfugiés, ou aux secours apportés aux victimes des catastrophes naturelles et de famines, secours qui prennent souvent la forme de dons de produits agricoles canadiens. Le Canada peut effectuer des transferts financiers ou fournir des biens et des services.

Le Canada a connu des régimes variés pour ses contributions officielles, mais la plupart de ses activités sont maintenant regroupées sous la responsabilité de l'Agence canadienne de développement international; actuellement, elles comprennent des programmes d'assistance au développement et d'aide alimentaire internationale, des subventions octroyées à des organismes internationaux au titre de programmes d'aide multilatérale (Programme des Nations Unies pour le développement, Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, notamment), des contributions aux projets réalisés outre-mer

par certains organismes non gouvernementaux canadiens, et des subventions accordées à des entreprises canadiennes pour que celles-ci réalisent des études de faisabilité et des recherches dans le but de s'implanter ou d'étendre leurs activités dans les pays en voie de développement. Le Programme d'aide au développement international se subdivise lui-même en de nombreux sous-programmes, selon la région et le genre d'activité.

Les programmes internationaux d'aide alimentaire comprennent les subventions au titre de l'assistance bilatérale et multilatérale, y compris celles octroyées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies.

Les contributions officielles ne comprennent cependant pas les frais d'administration de l'Agence canadienne de développement international. La description des programmes fait ressortir clairement qu'une part importante des contributions officielles prend la forme de dépenses effectuées au Canada. Puisque l'ensemble de l'aide directe du Canada à l'étranger est enregistrée comme un paiement de transfert au reste du monde, les biens et services fournis par le Canada dans le cadre de cette aide sont inscrits dans les recettes. L'aide officielle sous la forme d'exportations de biens figure dans les exportations de marchandises (A1). Les autres recettes sont inscrites avec les transactions du secteur public comprises dans les autres services (A23); ces recettes comprennent notamment les dépenses effectuées au Canada par les stagiaires étrangers (et les versements aux établissements d'enseignement canadiens qui sont associés à leur formation), une partie des salaires des experts canadiens en service à l'étranger (la part qui revient, estime-t-on, au Canada sous la forme d'impôts, de paiements de primes d'assurances, de cotisations à des caisses de retraite, etc.), les subventions accordées à des entreprises canadiennes pour des études de faisabilité, et les dépenses au Canada du Centre de recherches pour le développement international, à l'exclusion de ses frais d'administration.

Selon les conventions adoptées pour toute la balance des paiements, les contributions versées par l'intermédiaire d'organismes d'aide multilatérale sont réparties par région dans la catégorie résiduelle.

Pendant la guerre, le don de \$1 milliard accordé par le Canada au Royaume-Uni en 1942 a été suivi par des contributions importantes au titre de l'aide mutuelle et de l'assistance militaire et à l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, dépenses qui ont toutes été considérées comme des contributions officielles. (On a toutefois manqué de rigueur à propos du secours militaire lorsque, bien plus tard, des règlements ont été négociés avec un certain nombre de pays européens. Les montants transférés au

Canada étaient relativement faibles et on n'a pas jugé utile de faire passer les dépenses initiales du poste des contributions officielles à un poste du compte de capital, ou de créer une catégorie de recettes pour les contributions officielles afin de couvrir ces règlements. Les sommes ont été comprises dans les autres recettes du secteur public du poste A23.) Plus tard, le Canada a contribué à plusieurs programmes multilatéraux réalisés sous l'égide des Nations Unies par l'intermédiaire du Fonds spécial des N.U. pour le développement économique, du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds pour l'enfance (Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance), ainsi qu'à des programmes bilatéraux comme ceux prévus par le plan de Colombo ou ceux créés à la suite de catastrophes.

Les statistiques des contributions officielles ne couvrent pas l'aide apportée par le Canada aux pays de l'O.T.A.N., qui a été décrite à propos du poste A2.

Certaines contributions traduisant l'annulation de dettes sont comprises dans ce poste. En 1967, le Canada a procédé à une remise du principal et des intérêts sur des prêts consentis à l'Inde pour l'achat de farine et de blé canadiens. Des opérations semblables ont eu lieu en 1973 et 1975, lors de la remise d'un prêt au développement et d'un crédit à l'exportation accordés au Pakistan, et en 1976, lorsqu'on a fait grâce au Bangla Desh du remboursement d'un prêt au développement. La procédure a consisté à enregistrer la remise du principal comme une contribution officielle et à inscrire les remboursements simultanés aux postes D45 ou D49 selon le cas♦.

Sources et méthodes

Le poste des contributions officielles est actuellement établi à partir des données fournies par l'Agence canadienne de développement international sur les dépenses effectuées chaque mois au titre de ses divers programmes, ainsi que des chiffres obtenus auprès du Centre de recherches pour le développement international sur ses dépenses dans le domaine du développement.

L'estimation des montants à enregistrer en recettes est aussi fondée, dans la mesure du possible, sur ces sources; cependant le chiffre représentant les dépenses effectuées au Canada par des experts canadiens en service à l'étranger (pour leurs impôts, leurs assurances et leurs cotisations à une caisse de retraite) est forcément quelque peu arbitraire.

Évaluation

Voir ci-dessus les sources et méthodes.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et Transferts), composante du poste 10.1, Transferts intergouvernementaux de l'état.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie B (Transferts), composante du poste

10, État, qui comprend aussi les versements de pensions.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes du Compte de revenu et de dépenses des non-résidents (tableau 24, chaque année) et de Provenance de l'épargne brute (tableau 8, chaque trimestre).

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1942 et trimestrielles à partir de 1946, (y compris les dons effectués pendant la guerre).

Retenues fiscales

Codes - A38 Recettes de transferts: retenues fiscales

B27 Paiements de services: retenues fiscales

Définition

Ces postes couvrent les recettes réalisées grâce aux retenues fiscales que prélève le gouvernement du Canada sur certains paiements de services et sur certains revenus versés à des non-résidents.

Les paiements sur lesquels sont perçues ces retenues sont estimés à leur valeur nette. Ces deux postes permettent de les mesurer et de les enregistrer comme recettes et paiements en compte courant. Le poste des paiements figure explicitement comme une composante des importations de services et celui des recettes apparaît de la même façon parmi les recettes de transferts.

Description

En 1933, le Canada a commencé à prélever des retenues fiscales sur certains montants versés à des non-résidents. Les types de revenus soumis à cette imposition et les taux d'imposition ont varié au cours des ans, tandis que certains revenus et certains groupes de bénéficiaires, ont fait l'objet d'exemptions. Enfin, les ententes fiscales ont donné lieu à un grand nombre d'arrangements différents selon les pays.

Au Canada, comme aux États-Unis, les statistiques de la balance des paiements ont toujours été calculées nettes de retenues fiscales (soit après déduction de celles-ci), ce qui n'est pas conforme aux

recommandations du Fonds monétaire international¹⁶. Les séries couvrant explicitement les retenues fiscales prélevées auprès des non-résidents par le Canada ont été introduites des deux côtés du compte courant dans le bulletin du premier trimestre de 1972, date à laquelle on a établi des séries remontant jusqu'à l'instauration (en 1933) de ces retenues pour assurer la continuité historique. Du côté des recettes, les chiffres sont inscrits parmi les transferts et du côté des paiements, parmi les importations de services. Cette méthode d'enregistrement permet d'utiliser directement dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses les chiffres des importations et des exportations de biens et services qui apparaissent dans les états de la balance des paiements.

Il convient de signaler que la symétrie n'est pas respectée pour ces transactions, ni dans la balance des paiements ni dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses, puisque les retenues fiscales sur les revenus des Canadiens à l'étranger ne sont pas prises en compte.

Les statistiques sont fondées sur une analyse des recettes publiques, plutôt que sur une corrélation directe avec les paiements à des non-résidents desquels ils sont déduits. Ceci permet d'éviter les problèmes de décalage entre les paiements à des non-résidents et l'inscription des recettes fiscales dans les comptes publics. Les chiffres ne sont pas répartis de façon bilatérale; cela n'engendre donc aucun problème pour les comparaisons Canada-États-Unis.

Sources et méthodes

Les données proviennent des dossiers financiers du Canada. Les montants enregistrés chaque mois

¹⁶ Fonds monétaire international: *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961), paragraphe 250.

dans les comptes publics sont attribués au mois précédent afin de tenir compte des délais de remise et d'enregistrement comptable.

Évaluation

Les séries devraient être complètes et précises en ce qui concerne les recettes publiques, malgré certains problèmes de chronologie.

Une part relativement faible³⁷ des recettes de retenues fiscales est issue des montants versés par des sociétés canadiennes qui sont considérées comme non résidentes dans la comptabilité nationale (voir la note intitulée: Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières à la partie VI); par définition, ces recettes ne constituent pas des impôts sur des facteurs de production canadiens. Ces deux raisons font qu'il est impossible d'établir une corrélation précise entre les recettes tirées des retenues fiscales et les paiements au titre de revenus et de services. Les données permettant de répartir les éléments dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses sont loin d'être satisfaisantes.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

³⁷ Les recettes de ce genre ont cependant été importantes au cours de certaines périodes antérieures aux années soixante; les recettes identifiables sont inscrites au poste A23, Autres services, et non au poste A38.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie I (Biens et services, et Transferts), composantes du poste 10.2 (crédit), Transferts de l'État, et du poste 6.3 (débit), Revenus d'investissements, Autres investissements publics.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, composante du poste 10 (crédit), Transferts - État, et un poste de débit spécial.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Composantes du Compte de revenu et de dépenses des non-résidents (dépenses au tableau 25, pour ce qui est des recettes) et de Importations de biens et services, tableau 2 (Dépense nationale brute) et tableaux connexes.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1926 et trimestrielles à partir de 1946 (présentées à partir du premier trimestre de 1972).

PARTIE III

LE COMPTE DE CAPITAL — LES RÉSERVES MONÉTAIRES OFFICIELLES

Postes de la présentation type de la balance des paiements

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Investissements directs	115
Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes	121
Obligations en circulation	126
Actions en circulation	127
Nouvelles émissions	127
Remboursements	129
Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères	132
Valeurs mobilières en circulation	136
Nouvelles émissions	136
Remboursements	137
Prêts, avances et souscriptions du gouvernement du Canada	139
Remboursements des prêts et avances du gouvernement du Canada	141
Traité du fleuve Columbia	143
Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du gouvernement du Canada	146
Autres transactions sur capitaux à long terme	151
Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents (jusqu'en 1963)	154
Capitaux à court terme détenus à l'étranger par des résidents (à partir de 1964)	160
Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents	160
Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire	162
Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents	166
Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents	168
Effets du marché monétaire canadien détenus par des non-résidents	169
Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents	175
Autres transactions sur capitaux à court terme	177
Solde réglé par transferts de change	190
Allocation de droits de tirage spéciaux	194
Mouvements monétaires officiels nets (jusqu'en 1960)	196
Mouvements monétaires officiels nets (à partir de 1961)	199

Investissements directs

Codes - D21 Investissements directs étrangers au Canada

D25 Investissements directs canadiens à l'étranger

Définition

Ces postes enregistrent les flux de capitaux qui font augmenter ou diminuer le capital net investi, soit par des groupes de non-résidents dans des entreprises d'investissement direct au Canada, soit par des résidents canadiens dans des entreprises d'investissement direct à l'étranger.

L'investissement direct a pour but de créer ou d'accroître un intérêt durable dans une entreprise; normalement, il implique un certain degré de contrôle, si ce n'est un pouvoir de décision effectif, sur la gestion de l'entreprise. On appelle "entreprises d'investissement direct" les entreprises dans lesquelles sont effectués des investissements directs, lorsque la proportion d'actions avec droit de vote qui sont ainsi détenues dépasse un certain seuil (la plupart du temps 50%). Ces entreprises d'investissement direct ne sont pas nécessairement constituées en sociétés et comprennent par conséquent les succursales de sociétés étrangères établies au Canada et les succursales de sociétés canadiennes à l'étranger.

Les transactions qui figurent dans ce compte sont limitées à celles effectuées à long terme avec les propriétaires principaux seulement, et non avec tous les résidents du pays de contrôle. Les estimations utilisées dans la balance des paiements ne reflètent pas les bénéfices non distribués et accumulés, qui sont étudiés dans la partie VII.

Description

Selon la définition adoptée par le Fonds monétaire international¹, la notion d'investissements directs désigne les

"investissements destinés à créer ou accroître une forme d'intérêt permanent dans une entreprise; elle implique un certain contrôle sur sa gestion. Par contre, en ce qui concerne les investissements de portefeuille, l'investisseur n'a pas l'intention de jouer un rôle important dans l'orientation de la politique générale de l'entreprise; il est influencé par des considérations telles que la négociabilité

du titre, le revenu, les possibilités de gains en capital, les avantages fiscaux, les perspectives de fluctuation des taux de change, et la sécurité du placement. Certains cas limites touchent à la frontière commune entre investissements directs et investissements de portefeuille, mais la plupart des investissements peuvent en pratique être affectés à l'une ou l'autre de ces catégories.

"La plupart des investissements directs sont effectués en vue de développer une entreprise au-delà des frontières nationales, soit en établissant des usines et organisations de vente à l'étranger, soit en produisant ou en se procurant des marchandises à l'étranger pour les importer dans le pays d'origine de l'entreprise, ou encore pour les exporter vers des pays tiers. L'investissement direct est caractérisé par le fait que l'investisseur jouit d'un contrôle de direction sur l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement et qu'il met au service de cette entreprise ses connaissances techniques (son savoir faire). Pour ces raisons, certains obstacles qui habituellement entravent le flux international de capitaux privés n'existent pas dans le cas des investissements directs.

"L'investissement direct est considéré comme une catégorie distincte car il constitue une part importante du flux international de capitaux et son comportement est assez différent de celui des autres types de mouvements de capitaux. Étant donné qu'il a pour but de créer ou de développer un intérêt permanent dans une affaire, l'investissement direct est habituellement effectué conformément à des programmes qui ne peuvent pas être facilement modifiés à court terme, bien que les variations des taux d'intérêt sur le marché de capitaux puissent exercer une influence sur l'importance des recours de l'investisseur au capital local. Une fois réalisés, les flux d'investissements directs ne font pas en principe l'objet de mouvements en sens inverse, sauf en cas de dépréciation des actifs ou de liquidation de l'investissement. C'est la raison pour laquelle les taux d'intérêt et les taux de change exercent moins d'influence, à court terme, sur les investissements directs que sur les autres types de mouvements de capitaux, bien que les excédents de fonds des sociétés bénéficiaires d'investissements directs puissent réagir sous l'influence de ces facteurs. En outre, les fluctuations à court terme dans les investissements directs peuvent résulter de variation des stocks, de paiements d'impôts au pays dans lequel l'investissement est effectué, ou de l'accumulation et de la distribution des bénéfices.

¹ Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961), paragraphes 367-374.

“Du point de vue du pays où elles sont établies, les entreprises résidentes bénéficiaires d’investissements directs peuvent être définies comme comprenant les catégories suivantes:

- a) Succursales d’entreprises étrangères, constituées ou non en sociétés, c’est-à-dire y compris les succursales d’entreprises étrangères de propriété individuelle ou collective.
- b) Autres entreprises non constituées en sociétés qui fonctionnent séparément dans le pays déclarant, mais qui sont la propriété de non-résidents ou sous le contrôle de non-résidents.
- c) Entreprises constituées en sociétés (telles que les filiales) qui fonctionnent dans le pays déclarant et sur la politique desquelles des non-résidents exercent une influence importante. En l’absence d’autres renseignements, on peut considérer comme une preuve de contrôle direct la représentation de groupes déterminés de non-résidents au conseil d’administration ou la détention de 25% des actions de vote par un groupe étroitement organisé de non-résidents. Lorsqu’il n’y a aucune preuve évidente de contrôle direct par des résidents, la propriété de 50% des actions de vote par des résidents d’un seul pays étranger, ou de 75% par des non-résidents, peut être considérée comme une preuve de contrôle direct par l’étranger.
- d) Les biens immobiliers de caractère commercial qui sont la propriété de non-résidents, si cette catégorie d’entreprises bénéficiaires d’investissements directs ne revêt aucune des formes décrites ci-dessus.”

“Les investissements étrangers dans les entreprises résidentes bénéficiaires d’investissements directs représentent deux types de capitaux, à savoir, les capitaux d’investissement direct et les autres capitaux. Les capitaux investis directement représentent le montant (net) investi par des étrangers qui ont une influence matérielle sur la politique générale de l’entreprise; ils comprennent tous les investissements effectués dans les succursales résidentes. Les “autres capitaux” dans les entreprises résidentes bénéficiaires d’investissements directs sont les capitaux investis dans ces entreprises par d’autres étrangers.”

Nombre de pays appliquent en fait des critères légèrement différents pour mesurer l’investissement direct, bien que les résultats statistiques ne diffèrent pas sensiblement. Au Canada, ces critères sont issus de l’organisation fondamentale des dossiers statistiques sur les investissements internationaux et remontent ainsi aux premiers travaux effectués dans ce domaine; ces dossiers portent sur chaque société dans laquelle

des capitaux étrangers sont investis, soit directement, soit indirectement.

Chaque entreprise², puis chaque société, est classée d’abord selon son pays ou sa zone de contrôle. Il est important d’étudier attentivement cette notion de contrôle avant de tirer des conclusions des données: on considère en général qu’une entreprise est sous contrôle étranger lorsqu’au moins 50% de ses actions donnant droit de vote sont détenues dans un seul pays étranger. Ce groupe est modifié par addition ou soustraction d’entreprises lorsqu’on estime qu’en raison de la répartition des actions, le contrôle effectif est exercé avec moins de 50% des actions avec droit de vote. (Étant donné que les renseignements sur les actionnaires sont souvent incomplets, il faut faire preuve de jugement pour classer les cas limites, en se fondant sur tous les éléments pertinents connus. L’entreprise comprend toutes les sociétés sur lesquelles le groupe lui-même peut exercer un contrôle. La notion que nous avons adoptée est donc la notion de contrôle potentiel par la possession des actions; le degré d’autonomie locale éventuellement accordée par les propriétaires n’entre pas en ligne de compte.

Dans quelques cas, les flux de capitaux d’investissement direct proviennent d’une entreprise intermédiaire en activité dans un pays autre que le pays de contrôle; dans de tels cas, l’investissement direct est inscrit comme provenant d’un pays autre que le pays de contrôle.

Pour maintenir l’intégrité de ce système fondé sur le concept d’entreprise, les biens immobiliers à caractère commercial mentionnés ci-dessus dans la catégorie (d) du F.M.I. figurent, dans les estimations canadiennes, au poste D50, Autres transactions sur capitaux à long terme (et non à celui des investissements directs).

Par rapport à la définition stricte du F.M.I., une autre exception concerne les sociétés créées dans le but d’effectuer des investissements de portefeuille au Canada: elles n’ont pas été considérées comme des entreprises sous contrôle étranger, quels que soient leurs propriétaires, étant donné qu’elles ne donnent lieu à aucune forme de “direction” ou de “contrôle” réel sur l’industrie canadienne. Par conséquent, les fonds des sociétés d’investissement à capital fixe ou variable qui ont été établies au Canada par des intérêts américains ont été classés dans les placements de portefeuille plutôt que dans les investissements directs (en dépit du fait que la gestion et la presque totalité du capital de ces sociétés provenaient des États-Unis),

² Au sens large, une entreprise est définie comme une société ou une famille de sociétés sous le contrôle ou la direction du même groupe de propriétaires. Voir la *Classification des activités économiques*, révisée 1970, p. 8 (n° 12-501 au catalogue).

parce que les placements de ces sociétés étaient extrêmement diversifiés et ne traduisaient pas une volonté de contrôle.

Il existe bien sûr des entreprises qui appartiennent en totalité ou en partie à des Canadiens mais dont les activités sont en fait contrôlées par des étrangers par des voies autres que l'investissement (par exemple par le biais des droits de licence et brevets, des franchises, des contrats d'exclusivité d'approvisionnement, des marchés captifs, etc.); les statistiques correspondantes ne figurent pas dans les investissements directs étrangers.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements directs étrangers vont des succursales non constituées de sociétés étrangères en activité au Canada, aux entreprises canadiennes privées ou publiques qui n'ont pas de société mère mais dont une forte part des actions est détenue à l'étranger, en passant par les filiales de sociétés étrangères appartenant en totalité ou en partie à des Canadiens. Pour divers avantages statistiques et notamment à des fins de coordination avec d'autres sources employées dans la construction des séries de la balance des paiements, on accorde plus de poids à la structure institutionnelle qu'au statut juridique. De ce fait, dans les données canadiennes, certaines sociétés constituées hors du Canada dont le but premier est de faire des affaires au Canada sont considérées comme des filiales canadiennes; par conséquent, les chiffres sur les investissements étrangers dans les filiales canadiennes et ceux sur les investissements étrangers dans les succursales sont respectivement plus et moins élevés que si l'on se fondait strictement sur le pays dans lequel l'entreprise a été constituée.

Du fait que, par définition, les flux d'investissements directs sont fournis par les propriétaires principaux ou leur sont destinés, leur origine ou leur destination est normalement le pays de contrôle. Il y a cependant quelques cas importants où ces flux ont pour provenance ou destination une filiale opérant comme intermédiaire dans un pays qui n'est pas celui où est exercé le contrôle ultime; dans de tels cas, les investissements directs sont enregistrés comme provenant du pays intermédiaire.

Dans les données canadiennes de la balance des paiements et du bilan des investissements, la distinction entre les capitaux à long et à court terme est davantage basée sur ce qu'ils seront probablement que sur ce qu'ils sont au sens strict. Ainsi, on demande aux répondants de classer dans les créances à long terme celles qui doivent rester ou qui resteront vraisemblablement en souffrance pendant plus d'un an à compter de la date à laquelle la transaction est conclue. Ce concept s'est révélé plus réaliste que celui qui consiste à s'attacher strictement au terme des créances, parce que dans la comptabilité entre filiales et sociétés mères, les engagements à vue et les avances en compte courant

ont souvent une fonction essentiellement à long terme. Ainsi, en règle générale, les définitions que nous avons adoptées permettent d'évaluer les capitaux "normaux" employés. Les créances à court terme et leurs variations (que ces définitions excluent des investissements directs) figurent dans les autres catégories de mouvements de capitaux.

Alors que les statistiques sur les flux d'investissements directs ne prennent pas en compte les bénéfices non répartis revenant aux propriétaires étrangers (pour lesquels on ne dispose pas d'estimations courantes), elles comprennent les dividendes-actions versés aux sociétés mères par les filiales en propriété exclusive (voir les postes A15 et B15).

Soulignons que les séries sur la valeur comptable des investissements directs au Canada que nous utilisons pour produire les estimations de fin d'année du bilan canadien des investissements internationaux ne sont pas fondées sur le même concept que celles dont nous nous servons pour le compte de capital de la balance des paiements. Comme on le verra dans la partie IV, les premières comprennent la valeur comptable totale des investissements à long terme, y compris les bénéfices réinvestis effectués au Canada par tous les résidents du pays auquel l'investissement direct est attribué. Par contre, les statistiques de la balance des paiements sur les investissements directs se limitent aux flux à long terme avec les propriétaires principaux et ne comprennent pas les bénéfices non distribués et accumulés qui leur reviennent. Certaines des relations qui existent entre les mouvements de capitaux apparaissant comme flux nets d'investissements directs en provenance des États-Unis et les variations de la valeur comptable enregistrée au titre des investissements directs des États-Unis au Canada figurent dans les documents supplémentaires publiés chaque année.

Les mouvements de capitaux d'investissement direct recouvrent des transactions très diverses, qui peuvent porter sur des montants importants ou non, qui peuvent être répétées ou exceptionnelles, et qui peuvent se faire dans un sens ou dans l'autre. Ces mouvements comprennent: le financement de formation de capital impliquant indirectement une utilisation de la main-d'oeuvre, des machines et du matériel du pays hôte, le financement de machines et de matériel qui peuvent avoir à être importés (allant d'éléments peu importants à des installations considérables de matériel fabriqué sur commande), l'acquisition ou la cession d'actifs existants (terrains, bâtiments ou entreprises) et la constitution d'un fonds de roulement de base nécessaire au financement normal de l'exploitation (investissements en stocks, comptes-clients, etc.) Certains investisseurs directs fournissent des capitaux supplémentaires pour financer l'expansion de l'entreprise pendant que d'autres, considérant que les liquidités dégagées par les bénéfices, les provisions pour amortissement, etc. sont supérieures à leurs besoins

prévisibles dans le pays hôte, rapatrient des sommes considérables. Les documents supplémentaires publiés chaque année sur les transactions avec les États-Unis présentent les flux bruts de capitaux d'investissement direct en provenance et en direction des entreprises américaines d'investissement direct au Canada.

Il est impossible de déterminer exactement la part des flux d'investissements directs qui est consacrée à la formation de capital ou à un nouvel investissement au sens physique du terme. Certains transferts ont pour but premier l'acquisition d'entreprises, de biens, etc., mais d'autres ne représentent qu'une source additionnelle de financement pour des sociétés actives qui changent constamment la nature (forme ou source) de leurs engagements financiers selon les circonstances. La partie VII donne d'autres détails sur la relation qui existe entre les flux de capitaux et les nouveaux investissements.

Sources et méthodes

Les données de base servant à construire la série annuelle D21, Investissements directs étrangers au Canada, sont recueillies à l'aide du questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays"³, plus particulièrement aux lignes 1 a) et 1 b). Elles sont complétées par les données sur les succursales étrangères au Canada recueillies aux lignes 1 a), 1 c), 1 e) et 1 g) du questionnaire BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes".

Toutefois, les estimations ne sont pas obtenues directement à partir de ces enquêtes, et de nombreux questionnaires *pro forma* sont produits pour tenir compte des flux d'investissements directs qui ne seraient pas couverts autrement; il s'agit notamment des flux de capitaux associés à la création de nouvelles entreprises canadiennes (qui ne sont pas immédiatement prises en compte par le système de déclaration), ou à l'inverse, des fonds rapatriés après la liquidation d'entreprises qui ont cessé toute activité avant la fin de l'enquête. Parmi les autres cas particulièrement importants, signalons ceux où il y a effectivement investissement direct, mais où l'entreprise en cause n'y prend pas part: il s'agit des prises de contrôle lors desquelles l'entreprise visée peut même ignorer les conditions du transfert de propriété qui la concerne.

Ce processus demande un examen attentif des questionnaires, non seulement de ceux que l'on vient de citer, mais aussi du questionnaire BP-23, "Paiements de dividendes", en ce qui concerne les dividendes-actions, et des questionnaires BP-51 et BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance de capital", et

BP-57 et BP-58, "Investissements des sociétés étrangères au Canada", pour déceler toute trace ou confirmation de flux non couverts par les questionnaires BP-21 ou BP-22.

Enfin, les estimations annuelles tiennent compte des flux d'investissements directs qui restent inconnus au moment où les estimations sont établies: la marge en question s'élevait seulement à \$26 millions en 1974, alors que les investissements directs au Canada s'étaient soldés par une entrée totale de capitaux estimée à \$725 millions.

La construction des estimations trimestrielles présente un intérêt particulier. Les sociétés qui enregistrent généralement d'importants flux d'investissements directs les déclarent dans les questionnaires BP-21A et BP-22A comme elles le font dans les questionnaires annuels correspondants. Ces données sont complétées par des estimations relatives à des projets particuliers, à des prises de contrôle, etc., suscitées par des articles de presse ou des renseignements recueillis auprès de services financiers ou analogues. Les montants des flux peuvent être estimés à partir de ces sources et des fichiers de données du Bureau ou, à l'occasion, en s'adressant directement aux parties en cause dans les transactions. Les totaux obtenus représentent tous les renseignements disponibles sur l'évolution trimestrielle des flux. Etant donné que le champ d'observation trimestriel est partiel, on fait alors une estimation du sous-dénombrement net probable, à partir des chiffres des périodes antérieures (sans considérer les transactions à caractère exceptionnel), et cette estimation est incorporée dans les totaux. En 1974, par exemple, aux \$412 millions couverts par les données trimestrielles, on a ajouté \$313 millions à propos desquels on ne disposait pas de répartition trimestrielle précise, pour obtenir finalement le montant total publié de \$725 millions. Lorsque l'on effectue ces estimations, on n'impute généralement pas de caractère saisonnier aux données recueillies pour l'année, et on divise simplement les estimations annuelles par quatre. (Une exception a été faite, assez arbitrairement, pour les périodes de spéculation intensive sur les changes, car on a supposé une certaine accélération ou un certain ralentissement, selon le cas, des flux "normaux" de capitaux d'investissement direct.) Cette pratique est certes un peu simpliste, mais elle ne cause que peu de problèmes aux utilisateurs étant donné que la ligne qui sépare les flux à long terme des flux à court terme est nécessairement imprécise, et que toute irrégularité exclue des flux à long terme se retrouve dans les flux à court terme par le truchement du poste d'équilibre comptable trimestriel. Il faut toutefois noter que les estimations restent critiquables en ce qu'elles peuvent refléter des irrégularités anormales entre le quatrième et le premier trimestre.

Bien que les estimations trimestrielles initiales tiennent compte de données tirées d'articles de presse

³ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

et d'autres sources non confirmées (avec les précautions dictées par l'expérience des statisticiens spécialisés dans le domaine), elles sont confirmées ou corrigées par des sources directes dans les estimations annuelles finales, et les chiffres trimestriels sont ensuite rectifiés si cela est nécessaire. Le rôle des données secondaires est donc limité aux estimations préliminaires et à l'établissement des distributions trimestrielles.

Les sources et méthodes relatives à la série D25, Investissements directs canadiens à l'étranger, sont sensiblement les mêmes que celles que nous venons de mentionner pour la série D21, et nous n'en donnerons donc pas le détail complet.

Les données de base proviennent une fois encore du questionnaire BP-21, mais dans ce cas-ci du poste II a). Comme dans le cas de la série D21, on fait appel à un certain nombre d'autres sources, en plus de consulter les questionnaires BP-59, "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes" et BP-60, "Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes". La sortie nette de \$775 millions publiée pour 1974 comprend un montant de \$6 millions représentant des flux non identifiés.

Les estimations trimestrielles sont fondées en premier lieu sur la partie II du questionnaire BP-21A, "Transactions entre le Canada et les autres pays", ainsi que sur des données provenant de la presse et d'autres sources. Comme dans le cas des investissements directs étrangers au Canada, le champ d'observation trimestriel est partiel, et on établit une projection du sous-dénombrement en se fondant sur l'expérience passée. En 1974, aux \$590 millions identifiés dans les données trimestrielles s'ajoutaient \$185 millions estimés sans distribution trimestrielle précise, ce qui a permis d'obtenir le total publié de \$775 millions.

Évaluation

Il est difficile d'évaluer la précision des séries sur les flux d'investissements directs. Même si les enquêtes sur la valeur comptable des investissements étrangers sont indépendantes, elles portent essentiellement sur les mêmes univers; ce recoupement permet toutefois d'éviter certaines erreurs de déclaration. De plus, on dispose de deux autres sources d'information.

En comparant les chiffres des balances des paiements du Canada et des États-Unis (voir la partie VI), on a découvert qu'à une exception près, les données canadiennes sur les investissements directs des États-Unis au Canada indiquaient, pour les huit années de la période 1965-1972, des recettes nettes qui ne figuraient nulle part dans les chiffres américains. Sur l'ensemble

de la période, les différences inexplicables s'élevaient en moyenne à environ \$80 millions par année. Toutefois, une étude spéciale menée par les États-Unis sur leurs statistiques de 1966 a révélé une sous-estimation de l'ordre de \$190 millions; ce chiffre peut avoir été exceptionnel car c'est au cours de la même année qu'on a enregistré le solde inexplicé le plus important (plus de \$250 millions) entre les deux pays. Il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas de base d'évaluation satisfaisante. Plus récemment, une étude interne comparant les statistiques américaines et canadiennes de 1974 sur les flux nets d'investissements directs au Canada a révélé un écart inexplicé de seulement \$13 millions, ce qui représente environ 2% des estimations de chaque pays. La grande similitude qui existe entre ces totaux relevait de la coïncidence, étant donné les différences conceptuelles qui les séparent; de même, le faible niveau de l'écart inexplicé peut être fortuit.

Dans le cas des investissements directs du Canada aux États-Unis, les données canadiennes indiquent des sorties de capitaux inexplicées supérieures aux entrées aux États-Unis pour les huit années de la période 1965-1972 sauf une, l'écart se situant en moyenne aux alentours de \$45 millions. Les résultats de l'étude effectuée en 1974 par le département du Commerce américain sur les investissements directs étrangers aux États-Unis a également révélé des entrées en provenance du Canada inférieures à celles des sources canadiennes.

Il existe toutefois un fait rassurant à propos des corrections apportées aux estimations des investissements directs étrangers au Canada pour tenir compte des flux non identifiés. Ces ajustements sont nécessaires parce que, malgré la diversité des sources identifiant les entreprises enquêtées, certains décalages sont inévitables dans le processus et certaines omissions restent possibles. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers en 1962, on a analysé les déclarations reçues en vertu de cette loi en regard des dossiers du bilan des investissements; cela a permis d'incorporer dans ces derniers quelque 400 sociétés supplémentaires représentant des investissements étrangers d'environ \$170 millions. On a jugé que le total cumulé des corrections effectuées sur les estimations des flux représentait des sommes suffisantes pour financer ces avoirs.

Cependant, au moment d'achever le présent ouvrage, il nous faut mentionner que les méthodes qui avaient en général donné de bons résultats pendant plusieurs décennies ont posé certains problèmes: en 1974, l'estimation annuelle du flux net d'investissements directs étrangers au Canada, établie initialement à \$435 millions, a dû être relevée des deux tiers par la suite pour être portée à \$725 millions.

Publication	Flux identifiés		Correction supplémentaire	Total publié
	Par trimestre	Uniquement par année		
	en millions de dollars			
Tr. IV - 1974	238	-	197	43
Tr. II - 1975	276	294	15	585
Tr. II - 1976	412	287	26	725

Quant à la projection pour 1975, elle est passée de \$425 millions à \$630 millions.

Les estimations préliminaires sont fondées en grande partie sur des données de source trimestrielles et sont corrigées en fonction du passé pour tenir compte des flux qui ne sont pas ainsi mesurés. Le champ d'observation trimestriel a été continuellement révisé pour prendre en compte toutes les grandes entreprises déclarantes, ainsi que certains importants flux exceptionnels (dus à des prises de contrôle, par exemple). Il n'en reste pas moins que les récentes estimations ont nécessité des révisions dont l'importance est préoccupante.

À ce stade-ci, on ne peut que spéculer sur les causes probables de ces difficultés. Une hypothèse peut en offrir une explication partielle, même si l'apparition particulièrement rapide du problème semble l'infirmier: une évolution et une maturation structurelles ont pu modifier l'équilibre entre le champ réellement couvert par l'enquête et l'élément estimé dans les estimations préliminaires. Les grandes entreprises enquêtées chaque trimestre ont affiché des rapports sorties/entrées croissants depuis quelques années et sont maintenant responsables d'une proportion nettement moindre de l'estimation finale nette des investissements directs étrangers au Canada. Leurs sorties de capitaux comprennent depuis peu des rapatriements d'investissements directs étrangers, mais ceci ne les explique pas entièrement. À un niveau plus général, on peut noter que la croissance des entreprises sous contrôle étranger au Canada se fait de plus en plus au sein des entreprises existantes, qui peuvent peut-être mieux s'autofinancer et sans doute avoir de meilleures possibilités de financement sur les marchés financiers canadiens et internationaux que les nouveaux venus. L'étude des données sur les investissements directs et sur le financement des sociétés révèle que les flux d'investissements directs contribuent dans une moindre mesure à satisfaire les besoins financiers des entreprises. Le total des investissements directs étrangers au Canada a augmenté dans les petites entreprises, étant donné qu'en moyenne, un plus grand nombre de celles-ci ont

été à l'origine de petites entrées de capitaux d'investissement direct. Toutefois, rien ne permet de voir en ceci une tendance à la baisse (cyclique ou séculaire) du taux de formation de capital au Canada par les entreprises sous contrôle étranger, bien qu'il semble que la composition de ces investissements se soit modifiée. Il est également convenable que des facteurs d'ordre administratif, comme la réforme fiscale, l'examen des investissements étrangers, la politique énergétique et le programme de contrôle des prix et des salaires, aient récemment eu une influence sur l'importance et la chronologie de ces flux.

Si l'on considère le caractère évolutif de notre environnement économique, il n'est pas surprenant qu'il soit devenu de plus en plus difficile de faire des estimations préliminaires des flux nets d'investissements directs étrangers au Canada, comparativement à l'époque où les variations des entrées d'investissements étaient plus directement liées aux dépenses consacrées à de nouvelles réalisations, importantes et bien définies. On continue à se pencher, sur ce problème et il se peut que l'on découvre que les résultats observés ces dernières années n'aient été qu'un phénomène temporaire. Élargir le champ des enquêtes trimestrielles peut certes constituer un remède possible, mais une telle solution serait coûteuse et irait à l'encontre de l'orientation actuelle qui consiste à réduire et à simplifier les déclarations.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), poste 11.1, Investissements directs (engagements), pour la série D21, et Investissements directs (avoirs) pour la série D25.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, poste C (Capitaux et or monétaire), poste 11.1, Investissements directs (engagements), pour la série D21, et Investissements directs (avoirs), pour la série D25.

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 2 (Variations des engagements étrangers et des transferts reçus), poste A1, Engagements du secteur privé non monétaire: Investissements directs pour la série D21, et partie I (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués), poste A1, Avoirs des secteurs privés non monétaires: Investissements directs pour la série D25.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Reste du monde (secteur XIII): Créances sur des entreprises associées - constituées (catégorie 2512 de l'actif) pour la série D21, et Engagements auprès

des entreprises associées - constituées (catégorie du passif avec le signe inverse) pour la série D25.

Périodicité

Séries annuelles de 1927 à 1939 et à partir de 1946, et trimestrielles à partir de 1950.

Données complémentaires

Entrées et sorties brutes au titre des investissements directs des États-Unis au Canada (série D21), et autres mouvements de capitaux influant sur la valeur totale des investissements effectués au Canada par des résidents des États-Unis dans des entreprises sous contrôle américain, annuellement avec des données détaillées pour certaines industries:

Catalogue

67-505	1946-57	Tableau 6.1
67-201	1958	(1965-70) Tableau 18
"	1959-68	(1971) Tableau 17
"	1964-70	(1972) Tableau 17.

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes

Codes - D30 Obligations en circulation

D31 Actions en circulation

D32 Nouvelles émissions

D33 Remboursements

Définition

Ces postes enregistrent les mouvements internationaux de capitaux résultant du commerce, de l'émission et du remboursement des valeurs mobilières canadiennes à long terme détenues en portefeuille.

Description

Ces postes portent sur les transactions internationales relatives aux valeurs canadiennes détenues à long terme en portefeuille et sont construits en enregistrant les opérations qui donnent lieu à un transfert de propriété entre résidents de pays différents. Les séries correspondantes sont donc conçues dans la mesure du possible de façon à appréhender les transactions effectuées par des investisseurs et portefeuillistes résidents, que ceux-ci soient passés ou non par l'intermédiaire de maisons de courtage canadiennes.

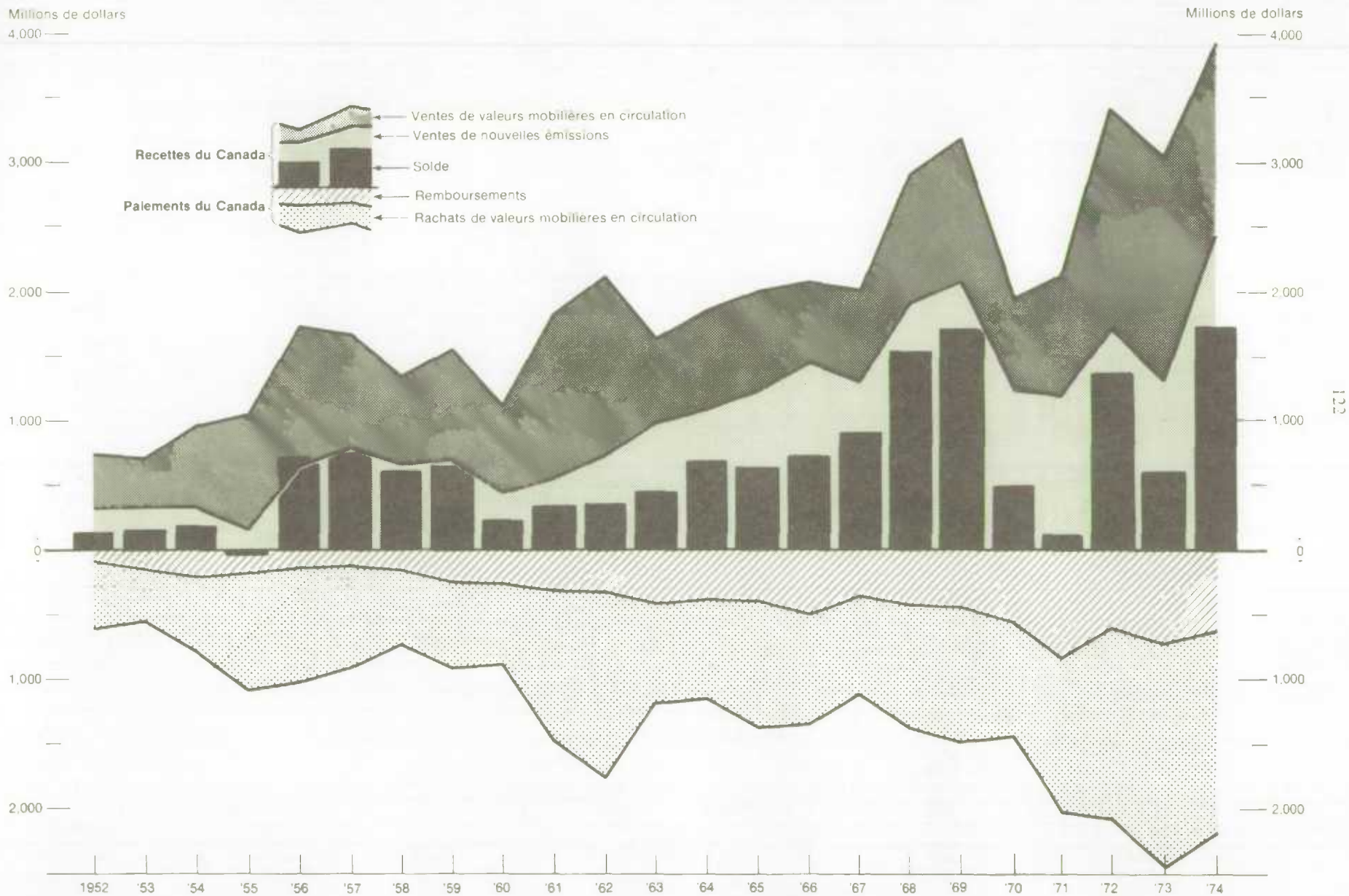
Les transactions internationales sur valeurs mobilières comprennent souvent des opérations de change ou d'autres mouvements de capitaux d'un pays à un autre, mais également des achats et des ventes dont seul le solde peut être réglé par le truchement de comptes commerciaux ou par des échanges directs de valeurs mobilières entre résidents et non-résidents, en vertu d'offres spéciales.

La localisation matérielle d'une valeur, la monnaie dans laquelle la transaction est conclue et la monnaie dans laquelle la valeur est libellée n'ont pas d'importance réelle aux fins des séries statistiques.

Comme c'est le cas pour tous les postes codés de D21 à D52, on ne considère ici que les transactions à long terme. Les définitions utilisées limitent donc les statistiques soit aux actions, soit aux obligations dont l'échéance initiale est de plus d'un an. Il faut toutefois souligner que des mouvements de capitaux à court terme peuvent parfois avoir lieu sous des formes à long terme (et vice versa). Cela est plus fréquent dans le cas des transactions de portefeuille sur valeurs à long terme que dans celui des autres flux; en effet, une obligation à long terme peut être acquise et détenue pendant une courte période seulement, soit en raison

Graphique III.1

Transactions brutes de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes — Canada et autres pays



des perspectives relatives aux tendances du marché, soit à cause d'une évolution imprévue des conditions.

Les titres pris en pension en vertu de contrats de report (de vente et de rachat) font exception à la règle. En effet, depuis 1963, toutes les transactions de ce genre qui portaient sur des titres émis directement par le gouvernement du Canada et dont l'échéance initiale était de plus d'un an, ont été exclues de ces séries et considérées comme des transactions à court terme sur le marché monétaire. Ces dernières années, peu d'opérations de ce genre ont été signalées et on a cessé de les identifier à part en 1974, bien que la règle générale reste la même à leur endroit.

Sont également exclues les transactions qui ont trait à l'activité des non-résidents sur les marchés monétaires canadiens à court terme, celles qui portent sur les hypothèques et les effets de financement des exportations, et les opérations sur titres qui constituent des investissements directs de propriétaires principaux d'une entreprise; c'est le cas par exemple, lorsqu'une société mère souscrit à de nouvelles actions offertes aux actionnaires par des entreprises ayant une partie de ses actions détenue dans le public, ou lorsqu'un non-résident acquiert en une fois une part importante des actions en circulation d'une entreprise canadienne. Ces derniers types de transactions sont considérés comme des investissements directs, ce qui est plus proche de la réalité.

On peut trouver des renseignements plus détaillés selon le genre d'émetteur dans des états ou des publications annexes (ces détails ne figurent pas dans les séries récapitulatives de la balance des paiements):

Gouvernement du Canada	titres émis titres garantis
Gouvernements provinciaux	titres émis titres garantis
Municipalités et institutions	
Sociétés	obligations actions ordinaires et privilégiées

(Les actions de sociétés garanties par un gouvernement sont classées avec les titres garantis des gouvernements.)

Dans le cas des nouvelles émissions et des remboursements, il existe des séries distinctes pour les titres libellés en dollars canadiens et ceux libellés en monnaie étrangère.

Les opérations sur les valeurs mobilières des sociétés canadiennes considérées comme non résidentes aux fins des statistiques (voir note à la partie VI) sont traitées comme des transactions sur valeurs mobilières étrangères.

Les chiffres retenus dans la construction des statistiques sont les montants nets reçus ou payés par des résidents canadiens. Donc, pour les opérations effectuées au Canada, les ventes sont enregistrées d'après les montants débités aux acheteurs non résidents (coût des titres, plus les commissions et les taxes s'il y a lieu, au Canada); les achats sont enregistrés selon les montants crédités aux vendeurs non résidents (produit de la vente, moins les commissions et les taxes s'il y a lieu, au Canada). En ce qui concerne les transactions conclues hors du Canada, les montants enregistrés pour les ventes sont les produits des ventes, moins les commissions et toutes les taxes payées hors du Canada; les achats comprennent les commissions et les taxes, s'il y a lieu, payées à l'étranger. Il s'ensuit que les statistiques sont faussées du fait des commissions, des taxes et des frais d'émission, qui devraient figurer au compte courant si les données correspondantes existaient séparément.

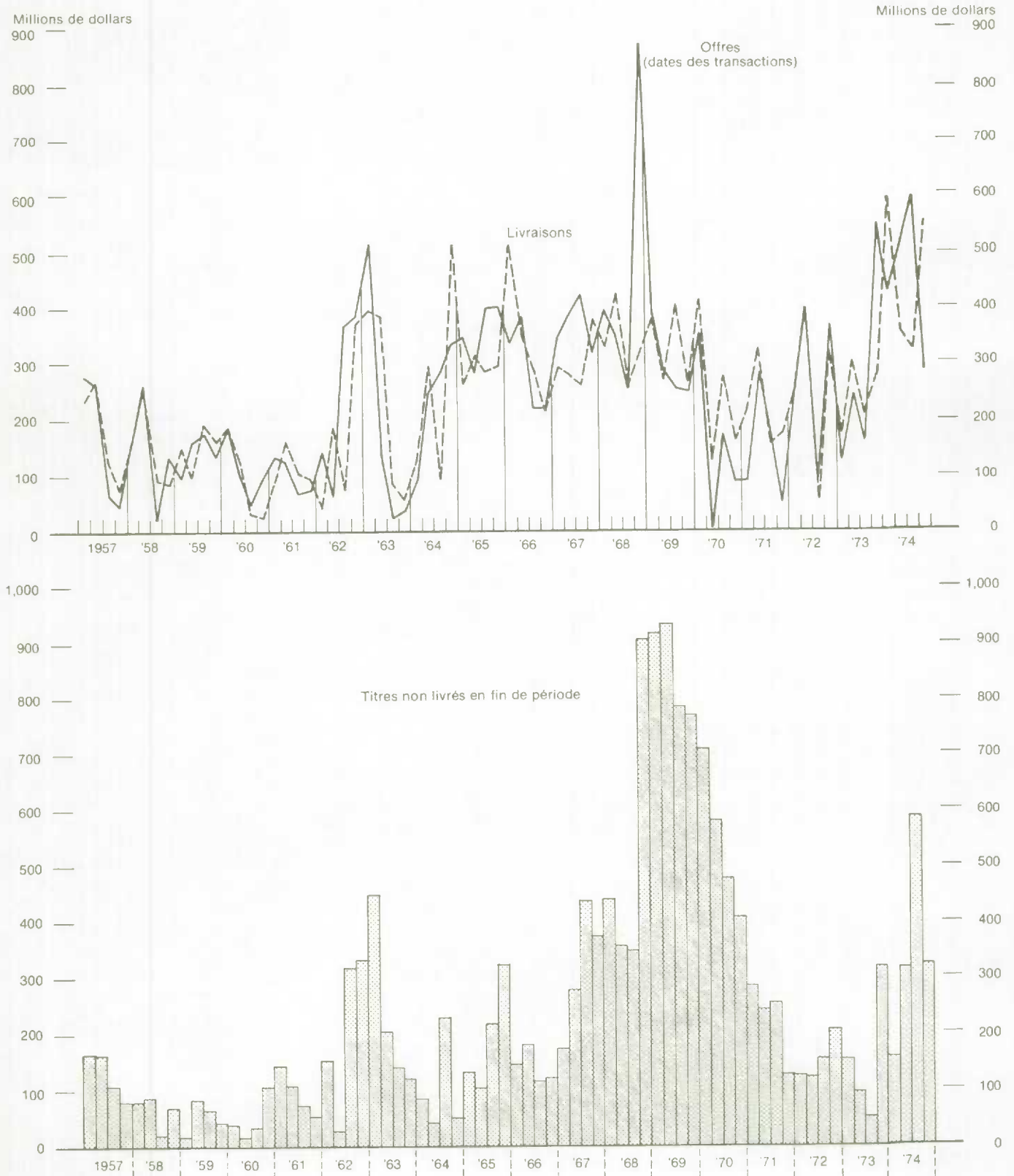
Les statistiques peuvent certes beaucoup s'écarter des variations qu'elles entraînent dans l'appartenance géographique des valeurs au pair (valeurs nominales) des obligations ou des valeurs comptables des actions négociées. Aux facteurs déjà mentionnés et aux fluctuations des taux de change s'ajoutent les effets des primes et des pertes enregistrées sur les émissions et les remboursements, et l'influence des variations de cours et de prix de tous les titres échangés sur les marchés secondaires. Les valeurs utilisées dans les statistiques tendent cependant à correspondre aux valeurs généralement portées dans les comptes des investisseurs et portefeuillistes.

Pour des raisons pratiques, les statistiques ont été divisées en trois catégories principales: commerce des valeurs mobilières en cours (en circulation), émissions et remboursements. Même si le commerce des valeurs en cours peut occasionner des mouvements nets de capitaux et des variations du bilan canadien des investissements internationaux, il ne fait généralement pas varier les ressources dont dispose l'émetteur. Par contre, les émissions augmentent les ressources de ce dernier et les remboursements les réduisent. Il existe toutefois un lien entre le commerce des valeurs en circulation et les deux dernières catégories, les émissions et les remboursements: une émission placée initialement sur un marché étranger et déclarée comme vendue à des non-résidents peut ultérieurement être rapatriée (grâce à des échanges sur les marchés secondaires), et son remboursement final peut alors devenir une opération canadienne et non internationale. Ainsi, la distinction entre ces trois grandes catégories n'est pas facile à faire lorsqu'on se trouve en présence de cas limites de transactions nationales ou internationales.

Les valeurs en cours comprennent les titres qui ont déjà été distribués en gros à un syndicat de placement, ainsi que les droits de souscription et

Graphique III.2

Ventes d'obligations canadiennes nouvellement émises à des résidents des États-Unis



d'achat négociés par la suite et toutes les parts des sociétés d'investissement à capital variable ("fonds mutuels").

Les nouvelles émissions portent sur tous les titres qui n'ont pas encore été distribués en gros par le syndicat financier ou le syndicat de garantie, c'est-à-dire ceux qui en sont au stade de la distribution primaire; il s'agit donc des nouvelles émissions, des émissions de refinancement et des émissions de conversion, ainsi que des ventes de titres qui n'avaient jamais été offerts au public auparavant, lorsque le produit de ces ventes représente une source additionnelle de fonds pour la société émettrice. (Comme nous l'avons déjà mentionné, les droits de souscription et d'achat, et les parts des sociétés d'investissement à capital variable sont cependant considérés comme des valeurs en cours.) Cette série représente les recettes tirées de toutes les ventes de nouveaux titres à des non-résidents, et n'est pas limitée aux valeurs mobilières souscrites à l'étranger. Comme dans le cas des autres séries, les montants sont bien sûr exprimés en monnaie canadienne, mais il n'est pas nécessaire de convertir en dollars canadiens le produit des ventes. On considère qu'il y a transaction au moment où un non-résident acquiert le titre de propriété d'une valeur mobilière contre le versement d'une contrepartie à un résident.

Le remboursement des titres se fait de diverses façons: à l'échéance, par l'exercice d'une clause de rappel avant l'échéance (clause autorisant le remboursement anticipé des titres), ou par le rachat des titres par le débiteur, pour son fonds d'amortissement ou à d'autres fins.

Même si on ne connaît pas à un niveau très détaillé la différence entre les recettes tirées des titres canadiens nouvellement émis et vendus à des non-résidents, et l'augmentation consécutive de la dette extérieure du Canada, une analyse générale de la situation a été effectuée. En 1974 par exemple, le produit total des ventes des nouveaux titres canadiens aux résidents des États-Unis s'est chiffré à \$1,816 millions, dont \$10 millions provenaient de la vente d'actions canadiennes, \$102 millions de la vente d'obligations canadiennes libellées en dollars canadiens et \$1,704 millions de la vente d'obligations canadiennes payables en dollars américains seulement. La valeur au pair de la dernière catégorie était d'environ 1,765 millions de dollars américains, desquels on a déduit un montant net d'environ \$23 millions pour tenir compte des pertes, commissions de garantie et autres frais payés à l'étranger qu'on a pu relever, ainsi que \$38 millions pour compenser la différence de taux de change entre les dollars américain et canadien.

Dans les opérations sur valeurs mobilières, les dates de livraison ou de règlement interviennent normalement quelques jours après la conclusion de la transaction. En règle générale, les statistiques sont

fondées sur les règlements ce qui, dans la balance des paiements, concorde davantage avec les règlements financiers correspondants que si l'on procédait selon les transactions.

Dans le cas d'une nouvelle émission, le décalage séparant l'établissement des modalités de l'émission et sa livraison et son règlement effectifs est normalement plus important; les modalités sont en règle générale définies avant la négociation avec le syndicat de placement.

D'importantes émissions peuvent comprendre une disposition prévoyant une livraison différée, ce qui peut revêtir une importance considérable pour l'analyse. Les statistiques de base de la balance des paiements sont construites en fonction des livraisons; cependant, étant donné que les modalités de l'émission peuvent avoir été établies plusieurs mois voire plusieurs années auparavant, une série supplémentaire, portant sur les nouvelles émissions d'obligations canadiennes vendues à des résidents des États-Unis, doit être construite sur la base des offres et non des livraisons. Au cours des dix-huit années de la période 1957-1974, les soldes non livrés en fin de trimestre se sont chiffrés à des niveaux allant de \$14 millions à \$933 millions comme l'indique le graphique III-2. Il n'est donc pas étonnant que les flux de capitaux et les conditions prévalant au même moment sur les marchés des valeurs mobilières et des changes peuvent être différents de ce à quoi on s'attendait.

Fonds de placement à revenus cumulatifs ("Income Accumulating Funds") des États-Unis - En 1954 et pendant les années qui suivirent, l'organisation d'un groupe plutôt particulier de sociétés canadiennes de gestion de portefeuille a introduit un facteur nouveau et important dans le commerce des valeurs en cours entre le Canada et les États-Unis, et ce pour une dizaine d'années environ. Le but essentiel de ces sociétés de gestion diversifiées était d'offrir un mécanisme de placement de portefeuille au Canada qui attirerait les investisseurs des États-Unis par les importants avantages fiscaux qu'il pouvait fournir. Même si techniquement ces fonds de placement ont pris la forme de sociétés canadiennes contrôlées par des résidents des États-Unis, ils ont été traités comme des entreprises non résidentes dans les statistiques 1954-1964 de la balance des paiements, puisqu'elles représentaient collectivement des portefeuillistes américains. Leurs activités ont été décrites et leurs transactions analysées dans la *Balance canadienne des paiements internationaux 1963, 1964 et 1965 et le Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-201 au catalogue, p. 44-47). Les placements étrangers qui se sont portés par leur intermédiaire sur des actions ou des obligations canadiennes figurent à part dans les estimations relatives aux investissements étrangers à long terme au Canada et publiées dans le *Bilan canadien des investissements internationaux*

1926-1967 (n° 67-202 au catalogue, tableau IV). (Étant donné que ces fonds comptaient quelques placements provenant de pays autres que les États-Unis, les chiffres du bilan des investissements qui portent sur les placements américains en titres canadiens à long terme effectués par l'intermédiaire de ces fonds sont un peu inférieurs aux avoirs américains totaux de valeurs mobilières canadiennes à long terme.)

Sources et méthodes

Commerce des valeurs canadiennes en circulation -

On peut distinguer quatre grandes périodes à propos des différentes sources et méthodes qui ont servi à construire les estimations sur les échanges internationaux de valeurs mobilières canadiennes en cours.

Les premières années, c'est-à-dire jusqu'en 1933, les estimations étaient très primitives. En fait, dans les estimations définitives (après révision) incorporées dans la *Balance canadienne des paiements internationaux, 1926 à 1948* (n° 67-501 au catalogue), le commerce des valeurs mobilières en cours (canadiennes et étrangères) a été obtenu de façon résiduelle, à partir des estimations directes des transactions en compte courant et des transactions sur capitaux qui ne portaient pas sur ces valeurs. Les chiffres incorporés aux tableaux chronologiques publiés après 1971, dont le détail correspondait approximativement à celui des publications courantes, étaient fondés sur des données plus fragmentaires déjà produites pour cette période.

À partir de 1933, une enquête mensuelle sur les courtiers en valeurs mobilières a été mise sur pied. Nous ne la décrivons pas ici car ses principes et sa structure étaient similaires à ceux de l'enquête qui a été utilisée à compter de 1952 et qui est décrite ci-dessous (bien que la portée de cette dernière ait été considérablement étendue et affinée depuis).

Avec l'entrée en vigueur du contrôle des changes à la suite du déclenchement des hostilités en 1939, d'autres statistiques ont pu être obtenues à partir des dossiers de la Commission de contrôle du change étranger. Grâce à cette source, on pouvait connaître les montants nets de devises et de dollars canadiens reçus ou versés par les résidents canadiens dans le cadre des transactions autorisées sur valeurs mobilières, ainsi que le détail des opérations qui avaient fait l'objet de dispositions spéciales, comme les investissements directs réalisés à l'étranger en vendant à l'extérieur du Canada des valeurs mobilières canadiennes dont l'échéance n'était pas trop rapprochée. Grâce à ces données du contrôle des changes, on a pu mesurer de façon relativement fiable les opérations nettes sur les valeurs mobilières en cours, tant canadiennes qu'étrangères, mais on ne pouvait pas passer des unes aux autres ni faire des distributions par genre d'émetteur ou par région géographique. Par contre, le champ

couvert était plus complet que celui de l'enquête mensuelle. Les deux systèmes de déclaration ont affiché une différence marquée à partir du milieu des années quarante, causée sans aucun doute en majeure partie par le fait que d'importantes ventes de titres du gouvernement du Canada, libellés en dollars canadiens, n'avaient pas été déclarées par les répondants dans l'enquête mensuelle. Donc, au cours de la période de contrôle des changes, les données provenant de cette source servaient de totaux de contrôle. De 1946 à 1951, les résultats des enquêtes mensuelles ont permis d'avoir des totaux de contrôle pour les échanges de valeurs étrangères en cours et, afin de pouvoir passer des valeurs canadiennes aux valeurs étrangères, on a ajusté les totaux du commerce des valeurs canadiennes en cours tels qu'on les obtenait d'après les dossiers de la Commission de contrôle du change étranger, en supposant que c'était de là que provenait l'essentiel de la différence. Les bulletins mensuels servaient également d'indicateurs pour effectuer les répartitions géographiques.

Avec l'abandon du contrôle des changes vers la fin de 1951, l'enquête mensuelle a été révisée à la lumière de l'expérience acquise grâce aux deux sources de données: avec une couverture et des définitions élargies, elle est redevenue la source principale de données, complétée par les renseignements supplémentaires recueillis à l'aide d'autres enquêtes.

Le principal questionnaire de cette enquête est le BP-30, "Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières"⁴; il est rempli tous les mois par des membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de l'Association des banquiers canadiens et des principales bourses canadiennes, par certaines sociétés de placement étrangères exerçant une activité au Canada, et par plusieurs investisseurs établis au Canada qui traitent régulièrement avec des courtiers ou des négociants de l'étranger (comme les sociétés de fiducie, les sociétés d'investissement, les caisses de retraite et certaines sociétés non financières).

Les éléments de ce questionnaire qui sont pris en compte dans les statistiques sur le commerce des valeurs canadiennes en cours sont les suivants:

Obligations

Obligations (garanties ou non), billets, etc., dont l'échéance initiale est supérieure à un an:

- 01 Émissions directes du gouvernement du Canada
- 02 Émissions garanties par le gouvernement du Canada

⁴ À moins d'indication contraire, tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la Partie V.

- 03 Émissions directes des gouvernements provinciaux
- 04 Émissions garanties par les gouvernements provinciaux
- 05 Émissions des municipalités
- 06 Émissions des chemins de fer, non garanties par le gouvernement
- 07 Autres émissions (y compris celles des sociétés)

Actions

- 16 Actions ordinaires et privilégiées en circulation (y compris les droits de souscription).

Même si les renseignements provenant du questionnaire BP-30 sont à l'origine de l'immense majorité des statistiques sur le commerce des valeurs canadiennes en cours, ils sont complétés par un certain nombre d'autres sources, principalement annuelles.

Certaines opérations sur les valeurs canadiennes en circulation sont enregistrées au moyen des questionnaires BP-21 et BP-21A, qui portent sur les transactions entre le Canada et les autres pays et qui sont envoyés aux sociétés effectuant un volume important de transactions internationales; les réponses aux postes I b) ou I e) servent à établir les statistiques.

D'autres transactions sur valeurs mobilières canadiennes sont identifiées grâce au questionnaire BP-28, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances britanniques et étrangères exerçant leur activité au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés et personnes en dehors du Canada". L'emploi de ce questionnaire est assez complexe et est décrit en détail à la partie V.

De plus, certaines transactions sont couvertes par le questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents", particulièrement par les postes III d), III e); IV d) et IV e); les entreprises répondantes qui ont beaucoup d'opérations internationales sur valeurs canadiennes à déclarer remplissent le questionnaire BP-30 tous les mois et ne sont donc pas tenues de les déclarer à nouveau sur le questionnaire BP-29.

L'étude des changements dans l'appartenance du capital des sociétés canadiennes, à partir des questionnaires BP-51, 52 et 53, peut également révéler l'existence d'opérations sur des titres en circulation qui pourraient ne pas avoir été déclarées ailleurs.

Enfin, certaines sources publiques peuvent fournir des indications sur d'importantes transactions de ce genre. L'analyse des déclarations des enquêtés et,

lorsque c'est nécessaire, une enquête plus poussée permettent parfois de prendre en considération de nouvelles transactions dans les statistiques.

L'état présenté ci-dessous indique les sources statistiques des séries D30 et D31 sur le commerce des valeurs mobilières canadiennes en cours, pour 1974. Les sources citées plus haut qui ne figurent pas dans le tableau n'ont pas produit de soldes significatifs pour l'année observée. Le tableau témoigne bien de l'importance prépondérante du questionnaire BP-30 en tant que source statistique, mais démontre également la nécessité de ne pas s'en contenter. En effet, bien que l'ensemble des données provenant du questionnaire BP-30 ait représenté 98.3% des transactions brutes, les autres sources qui en couvraient seulement 1.7% en ont fait doubler le solde.

Source statistique	Ventes	Achats	Ventes nettes
	en millions de dollars canadiens		
Mensuel:			
BP-30	1,479.0	1,514.1	- 35.1
BP-30 révisions	2.8	33.7	- 30.9
Trimestriel:			
BP-30 révisions	4.9	9.5	- 4.6
Annuel:			
BP-29	0.5	1.1	- 0.6
Total	1,487.2	1,558.4	- 71.2

En 1974, la presque totalité du solde des échanges de valeurs en cours était connue trimestriellement étant donné que, comme le montre le tableau, les transactions provenant des sources annuelles étaient peu importantes et s'équilibraient généralement. L'usage veut que l'on répartisse uniformément sur les quatre trimestres les transactions dont on n'a pas pu déterminer la chronologie.

Nouvelles émissions - Comme dans le cas des échanges de valeurs canadiennes en circulation, les sources et méthodes utilisées pour construire les estimations des ventes à des non-résidents de valeurs nouvellement émises ont été différentes selon les périodes, plus précisément selon la présence ou l'absence du contrôle des changes.

Au cours de la période de contrôle des changes, de la fin de 1939 à la fin de 1951, les dossiers administratifs établis par la Commission de contrôle du change étranger sur les transactions internationales ont fourni des données sur les nouveaux titres placés à l'étranger, données qui ont servi de base aux séries statistiques. (Pendant tout cette période, les chiffres recueillis au moyen des questionnaires mensuels (les actuels BP-30) sur la faible part des nouvelles émis-

sions mises sur le marché canadien et acquises par les non-résidents, étaient incorporés dans les statistiques du commerce des valeurs mobilières en circulation.)

Avant 1940 et après 1951, les séries sur les nouvelles émissions étaient produites avec beaucoup de difficultés en rassemblant et en recoupant des renseignements provenant de sources variées. Les principales émissions vendues à l'étranger reçoivent une grande publicité dans les prospectus et circulaires d'offre, les avis financiers⁵, les rapports des sociétés, les sommaires rédigés par les courtiers et les institutions financières, la presse et les autres sources commerciales d'information financière. Le questionnaire BP-30 (lignes 28 à 32) permet de connaître la part des nouvelles émissions canadiennes offertes au Canada qu'achètent les non-résidents sur le marché canadien. Les achats de nouveaux titres canadiens par des compagnies d'assurances étrangères sont déclarés dans le questionnaire BP-28 (ligne C1). Le questionnaire BP-55 recueille, auprès des émetteurs intéressés, des données sur les valeurs qu'émettent les provinces et certaines municipalités canadiennes et qu'elles vendent à des non-résidents. Les questionnaires BP-21, BP-21C, BP-51 et BP-52 produisent également des données sur les nouvelles émissions. Par ailleurs, les valeurs mobilières détenues par les principales compagnies d'assurances étrangères (qui ne remplissent pas le questionnaire BP-28) et par quelques autres grandes institutions financières étrangères (principalement les sociétés d'investissement) font l'objet de listes publiques; lorsque celles-ci font état de nouvelles émissions, on procède à l'étude du dossier et au besoin à une enquête, pour déterminer si elles doivent être prises en considération dans les statistiques.

On considère normalement qu'une nouvelle émission mise en vente sur les marchés étrangers a été achetée par des non-résidents, à moins que les questionnaires BP-30 ou une autre source ne révèlent que l'acheteur est un résident. Toutefois, on estime qu'un problème particulier se pose à propos des banques à charte canadiennes: en effet, ces institutions ont à l'occasion détenu des montants non négligeables de valeurs canadiennes libellées en monnaies étrangères. Un supplément spécial C au questionnaire BP-30 a été conçu pour vérifier que les acquisitions des banques à charte canadiennes n'ont pas été incluses dans les ventes de nouvelles émissions à des non-résidents⁶; ce supplément vise à obtenir des renseignements sur les transactions (achats ou ventes) qui sont effectuées avec des résidents canadiens sur des valeurs mobilières payables (sur option ou uniquement) en devises et pour le compte d'un siège social ou d'une succursale cana-

dienne, et non pour le compte d'un client. Les réponses n'ont pas donné entière satisfaction en ce qui a trait à l'objectif poursuivi.

On assiste à un cas particulier de nouvelle émission, lorsque des non-résidents participent à des offres d'actions faites à des actionnaires de sociétés canadiennes. Quand de telles offres sont annoncées, la première étape consiste à déterminer de quels pays seront acceptées les souscriptions des actionnaires; les dossiers du bilan des investissements (voir la partie IV) sont ensuite étudiés pour connaître au mieux la répartition géographique des actionnaires existants. Dans la mesure où ces actionnaires sont autorisés à souscrire à ces nouvelles émissions, on suppose généralement qu'ils exerceront leurs droits à cet égard. Dans quelques cas importants, l'émetteur a demandé une analyse spéciale des souscriptions.

Les données définitives sur les ventes de nouvelles valeurs canadiennes à des non-résidents proviennent donc de nombreuses sources qui se chevauchent à des degrés divers. En règle générale, les méthodes de totalisation telles qu'elles ont été appliquées n'ont pas facilité la pondération quantitative de ces sources. Il a toutefois été possible d'atteindre un certain niveau de détail comme on peut le voir ci-dessous pour 1974.

Source statistique	en millions de dollars canadiens
BP-30	120.8
BP-28	40.2
BP-55	1,676.8
Série de la Banque du Canada sur les nouvelles émissions brutes en monnaies étrangères	2,298.0 ¹
Autres questionnaires
Autres sources publiques
Moins:	
Doubles comptes
Total sans double compte	2,437
Émissions libellées:	
En monnaie canadienne	546
En devises	1,891

¹ Cette série n'est pas utilisée directement, mais sert ici d'approximation des émissions connues sur le marché.

En raison des sources utilisées, on peut savoir quand la plupart des émissions ont été livrées. En 1974 par exemple, où les nouvelles émissions se sont chiffrées au total à \$2,437 millions, il a été possible de déterminer le trimestre de livraison pour la totalité.

⁵ Annonces officielles des émissions que l'on trouve normalement dans la presse financière et qui précisent quelles sont leurs modalités, qui sont les membres du syndicat de garantie, etc.

⁶ Ce questionnaire ne figure pas dans la partie V.

Remboursements - Au cours de la période de contrôle des changes, les dossiers administratifs de la Commission de contrôle du change étranger qui portaient sur les transactions internationales ont fourni des données sur le remboursement des valeurs mobilières canadiennes détenues à l'étranger.

Pour les années antérieures à 1940 et postérieures à 1951, il a fallu construire les séries sur les remboursements, et ce, principalement à partir des dossiers du bilan des investissements décrits à la partie IV. Ces dossiers comprennent essentiellement tous les renseignements connus sur les propriétaires non résidents de chaque émission canadienne, avec en plus, pour chaque catégorie, une estimation de l'effet net du commerce des valeurs mobilières en cours que ne traduisent pas les données sur chaque émission.

Au début de chaque année, on effectue des totalisations à partir de ces dossiers et on obtient ainsi, pour chaque trimestre, les montants estimés de toutes les émissions détenues par des non-résidents qui arriveront à échéance. Un ajustement arbitraire, positif ou négatif, est apporté pour tenir compte des soldes estimés des valeurs mobilières détenues à l'étranger qui ne sont pas identifiées selon l'émission. (Cet ajustement est décrit plus en détail à la partie IV, dans la partie consacrée aux estimations des engagements du Canada sous forme d'obligations publiques.) Au cours de l'année, on prend régulièrement note des annonces publiques de remboursements par anticipation et, si les dossiers indiquent que les émissions faisant l'objet de ces annonces sont détenues en partie ou en totalité par des non-résidents, les montants correspondants sont pris en compte dans les statistiques.

Lorsqu'un débiteur rachète ses propres valeurs, l'opération est considérée comme un remboursement.

Il faut faire preuve de jugement pour effectuer certains ajustements qui peuvent se révéler nécessaires. Lorsque l'on soupçonne l'existence de transactions internationales d'envergure juste avant la date de remboursement, on peut ajuster en conséquence les chiffres provenant des dossiers du bilan des investissements. Ainsi, lorsqu'une émission est convertible et que la conversion présente un grand intérêt juste avant la date du remboursement, on tient également compte des opérations qui ont probablement eu lieu à cet égard.

Les remboursements par série ou partiels sont imputés proportionnellement aux avoirs totaux de l'émission.

Les questionnaires BP-21C (trimestriels) et BP-21 (annuels) fournissent des renseignements supplémentaires à ce sujet, tandis que d'autres remboursements susceptibles de faire l'objet d'une analyse plus approfondie peuvent être révélés par les questionnaires BP-51, BP-52 ou BP-55.

Chaque fois que cela est possible, les transactions sont affectées au trimestre approprié et s'il le faut, on mène des enquêtes spéciales dans le cas des transactions importantes. Ainsi, en 1974, les remboursements de valeurs mobilières détenues à l'étranger se sont élevés à environ \$626 millions, dont la presque totalité a pu être ventilée par trimestre; le reste, \$5.1 millions, a été réparti uniformément sur toute l'année.

Évaluation

Il est difficile de bien évaluer les diverses séries statistiques relatives aux portefeuilles de valeurs canadiennes. Ces séries auront bien sûr des faiblesses dans la mesure où les enquêtes font des erreurs et où le champ couvert présente des lacunes. Certains courtiers en valeurs ne sont pas tenus de soumettre une déclaration régulièrement parce qu'on estime que leurs transactions internationales ne sont pas assez importantes sur le plan statistique. On a déployé des efforts considérables pour connaître les principales institutions financières, surtout les sociétés d'investissement et les caisses de retraite, qui traitent directement avec des maisons de courtage étrangères, afin de les prendre en compte dans le système de déclaration; il reste cependant que certaines transactions importantes effectuées par des investisseurs privés échappent certainement au champ d'observation.

Les difficultés qu'éprouvent les répondants à classer correctement les valeurs mobilières ou les parties impliquées dans une transaction peuvent influencer sur la qualité des données; par exemple, une partie d'une nouvelle émission canadienne offerte à l'étranger peut avoir été achetée par des résidents canadiens, sans que le répondant interrogé en ait connaissance. Le questionnaire BP-30 fournit quelques indications à ce sujet, et des instructions spéciales sur le classement des valeurs mobilières et des investisseurs ont été envoyées de temps à autre aux répondants. Le classement d'institutions financières, comme les compagnies d'assurances, dont les transactions peuvent être liées tantôt à des activités de résidents, tantôt à des activités de non-résidents, pose des problèmes particuliers aux répondants. Il serait en fait très optimiste d'espérer que les nominataires et intermédiaires agissant pour le compte d'investisseurs non résidents soient toujours identifiés par les répondants d'une façon qui préserve le principe fondamental du transfert de la propriété réelle.

Des analyses ont déjà été faites pour relier les données de sources canadiennes aux statistiques correspondantes produites aux États-Unis. Ces analyses sont décrites en détail à la partie VI. Les résultats n'ont pas été très encourageants, mais jusqu'à présent rien ne permet d'attribuer les faiblesses statistiques à l'un ou l'autre des deux pays.

Il a déjà été mentionné dans cette section que les évaluations employées dans les séries ne sont pas

satisfaisantes du point de vue conceptuel en ce qui concerne les commissions et les frais d'émission.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), comme suit:

Poste

- 11.3 Capitaux privés à long terme: Autres actions ordinaires, pour la série D31 et pour les éléments des séries D32 et D33 relatifs aux actions ordinaires.
- 11.5 Capitaux privés à long terme: Autres valeurs mobilières, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux obligations garanties par le gouvernement du Canada et par les administrations provinciales et aux obligations des sociétés.
- 13.1 Autorités locales: Émissions à l'étranger, pour les éléments de la série D32 relatifs aux émissions directes des administrations provinciales et aux émissions des municipalités.
- 13.2 Autorités locales: Autres valeurs mobilières, pour les éléments des séries D30 et D33 relatifs aux émissions directes des administrations provinciales et aux émissions des municipalités.
- 14.1 État: Émissions à long terme à l'étranger, pour les éléments de la série D32 relatifs aux émissions directes du gouvernement du Canada.
- 14.2 État: Autres valeurs mobilières à long terme, pour les éléments des séries D30 et D33 relatifs aux émissions directes du gouvernement du Canada.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), comme suit:

Poste

- 11.2 Capitaux privés à long terme: Autres actions ordinaires, pour la série D31 et pour les éléments des séries D32 et D33 relatifs aux actions ordinaires;

11.3 Capitaux privés à long terme: Autres valeurs mobilières pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux émissions garanties par le gouvernement du Canada et par les administrations provinciales et aux obligations des sociétés;

13.1 Autorités locales: Engagements à long terme, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux émissions directes des administrations provinciales et aux émissions des municipalités;

14.1 État: Émissions à long terme à l'étranger, pour les éléments des séries D32 et D33 relatifs aux émissions directes du gouvernement du Canada; et

14.2 État: Autres valeurs mobilières à long terme, pour les éléments de la série D30 relatifs aux émissions directes du gouvernement du Canada.

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 2 (Variations des engagements étrangers et des transferts effectués), poste A2 pour les obligations et les actions émises par les sociétés, les administrations provinciales et les municipalités ou garanties par les gouvernements (séries D30 à D33), et éléments du poste C2 pour les émissions directes du gouvernement du Canada (séries D30, D32 et D33).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Obligations (catégorie 2420) et Actions (catégorie 2520) du Reste du monde (secteur XIII), comme suit:

Catégorie

- 2421 Obligations fédérales, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada.
- 2422 Obligations provinciales, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux obligations émises ou garanties par les administrations provinciales.
- 2423 Obligations municipales, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux obligations des municipalités.
- 2424 Autres obligations canadiennes, pour les éléments des séries D30, D32 et D33 relatifs aux obligations des sociétés.

2520 Actions, pour la série D31 et pour les éléments des séries D32 et D33 relatifs aux actions des sociétés.

Périodicité

La somme des séries D30 et D31 existe pour chaque année depuis 1927 et chaque trimestre depuis 1950. Les séries D30 et D31 sont publiées annuellement et trimestriellement depuis 1952 et annuellement pour les années 1937 à 1945, dans le tableau 33 de l'édition de 1972 de la Balance canadienne des paiements internationaux (n° 67-201 au catalogue). La série D32 existe pour chaque année depuis 1927 et chaque trimestre depuis 1948. La série D33 existe pour chaque année depuis 1927 et chaque trimestre depuis 1949.

Données complémentaires

Sources:

N° cat.	Publication	Tableaux
67-001	Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux	1, 4, 9 et état
67-002	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières	1, 3 à 7
67-201	La balance canadienne des paiements internationaux	2 à 4, 18, 30 et état 9 (1971) 2 à 4, 18 à 20, 33 et état 11 (1972)
67-505	<i>The Canadian balance of international payments: A compendium of statistics from 1946 to 1965</i>	4 et 7 (D3-D5)

Série	Source par catalogue			
	67-001	67-002	67-201	67-505
Commerce des valeurs mobilières en cours:				
Transactions brutes par:				
Zone et catégorie de valeurs		M		T
Transactions nettes par:				
Zone et catégorie de valeurs		M	A, T1	T
Zone	T1		T	
Nouvelles émissions par:				
Zone, devise et catégorie de valeurs			A, T1	
Devise et catégorie de valeurs	T1	T	T	T
Zone		T1		
Catégorie de valeurs		T		
Offres et livraisons d'obligations	T1	T1	A1	T
Remboursements par:				
Zone et catégorie de valeurs			A	T
Devise et catégorie de valeurs				T
Zone	T1		T	
Catégorie de valeurs		T		

M -- estimations mensuelles.
 T -- estimations trimestrielles.
 T1 -- estimations trimestrielles, total et États-Unis seulement.
 A -- estimations annuelles.
 A1 -- estimations annuelles, total et États-Unis seulement.

Transactions entre le Canada et les autres pays sur des obligations canadiennes (garanties et non garanties), selon le genre d'émetteur, pour les opérations sur les valeurs en circulation, les nouvelles émissions et les remboursements.

annuellement depuis 1927 interruptions) Matrice CANSIM 01370

trimestriellement depuis 1952 Matrice CANSIM 01364

Données connexes

La *Revue de la banque du Canada* contient des données mensuelles sur les émissions brutes (livraisons) et les remboursements (amortissements et rachats) d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada, par les gouvernements provinciaux et par les municipalités (trimestriellement seulement dans le dernier cas), et sur les émissions d'obligations des sociétés; les données sont subdivisées dans chaque

cas en émissions libellées en dollars canadiens et en émissions libellées en autres monnaies étrangères (tableaux 31-33). Des statistiques y sont également publiées chaque trimestre sur les nouvelles émissions nettes d'actions ordinaires et privilégiées libellées en dollars canadiens et en monnaies étrangères (tableaux 34); ces dernières portent sur les actions canadiennes "dont le principal ou les dividendes sont payables en monnaies étrangères".

Puisque le critère de la monnaie utilisé dans ces séries diffère du critère de propriété appliqué aux séries D32 et D33 de la balance de paiements (relatives aux nouvelles émissions et aux remboursements), ces deux ensembles de statistiques ne peuvent pas être comparés directement. Cependant, les séries de la Banque du Canada sur les titres libellés en devises fournissent souvent une indication valable des tendances observables dans les séries D32 et D33. À cause de ces différences de critères, l'achat par des non-résidents et le remboursement des nouveaux titres émis en dollars canadiens par des débiteurs canadiens figurent dans les

Séries D32 et D33, tandis que l'achat par des Canadiens et le remboursement des nouveaux titres émis en monnaies étrangères par des débiteurs canadiens en sont exclus. Parmi les autres facteurs qui peuvent faire que les éléments des séries D32 et D33 sur les titres libellés en devises diffèrent des séries correspondantes de la Banque du Canada, on peut citer le fait que le fonds d'amortissement et les autres rachats d'un débiteur (y compris les cas où il rachète ses propres actions par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance-vie) sont considérés comme des remboursements dans la série D33, mais pas dans celle de la Banque du Canada. Ceci a parfois donné lieu à d'importants décalages en ce qui concerne la chronologie des émissions du gouvernement du Canada. Les conventions relatives aux taux de change et appliquées aux deux séries sont également différentes dans le cas des titres émis et garantis par le gouvernement canadien. Il existe enfin certaines différences attribuables au fait que Statistique Canada dispose de plus de sources d'information sur les nouvelles émissions.

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères

Codes -	D35	Valeurs mobilières en circulation
	D37	Nouvelles émissions
	D38	Remboursements

Définition

Ces postes enregistrent les mouvements internationaux de capitaux résultant du commerce, de l'émission et du remboursement des valeurs mobilières étrangères à long terme détenues en portefeuille.

Description

Ces postes portent sur les transactions internationales relatives aux valeurs mobilières étrangères à long terme détenues en portefeuille; le principe qui préside à leur construction est d'enregistrer les opérations qui donnent lieu à un transfert de propriété entre résidents de pays différents: les séries correspondantes sont donc conçues dans la mesure du possible pour appréhender les transactions effectuées par des investisseurs et portefeuillistes résidents, que ceux-ci soient passés ou non par l'intermédiaire de maisons de courtage canadiennes.

Les transactions internationales sur valeurs mobilières comprennent souvent des opérations de change ou d'autres mouvements de capitaux d'un pays à un autre, mais également des achats et des ventes dont seul le solde peut être réglé par le truchement de comptes commerciaux ou par des échanges directs de titres entre résidents et non-résidents, en vertu d'offres spéciales.

La localisation matérielle d'une valeur, la monnaie dans laquelle la transaction est conclue et la

monnaie dans laquelle la valeur est libellée n'ont pas d'importance réelle aux fins des séries statistiques.

Comme c'est le cas pour tous les postes codés de D21 à D52, on ne considère ici que les transactions à long terme. Les définitions utilisées limitent donc les statistiques soit aux actions, soit aux obligations dont l'échéance initiale est de plus d'un an. Il faut toutefois souligner que des mouvements de capitaux à court terme peuvent parfois avoir lieu sous des formes à long terme (et vice versa), et que cela est plus fréquent dans le cas des transactions de portefeuille sur valeurs à long terme que dans celui des autres flux; en effet, une obligation à long terme peut être acquise et détenue pendant une courte période seulement, soit dès le début en raison des perspectives relatives aux tendances du marché, soit plus tard à cause d'une évolution imprévue des conditions.

Sont exclus de ces postes les transactions sur les avoirs officiels de titres à moyen terme non négociables du gouvernement des États-Unis qui ont été acquis en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia (voir le poste D48), ainsi que les opérations sur les valeurs qui font partie des avoirs officiels de devises du Canada (voir le poste K). On ne prend pas non plus en compte les transactions qui ont trait à l'activité des Canadiens sur les marchés monétaires à court terme à l'étranger, celles qui portent sur les hypothèques et les effets de financement des exportations, et les opérations sur titres qui constituent des investissements directs de propriétaires principaux d'une entreprise (par exemple, lorsqu'un résident acquiert une part importante des actions en circulation d'une entreprise étrangère). Ces dernières transactions sont enregistrées comme des investissements directs, ce qui est plus proche de la réalité.

On peut trouver des renseignements plus détaillés selon le genre d'émetteur dans des états ou des publications annexes (ces détails ne figurent pas dans les séries récapitulatives de la balance des paiements):

Émissions des États-Unis	Titres gouvernementaux Euro-obligations Autres obligations (garanties et non garanties) Actions ordinaires et privilégiées
Émission du Royaume-Uni	Obligations (garanties et non garanties) Actions ordinaires et privilégiées
Autres émissions étrangères	Obligations (garanties et non garanties) Actions ordinaires et privilégiées

Les opérations sur les valeurs mobilières des sociétés canadiennes considérées comme non résidentes aux fins de la statistique (voir note à la partie VI) sont traitées comme des transactions sur valeurs mobilières étrangères.

Les chiffres retenus dans la construction des statistiques sont les montants nets reçus ou payés par des résidents canadiens. Donc, pour les opérations effectuées au Canada, les ventes sont enregistrées d'après les montants débités aux acheteurs non résidents (coût des titres, plus les commissions et les taxes s'il y a lieu, au Canada); les achats sont enregistrés selon les montants crédités aux vendeurs non résidents (produit de la vente, moins les commissions et les taxes s'il y a lieu, au Canada). En ce qui concerne les transactions conclues hors du Canada, les montants enregistrés pour les ventes sont les produits des ventes, moins les commissions et toutes les taxes payées hors du Canada; les achats comprennent les commissions et les taxes, s'il y en a, qui ont été payées à l'étranger. Il s'ensuit que les statistiques sont faussées du fait des commissions, des taxes et des frais d'émission, qui devraient figurer au compte courant si les données correspondantes existaient séparément.

Les statistiques peuvent certes beaucoup s'écarter des variations qu'elles entraînent dans l'appartenance géographique des valeurs au pair (valeurs nominales) des obligations ou des valeurs comptables des actions négociées. Aux facteurs déjà mentionnés et aux fluctuations des taux de change s'ajoutent les effets des primes et des pertes sur les émissions et les remboursements, et l'influence des variations de cours et de prix de tous les titres échangés sur les marchés secondaires. Les valeurs utilisées dans les statistiques tendent cependant à correspondre aux valeurs généralement

portées dans les comptes des investisseurs et portefeuillistes.

Pour des raisons pratiques, les statistiques ont été divisées en trois catégories principales: commerce des valeurs mobilières en cours (en circulation), émissions et remboursements. Même si le commerce des valeurs en cours peut occasionner des mouvements nets de capitaux et des variations du bilan canadien des investissements internationaux, il ne fait généralement pas varier les ressources dont dispose l'émetteur. Par contre, les nouvelles émissions augmentent les ressources de ce dernier et les remboursements les réduisent. Il existe toutefois un lien entre les échanges de valeurs en cours et les deux dernières catégories, les émissions et les remboursements: un nouveau titre initialement acheté à l'étranger peut ultérieurement être vendu à un non-résident sur un marché secondaire en tant que valeur en circulation, et son remboursement final peut alors devenir une opération canadienne à l'étranger. Ainsi, la distinction entre ces trois grandes catégories n'est pas facile à faire dans certains cas limites.

Les valeurs en cours comprennent les titres qui ont déjà été distribués en gros à un syndicat de placement, ainsi que les droits de souscription, les droits d'achat et toutes les parts des sociétés d'investissement à capital variable ("fonds mutuels").

Les nouvelles émissions portent sur tous les titres qui n'ont pas encore été distribués en gros par le syndicat financier ou le syndicat de garantie, et comprennent les nouvelles émissions, les émissions de refinancement et les émissions de conversion. (Comme nous l'avons déjà mentionné toutefois, les droits de souscription, les droits d'achat, et les parts des sociétés d'investissement à capital variable sont cependant considérés comme des valeurs en cours.) Les chiffres de cette série représentent le coût de tous les nouveaux titres acquis par des résidents et doivent comprendre les émissions souscrites tant au Canada qu'à l'étranger.

Le remboursement des titres se fait de diverses façons: à l'échéance, par l'exercice d'une clause de rappel avant l'échéance (autorisant le remboursement anticipé des titres), ou par le rachat des titres par le débiteur, pour son fonds d'amortissement ou à d'autres fins.

Dans les opérations sur valeurs mobilières, les dates de livraison ou de règlement interviennent normalement quelques jours après la conclusion de la transaction. En règle générale, les statistiques sont fondées sur les règlements ce qui, dans la balance des paiements, concorde davantage avec les règlements financiers correspondants que si l'on procédait selon les transactions.

Graphique III.3

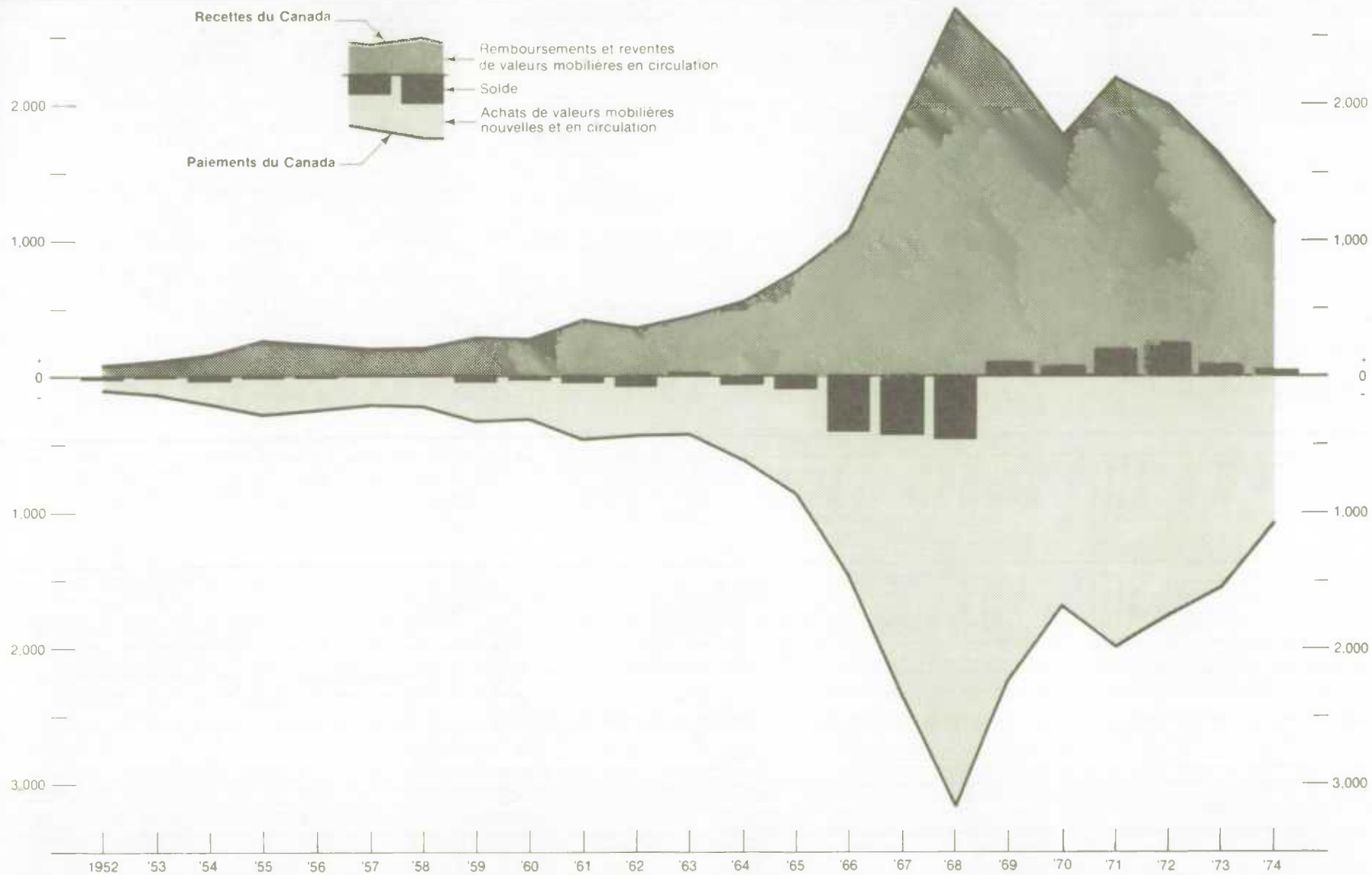
Transactions brutes de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères — Canada et autres pays

Millions de dollars

3,000

Millions de dollars

3,000



Sources et méthodes

Commerce des valeurs étrangères en circulation - On peut distinguer quatre grandes périodes à propos des différentes sources et méthodes qui ont servi à construire les estimations sur les échanges internationaux de valeurs mobilières étrangères en cours, et qui sont très proches de celles employées dans la construction des statistiques du commerce des valeurs canadiennes en circulation (postes D30 et D31).

Les premières années, c'est-à-dire jusqu'en 1933, les estimations étaient très primitives. En fait, dans les estimations définitives (après révision) incorporées dans la *Balance canadienne des paiements internationaux, 1926 à 1948* (n° 67-501 au catalogue), le commerce des valeurs mobilières en cours (canadiennes et étrangères) a été obtenu de façon résiduelle, à partir des estimations directes des transactions en compte courant et des transactions sur capitaux qui ne portaient pas sur ces valeurs. Les chiffres incorporés aux tableaux chronologiques publiés après 1971, dont le détail correspondait approximativement à celui des publications courantes, étaient fondés sur des données plus fragmentaires déjà produites pour cette période.

À partir de 1933, une enquête mensuelle sur les courtiers en valeurs mobilières a été mise sur pied. Nous ne la décrirons pas ici car ses principes et sa structure étaient similaires à ceux de l'enquête qui a été utilisée à compter de 1952 et qui est décrite ci-dessous (bien que la portée de cette dernière ait été considérablement étendue et affinée au cours des années).

Avec l'entrée en vigueur du contrôle des changes à la suite du déclenchement des hostilités en 1939, d'autres statistiques ont pu être obtenues à partir des dossiers de la Commission de contrôle du change étranger. Grâce à cette source, on pouvait connaître les montants nets de devises et de dollars canadiens reçus ou versés par les résidents canadiens dans le cadre des transactions autorisées sur valeurs mobilières, ainsi que le détail des opérations qui avaient fait l'objet de dispositions spéciales, comme les investissements directs réalisés à l'étranger en vendant à l'extérieur du Canada des valeurs mobilières canadiennes dont l'échéance n'était pas trop rapprochée. Grâce à ces données du contrôle des changes, on a pu mesurer de façon relativement fiable les opérations nettes sur les valeurs mobilières en cours, tant canadiennes qu'étrangères, mais on ne pouvait pas passer des unes aux autres ni faire des distributions par genre d'émetteur ou par région géographique. Par contre, le champ couvert était plus complet que celui de l'enquête mensuelle. Les deux systèmes de déclaration ont affiché une différence marquée à partir du milieu des années 40, causée sans aucun doute en majeure partie par le fait que d'importantes ventes de titres du gouvernement du Canada, libellés en dollars cana-

diens, n'avaient pas été déclarées par les répondants dans l'enquête mensuelle. Donc, au cours de la période de contrôle des changes, les données provenant de cette source servaient de totaux de contrôle. De 1946 à 1951, les résultats des enquêtes mensuelles ont permis d'avoir des totaux de contrôle pour le commerce des valeurs étrangères en cours et, afin de pouvoir passer des valeurs canadiennes aux valeurs étrangères, on a ajusté les totaux du commerce des valeurs canadiennes en cours tels qu'on les obtenait d'après les dossiers des autorités du contrôle des changes, en supposant que c'était de là que provenait l'essentiel de la différence. Les bulletins mensuels servaient également d'indicateurs pour effectuer les répartitions géographiques.

Avec l'abandon du contrôle des changes vers la fin de 1951, l'enquête mensuelle a été révisée à la lumière de l'expérience acquise grâce aux deux sources de données: avec une couverture et des définitions élargies, elle est redevenue la source principale des données, complétée par les renseignements supplémentaires recueillis à l'aide d'autres enquêtes.

Le principal questionnaire de cette enquête est le BP-30, "Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières"; il est rempli tous les mois par des membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de l'Association des banquiers canadiens et des principales bourses canadiennes, par certaines sociétés de placement étrangères exerçant une activité au Canada, et par plusieurs investisseurs établis au Canada qui traitent régulièrement avec des courtiers ou des négociants de l'étranger (comme les sociétés de fiducie, les sociétés d'investissement, les caisses de retraite et certaines sociétés non financières). La majeure partie des transactions sur valeurs mobilières étrangères en circulation est effectuée par relativement peu de déclarants, comme l'indique l'analyse spéciale ci-dessous du commerce des actions américaines en cours avec des résidents des États-Unis, pour la première moitié de 1974:

	Volume Ventes nettes en millions de dollars	
Principaux déclarants:		
13 courtiers	424	15
8 sociétés d'investissement à capital variable et caisses de retraite	232	38
Autres déclarants	256	29
Total	912	82

Les éléments du questionnaire BP-30 qui sont pris en compte dans les statistiques sur le commerce des valeurs étrangères en cours sont les suivants:

² A moins d'indication contraire, tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

Obligations

Obligations (garanties ou non), billets, etc., dont l'échéance initiale est supérieure à un an:

- 08 Émissions des États-Unis: Titres gouvernementaux
- 09 Émissions des États-Unis: Euro-obligations
- 10 Émissions des États-Unis: Autres
- 11 Émissions du Royaume-Uni: Titres gouvernementaux
- 12 Émissions du Royaume-Uni: Autres
- 13 Autres émissions étrangères: Euro-obligations
- 14 Autres émissions étrangères: Européennes
- 15 Autres émissions étrangères: Autres

Actions

Actions ordinaires et privilégiées, y compris les droits de souscription:

- 17 États-Unis
- 18 Royaume-Uni
- 19 Europe continentale
- 20 Japon
- 21 Tous les autres pays

Même si les renseignements provenant du questionnaire BP-30 sont à l'origine de l'immense majorité des statistiques sur le commerce des valeurs étrangères en circulation, ils sont complétés par un certain nombre d'autres sources, principalement annuelles.

Certaines opérations sur les valeurs étrangères en circulation sont enregistrées au moyen des questionnaires BP-21 et BP-21A, qui portent sur les transactions entre le Canada et les autres pays et qui sont envoyés aux sociétés effectuant un volume important de transactions internationales; les réponses aux postes II b) et II c) servent à établir les statistiques.

D'autres transactions sur valeurs mobilières étrangères sont prises en compte grâce au questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents", plus particulièrement grâce à leurs postes III e) et IV e); les entreprises répondantes qui ont beaucoup d'opérations internationales sur valeurs étrangères à déclarer remplissent le questionnaire BP-30 tous les mois et ne sont donc pas tenues de les déclarer à nouveau sur le questionnaire BP-29.

On analyse également les variations des avoirs étrangers des sociétés canadiennes (obtenues par les questionnaires BP-51 et BP-59) et les changements dans l'appartenance canadienne de certaines sociétés qui sont traitées comme non résidentes dans la comptabilité nationale (changements connus grâce au questionnaire BP-51). L'étude de ces questionnaires peut révéler des opérations sur valeurs mobilières en circulation qui pourraient ne pas avoir été déclarées ailleurs.

Enfin, certaines sources publiques peuvent fournir des indications sur d'importantes transactions de ce genre. L'analyse des déclarations des enquêtés et, lorsque c'est nécessaire, une enquête plus poussée permettent parfois de prendre en considération de nouvelles transactions dans les statistiques.

L'état présenté ci-dessous indique les sources statistiques de la série D35 sur le commerce des valeurs mobilières étrangères en circulation, pour 1974. Les sources citées plus haut qui ne figurent pas dans le tableau n'ont pas produit de soldes significatifs pour l'année observée. Le tableau témoigne bien de l'importance prépondérante du questionnaire BP-30 en tant que source statistique, mais démontre également la nécessité d'aller au-delà. En effet, bien que l'ensemble des données provenant du questionnaire BP-30 ait représenté 94.6% des transactions brutes, les autres sources qui en couvraient seulement 5.4% en ont fait varier le solde de 4.8%.

Source statistique	Ventes	Achats	Ventes nettes
	en millions de dollars canadiens		
Mensuel:			
BP-30	1,051.2	981.2	+ 70.0
Trimestriel:			
BP-21A	18.5	7.6	+ 10.9
BP-30	27.9	33.7	- 5.8
Annuel:			
BP-21	12.7	13.0	- 0.3
BP-29	0.8	2.2	- 1.4
Total	1,111.1	1,037.7	+ 73.4

En 1974, les données mensuelles et trimestrielles sur le commerce des valeurs mobilières étrangères en circulation ont produit un solde de \$75.1 millions, mais celui-ci a été réduit de \$1.7 millions en raison de transactions dont on n'a pas pu déterminer la chronologie. L'usage veut que l'on répartisse uniformément sur les quatre trimestres les montants correspondant à ces dernières transactions.

Nouvelles émissions - Les sources et méthodes utilisées dans la construction des séries portant sur les achats, par des Canadiens, de valeurs étrangères nouvellement émises, peuvent également être décrites en deux périodes, plus précisément selon la présence ou l'absence du contrôle des changes.

Au cours de la période de contrôle des changes, de la fin de 1939 à la fin de 1951, les résidents n'avaient plus, en fait, la possibilité d'acheter des valeurs mobilières étrangères nouvellement émises. De faibles parts de nouvelles émissions offertes à l'étranger et achetées par des résidents ont figuré sur les questionnaires mensuels (maintenant appelés BP-30) et sont prises en compte dans les séries; ces achats découlaient sans

doute de transferts d'autres valeurs, ou de transactions effectuées avec des capitaux qui n'étaient pas soumis au contrôle des changes.

Avant 1940 et après 1951, les séries sur les nouvelles émissions étaient produites en rassemblant et en recoupant des renseignements provenant de sources variées. Dans la mesure où les nouvelles émissions étaient mises en marché au Canada, les principales sources utilisées étaient les prospectus et circulaires d'offre, les avis financiers¹, les sommaires rédigés par les courtiers et les institutions financières, la presse, et les autres sources commerciales d'information financière. On trouve aux sections 5 et 6 (lignes 33 à 39) du questionnaire BP-30 les chiffres représentant les portions de nouvelles émissions étrangères achetées par des résidents du Canada sur les marchés étrangers. Les questionnaires d'enquête BP-21 et BP-59, entre autres, produisent également certaines données sur les nouvelles émissions. Un cas particulier de nouvelle émission se présente lorsque des résidents participent à des offres d'actions faites aux actionnaires de sociétés étrangères: quand de telles offres sont annoncées, on étudie les dossiers du bilan des investissements (voir la partie IV) de façon à vérifier le plus récent total connu des avoirs canadiens. En l'absence de toute autre information, on suppose que les actionnaires canadiens exercent leurs droits à souscrire aux nouvelles émissions.

Remboursements - Au cours de la période de contrôle des changes, les dossiers administratifs de la Commission de contrôle du change étranger ont permis de produire des séries statistiques sur les remboursements de valeurs mobilières étrangères détenues par des Canadiens.

Pour les années antérieures à 1940 et postérieures à 1951, il a fallu principalement construire les séries sur les remboursements à partir des dossiers du bilan des investissements décrits à la partie IV. Dans les cas où les avoirs canadiens sont importants, surtout lorsqu'une émission a été initialement placée au Canada, on enregistre les remboursements réels. Si l'émission n'est pas entièrement remboursée, on suppose que les avoirs canadiens ont été remboursés proportionnellement aux avoirs non canadiens.

Un ajustement arbitraire est apporté pour tenir compte des remboursements de la partie des avoirs estimés qui n'est pas connue selon l'émission. Le questionnaire BP-21 permet parfois de recueillir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

¹ Annonces officielles des émissions que l'on trouve normalement dans la presse financière et qui précisent quelles sont leurs modalités, qui sont les membres du syndicat de garantie, etc.

Évaluation

Comme dans le cas des transactions sur les portefeuilles de valeurs mobilières canadiennes, il est difficile de bien évaluer les diverses séries statistiques relatives aux valeurs mobilières étrangères. Ces séries auront bien sûr des faiblesses dans la mesure où les enquêtes font des erreurs et où le champ couvert présente des lacunes. On a déployé des efforts considérables pour connaître les principales institutions financières, surtout les sociétés d'investissement et les caisses de retraite, qui traitent directement avec des maisons de courtage étrangères, afin de les prendre en compte dans le système de déclaration; il reste cependant que certaines transactions importantes effectuées par des investisseurs privés échappent certainement au champ d'observation. Le classement de certains clients (particulièrement les institutions financières comme les compagnies d'assurances) dont les transactions peuvent être liées tantôt à des activités de résidents, tantôt à des activités de non-résidents, pose des problèmes particuliers aux répondants. Il faut finalement mentionner la possibilité que de temps à autre, des opérations effectuées par des sociétés d'investissement à capital variable situées au Canada mais appartenant à des non-résidents aient donné lieu à des distorsions.

La détermination périodique de données de référence pour les avoirs canadiens d'actions étrangères permet d'évaluer la plausibilité des chiffres des séries, mais les ajustements de valeur qu'il faut effectuer engendrent une grande incertitude. Au mieux, nous pouvons dire que cette méthode n'a pas révélé des faiblesses statistiques d'une ampleur excessive.

On a bien sûr essayé de temps à autre de relier les données des sources canadiennes aux données correspondantes produites par les autorités statistiques des États-Unis. Ces analyses sont décrites plus en détail à la partie VI. Pour la période de 1965 à 1967, les résultats ont indiqué des divergences relativement peu importantes, avec des sorties apparentes de capitaux du Canada quelque peu supérieures aux recettes des États-Unis. Toutefois, depuis cette époque, les divergences ont changé de sens et se sont considérablement aggravées, au point que les recettes canadiennes provenant de la cession de valeurs mobilières étrangères ont dépassé de beaucoup les rachats américains déclarés. À l'heure actuelle, rien ne permet d'attribuer ces faiblesses à l'appareil statistique de l'un ou de l'autre pays.

Il a déjà été mentionné dans cette section que les évaluations employées dans les séries ne sont pas satisfaisantes du point de vue conceptuel en ce qui concerne les commissions.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), comme suit:

Poste	
11.3	Capitaux privés à long terme: Autres actions ordinaires, pour les éléments des séries D35, D37 et D38 relatifs aux actions ordinaires.
11.4	Capitaux privés à long terme: Valeurs mobilières des états étrangers, pour les éléments des séries D35, D37 et D38 relatifs aux états étrangers; et
11.5	Capitaux privés à long terme: Autres valeurs mobilières, pour les éléments des séries D35, D37 et D38 relatifs aux autres obligations.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), comme suit:

Poste	
11.2	Capitaux privés à long terme: Autres actions ordinaires, pour les éléments des séries D35, D37 et D38 relatifs aux actions ordinaires; et
11.3	Capitaux privés à long terme: Autres valeurs mobilières, pour les éléments des séries D35, D37 et D38 relatifs aux obligations.

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 1 (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués), poste A2 pour la somme des séries D35, D37 et D38.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Éléments (avec signe inverse) des Investissements étrangers (catégorie 2530) du Reste du monde (secteur XIII). Cette catégorie couvre également les avoirs officiels de titres à moyen terme non négociables du gouvernement des États-Unis, acquis en vertu du Traité du fleuve Columbia (élément de la série D48) et les avoirs privés de bons du Trésor des États-Unis (élément de la série D65).

Périodicité

Série D35: annuelle de 1927 à 1932 et à partir de 1937, et trimestrielle à partir de 1950. Série D37: annuelle de 1927 à 1932 et à partir de 1937, et trimestrielle à partir de 1950. Série D38: annuelle à partir de 1940 et trimestrielle à partir de 1950.

Données complémentaires

Sources:

Catalogue	Publication	Tableaux
67-001	Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux	1, 4
67-002	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières	2 à 4
67-201	La balance canadienne des paiements internationaux	2 à 4, 19, 20(1971) 2 à 4, 21, 22(1972)
67-505	The Canadian balance of international payments: A compendium of statistics from 1946 to 1965	4 et 8 (D6-D8)

Série	Source par catalogue			
	N ^o 67-001	N ^o 67-002	N ^o 67-201	N ^o 67-505
Transactions sur valeurs mobilières en circulation:				
Transactions brutes par:				
Zone et catégorie de valeurs		M		T
Zone et catégorie de valeurs, données partielles				
Transactions nettes par:				
Zone et catégorie de valeurs		M		T
Zone et catégorie de valeurs, données partielles			A, T1	T
Zone	T1		T	
Nouvelles émissions par:				
Zone et catégorie de valeurs, données partielles			A, T1	T
Zone	T1		T	
Remboursements par:				
Zone et catégorie de valeurs, données partielles			A, T1	T
Zone	T1		T	

M - données mensuelles.
T - données trimestrielles.
T1 - données trimestrielles, total et États-Unis seulement.
A - données annuelles.

Prêts, avances et souscriptions du gouvernement du Canada

Codes -	D40	Total des prêts, avances et souscriptions
	D41	Prêts et avances aux gouvernements nationaux
	D42	Souscriptions et avances aux organismes financiers internationaux

Définition

Ce poste enregistre les crédits consentis à des non-résidents par le gouvernement du Canada (sauf les crédits de l'après-guerre directement liés au financement d'exportations particulières) et les capitaux fournis par le gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux.

Description

La série sur les prêts et avances (D41) comprend les éléments ci-dessous:

1942 - Prêt sans intérêt au Royaume-Uni - Au début de 1942, les transactions entre le Canada et le Royaume-Uni avaient donné lieu à une accumulation de livres sterling par les autorités canadiennes s'élevant à environ \$1 milliard. En vertu de la Loi sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni) de 1942, des dispositions furent prises pour convertir l'équivalent en livres sterling de \$700 millions en un prêt sans intérêt en dollars canadiens, garanti théoriquement par des avoirs britanniques privés de valeurs mobilières canadiennes. Les dispositions relatives au remboursement sont décrites à propos du poste D46. Par la suite, pendant la guerre, la pénurie de dollars canadiens dans la zone sterling a été financée par un don initial de \$1 milliard, suivi par des montants plus élevés fournis au titre de l'aide mutuelle; ces capitaux figurent au poste B37, Contributions officielles.

1943-1944 - Prêt de blé à l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, pendant la guerre.

1945-1946 - Crédits provisoires - Lorsque les programmes d'aide mutuelle en temps de guerre et de secours fournis immédiatement après par les autorités militaires canadiennes ont pris fin, des crédits provisoires ont été consentis à un certain nombre de pays en vertu des lois sur les crédits de guerre. La plupart de ces crédits ont été remboursés par la suite grâce aux prêts octroyés dans le cadre du programme prévu par la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, sauf dans deux cas. Les crédits provisoires à l'U.R.S.S. ont été réglés indépendamment du

nouveau prêt et ceux consentis au Royaume-Uni ont été couverts par le règlement spécial de 1946, décrit plus loin à propos du poste D47, Règlements spéciaux; les crédits provisoires de 1945 figurent au poste D41, mais les autres crédits octroyés en 1946 ont été compensés par le règlement spécial passé au poste D47.

1945-1948 - Prêts consentis en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation

Ces prêts, ainsi que le prêt au Royaume-Uni décrit plus loin, s'inscrivaient dans le cadre d'un vaste programme d'octroi de crédits pendant l'après-guerre, qui avait pour but de faciliter les achats étrangers de biens et de services et d'aider les pays d'outre-mer à combler les déficits transitoires de leur balance des paiements, à maintenir des réserves suffisantes et à respecter les obligations du commerce multilatéral. Sur les \$2,000 millions que prévoyait à l'origine le programme, \$1,740 millions avaient été utilisés à la fin de 1950, et le solde n'a jamais été alloué ni annulé. L'encours des prêts et des avances du gouvernement du Canada à des gouvernements étrangers, y compris les prêts d'avant-guerre et de temps de guerre et des crédits divers, a culminé à \$2,000 millions en 1949. Huit pays ont bénéficié d'un prêt aux termes de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Leurs crédits provisoires en cours ont été remboursés par des tirages sur les nouveaux prêts, à l'exception de l'U.R.S.S. qui les a remboursés séparément. Les tirages ont été initialement effectués par avances en compte courant, mais ont été financés à intervalles réguliers par l'émission de billets couvrant les montants tirés et les intérêts courus à cette date. Les tirages effectués pour couvrir le règlement de crédits provisoires n'ont pas été comptés dans les statistiques, ni les remboursements des crédits provisoires eux-mêmes; en ce qui concerne ces transactions, la série représente donc une consolidation. Le financement des intérêts courus au moment de l'émission des billets, qui s'élevaient au total à \$19.5 millions, n'a pas été inclus comme une recette d'intérêt ni comme une avance de capital, même s'il figure en fait dans les totaux des prêts en cours.

1946-1950 - Prêt de 1946 au Royaume-Uni - La Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni de 1946 autorisait le ministre des Finances à prêter au Royaume-Uni \$1,250 millions sur une période de cinq ans. Le montant du crédit tiré à la fin de 1951 devait être remboursé en cinquante annuités, à un taux d'intérêt de 2% par année et sous réserve de certaines clauses de renonciation. Les modalités du prêt étaient en tout point semblables à celles d'un prêt de \$3,750 millions consenti au même moment par les États-Unis au Royaume-Uni. Des tirages très importants ont été effectués sur le prêt en 1946 et en 1947, avant que des

dispositions ne soient prises pour les restreindre. L'encours du prêt a atteint un montant total de \$1,185 millions en 1950 et le solde a été annulé.

1957 - Prêt aux Nations Unies pour la réouverture du canal de Suez.

1958-1959 - Prêts à l'Inde et à Ceylan pour l'achat de blé. Ces prêts figurent à ce poste parce qu'ils ont été octroyés avant que l'on ait établi des estimations distinctes pour les crédits à l'exportation.

1962 - Prêt aux Nations Unies - Le Canada a acheté des obligations de l'Organisation qui éprouvait alors de graves difficultés financières.

1963-1964 - Prêt à l'Inde pour l'achat d'avions. Ce prêt de \$12.5 millions aurait dû être porté au poste D49, Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada, qui a été créé en 1962.

À partir de 1965 - Prêts au développement - Les prêts "de faveur", introduits pour la première fois en vertu du programme de développement de 1965, sont administrés par l'Agence canadienne de développement international (anciennement le Bureau de l'aide extérieure) dans le cadre du programme canadien d'aide internationale au développement. Ils peuvent être accordés pour des périodes allant jusqu'à 50 ans et comportent normalement une période d'exemption de quelques années avant que le premier versement ne soit dû. Les prêts de faveur doivent être dépensés pour l'achat de biens et de services canadiens et sont conçus pour aider à financer des projets pour lesquels il est impossible d'obtenir un financement commercial.

La série portant sur les souscriptions aux organismes financiers internationaux (D42) comprend les capitaux fournis par le Canada à:

- la Banque asiatique de développement,
- la Banque de développement des Caraïbes,
- la Banque interaméricaine de développement,
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement,
- l'Association internationale de développement, et
- la Société financière internationale,

mais ne comprend pas les montants fournis au Fonds monétaire international qui font partie des réserves internationales du Canada (poste K4). Certaines de ces souscriptions ont été faites sous la forme de billets à vue ne portant pas intérêt qui sont enregistrés au passif

du poste D72. Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents.

Sources et méthodes

Les données proviennent des dossiers financiers du gouvernement du Canada.

Évaluation

Ces séries devraient être complètes et précises.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), postes 14.1, Prêts à long terme des états (pour la série D41) et 14.5, Autres avoirs à long terme des états (pour la série D42).

Système commun de notification F.M.I. - O.C. - D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments du poste 14.3, Prêts à long terme entre états (pour la série D41), et éléments du poste 14.5, Autres avoirs à long terme (pour la série D42).

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie I (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués), poste C1.1 (pour la série D41), et éléments du poste C2 (pour la série D42).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Élément (avec signe inverse) des Autres prêts (catégorie 3332) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles depuis 1927 et trimestrielles depuis 1950.

Données complémentaires

Prêts et avances aux gouvernements autres que le Royaume-Uni, 1945-1948 (Rapport annuel de la C.C.C.E. pour 1948, tableau VII).

Prêts et avances de l'après-guerre, 1945-1948 (n° 67-501 au catalogue, état 7).

Prêts et avances à des gouvernements étrangers au 31 décembre 1952 (n° 67-502 au catalogue, état 22).

Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada par région géographique, 1965-1972 (n° 67-201 au catalogue, tableau 21 dans les éditions de 1965-1970 et 1971, tableau 23 dans l'édition de 1972). On peut également les trouver dans la publication n° 67-001 au catalogue.

Données connexes

Comptes publics du Canada (annuels).

Rapport du ministre des Finances sur les opérations effectuées en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (annuel).

Références supplémentaires

Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, 1944.

Loi sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni), 1942.

Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1946 et amendements de 1957.

Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1953.

Remboursements des prêts et avances du gouvernement du Canada

- Codes -**
- D44 Total des remboursements
 - D45 Remboursements des prêts et avances de l'après-guerre
 - D46 Remboursements des prêts et avances de guerre
 - D47 Règlements spéciaux

Définition

Ce poste enregistre les remboursements des crédits octroyés à des non-résidents par le gouvernement du Canada, exception faite des crédits d'après-guerre qui étaient directement liés au financement d'exportations.

Description

La série sur les remboursements de prêts et avances de l'après-guerre (D45) comprend les éléments ci-dessous.

À partir de 1947 - Prêts accordés en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation - Les remboursements ont été effectués la plupart du temps aux échéances normales; il y a eu cependant certains remboursements accélérés. En 1950 et de nouveau en 1954, la Norvège a procédé par anticipation à un paiement de capital de \$2.6 millions dû seulement pour l'année suivante. Au cours du troisième trimestre de 1962, le gouvernement de la France a remboursé avant l'échéance un montant de \$67.6 millions, représentant la moitié du solde de sa dette envers le Canada; la France a effectué simultanément un remboursement anticipé aux États-Unis. Au quatrième trimestre de la même année, les Pays-Bas

ont remboursé par anticipation \$32.1 millions de leur dette. Ces remboursements ont contribué à restaurer la position de réserve internationale du Canada, qui s'était fortement détériorée au cours de la première moitié de 1962. Les remboursements de la France et de la Belgique ont repris en 1970. Après 1950, aucun paiement n'a été reçu sur le prêt accordé à la Chine.

À partir de 1951 - Prêt de 1946 au Royaume-Uni - Le remboursement de ce prêt a commencé en 1951. L'entente initiale prévoyait que le gouvernement du Canada pourrait, dans des conditions déterminées, renoncer aux intérêts dus. Le Royaume-Uni s'est lui-même prévalu de cette disposition en 1956. En 1957, l'accord a été modifié de façon à permettre dès cette année-là au gouvernement du Royaume-Uni de demander, sous certaines conditions, le report d'au plus sept versements annuels du principal et des intérêts dus sur le prêt de 1946 et sur le prêt correspondant des États-Unis. Jusqu'à présent, le Royaume-Uni s'est prévalu de cette disposition pour les années 1957, 1964, 1965, 1968 et 1976. Le versement de l'intérêt dû en 1956, qui avait été annulé en vertu de l'ancien accord, devait être considéré comme un report supplémentaire. Le remboursement final des montants différés ne commencera pas avant l'année 2001.

1953-1956 - Crédit provisoire à l'U.R.S.S.

1958-1963 - Prêts aux Nations Unies (1957) pour la réouverture du Canal de Suez.

1961-1967 - Prêts à l'Inde et à Ceylan (1958-1959) pour l'achat de blé.

À partir de 1964 - Prêt aux Nations Unies (1962).

1964-1968 - Prêt à l'Inde (1963-1964) pour l'achat d'avions.

À partir de 1973 - Prêts au développement - Les premiers remboursements contractuels ont été effectués en 1973. Deux transactions spéciales, l'une en 1973 et l'autre en 1976, sont décrites plus loin à propos des sources et méthodes.

La série sur les prêts et avances de guerre (D46) comprend les éléments ci-dessous:

1943-1958 - Prêt sans intérêt de 1942 au Royaume-Uni - Les conditions initiales de ce prêt prévoyant que le remboursement se ferait à l'aide des montants revenant au Royaume-Uni au titre de la vente ou du rachat de valeurs mobilières canadiennes. Il y a eu un décalage de quelques mois entre les premiers transferts de capitaux du Canada et les remboursements trimestriels ultérieurs. En 1947, le Royaume-Uni a accepté d'autoriser ses ressortissants à effectuer de nouveaux investissements directs au Canada, et les conditions de remboursement du prêt ont été modifiées afin de permettre au Royaume-Uni de déduire les montants correspondants des totaux qui, sinon, auraient été considérés comme dus. Cet arrangement a été prolongé en 1948 pour couvrir le financement d'avions achetés au Canada par le Royaume-Uni. Ces dispositions ont eu pour effet de réduire le rythme de remboursement du principal. Au milieu de 1953, le solde du prêt avait été réduit à \$190 millions, grâce à \$582 millions produits par les ventes et les rachats de valeurs mobilières canadiennes, moins \$55 millions au titre de nouveaux investissements directs au Canada et \$17 millions au titre de l'achat d'avions. Une nouvelle entente a alors été conclue, qui prévoyait un versement immédiat réduisant l'encours à \$150 millions puis l'amortissement de ce solde sur cinq ans, et qui dégageait le Royaume-Uni des dispositions antérieures de remboursement. Le dernier versement a été effectué en 1958.

1946-1947 - Prêt de blé à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pendant la guerre.

Le Canada a eu d'autres créances sur des pays européens au titre de l'aide militaire, mais elles n'ont pas été portées au compte de capital; pour plus de détails, voir les commentaires relatifs aux postes B37 et A23.

La série D47, **Règlements spéciaux**, couvre deux transactions seulement. Aux termes de l'accord sur le règlement financier passé entre le Canada et le Royaume-Uni, les créances en cours des deux gouvernements, nées dans le cadre de l'effort de guerre en raison des services et du matériel qu'ils se sont fournis réciproquement avant le 1^{er} mars 1946, ont été à quelques exceptions près réglées par un paiement de \$150 millions du Royaume-Uni. Parmi les très nombreuses transactions concernées, citons les crédits provisoires qui avaient été consentis par le Canada au Royaume-Uni et qui s'élevaient à \$204 millions en 1945 et \$112

millions en 1946. Comme nous l'avons déjà dit, le premier montant a été inclus au poste D41 avec les prêts et avances du gouvernement du Canada. Toutefois, les tirages de 1946 ont été compensés dans la balance des paiements par le règlement effectué en mars de la même année; par conséquent, le poste D47 n'a enregistré qu'une recette nette de \$38 millions pour cette année-là.

Le second élément du poste D47 concerne le règlement d'un prêt à la Roumanie, dont le solde de \$24.3 millions était en souffrance depuis le début des années 1920. En 1974, un remboursement de \$1,150,000 a été reçu et enregistré à ce poste. Le règlement du solde, qui sera effectué en vertu d'un accord conclu en 1971, n'implique pas de transaction particulière dans la balance des paiements.

Sources et méthodes

Les données proviennent des dossiers financiers du gouvernement du Canada.

Dans le cas du prêt de 1946 au Royaume-Uni, la renonciation initiale aux intérêts, ainsi que les reports ultérieurs de versements d'intérêts et de principal, n'ont pas été pris en compte dans les estimations de la balance des paiements. On aurait pu procéder autrement et enregistrer une recette d'intérêts et un octroi de crédits correspondant. Même si les montants différés ne seront remboursés qu'à partir de l'an 2001, ils portent actuellement des intérêts qui sont enregistrés avec les recettes d'intérêts au poste A15. Le total des montants différés figure dans les statistiques du bilan des investissements internationaux du Canada: ce total se chiffrait à \$173.1 millions à la fin de 1974 et était constitué de \$101.1 millions d'intérêts différés et de \$72.0 millions de capital.

Les intérêts qui peuvent rester dus sur des prêts "inactifs" consentis par le gouvernement du Canada à l'étranger, c'est-à-dire ceux qui ne rapportent pas d'intérêts actuellement ou qui ne sont pas réalisables⁹, ne figurent ni dans la balance des paiements, ni dans le bilan des investissements.

Le poste D44 comprend quelques remboursements d'une nature assez particulière. En 1967, le Canada a accordé une remise de l'intérêt et du principal sur les prêts octroyés à l'Inde pour l'achat de farine et de blé canadiens. Des mesures semblables ont eu lieu en 1973 et en 1976, avec la remise des prêts au développement octroyés à l'origine au Pakistan. Ces transactions ont été prises en compte en enregistrant la remise du principal comme un remboursement et en augmentant simultanément les contributions officielles (poste B37) du même montant♦.

⁹ Publiés annuellement à l'annexe H, État d'actif et de passif, des Comptes publics du Canada.

Évaluation

Ces séries devraient être complètes et précises.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), poste 14.4, Prêts à long terme des états.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), élément du poste 14.3, Prêts à long terme entre états.

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie I (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués), poste C1.2.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Élément (avec signe inverse) des Autres prêts (catégorie 3332) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1927 et trimestrielles à partir de 1950.

Traité du fleuve Columbia

Code - D48

Définition

Ce poste enregistre les recettes qui proviennent des montants payés par les États-Unis en vertu du Traité du fleuve Columbia, y compris les investissements et désinvestissements connexes du gouvernement du Canada en valeurs non négociables à moyen terme du gouvernement américain.

Description

Commencées vingt ans plus tôt, les négociations entre le Canada et les États-Unis à propos de l'explo-

Données complémentaires

Prêts et avances nets aux gouvernements autres que le Royaume-Uni, 1945-1948 (Rapport annuel de la C.C.C.E. pour 1948, tableau VII).

Prêts et avances de l'après-guerre, 1945-1948 (n° 67-501 au catalogue, état 7).

Prêts et avances à des gouvernements étrangers, 31 décembre 1952 (n° 67-502 au catalogue, état 22).

Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada par région géographique, 1965-1972 (n° 67-201 au catalogue, tableau 21 dans les éditions de 1965-1970 et 1971, tableau 23 dans l'édition de 1972). On peut également les trouver dans la publication n° 67-001 au catalogue.

Données connexes

Comptes publics au Canada (annuels).

Rapport du ministre des Finances sur les opérations effectuées en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (annuel).

Références supplémentaires

Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, 1944.

Loi sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni), 1942.

Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1946 et amendements de 1957.

Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1953.

tation du potentiel hydro-électrique du fleuve Columbia, et les études faites à ce sujet ont abouti en 1964 à la signature du Traité et du Protocole du fleuve Columbia. Ce traité constituait un ensemble unique et complexe de dispositions relatives à la mise en valeur de ces eaux, dont nous ne pouvons donner qu'un bref aperçu dans les paragraphes qui suivent. Les accords financiers particuliers auxquels sont arrivés à ce sujet le Canada et les États-Unis ont été décrits de façon assez détaillée par le ministre des Finances, dans son allocution du 10 juillet 1964 à la Chambre des Communes.

Aux termes du traité, la Colombie-Britannique s'engageait à construire en neuf ans des ouvrages de retenue sur le bassin du fleuve Columbia au Canada.

Ces installations devaient contrôler un très important débit d'eau dont une partie devait avoir des retombées énergétiques en aval aux États-Unis (à partager à parts égales entre les deux pays), ainsi que des avantages substantiels au Canada et pour le Canada lui-même. De plus, cette retenue d'eau devait en partie servir à prévenir les inondations, et les États-Unis devaient verser des paiements de compensation au Canada pour les dégâts ainsi évités sur leur territoire. En septembre 1964, le Canada a vendu sa part de trente années de production énergétique en aval contre une somme forfaitaire globale de 253,929,534 dollars américains. Les paiements ultérieurs versés au Canada par les États-Unis au titre de la prévention des inondations se sont élevés au total à 64.4 millions de dollars américains.

Les capitaux nécessaires à l'achat des avantages énergétiques d'aval ont été réunis aux États-Unis par la Columbia Storage Power Exchange, organisation à but non lucratif regroupant les producteurs et consommateurs d'énergie concernés, et ont été versés au Canada en dollars américains. Le gouvernement du Canada a alors payé une somme équivalente en dollars canadiens au gouvernement de la Colombie-Britannique, à l'exception de montants que la Colombie-Britannique a préféré recevoir en dollars américains

pour rembourser des dettes en cours. Le ministre des Finances a placé le reste des fonds en dollars américains dans des valeurs non négociables à moyen terme du gouvernement des États-Unis; lorsque ces valeurs sont arrivées à échéance, les montants dégagés ont été versés au Compte du fonds des changes et placés dans des valeurs du gouvernement des États-Unis de la manière normale. De cette façon, on a pu avoir une contrepartie au volume des capitaux venant grossir le Compte du fonds des changes et échelonner sur une longue période les effets du transfert d'une somme aussi considérable sur les statistiques de la balance des paiements des États-Unis. Les valeurs non négociables acquises en vertu du traité n'ont pas été incluses dans les avoirs officiels de devises du Canada. Au moment de l'entente, le ministre des Finances a toutefois indiqué que bien qu'il n'y ait pas eu d'accord officiel à cet égard, il était convaincu d'après ses discussions avec le Trésor américain que des dispositions pourraient être prises au besoin pour convertir les titres en valeurs négociables.

L'état ci-dessous présente, exprimées en monnaie américaine, les recettes perçues en vertu du traité, ainsi que les variations correspondantes des avoirs officiels de valeurs non négociables à moyen terme du gouvernement des États-Unis.

Année	Recettes du traité		Variations des avoirs officiels de valeurs non négociables à moyen terme du gouvernement des États-Unis (augmentation -)	Recettes nettes
	Ventes d'avantages d'aval	Prévention des inondations		
	en millions de dollars É.-U.			
1964	253.9	-	- 203.9	50.0
1965	-	-	30.0	30.0
1966	-	-	30.0	30.0
1967	-	11.1	30.0	41.1
1968	-	52.1	30.0	82.1
1969	-	-	30.0	30.0
1970	-	-	30.0	30.0
1971	-	-	23.9	23.9
1972	-	-	-	-
1973	-	1.2	-	1.2
Total	253.9	64.4	-	318.3

Ces transactions ont donné lieu à de nombreux malentendus. Par exemple, on a avancé que les répercussions des entrées de capitaux sur le taux de change se sont échelonnées sur huit ans parce que ces fonds ont été placés dans des valeurs américaines spéciales. En ce qui concerne le Canada, l'impact économique réel de ces transactions a été le même que si l'afflux de capitaux avait été immédiatement enregistré au Compte du fonds des changes. Dans les deux cas, l'acquisition d'avoirs extérieurs par les autorités fédérales a évité la nécessité de transactions sur le marché des changes; la dépense en dollars canadiens qui a dû

être faite par les autorités fédérales pour le financement a été identique. Cette démarche spéciale a toutefois eu des répercussions importantes sur certaines statistiques courantes de la balance des paiements des États-Unis.

Le statut à accorder sur le plan conceptuel à ces transactions a été longuement débattu mais, en dernier lieu, il a été décidé de s'en tenir à une méthode pragmatique bien que peu élégante.

Le problème conceptuel fondamental était centré sur la nature du versement forfaitaire global.

Comme nous l'avons déjà mentionné, celui-ci correspondait contractuellement à la part du Canada des trente premières années de production hydro-électrique réalisée en aval grâce aux installations construites au Canada. On pourrait considérer que ce montant représentait une vente d'eau, ou la vente d'un service relatif au débit fluvial, ou une contribution en capital à la construction d'une installation. Pour les négociateurs canadiens, le versement forfaitaire et les revenus provenant du placement des fonds correspondants jusqu'au moment de leur utilisation avaient pour but de financer les investissements nécessaires. (En fait, les hypothèses faites sur les prix ne se sont pas réalisées, et la somme s'est révélée inférieure au montant requis.) Si la transaction était considérée comme une vente d'eau, il aurait été réaliste de considérer le montant global comme un paiement anticipé à amortir sur la période de trente ans; selon cette conception cependant, enregistrer complètement la transaction aurait obligé à porter au compte du reste du monde le rabais accordé sur le paiement anticipé et, par la suite, à amortir l'ensemble de la dette par le truchement de crédits pour l'exportation d'eau. A la fin des trente ans, d'autres écritures auraient probablement été nécessaires dans la balance des paiements, pour enregistrer l'acquisition d'énergie correspondant à la part canadienne de la production ultérieure ou la cession de cette énergie à des non-résidents. Toutefois, certains responsables des comptes nationaux des revenus et dépenses trouvaient difficile de considérer comme une production un flux d'eau traversant une frontière internationale.

Une autre solution consistait à interpréter la somme forfaitaire comme un paiement anticipé de services dans la mesure où elle portait sur la régularisation d'un débit fluvial, mais cela posait le même problème de comptabilisation.

Enfin, même si cela ne correspondait pas à la forme juridique du traité, on pouvait encore considérer que le versement constituait une contribution en capital des États-Unis à la construction d'installations canadiennes dont les avantages seraient partagés, bien que non comptabilisés au sens propre du terme; une telle façon de faire pourrait être en partie corroborée par la méthode comptable adoptée par la British Columbia Hydro and Power Authority, qui a inscrit le montant et les intérêts correspondants au crédit d'un poste appelé "Contributions découlant du Traité du fleuve Columbia".

Pour déterminer quelle méthode statistique employer, on a finalement donné une importance supérieure à plusieurs considérations. Il a été reconnu que le traité s'étendait sur une période très longue, et qu'une comptabilisation complète aurait donc entraîné des écritures d'ajustement pendant de nombreuses années, dont la plupart seraient si faibles qu'elles ne pourraient probablement rien changer à la perception

de la balance des paiements du Canada; de plus, cela impliquerait un certain nombre d'hypothèses sur les prix et les intérêts et s'écarterait beaucoup de la méthode employée dans les comptes de la British Columbia Hydro and Power Authority. Finalement, les transactions principales étaient en elles-mêmes si inhabituelles qu'il était sans doute préférable pour les utilisateurs de les avoir toutes groupées dans un même poste.

La solution finalement choisie a donc été très simple. Les principales transactions qui ont eu lieu entre le Canada et les États-Unis à propos du traité ont été incorporées au poste D48, Traité du fleuve Columbia. Ce poste enregistre les recettes initiales provenant de la vente des avantages énergétiques d'aval et les paiements versés par la suite au Canada au titre de la prévention des inondations, ainsi que l'acquisition et la cession ultérieure des avoirs officiels en valeurs mobilières non négociables à moyen terme du gouvernement des États-Unis, valeurs qui avaient servi de placements à la majeure partie des recettes initiales, selon un accord entre le gouvernement fédéral et les autorités américaines. En conséquence, dans la balance canadienne des paiements, le crédit correspondant aux recettes initiales issues du traité est apparu comme un montant net réparti sur les années 1964 à 1973 bien que, comme on l'a déjà noté, les besoins de financement des autorités fédérales soient nés dès les premiers temps de ces recettes.

Considérer les paiements des États-Unis comme une entrée de capitaux était probablement plus justifié dans le cas de la vente d'avantages énergétiques futurs que dans le cas des recettes perçues au titre de la prévention des inondations, mais la décision de traiter toutes les transactions initiales comme des opérations en capital les ont fait exclure du compte courant; en fait, de toute évidence, les avantages pour les États-Unis étaient surtout futurs¹⁰.

Dans cette description, nous avons surtout insisté sur le fait que le poste spécial D48 du compte de capital se limitait essentiellement aux transactions initiales. Par conséquent, il ne comprenait pas les recettes d'intérêts sur les titres du gouvernement américain (intérêts de 4% pour ceux échus en 1965, de 4 1/8% pour ceux échus en 1966 et de 4 1/4% pour ceux arrivés à échéance plus tard). Les revenus perçus par la British Columbia Hydro and Power Authority grâce au placement temporaire, au Canada, des fonds obtenus en 1964 n'ont pas non plus été comptabilisés comme issus de transactions extérieures. Le poste "Contributions découlant du Traité du fleuve Columbia" au bilan de la British Columbia Hydro and Power Authority s'élevait à plus de 460 millions de dollars canadiens le 31 mars 1972.

¹⁰ Aux États-Unis, les paiements au titre de la prévention des inondations ont été enregistrés au compte courant.

Dans les statistiques du bilan canadien des investissements internationaux, les recettes de capitaux en provenance des États-Unis ont été cumulées comme un élément de passif dans les placements divers.

Tant qu'ils étaient en cours, les titres spéciaux du gouvernement américain ont été inscrits à l'actif des crédits du gouvernement du Canada, mais ont bien sûr été incorporés aux avoirs officiels du Canada en or et en devises au moment de leur échéance. Par ailleurs, l'écriture au passif est réduite d'environ un treizième par an depuis 1968; cet amortissement n'est toutefois pas pris en compte dans les états de la balance des paiements.

Sources et méthodes

Les données proviennent des dossiers financiers du gouvernement du Canada.

Évaluation

Ces statistiques sont précises au sens comptable; sur le plan conceptuel, leur validité a été discutée ci-dessus.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), poste 14.5, Autres avoirs et engagements à long terme des états, et poste 13.3, Autres avoirs et engagements à long terme des autorités locales.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), poste 14.5, Autres avoirs et engagements à long terme des états, et poste 13.3, Autres avoirs et engagements à long terme des autorités locales.

Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada

Code - D49

Définition

Ce poste enregistre tous les crédits à l'exportation à moyen et à long terme qui sont accordés par le Canada directement ou indirectement aux risques du

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 1 (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués), poste C2 (États, autres), et partie 2 (Variations des engagements étrangers et des transferts reçus), poste C2 (États, autres).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Dans le secteur XIII (Reste du monde), éléments des Autres éléments de l'actif financier (catégorie 2610) en ce qui concerne la vente des avantages énergétiques d'aval, des Achats nets d'actifs existants ou intangibles (catégorie 1800) en ce qui concerne les recettes au titre de la prévention des inondations, et (avec le signe inverse) des Investissements étrangers (catégorie 3530) en ce qui concerne les variations des avoirs officiels sous forme de titres à moyen terme non négociables du gouvernement des États-Unis. Les écritures de contrepartie figurent sous Entreprises publiques non financières provinciales (sous-secteur IV.2) pour le passif, et sous Administration publique fédérale (secteur X) pour l'actif.

Périodicité

Séries annuelles et trimestrielles au cours de l'ensemble de la période en cause, soit de 1964 à 1973.

Données connexes

Comptes publics du Canada (publication annuelle).

Références supplémentaires

Le Traité et le Protocole du fleuve Columbia - présentation Ministères des Affaires extérieures et des Affaires du Nord et des ressources naturelles, avril 1964 (Imprimeur de la Reine, n^o E2-4564).

Débats de la Chambre des communes, 10 juillet 1964, p. 5306 et suivantes.

gouvernement fédéral, qu'ils soient financés par des sources publiques ou privées.

Description

Les principaux organismes dont les activités influent sur ce poste sont la Société pour l'expansion

des exportations et la Commission canadienne du blé, bien que des montants relativement faibles proviennent d'autres sources qui sont également décrites ci-dessous.

Société pour l'expansion des exportations - La Société pour l'expansion des exportations est une société de la Couronne créée en 1969 pour succéder à la Société d'assurance des crédits à l'exportation qui était entrée en activité en 1949. La Société assure des crédits à l'exportation à ses propres risques (en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'expansion des exportations) et aux risques directs du gouvernement (en vertu de l'article 27); elle finance à long terme des exportations pour son propre compte (en vertu de l'article 29) et pour le compte du gouvernement (en vertu de l'article 31); enfin, la Société assure aussi des investissements à l'étranger¹¹.

La Division de l'assurance des crédits à l'exportation - La S.E.E. peut assurer des exportateurs canadiens contre le défaut de paiement, lorsqu'ils consentent des crédits à des acheteurs étrangers aux termes de contrats portant sur:

- la vente de biens de consommation, assortie d'un crédit à court terme normal pour le commerce en question et allant de la traite documentaire à vue aux effets à 180 jours au maximum;
- la vente de biens d'équipement, assortie d'un crédit à moyen terme octroyé pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans;
- la prestation de services;
- l'exportation d'"invisibles", comme la vente ou l'octroi sous licence à un client étranger de droits relatifs à un brevet, à une marque de commerce ou de service ou à un droit d'auteur, les frais de publicité, les honoraires de vérificateurs ou d'architectes, etc.

Les principaux risques couverts par une police d'assurance de la S.E.E. sont:

- l'insolvabilité de l'acheteur étranger;
- le défaut de l'acheteur de payer à l'exportateur, dans les six mois suivant l'échéance, la valeur brute facturée pour les biens qu'il a dûment acceptés;
- le reniement de sa dette par l'acheteur, lorsqu'il ne résulte pas d'une rupture de contrat de la part de l'exportateur et lorsque des poursuites contre l'acheteur seraient inutiles;

¹¹ Les descriptions qui suivent s'inspirent largement des rapports annuels de 1974 et 1975 de la Société.

- le blocage de fonds ou les difficultés de transfert qui empêchent l'exportateur canadien de recevoir le paiement;
- le déclenchement d'une guerre ou d'une révolution dans le pays de l'acheteur;
- l'annulation ou le non-renouvellement d'un permis d'exportation, et l'imposition de restrictions à l'exportation de biens qui ne faisaient pas l'objet de telles restrictions auparavant;
- tout autre facteur qui ne dépend pas de l'exportateur et de l'acheteur et qui découle d'événements ayant lieu hors du Canada et de la partie continentale des États-Unis d'Amérique.

Pour faciliter le financement de ses exportations, un assuré peut demander à la S.E.E. de céder la valeur des pertes remboursables en vertu d'une police à une banque ou tout autre prêteur assurant le financement de ventes à l'exportation. Un exportateur peut mobiliser une traite ou procéder à une mobilisation globale de toutes ses créances sur l'étranger. Pour faciliter davantage le financement, la S.E.E. peut émettre des avals inconditionnels à des institutions financières qui ont accepté de financer un exportateur sans droit de recours; de tels avals ne peuvent être octroyés qu'à propos de ventes assurables de biens d'équipement ou de services.

Le montant maximum des engagements que la S.E.E. peut avoir en cours sous forme de contrats d'assurance de crédits à l'exportation et d'avals émis sous l'autorité de son conseil d'administration ne doit pas dépasser \$750 millions. En outre, un autre plafond de \$750 millions a été fixé pour les encours que peut engager la S.E.E. en octroyant des assurances et des avals aux risques du gouvernement du Canada. Ce maximum peut être dépassé à propos d'une transaction même si le montant ou l'échéance du crédit ne sont pas approuvés par le conseil d'administration de la S.E.E., lorsque le Ministre juge qu'il est dans l'intérêt national que la transaction soit conclue.

En 1974, les ventes à l'exportation assorties d'un crédit qui étaient assurées aux risques de la Société se sont élevées au total à \$778 millions, dont \$689 millions concernaient des ventes de services et de biens de consommation et \$89 millions des ventes de biens d'équipement et de services. À la fin de l'année, le montant maximal qui pouvait être dû aux termes des polices en cours totalisait \$394 millions, auxquels s'ajoutaient \$7 millions au titre des engagements qui avaient été contractés les années précédentes et sur lesquels des réclamations pouvaient encore être faites. Ces chiffres comprennent toutefois d'importants crédits à court terme qui ne figurent pas au poste D49. En 1974, les polices d'assurance conclues à moyen et à long terme se sont chiffrées à \$178 millions et les encours de fin d'année à \$452 millions.

Les ventes à crédit que la S.E.E. assurait en 1974 aux risques du gouvernement canadien s'élevaient au total à \$161 millions et à la fin de l'année, le montant maximum engagé en vertu des polices d'assurance se chiffrait à \$379 millions.

En octobre 1972¹², Statistique Canada publiait les résultats d'une enquête sur les crédits à l'exportation, entreprise à la demande et avec la collaboration technique de la S.E.E., pour déterminer les conditions de crédit initialement consenties en 1970 par les exportateurs canadiens à leurs acheteurs étrangers. L'enquête a révélé entre autres choses qu'en 1970, environ un quart des exportations canadiennes totales étaient payables à la livraison ou avant; d'après les estimations, 47,5% des ventes étaient assorties d'un crédit n'excédant pas 30 jours, tandis que 25% des exportations comportaient un crédit de 30 à 180 jours et 2,5% un crédit dépassant 180 jours. Cette dernière catégorie exclue les exportations financées par des crédits acheteurs ou par une aide quelconque. L'enquête a en outre révélé que 51% de toutes les exportations canadiennes étaient vendues à des sociétés apparentées, ce qui rend normalement inutile l'assurance des crédits à l'exportation.

La Division des finances des exportations - La S.E.E. consent des prêts à long terme directement aux emprunteurs étrangers ou garantit des prêts privés à ces emprunteurs, pour financer les exportations canadiennes de biens d'équipement et de services. Les prêts de la S.E.E. sont accordés sous des conditions commerciales, à des taux d'intérêt concurrentiels au niveau international, afin de permettre aux emprunteurs étrangers de payer comptant les exportateurs canadiens.

La S.E.E. peut financer jusqu'à \$5,100 millions d'exportations de biens d'équipement et de services. Au-dessous de ce plafond global, deux limites ont été établies: en ce qui concerne les prêts qu'elle consent sous l'autorité directe de son conseil d'administration, la S.E.E. peut s'engager à concurrence d'un encours de \$4,250 millions. En outre, elle peut accepter un engagement maximum de \$850 millions pour des prêts qu'elle peut être autorisée à accorder au nom du gouvernement du Canada; ce pouvoir s'applique à de très importantes transactions avec l'étranger ou à des situations que le Ministre considère d'intérêt national.

Pour pouvoir bénéficier d'un prêt ou d'un aval de la S.E.E., une transaction doit être d'un genre et d'un montant qui justifient des conditions de crédit de longue durée, c'est-à-dire de plus de cinq ans.

¹² Stella Gianetto: *Le crédit à l'exportation conditions accordées sur les ventes de 1970 pour les sociétés canadiennes*, dans la Revue statistique du Canada d'octobre 1972 (n° 11-003 au catalogue).

Le projet doit être financièrement et économiquement rentable et l'emprunteur étranger doit être solvable. La transaction doit fournir de l'emploi et des avantages industriels pour le Canada et doit être prometteuse du point de vue des futures exportations sur le marché concerné.

La S.E.E. exige que les transactions qu'elle finance soient canadiennes à raison d'au moins 80% pour le matériel et la main-d'oeuvre et que tous les biens et services soient exportés à partir du Canada. Toutefois, dans certaines circonstances, la S.E.E. peut, en même temps qu'elle finance la vente de biens d'équipement ou de services canadiens, octroyer directement ou garantir un prêt privé pour une fraction des frais locaux qui sont liés à l'opération dans le pays importateur.

En 1974, les accords conclus avec l'autorisation du conseil d'administration se sont chiffrés à \$502 millions au total, et l'encours des effets à recevoir correspondants s'est élevé à \$801 millions en fin d'année, dont \$5.3 millions avaient dépassé l'échéance. Les accords conclus en 1974 avec l'autorisation du gouvernement se sont chiffrés à \$157 millions, avec un encours de fin d'année de \$34.5 millions.

Division de l'assurance des investissements à l'étranger - Même si le troisième programme de la Société pour l'expansion des exportations, celui de la Division de l'assurance des investissements à l'étranger, ne touche pas directement le poste dont nous discutons ni d'autres postes de la balance des paiements, il peut toutefois avoir des effets indirects sur le niveau des investissements canadiens à l'étranger. C'est pour cette raison et pour que notre exposé soit complet qu'il est utile de le décrire brièvement.

La S.E.E. peut assurer des investisseurs canadiens contre certains risques politiques qui pourraient entraîner une perte de leurs investissements à l'étranger. Ces investissements peuvent être divers et aller du droit à partager l'actif d'une entreprise en exploitation dans un pays étranger, au prêt de fonds à un particulier habitant un pays étranger, dans le but de créer une entreprise dans ce pays. Ce genre d'assurance n'est accordé qu'aux nouveaux investissements et est actuellement limité à ceux qui sont effectués dans les pays en voie de développement. L'assurance des investissements à l'étranger de la S.E.E. couvre trois grands risques politiques: l'insurrection, la révolution ou la guerre, l'expropriation, et l'interdiction ou l'impossibilité de rapatrier des biens ou des capitaux.

La Commission canadienne du blé - La Commission canadienne du blé est l'autre source principale des crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada. Depuis 1961, la Commission finance des ventes à la République populaire de Chine et, plus récemment, à

d'autres pays. Ce financement a été facilité par des prêts particuliers accordés par des banques à charte canadiennes avec la garantie du gouvernement du Canada. Les montants en cours à la fin de l'année financière de la Commission figurent dans son rapport annuel. Au 31 juillet 1973, les engagements contractés auprès des banques pour financer des ventes à crédit à la Chine s'élevaient à \$305 millions, auxquels s'ajoutaient \$94 millions au titre du financement de crédits consentis à moyen terme pour des exportations de blé et d'orge vers un certain nombre d'autres pays. Les ventes à la Chine ont été faites contre des livres sterling, et les effets de commerce non échus, plus les intérêts courus, figurent dans le bilan de la Commission convertis à leur valeur en livres sterling à terme. Des parties des premières ventes à la Chine ont été livrées à l'Albanie et à l'Allemagne de l'Est. Les autres crédits à moyen terme octroyés pour des ventes à l'étranger ont été libellés en dollars canadiens.

La responsabilité des nouvelles ventes de céréales des Prairies assorties d'un crédit à moyen terme (trois ans ou moins) a été transférée à la Commission canadienne du blé par le gouvernement fédéral en octobre 1970. Avant cette date, ces ventes étaient assurées aux termes de l'article 27 de la Loi sur la société pour l'expansion des exportations, ou étaient conclues avec des garanties spéciales de crédit du gouvernement du Canada. (Les ventes comportant un crédit à long terme, c'est-à-dire dont les remboursements s'échelonnent sur plus de trois ans, continuent à être assurées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations.)

Autres crédits - Même si les activités de la Société pour l'expansion des exportations et de la Commission canadienne du blé représentent la majeure partie des crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada, d'autres crédits ont été inclus dans ce poste.

Pour accroître la production des avions CL44, on en a construit un certain nombre sans avoir d'acheteurs immédiats et ce, moitié aux risques de la société productrice et moitié aux risques du gouvernement. Ces avions ont été vendus par la suite à des non-résidents avec des échéances s'échelonnant sur plusieurs années. Les créances du ministère intéressé ont été considérées comme des crédits à l'exportation.

Un autre élément a figuré pendant quelque temps dans les estimations des crédits à l'exportation: il s'agit d'une balance en dollars canadiens établie au profit du gouvernement du Canada par un gouvernement d'Amérique latine, en relation avec la renégociation de crédits à l'exportation en cours.

Une écriture comptable assez particulière a été passée au deuxième trimestre de 1973, au moment où

le gouvernement du Canada a reçu de la République populaire de Chine un montant de \$14.5 millions, qui représentait le règlement de prêts consentis par des banques canadiennes au début de l'après-guerre, avec la garantie du gouvernement, à la compagnie *Ming Sung Industrial of China*, pour la construction de neuf navires à faible tirant d'eau. Les exportations de ces navires ont été enregistrées pour un total de \$8 millions dans les balances des paiements de 1947 et de 1948, et une sortie de capitaux correspondante a été inscrite au poste D50. Autres transactions sur capitaux à long terme; dans les déclarations du Canada au F.M.I., ces opérations apparaissent comme des octrois de crédits à long terme par le secteur bancaire. Lorsque la société débitrice a été incapable de faire face à ses engagements qui arrivaient à échéance entre 1951 et 1960, le gouvernement canadien a versé aux banques, en vertu des conditions de la garantie, un montant total de \$14.5 millions qui comprenait évidemment les intérêts courus à cette date. Le règlement global a été inscrit comme remboursement d'un crédit à l'exportation, même si le crédit initial avait été porté au poste D50 puisque les crédits à l'exportation n'étaient pas enregistrés dans un poste distinct avant 1962, et même si le règlement comprenait des intérêts qui n'avaient pas été comptabilisés dans les estimations de la balance des paiements. (Les chiffres de l'encours total des crédits à l'exportation publiés avant le règlement du milieu de 1973 devaient être augmentés de \$14 millions. Les données révisées figurent au tableau IV-2.) Dans le bilan des investissements, le crédit figure à l'actif dans les crédits du gouvernement, mais a été contrebalancé par une écriture négative dans les placements divers représentant la réserve du Canada à l'égard des prêts inactifs à l'étranger.

Une autre écriture spéciale a été passée en 1975, lorsque le Canada a fait grâce au Pakistan d'un crédit qu'il lui avait accordé. Cette transaction a été enregistrée en inscrivant la remise du principal dans les contributions officielles, au poste B37, et en portant simultanément un remboursement dans ce poste-ci.

À la fin de 1972, le total des crédits à l'exportation à moyen et à long terme consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada s'établissait à \$1,122 millions, dont \$448 millions avaient trait aux exportations de blé et \$674 millions à celles d'autres biens et services. De ce total, \$839 millions ont été financés par le gouvernement et \$283 millions par le secteur privé.

Sources et méthodes

En ce qui concerne les crédits à l'exportation assurés à ses propres risques, la Société pour l'expansion des exportations fournit des données portant sur les montants des polices d'assurance souscrites, les remboursements effectués aux termes de ces polices et les soldes en cours. Les montants des polices comprennent les intérêts sur les crédits et dans la construction

des estimations des mouvements de capitaux, aucun ajustement n'est effectué pour éliminer les éléments d'intérêts non perçus. Il est à noter cependant que la Société n'assure pas le plein montant d'un crédit. On corrige les chiffres pour y ajouter les créances qui ont été payées aux assurés de la S.E.E. mais qui figurent comme encore en cours dans ses comptes. Dans le cas des crédits à l'exportation assurés directement aux risques du gouvernement, la Société donne chaque trimestre des chiffres sur les avances et les remboursements.

La Société fournit des chiffres trimestriels sur les paiements, les recouvrements du principal et les recouvrements d'intérêts en ce qui concerne le financement accordé de son propre chef ou au nom du gouvernement.

Lorsque cette série a été calculée de façon distincte pour la première fois en 1962, les données ont été fournies par l'ancienne société, la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Les statistiques obtenues n'étaient pas aussi adaptées aux besoins des estimations de la balance des paiements que celles dont on se sert actuellement, car les chiffres déclarés portaient sur les montants totaux autorisés aux risques de la société ou du gouvernement, et non sur les transactions réelles.

De temps à autre, le financement octroyé par la Société elle-même ou par son intermédiaire a été transféré à des banques à charte canadiennes au Canada par le réescompte de billets, et certains des crédits assurés ont également été financés par l'entremise des banques. Dans le cas des crédits assurés, il a été impossible jusqu'au milieu de 1973 de distinguer les montants des effets escomptés auprès des banques de ceux des effets déposés chez elles comme nantissements. Les créances mobilisées auprès de banques canadiennes au Canada ont été traitées comme un financement provenant de sources privées, tout comme les créances bancaires dans les déclarations au F.M.I. et à l'O.C.D.E. (Pendant un certain temps, la Société pour le financement des exportations du Canada, qui appartenait aux banques à charte canadiennes, a servi d'intermédiaire pour l'escompte des crédits à l'exportation; sur le plan statistique, la Société a donc été incorporée au secteur bancaire.) Les créances dont on sait qu'elles ont été escomptées à l'étranger et qu'elles n'ont donc pas entraîné une exportation de capitaux du Canada n'ont pas été prises en compte, même si elles ont pu donner lieu à un engagement. La mobilisation d'une police auprès d'une institution financière non-résidente est normalement considérée comme une présomption suffisante de ce que les créances ont été escomptées à l'étranger, à moins qu'il ne soit établi qu'elles n'ont été mobilisées qu'à titre de nantissements d'un emprunt. D'autres indices sur la nature du financement peuvent être révélés par le questionnaire BP-21, et il peut alors être nécessaire d'effectuer certaines

corrections pour assurer l'uniformité et éliminer les doubles comptes.

Les crédits nets consentis par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé ont été calculés à partir des variations du financement bancaire accordé à la Commission à ce titre, et pour les états annexes, les valeurs brutes ont été déduites des contrats qui s'y rapportent et des données sur le commerce. Le financement bancaire est considéré comme un financement intérieur de la Commission et les crédits eux-mêmes comme un financement du secteur public.

Les autres éléments des crédits à l'exportation que nous avons décrits plus haut proviennent de sources officielles.

Ce poste ne comprend pas les prêts accordés par le gouvernement du Canada à des gouvernements nationaux; ces prêts figurent aux postes D40 à D47; ceux-ci comprennent certains éléments de financement des exportations.

Évaluation

Nous estimons que cette série est précise, sous réserve des commentaires faits ci-dessus au sujet de la valeur des crédits assurés financés par le secteur privé.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), éléments des postes 11.6 (Capitaux privés à long terme - Autres prêts et crédits commerciaux) et 14.5 (État - Autres avoirs à long terme).

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes 11.4 (Capitaux privés à long terme - Autres crédits commerciaux) et 14.5 (État - Autres avoirs à long terme).

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 1 (Variations des avoirs étrangers et transferts effectués), éléments des postes A3 et C2.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Élément (avec signe inverse) des Autres prêts (catégorie 3332) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles et trimestrielles depuis 1962.

Données complémentaires

Les crédits nets en cours à la fin de 1961, exprimés en millions de dollars canadiens, s'établissaient à:

Marchandises		Répartition géographique	
en millions de dollars canadiens		en millions de dollars canadiens	
Blé ¹	54	États-Unis	28
Autres ²	68	Zone sterling ³	2
Total	122	Autres pays européens de l'OCDE	2
		Autres pays ²	90
		Total	122

¹ Comprend des contrats connexes relatifs à la farine.

² Comprend 14 millions pour le crédit de 1946 à Société *Ming Sung Industrial Company of China*.

³ Royaume-Uni, néant.

Crédits bruts consentis et remboursés, à partir de 1962; avec le détail pour le blé et les autres marchandises, par région; sources de financement à partir de 1965; montants en cours pour certaines années, voir:

Catalogue

67-505 Tableau 9-D12

67-201 (1963-65), état 30

67-201 (Tableau 22 dans les éditions de 1965-1970 et de 1971, tableau 24 dans l'édition de 1972)

11-003 *Revue statistique du Canada de 1967*, page ii

67-001 Tableau 11 (antérieurement 9 ou 10)

Références supplémentaires

Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation

Loi sur la Société pour l'expansion des exportations

Rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation

Rapport annuel de la Société pour l'expansion des exportations

Rapport annuel de la Commission canadienne du blé.

Autres transactions sur capitaux à long terme

Code - D50

Définition

Ce poste enregistre un groupe résiduel de flux de capitaux à long terme. En sont exclus les investissements directs, les transactions de portefeuille sur valeurs mobilières, les prêts et souscriptions du gouvernement du Canada, les transactions relatives au Traité du fleuve Columbia et, à partir de 1962, les crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada, opérations qui font toutes l'objet de postes distincts.

Description

Ce poste couvre les prêts privés à long terme contractés entre des parties qui n'ont pas de liens entre elles (y compris les prêts consentis par des organismes de gouvernements étrangers à des sociétés canadiennes, prêts qui sont généralement associés à des contrats d'approvisionnement à long terme ou au financement d'importations canadiennes). Il enregistre aussi les

mouvements de fonds entre les succursales et les sièges sociaux des compagnies d'assurances lorsqu'il ne s'agit pas d'investissements de capitaux d'assurances étrangers en valeurs mobilières canadiennes, les achats, par des non-résidents, d'hypothèques sur des biens immobiliers canadiens et les remboursements correspondants, les transferts de capitaux de l'étranger qui sont placés pour être gérés par des sociétés de fiducie canadiennes et le rapatriement de tels capitaux, les prêts en dollars canadiens octroyés à des non-résidents par les sièges sociaux et les succursales (au Canada) des banques à charte canadiennes et les remboursements correspondants, et enfin les opérations immobilières internationales. (En principe, les investissements en biens immobiliers commerciaux devraient être considérés comme une forme d'investissements directs, mais ils figurent dans ce poste car ils ne respectent pas intégralement les définitions utilisées pour les postes D21 et D25 sur les investissements directs.) Depuis 1972, ce poste comprend des provisions pour les capitaux des immigrants qui ne sont pas immédiatement transférés au Canada et enregistre les mouvements ultérieurs de ces capitaux.

Au cours de la période qui a immédiatement suivi la fin du contrôle des changes au Canada en 1951, une estimation a été incluse pour tenir compte de la liquidation et du transfert, à l'extérieur du Canada, des capitaux d'émigrants que ceux-ci n'avaient pu apporter avec eux auparavant. Enfin, ce poste comprenait jusqu'en 1962 les crédits à l'exportation à moyen et à long terme consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada, crédits qui figurent depuis dans un poste distinct (D49).

Sources et méthodes

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette série constitue une catégorie résiduelle des mouvements de capitaux à long terme. Le nombre élevé des transactions d'importance variée qui y sont enregistrées se traduit évidemment par une grande diversité des sources utilisées.

L'un des éléments de ce poste a trait aux variations des créances extérieures détenues ou dues par le secteur privé, qui sont à long terme dans leur forme mais qui ne sont pas déjà enregistrées dans les flux d'investissements directs ni dans les transactions de portefeuille sur valeurs mobilières. Les données portant sur les autres prêts et crédits commerciaux proviennent de la ligne I c) et d'une partie de la ligne II c) du questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays"¹³, et des lignes I b) et I f) du questionnaire BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes". (Au besoin, des corrections sont apportées pour éliminer les effets à recevoir qui ont été assurés par la Société pour l'expansion des exportations et qui sont donc couverts par la série D49, Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada.)

Les variations des autres avoirs et engagements extérieurs à long terme du secteur privé sont calculées à partir de la ligne I e) et d'une partie de la ligne II c) du questionnaire BP-21, et des lignes I d) et I h) du questionnaire BP-22. Il reste cependant un certain nombre d'autres éléments à inclure.

Les flux de capitaux entre les bureaux canadiens et les succursales étrangères des sociétés d'assurances sont estimés, comme cela est décrit à la partie V, d'après le questionnaire BP-27, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada", et d'après le questionnaire BP-28, "Mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances

britanniques et étrangères exerçant leur activité au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés et personnes en dehors du Canada."

Cette série tient également compte des flux d'hypothèques qui sont estimés de deux manières. Pour préparer les estimations des paiements effectués par le Canada au titre des autres revenus (voir la partie II à propos du poste B23), on impute les intérêts qui sont versés pour les hypothèques détenues par des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens. On suppose en premier lieu que ces intérêts ont été entièrement réinvestis dans des hypothèques canadiennes, et ils sont inscrits comme une entrée de capitaux; on déduit alors de ces montants les remboursements d'hypothèques versés à l'étranger (intérêts et capital) qui peuvent figurer sur le questionnaire BP-28, et on ajoute ensuite le solde des flux de la partie C du questionnaire BP-28 qui n'ont pas été identifiés ni attribués à des formes de placements autres que les hypothèques. Le total obtenu est alors comparé (et ajusté au besoin) à la variation totale des hypothèques que détiennent les sociétés d'assurances américaines sur des biens immobiliers canadiens, variation qui est estimée pour le bilan canadien des investissements internationaux.

Les données sur les transactions relatives aux activités des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire proviennent du questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire du Canada sur les transactions avec des non-résidents": les variations d'une année sur l'autre des chiffres portés à la ligne II a) donnent les flux relatifs aux certificats de placement garantis, récépissés et obligations non garanties des sociétés déclarantes (en dollars canadiens) qui sont détenus par des non-résidents; les lignes III c) et IV c) fournissent les montants des transferts en provenance et à destination du Canada qui sont relatifs aux comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, aux successions et aux fonds en fiducie, et aux sociétés de portefeuille.

Le dernier élément de ce groupe de transactions privées non bancaires est lié aux dates auxquelles les capitaux des immigrants sont transférés au Canada. Les montants que les immigrants transfèrent ou ont l'intention de transférer sont enregistrés au moment de leur arrivée au poste A30, Recettes au titre des successions et des capitaux des immigrants. En fait, il est peu probable que tous ces avoirs soient immédiatement transférés, et une provision est prévue pour les capitaux conservés temporairement à l'étranger. On suppose alors que, dans le cas des immigrants dont les avoirs dépassent \$100,000, les montants qui ne sont pas en leur possession au moment de leur entrée sont transférés par tranches égales au cours des vingt trimestres qui suivent. Dans la pratique, les montants différés initiaux, par zone, sont arrondis à la tranche de \$2 millions la plus proche.

¹³ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

Certains éléments peu importants et de nature irrégulière sont enregistrés à propos des divers paliers de gouvernement au Canada, comme par exemple, les variations des paiements anticipés sur des contrats à long terme relatifs à du matériel militaire.

Finalement, il a été d'usage d'inclure dans ce poste les variations des prêts bancaires en dollars canadiens accordés à des non-résidents et, jusqu'en 1963, une partie des créances en monnaies étrangères sur des résidents, selon la méthode décrite à propos du poste D60 sur les opérations en devises des sièges sociaux et succursales au Canada des banques à charte canadiennes.

Les sources des estimations trimestrielles sont évidemment moins complètes. En ce qui concerne les entreprises couvertes par des enquêtes trimestrielles, les données sur les emprunts auprès des non-résidents sont tirées de la ligne I c) du questionnaire BP-21A, "Transactions entre le Canada et les autres pays". Dans le cas des sociétés de financement, les émissions obligataires à moyen terme qui figurent à la section IV du questionnaire BP-21C, "Déclaration des sociétés financières canadiennes", sont incluses dans la mesure où elles ne sont pas déclarées comme obligation des sociétés (garanties et non garanties) aux postes D30 à D33. Les flux trimestriels de capitaux d'assurances sont estimés à partir des niveaux annuels antérieurs, en utilisant comme coefficients de projection les soldes des fonds transférés de l'étranger par certaines sociétés d'assurance-vie canadiennes et étrangères; les données relatives à ces transferts sont fournies par l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie. On se sert également de deux sources américaines. Tout d'abord, la Export-Import Bank tient à la disposition du public les chiffres relatifs aux prêts qu'elle consent à des entreprises canadiennes; on utilise par ailleurs les variations des engagements bancaires à long terme envers les Canadiens que publie chaque mois le *United States Treasury Bulletin*, après avoir effectué les corrections appropriées pour tenir compte des variations de taux de change et des transactions dont on sait qu'elles proviennent de sources canadiennes. (Les chiffres du Trésor des États-Unis concernant les créances bancaires à long terme sur des Canadiens n'ont pas été utilisés dans cette série, l'expérience ayant montré qu'elles sont fréquemment déclarées comme créances à court terme dans les sources canadiennes.) Finalement, les statistiques sur les prêts en dollars canadiens consentis par les banques à charte à des non-résidents sont déclarées par trimestre.

Lorsqu'on fait des estimations à partir de sources annuelles, on ne se sert plus des estimations trimestrielles sur les transferts des sociétés d'assurances ni de celles fondées sur les données du Trésor américain, mais on en retient l'allure des mouvements trimestriels révélés par ces sources.

Évaluation

En raison de la diversité des flux qui devraient en principe figurer dans cette série, il est impossible d'émettre une opinion tranchée sur la qualité de ces statistiques; on peut cependant affirmer sans risque qu'elles sont moins bien fondées que les autres qui portent sur les mouvements de capitaux à long terme. Les transactions internationales sur biens immobiliers sont déterminées de façon fragmentaire et aléatoire; en fait, on ne tient pratiquement pas compte des propriétés à vocation résidentielle qui sont acquises par des Canadiens à l'étranger ou par des non-résidents au Canada. Il est également tout à fait possible que des prêts entre des contractants non apparentés n'aient pas été couverts par le système d'enquête.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire):

Poste

- 11.6 Investissements privés à long terme: Autres prêts et crédits commerciaux;
- 11.7 Investissements privés à long terme: Autres avoirs et engagements;
- 13.3 Autorités locales: Autres avoirs et engagements;
- 14.5 État: Autres avoirs et engagements à long terme;
- 16.3 Autres institutions monétaires: prêts.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire):

Poste

- 11.4 Capitaux privés à long terme: Autres crédits commerciaux;
- 11.5 Capitaux privés à long terme: Autres avoirs et engagements;
- 13.1 Autorités locales: Avoirs et engagements à long terme;

- 14.5 État: Autres avoirs et engagements à long terme;
- 16.4 Autres institutions monétaires: Autres prêts à long terme.

Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux, partie 1 (Variations des avoirs étrangers et des transferts effectués) et partie 2 (Variations des engagements étrangers et des transferts effectués), postes A3, A4, B1 et C2.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Autres prêts (catégorie 2332), Autres éléments de l'actif financier (catégorie 2610) et, avec signe inverse, Prêts bancaires (catégorie 3331) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles depuis 1927 et trimestrielles depuis 1950, mais comprenant les remboursements de valeurs mobilières étrangères de 1927 à 1932 et de 1937 à 1939 inclusivement, toutes les transactions sur

Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents (jusqu'en 1963)

Code - D60 (Pour les années suivantes, voir D61)

Définition

Ce poste enregistre les dépôts en monnaies étrangères détenus par des résidents canadiens à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, les positions nettes (à vue) en devises des banques à charte canadiennes et leurs avoirs d'or en lingots, de même que les bons du Trésor étrangers détenus par d'autres résidents du Canada (exception faite des autorités monétaires officielles). Selon la convention adoptée pour ce poste, outre les banques étrangères, les banques à charte canadiennes sont considérées comme non-résidentes en ce qui concerne leurs activités en devises.

Description

Comme cela est mentionné ci-dessus, cette partie concerne un élément qui n'est plus utilisé sous la même forme et qui s'applique aux statistiques courantes antérieures à 1964. Le lecteur qui s'intéresse principalement à des périodes plus récentes peut passer directement aux postes D61 et D65, Capitaux à court terme détenus à l'étranger par des résidents.

valeurs mobilières étrangères de 1933 à 1936 inclusivement, et les crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada avant 1962.

Données complémentaires

Chaque année et chaque trimestre entre 1952 et le milieu de 1967, la série était subdivisée de façon à indiquer séparément les emprunts à long terme des sociétés de financement n.c.a. (série D51) et les autres flux (série D52). On trouvera les données au tableau 4 de la publication n^o 67-505 au catalogue (dans laquelle les séries D51 et D52 sont désignées respectivement par D13.1 et D13.2) et dans les états des éditions successives de la publication n^o 67-001 au catalogue; les données sont également disponibles dans CANSIM: les références "D" correspondantes qui se terminent par les deux chiffres 40 couvrent la série D51, et celles qui se terminent par 50 (qui figurent plus haut dans cette section) couvrent la série D52 pour la période allant de 1952 à 1966. Il s'ensuit que, pour cette période il faut combiner les deux séries CANSIM pour produire la série D50. Cette subdivision a été abandonnée lorsque des améliorations méthodologiques ont permis d'attribuer à d'autres postes la plupart des transactions à long terme effectuées par les sociétés de financement canadiennes.

Pour en faciliter la description, ce poste peut être divisé en deux éléments. Le premier porte sur les dépôts en devises détenus par des résidents du Canada auprès des banques à charte canadiennes **au Canada**, ainsi que les positions à vue ou avoirs **nets** en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques à charte. Le second couvre les dépôts en devises des résidents du Canada (autres que les banques) auprès de banques établies à l'extérieur du Canada (y compris les succursales, agences et filiales étrangères des banques à charte canadiennes), ainsi que de faibles montants détenus par des Canadiens sous forme de bons du Trésor étrangers, etc. Ces deux éléments excluent les sommes qui représentent une partie des avoirs monétaires officiels du Canada décrits à propos des postes K1 et K4.

Le premier élément de ce poste D60, qui a été traité différemment en 1973 rétroactivement à la fin de 1963, est décrit dans la présente section. Le second élément constitue maintenant un poste distinct, celui des capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire (D65).

Le Canada a depuis longtemps une activité bancaire internationale très importante. Depuis nom-

bre d'années, le caractère particulier de ces opérations a eu effectivement tendance à les dissocier en grande partie de l'économie canadienne. Dans la mesure où les dépôts en devises étaient le fait de non-résidents et étaient employés directement à l'extérieur du Canada, ces opérations en monnaies étrangères ne donnaient lieu à aucun mouvement net de capitaux en provenance ou en direction du Canada. Par conséquent, les statistiques de la balance canadienne des paiements ont de tout temps été conçues de façon à exclure les avoirs bancaires libellés en devises et les engagements correspondants, qu'ils soient détenus au Canada ou à l'étranger; la raison en était que ces opérations étaient par nature essentiellement "extra-canadiennes" et n'avaient qu'une importance limitée pour l'économie canadienne elle-même. (Même actuellement, les opérations en devises du système bancaire canadien sont traitées d'une façon assez semblable dans les principales statistiques bancaires du Canada, bien qu'on ait obtenu de plus en plus de données sur les avoirs et engagements en devises au cours de la dernière décennie.)

Pendant de nombreuses années, les mouvements relatifs aux dépôts en devises appartenant à des résidents du Canada n'ont pas semblé varier beaucoup selon qu'ils représentaient des créances sur des banques situées au Canada ou à l'étranger; de plus, on faisait peu de distinction à cet égard, sinon aucune, que ce soit dans le cadre du contrôle des changes ou pour la conduite de la politique monétaire. Les engagements en devises des banques à charte canadiennes n'étaient pas soumis au système des réserves obligatoires qui s'applique à leurs engagements en dollars canadiens, et au cours de la période du contrôle des changes, les conditions auxquelles les résidents du Canada étaient autorisés à conserver et utiliser des comptes en devises s'appliquaient de façon identique aux comptes qu'ils avaient au Canada et à l'étranger.

En conséquence, il a été convenu de traiter comme créances sur des non-résidents les dépôts en devises détenus au Canada par les résidents auprès de banques à charte canadiennes, et de considérer les prêts en devises consentis à des résidents canadiens comme des engagements extérieurs du Canada. Les avoirs nets (à vue) en devises des banques à charte étaient comptabilisés comme des avoirs à l'étranger sans considération du lieu de résidence des débiteurs ou des créanciers. Cette façon de procéder a eu pour effet de déplacer, en théorie, les opérations en devises des banques à charte canadiennes de l'autre côté de la frontière. Même si cette méthode statistique a évidemment produit des séries différentes de celles qui auraient été obtenues si l'on s'était fondé strictement sur le lieu de résidence, le résultat statistique global a été le même dans les deux cas.

Avec le développement des marchés des euro-devises, l'extension des dépôts réversibles à terme¹⁴ des banques à charte (qui, aux yeux de nombreux détenteurs, équivalent aux dépôts en dollars canadiens et dont les mouvements ne sont pas sans lien avec les activités en monnaie canadienne des banques), et le perfectionnement croissant des techniques utilisées par les entreprises pour gérer leurs liquidités, la convention qui avait été adoptée a perdu beaucoup de sa valeur. De plus, l'attention de plus en plus grande qu'on accorde au rapprochement et au recoupement des données statistiques au niveau international a rendu encore plus souhaitable de fonder les statistiques canadiennes sur un concept de résidence plus conventionnel.

C'est pourquoi la façon de procéder a été modifiée au milieu de 1973. Il a été possible de reconstruire des séries comparables satisfaisantes en remontant jusqu'en 1964, et les données du poste D60 se terminent donc actuellement à la fin de 1963. Les nouveaux postes sont décrits en D61 et D65.

Le reste de cet exposé décrit en détail la méthode statistique adoptée pendant la période au cours de laquelle, par convention, les opérations en devises des banques à charte canadiennes au Canada étaient "extra-canadiennes". Il ne s'agit ici que des créances à vue libellées en monnaies étrangères et inscrites dans les comptes des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques.

Symboles:

A = Avoirs en devises

E = Engagements en devises

n = Débiteurs ou créanciers non-résidents

r = Débiteurs ou créanciers résidents

ANED = Avoirs nets (à vue) en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes

Identité:

$$\Sigma [A_{(n+r)} - E_{(n+r)}] = \text{ANED}$$

¹⁴ Les dépôts réversibles à terme ("dépôts-swaps") sont des capitaux convertis en une monnaie étrangère, généralement en dollars américains, qui ont été déposés à terme auprès d'une banque et que celle-ci s'est engagée par un contrat à terme à reconvertir en dollars canadiens. Ces dépôts constituent une partie des engagements des banques à charte sous forme de dépôts en devises.

L'écriture nette appropriée dans la balance des paiements est l'équivalent de $\Delta(E_n - A_n)$. Par convention, c'est cette façon de procéder qu'utilisent la plupart des pays dans leurs états de la balance des paiements. Il faut noter que les devises accumulées par les résidents par l'intermédiaire du système bancaire national sont ainsi attribuées aux banques et non à leurs clients.

Avant de passer aux paragraphes qui suivent, il peut être utile de rappeler l'identité comptable inverse qui existe entre les avoirs et engagements des banques et ceux de leurs clients. Ainsi par exemple, E_r est perçu comme un engagement du point de vue de la banque, mais comme un avoir du point de vue des déposants.

Au cours de la période pendant laquelle les opérations en devises des banques à charte canadiennes au Canada étaient considérées comme "extra-canadiennes", les dépôts en devises des résidents (E_r) étaient traités comme des avoirs étrangers, de même que les avoirs nets en devises (à vue) des banques à charte (ANED). De la même façon, les emprunts en devises des Canadiens (A_r) étaient considérés comme des emprunts à l'étranger. (Ils figuraient dans les postes des autres mouvements de capitaux, à long ou à court terme.) Les états de la balance canadienne des paiements indiquaient donc les éléments suivants comme des mouvements de capitaux, avec des signes "moins" signifiant comme il est d'usage des sorties nettes ou des accroissements des avoirs extérieurs dans la (ou les) séries(s)

D60	- $\Delta(E_r + ANED)$
D50 et D82	ΔA_r
Total	- $\Delta(E_r + ANED - A_r)$

Cette méthode permettait d'arriver à la même écriture globale que celle utilisée par convention dans d'autres pays. L'identité indiquée plus haut à propos des symboles, à savoir,

$$A_{(n+r)} - E_{(n+r)} = ANED$$

peut être aussi exprimée algébriquement de la façon suivante:

$$-(E_r + ANED - A_r) = E_n - A_n$$

Pour mieux illustrer cette méthode, on peut en donner un exemple concret en utilisant les données réelles de 1974 qui figurent au tableau III.1 de la

section suivante sur le poste D61. Il découle clairement de cet état que la formule $(E_n - A_n)$ indique une sortie nette de capitaux de \$1,354 millions (découlant des activités en devises des banques à charte canadiennes au Canada), qui représente l'accroissement des avoirs nets auprès des non-résidents. D'après les conventions suivies jusqu'en 1964, les effets sur les chiffres de la balance des paiements (en millions de dollars) auraient été les suivants:

		en millions de dollars
D60	- $\Delta(E_r + ANED) =$ - (1,997 + 473)	- 2,470
D50 et D82	ΔA_r	+ 1,116

Sources et méthodes

Les estimations définitives, publiées pour les années d'avant-guerre au tableau XII de *Canadian Balance of International Payments 1926-1948* (n° 67-501 au catalogue), comprennent des chiffres sur la variation nette des actifs extérieurs des banques canadiennes. Ces données ont été tirées d'états adaptés aux fins de la balance des paiements et fournis au Bureau par l'Association des banquiers canadiens. Dans la publication *Canadian Balance of International Payments - A Study of Methods and Results* (n° 67-D-52 au catalogue, p. 162-164), on trouvera une description des données, ainsi que leur relation avec la déclaration obligatoire publiée. Dans les états parus plus récemment qui tentent de présenter des données historiques sur la même base que celles qui sont publiées actuellement (par exemple dans la *Balance canadienne des paiements internationaux - 1972*, n° 67-201 au catalogue, tableau 33), les séries d'avant-guerre commençant en 1930 reflètent également des renseignements fragmentaires sur les avoirs non bancaires qui figuraient sur les premières feuilles de travail.

Avec l'institution du contrôle des changes en septembre 1939, les opérations des résidents du Canada sur leurs dépôts en devises devaient être approuvées, et avec l'entrée en vigueur au printemps de l'année suivante du décret relatif à l'acquisition de devises, il devint obligatoire de vendre la plupart de ces dépôts aux autorités monétaires officielles. Comme cela est mentionné dans la section portant sur la série K1, les devises acquises par les autorités monétaires aux termes de ce décret ont été traitées statistiquement comme ayant fait partie des réserves internationales officielles à partir de l'entrée en guerre. Par la suite, pendant la période de contrôle des changes, les résidents du Canada n'étaient généralement autorisés à détenir en devises que les fonds de roulement indispensables. Les statistiques sur les variations de ces dépôts n'ont pas été spécifiquement identifiées dans les don-

nées publiées pour les années 1941 à 1945, mais l'ont de nouveau été à partir du début de 1946.

Lorsque les banques ont recommencé en 1950 à agir pour leur propre compte sur le marché des devises et que le contrôle des changes a pris fin en 1951, la situation a complètement changé.

Les descriptions qui suivent indiquent les principaux changements intervenus dans les sources et méthodes relatives à la série D60, qui porte sur les opérations en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques à charte. Les autres éléments de la série sont décrits plus loin, à propos du poste D65.

On trouvera à la partie VII une description de la méthode par laquelle les flux exprimés à leur équivalent en dollars canadiens sont obtenus à partir des variations des soldes en devises.

La manière de déclarer les positions nettes (à vue) en devises des sièges et succursales au Canada, qui avait été mise en application le 1^{er} octobre 1950 au moment où les banques ont été autorisées à agir de nouveau pour leur propre compte sur le marché des devises, a été conservée longtemps après l'abandon du contrôle des changes en 1951. Fondamentalement, elle consistait à convertir en flux équivalents les variations des positions (à vue) des services de titres, d'autres services des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques, en ce qui concerne les dollars américains et les livres sterling. On notera que cette méthode était fondée davantage sur la monnaie que sur la résidence.

Les dépôts en monnaies étrangères détenus par les résidents auprès des sièges sociaux et des succursales canadiennes présentaient de plus grandes difficultés. Jusqu'à la fin de 1959, les flux étaient principalement calculés à partir des statistiques sur les dépôts en devises au Canada, qui sont fournies chaque mois par les banques à l'Inspecteur général des banques. Certains ajustements étaient apportés à cette série pour éliminer les cas isolés de dépôts appartenant à des étrangers qui étaient décelés par le Bureau.

Avec l'accroissement du volume des dépôts en devises faits au Canada, l'hypothèse selon laquelle la plupart des déposants étaient des résidents est devenue de moins en moins satisfaisante. En 1960, on a obtenu des données sur des dépôts en devises d'une valeur de \$100,000 et plus appartenant à des résidents canadiens; ces statistiques ont été utilisées pendant un certain temps, mais il était impossible de tenir compte de façon appropriée des dépôts s'élevant à moins de \$100,000 et appartenant à des Canadiens. Au début de 1961, à la suite d'un autre changement, la série a été calculée pour tous les dépôts en devises des résidents canadiens, plus ceux des non-résidents dont le montant

ne dépassait pas \$100,000, ce qui tenait compte du fait que cette dernière catégorie de dépôts était plus susceptible d'appartenir à des résidents qu'à des non-résidents. Cette série a finalement été produite rétroactivement jusqu'en 1960, bien que la répartition par trimestre ait été quelque peu arbitraire. Malgré les efforts déployés pour assurer des mesures satisfaisantes, il y a eu des ruptures de continuité dans les données annuelles en 1930, 1940, 1952 et 1960.

En 1962, le problème avait été éliminé en principe. À partir de ce moment-là, les séries sur les dépôts effectués en monnaies étrangères au Canada ont été ventilées selon que ces dépôts appartenaient à des résidents ou à des non-résidents. Sous réserve des imperfections normales d'une telle classification, cette méthode a permis de résoudre les problèmes à un niveau global, mais il n'a pas été possible de faire une répartition régionale, étant donné que la série n'était pas plus subdivisée, sauf en fonction de la devise (les créances étaient exprimées en dollars américains, en livres sterling ou en "autres monnaies étrangères").

Les données existantes pour cette période n'ont pas permis de répartir selon les régions les composantes en devises des statistiques bancaires canadiennes utilisées pour la série D60 (ainsi que D50 et D82), et la répartition a été faite par devise, faute de renseignements supplémentaires. C'est ainsi que parfois, un pays s'est vu attribuer certaines transactions qui avaient été effectuées dans sa monnaie avec des pays tiers, ce qui a occasionnellement entraîné des divergences lors de comparaisons des statistiques bilatérales compilées au Canada et dans d'autres pays.

On a remédié à cette situation à partir du début de 1964, lorsque les données produites ont permis de répartir les créances selon le lieu de résidence du créancier ou du débiteur. Les estimations ultérieures, maintenant remplacées à cause du changement de méthode, incluaient dans le poste D60 un ajustement bilatéral net relatif aux trois postes touchés (D60, D50 et D82), qui visait à les exprimer en fonction de la résidence géographique et non plus de la devise. L'abandon de la série à la fin de 1963 a impliqué des surestimations cumulées des entrées nettes provenant des États-Unis et du Royaume-Uni (de l'ordre de \$200 millions et \$250 millions respectivement), et une sous-estimation correspondante des entrées provenant des autres pays.

La nouvelle déclaration prenait essentiellement la forme du tableau publié chaque mois par la Banque du Canada¹⁵ et intitulé "Banques à charte: avoirs et engagements en monnaies étrangères - Sièges et succursales canadiennes seulement", bien qu'elle comprenait également les créances fondées sur l'or. Cette

¹⁵ *Revue de la Banque du Canada* (Tableau 16 dans le numéro de novembre 1976).

méthode s'est également substituée aux dispositions antérieures permettant d'obtenir les positions à vue des services de titres, d'autres services des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques, en ce qui concerne leurs avoirs en devises; par la suite, le chiffre net des avoirs a servi de base pour construire les statistiques représentant les propres positions à vue des banques.

Ceci résume brièvement les principales étapes de l'établissement de l'élément du poste D60 relatif aux banques à charte. L'évolution de la méthodologie appliquée aux créances en or ou fondées sur l'or a revêtu un caractère quelque peu plus technique. Jusqu'en 1968, ces créances ont été traitées comme des créances en devises, et la méthode qu'il leur a été appliquée par la suite a été évidemment modifiée lors du changement global de la base conceptuelle de la série. Il y avait toutefois plusieurs changements dans les nouvelles données: à partir du quatrième trimestre de 1969 et rétroactivement au deuxième trimestre de 1968 (après l'instauration du double marché de l'or), les créances fondées sur l'or ont été considérées strictement du point de vue de la résidence. Cette séparation des créances fondées sur l'or et de celles libellées en devises traduisait l'application des lignes directrices relatives aux opérations en monnaies étrangères des banques à charte canadiennes; les créances payables en or sont devenues finalement un élément du poste D65. Les variations des avoirs d'or en lingots des banques à charte canadiennes sont passées du compte bilatéral des États-Unis à celui de "tous les autres pays", également à partir du quatrième trimestre de 1969 et rétroactivement au deuxième trimestre de 1968, mais ces avoirs ont cessé d'être considérés comme des actifs extérieurs rétroactivement à cette date, le concept de l'or ayant été révisé au premier trimestre de 1973 (voir à propos du poste A3).

Évaluation

Les descriptions précédentes ont montré que jusqu'en 1964, les données de base dont on disposait n'étaient pas appropriées, sur le plan conceptuel, aux méthodes utilisées. Par la suite, la valeur des statistiques a fortement dépendu de l'aptitude des répondants à identifier sans ambiguïté le pays de résidence des emprunteurs et des déposants: il ne fait aucun doute qu'ils éprouvent de temps en temps de sérieuses difficultés à cet égard.

Rien ne prouve de façon satisfaisante que les mesures sont adéquates. L'étude des déclarations des résidents sur leurs dépôts en devises au Canada, qu'ils les remplissent dans le cadre des enquêtes de la balance des paiements ou du programme général de statistiques financières, est décourageante. À la fin de 1972, les banques à charte signalaient que les résidents détenaient \$1,609 millions de dépôts en devises auprès

de leurs sièges et de leurs succursales canadiennes, alors que les déclarations des résidents indiquaient des montants bien inférieurs à la moitié de ce chiffre. Ces avoirs comprenaient les dépôts réversibles à terme¹⁶ qui sont normalement censés ne présenter d'intérêt que pour les résidents du Canada (ou, éventuellement, pour les non-résidents prévoyant avoir besoin de dollars canadiens). On ne sait pas dans quelle mesure cet écart est attribuable au fait que des répondants n'ont pas considéré que leurs dépôts réversibles à terme étaient des avoirs de monnaies étrangères, ni dans quelle mesure les avoirs étaient concentrés entre les mains d'administrations provinciales, de municipalités, de compagnies d'assurances et de certaines autres institutions pour lesquelles les méthodes de déclaration ne sont pas bien adaptées au but poursuivi. Évidemment, il se peut que certains dépôts aient été classés par erreur avec ceux appartenant à des Canadiens, mais il n'y a aucune raison de supposer qu'un biais de ce genre ait joué dans un sens ou dans l'autre. On trouvera dans les observations relatives au poste D65 une analyse plus approfondie de la façon dont sont mesurés les dépôts bancaires, tels qu'ils sont enregistrés au passif et à l'actif.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), éléments des postes suivants:

Poste

- | | |
|----|--|
| 16 | Autres institutions monétaires, pour les données relatives aux sièges sociaux et aux succursales canadiennes des banques à charte. |
| 15 | Institutions monétaires centrales, pour les données relatives aux fonds de roulement peu importants détenus par la Banque du Canada en devises non convertibles autres que les monnaies des États-Unis et du Royaume-Uni. (Avant 1970, étaient également comprises les devises convertibles qui ont été transférées à ce moment-là dans les réserves internationales officielles et ce, rétroactivement à 1961). |

¹⁶ Les dépôts réversibles à terme ("dépôts-swaps") sont des capitaux convertis en une monnaie étrangère, généralement en dollars américains, qui ont été déposés à terme auprès d'une banque et que celle-ci s'est engagée par un contrat à terme à reconvertir en dollars canadiens. Ces dépôts constituent une partie des engagements des banques à charte sous forme de dépôts en devises.

- 14.6 État: Autres avoirs à court terme, pour les données relatives aux fonds obtenus par des prêts de refinancement et aux autres capitaux conservés pour les remboursements, aux fonds de roulement peu importants que détenait le gouvernement avant 1970 en devises non convertibles autres que celles des États-Unis et du Royaume-Uni (fonds qui ont été transférés à cette date dans les réserves internationales officielles, rétroactivement à 1961), et à titre temporaire du deuxième trimestre de 1968 à la fin de 1972, à la nouvelle production d'or que les autorités détenaient pour l'écouler hors du marché monétaire (éliminée rétroactivement en 1973).
- 13.3 Autres avoirs des autorités locales, pour les données relatives aux dépôts en devises détenus à l'étranger par les administrations locales.
- 12.2 Avoirs privés en titres d'États étrangers, pour les données relatives aux avoirs privés de bons du Trésor étrangers.
- 12.4 Avoirs privés de devises et de dépôts bancaires, autres avoirs à court terme, pour les données relatives aux dépôts privés en devises à l'étranger.

Tableaux XV: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales.

Tableau XVI: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes suivants:

Poste

- 16 Autres institutions monétaires, pour les données relatives aux sièges sociaux et aux succursales canadiennes des banques à charte.
- 15 Institutions monétaires centrales, pour les données relatives aux fonds de roulement peu importants détenus par la Banque du Canada en devises non convertibles autres que celles des États-Unis et du Royaume-Uni. (Avant 1970, étaient également comprises les devises convertibles qui ont été transférées à cette date dans les réserves internationales officielles, rétroactivement à 1961).

- 14.6 État: Autres avoirs à court terme, pour les données relatives aux fonds obtenus par des prêts de refinancement et aux autres capitaux conservés pour les remboursements, aux fonds de roulement peu importants que détenait le gouvernement avant 1970 en devises non convertibles autres que celles des États-Unis et du Royaume-Uni (fonds qui ont été transférés à cette date dans les réserves internationales officielles, rétroactivement à 1961), et à titre temporaire du deuxième trimestre de 1968 à la fin de 1972, à la nouvelle production d'or que les autorités détenaient pour l'écouler hors du marché monétaire (éliminée rétroactivement en 1973).
- 13.2 Avoirs à court terme des autorités locales, pour les données relatives aux dépôts en devises détenus à l'étranger par les administrations locales (données non disponibles).
- 12.2 Autres avoirs privés à court terme, pour les données relatives aux dépôts privés en devises détenus à l'étranger et aux avoirs privés de bons du Trésor étrangers.

Tableau XV (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales.

Tableau XVI (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Éléments du Reste du monde (secteur XIII), de la façon suivante:

Catégorie

- 3313 Devises et dépôts étrangers, pour les dépôts en monnaies étrangères des résidents (avec signe inverse).
- 3530 Investissements étrangers, pour les avoirs privés de bons du Trésor étrangers (avec signe inverse).
- 2610 Autres éléments de l'actif financier, pour la position nette en devises (à vue) des banques à charte canadiennes (avec le même signe).

Périodicité

Séries annuelles de 1927 à 1940 et de 1946 à 1963, trimestrielles de 1950 à 1963. (Des données

comparables ont été publiées jusqu'au premier trimestre de 1973.)

Données complémentaires

Avoirs et engagements en devises des sièges et des succursales canadiennes des banques à charte: données publiées sur la base des transactions, pour chaque trimestre et avec les encours de fin de période, dans les publications n° 67-001 (tableau 10, deuxième trimestre de 1973) et n° 67-201 (tableau 23 dans l'édition de 1971 et tableau 25 dans l'édition de 1972); ces tableaux étaient intitulés "Bilan en devises étrangères des sièges sociaux et succursales au Canada des banques canadiennes à charte".

Données connexes

Banques à charte: Avoirs et engagements en monnaies étrangères et en dollars américains - Sièges et succursales canadiennes seulement - selon le pays de

résidence et le genre d'activité des clients, mensuellement (*Revue de la Banque du Canada*, tableaux 16 et 17 dans le numéro de novembre 1976, et notes relatives aux tableaux).

Banques à charte: Avoirs et engagements en monnaies étrangères, mensuellement (*Revue de la Banque du Canada*, tableau 15 dans le numéro de novembre 1976, et notes relatives aux tableaux).

Banques à charte du Canada: État de l'actif et du passif, calculé d'après les relevés fournis en application de l'article 103 de la Loi sur les banques, mensuellement (Supplément à la Gazette du Canada).

(Les deux dernières sources portent sur les avoirs et les engagements des succursales, agences et filiales à part entière établies à l'étranger, ainsi que sur ceux des sièges sociaux et des succursales situées au Canada.)

Capitaux à court terme détenus à l'étranger par des résidents (à partir de 1964)

- Codes -** D61 Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents
- D65 Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire

Définition

Le poste D61 enregistre les créances nettes en devises qu'ont les banques à charte canadiennes sur des non-résidents, tandis que le poste D65 comprend les dépôts faits auprès de banques à l'étranger et les effets monétaires étrangers détenus par des résidents du Canada (à l'exception de ceux du système bancaire canadien et des autorités monétaires officielles).

Description

Le poste D61, qui enregistre les positions nettes (à vue), c'est-à-dire les créances nettes, en monnaies étrangères que les sièges sociaux et les succursales canadiennes des banques à charte ont vis-à-vis des non-résidents, a été créé au deuxième trimestre de 1973 et reconstitué rétroactivement à 1964. Le tableau III.1 indique la composition des avoirs et engagements en devises des sièges et des succursales canadiennes au 31 décembre 1974, et présente des chiffres sur les transactions nettes correspondantes.

Le poste D65 porte sur les avoirs de devises détenus à l'étranger par les autres résidents, exception faite bien sûr de ceux qui figurent au poste K qui couvre les réserves internationales officielles du Canada. Bien que le poste D65 n'ait été créé qu'au

premier trimestre de 1973 et ce, rétroactivement à 1964, il constituait auparavant un élément non publié du poste D60 (on se souviendra qu'on avait alors renvoyé le lecteur à ce poste-ci). Par conséquent, une partie de la description qui suit a trait à des périodes antérieures à la publication séparée de cette série.

Sources et méthodes

Tous les éléments du poste D61 et presque tous ceux du poste D65 sont calculés à partir des variations des créances en cours libellées en devises, exprimées soit à leur valeur dans la monnaie étrangère considérée, soit à leur équivalent en dollars canadiens. La méthode utilisée pour construire, à partir de ces variations, les statistiques de flux destinées à la balance des paiements et exprimées en dollars canadiens, est décrite dans la note sur la mesure des transactions en devises qui se trouve à la partie VII.

La série D61 est construite à partir des rapports sur les avoirs et engagements en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes, rapports qui sont fournis à l'Inspecteur général des banques par les banques à charte canadiennes. Concrètement, il s'agit du tableau que publie mensuellement la Banque du Canada et qui s'intitule "Banques à charte: avoirs et engagements en monnaies étrangères - sièges et succursales canadiennes seulement"¹⁷.

¹⁷ *Revue de la Banque du Canada* (Tableau 16 dans le numéro de novembre 1976).

TABLEAU III.1. Avoirs et engagements en devises des sièges sociaux et des succursales canadiennes des banques à charte

Détail	Transactions nettes								Encours au 31 décembre 1974
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	
	en millions de dollars								
Avoirs sur des résidents:									
Des États-Unis	273	167	816	- 33	- 933	- 87	528	- 47	2,552
D'autres pays	375	726	1,394	1,389	319	1,288	3,211	1,492	10,899
Total, non-résidents	648	893	2,210	1,356	- 614	1,201	3,739	1,445	13,411
Du Canada	- 103	- 49	215	216	- 43	- 100	175	1,116	2,539
Total	545	844	2,425	1,572	- 657	1,101	3,914	2,561	15,770
Engagements vis-à-vis des résidents:									
Des États-Unis	76	- 297	339	22	592	175	265	1,026	3,020
D'autres pays	188	702	1,365	1,212	198	1,663	3,131	- 935	8,603
Total, non-résidents	264	405	1,704	1,234	790	1,838	3,396	91	11,623
Du Canada:									
"Dépôts-swaps"	165	- 141	792	224	- 951	- 472	553	646	1,577
Autres	198	330	445	- 123	- 519	383	853	1,351	3,485
Total, Canada	363	189	1,237	101	- 1,470	- 89	1,406	1,997	5,062
Total	627	594	2,941	1,335	- 680	1,749	4,802	2,088	16,685
Avoirs nets sur des résidents:									
Des États-Unis	+ 197	+ 464	+ 477	- 55	- 1,525	- 262	+ 263	- 1,073	- 498
D'autres pays	+ 187	+ 24	+ 29	+ 177	+ 121	- 375	+ 80	+ 2,427	+ 2,286
Total, non-résidents	+ 384	+ 488	+ 506	+ 122	- 1,404	- 637	+ 343	+ 1,354	+ 1,788
Du Canada	- 466	- 238	- 1,022	+ 115	+ 1,427	- 11	- 1,231	- 881	- 2,703
Total	- 82	+ 250	- 516	+ 237	+ 23	- 648	- 888	+ 473	- 915

Nota: Ce tableau présente les opérations bancaires en devises (or non compris) des banques à charte canadiennes. Leur effet sur la balance des paiements du Canada est mesuré par le total des avoirs nets sur tous les non-résidents, qui figure au poste D61. Les chiffres sur les transactions sont fondés sur les données publiées mensuellement dans la *Revue de la Banque du Canada*, mais ont été ajustés de façon à éliminer l'impact des variations des taux de change.

La série D65 qui enregistre les capitaux étrangers détenus à l'étranger par le secteur non bancaire pose des problèmes de mesure considérables. Dans la plupart des pays, ces chiffres proviennent d'enquêtes auprès des résidents les plus susceptibles de détenir des dépôts en devises à l'étranger; les statisticiens canadiens, eux, n'ont pas adopté cette méthode: en effet, la comparaison de toutes les données disponibles, y compris celles provenant de nombreuses enquêtes menées à d'autres fins par Statistique Canada, avec les chiffres existant dans les autres pays sur les engagements bancaires en devises (autres que la monnaie canadienne) à l'égard de résidents du Canada, a révélé de graves problèmes de couverture.

On trouvera ci-dessous les estimations des avoirs non bancaires de devises détenus à l'étranger par des résidents à la fin de 1972, qui proviennent principalement de sources non canadiennes; les chiffres sont exprimés à leur équivalent en dollars canadiens.

	en millions de dollars	
Dollars américains:		
Aux États-Unis	314	
Dans des pays autres que les États- Unis et le Canada	1,567	1,881
Livres sterling		80
Autres devises		141
Bons du Trésor du gouvernement des États-Unis		97
Total		2,199

Le montant des avoirs déclarés par les résidents du Canada dans le cadre des enquêtes spécifiques de la balance des paiements ou du programme global de statistiques financières était inférieur à un tiers du total. Si l'on exclut les dépôts en euro-dollars, le résultat est un peu plus satisfaisant, puisque plus des deux tiers du reste sont identifiables. Cependant, certaines questions importantes restent posées quant à la signification des soldes non identifiés. Les enquêtes ne sont pas exhaustives; elles ne couvrent pas les avoirs des particuliers, les successions, les fonds placés en fiducie et dans des comptes d'agence, les capitaux d'assurances, les avoirs des institutions à but non lucratif et les fonds des caisses de retraite; de plus, la couverture des provinces, des municipalités et de leurs organismes est insuffisante. Le système d'enquête s'intéresse principalement aux sociétés qui effectuent d'autres types de transactions importantes du point de vue de la balance des paiements, ou aux entreprises non financières, qui permettent d'obtenir plus de détails sur les dépôts détenus que les institutions financières en général. (Il est peut-être significatif que les dépôts en monnaies étrangères qui sont apparemment le moins bien déclarés par leurs détenteurs soient plutôt les dépôts réversibles à terme, ou "dépôts-swaps", et les

dépôts en euro-dollars. Ces formes d'avoirs sont peut-être moins adaptées aux objectifs premiers des principales enquêtes). Les problèmes de données correspondants se manifestent sans équivoque dans les Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue), où des variations très importantes des dépôts en devises sont enregistrées de façon résiduelle dans le secteur des particuliers.

Cette situation ne se retrouve sans doute pas uniquement au Canada. Les articles officiels sur l'évolution de la balance des paiements des États-Unis¹⁸ comprennent régulièrement un tableau donnant le détail des créances sur l'étranger déclarées par les institutions bancaires et non bancaires américaines. Ce tableau indique pour mémoire les dépôts en dollars américains dans les banques canadiennes, calculés d'une part d'après les déclarations des grandes sociétés américaines (à l'exception des banques), et d'autre part d'après les statistiques bancaires canadiennes: à la fin de 1974, le premier chiffre s'élevait à 603 millions de dollars américains et le deuxième à 2,138 millions de dollars américains. Ainsi, les sources américaines n'avaient appréhendé qu'un peu plus de 28% du total.

Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire canadien - En raison des problèmes révélés par ce genre d'analyse, les statisticiens du Canada ont choisi de construire à partir de sources étrangères les estimations des variations des dépôts en devises détenus à l'étranger par les résidents (banques non comprises). Cette décision repose sur deux hypothèses fondamentales: premièrement, les données sur les engagements bancaires seront plus complètes, pour des raisons de concentration, que les chiffres obtenus par les enquêtes auprès des détenteurs de devises; deuxièmement, en dépit du doute qui peut planer sur le classement de certains comptes en fonction de la résidence, rien ne permet de penser qu'il y ait un biais dans un sens ou un autre. (D'ailleurs, si un tel biais existait, il fausserait également les estimations des variations de la position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents, qui figurent au poste D61.)

Par conséquent, dans le cas de la plupart des principaux pays, les données proviennent de sources publiées ou privées pour les créances et les engagements des banques à l'étranger à l'égard du secteur non bancaire canadien. Lorsqu'aucune distinction n'a été faite entre les créances bancaires et non bancaires, les chiffres déclarés au Canada sur les créances bancaires ont été déduits pour obtenir de façon résiduelle les montants des créances non bancaires.

Les sources canadiennes fournissent d'autres renseignements à ce sujet. Si certains éléments des

¹⁸ *Survey of Current Business*, Bureau of Economic Analysis (Département du Commerce des États-Unis).

dépôts en devises à l'étranger, déclarés par exemple dans le questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays"¹⁹, dépassent les chiffres produits à partir de sources bancaires étrangères, on choisit le chiffre le plus élevé. De même, lorsque l'élément bancaire provenant des sources canadiennes dépasse l'élément total (bancaire et non bancaire) provenant des sources étrangères, l'élément résiduel non bancaire est inscrit pour une valeur nulle (et non pas négative). Ces ajustements ont été exceptionnels. Dans le premier cas, il peut s'agir de problèmes de couverture (avoirs dans des banques à l'étranger dont on ne peut pas obtenir des données), et dans les deux cas, il peut s'agir aussi de problèmes de classification ou de "flottant" (ensemble des effets ou écritures en transit).

Il peut arriver que les statistiques construites à partir de sources étrangères reflètent des opérations avec des sociétés canadiennes qui sont considérées comme non résidentes à des fins statistiques. Dans la mesure où elles peuvent être identifiées, on peut tenir compte de ces transactions ailleurs dans la balance des paiements (voir à ce sujet la note relative au concept de résidence, dans la partie VII).

Créances payables en or - Cette série comprend également les créances payables en or détenues sur des non-résidents par les sièges sociaux et les succursales canadiennes des banques à charte. Même si ces créances ne peuvent évidemment pas être qualifiées d'avoirs "non bancaires", elles sont incluses dans la série D65, et non dans la série D61, pour préserver la comparabilité de cette dernière avec les statistiques publiées régulièrement par la Banque du Canada; celles-ci excluent en effet les lingots d'or et les créances fondées sur l'or depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices sur les banques en 1968.

Effets monétaires étrangers détenus par le secteur non bancaire canadien - Les estimations des transactions nettes portant sur les bons du Trésor étrangers et sur d'autres effets des marchés monétaires étrangers, qui sont effectuées par les sièges et les succursales établies au Canada des banques à charte canadiennes, figurent déjà au poste D61; quant aux transactions des autorités monétaires officielles, elles sont enregistrées au poste K. Cependant, d'autres résidents peuvent également faire des placements dans de telles créances, et les estimations correspondantes font alors partie de la série D65. Deux genres de sources sont utilisés.

Les premières sources sont extérieures. Prenons l'exemple des États-Unis: les banques du Système fédéral de réserve recueillent chaque mois, pour le compte du Trésor américain, un volume important de données sur les créances détenues et dues par des non-

résidents. Il s'agit notamment de séries sur les bons du Trésor et les titres de créances américains (de même que sur les obligations à court terme de sociétés et autres organismes gouvernementaux qui sont garanties par les États-Unis), dans la mesure où les données sur ces engagements peuvent être produites à partir des dossiers des banques et des institutions bancaires. Cet élément est encore subdivisé pour indiquer les engagements contractés auprès de résidents du Canada autres que les institutions officielles et les banques; ces chiffres sont publiés mensuellement dans le *Treasury Bulletin*.

La deuxième source de données est le questionnaire BP-30 que remplissent tous les mois les courtiers en valeurs mobilières canadiens pour déclarer les transactions qu'ils effectuent entre le Canada et les autres pays. La méthode employée est semblable à celle qui est utilisée pour les instruments du marché monétaire canadien et qui est décrite en détail à propos des postes D74 à D77 (auxquels nous renvoyons le lecteur).

On suppose que les deux séries ne se chevauchent pas, c'est-à-dire que les avoirs déclarés aux États-Unis par les banques américaines résultent de transactions menées par des circuits autres que ceux utilisés par les courtiers canadiens en valeurs mobilières.

Des renseignements supplémentaires sur les détenteurs canadiens de ces genres de titres peuvent être obtenus à partir d'autres enquêtes et donner lieu à d'autres ajustements. Le questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", prévoit la déclaration annuelle des avoirs de bons du Trésor étrangers et des titres de placement à court terme du même genre; par ailleurs, le questionnaire BP-51, "Répartition géographique de l'appartenance du capital", enregistre les avoirs de bons du Trésor et de papier commercial et financier étrangers, tandis que le questionnaire BP-59, "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes", révèle également certains avoirs d'effets des marchés monétaires étrangers.

Cas particuliers - Nous avons déjà mentionné que, même s'ils n'étaient pas publiés séparément, les avoirs non bancaires à l'étranger de capitaux étrangers, qui font l'objet de l'actuelle série D65, constituaient un élément de la série D60, Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents, bien que leur description ait été reportée ici. Avant 1964, lorsque ces chiffres n'étaient pas publiés séparément, plusieurs cas particuliers de dépôts faisaient partie de cet élément.

Avant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, un accord avait été conclu, qui autorisait exceptionnellement Terre-Neuve à vendre de la morue au Portugal contre paiement en livres sterling, à la condition que les capitaux servent uniquement au

¹⁹ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

remboursement de sa dette en livres sterling. Au moment de l'union, la responsabilité de cette entente a été assumée par le Canada. Par la suite, les recettes en livres sterling qui ne servaient pas immédiatement au remboursement de la dette étaient considérées comme faisant partie des avoirs non bancaires de devises à l'étranger. La dette a été entièrement amortie en 1963.

En raison de leur caractère particulier, d'autres avoirs officiels de devises liés à des opérations d'endettement ont été inscrits à ce poste et non dans les réserves internationales officielles. En 1949, un montant important de devises, obtenu par le placement à New-York d'une nouvelle émission du gouvernement du Canada, a été mis de côté pour rembourser en 1950 une dette en dollars américains.

Enfin, il faut mentionner le cas de certains avoirs officiels de monnaies étrangères autres que les dollars américains et les livres sterling. Ces deux dernières monnaies ont toujours été comprises dans les estimations de la balance des paiements relatives aux réserves officielles du Canada en or et en devises. Par contre, les fonds de roulement peu importants détenus en autres monnaies par les autorités figuraient dans les avoirs non bancaires de devises à l'étranger. Lorsque le champ couvert par la série sur les réserves internationales officielles a été étendu en 1970 (comme on le décrit à propos des postes K1 à K4), les avoirs de devises convertibles autres que les dollars américains et les livres sterling sont passés dans la nouvelle série K4, qui a été reconstituée rétroactivement à 1961. Pour les années antérieures, les avoirs de ces devises sont toutefois restés avec les monnaies étrangères détenues à l'étranger par le secteur non bancaire.

Au cours de la période de transition, c'est-à-dire du deuxième trimestre de 1968 à 1972, qui précède l'application de la nouvelle méthode d'enregistrement de la production d'or (voir le poste A3), l'or possédé par les autorités et destiné à être écoulé sur le marché non monétaire a également été porté à ce poste, étant donné qu'il ne pouvait plus figurer dans les réserves internationales officielles. A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode en 1973, ces avoirs ont été considérés comme des avoirs intérieurs et ce, rétroactivement au mois d'avril 1968.

Évaluation

Toute série construite à partir de variations de dépôts qui dépendent des diverses classifications appliquées dans un grand nombre d'institutions est susceptible de présenter des incohérences. Les données bancaires sont de plus sujettes à deux problèmes: l'existence du "flottant" (effets en transit) et sa signification dans les cas où il est mesurable. Les descriptions présentées plus haut ont montré que de telles vérifications, quoi-

que théoriquement possibles, ne sont d'aucune aide pratique dans l'évaluation des séries. Les statistiques qui ont été utilisées sont celles qui ont été jugées les plus satisfaisantes, de l'avis des statisticiens qui les rassemblent.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), éléments des postes suivants.

En ce qui concerne D61:

Poste

- 16 Autres institutions monétaires, pour les données portant sur les sièges sociaux et les succursales au Canada des banques à charte canadiennes.

En ce qui concerne D65:

- 12.1 Avoirs privés en monnaies et en dépôts bancaires, pour les données portant sur les dépôts en devises détenus à l'étranger par le secteur privé;
- 12.2 Avoirs privés en valeurs mobilières d'États étrangers, pour les données portant sur les bons du Trésor étrangers détenus par le secteur privé;
- 12.4 Autres avoirs privés, pour les données portant sur les capitaux privés détenus par le secteur privé;
- 13.3 Autres avoirs des autorités locales, pour les données portant sur les dépôts en devises à l'étranger des autorités locales;
- 16 Autres institutions monétaires, pour les données portant sur les créances en or des sièges sociaux et des succursales au Canada des banques à charte canadiennes.

Tableau XVI: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative

régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes suivants:

En ce qui concerne D61:

Poste

- 16 Autres institutions monétaires, pour les données portant sur les sièges sociaux et les succursales au Canada des banques à charte canadiennes.

En ce qui concerne D65:

- 13.2 Avoirs à court terme des autorités locales, pour les données portant sur les dépôts en devises détenus à l'étranger par les autorités locales (non disponibles actuellement);
- 12.2 Autres capitaux privés à court terme, pour les données portant sur les dépôts en devises à l'étranger et les bons du Trésor étrangers détenus par le secteur privé;
- 16 Autres institutions monétaires, pour les données portant sur les créances en or des sièges sociaux et des succursales au Canada des banques à charte canadiennes.

Tableau XVI (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Éléments (avec signe inverse) du Reste du monde (secteur XIII), à savoir:

Catégorie

- 2313 Devises et dépôts étrangers, pour les dépôts en monnaies étrangères des non-résidents.
- 3313 Devises et dépôts étrangers, pour les dépôts en monnaies étrangères auprès des non-résidents.
- 3331 Emprunts bancaires, pour les prêts en devises consentis à des non-résidents.
- 3530 Investissements étrangers, pour les avoirs de valeurs mobilières étrangères.

Périodicité

Séries annuelles et trimestrielles depuis 1964.

Données complémentaires

Bilan en devises étrangères des sièges sociaux et succursales au Canada des banques canadiennes à charte - tableaux publiés chaque trimestre sur la base des transactions, avec les montants en cours en fin de période: n^o 67-001 au catalogue (tableau 10 ou 12) et n^o 67-201 au catalogue (tableau 23 dans l'édition de 1971 et tableau 25 dans l'édition de 1972). Les petites différences par rapport aux totaux publiés actuellement sont dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

Données connexes

Banques à charte: Avoirs et engagements en monnaies étrangères et en dollars des États-Unis - Sièges et succursales canadiennes seulement, selon le pays de résidence et le genre d'activité des clients, série mensuelle (*Revue de la Banque du Canada*, tableaux 16 et 17 dans le numéro de novembre 1976, et notes relatives aux tableaux).

Banques à charte: Avoirs et engagements en monnaies étrangères, série mensuelle (*Revue de la Banque du Canada*, tableau 15 dans le numéro de novembre 1976, et notes relatives aux tableaux).

Banques à charte du Canada: État de l'actif et du passif, compilé d'après les relevés fournis en application de l'article 103 de la Loi sur les banques, série mensuelle (Supplément à la Gazette du Canada).

(Les deux dernières sources couvrent les avoirs et les engagements des succursales, des agences et des filiales bancaires à part entière à l'étranger, ainsi que ceux des sièges sociaux et des succursales au Canada.)

Référence supplémentaire

The Foreign Currency Business of the Canadian Banks: An Econometric Study, par Charles Freedman (Travaux de recherche de la Banque du Canada, n^o 10, 1974).

Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents

Code - D71

Définition

Ce poste enregistre les variations des dépôts en dollars canadiens détenus par les non-résidents auprès des banques et des autres institutions financières de dépôts canadiennes; il comprend également les engagements nets en dollars canadiens que les sièges sociaux et les succursales au Canada des banques à charte canadiennes ont envers leurs succursales, agences et filiales établies à l'étranger.

Description

Pour mieux décrire ce poste qui représente des engagements des banques à charte canadiennes, on peut diviser son contenu en deux éléments: le premier consiste en leurs engagements sous forme de dépôts

(passif-dépôts) envers des clients non-résidents, et le second couvre leur passif net en dollars canadiens à l'égard de leurs succursales, agences et filiales à l'étranger.

Les données sur les dépôts des non-résidents sont recueillies pour chaque trimestre par l'Inspecteur général des banques pour le compte de Statistique Canada. Ces chiffres sont géographiquement très détaillés de façon à satisfaire les divers besoins des répartitions par zone (voir la note à ce sujet à la partie VII). De plus, le passif-dépôts est ventilé de façon à indiquer les soldes créditeurs des banques et correspondants étrangers, les dépôts portant intérêt des autres non-résidents et les dépôts sans intérêt des autres non-résidents. Une rubrique présente pour mémoire le total des éléments de ces trois séries qui correspond aux dépôts des institutions officielles. Ces engagements ont atteint des niveaux assez élevés, comme l'indique le tableau III.2.

TABLEAU III.2. Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents au 31 décembre 1974

	en millions de dollars	
Sièges sociaux et succursales au Canada des banques à charte canadiennes:		
Banques et correspondants bancaires étrangers (soldes créditeurs)	641	
Autres non-résidents, dépôts portant intérêt	771	
Autres non-résidents, dépôts sans intérêt	180	1,592
Succursales, agences et filiales étrangères, engagements nets à vue en dollars canadiens:		
Dépôts à l'étranger	71	
Moins:		
Prêts à l'étranger	204	- 133
Banque du Canada:		
Dépôts des non-résidents	44	
"Soldes immobilisés"	33	77
Autres institutions financières de dépôts		33
Ajustements pour d'importantes transactions identifiées en cours de compensation		- 9
Total		1,560

Il a été très difficile de mesurer les flux de dollars canadiens entre les banques au Canada et leurs succursales, agences et filiales à l'étranger. L'Inspecteur général des banques a cessé de le faire directement il y a de nombreuses années, en partie parce que les mesures de ces flux étaient gravement faussées par le problème des effets en cours de compensation. Une solution de rechange a consisté à supposer qu'une position nette en dollars canadiens à l'étranger (à très court terme) représente une créance sur le Canada. Cette solution est décrite plus en détail ci-dessous.

Le tableau III.2 indique deux éléments de la série D71 qui concernent la Banque du Canada. Les dépôts en dollars canadiens acceptés de l'étranger par la Banque du Canada sont évidemment semblables à ceux qu'acceptent les banques à charte et sont traités de la même manière. La situation se complique quelque peu en ce qui concerne les "soldes immobilisés". Jusqu'en 1974, lorsque la Banque du Canada jugeait approprié de payer des intérêts à des clients, elle mettait de côté certaines valeurs dont les intérêts servaient à rémunérer les clients pour les soldes ainsi

immobilisés qu'ils laissaient à ses guichets²⁰. Techniquement, comme elle détenait des titres en garde pour le compte de ses clients, ces "soldes immobilisés" ne figuraient pas dans le bilan de la Banque du Canada.

Lorsque des facilités de crédits réciproques entre banques centrales ont été activées au profit du Canada (voir le poste K5), cette technique a été utilisée normalement, mais elle a également servi à propos d'autres fonds gardés en dépôt pour le compte de banques centrales étrangères. Les "capitaux immobilisés" traités de cette façon auraient pu être considérés comme des entrées de capitaux découlant de l'acquisition de valeurs canadiennes par des non-résidents, mais dans les cas où il s'agit de concours spéciaux des banques centrales, cela aurait empêché de voir quelle était l'aide fournie et, dans une forte proportion, à quel point cette aide était nécessaire. En outre, la nature de l'engagement du Canada n'aurait pas non plus été claire. Par conséquent, les variations des "soldes immobilisés" ont été éliminées des transactions sur valeurs mobilières et ont été indiquées séparément, soit avec les dépôts en dollars canadiens (D71), soit dans les mouvements monétaires officiels (K5) lorsque cela était plus approprié.

Les variations des dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents auprès de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal et celles des dépôts acceptés par les sociétés de fiducie et de crédit figurent également à ce poste.

Sources et méthodes

Les données sur les engagements en dollars canadiens que les sièges et les succursales canadiennes des banques à charte ont envers des non-résidents sont obtenues trimestriellement par l'Inspecteur général des banques. Normalement, les variations sont utilisées sans ajustement dans la construction de la série D71, mais on tient occasionnellement compte de paiements importants dont on sait qu'ils ont eu lieu, mais qu'ils n'ont pas encore été débités des comptes des non-résidents à la date de déclaration.

Les données relatives aux autres institutions financières de dépôts canadiennes sont obtenues directement.

Évaluation

Ces séries sont sujettes à des erreurs de classification de la part des institutions déclarantes et aux problèmes liés aux effets en cours de compensation qui caractérisent la plupart des statistiques bancaires.

²⁰ *Déclaration du gouverneur devant la Commission royale d'enquête sur les finances et le système bancaire*, p. 86 (Banque du Canada, Ottawa, mai 1964).

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), éléments des postes 15.3, Dépôts des institutions monétaires centrales et 16.2, Dépôts des autres institutions monétaires.

Tableau XV: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales.

Tableau XVI: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes 15.6, Engagements des institutions monétaires centrales envers des institutions officielles, et 16.6, Autres engagements à l'étranger des autres institutions monétaires.

Tableau XV (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales

Tableau XVI (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des autres institutions monétaires.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Éléments de: Argent liquide et dépôts bancaires (catégorie 2311), Dépôts dans les autres institutions (catégorie 2312) et, avec le signe inverse, Engagements envers des entreprises associées constituées (catégorie 3512) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles à partir de 1940 et trimestrielles à partir de 1950.

Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents

Code - D72

Définition

Ce poste enregistre les variations des principaux engagements à vue du gouvernement du Canada à l'égard des non-résidents.

Description

Ce poste comprend principalement les billets ne portant pas intérêt qui sont payables à vue à des organismes financiers internationaux. Ils représentent pour la plupart des parts non encore utilisées des souscriptions et avances canadiennes à ces organismes. Les souscriptions et avances canadiennes elles-mêmes figurent au poste D42.

Par exemple, à la fin de 1974, l'encours des billets se répartissait de la façon suivante:

Organisme	en millions de dollars
Association internationale de développement	172.4
Banque interaméricaine de développement	23.8
Banque asiatique de développement	8.4
Banque de développement des Caraïbes	1.9
Total	206.5

Les dispositions relatives aux souscriptions de capital à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) exigeaient des membres qu'ils maintiennent la valeur-or initiale de leurs souscriptions; pendant un certain temps, une partie de ces souscriptions était sous la forme de billets à vue sans intérêt du gouvernement du Canada, et il a fallu procéder occasionnellement à des ajustements, par des paiements ou des recettes entre le Canada et la BIRD. A cette époque, on considérait que ces transactions, qui n'étaient pas très importantes, découlaient d'ajustements de valeur, et elles n'étaient pas prises en compte dans la balance des paiements.

Le gouvernement canadien émet également des billets ne portant pas intérêt et payables à vue au Fonds monétaire international; ces billets font partie de la position de réserve du Canada auprès du Fonds monétaire international et figurent donc aux postes K4 ou K5, et non au poste D72.

De 1958 à 1966, ce poste comprenait également les variations d'un compte de dépôt des États-Unis au ministère de la Défense nationale. Ce compte a été porté au poste D72 pour la première fois lorsque le gouvernement des États-Unis y a placé un montant très important, pour aider l'Aviation royale du Canada à passer des contrats pour le compte de la United States Air Force, à propos de bases du Strategic Air Command. A la fin de 1966, les montants passant par ce compte avaient brusquement diminué et celui-ci a été éliminé du poste D72. Le gouvernement du Canada a un certain nombre de comptes ouverts avec des organisations internationales et des gouvernements étrangers, mais leurs soldes et leurs variations sont généralement faibles; ils figurent au poste D82, comme le compte avec les États-Unis avant 1958 et après 1966.

Sources et méthodes

Les données proviennent des dossiers financiers du gouvernement du Canada.

Évaluation

L'élément de la série qui représente les billets ne portant pas intérêt et payables à vue à des organismes internationaux de placement est un chiffre comptable précis qui concorde avec ceux des autres éléments de la balance des paiements.

L'élément correspondant au compte de dépôt des États-Unis était évidemment précis en ce qu'il a trait à la comptabilité publique, mais sa chronologie peut n'avoir pas toujours respecté l'utilisation des fonds telle qu'elle apparaît ailleurs dans la balance des paiements.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), poste 14.6, Autres engagements à court terme des États.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments du

poste 14.6, Autres engagements à court terme des États.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^os 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Élément des Autres prêts (catégorie 2332) du Reste du monde (secteur XIII).

Effets du marché monétaire canadien détenus par des non-résidents

- Codes -**
- D74 Bons du Trésor du gouvernement canadien
 - D75 Effets commerciaux
 - D76 Effets des sociétés de financement
 - D77 Autres effets à court terme

Définition

Ce poste enregistre les flux de capitaux relatifs aux avoirs des non-résidents sous forme de divers titres du marché monétaire canadien.

Description

Au Canada, le développement du marché monétaire à court terme²¹ est relativement récent: de nombreux observateurs en situent l'origine en 1954, au moment où la Banque du Canada a créé des mécanismes spéciaux pour favoriser le commerce des bons du Trésor. Dès 1958, l'initiative de la Banque du Canada et la collaboration active d'agents du marché monétaire et des banques à charte ont permis d'instituer un important marché de bons du Trésor et d'obligations à court terme du gouvernement fédéral. Les courtiers ont également commencé à y prendre une part active en plaçant des billets à court terme des sociétés de financement à tempérament, qui se sont de plus en plus tournées vers ce marché en raison de l'incertitude des lignes de crédit des banques à charte et des taux d'intérêt rigides et relativement élevés des prêts bancaires à cette époque-là. Surtout après 1957, un marché s'est également développé pour les billets à ordre émis à court terme par les entreprises non financières de premier ordre²².

²¹ Dans le contexte de la balance des paiements, l'expression "à court terme" correspond à des périodes d'un an ou moins, tandis que sur le marché monétaire, l'usage veut qu'elle s'applique aux périodes de trois ans ou moins.

²² *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et les finances*, p. 319, Imprimeur de la reine, Ottawa, 1964. Voir également "Les bons du Trésor du gouvernement canadien" dans *la Revue de la Banque du Canada* (mai 1972); "Le marché du papier à court terme des sociétés" dans *la Revue de la Banque du Canada* (septembre 1976) et "The Canadian Money Market, Revised", Wood Gundy Limited, 1974.

Périodicité

Série annuelle à partir de 1946 et trimestrielle à partir de 1950.

Données connexes

Comptes publics du Canada (publication annuelle).

À la fin de 1974, les bons du Trésor et les autres effets à court terme émis par les administrations provinciales et municipales et leurs entreprises, les effets des sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation, les autres effets commerciaux et les acceptations bancaires en dollars canadiens représentaient un encours total de \$7,195 millions²³; par ailleurs, les bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus en dehors du système bancaire et des comptes publics s'élevaient à \$233 millions, tandis que le public possédait un grand nombre d'obligations du gouvernement du Canada à échéance inférieure à trois ans. Ceci ne constitue en aucun cas une liste exhaustive des divers titres offerts sur le marché monétaire au Canada; elle ne comprend pas par exemple les dépôts à terme auprès des banques et des autres institutions financières de dépôts.

La plupart des principaux instruments du marché monétaire canadien qui font l'objet de placements de la part des non-résidents sont compris dans les statistiques décrites ici. Les facteurs qui incitent à investir peuvent varier, et même s'il est raisonnable de penser que l'arbitrage sur intérêt constitue une motivation importante, il en existe d'autres: les capitaux placés par des non-résidents dans des effets monétaires à court terme peuvent être directement reliés aux besoins financiers futurs des investisseurs, ou être accumulés dans l'anticipation de paiements à effectuer aux termes de contrats d'exportation, ou encore servir de refuges temporaires pour des fonds destinés à être investis à long terme au Canada. Mais il reste que les échanges résultent en grande partie de calculs extrêmement précis d'investisseurs qui "jouent" sur de très faibles différences entre les taux d'intérêt, au Canada et ailleurs, et sur les marges des taux de change à terme.

Il n'est pas facile d'identifier les séries chronologiques qui permettent le mieux de mesurer les écarts relatifs, appelés différentiels, entre les rendements, étant donné que les différentiels de divers types d'instruments varient dans le temps. *La Revue de la Banque du Canada* publie un tableau²⁴ des taux d'intérêt

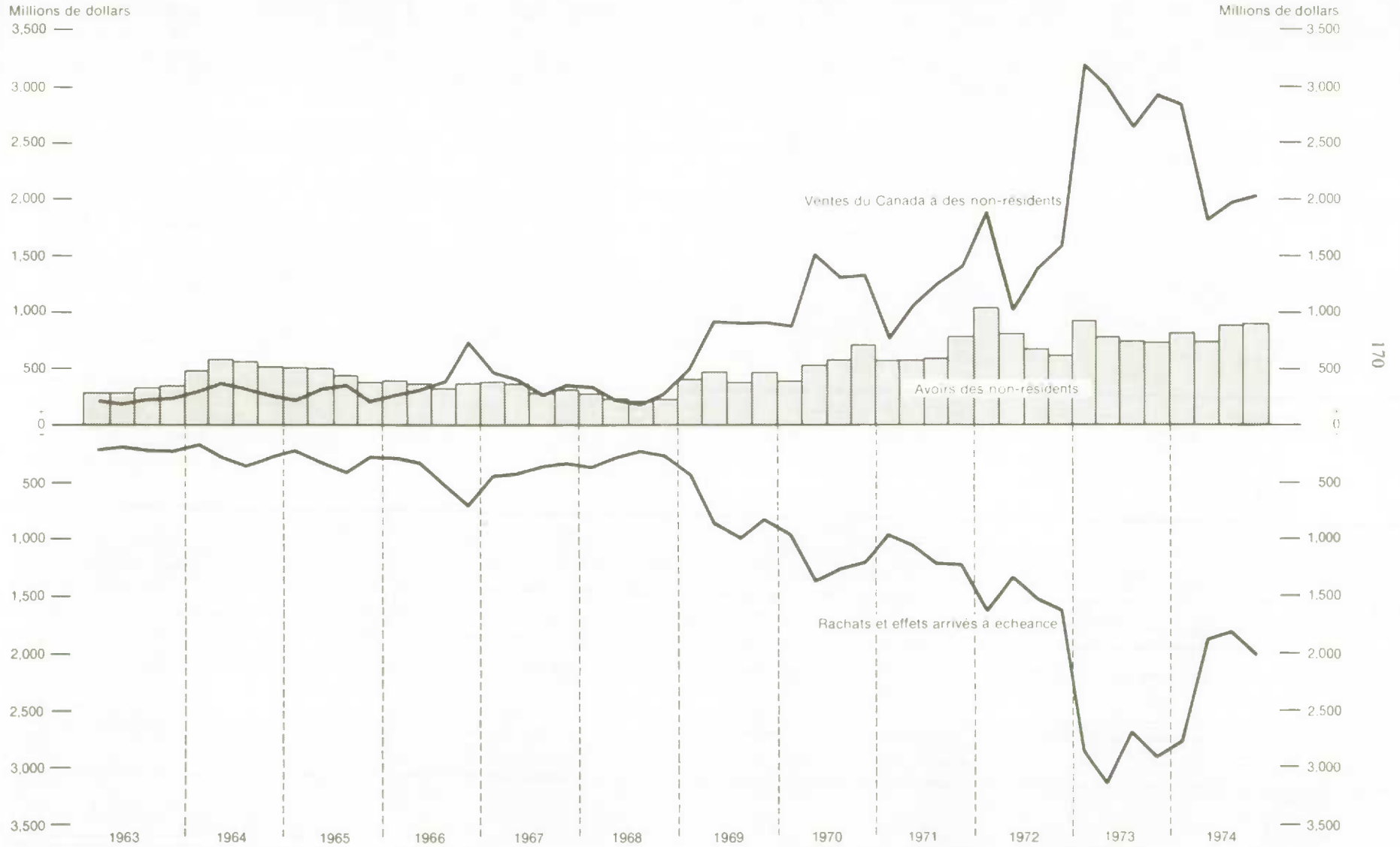
²³ *Revue de la Banque du Canada* (Novembre 1976), tableau 35.

²⁴ Tableau 20 dans le numéro de novembre 1976.

Graphique III.4

Transactions brutes entre le Canada et les autres pays sur certains titres monétaires canadiens

(Bons du Trésor, effets des sociétés de financement, effets commerciaux, acceptations bancaires en dollars canadiens et autres effets à court terme)



canadiens et internationaux pratiqués sur un large éventail de placements à court et à long terme. Une série statistique présente l'écart, exprimé en taux d'intérêt annuel, entre les cours au comptant et à terme du dollar américain au Canada. Les différentiels, change à terme compris (qui représentent l'écart entre les rendements d'effets à court terme canadiens et américains de même nature, compte tenu du report ou du déport), sont donnés pour les bons du Trésor à trois mois et les effets à court terme à 90 jours.

L'analyse des flux peut également être compliquée par différents facteurs, tels que l'incidence variable des retenues fiscales sur les diverses formes de placements, les mesures prises par les autres pays pour protéger leur balance des paiements, et les expériences antérieures d'investisseurs qui avaient fait des placements désastreux dans les effets de certaines sociétés (*l'Atlantic Acceptance Corporation*, dans laquelle des non-résidents possédaient d'importants avoirs de papier à court terme, a fait faillite en juin 1965).

Comme nous l'avons déjà mentionné, ces statistiques ne couvrent pas tous les instruments offerts sur le marché monétaire; certains ont en effet peu d'attrait pour les investisseurs non-résidents, comme c'est le cas

des dépôts-swaps. En fait, ces séries portent sur la plupart des instruments susceptibles d'intéresser les non-résidents, mais ne comprennent pas les dépôts à terme auprès des banques à charte canadiennes, qu'ils soient en dollars canadiens ou en devises (exception faite des dépôts stipulés au porteur).

Les avoirs des non-résidents en effets monétaires ont enregistré des revirements très importants: à la fin du troisième trimestre de 1964 par exemple, les avoirs des non-résidents sous forme d'effets des sociétés canadiennes de financement et de prêt à la consommation ont légèrement dépassé \$500 millions; vers la fin de 1978, ils étaient tombés à \$129 millions, puis ont atteint un nouveau sommet de \$565 millions à la fin du premier trimestre de 1972. On trouvera au tableau III.3 des chiffres sur les divers types de titres détenus par des non-résidents à la fin de 1974. La plupart étaient libellés en dollars canadiens; l'encours total des effets des sociétés de financement et de prêt à la consommation et des autres effets à court terme qui étaient payables en devises aux résidents et aux non-résidents se chiffrait à seulement \$248 millions²⁵. Les non-résidents détenteurs de papier en monnaie canadienne peuvent conclure des contrats de change à terme s'ils désirent éviter de conserver des dollars canadiens.

TABLEAU III.3. Titres du marché monétaire canadien détenus par des non-résidents au 31 décembre 1974

	en millions de dollars	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		85
Effets des sociétés de financement et de prêt à la consommation		483
Autres effets commerciaux et acceptations bancaires en dollars canadiens		110
Autres effets à court terme:		
Bons du Trésor provinciaux et municipaux	55	
Bons du Trésor des entreprises associées aux gouvernements provinciaux et aux municipalités	23	
Dépôts au porteur dans les banques à charte canadiennes	18	
Effets à court terme des autres institutions financières (principalement celles affiliées à des banques étrangères)	127	223
Total		901

Les dépôts-swaps ont beaucoup fluctué: ils ont atteint un peu plus de \$1.8 milliard en 1970, sont tombés à moins de \$200 millions en 1972, pour croître à nouveau et dépasser \$2.9 milliards à l'automne de 1974²⁶. On peut supposer qu'ils sont en très grande partie détenus par des résidents du Canada. Ces dépôts n'ont de répercussions directes sur la balance des paiements que dans la mesure où les fonds sont employés sous forme de créances sur des non-résidents, auquel cas ils influent sur la série D61.

Parmi les investissements des non-résidents en titres du marché monétaire qui ne sont pas pris en

compte dans ces séries, mentionnons les prises en pension effectuées en vertu de contrats de report sur des émissions directes du gouvernement du Canada dont l'échéance initiale est supérieure à un an. À un moment donné, les transactions de ce genre ont eu une certaine importance et ont été publiées dans le tableau 9. D17.5 de la publication n° 67-505 au catalogue, *Canadian Balance of International Payments - A Compendium of Statistics from 1946 to 1965*. Plus récemment cependant, les prises en pension ont porté

²⁵ *Revue de la Banque du Canada*, Tableau 6.

²⁶ *Revue de la Banque du Canada* (novembre 1976), tableau 35.

sur des titres à court terme et ont été comprises avec les autres transactions sur ce genre d'instruments.

Sources et méthodes

Ces séries représentent les seuls éléments importants des flux de capitaux à court terme qui sont construits sur la base des transactions dans la balance canadienne des paiements, au lieu d'être calculés d'après les variations des avoirs. À cet égard, la méthode employée diffère de celle qui est couramment utilisée dans les autres pays. Au Canada, on estime que cette méthode permet d'atteindre une couverture plus complète que ne le feraient des enquêtes auprès des détenteurs ou des émetteurs; elle a en outre l'avantage de fournir des renseignements sur les transactions brutes.

Les données de base des quatre séries de ce groupe proviennent en majeure partie des questionnaires BP-30²⁷ et de ses suppléments. Comme cela est expliqué dans la partie V, ces questionnaires sont remplis chaque mois par environ 200 courtiers en valeurs mobilières, agents de change, banques, sociétés d'investissement, caisses de retraite et autres importants investisseurs institutionnels.

Le développement de l'information relative aux transactions internationales sur le marché monétaire (recueillie au moyen du questionnaire BP-30 et des questionnaires que ce dernier a remplacés) illustre bien l'adaptation des enquêtes à des conditions changeantes, processus qui s'est échelonné sur plus de cinq ans. Même si les placements étrangers qui se fixaient sur des titres du marché monétaire canadien n'étaient pas très importants jusqu'au début des années 60, leur évolution avait été prévue, et on a commencé dès 1959 à améliorer l'appareil statistique.

Avant cette date, les questionnaires ne différenciaient que deux catégories de transactions sur les titres à court terme (à échéance initiale d'un an ou moins):

Canada

Tous les autres pays

En 1959, les catégories ont été subdivisées:

Émissions du gouvernement du Canada

Effets commerciaux et financiers canadiens

Autres effets canadiens

Effets étrangers

En 1962, les catégories ont à nouveau été affinées:

Émissions du gouvernement du Canada

Effets commerciaux canadiens

Effets financiers canadiens

Autres effets canadiens

Effets étrangers

Au même moment, dans la catégorie "Obligations, débetures, billets, etc." (à échéance initiale de plus d'un an), on a fait une distinction au sein des échanges de titres émis directement par le gouvernement du Canada, entre ceux effectués en vertu de contrats de report et les autres:

"Avec ententes de rachats"

"Autres ventes ou achats"

Les instructions ont également été modifiées de la façon suivante:

"Rachats et titres pris en pension - les ventes et les achats résultant de prises en pension doivent être déclarés. Il y a des lignes distinctes pour les émissions directes du gouvernement du Canada dont la période d'échéance initiale est supérieure à un an. Les autres émissions doivent être inscrites dans la catégorie qui convient, sans autre précision".

(Cette disposition a été retirée en 1974 à la suite d'une longue période pendant laquelle les transactions de ce genre ont été faibles.)

Dans l'anticipation d'éventuelles transactions internationales sur des acceptations bancaires, les instructions aux courtiers ont été modifiées pour indiquer qu'elles doivent être inscrites sous "valeurs mobilières à court terme — autres émissions canadiennes".

En juillet 1963, les instructions ont été à nouveau révisées de la façon suivante:

"Date de référence - Dans la présente déclaration, la date de livraison convient davantage que la date de contrat. Si des raisons d'ordre pratique imposent une utilisation généralisée de la date de contrat, il faudra absolument veiller à ce que les déclarations soient ajustées de façon à refléter les dates de livraison pour ce qui concerne les rachats et autres opérations importantes comportant livraison différée."

Les statistiques tirées des questionnaires présentent un problème particulier dans la mesure où les organismes déclarants peuvent ne pas avoir été concernés par l'échéance des effets. Il a donc fallu estimer les sorties correspondant aux effets rachetés ou arrivés à échéance, d'après les ventes et les rachats déclarés; il a aussi fallu tenir compte des effets arrivés à échéance en faisant des hypothèses arbitraires quant aux échéances

²⁷ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

initiales. (Certains répondants importants ont occasionnellement fourni de l'aide à cet égard.)

Il a fallu employer cette procédure relativement primitive jusqu'en mai 1964, date à laquelle ont été introduits les questionnaires supplémentaires A et B. Ceux-ci ont permis de recueillir beaucoup de renseignements additionnels, notamment sur l'émetteur et le mois d'échéance de l'effet, en ce qui concerne les achats et les ventes. Ces suppléments ont permis de connaître de manière précise les effets détenus par les non-résidents qui arrivaient naturellement à échéance et qui n'avaient donc jamais été déclarés comme rachetés.

Grâce aux nouvelles données, on a pu produire des estimations ventilées selon l'émetteur pour les effets à court terme détenus par les non-résidents, ce qui a permis une meilleure corrélation des données détaillées sur ces effets, données qui sont devenues disponibles chaque année grâce aux questionnaires BP-21 (poste III.d) et BP-51 (partie inférieure de la section I).

La présente description des sources et méthodes s'applique à chacune des séries de ce groupe. La série D76, sur des effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents, est construite par une combinaison des données de "transactions" obtenues de la façon que nous venons de mentionner, et de celles tirées du questionnaire BP-21C rempli chaque trimestre par les sociétés financières canadiennes. En fait, ce questionnaire et ceux qui l'ont précédé ont constitué la source des premières données qu'a spécifiquement recueillies Statistique Canada sur l'intervention d'étrangers sur les marchés canadiens de l'argent; ils portaient sur l'endettement des sociétés canadiennes de financement des ventes et de prêt à la consommation envers des non-résidents. Avant 1955, le détail trimestriel était obtenu grâce à la déclaration qui a précédé l'actuel questionnaire trimestriel BP-21A, lequel comprenait une question supplémentaire à l'intention des sociétés de financement. En 1955, un questionnaire (l'actuel BP-21C) a été créé spécialement pour ces sociétés; il a été augmenté en 1962 pour distinguer les diverses formes d'engagements, et a encore été modifié depuis pour faciliter l'intégration des données avec d'autres séries.

Avant les modifications qui sont entrées en vigueur à la fin de 1974, on pouvait espérer en principe que le questionnaire BP-21C révèle les titres que les répondants avaient placés directement à l'étranger (y compris bien sûr ceux placés par l'intermédiaire de courtiers étrangers); le questionnaire BP-30, lui, devait enregistrer ceux qui passaient dans les mains des non-résidents par l'intermédiaire des courtiers canadiens. Il fallait faire cette hypothèse générale jusqu'à l'introduction des suppléments A et B du questionnaire BP-30 qui ont permis d'obtenir les résultats par émetteur. Par la suite, les deux ensembles de données ont été

juxtaposés, et on estimait en fin de trimestre le degré de chevauchement des sources, en supposant en substance que le plus petit des deux chiffres relatif à un émetteur donné représentait, pour l'essentiel, le double compte. À la fin de 1974, les enquêtes ont produit les chiffres suivants sur les effets des sociétés de financement canadiennes qui étaient détenus par des non-résidents:

	en millions de dollars
Statistiques provenant du marché monétaire (BP-30)	336
Statistiques provenant des sociétés de financement (BP-21C)	236
Total partiel	572
Déduction pour double compte (le chevauchement maximal des différents émetteurs totalisait 99)	- 89
Avoirs estimés	483

Ces données ont servi à construire une série définitive sur les transactions à partir des deux sources.

Depuis la fin de 1974, des dispositions ont été prises pour déterminer séparément les effets des sociétés de financement canadiennes placés directement à l'étranger et les effets placés par l'intermédiaire des courtiers canadiens. Depuis cette date, il est possible de produire les statistiques en combinant les montants déclarés comme ayant été placés directement à l'étranger (d'après le questionnaire BP-21C), les montants les plus élevés déclarés comme ayant été placés à l'étranger par l'intermédiaire de courtiers canadiens (d'après le questionnaire BP-21C) et les montants déclarés par les courtiers (sur le BP-30) comme ayant été placés à l'étranger, sans avoir à faire d'hypothèses sur les chevauchements.

En principe, on aurait pu utiliser la même démarche pour les effets commerciaux, mais les montants plus faibles et la concentration moindre des émetteurs ne justifient pas la charge que cela imposerait aux répondants. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, on fait certains ajustements à l'égard des effets commerciaux à court terme en se fondant sur les déclarations annuelles (BP-21 ou BP-51).

Évaluation

La méthode élaborée pour ces séries devrait généralement produire des résultats satisfaisants. D'après les questionnaires annuels qui ont été examinés, il n'y aurait pas d'écarts importants entre les montants appréhendés par les sources du marché monétaire et les effets commerciaux détenus par des

non-résidents déclarés par les émetteurs. Les catégories utilisées dans les statistiques recueillies par les banques fédérales de réserve pour le compte du Trésor des États-Unis ne permettent pas de comparer exactement les données américaines et canadiennes.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire):

Poste

- 14.3 Valeurs mobilières à court terme des États, pour la série D74.
- 12.4 Autres capitaux privés à court terme (élément), pour les séries D75 et D76 et les éléments relatifs aux capitaux privés de la série D77.
- 13.3 Autres engagements des autorités locales, pour les éléments relatifs aux provinces et aux municipalités de la série D77.
- 16.3 Prêts des autres institutions monétaires, pour l'élément relatif au secteur bancaire de la série D77.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes suivants:

Poste

- 14.6 Engagements à court terme des États, pour la série D74.
- 12.2 Autres engagements privés à court terme, pour les séries D75 et D76 et pour les éléments relatifs aux capitaux privés de la série D77.
- 13.2 Autres engagements à court terme des autorités locales, pour les éléments relatifs aux provinces et aux municipalités de la série D77.
- 16.5 Prêts à court terme des autres institutions monétaires, pour l'élément relatif au secteur bancaire de la série D77.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Éléments du Reste du monde (secteur XIII) de la façon suivante:

Catégorie

- 2340 Bons du Trésor fédéraux, pour la série D74.
- 2350 Papier des sociétés de financement et autre papier à court terme, pour les séries D75, D76 et D77 (exception faite des dépôts au porteur dans les banques à charte canadiennes).
- 2311 Argent liquide et dépôts bancaires, pour l'élément relatif aux banques à charte de la série D77 et
- 2312 Dépôts dans les autres institutions, pour l'élément relatif aux autres sociétés financières de la série D77.

Périodicité

- D74 Bons du Trésor du gouvernement canadien détenus par des non-résidents: série annuelle à partir de 1937 et trimestrielle à partir de 1950.
- D75 Effets commerciaux canadiens détenus par des non-résidents: série annuelle et trimestrielle à partir de 1964.
- D76 Effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents: série annuelle et trimestrielle à partir de 1963.
- D77 Autres effets à court terme canadiens détenus par des non-résidents: série annuelle et trimestrielle à partir de 1964.

Postes combinés:

- D75 Effets commerciaux et autres effets à court et D77 terme canadiens détenus par des non-résidents: série annuelle et trimestrielle à partir de 1963.

La somme des séries D75 à D77 et de la série D81 existe annuellement et trimestriellement à partir de 1952.

Données complémentaires

On dispose des données complémentaires suivantes à partir des dates indiquées.

	Poste	Transactions internationales brutes	Avoirs des non-résidents
D74	Bons du Trésor du gouvernement canadien	1958	1951
D75	Effets commerciaux canadiens	1964	1963
D76	Effets des sociétés de financement canadiennes	1963	1962
D77	Autres effets à court terme canadiens, total	1964	1963
	Provinces et municipalités, émissions directes et garanties	1973	1975
	Banques	1973	1975
	Autres sociétés financières	1973	1975
D75 et D77	Effets commerciaux canadiens, etc.	1963	1962

Un tableau donnant séparément le volume des ventes et des achats (y compris les effets arrivés à échéance) est publié dans les bulletins trimestriels de la balance des paiements (n° 67-001 au catalogue).

Données connexes

Des séries sont publiées trimestriellement dans *Institutions financières: Statistique financière* (n° 61-

006 au catalogue)²⁸ pour les billets à vue et à court terme payables en devises par les sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation, et mensuellement dans la *Revue de la Banque du Canada*²⁹ pour les effets des sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation et d'autres effets commerciaux en cours libellés en monnaies étrangères. Il convient de noter que ces séries s'attachent davantage au paiement en devises de ces effets qu'à leur appartenance.

Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents

Code - D81

Définition

Ce poste enregistre les flux nets de capitaux qui sont fournis aux sociétés de financement canadiennes et qui ne sont pas explicitement comptabilisés ailleurs.

Description

Les non-résidents fournissent des fonds aux sociétés de financement canadiennes sous diverses formes. Les capitaux à long terme investis par les propriétaires principaux constituent des investissements directs et figurent à ce titre au poste D21; ceux qui sont fournis par la vente d'émissions de titres à long terme à des non-résidents sont enregistrés aux postes D30 à D33. Les autres emprunts à long terme figurent au poste D50. En raison de la nature des affaires des sociétés canadiennes de financement des ventes et de prêt à la consommation, leurs emprunts à court terme revêtent une importance considérable. Les flux de capitaux associés à l'émission et au rachat d'effets des sociétés de financement sont inscrits au poste D76. Ces sociétés peuvent toutefois recourir à deux autres modes importants de financement auprès des non-résidents: il s'agit des emprunts bancaires à l'étranger et des capitaux mis à leur disposition par leurs sociétés mères, par le truchement de comptes ouverts entre sociétés. Ces deux catégories groupent les flux couverts par la présente série D81, Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents.

Sources et méthodes

Le questionnaire trimestriel BP-21C, "Déclaration des sociétés financières canadiennes" (anciennement "Déclaration des sociétés de finance canadiennes"³⁰) constitue la principale source des données de cette série. Le poste 1 fournit les montants en cours sous forme d'emprunts et de découverts auprès des banques étrangères, tandis que le poste 2 recueille des données sur les montants dus aux sociétés mères, aux sièges sociaux et dus aux sociétés affiliées. Dans chaque cas, la monnaie dans laquelle les créances sont libellées est indiquée. Lorsqu'on estime les flux, on procède à des ajustements pour tenir compte des fluctuations des taux de change (voir la note à ce sujet à la partie VII).

Un problème statistique particulier se pose dans les cas où, de par leurs statuts ou pour d'autres raisons, les filiales canadiennes n'empruntent pas elles-mêmes sur le marché canadien, mais laissent plutôt leurs sociétés mères étrangères placer des obligations non garanties à long terme au Canada, puis leur avancer les capitaux par le truchement des comptes réciproques ouverts entre elles. Le questionnaire BP-21C permet d'identifier de tels cas, et les opérations correspondantes, quel qu'en soit le sens, ne figurent pas dans les transactions internationales du Canada.

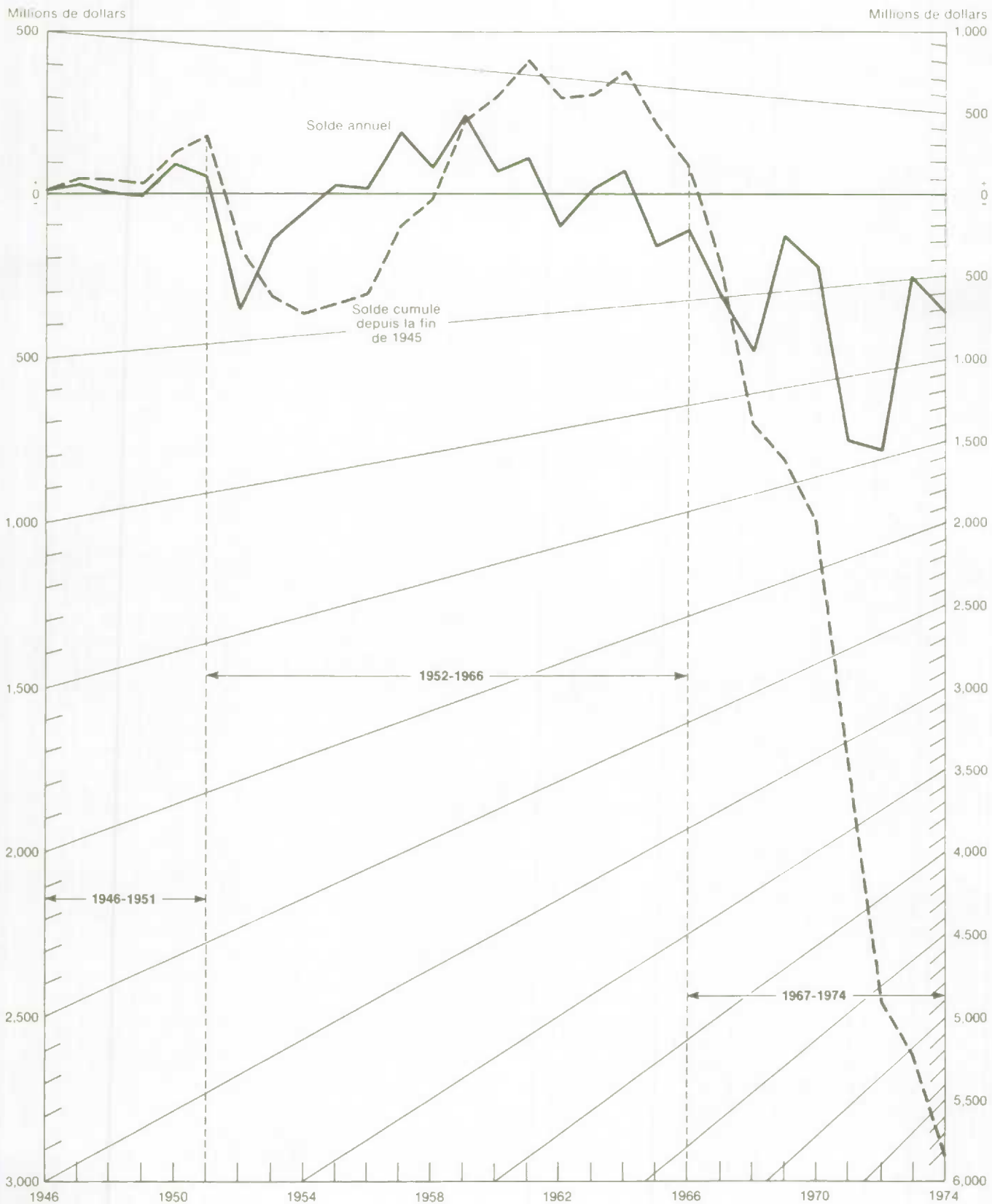
Au moment de la vérification, les deux éléments de la série D81 font l'objet d'un rapprochement avec

²⁸ Tableau 21 dans l'édition du deuxième trimestre de 1974.

²⁹ *Revue de la Banque du Canada* (novembre 1976), tableau 35.

³⁰ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

Graphique III.5
Erreurs et omissions nettes



les postes IIIa)(2) et IIIe)(2) du questionnaire annuel BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", et les ajustements appropriés sont effectués lorsque cela est nécessaire.

Évaluation

Les données sont considérées comme précises. Le nombre de sociétés en cause est limité et on estime que le champ couvert par l'enquête est complet. Les données sont rapprochées périodiquement avec les déclarations trimestrielles remplies par les répondants pour la Section des institutions financières de la Division des finances des entreprises¹¹.

Correspondances

Série de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance

des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), élément du poste 12.4, Autres engagements privés à court terme.

Système commun de notification F.M.I.- O.C.- D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), élément du poste 12.2, Autres engagements privés à court terme.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Eléments des Autres prêts (catégorie 2332) et des Créances sur des entreprises associées constituées (catégorie 2512) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Série annuelle et trimestrielle à partir de 1963. La somme des séries D75 à D77 et D81 existe pour chaque année et chaque trimestre à partir de 1952.

Autres transactions sur capitaux à court terme

Code - D82

Définition

Ce poste comprend un groupe résiduel de mouvements de capitaux à court terme, ainsi que les erreurs et omissions nettes de la balance canadienne des paiements, qui forment elles-mêmes ce qu'on appelle le poste d'équilibre comptable.

Description

Ce poste se compose de divers mouvements de capitaux classés "à court terme", c'est-à-dire susceptibles de donner lieu à des flux inverses avant un an, qui entraînent des variations des créances ou des engagements à l'égard des non-résidents. Il comprend notamment les comptes-clients et -fournisseurs étrangers (y compris les comptes inter-entreprises), les prêts à court terme et les créances du même genre, ainsi que le poste d'équilibre comptable qui représente la différence entre les chiffres des transactions courantes et des flux de capitaux et ceux des mouvements des réserves, différence qui englobe toutes les transactions non identifiées. En sont évidemment exclus les flux de capitaux à court terme enregistrés explicitement dans les postes D60 à D81 et dans les mouvements monétaires officiels.

Même si ce poste peut inclure de nombreux types de mouvements, la plus grande partie de ces flux de capitaux que l'on peut identifier résulte des termes de paiement (ou "avances et retards"), qui désignent les décalages entre la livraison des biens et services et le

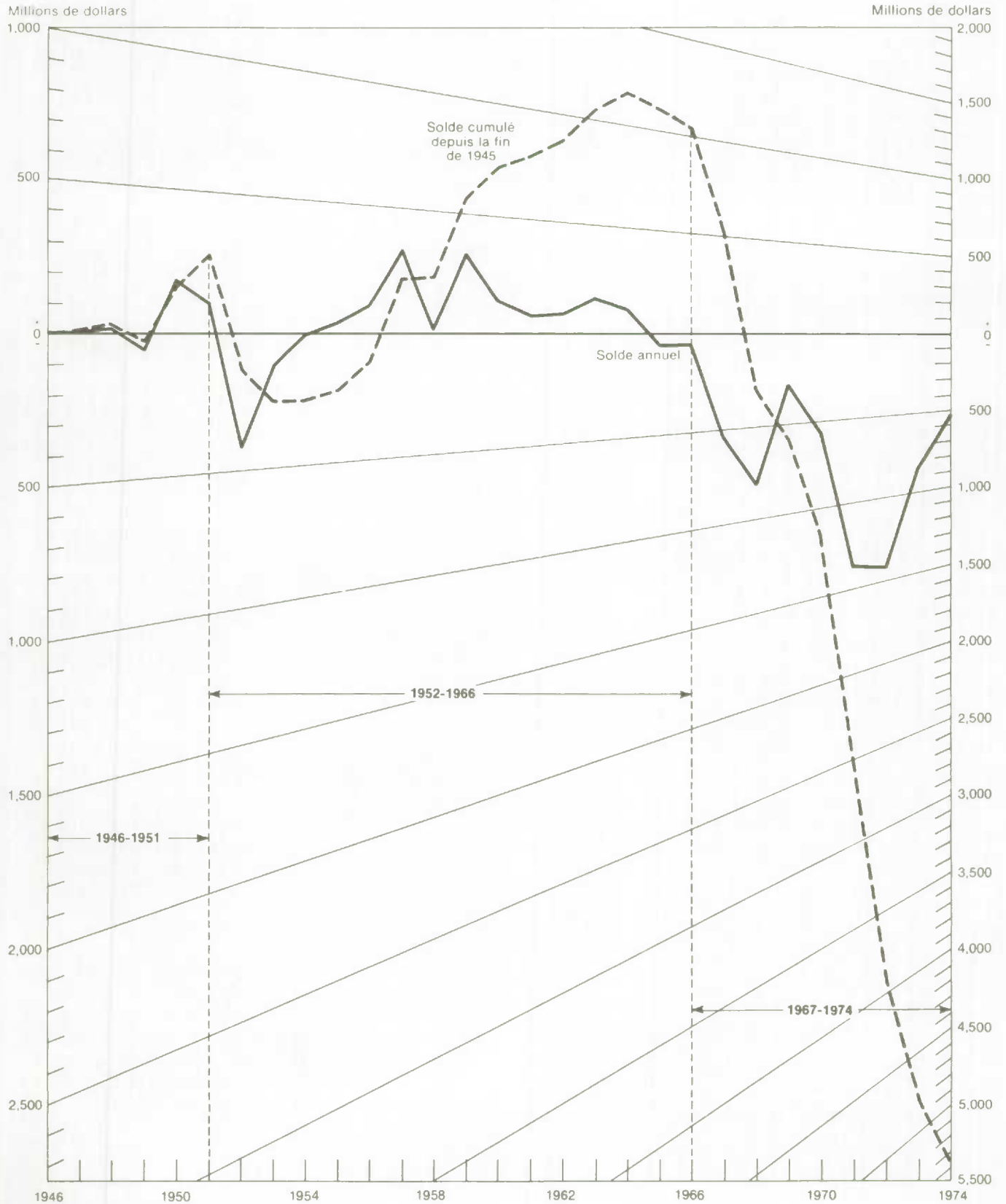
règlement financier correspondant. Selon cette définition, certains termes de paiements peuvent être "normaux" au sens où ils reflètent des pratiques courantes de règlement, et où ils peuvent en principe être déduits des flux du commerce international et des modalités particulières de paiement qui s'appliquent aux échanges avec certains pays ou au commerce de certaines marchandises. En plus des répercussions qu'ont les changements de composition, d'orientation et de volume qui interviennent dans le commerce international, certains facteurs peuvent à l'occasion influencer sur ces termes de paiement. Un resserrement du crédit chez l'un des partenaires commerciaux peut faire varier les termes de paiement, si le débiteur en mauvaise posture cherche à améliorer sa situation en retardant le paiement de ses dettes ou si le créancier cherche à accélérer le recouvrement de ses créances; cette pratique porte alors le nom de "termaillage". Les conditions du marché des marchandises peuvent aussi aggraver les problèmes des acheteurs ou des vendeurs. Toutefois, les exemples de cas de termaillage qui sont sans doute les plus spectaculaires au niveau international se produisent lorsqu'une devise fait l'objet de spéculations intenses, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Dans de tels cas, les positions de change découlant du cours normal des affaires peuvent être raccourcies ou allongées par une accélération ou un ralentissement des règlements des créances commerciales. Même dans des conditions strictes de contrôle des changes, il est très difficile d'empêcher les transactions spéculatives sur capitaux qui s'effectuent sous forme de termaillage.

Étant donné les difficultés statistiques que présente la mesure des entrées et sorties de capitaux normalement liées aux échanges internationaux, il

¹¹ *Institutions financières: Statistique financière* (n^o 61-006 au catalogue).

Graphique III.6

Autres transactions sur capitaux à court terme, y compris les erreurs et omissions nettes



n'est pas surprenant que, lorsque des mouvements de capitaux sont susceptibles de se produire en raison de restrictions monétaires ou de spéculations sur les taux de change, les erreurs et omissions en subissent le contrecoup; celles-ci sont décrites de façon plus détaillée ci-dessous.

Erreurs et omissions nettes — Comme nous l'avons déjà mentionné, la présente série couvre également les erreurs et omissions nettes de la balance canadienne des paiements. Il s'agit du poste d'équilibre comptable qui représente la différence entre les mesures enregistrées des mouvements du compte courant, du compte du capital et des réserves, et qui englobe toutes les transactions non identifiées; pour des raisons qui sont données plus loin, il a généralement été attribué aux transactions avec les États-Unis.

À ce sujet, le manuel de la balance des paiements publié par le Fonds monétaire international³² indique:

"La balance des paiements emploie un système de comptabilité en partie double. En général, les deux inscriptions opposées qui représentent une transaction ou un flux donné ne sont pas effectuées explicitement mais résultent des méthodes utilisées pour l'estimation de la balance des paiements... Etant donné toutefois que les données de base de ces inscriptions peuvent être incomplètes ou inexactes et que des sources différentes, et pas nécessairement concordantes, sont dans la plupart des cas utilisées pour les deux flux qui constituent les transactions, un poste pour erreurs et omissions a été prévu... afin d'équilibrer l'état. Les erreurs et omissions étant susceptibles de se compenser partiellement, ce poste a été appelé "erreurs et omissions nettes. Une inscription au crédit pour erreurs et omissions dénote une sous-évaluation nette des crédits enregistrés ou une surévaluation des débits; inversement, une inscription au débit dénote une sous-évaluation nette des débits enregistrés ou une surévaluation des crédits enregistrés."

Au Canada, dans les statistiques publiées de la balance des paiements, le traitement des erreurs et omissions nettes diffère de la pratique internationale normale, d'une part parce qu'elles ne constituent pas un poste distinct, et d'autre part parce qu'elles sont attribuées à une région géographique. Cet usage canadien a été adopté en 1951 lors de la préparation des états de 1950.

Cette façon de procéder est évidemment très différente de celle qui a été adoptée dans les Comptes nationaux des revenus et des dépenses; dans ceux-ci, il est présumé que les mesures des revenus et des dépenses présentent à peu près le même degré de fiabilité³³, et

l'erreur résiduelle d'estimation est par conséquent répartie également entre les deux. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les raisons qui ont fait affecter le poste d'équilibre comptable de la balance des paiements aux transactions sur capitaux à court terme.

Bien que statistiquement, le poste des erreurs et omissions ne puisse être quantifié de façon directe, on peut considérer qu'il découle de plusieurs problèmes différents. Tout d'abord, un biais permanent ou systématique peut entacher certains chiffres de la balance des paiements; ainsi, si on ne prend pas en considération un genre particulier de transaction ou si la méthode utilisée surestime ou sous-estime constamment un élément, cela se traduira inmanquablement par un solde régulier d'erreurs et d'omissions. Un défaut de ce genre, à moins qu'il ne soit masqué par des transactions de nature plus éphémères, sera révélé par l'existence d'un résidu irréductible, stable et persistant dans les erreurs et omissions. D'autres opérations, d'une nature différente, y apparaîtront également: ce sont les transactions ou les groupes de transactions sporadiques ou accidentelles qui n'ont pas été prises en compte. Il peut s'agir par exemple d'un versement exceptionnel de dividendes ou d'un important investissement de capital qui a échappé d'une manière ou d'une autre au "filet" statistique. Enfin, il y a le phénomène des décalages non enregistrés dans les termes de paiement, dont nous avons discuté plus haut et qui se situe entre ces deux types de problèmes.

Pour décrire la situation, il est peut-être préférable de distinguer trois périodes dans les années d'après-guerre. La première s'étend de 1946 à 1951, pendant que le contrôle des changes était en vigueur au Canada. La période suivante se termine à la fin de 1966, au moment où de nouvelles influences se sont révélées importantes.

De 1946 à 1951 - Entre 1940 et 1951, on s'est abondamment servi des données produites par le contrôle des changes pour mesurer statistiquement les mouvements de capitaux. Administrativement, ces contrôles visaient surtout les flux financiers allant vers l'extérieur, et l'information statistique résultante était donc plus adaptée à la mesure des sorties de capitaux à court terme qu'à celle des entrées correspondantes. Le solde des erreurs et des omissions était généralement faible. En 1950 toutefois, le Canada a connu un afflux massif de capitaux, car les non-résidents, anticipant une réévaluation probable du dollar canadien, ont grossi leurs avoirs en cette monnaie; les transactions recensées en 1950 ont révélé une omission de crédits d'une ampleur exceptionnelle par rapport aux normes antérieures. Même si d'importantes entrées de capitaux ont été enregistrées, une grande partie des crédits non identifiés devait, selon toute probabilité, représenter un afflux de capitaux à court terme; c'est pourquoi, dans les estimations publiées par la suite, les erreurs et omissions nettes ont été incluses dans les mouvements de capitaux. Au cours de cette période, les arrangements financiers internationaux du Canada étaient tels

³² Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, troisième édition (1961), paragraphes 65 et 69.

³³ *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses* (Comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3), n°no 13-549 au catalogue.

qu'il était possible de mesurer avec une précision raisonnable les règlements multilatéraux entre le Canada et la zone sterling, ce qui a permis de répartir séparément les montants résiduels entre les comptes bilatéraux tenus avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

De 1952 à 1966 - Lorsque le contrôle des changes a été levé vers la fin de 1951, la situation a radicalement changé; en effet, il a fallu remettre en marche et développer le système d'enquêtes statistiques d'avant la guerre, de façon à fournir certaines des données qui provenaient jusqu'alors des dossiers du contrôle des changes. Les efforts ont porté en premier lieu sur les transactions courantes et les flux de capitaux à long terme; l'extension et le développement du système de déclaration, nécessaires pour couvrir adéquatement les mouvements de capitaux à court terme, se sont échelonnés sur quelques années. Cela ne s'est d'ailleurs pas produit dans une situation statique: en effet, les nouvelles conditions engendrées par l'introduction d'un taux de change variable et la fin du contrôle des changes n'ont pas provoqué seulement un reflux d'une partie des capitaux qui étaient entrés au Canada les années précédentes, mais également la création ou l'accroissement de positions en devises, ce qui était interdit pendant la période de contrôle des changes.

De plus, au cours de cette période, la reconstruction des nations dévastées par la guerre en Europe et en Asie, la levée des contrôles des changes dans de nombreuses parties du monde, l'accroissement du nombre de monnaies étrangères effectivement convertibles, les nouvelles ententes commerciales, l'expansion des marchés monétaires intérieurs et internationaux, y compris la naissance du marché des euro-dollars, et la croissance des sociétés internationales sont autant de facteurs qui ont favorisé les mouvements de capitaux et en ont accru l'intérêt. Il était donc inévitable qu'il se produise des retards dans l'élaboration des systèmes statistiques permettant d'appréhender les nouvelles formes et les nouveaux circuits que ces flux ont empruntés; comme on pouvait s'y attendre, cela a eu un impact plus fort dans le domaine des mouvements de capitaux à court terme.

En 1952, les sorties au titre des erreurs et omissions nettes (dues à des paiements non enregistrés et à des recettes surestimées) ont atteint un niveau record pour toute la période 1952-1966. Une partie de ces sorties a été affectée arbitrairement au Royaume-Uni pour compenser dans une certaine mesure les entrées exceptionnelles de 1951; par la suite, le poste des erreurs et omissions a été entièrement attribué au compte avec les États-Unis. Cette décision a été fondée sur la prédominance des opérations internationales du Canada avec ce pays et sur le caractère "ouvert" des transactions économiques et financières entre les deux pays. Bien qu'il n'y ait pas lieu de s'étendre ici sur la nature et les raisons des relations complexes et étendues qui existent entre les deux économies, il est

évident que la conjoncture américaine, qui a des répercussions dans pratiquement tous les pays du monde, influe particulièrement sur le Canada. L'affectation (même pas tout à fait justifiée) des montants résiduels au compte des États-Unis, où ils ne constituent généralement qu'un élément relativement faible, était moins susceptible de devenir une source d'erreur en matière de politiques et a permis de produire des estimations résiduelles des règlements multilatéraux.

De nouveaux débits ont été enregistrés dans les erreurs et omissions nettes en 1953 et en 1954, mais les dix années qui ont suivi ont connu des entrées nettes, à l'exception de 1962 où le dollar canadien a été attaqué. En 1965 et 1966, les soldes des opérations non identifiées ont été des paiements nets relativement faibles qui ont réduit le total cumulé de l'après-guerre à un crédit net de seulement \$0.1 milliard (alors que les autres transactions à court terme observées pour la même période se sont soldées par un crédit de \$0.9 milliard). L'ordre de grandeur de ces erreurs et omissions reléguait celles-ci à une portion extrêmement faible des transactions internationales du Canada, qui totalisaient environ \$45 milliards en 1965. Étant donné la complexité et l'étendue des relations économiques et financières du Canada et la grande diversité des circuits empruntés par ses transactions, il faut probablement s'attendre à des montants résiduels de ce genre et les accepter.

Au cours de la période, la couverture systématique des mouvements de capitaux à court terme dans les secteurs bancaire et privé s'est beaucoup améliorée. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1960 qu'on a pu obtenir des chiffres globaux satisfaisants sur l'actif et le passif extérieurs du système bancaire canadien, et ce n'est pas avant 1964 qu'on a pu produire des répartitions bilatérales (d'ailleurs encore imparfaites). En dépit d'une extension considérable, la couverture des autres effets à court terme à payer et à recevoir reste inévitablement incomplète.

Du point de vue des développements du système, tout au moins jusqu'à la fin de 1966, la série historique portant uniquement sur les erreurs et omissions nettes présente surtout un intérêt technique. Les renseignements que l'on obtient notamment auprès des pays concernés ou par les grandes enquêtes annuelles effectuées indépendamment sur les investissements internationaux (pour vérifier les estimations des transactions courantes et des opérations sur capitaux à long terme), les données qui ont pu être recueillies aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, et l'étude de l'évolution de ce poste, ont eu tendance à confirmer l'impression que les erreurs et les omissions nettes étaient le fait d'importants mouvements de capitaux à court terme et que, dans la plupart des cas, les analystes auraient intérêt à les utiliser en relation avec les éléments déclarés des autres mouvements de capitaux à court terme. Cette méthode a permis d'éliminer dans la mesure du possible les distorsions statistiques induites par les progrès réalisés graduellement dans l'enregistrement des flux de capitaux à court terme.

Cela n'implique évidemment pas qu'il n'y a jamais eu ou qu'il n'y a pas d'erreurs ou d'omissions dans les états de la balance des paiements du Canada en dehors des flux de capitaux à court terme. Cela supposerait un niveau de perfection qui ne sera vraisemblablement jamais atteint, car les chiffres de presque tous les postes sont susceptibles d'être entachés d'erreurs.

De 1967 à 1974 - Les sorties nettes relativement modestes enregistrées au titre des erreurs et omissions en 1965 et 1966 constituaient le prélude d'une série continue de soldes débiteurs, qui ont totalisé \$5.9 milliards pour les huit années suivantes. Cet énorme chiffre cumulé a été observé au cours d'une période où les transactions internationales brutes du Canada ont, elles aussi, erû très rapidement: elles sont passées d'un total d'environ \$45 milliards en 1965 à environ \$132 milliards en 1974. Le Canada n'a pas été le seul pays à enregistrer des erreurs et omissions considérables, en une période qui a été marquée par la création d'immenses pools internationaux de devises, une forte expansion des marchés des changes, une grande instabilité des changes internationaux, une succession de crises mettant en cause les mécanismes de règlements internationaux, un accroissement des liens internationaux entre sociétés, et des taux d'intérêt qui, par leurs niveaux et leurs variations, pouvaient inciter à transférer rapidement d'importants volumes de capitaux. Tous ces facteurs ont aggravé les problèmes rencontrés dans l'identification des mouvements de capitaux.

Des statistiques sont fournies dans les tableaux qui suivent.

Le tableau III.4 présente les erreurs et omissions nettes qui figurent au poste D82 de la balance des paiements avec certaines transactions identifiées. Les chiffres annuels sur les erreurs et omissions nettes sont également donnés dans les graphiques avec les totaux cumulés.

Le tableau III.5 met en rapport les erreurs et omissions nettes avec les sommes des crédits et des débits en compte courant, pour le Canada, et présente des données comparables pour les États-Unis et le Royaume-Uni. (Les sources sont indiquées au tableau III.6.)

S'il est juste de considérer que les erreurs et omissions nettes traduisent surtout des mouvements de capitaux à court terme non enregistrés, on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces séries (ou la somme des séries et des données enregistrées correspondantes), après ajustement pour tenir compte des principaux flux liés à la spéculation sur les taux de change, réagissent à des causes identifiables comme les différentiels d'intérêt (après couverture à terme ou non) entre les pays ou l'évolution quantitative et qualitative des mouvements internationaux de marchandises. Il n'existe pas d'analyse de ces phénomènes, mais d'autres hypothèses sont plausibles. Les mouvements de

capitaux des dernières années ont été caractérisés par des variations extrêmement importantes des dépôts bancaires en devises, dont la mesure dépend du choix que font les banques lorsqu'elles classent selon le lieu de résidence les milliards de dollars de dépôts qu'elles ont au Canada et à l'étranger. Étant donné l'importance et la complexité croissantes des sociétés multinationales, les problèmes de classification par pays pourraient très bien produire des totaux statistiquement significatifs qui soient incompatibles avec les concepts nationaux employés dans le cadre de la balance des paiements. Évidemment, ce cas n'est en principe pas différent de celui de toute autre erreur ou omission, mais les données elles-mêmes étant nécessairement agrégées, les erreurs peuvent échapper à l'examen minutieux auquel les statisticiens de la balance des paiements soumettent le détail des autres séries dont l'ordre de grandeur est comparable. Là encore, aucun test n'a été effectué.

Il reste encore divers mouvements de capitaux à court terme que l'on ne cherche pas à mesurer. Le "flottant" de devises et d'instruments monétaires américains détenus par le public canadien en est un exemple simple, mais les problèmes d'effets en cours de recouvrement se posent également dans les données bancaires, dans la comptabilité des sociétés et dans l'appareil statistique (comme dans le cas des documents commerciaux). Les données relatives aux transactions sur valeurs mobilières, quoique généralement recueillies d'une manière conceptuellement appropriée, peuvent être faussées par des délais de livraison inattendus et d'autres facteurs analogues au flottant. Le flottant ne se limite d'ailleurs pas aux jeux d'écriture, puisque les marchandises qui sont elles-mêmes en transit à une date donnée peuvent donner lieu à des effets statistiques aussi imprévus qu'indésirables. Enfin, pour couronner toutes ces influences temporaires et changeantes, viennent se superposer les erreurs systématiques ou aléatoires de couverture et d'évaluation.

Cependant, ces facteurs peuvent difficilement justifier le volume des erreurs et omissions de ces dernières années, et les efforts déployés pour identifier les autres principales causes d'erreurs n'ont pas donné de résultats satisfaisants jusqu'à présent. En supposant que les causes sous-jacentes ne disparaissent pas, les perspectives d'amélioration résident dans l'identification et l'élimination des faiblesses existant ailleurs dans les comptes, et dans l'extension et l'amélioration des mesures directes des mouvements à court terme. On trouvera dans d'autres parties du présent ouvrage quelques exemples des efforts faits en ce sens. Si l'on veut progresser plus avant, tout dépendra de l'ingéniosité des statisticiens, des ressources disponibles pour ces travaux et de la mesure dans laquelle les répondants accepteront un fardeau de réponse supplémentaire, si cela s'avère nécessaire pour remédier à la situation.

TABLEAU III.4. Erreurs et omissions nettes et autres transactions sur capitaux à court terme, 1946-74

Année	Erreurs et omissions nettes portées au poste D82 – Autres transactions sur capitaux à court terme					Transactions identifiées portées au poste D82 – Autres transactions sur capitaux à court terme		
	I	II	III	IV	Total	I	II	III
	en millions de dollars							
1946	14
1947	26
1948	1
1949	4
1950	24	25	25	27	101	6	6	126
1951	15	16	16	15	62	3	179	13
1952	137	24	174	54	389	12	19	7
1953	95	3	56	12	166	1	21	5
1954	37	6	36	3	70	11	31	9
1955	9	41	8	12	30	2	10	11
1956	59	116	10	161	24	64	16	16
1957	93	181	45	77	242	21	44	32
1958	129	16	64	30	111	21	22	64
1959	96	84	109	28	317	15	25	84
1960	59	174	24	38	101	56	3	20
1961	75	101	34	97	157	55	42	78
1962	58	69	100	118	145	49	14	179
1963	81	173	129	93	32	51	33	136
1964	61	57	23	140	113	60	17	32
1965	180	75	64	80	239	2	36	41
1966	44	90	155	73	182	77	6	54
1967	349	101	51	202	501	17	88	9
1968	604	51	421	292	784	37	28	108
1969	288	220	78	73	219	3	135	182
1970	176	280	210	281	387	201	16	53
1971	461	107	707	73	1,348	380	1	114
1972	513	243	34	733	1,455	96	141	330
1973	57	102	243	296	494	128	43	447
1974	161	133	572	170	770	23	132	174

Nota: Les erreurs et omissions nettes ont été affectées au compte des États-Unis, exception faite des montants suivants qui ont été attribués au Royaume-Uni:

Année	I	II	III	IV	Total
	en millions de dollars				
1946	7
1947	21
1948	18
1949	15
1950	5	4	4	4	17
1951	13	14	13	13	53
1952	15	2	18	5	40

TABLEAU III.4. Erreurs et omissions nettes et autres transactions sur capitaux à court terme, 1946-74

Transactions identifiées portées au poste D82 – Autres transactions sur capitaux à court terme		Total du poste D82 – Autres transactions sur capitaux à court terme					Année
IV	Total	I	II	III	IV	Total	
en millions de dollars							
..	- 9	5	1946
..	- 21	5	1947
..	20	21	1948
..	- 55	- 59	1949
- 35	91	30	19	151	- 8	192	1950
- 113	50	12	195	3	- 98	112	1951
22	- 16	- 149	- 43	- 181	- 32	- 405	1952
27	44	- 94	18	- 61	15	- 122	1953
13	64	- 26	37	- 27	10	- 6	1954
4	5	11	51	- 19	- 8	35	1955
53	85	123	100	- 6	- 108	109	1956
54	87	114	225	13	- 23	329	1957
- 26	- 89	108	38	- 128	4	22	1958
59	15	111	109	25	87	332	1959
81	42	- 115	171	44	43	143	1960
- 12	- 77	- 20	59	- 44	85	80	1961
124	240	- 107	- 83	279	6	95	1962
82	134	30	140	7	- 11	166	1963
- 40	5	- 1	74	- 55	100	118	1964
102	177	- 182	- 39	- 23	182	- 62	1965
148	119	- 121	84	- 101	75	- 63	1966
39	- 41	- 332	13	- 60	- 163	- 542	1967
- 196	- 23	- 567	- 23	- 313	96	- 807	1968
- 124	- 74	- 285	85	104	- 197	- 293	1969
- 51	- 183	- 377	296	- 157	- 332	- 570	1970
249	- 18	- 841	- 108	- 593	176	- 1,366	1971
- 46	47	- 609	- 384	364	- 779	- 1,408	1972
194	- 368	- 185	145	- 720	- 102	- 865	1973
- 104	225	- 138	265	- 398	- 274	- 545	1974

Ruptures de continuité: Avant 1952, le poste D82 couvrait en outre les postes D75 à D81. Avant 1964, le poste D82 couvrait les prêts à court terme en devises consentis à des résidents du Canada par les sièges et les succursales canadiennes des banques à charte (voir les postes D60 et D61).

Données publiées dans l'édition du deuxième trimestre de 1976 de la publication n° 67-001 au catalogue, *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*.

TABLEAU III.5. Erreurs et omissions dans la balance des paiements du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, exprimées en pourcentage des transactions brutes du compte courant, 1946 - 74

N°	Détail	1946 - 51		
		Canada	États-Unis	Royaume-Uni
		en pourcentage des transactions courantes brutes (crédits plus débits)		
	Erreurs et omissions:			
1	Crédits annuels bruts	0.41	1.67	0.15
2	Débits annuels bruts	0.01	0.06	1.24
3	Totaux	0.42	1.73	1.40
4	Solde net	0.40	1.61	1.08
	Solde cumulé des erreurs et omissions:			
5	Maximum des crédits nets cumulés	0.40	1.61	0.15
6	Maximum des débits nets cumulés	—	—	1.09
7	Amplitude	0.40	1.61	1.24
8	Total maximum des crédits annuels consécutifs	0.33	1.49	0.15
9	Total maximum des débits annuels consécutifs	0.01	0.06	0.93

Source: Voir le tableau III.6.

TABLEAU III.5. Erreurs et omissions dans la balance des paiements du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, exprimées en pourcentage des transactions brutes du compte courant, 1946 - 74

1952-66			1967-74			1946-74			No
Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	
en pourcentage des transactions courantes brutes (crédits plus débits)									
0.45	0.44	0.46	—	0.40	0.41	0.19	0.52	0.41	1
0.48	0.56	0.16	1.52	1.23	0.35	1.04	0.88	0.34	2
0.93	1.00	0.62	1.52	1.63	0.76	1.23	1.40	0.75	3
0.02	0.12	0.31	1.52	0.82	0.06	0.84	0.36	0.08	4
0.14	0.37	0.42	—	0.03	0.29	0.08	0.27	0.20	5
0.25	0.19	—	1.52	1.19	—	0.84	0.56	0.08	6
0.39	0.66	0.42	1.52	1.22	0.29	0.92	0.83	0.28	7
0.39	0.37	0.26	—	0.36	0.16	0.14	0.20	0.10	8
0.25	0.56	0.11	1.52	1.22	0.29	0.92	0.66	0.16	9

Source: Voir le tableau III.6.

**TABLEAU III.6. Erreurs et omissions dans la balance des paiements du Canada, des États-Unis
et du Royaume-Uni, 1946 - 74**

No	Détail	Canada			
		1946-51	1952-66	1967-74	1946-74
		en milliards de dollars			
	Erreurs et omissions				
1	Crédits annuels bruts	0.2	1.1	—	1.3
2	Débits annuels bruts	—	1.2	6.0	7.2
3	Totaux	0.2	2.3	5.9	8.5
4	Solde net	0.2	— 0.1	— 5.9	— 5.9
5	Nombre de crédits annuels	5	9	—	14
6	Nombre de débits annuels	1	6	8	15
7	Plus grand crédit annuel	0.1	0.3	—	0.3
8	Plus grand débit annuel	—	0.4	1.5	1.5
9	Maximum des crédits nets cumulés	0.2	0.4	—	0.6
10	Maximum des débits nets cumulés	—	0.6	6.0	5.8
11	Maximum des crédits annuels consécutifs	0.2	1.0	—	1.0
12	Années observées	2	7	—	7
13	Maximum des débits annuels consécutifs	—	0.6	6.0	6.4
14	Années observées	1	3	8	10
	Signe annuel du poste:				
15	Identique à celui du Canada				
16	Contraire à celui du Canada				
	Transactions en compte courant				
17	Crédits bruts	24.9	118.3	194.7	337.9
18	Débits bruts	24.7	131.3	196.4	352.5
19	Transactions brutes	49.6	249.6	391.1	690.4
20	Solde net du compte courant	0.2	— 13.0	— 1.7	— 14.6

Sources: Données du Canada — Tableau III.4; *La balance canadienne des paiements internationaux — 1973-1974*, tableau 33 (n° 67-201 au catalogue) et *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux — Deuxième trimestre de 1976* (n° 67-001 au catalogue); données des États-Unis *Survey of Current Business* — Juin 1970, octobre 1972 et juin 1976; données du Royaume-Uni — *United Kingdom Balance of Payments, 1946-1957, 1963-1973, 1964-1974, 1965-1975* et quatrième trimestre de 1976.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis séparément, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

TABLEAU III.6. Erreurs et omissions dans la balance des paiements du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, 1946-74

États-Unis				Royaume-Uni				No
1946-51	1952-66	1967-74	1946-74	1946-51	1952-66	1967-74	1946-74	
en milliards de dollars américains				en milliards de livres sterling				
3.2	3.8	5.1	12.1	—	0.8	1.0	1.8	1
0.1	4.8	15.5	20.4	0.4	0.2	0.8	1.4	2
3.3	8.6	20.6	32.5	0.4	1.0	1.8	3.2	3
3.1	- 1.0	- 10.4	- 8.3	- 0.3	0.6	0.2	0.4	4
5	9	2	16	1	9	5	15	5
1	6	6	13	4	6	3	13	6
1.1	1.0	4.6	4.6	—	0.3	0.4	0.4	7
0.1	1.1	9.6	9.6	0.1	0.1	0.7	0.7	8
3.1	3.2	0.4	6.2	—	0.7	0.7	0.9	9
—	1.7	10.4	12.9	0.3	—	—	0.3	10
2.8	3.2	4.6	4.6	—	0.5	0.4	0.5	11
4	8	1	1	1	7	1	7	12
0.1	4.9	15.3	15.3	0.3	0.2	0.7	0.7	13
1	6	5	5	3	4	1	1	14
4	7	6	17	2	7	3	12	15
2	8	2	12	3	8	5	16	16
102.8	442.9	620.0	1,165.8	16.2	88.5	120.7	225.4	17
88.2	420.7	640.3	1,149.3	16.0	87.6	123.0	226.5	18
191.1	863.6	1,260.3	2,315.0	32.1	176.1	243.7	451.9	19
14.6	22.2	- 20.3	16.5	- 0.2	1.0	2.3	1.1	20

Sources: Données du Canada - Tableau III.4; *La balance canadienne des paiements internationaux - 1973-1974*, tableau 33 (n° 67-201 au catalogue) et *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux - Deuxième trimestre de 1976* (n° 67-001 au catalogue); données des États-Unis *Survey of Current Business* - Juin 1970, octobre 1972 et juin 1976; données du Royaume-Uni - *United Kingdom Balance of Payments, 1946-1957, 1963-1973, 1964-1974, 1965-1975* et quatrième trimestre de 1976.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis séparément, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

Depuis le milieu des années 60, l'évolution des facteurs institutionnels a de plus en plus remis en question le fait que par convention, on attribue aux États-Unis le poste d'équilibre comptable de la balance canadienne des paiements internationaux. On envisage donc d'abandonner cette pratique de l'après-guerre et d'adopter l'usage le plus couramment utilisé par les autres pays, à savoir combiner en une seule ligne, de façon résiduelle, les soldes réglés par des transferts de devises (règlements multilatéraux) et les erreurs et omissions nettes, ces dernières figurant à part dans l'état global.

Il ne reste plus qu'à parler des répartitions trimestrielles figurant au tableau III.4 et des révisions successives du poste des erreurs et omissions.

Au sens large, on peut dire que les états définitifs de la balance canadienne des paiements sont annuels plutôt que trimestriels. Nombre de postes des estimations trimestrielles sont fondés sur des enquêtes partielles ou sur divers indicateurs, leur niveau étant finalement ajusté lorsqu'on a traité toutes les données annuelles. Il s'ensuit que les estimations trimestrielles sont par nature moins précises que leurs totaux annuels, et que la somme nette de ces imprécisions, pour un trimestre, a un effet comparable mais de sens opposé sur les erreurs et omissions. Néanmoins, les difficultés de change connues en 1950³⁴, 1962, 1968 et 1970, ainsi que certains cas de flottant en fin de trimestre, peuvent être décelés dans ce poste résiduel.

On peut exprimer le même genre de réserves à l'égard des erreurs et omissions présentées dans les estimations annuelles provisoires, puisqu'au moment de leur construction, on ne dispose pas encore de toutes les données, en particulier de celles qui portent sur certains flux de capitaux (variations des effets à payer et à recevoir et des créances et dettes à court terme, par exemple); on se sert alors beaucoup des données correspondantes des autres pays. Dans la mesure où ces premières estimations sont par la suite remplacées par des données complètes de source canadienne, qui produisent des résultats différents, les répercussions sur le poste des erreurs et omissions du début peuvent être plus graves. Les séries provisoires n'ont pas été publiées, mais les chiffres des dernières années contenus dans les états annexes sont à réviser.

Sources et méthodes

La catégorie résiduelle des mouvements de capitaux qui constitue cette série comprend deux éléments principaux: le premier est obtenu à partir de diverses sources qui servent à produire le total des flux enregistrés; le second, à savoir le solde des erreurs et omissions commises dans les estimations de la balance canadienne

ne des paiements, a été décrit en détail dans la section précédente. L'élément "identifié" se compose de ce qui suit:

- Variations des soldes des comptes inter-entreprises, calculées à partir du poste IIIa) du questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays"³⁵. Ce questionnaire relève les soldes de fin d'année qui sont identifiés comme courants ou à court terme dans les comptes entre sociétés ou entre succursales. Certains ajustements sont nécessaires pour mesurer de façon convenable les flux de capitaux. Comme cela a été mentionné ailleurs, le concept de "court terme" utilisé dans les statistiques de la balance canadienne des paiements exclut tous les montants qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, vont rester en cours pendant plus d'un an à partir de la date de la transaction: par conséquent, il faut éliminer, dans les variations des totaux en souffrance des comptes inter-entreprises, tous les flux qui ont été considérés comme des investissements directs à long terme et qui ont donc déjà été portés aux postes D21 et D25. Le questionnaire BP-21 permet d'identifier ces montants. Un autre ajustement vise à éliminer les variations de ces comptes dans le cas des sociétés canadiennes de financement, car ces variations sont enregistrées au poste D81 avec les autres engagements des sociétés de financement.
- Variations des comptes-clients et -fournisseurs (ou effets à recevoir et à payer), calculées de la même façon à partir des postes IIIb) et c) du questionnaire BP-21 et des postes 3 et 5 du questionnaire BP-22. Au besoin, on procède à des ajustements dans le cas des créances qui ont été assurées par la Société pour l'expansion des exportations et qui sont par conséquent incluses au poste D49, Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada.
- Variations des stocks appartenant à des non-résidents et détenus en consignation au Canada, à partir des chiffres déclarés par les répondants au poste IIIf) du questionnaire BP-21.
- Autres prêts et avances à court terme, à partir du poste IIIe) du questionnaire BP-21, après transfert à la série D81 des variations des emprunts bancaires des sociétés de financement canadiennes.
- Prises en pension, en vertu de contrats de report, de valeurs à long terme du gouvernement du Canada, telles qu'indiquées de 1963 à 1973 dans le questionnaire BP-30, "Opérations sur valeurs mobilières avec des non-résidents".

³⁴ Dans les estimations trimestrielles de 1950 et 1951, l'évolution du poste résiduel s'est retrouvée dans l'élément "identifié" du poste D82.

³⁵ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

- Variations de la différence entre les statistiques bancaires et comptables sur les dépôts en devises des Canadiens, qui représentent normalement des variations des chèques émis mais encore en circulation, dans les rares cas où de telles données existent.
- Variations des engagements en compte courant des ministères gouvernementaux et de certaines sociétés de la Couronne envers des non-résidents.
- Variations des soldes débiteurs en dollars canadiens détenus par des non-résidents auprès des sièges et des succursales au Canada des banques à charte canadiennes.
- Variations des avoirs d'or dus par les sièges et les succursales canadiennes des banques à charte à des non-résidents.
- Variations des créances nettes en dollars canadiens (estimées) que les sièges sociaux et les succursales canadiennes des banques à charte ont sur leurs succursales, agences et filiales étrangères.

Pour construire les estimations trimestrielles, on se sert naturellement des éléments disponibles qui sont par la suite incorporés dans les estimations annuelles, comme les données sur les opérations du secteur bancaire canadien ou celles qui peuvent être tirées du questionnaire BP-21A (qui correspondent sur une base trimestrielle aux données annuelles). De plus, on utilise provisoirement des statistiques de sources étrangères qui sont éliminées par la suite, mais dont on conserve l'évolution trimestrielle: c'est ainsi que l'on se sert des données sur les engagements à court terme des entreprises non financières américaines envers des Canadiens, et de celles sur les créances à court et à long terme du secteur bancaire américain qui sont sous la forme de prêts, de recouvrements et d'acceptations pour le compte de Canadiens, après avoir procédé aux corrections nécessaires pour tenir compte des fluctuations de change et éliminé tous les éléments qui paraissent inappropriés d'après les sources canadiennes. Les séries utilisées ont été retenues lorsqu'elles correspondaient, en théorie comme en pratique, au cadre d'analyse canadien. On applique les mêmes procédés pour les données de certains autres pays, lorsqu'elles existent.

Le poste d'équilibre comptable des erreurs et omissions nettes (décrit un peu plus haut) étant obtenu de manière résiduelle, il n'y a rien à ajouter ici à propos de ses sources et méthodes.

Évaluation

Il y a peu à dire sur la qualité de cette série. Les mesures directes sont manifestement incomplètes en ce

qui touche les effets à recevoir et à payer ou les prêts à court terme, et il est possible qu'il y ait des problèmes de classification dans les données de sources bancaires. Les erreurs et omissions nettes, elles, traduisent évidemment les défauts des séries obtenues par mesure directe dans l'ensemble de la balance des paiements (voir description plus haut).

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe 1.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), éléments des postes 12.3, Crédits commerciaux privés à court terme, 12.4, Autres capitaux privés à court terme, 13.3, Autres capitaux des autorités locales, 14.6, Autres capitaux à court terme des États, 16.2, Autres dépôts des institutions monétaires, et 16.4, Autres engagements à l'égard de l'étranger des autres institutions monétaires.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), éléments des postes 12.1, Crédits commerciaux privés à court terme, 12.2, Autres capitaux privés à court terme, 13.2, Capitaux à court terme des autorités locales, 14.6, Capitaux à court terme des États, 16.5, Autres prêts à court terme des autres institutions monétaires et 16.6, Autres engagements à l'égard de l'étranger des autres institutions monétaires.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (no 13-002 au catalogue) - Éléments des Autres éléments de l'actif financier (catégories 2610, 2311 et 3511) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Série annuelle à partir de 1927 et trimestrielle à partir de 1950, mais comprenant également les séries suivantes:

- D71 avant 1940
- D74 avant 1937
- D75 avant 1952
- D76 avant 1952
- D77 avant 1952
- D81 avant 1952

Données complémentaires

Des données distinctes sur certains éléments ont été publiées récemment, annuellement et trimestriellement:

	Annuel- lement depuis	Trimes- trielle- ment depuis
Créances (en dollars canadiens) des banques à charte sur des non-résidents	1966	1970
Emprunts bancaires à court terme (en devises) des Canadiens ¹ . . .	1966	1970
Emprunts bancaires à court terme à l'étranger (en devises) des Canadiens	1967	1972

¹ En raison d'un changement d'ordre conceptuel, la série a été remplacée mais est disponible jusqu'en 1971.

Solde réglé par transferts de change

Code - G

Définition

Les soldes réglés par des transferts de change (règlements multilatéraux) sont le reflet des transferts nets, entre pays ou régions, de créances sur un tiers.

Description

En théorie, la balance des paiements est fondée sur le principe de la comptabilité en partie double où débits et crédits sont égaux; ce principe ne s'applique toutefois aux comptes bilatéraux ou régionaux qu'après que les règlements interrégionaux ou multilatéraux (à savoir les soldes réglés par transferts de change) aient été pris en compte. Cette absence d'équilibre bilatéral s'explique par le fait que, dans la balance des paiements, certains flux de capitaux sont ventilés par pays ou par région d'après le pays de résidence du créancier ou débiteur étranger, et non d'après celui de la partie non résidente à la transaction. Pour équilibrer chaque compte bilatéral, il faut donc enregistrer les règlements multilatéraux appropriés.

Les soldes des flux de biens et services, de transferts et de capitaux qui ne sont pas classés selon le principe du créancier-débiteur sont ventilés selon le pays du cédant ou du cessionnaire. Certains mouvements de capitaux (habituellement les variations des avoirs et engagements étrangers des institutions monétaires et des avoirs et engagements étrangers à court terme d'autres secteurs) sont cependant répartis selon le pays du créancier ou débiteur étranger. Ces deux méthodes de répartition provoquent un déséquilibre dans les comptes bilatéraux chaque fois qu'un pays cède à un autre des créances sur un pays tiers qui sont

Cette série comprend le poste d'équilibre comptable qui représente la différence entre les mesures enregistrées des mouvements du compte courant, du compte de capital et des réserves, et englobe par conséquent toutes les transactions non identifiées; on trouvera au tableau III.4 des chiffres sur ce poste d'équilibre comptable, annuels de 1946 à 1974 et trimestriels de 1950 à 1974.

ainsi ventilées. Par exemple, un grand nombre de pays autres que les États-Unis règlent leurs transactions en dollars: ainsi, le Canada peut verser des dollars américains à un autre pays pour acquitter ses importations, ou se servir de dollars américains pour acheter, dans le même but, des devises de ce pays. Ces importations seront enregistrées dans le compte bilatéral entre le Canada et le pays exportateur; par contre, la variation correspondante des balances dollars du Canada (en dollars américains) apparaîtra, si l'on suppose que ces balances sont détenues aux États-Unis, comme une diminution des avoirs (un crédit) dans la balance des paiements du Canada avec les États-Unis, comme une augmentation des avoirs (un débit) dans celle du pays exportateur avec les États-Unis, et comme un déplacement géographique des engagements dans les comptes bilatéraux de la balance des paiements américaine. Comme les écritures passées ne toucheront que les importations et les variations des avoirs et engagements à court terme, les comptes bilatéraux des États-Unis, du pays exportateur et du Canada seront en déséquilibre.

Dans les états bilatéraux de la balance des paiements, le poste G, Solde réglé par transferts de change, mesure ces règlements multilatéraux. Un chiffre négatif témoigne de la mesure dans laquelle le compte où il figure a été réglé par des transferts en faveur du Canada, tandis qu'un chiffre positif dans un autre compte indique l'emploi de ces recettes. Les règlements s'effectuent bilatéralement entre les secteurs, mais s'annulent au niveau global; ils n'apparaissent donc pas sur l'état global des transactions entre le Canada et l'ensemble des pays.

Par habitude et pour des raisons pratiques, on considère que les règlements sont effectués en dollars américains. C'est effectivement ce qui se passe généralement dans le cas d'un pays comme le Canada, qui a

ses liens commerciaux les plus étroits avec les États-Unis et dont les réserves monétaires internationales sont surtout en dollars américains. Cependant, les règlements multilatéraux englobent une grande variété de transactions en diverses devises. (La ventilation régionale qu'utilisait par convention le Canada à propos de la production d'or pour l'exportation a également eu une influence sur les statistiques.)

Aujourd'hui, la plupart des règlements multilatéraux s'effectuent par des voies privées normales. Pendant la guerre, lorsque les contrôles des changes étaient rigoureux et que les opérations financières internationales étaient communément imputées bilatéralement ou par zone monétaire, ce sont les autorités monétaires et de change qui prenaient en charge la très grande majorité de ces règlements. Le passage des arrangements bilatéraux aux arrangements multilatéraux et la diminution du rôle des autorités centrales ont pris une signification particulière sur le plan statistique, comme en témoignent les lignes qui suivent.

Pendant la période de contrôle des changes dans la zone sterling et au Canada, on pouvait estimer directement les règlements multilatéraux entre le Canada et les pays de cette zone; la plus grande partie se faisait sous la forme de transferts d'or ou de dollars américains entre les autorités du Canada et du Royaume-Uni. Vers la fin des années 40, les achats du Royaume-Uni au Canada qui étaient financés par le gouvernement américain en vertu du Programme de relèvement européen (achats extra-territoriaux ou "off-shore") ont beaucoup contribué aux règlements multilatéraux. Ainsi, les crédits en compte courant qui représentaient des exportations à destination du Royaume-Uni ont été compensés par des débits au compte des États-Unis, qui traduisaient l'accroissement des avoirs officiels du Canada en dollars américains. On a équilibré les comptes bilatéraux en enregistrant le règlement multilatéral comme un débit dans le compte avec le Royaume-Uni et comme un crédit dans le compte avec les États-Unis.

Même au cours de cette période, des règlements multilatéraux appréciables ont eu lieu avec la zone sterling consécutivement à des transactions (autorisées) du secteur privé. Un certain nombre de contrats pour l'exportation de biens et services ont été réglés en capitaux américains, typiquement dans des cas où l'exportation comprenait une bonne part en monnaie américaine. De telles opérations ne se faisaient cependant pas à sens unique: le Canada versait des dollars des États-Unis aux pays de la zone sterling pour régler certains engagements contractuels, tels que le paiement du capital et des intérêts sur des dettes en dollars américains.

Un certain nombre de transactions multilatérales ont été négociées en livres sterling. Les versements aux familles de Chine sont généralement passés par Hong Kong, ce qui a donné lieu à un règlement multilatéral. Inversement, le Royaume-Uni a autorisé à titre exceptionnel des transferts de livres sterling au

Canada, afin de régler des transactions sur marchandises avec des pays n'appartenant pas à la zone sterling; ainsi, des quantités relativement importantes de morue de Terre-Neuve ont été vendues au Portugal contre remboursement en sterling. Il y a aussi eu des règlements multilatéraux en dollars canadiens, en raison, par exemple, de la circulation de monnaie canadienne entre les pays membres de la zone sterling et les réserves centrales du Royaume-Uni. Plus récemment enfin, citons les cas assez importants des achats de blé canadien qu'ont effectués l'Union des républiques socialistes soviétiques¹⁶ et la République populaire de Chine¹⁷ et qui ont été réglés en livres sterling.

Comme les opérations internationales n'empruntent pas des circuits rigoureux, il est généralement impossible de mesurer directement les règlements multilatéraux. Des mesures indirectes indiquent néanmoins que ceux-ci se sont fortement accrus, en importance et en volatilité, sous l'effet d'une expansion rapide des transactions internationales en général, et de flux massifs sur les marchés internationaux des devises en particulier.

Sources et méthodes

De 1927 à 1930, on a supposé que le solde réglé par des transferts de change constituait le poste d'équilibre comptable pour l'état de chaque zone géographique.

De 1940 à 1951, on pouvait estimer de façon directe le solde réglé par transferts de change dans l'ensemble de la zone sterling, grâce à la nature des contrôles des changes et aux modalités de paiement en vigueur à l'époque. Au sein de la zone sterling, on a attribué le poste en supposant que le solde ainsi réglé à l'égard des autres pays de la zone était le poste comptable de l'état relatif à cette zone. En fait, on a supposé que l'appareil statistique permettait de saisir toutes les transactions entre les autres pays de la zone sterling et le Canada. Le reste de l'estimation directe des soldes réglés par transferts de change entre l'ensemble de la zone sterling et le Canada était imputé au compte du Royaume-Uni, y laissant un solde résiduel qui représentait les erreurs et omissions de toute la zone sterling.

Grâce aux estimations directes des soldes réglés par transferts de change dans la zone sterling, on pouvait déterminer le chiffre correspondant, égal mais de signe contraire, pour les pays n'appartenant pas à cette zone. En reprenant scrupuleusement la méthode décrite ci-dessus, on supposait que le solde ainsi réglé dans les groupes de pays n'appartenant pas à la zone sterling (à l'exception des États-Unis) était représenté

¹⁶ Témoignage de H.T. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations, devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le 14 juin 1973.

¹⁷ Commission canadienne du blé: Rapports annuels.

TABLEAU III.7. État bilatéral des règlements multilatéraux dans la balance canadienne des paiements internationaux

N ^o	Détail	1963 ¹	1964	1965	1966	1967
		en millions de dollars				
	États-Unis					
1	Solde des transactions courantes	- 1,202	- 1,780	- 2,075	- 2,157	- 1,454
	Opérations sur capitaux:					
2	À long terme	+ 843	+ 943	+ 1,074	+ 1,393	+ 1,317
3	À court terme	- 17	+ 693	- 637	- 473	- 766
4	Solde des mouvements de capitaux	+ 826	+ 1,636	+ 437	+ 920	+ 551
5	Solde à régler ³	- 376	- 144	- 1,638	- 1,237	- 903
6	Accroissement (-) des mouvements monétaires officiels nets	+ 61	+ 197	+ 92	+ 371	- 13
7	Solde réglé par transferts de change	+ 315	- 53	+ 1,546	+ 886	+ 916
	Or monétaire, DTS et comptes au F.M.I.					
8	Solde des transactions courantes	+ 151	+ 145	+ 139	+ 128	+ 113
	Opérations sur capitaux:					
9	À long terme	-	-	-	-	-
10	À court terme	-	-	-	-	-
11	Solde des mouvements de capitaux	-	-	-	-	-
12	Solde à régler ³	+ 151	+ 145	+ 139	+ 128	+ 113
13	Allocation de DTS
14	Accroissement (-) des mouvements monétaires officiels nets	- 117	- 502	- 303	+ 10	+ 49
15	Solde réglé par transferts de change	- 34	+ 357	+ 164	- 138	- 162
	Autres					
16	Solde des transactions courantes	+ 530	+ 1,211	+ 806	+ 867	+ 842
	Opérations sur capitaux:					
17	À long terme	- 206	- 193	- 241	- 165	+ 98
18	À court terme	+ 46	- 655	+ 1,092	+ 48	- 130
19	Solde des mouvements de capitaux	- 160	- 848	+ 851	- 117	- 32
20	Solde à régler ³	+ 370	+ 363	+ 1,657	+ 750	+ 810
21	Accroissement (-) des mouvements monétaires officiels nets	- 89	- 59	+ 53	- 22	- 56
22	Solde réglé par transferts de change	- 281	- 304	+ 1,710	- 728	- 754
	Total					
23	Solde des transactions courantes	- 521	- 424	- 1,130	- 1,162	- 499
	Opérations sur capitaux:					
24	À long terme	+ 637	+ 750	+ 833	+ 1,228	+ 1,415
25	À court terme	+ 29	+ 38	+ 455	- 425	- 896
26	Solde des mouvements de capitaux	+ 666	+ 788	+ 1,288	+ 803	+ 519
27	Solde à régler ³	+ 145	+ 364	+ 158	- 359	+ 20
28	Allocation de DTS
29	Accroissement (-) des mouvements monétaires officiels nets	- 145	- 364	- 158	+ 359	- 20
30	Solde réglé par transferts de change	-	-	-	-	-

¹ À la fin de 1963, il y a une rupture de continuité dans la répartition bilatérale des mouvements de capitaux à court terme: en chiffres cumulés nets, les entrées en provenance des États-Unis avaient été auparavant surestimées d'environ \$200 millions, et celles provenant du reste du monde avaient été sous-estimées du même montant.

² À la fin du premier trimestre de 1968, il y a également une solution de continuité, née du fait de l'inclusion dans le commerce de marchandises des ventes et achats d'or non monétaire avec les non-résidents; ces ventes et achats sont répartis bilatéralement à la place de la production d'or pour l'exportation (qui, auparavant, était normalement affectée au compte avec les États-Unis), mais figurent séparément dans le tableau.

³ Le solde à régler est égal à la somme des variations nettes du compte courant et des flux de capitaux.

Nota: Données de décembre 1976.

TABLEAU III.7. État bilatéral des règlements multilatéraux dans la balance canadienne des paiements internationaux

1968 ²	1969	1970	1971	1972	1973	1974	N ^o
en millions de dollars							
- 780	- 845	- 165	- 46	- 168	+ 841	- 1,530	1
+ 1,151	+ 1,669	+ 824	+ 771	+ 1,159	+ 811	+ 1,679	2
- 1,423	- 458	- 23	+ 628	- 1,384	- 1,123	+ 811	3
- 272	+ 1,211	+ 801	+ 1,399	- 225	- 312	+ 2,490	4
- 1,052	+ 366	+ 636	+ 1,353	- 393	- 1,153	+ 960	5
- 645	+ 222	- 1,452	- 1,059	- 291	+ 429	+ 165	6
+ 1,697	- 588	+ 816	- 294	+ 684	+ 724	- 1,125	7
+ 34	+ 1	+ 6	+ 8	+ 3	+ 2	+ 7	8
-	-	-	-	-	-	-	9
-	-	-	-	-	-	-	10
-	-	-	-	-	-	-	11
+ 34	+ 1	+ 6	+ 8	+ 3	+ 2	+ 7	12
...	...	+ 133	+ 119	+ 117	-	-	13
+ 413	- 303	- 309	+ 148	- 46	+ 38	- 213	14
- 447	+ 302	+ 170	- 275	- 74	- 40	+ 206	15
+ 649	- 73	+ 1,265	+ 480	- 306	+ 857	- 120	16
+ 518	+ 668	- 72	- 289	+ 498	- 438	- 643	17
+ 200	- 897	- 305	- 775	+ 417	+ 265	- 180	18
+ 718	- 229	- 377	- 1,064	+ 915	- 173	- 823	19
+ 1,367	- 302	+ 888	- 584	+ 609	+ 684	- 943	20
- 117	+ 16	+ 98	+ 15	+ 1	-	+ 24	21
- 1,250	+ 286	- 986	+ 569	- 610	- 684	+ 919	22
- 97	- 917	+ 1,106	+ 442	- 471	+ 18	- 1,643	23
+ 1,669	+ 2,337	+ 752	+ 482	+ 1,657	+ 373	+ 1,036	24
- 1,223	- 1,355	- 328	- 147	- 967	- 858	+ 631	25
+ 446	+ 982	+ 424	+ 335	+ 690	- 485	+ 1,667	26
+ 349	+ 65	+ 1,530	+ 777	+ 219	- 467	+ 24	27
...	...	+ 133	+ 119	+ 117	-	-	28
- 349	- 65	- 1,663	- 896	- 336	+ 467	- 24	29
-	-	-	-	-	-	-	30

¹ À la fin de 1963, il y a une rupture de continuité dans la répartition bilatérale des mouvements de capitaux à court terme: en chiffres cumulés nets, les entrées en provenance des États-Unis avaient été auparavant surestimées d'environ \$200 millions, et celles provenant du reste du monde avaient été sous-estimées du même montant.

² À la fin du premier trimestre de 1968, il y a également une solution de continuité, née du fait de l'inclusion dans le commerce de marchandises des ventes et achats d'or non monétaire avec les non-résidents; ces ventes et achats sont répartis bilatéralement à la place de la production d'or pour l'exportation (qui, auparavant, était normalement affectée au compte avec les États-Unis), mais figurent séparément dans le tableau.

³ Le solde à régler est égal à la somme des variations nettes du compte courant et des flux de capitaux.

Nota: Données de décembre 1976.

par les postes d'équilibre comptable qui figuraient aux comptes de ces pays; le reste du montant était passé au compte des États-Unis, y laissant un poste résiduel pour les erreurs et omissions. Dans l'ensemble, les diverses écritures relatives aux soldes réglés par transferts de change se compensaient partiellement pour laisser un poste d'erreurs et omissions relatif au monde entier, composé des chiffres distincts figurant dans les comptes des États-Unis et du Royaume-Uni.

Lorsque le contrôle des changes a été levé au Canada vers la fin de 1951, il n'était plus possible d'estimer directement les soldes réglés par transferts de change avec un pays ou une région quelconque. En posant comme hypothèse que le poste résiduel des erreurs et omissions figurant en 1951 au compte du Royaume-Uni (poste dont le montant était anormalement élevé) constituait un mouvement de capitaux à court terme, on a décidé de comptabiliser dans les estimations de 1952 des flux inverses d'un montant inférieur mais néanmoins considérable; le reste des erreurs et omissions globales a ensuite été attribué aux États-Unis. D'après ces hypothèses, on a considéré que les déséquilibres bilatéraux restants mesuraient les soldes réglés par transferts de change.

Après 1952, le poste global des erreurs et omissions a été entièrement imputé au compte des États-Unis, comme on l'a expliqué à propos du poste D82. Les déséquilibres bilatéraux ont alors été considérés comme des mesures des soldes réglés par transferts de change.

Évaluation

Il ressort de la description qui précède que les chiffres des soldes réglés par transferts de change ont été obtenus en totalité de manière résiduelle, sauf pendant la période de 1940 à 1951 où on pouvait estimer directement les règlements effectués dans la zone sterling. La qualité de cette série statistique est donc déterminée par la qualité générale des estimations de tous les autres postes de la balance des paiements, ainsi que par les conventions de répartition,

y compris celles relatives au traitement statistique de l'or avant 1969 (voir le poste A3) et aux erreurs et omissions. Comme cela a été mentionné pour le poste D82, la convention adoptée pour les erreurs et omissions est de plus en plus contestable.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, postes 22 et 23.

Système commun de notification F.M.I.-O.C.-D.E. (Annexe 6) - Tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 3 (Rapprochement), postes 20 (Corrections régionales) et 21 (Règlements multilatéraux). (Les différences statistiques représentent des variations dans les ventilations régionales.)

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Sans objet.

Périodicité

Sous réserve des variations dans les ventilations régionales, les séries publiées sont annuelles à partir de 1946 et trimestrielles à partir de 1950; on peut également obtenir des séries annuelles de 1927 à 1945 à partir des tableaux XVI, XVIII et XIX de la publication n^o 67-501 au catalogue: *The Canadian Balance of International Payments, 1926 to 1948.*

Données complémentaires

Sans objet.

Données connexes

Sans objet.

Allocation de droits de tirage spéciaux

Code - J

Définition

Ce poste comprend les allocations de droits de tirage spéciaux accordées au Canada par le Fonds monétaire international; il enregistre la création d'un engagement lors de l'acceptation d'une allocation. Cet engagement a un caractère inhabituel car il n'y a remboursement que si l'arrangement prend fin; le système prévoit cependant des obligations d'accepter

les DTS à l'intérieur de certaines limites. Ce poste permet de refléter, dans la série des réserves internationales officielles (K4), la croissance de ces réserves imputable aux allocations de DTS. (Pour plus de détails sur le traitement des DTS, le lecteur pourra également consulter la note relative au poste K4.)

Description

Les pays membres du Fonds monétaire international qui participent au Compte de tirage spécial

reçoivent des suppléments à leurs réserves sous forme de DTS. Ces DTS sont des instruments de réserve créés par le Fonds pour agir sur le niveau global des réserves mondiales; ils sont accordés aux membres participants en fonction de leur quote-part au Fonds.

D'après les conditions en vigueur au début de 1977, un participant peut avoir recours aux DTS lorsqu'il a besoin d'utiliser des réserves: s'il désire se servir de DTS pour acquérir des devises, le Fonds peut désigner un pays participant, lequel est obligé de les accepter et de fournir à l'utilisateur une contrepartie en une monnaie qui doit être une "devise convertible en fait". Les participants ainsi désignés sont ceux qui ont une position forte du point de vue de leur balance des paiements et de leurs réserves, ou qui doivent acquérir des DTS pour respecter des obligations ou pour d'autres raisons prévues par les Statuts. Un pays créateur désigné par le Fonds est obligé d'accepter des DTS tant qu'il n'en détient pas un montant égal au triple de son allocation. Les DTS peuvent également être transférés entre participants sans désignation par le Fonds ou sans nécessité, lorsque le Fonds en décide ainsi pour certaines transactions; ils peuvent enfin être transférés au Compte général du Fonds pour acquitter des frais ou rembourser les tirages d'un membre. Le recours quotidien moyen d'un participant sur une période de cinq ans ne doit pas dépasser 70% de son allocation totale pour cette période.

En 1976, le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a adopté des amendements aux Statuts qui visaient, entre autres, à lever un grand nombre de restrictions sur l'utilisation des DTS et qui, au moment d'écrire ces lignes, attendaient le consentement officiel des pays membres pour entrer en vigueur. L'objectif de ces modifications est de faire du DTS le principal instrument de réserve du système monétaire international. Par exemple, les participants pourront s'entendre pour effectuer certaines transactions sans avoir à attendre de décisions spéciales ou générales du Fonds; de plus, lors de ces transactions, les transferts de DTS seront possibles sans qu'il y ait un besoin établi d'utiliser des avoirs de réserve. Enfin, le DTS remplacera l'or comme moyen de paiement des règlements entre le Fonds et les membres.

Des allocations de DTS ont été faites aux pays membres en 1970, 1971 et 1972; au Canada, elles sont enregistrées à ce poste. (Les avoirs réels de DTS, qui peuvent bien entendu être différents des allocations cumulées, figurent au poste K4.) En raison de leur caractère unique, les écritures de la balance des paiements relatives aux allocations de DTS sont passées sur une ligne spéciale entre les flux de capitaux et les mouvements monétaires officiels.

Aux termes d'une note jointe à l'état financier du Fonds des changes pour 1970, l'engagement correspondant aux droits de tirage spéciaux alloués au Canada

par le Fonds monétaire international représenterait l'obligation à laquelle devrait faire face le Canada, en cas d'arrêt de sa participation au Compte de tirage spécial (conformément à l'article XXX des Statuts du Fonds monétaire international) ou lors de la liquidation de ce Compte (conformément à l'article XXXI). Une écriture figure également au passif de l'État de l'actif et du passif du gouvernement du Canada, dans les Comptes publics.

Dans le bilan canadien des investissements internationaux, une ligne réservée aux allocations de DTS figure parmi les engagements à long terme du Canada envers l'étranger.

Les DTS portent intérêt: les détenteurs perçoivent des revenus sur la partie de leurs avoirs qui dépasse leurs allocations initiales, et payent des intérêts sur la différence lorsque leurs avoirs sont inférieurs à ces allocations.

Le Compte de tirage spécial, comme d'autres comptes du Fonds monétaire international, est attribué géographiquement aux groupes de "tous les autres pays" dans les états de la balance des paiements.

Sources et méthodes

Cette série est tirée de dossiers comptables officiels.

Évaluation

Cette série devrait être précise et exhaustive.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Sans objet.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie 3 (Rapprochement des parties 1 et 2), poste 21 (Allocations/annulations de DTS).

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n^{os} 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n^o 13-002 au catalogue) - Élément distinct de la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif financier) du secteur XIII (Reste du monde).

Périodicité

Série annuelle et trimestrielle à partir de 1970, année où ont été créés les droits de tirage spéciaux.

Mouvements monétaires officiels nets (jusqu'en 1960)

Codes -	K4	Total des mouvements monétaires officiels (K1 à K3) (de 1927 à 1960)
	K1	Variation des avoirs officiels en or et en devises (de 1946 à 1960)
	K2	Variation de la position nette au Fonds monétaire international (de 1946 à 1960)
	K3	Autre aide financière internationale (de 1946 à 1960)

Définition

Le poste K1 enregistre les flux relatifs aux réserves internationales officielles d'or et de dollars américains, détenues par le Canada au Compte du fonds des changes, dans d'autres comptes du gouvernement et sous forme d'avoirs nets de la Banque du Canada, ainsi que les mouvements relatifs aux avoirs de même nature en livres sterling.

Le poste K2 couvre les flux associés aux variations de la position nette du Canada auprès du Fonds monétaire international.

Le poste K3 comptabilise les engagements liés à l'aide consentie au Canada par les autorités monétaires d'autres pays.

Description

Les mouvements monétaires officiels représentent les flux équivalents aux variations des principaux avoirs et engagements en monnaies étrangères par lesquels les autorités peuvent faciliter le règlement normal des transactions internationales du Canada.

Pour la période allant de 1927 à 1939, ces postes ne portent que sur les flux d'or monétaire (estimés à l'aide d'une étude statistique des exportations et des importations d'or) et sur les variations des avoirs de devises détenus par la Banque du Canada, à partir de la création de celle-ci en 1935.

De 1940 à 1960, le poste K1 comptabilise les avoirs officiels en or et en devises, c'est-à-dire l'or, les dollars américains (y compris les titres à court terme émis par le gouvernement des États-Unis) et les livres sterling détenus au Compte du fonds des changes, dans d'autres comptes du gouvernement et sous forme d'avoirs nets de la Banque du Canada. Pour les années 1940 et 1941, les chiffres subissent les effets de l'inclusion, dans les avoirs officiels, de montants privés qui n'ont été acquis que plus tard par les autorités en vertu

du décret de 1940 concernant l'acquisition de monnaies étrangères (*Foreign Exchange Acquisition Order*).

Le Fonds des changes possédait des livres sterling jusqu'en 1952 et de faibles montants en monnaies étrangères autres que les dollars américains jusqu'en 1945; des avoirs semblables étaient détenus dans d'autres comptes du gouvernement et à la Banque du Canada, mais il ne s'agissait que de fonds de roulement peu importants. Jusqu'en 1970, les bulletins d'information sur les réserves monétaires internationales du Canada portaient uniquement sur les réserves officielles en dollars américains. Par contre, le poste K1 a toujours englobé les avoirs en sterling en plus de ceux en dollars américains.

De par leur caractère particulier ou à cause de leur destination, certains montants en monnaies étrangères détenus par les autorités ont de temps à autre été exclus du poste K1 et portés au poste D60, Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents. On a déjà mentionné que les devises autres que les dollars américains et les livres sterling figuraient au poste D60 jusqu'à la fin de 1960; il s'agissait généralement de fonds de roulement dont l'importance statistique était limitée. Au début des années d'après-guerre, des soldes relativement faibles de fonds bloqués, reçus en règlement de livraisons militaires, ont été entièrement exclus.

En outre, certains avoirs de dollars américains et de livres sterling n'ont pas été enregistrés dans les statistiques des réserves. Les livres sterling reçues au titre des ventes de morue de Terre-Neuve au Portugal, en vertu d'un accord stipulant que ces recettes devaient servir uniquement au remboursement de dettes, ont été imputées au poste D60 jusqu'à leur utilisation. En 1949, des montants considérables en devises, recueillis grâce au lancement d'une nouvelle émission du gouvernement du Canada sur le marché new-yorkais, ont été mis de côté pour couvrir le remboursement de dettes en dollars américains en 1950; ces montants ont également été portés au poste D60.

En certaines occasions, on a relevé d'autres balances dollars (américains) ou sterling destinées au service de dettes en monnaies étrangères. Normalement, des comptes de remboursement sont ouverts auprès de l'agent payeur la veille de l'échéance fixée pour le paiement; lorsque, comme cela arrive parfois, l'échéance tombe à la fin d'un trimestre, la comptabilisation de ces fonds pose un problème statistique délicat: si les autorités ne les incluent pas dans les chiffres de fin de trimestre sur les réserves internationales officielles, ces fonds doivent être pris en compte

ailleurs dans la balance des paiements, par exemple avec d'autres avoirs, où leur signification risque fortement d'être mal interprétée; on peut encore inscrire la dette en question comme ayant été remboursée au cours du trimestre précédant l'échéance. Ni l'une ni l'autre de ces deux solutions n'a gagné la faveur des statisticiens. En fait, les méthodes adoptées ont varié et en une occasion au moins, le solde d'un compte de remboursement a été compté dans les réserves officielles jusqu'à l'échéance effective de la dette pour laquelle le compte avait été ouvert.

Pendant que le contrôle des changes était en vigueur au Canada, les statistiques sur les mouvements des réserves officielles n'ont pas été techniquement conformes aux avoirs réels à deux reprises. On a déjà mentionné que les chiffres des années 1940 et 1941 ont été présentés comme si les devises ultérieurement acquises par les autorités aux termes du décret sur l'acquisition de devises, dont l'utilisation avait été antérieurement soumise à des contrôles, constituaient déjà des avoirs officiels. Le deuxième cas a trait au traitement adopté à la fin de septembre 1950 à propos d'un montant considérable de devises en cours de recouvrement; ce cas est décrit plus en détail dans la note de la partie VII concernant les transactions en monnaies étrangères.

Pour une description des avoirs d'or, voir les postes K4 (à partir de 1961), K5 et K6.

Depuis 1946, le Canada maintient normalement une position de réserve auprès du Fonds monétaire international, qui était inscrite au poste K2. Les bulletins d'information sur le total des réserves internationales officielles du Canada n'indiquaient pas cette position avant 1970, même s'ils donnaient la position créditrice nette du Canada. Pour plus de détails, se reporter aux postes K4 (à partir de 1961), K5 et K6.

Sources et méthodes

Les séries sont construites à partir de sources officielles.

Évaluation

Sous réserve des limites indiquées dans la description précédente, les séries sont précises et exhaustives.

Modification en 1970 de la couverture des réserves internationales officielles (statistiquement rétroactive à 1961)

Le communiqué diffusé le 3 février 1970 par le ministre des Finances sur le niveau et la composition des réserves internationales officielles du Canada a apporté des modifications au champ couvert par les

séries; certaines, comme l'inclusion de la livre sterling et la notification périodique de la position du Canada au Fonds monétaire international, avaient déjà été prises en compte dans les mouvements monétaires couverts par les postes K1, K2 et K3. Il y a cependant eu d'autres changements moins importants, et les nouvelles séries ont été établies rétroactivement à 1961.

C'est pourquoi on a construit une nouvelle série K4, portant sur le montant net des mouvements monétaires officiels et des réserves internationales officielles, pour traduire les flux correspondant à la nouvelle couverture et ce, à partir du début de 1961.

Outre les comptes qui figuraient autrefois au poste K1, Variation des avoirs officiels en or et en devises, la série K4 englobe les soldes des dépôts libellés dans les monnaies étrangères (autres que le dollar américain) qui ont été définies comme convertibles par le F.M.I. et qui sont détenues par le Fonds des changes, le Receveur général et la Banque du Canada. Exception faite des livres sterling, qui ont toujours été incorporées aux réserves dans les états de la balance des paiements, ces devises convertibles figuraient antérieurement au poste D60. En outre, dès la création du poste K4, les avoirs liquides en devises de la Banque du Canada ont été inclus dans les réserves internationales officielles, sans déduction des engagements en devises de la Banque à l'égard des non-résidents; auparavant, seuls les avoirs nets y figuraient. (Selon la nouvelle méthode, ces engagements font partie du poste K5.)

Le ministre des Finances a également inclus dans les réserves la totalité de la position de réserve du Canada au F.M.I.; la position de réserve représente le montant des tirages en monnaies étrangères que le Canada peut effectuer sur le Fonds, sur simple demande, pour les besoins de sa balance des paiements. L'état mensuel des réserves officielles du Canada ne considèrait auparavant comme réserves que la partie de la position de réserve au Fonds appelée position créditrice nette, qui représente la valeur des crédits consentis par le Canada à d'autres pays par l'entremise du F.M.I. Toutefois, dans la balance des paiements, la totalité de la position de réserve au F.M.I. figurait alors au poste K2, Variation de la position nette au Fonds monétaire international; elle est maintenant intégrée au poste K4. (Le poste K2 comptabilisait également l'engagement net du Canada auprès du F.M.I., lorsque celui-ci détenait des dollars canadiens dans une proportion supérieure à 100% de la quote-part du Canada. Cette situation s'est seulement présentée lors de la crise des changes de 1962 et immédiatement après, pendant que l'engagement contracté était en cours de liquidation. Dans la nouvelle présentation, ces engagements figurent au poste K5.)

Ces changements ont coïncidé avec la création en 1970 des droits de tirage spéciaux, qui ont été incorpo-

rés dans les réserves internationales officielles couvertes par le poste K4.

Le tableau 25 de la *Balance canadienne des paiements internationaux 1965-1970* (n° 67-201 au catalogue) présente les variations des réserves calculées selon la nouvelle formule à partir de 1961 et fait aussi état des effets nets de cette modification sur d'autres comptes de la balance des paiements.

Les flux qui représentent les variations des engagements liés aux réserves internationales officielles ont été groupés dans la nouvelle série K5. Celle-ci englobe les engagements en devises de la Banque du Canada à l'égard des non-résidents (qui étaient auparavant déduits des avoirs au poste K1), le passif net du Canada auprès du Fonds monétaire international lorsque celui-ci détient des dollars canadiens dans une proportion supérieure à 100% de la quote-part canadienne (anciennement au poste K2) et les montants qui figuraient auparavant au poste K3 (successivement désigné par "Autre aide financière internationale", "Facilité de crédit croisé avec le Système de réserve fédérale" et, actuellement, "Emploi déclaré des facilités de crédits réciproques entre banques centrales").

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des paiements récapitulative globale et tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), Institutions monétaires centrales: poste 15.2, Avoirs négociables, 15.3, Dépôts (en monnaies étrangères), et postes 15.6, Or (pour K1); 15.1, Position au F.M.I. (pour K2); et 15.5, Autres avoirs et engagements à l'égard de l'étranger (pour K3).

Tableau XV: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), Institutions monétaires centrales: postes 15.4, Autres avoirs librement utilisables et 15.2, Or, moins les postes 15.6, Engagements envers des institutions officielles - en monnaies étrangères - (pour K1), 15.1, Position au F.M.I. (pour K2) et 15.9, Autres avoirs et engagements à l'égard de l'étranger (pour K3).

Tableau XV (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales, lignes 2, 7.2 et 8 moins la ligne 14 (composante-monnaies étrangères) pour K1, lignes 4 à 6 pour K2 et ligne 18 pour K3.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (n°s 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Réserves officielles de liquidités internationales (catégorie 3210), moins Réserves monétaires officielles - compensation (catégorie 2700) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries K1, K2, K3: annuelles et trimestrielles de 1946 à 1960. Le poste K4 fournit les totaux pour la période allant de 1927 à 1960, mais les données pour les années 1927-1939 ne sont pas comparables (voir la description du poste K4). Pour les années 1940-1945, aucune inscription ne figurerait aux postes K2 et K3, et K4 serait donc égal à K1. (Des données comparables ont été publiées dans les bulletins de l'époque jusqu'au troisième trimestre de 1969 et peuvent être déduites, pour le quatrième trimestre de 1969, du bulletin trimestriel correspondant à cette période.) Pour la couverture actuelle, voir la section relative aux postes K4, K5 et K6 tels qu'ils existent depuis 1961.

Série K4: annuelle à partir de 1926 et trimestrielle à partir de 1946, sont pas comparables (voir la description). Les données pour les années 1940-1960 comprennent le total des postes correspondants K1, K2 et K3. (Des données comparables ont été publiées dans les bulletins de l'époque jusqu'au troisième trimestre de 1969 et peuvent être déduites, pour le quatrième trimestre de 1969, du bulletin trimestriel correspondant à cette période.) Voir la section suivante pour la couverture actuelle du poste K4 tel qu'il existe depuis 1961.

Données complémentaires

Canada's Accounts with the International Monetary Fund (tableau 11 de la publication n° 67-505 au catalogue).

Données connexes

Avoirs officiels en or et en dollars américains: Communiqué du ministre des Finances (mensuel).

Résumé des recettes et dépenses budgétaires, des transactions non budgétaires et des changements de la dette non échue et des liquidités en compte courant du gouvernement du Canada (mensuel).

Commission de contrôle du change étranger: Rapports au ministre des Finances (1946 à 1951).

Rapport du ministre des Finances au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes, conformément à l'article 26 de la loi sur la Monnaie, l'Hôtel des monnaies et le Fonds des changes (annuel).

Comptes publics du Canada (annuels).

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières de la Banque du Canada.

Bulletin statistique de la Banque du Canada (mensuel).

Rapport annuel du Gouverneur au Ministre des Finances et relevé de comptes pour l'année (Banque du Canada).

Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier (1964): témoignage du Gouverneur auprès de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, Banque du Canada (s.d.).

Statistiques financières internationales (mensuelles), Fonds monétaire international.

Mouvements monétaires officiels nets (à partir de 1961)

- Codes -**
- K4 Réserves officielles internationales
 - K5 Engagements monétaires officiels
 - K6 Mouvements monétaires officiels nets

Définition

Le poste K4 enregistre les flux liés aux variations des réserves internationales officielles du Canada, telles qu'elles sont publiées chaque mois par le ministre des Finances.

Le poste K5 couvre les flux liés aux engagements correspondants.

Le poste K6 comptabilise les variations nettes des réserves internationales officielles et des engagements du Canada.

Description

Réserves officielles internationales - La série sur les réserves internationales officielles enregistre les flux correspondant aux variations des avoirs en devises convertibles détenus par le Fonds des changes, le Receveur général du Canada et la Banque du Canada, des avoirs en or et en droits de tirage spéciaux, et de la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international. Les avoirs sont évalués en dollars américains tandis que leurs variations sont exprimées à leur équivalent en dollars canadiens (conformément aux explications données à la partie VII), après certains ajustements destinés à éliminer les effets des fluctuations des taux de change sur le cours du dollar américain. Ainsi par exemple, la balance canadienne des paiements ne comptabilise pas comme flux les variations des avoirs officiels libellés en DTS qui sont provoquées par des fluctuations du cours du dollar américain, ni les variations des réserves internationales du Canada qui sont imputables à des fluctuations du taux de change du dollar canadien. (On a également exclu des données de flux les effets de réévaluation d'un certain nombre de transactions isolées qui ont été réalisées *de facto* en fonction des nouveaux taux de

change, avant même que ne soient réglées les formalités destinées à les inclure dans les réserves internationales.)

Jusqu'en 1976, la plupart des avoirs officiels du Canada en dollars des États-Unis étaient investis sous forme de billets spéciaux du Trésor américain, conformément à une entente conclue en 1968 selon laquelle le Canada était exempté de la plus grande partie des mesures contenues dans le programme américain de balance des paiements; ces billets ne sont pas négociables et ne constituent pas une créance liquide sur les États-Unis aux termes des définitions de la balance des paiements de ce pays. Dans les réserves officielles du Canada, on ne fait aucune distinction, ni statistiquement, ni dans la pratique, entre les genres ou les termes des titres qui sont émis par le gouvernement américain et qui servent d'avoirs de réserve. (Pendant un certain nombre d'années, les autorités canadiennes détenaient aussi des titres spéciaux du Trésor américain acquis en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia. Ces titres, qui n'ont pas été inclus dans les réserves officielles internationales du Canada, sont décrits dans les explications relatives au poste D48 sur le Traité du fleuve Columbia.)

L'or monétaire détenu par les autorités a longtemps été considéré comme une créance sur le reste du monde, c'est-à-dire un avoir extérieur faisant partie des réserves officielles internationales du Canada. Parce qu'il est généralement accepté comme moyen de règlement international, l'or monétaire a été jugé équivalent à une devise convertible. Le processus par lequel la nouvelle production d'or passait dans les réserves officielles (comme d'ailleurs son traitement statistique) est appelé "monétisation", terme qui désigne seulement la "conversion" de l'or marchandise en or monétaire, même s'il a été historiquement associé au rapport entre l'or et une base monétaire intérieure. Dans ce dernier sens, le processus de monétisation a pris fin lorsque le Fonds des changes a acquis les stocks d'or de la Banque du Canada et qu'on a levé, au début de la guerre, l'obligation légale de maintenir une réserve d'or. La monétisation de l'or, au sens où on l'entend comme la croissance des réserves canadiennes d'or monétaire provenant d'une nouvelle production au

Canada, a pris fin en mars 1968 seulement, lorsque les principaux pays du monde se sont entendus pour créer des marchés distincts (monétaire et non monétaire) de l'or. Depuis cette date, les publications courantes traitent l'or non monétaire comme une marchandise.

Les avoirs officiels en or ont longtemps figuré dans les réserves du Canada à des prix destinés à traduire leur valeur de réalisation, c'est-à-dire déduction faite du coût qui serait à payer si l'or était transféré à d'autres centres financiers pour être revendu. Cette pratique a cessé en 1972 lorsque le Fonds des changes a réévalué ses avoirs au nouveau prix de 38 dollars américains fixé pour l'once d'or fin aux États-Unis, contre une moyenne d'environ 34.90 dollars américains auparavant. La réévaluation a été enregistrée en mai quand les autorités des États-Unis eurent terminé les formalités liées au changement de parité entre l'or et le dollar américain.

Le cours de l'or a encore augmenté par la suite, passant en octobre 1973 à 42.22 dollars américains l'once, avant de subir d'autres fluctuations à partir du 1^{er} juillet 1974, date à laquelle il a été rattaché, par le biais du DTS, à un "panier" de seize devises. Les flux enregistrés dans la série K4 n'ont pas tenu compte de ces réévaluations.

Dans la description relative au poste A3 (Production d'or pour l'exportation, on a mentionné l'existence d'une faible quantité d'or affiné, détenue à la Monnaie royale canadienne avant d'être écoulée. Cet or n'était pas considéré comme un actif extérieur, même avant la création des deux marchés de l'or (monétaire et non monétaire). Il convient toutefois de signaler une exception: d'avril 1968 à la fin de 1972, cet or, ainsi que le reste de l'or nouvellement produit qui était détenu par les autorités et destiné à être vendu sur le marché non monétaire, figuraient comme un actif extérieur dans la rubrique "avoirs officiels d'or non monétaire", au poste D65. Après l'introduction en 1973 (avec effet rétroactif au mois d'avril 1968) du nouveau traitement de la production d'or, ces avoirs ont été désignés comme des actifs intérieurs. On peut ajouter que l'or détenu à la Monnaie n'a pas toujours été évalué aux mêmes cours que ceux appliqués aux réserves internationales du Canada: jusqu'en 1951, les lingots déposés à la Monnaie avaient une valeur légale de 20.67 dollars canadiens l'once d'or fin.

Les droits de tirage spéciaux ont pour la première fois fait partie des réserves internationales officielles du Canada après l'émission initiale du Fonds monétaire international, en janvier 1970. Bien que les DTS soient considérés comme des avoirs de réserve, les engagements correspondants à leur allocation initiale ne sont pas traités comme un élément de passif au poste des réserves, mais sont comptabilisés séparément au poste J (Allocation de droits de tirage spéciaux). Les DTS ont d'abord été reliés à l'or puis, dès le milieu de 1974, à un panier de seize devises.

La position de réserve du Canada auprès du Fonds monétaire international est également libellée en DTS. Elle équivaut au montant des tirages en monnaies étrangères que le Canada est autorisé à effectuer sur le Fonds, sur simple demande, pour les besoins de sa balance des paiements. Chaque membre du F.M.I. a une quote-part (ou quota), généralement souscrite à 25% en or et à 75% dans sa propre monnaie. Les quote-parts ont été relevées à plusieurs reprises depuis la création du Fonds en 1945; celle du Canada s'élève actuellement à 1,100 millions de DTS. La situation "normale" du Compte général du Canada au F.M.I. est donc la suivante:

	en millions de DTS
Souscription en or	275
Souscription en dollars canadiens	825
Souscription totale (quote-part)	1,100

Par conséquent, l'avoir net, ou position de réserve, du Canada auprès du F.M.I. se présente de la façon suivante:

	en millions de DTS
Actif:	
Souscription	1,100
Passif:	
Dollars canadiens détenus par le F.M.I. principalement sous forme de billets à vue sans intérêt	825
Avoir net ou position de réserve	275

Ce dernier chiffre représente la valeur nette des ressources que le Canada a fournies au Fonds et qu'il peut, sur simple demande, retirer du Fonds pour les besoins de sa balance des paiements.

Lorsque le Fonds met des ressources à la disposition d'autres pays en puisant dans ses avoirs de dollars canadiens, il y a baisse des engagements du Canada envers le Fonds et hausse de sa position de réserve; lorsque le Fonds reçoit des remboursements en dollars canadiens, la position du Canada diminue. Par ailleurs, lorsque le Canada a l'occasion de faire appel aux ressources du Fonds, il achète à ce dernier des devises qu'il paie en dollars canadiens: ses engagements envers le Fonds augmentent et son avoir net diminue. Si la somme des dollars canadiens détenus par le Fonds dépasse 100% de la quote-part du Canada, celui-ci a entièrement retiré sa position de réserve, et tout engagement net constitue alors un recours au crédit du F.M.I. (qui ne figure pas au poste K4 mais au poste K5).

Les pays membres sont tenus de maintenir la valeur en DTS de leurs souscriptions au Fonds. Ainsi, lorsqu'en raison de variations des taux de change, l'équivalent en DTS des avoirs du Fonds en dollars canadiens diminue, le Canada doit fournir des dollars en quantité suffisante pour en rétablir la valeur; si, par contre, il y a augmentation de leur équivalent en DTS, le Canada a droit à des remboursements. Ces ajustements de valeur qui, en monnaie canadienne, touchent dans la même mesure la valeur de la souscription du Canada au Fonds et ses engagements envers celui-ci, peuvent être considérés comme s'étant compensés à l'intérieur de la position de réserve du Canada auprès du F.M.I., même s'ils figurent explicitement dans les comptes du gouvernement canadien.

Cette description très sommaire a porté sur la structure globale des comptes auprès du Fonds, mais n'a pas touché plusieurs autres aspects, notamment l'incidence des revenus ou les effets des Accords généraux d'emprunt, qui permettent au Fonds d'accroître ses ressources en empruntant auprès de certains pays membres et auxquels le Canada a participé. Enfin, cette partie n'a pas non plus traité des conditions qui régissent le recours au crédit du F.M.I. et le rétablissement des positions de réserve.

Engagements monétaires officiels - Le poste des engagements monétaires officiels (K5) englobe trois types de transactions directement liées au niveau des réserves internationales officielles du Canada: le recours au crédit du F.M.I., les engagements de la Banque du Canada envers des non-résidents sous forme de dépôts en devises, et l'emploi déclaré des facilités de crédits réciproques entre banques centrales. Ces types de transactions ont déjà été décrits, et leur nature est fondamentalement à court terme. D'autres engagements directement associés, comme par exemple les émissions d'obligations à long terme placées à l'étranger dans le but précis d'accroître les réserves internationales officielles du Canada, ne figurent cependant pas dans les engagements monétaires officiels.

Lorsque le Canada a fait face à des difficultés de change en 1962 et 1968, il a pu bénéficier d'une aide financière internationale qui lui a été offerte par le Fonds monétaire international, ainsi que par les banques centrales par le truchement des facilités de crédits réciproques. En 1962, le Canada a épuisé sa position de réserve et a recouru en plus au crédit du F.M.I.; en 1968, il n'a pas eu recours au crédit du Fonds, mais a néanmoins utilisé la totalité de ses réserves nettes. Outre les ressources dégagées grâce à ces transactions avec le Fonds, le Canada a reçu l'aide d'autres banques centrales par le jeu de facilités de crédits réciproques: ces banques ont échangé, sous la forme de crédits croisés ("swaps"), des dollars américains contre des dollars canadiens, étant entendu que l'échange inverse devrait être effectué au même taux de change, à un terme convenu mais renouvelable. Les dollars américains ainsi reçus ont été

incorporés dans les avoirs officiels du Canada en or et en dollars américains. Pour permettre aux banques centrales étrangères de recevoir des intérêts sur ces fonds, intérêts que la Banque du Canada ne pouvait pas légalement leur verser (avant la révision de 1967 de la Loi sur les banques), la Banque a utilisé une technique qui avait déjà été adoptée et qui consistait à mettre de côté pour ces banques des titres du gouvernement canadien, contre des "soldes immobilisés" qui ne figuraient pas au bilan de la Banque. Cette pratique n'a pris fin qu'en 1974. Normalement, l'acquisition de titres canadiens par des non-résidents aurait dû apparaître comme une entrée de capitaux consécutive à la vente de titres du gouvernement du Canada. Cela aurait toutefois "dissimulé" l'aide octroyée et, dans une large mesure, le besoin qui l'a motivée; c'est pourquoi ces soldes immobilisés, issus du recours aux facilités de crédits réciproques des banques centrales, ont été isolés et indiqués séparément au sein des mouvements monétaires officiels, au poste K5.

En 1962 et 1968, le remboursement intégral de ces facilités a laissé un faible montant résiduel, attribuable à la méthode statistique adoptée dans la construction des estimations pour la conversion des monnaies. Pour plus de détails, voir la note de la partie VII concernant les opérations en devises.

Il conviendrait peut-être de noter que le Canada est également venu en aide à des banques centrales étrangères. De façon générale cependant, le Canada a consenti cette aide en virant une partie de ses avoirs officiels en dollars américains auprès des banques centrales concernées. En septembre 1968 par exemple, le Fonds des échanges a fait un dépôt de 100 millions de dollars américains en vertu d'un accord bilatéral entre la Banque du Canada et celle d'Angleterre, accord passé dans le cadre d'une facilité de crédit négociée à l'intérieur d'un groupe de banques centrales en novembre 1967. En d'autres occasions, la Banque du Canada a effectué des dépôts semblables, en se procurant auprès du Fonds des changes, par le biais de crédits croisés, les dollars américains dont elle avait besoin; c'est ce qui est arrivé dans le cas des crédits accordés à la France pour l'aider à surmonter ses difficultés de change en 1969.

Le fait que la Banque du Canada fasse de tels virements explique parfois les variations importantes de ses avoirs en devises. Cependant, ces variations peuvent également traduire des jeux croisés d'écritures (opérations de "swap") que la Banque effectue avec le Fonds des changes dans le cadre de ses opérations de gestion des encaisses monétaires³⁸, ou bien encore

³⁸Une description de ce genre de transactions figure à la page 34 du *Rapport annuel du Gouverneur de la Banque du Canada au ministre des Finances et relevé de comptes pour l'année 1973*, ainsi que dans les "Remarques sur les aspects techniques des opérations de swap entre la Banque du Canada et le Fonds des changes", parues dans *la Revue de la Banque du Canada en juillet 1977*.

rendre compte des liquidités qui reviennent au Fonds des changes mais qui, à la date du bilan, n'ont pas encore été transformés en avoirs directs de titres du gouvernement américain. C'est parfois la forme que prend l'avoir (dépôt ou titres) qui permet de deviner la nature réelle de l'opération.

Les opérations à terme n'ont pas une incidence directe sur les chiffres des états de la balance des paiements; elles sont toutefois abordées dans la note de la partie VII concernant les opérations sur monnaies étrangères. Les autorités ont pris l'habitude de divulguer en fin de mois les encours nets des contrats en dollars américains qui sont engagés sous réserve d'approbation ou qui sont passés à terme entre le Fonds des changes et la Banque du Canada, et qui font varier le total des réserves officielles. Ces renseignements sont publiés une fois par année dans la *Revue de la Banque du Canada* et figurent dans les rapports présentés au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes.

Le poste K6 est simplement le solde des postes K4 et K5.

On retarde généralement la publication de la ventilation régionale des postes K4, K5 et K6 relatifs aux mouvements monétaires officiels nets jusqu'à ce que le ministre des Finances rende public son rapport annuel sur les opérations du Fonds des changes, afin de ne pas révéler prématurément l'existence ou l'importance de l'aide internationale officielle. Dans les états régionaux, les mouvements des avoirs officiels d'or ont été attribués au compte des États-Unis jusqu'à la fin du premier trimestre de 1968; ils ont par la suite été imputés au groupe de "tous les autres" pays et organismes, groupe où figurent également les transactions du Canada avec le F.M.I. (y compris celles sur les avoirs de DTS).

Sources et méthodes

Les séries sont construites à partir de sources officielles.

Évaluation

Les séries sont précises et exhaustives, sous réserve de problèmes d'évaluation mineurs, d'un certain manque d'uniformité dans le traitement des comptes de rachat, et d'une rupture de continuité dans la répartition géographique de l'or monétaire à la fin du premier trimestre de 1968; ces problèmes ont tous été expliqués plus haut.

Correspondances

Séries de la banque de données CANSIM - Voir l'annexe I.

Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition (1961) - Tableau A, Balance des

paiements récapitulative globale et Tableau B, Balance des paiements récapitulative régionale, partie 2 (Mouvements de capitaux et d'or monétaire), Institutions monétaires centrales: poste 15.1, Position (créditrice) au F.M.I., 15.2, Avoirs négociables, 15.3, Dépôts (actif en monnaies étrangères) et 15.6, Or (pour K4); postes 15.1, Position (débitrice) au F.M.I., 15.3, Dépôts (passif en monnaies étrangères) et 15.5, Autres engagements à l'égard de l'étranger (pour K5).

Tableau XV: Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales.

Système commun de notification F.M.I. - O.C.-D.E. (Annexe 6) - Balance des paiements récapitulative globale et Balance des paiements récapitulative régionale, partie C (Capitaux et or monétaire), Institutions monétaires centrales: postes 15.1, Position au F.M.I., 15.2, Or, 15.3, Avoirs en DTS et 15.4, Autres avoirs librement utilisables (pour K4); et postes 15.1, Position au F.M.I., 15.6, Engagements envers des institutions officielles (en monnaies étrangères) et 15.9, Autres engagements à l'égard de l'étranger (pour K5).

Tableau XV (modifié): Avoirs en or, et avoirs et engagements extérieurs des institutions monétaires centrales - lignes 2, 4, 5, 6, 7.2 et 8 pour K4, et lignes 14 (composante - monnaies étrangères) et 18 pour K5.

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (nos 13-001 et 13-201 au catalogue) - Sans objet.

Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) - Réserves officielles de liquidités internationales (catégorie 3210), moins Réserves monétaires officielles - compensation (catégorie 2700) du Reste du monde (secteur XIII).

Périodicité

Séries annuelles et trimestrielles à partir de 1961; voir K4 (1927-1960) pour les données antérieures.

Données complémentaires

Compte général du Canada auprès du Fonds monétaire international: publications n° 67-001 au catalogue (n° de tableau variable) et n° 67-201 au catalogue (tableau 27 dans les éditions de 1965-1970 et de 1971, tableaux 28 et 29 dans l'édition de 1972).

Canada's Accounts with the International Monetary Fund (tableau 11 de la publication n° 67-505 au catalogue).

Bilan monétaire international officiel du Canada: publications n° 67-001 au catalogue (n° de tableau variable) et n° 67-201 au catalogue (tableaux 24 à 26 dans les éditions de 1965-1970 et de 1971, tableaux 26, 27 et 30 dans l'édition de 1972).

Extension de la notion de réserves internationales officielles - 1970, données corrigées rétroactivement à 1961: publications n° 67-001 au catalogue, quatrième

trimestre 1969 (p. 25), et n° 67-201 au catalogue, 1965-1970 (tableau 25).

en millions de dollars américains

Données connexes

Sources canadiennes - Les notes qui suivent mettent en relation le niveau et la composition des réserves internationales officielles du Canada, tels que les annonce le communiqué mensuel du ministre des Finances, avec d'autres données de sources canadiennes à diffusion publique. Les chiffres présentés à titre d'exemple sont ceux de la fin de 1974.

La situation au 31 décembre 1974, telle que l'indiquaient les chiffres diffusés le 3 janvier 1975, était la suivante:

Monnaies étrangères¹:

Dollars américains	3,767.7	
Autres devises ²	12.9	3,780.6
Or		940.7
Droits de tirage spéciaux		574.3
Position de réserve au Fonds monétaire international		529.7
Total		5,825.3

¹ Devises convertibles détenues au Compte du fonds des changes, par le Receveur général du Canada et par la Banque du Canada.

² Évaluées en dollars américains aux cours officiels du change.

Les avoirs de devises, qui totalisaient \$3,780.6 millions (É.-U.), se répartissaient de la façon suivante:

		en millions de dollars canadiens	en millions de dollars américains
Compte du fonds des changes			
(d'après l'annexe II et le tableau II du rapport présenté par le ministre des Finances au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes pour les douze mois se terminant le 31 ^e jour de décembre 1974, conformément à l'article 17 de la Loi sur la monnaie et les changes)	Avoirs évalués en dollars américains:		
	Dépôts en espèces		1.5
	Bons et billets du Trésor américain, à leur valeur d'acquisition plus les intérêts échus		726.0
	Billets spéciaux du Trésor américain, à leur valeur d'acquisition plus les intérêts échus		2,389.6
	Obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à leur valeur d'acquisition plus les intérêts échus		59.3
	Fonds monétaire international:		
	Droits de tirage spéciaux		578.1
	Billets		173.8
	Or		940.7
	Total		4,869.1
	Moins les postes suivants:		
	Fonds monétaire international:		
	Droits de tirage spéciaux		574.3
	Billets (à l'exclusion d'intérêts de \$38 millions et de \$1.6 million, échus respectivement sur les droits de tirage spéciaux achetés et les billets du F.M.I.)		172.2
	Or		940.7
	Total		3,181.9
Banque du Canada			
(d'après l'État de l'actif et du passif du Rapport annuel du Gouverneur au ministre des Finances, et le relevé de comptes pour l'année 1974)	Dépôts en devises:		
	Livres sterling et dollars des É.-U.	7.7	
	Autres devises	0.3	
	Titres émis par le Royaume-Uni et par les États-Unis	570.0	
	Moins:		
	Engagements en devises envers le Gouvernement du Canada	1.7	
	Total, en dollars canadiens	576.4	
	Total, en dollars américains		581.9
Gouvernement du Canada			
(d'après le tableau I de l'État des opérations financières pour décembre 1974 et les neuf premiers mois de l'année financière courante)	Devises détenues en compte courant	10.1	
	Total, en dollars américains		10.2
	Total		3,774.0

L'écart de 6.6 millions de dollars américains entre ce total de \$3,774.0 millions et le chiffre de \$3,780.6 millions du communiqué officiel ne peut pas être expliqué à l'aide de sources publiques, mais le bilan de la Banque du Canada ne distingue pas selon la devise les intérêts échus sur ses placements; on peut présumer que cet élément est pris en compte lors du calcul du total des réserves internationales officielles et qu'il est responsable d'une partie de la différence. Étant donné que les données sur les réserves sont publiées tôt, les soldes des comptes d'exploitation sont susceptibles d'être révisés entre l'annonce des niveaux des réserves et la publication des états comptables.

Les chiffres sur les avoirs d'or (940.7 millions de dollars américains) et de droits de tirage spéciaux (574.3 millions de dollars américains) ont déjà fait l'objet d'explications.

Le montant indiqué pour la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international (529.7 millions de dollars américains) ne s'explique pas directement à partir des sources comptables publiées, bien qu'on puisse aisément le relier au tableau 65 de *la Revue de la Banque du Canada*³⁹ (intitulé "Fonds monétaire international: Comptes du Canada"), ainsi qu'aux tableaux sur le Compte général du Canada auprès du Fonds, publiés dans les *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux* (n° 67-001 au catalogue).

Ces tableaux, qui indiquent le calcul de la position de réserve, sont exprimés en droits de tirage spéciaux. La position de 432.6 millions de DTS (y compris les billets du F.M.I.) au 31 décembre 1974 équivalait à 529.7 millions de dollars américains, la monnaie américaine valant 0.817 DTS à l'époque.

Les statistiques sur la position de réserve du Canada auprès du Fonds monétaire international peuvent également être mises en relation avec les dossiers comptables du gouvernement à la fin de l'année financière, mais il faut exclure les billets représentant les prêts accordés au F.M.I. par l'entremise du Fonds des changes:

Au 31 mars 1975	en millions	
	DTS	dollars américains
Position de réserve au F.M.I. . . .	494.4	616.7
Moins billets	191.3	238.6
Valeur nette	303.1	378.1

³⁹ Numéro de janvier 1977.

Dans l'État de l'actif et du passif du gouvernement du Canada publié dans les Comptes publics du Canada le 31 mars 1975, les comptes du Canada au Fonds monétaire international sont présentés de la façon suivante:

	en millions de dollars canadiens
Actif:	
Souscription du Canada au capital du Fonds monétaire international	1,253.0
Passif:	
Billets non productifs d'intérêt payables au Fonds monétaire international	916.0
Actif net	337.0

En dollars américains, ce chiffre correspond à \$336.4 millions, alors que la position de réserve auprès du Fonds (billets non compris) s'élevait à \$378.1 millions au 31 mars 1975. La différence est due en grande partie au fait que la souscription au Fonds, qui totalisait 1,100 millions de DTS, a été inscrite pour une valeur de \$1,253 millions en monnaie canadienne, alors qu'elle était équivalente à \$1,374 millions à la date du bilan. Si l'on utilise ce dernier chiffre, on obtient:

	en millions de dollars canadiens
Actif	1,374.6
Passif	916.0
Actif net	458.6

L'équivalent en dollars américains est de \$457.7 millions; la différence entre ce chiffre et les \$378.1 millions cités plus haut est imputable, entre autres choses, aux autres créances en dollars canadiens que le Fonds monétaire international a au Canada et aux ajustements à faire (effectués par la suite en juin 1975) pour maintenir la valeur en DTS de la souscription canadienne.

Sources étrangères - Les chiffres publiés chaque mois dans le *Treasury Bulletin* du département du Trésor des États-Unis rendent naturellement compte d'une part importante des réserves internationales officielles du Canada.

Le tableau IFS-3 présente les engagements liquides et autres des États-Unis envers les institutions officielles étrangères. Ces engagements comprennent entre autres le passif à court et à long terme envers les institutions officielles de pays étrangers, d'après les chiffres déclarés par les banques américaines, et les

avoirs officiels étrangers de titres négociables et non négociables du gouvernement américain ayant une échéance initiale de plus d'un an, à l'exception des billets non négociables émis pour des organismes officiels étrangers à des fins autres qu'au titre des réserves. (Ceci vise probablement les titres acquis par le Canada en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia - voir le poste D48.) Le tableau IFS-4 indique les bons et billets non négociables du Trésor américain émis pour des institutions officielles de pays étrangers.

Dans les tableaux IFS-3 et IFS-4, les chiffres donnés au 31 décembre 1974 pour le Canada s'élevaient respectivement à 3,665 millions et 2,540 millions de dollars américains. Nous avons déjà vu que le Fonds des changes détenait des billets spéciaux du Trésor américain pour un total de 2,390 millions de dollars américains (valeur d'acquisition et intérêts échus); si l'on suppose que l'écart de \$150 millions représente ces intérêts échus, on peut ajouter ce montant au chiffre du tableau IFS-3, qui passe alors à 3,815 millions de dollars américains, auxquels peuvent être ajoutés \$12.9 millions au titre des avoirs officiels de devises autres que la monnaie américaine, \$59.3 millions pour les valeurs de la B.I.R.D. et \$3.7 millions pour les intérêts courus sur les DTS achetés. On obtient ainsi un total de 3,891 millions de dollars américains à comparer aux \$3,781 millions déclarés pour les avoirs de devises qui font partie des réserves officielles du Canada. Parmi les facteurs susceptibles de justifier l'écart entre ces deux derniers chiffres, mentionnons les différences d'évaluation comptable des valeurs mobilières (y compris peut-être les intérêts échus et l'escompte) et les problèmes de "flottant" (devises en transit).

Le tableau CM-1-4 présente les engagements à court terme envers des étrangers qui sont déclarés par les banques américaines, selon le genre d'engagement et le pays; des chiffres distincts sont donnés pour les engagements payables en dollars américains aux banques et aux institutions officielles étrangères. Pour le Canada, ce tableau indique les chiffres suivants au 31 décembre 1974:

	en millions de dollars américains
Dépôts	284
Bons et certificats du Trésor des États-Unis	451
Certificats de dépôt à terme négociables et autres engagements à court terme	2,042
Total des engagements à court terme	2,777

A cela peuvent être ajoutées les créances non négociables (à long terme) suivantes:

	en millions de dollars américains
Bons et billets non négociables du Trésor américain émis pour le Canada (tableau IFS-4)	2,540
Intérêts échus (voir plus haut)	150
Engagements à long terme envers des Canadiens, déclarés par les banques américaines (tableau CM-1-7)	19
Avoirs canadiens estimés (officiels et privés) de valeurs du Trésor négociables et à long terme, déclarés par les banques et courtiers américains (tableau CM-V-4)	713
Total des engagements non négociables et à long terme	3,422

D'après les chiffres des banques américaines, l'ensemble de leurs engagements à court et à long terme envers le Canada s'élève, compte tenu des intérêts courus, à \$6,199 millions. Si l'on soustrait les avoirs officiels de \$3,815 millions (calculés plus haut), il reste \$2,384 millions au titre des avoirs non officiels. Les créances en dollars américains sur des banques des États-Unis qui ont été comptabilisées par les banques à charte au Canada ont totalisé \$2,416 millions en monnaie canadienne, soit 2,437 millions de dollars américains (d'après la *Revue de la Banque du Canada*). Le reste de l'écart, 53 millions de dollars américains, serait dû à des variations dans les valeurs comptabilisées (malgré les dispositions particulières prises à cet effet), à des titres émis par le Trésor américain et détenus par d'autres Canadiens, et à des problèmes de flottant.

Lorsqu'on tient compte des seules valeurs mobilières, il apparaît que la valeur des titres (non négociables et à court terme) du Trésor américain détenus par le Canada est inférieure, d'après les sources américaines, à la somme des titres américains qui sont déclarés comme détenus par les autorités canadiennes. En effet, le libellé des bilans canadiens n'exclut pas les avoirs de titres du Trésor américain dont l'échéance initiale est supérieure à un an et qui sont classés à long terme par le Trésor des États-Unis. La définition des éléments des réserves internationales officielles du Canada n'établit aucune distinction semblable, que ce soit à des fins pratiques ou statistiques.

Références

- Réserves internationales officielles: Communiqué du ministre des Finances (mensuel).
- État des opérations financières du gouvernement du Canada (mensuel).
- Rapport du ministre des Finances au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes, conformément à l'article 17 de la Loi sur la monnaie et les changes, ou jusqu'en 1971, à l'article 26 de la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le Fonds des changes (annuel).
- Comptes publics du Canada (annuels).
- Bulletin hebdomadaire de statistiques financières de la Banque du Canada.
- Revue de la Banque du Canada (mensuelle).
- Rapport annuel du Gouverneur au Ministre des Finances et relevé de comptes pour l'année (Banque du Canada).
- Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier (1964).
- Témoignage du Gouverneur auprès de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, Banque du Canada (s.d.).
- Statistiques financières internationales (mensuelles), Fonds monétaire international.
- Comment la masse monétaire canadienne subit l'influence de plusieurs transactions bancaires et financières - une série d'exemples (Quatrième édition - réimpression en automne 1973); Direction de la recherche économique, Banque Royale du Canada (Montréal).
- Remarques sur les aspects techniques des opérations de swap entre la Banque du Canada et le Fonds des changes: Revue de la Banque du Canada (juillet 1977).

PARTIE IV

LE BILAN CANADIEN DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	211
Actif du Canada	212
Investissements directs à l'étranger	212
Placements de portefeuille à l'étranger	215
Placements divers à l'étranger	220
Crédits du gouvernement du Canada	222
Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux	223
Réserves monétaires officielles nettes	225
Autres avoirs canadiens de devises à court terme	225
Créances à court terme n.c.a.	225
Passif du Canada	226
Investissements directs étrangers au Canada	226
Obligations publiques	235
Autres placements de portefeuille	236
Placements divers	237
Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger	239
Engagements officiels sous forme de DTS	239
Avoirs des non-résidents en dollars canadiens	240
Engagements à court terme des sociétés de financement	240
Dettes à court terme n.c.a.	241

Introduction

L'état récapitulatif de l'endettement net du Canada à l'égard du reste du monde est habituellement présenté sous la forme du tableau IV.1 ci-dessous (avec toutefois des détails géographiques supplémentaires). Les composantes du bilan seront étudiées dans la présente partie dans l'ordre où elles apparaissent sur ce tableau.

TABLEAU IV.1. Solde de la dette internationale du Canada

Actif du Canada

Investissements directs
Placements de portefeuille
Placements divers
Crédits du gouvernement du Canada
Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux

Investissements à long terme du Canada à l'étranger

Réserves monétaires officielles nettes
Autres avoirs canadiens de devises à court terme
Créances à court terme n.c.a.

Actif brut

Passif du Canada

Investissements directs
Obligations publiques
Autres placements de portefeuille
Placements divers

Investissements étrangers à long terme au Canada

Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger
Engagements officiels sous forme de DTS

Total des engagements à long terme

Avoirs des non-résidents en dollars canadiens
Dettes à court terme n.c.a.

Engagements des sociétés de financement
Autres

Passif brut

Endettement international net du Canada

Des données sommaires sur le bilan canadien des investissements internationaux† pour les années 1926,

† Au Canada, l'expression anglaise "international investment position" est depuis longtemps rendue par "bilan des investissements internationaux" (voir la publication n° 67-202 au catalogue de Statistique Canada), qui a la même signification que la définition de la "position d'investissements internationaux" du Manuel de la balance des paiements du F.M.I. (quatrième édition), paragraphes 49 et 50.

1930, 1933, 1939, 1945, 1950, 1955, 1960, et 1965 à 1974 se trouvent au tableau I de l'édition de 1974 du *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue); les chiffres des autres années de la période de 1960 à 1965 sont présentés au tableau I de l'édition de 1968-1970 de la même publication, et ceux relatifs aux années 1945 à 1960 au tableau I de l'édition de 1926-1967.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger (C.P. 2800, Succursale postale D, Ottawa, Canada, K1P 6A5) met gratuitement à la disposition du public un *Recueil de statistiques sur les investissements étrangers* (Cahier de l'Agence n° 4, mai 1978) établi essentiellement d'après des données publiées par Statistique Canada.

Comme dans la balance des paiements, la distinction établie entre les capitaux à long et à court terme dans le bilan canadien des investissements internationaux est davantage fondée sur leur objet ou leur évolution probables que sur la forme nominale du titre qui les matérialise. On demande aux répondants de classer à long terme les créances qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, ne devraient pas arriver à échéance avant un an à compter de la date à laquelle la transaction est conclue; cette approche s'est révélée plus réaliste que celle qui consiste à s'attacher à la forme apparente des créances, car dans les relations comptables entre sociétés mères et filiales, des capitaux ayant essentiellement une fonction à long terme prennent souvent la forme d'engagements à vue ou d'avances en compte courant. En règle générale, la définition adoptée permet donc d'évaluer les capitaux dont la fonction est liée aux actifs immobilisés ou qui servent à maintenir un niveau de fonds de roulement plus ou moins "permanent".

L'existence de nominaires et d'autres intermédiaires peut provoquer des erreurs dans l'affectation de certains investissements. C'est ainsi, en particulier, qu'en raison de la situation de ces intermédiaires par rapport à la répartition géographique utilisée pour les données, certains investissements attribués aux États-Unis ou au Royaume-Uni auraient probablement dû être classés avec ceux d'autres pays.

Les composantes du bilan canadien des investissements internationaux peuvent être agrégées de plusieurs façons pour faciliter l'analyse de divers aspects des relations économiques et financières du Canada. Ainsi, on peut vouloir distinguer les éléments à long terme de ceux à court terme, ou connaître les éléments pour lesquels un remboursement contractuel est prévu, ou encore déterminer ceux qui comportent des engagements de service en monnaies étrangères à un taux fixé à l'avance; on peut aussi s'intéresser à l'échelle des rendements (immédiats ou courus) des éléments selon leur terme et leur liquidité, ou encore à leur répartition

entre le secteur privé et le secteur public. Chacune de ces classifications peut revêtir un intérêt propre dans le cadre d'une étude particulière. Il est impossible de produire et de présenter toutes les composantes du bilan des investissements internationaux selon un classement précis fondé sur tous ces critères, mais grâce au caractère très détaillé des statistiques publiées, on peut réaliser de multiples combinaisons répondant à divers objectifs.

Actif du Canada

Les publications ci-dessous donnent des statistiques sommaires, par région géographique, sur les investissements canadiens à long terme à l'étranger:

1964 à 1974	Tableau 2 du Bilan canadien des investissements internationaux, 1974 (n° 67-202 au catalogue)
1949, 1952 et 1958	Tableau 2 du Bilan canadien des investissements internationaux, 1971 - 1973 (n° 67-202 au catalogue)
1945, 1951, 1960 et 1962 à 1965	Tableau 2 du Bilan canadien des investissements internationaux, 1968 - 1970 (n° 67-202 au catalogue)
1926, 1930, 1939 et années de 1945 à 1962	Tableau XXIII du Bilan canadien des investissements internationaux, 1926 - 1967 (n° 67-202 au catalogue)
1926 à 1937 (chiffres non révisés)	Tableaux 3 de Canadian Balance of International Payments - A Study of Methods and Results (n° 67-D-52 au catalogue)
1925 - 1926 (chiffres non révisés)	Capital Investments by Britain and Foreign Countries in Canada and Capital Investments by Canadians in Other Countries, 1927 (n° 67-D-51 au catalogue)

Investissements directs à l'étranger

Définition et description - Dans le bilan canadien des investissements internationaux, les investissements directs à l'étranger sont définis comme la valeur comptable des actifs possédés à l'étranger par des résidents du Canada qui en sont les propriétaires principaux ou y détiennent des participations de contrôle. Le concept de contrôle a été brièvement décrit à propos des postes D21 et D25 de la partie III; la base d'évaluation est décrite à la section 12 de la partie VII.

En principe, les flux de capitaux liés aux investissements directs du Canada à l'étranger, décrits au poste D25, correspondent aux mêmes investissements

que ceux qui sont présentés à ce titre dans le bilan des investissements. Les différences entre ces flux et les variations de la valeur comptable des investissements sont dues, entre autres, aux fluctuations des taux de change, aux bénéfices non répartis, à des effets ignorés des différences entre les périodes couvertes par les déclarations et, occasionnellement, à des cas de réorganisations de sociétés et de changements de résidence des propriétaires principaux, ou encore à des cas de transferts internationaux de propriété transformant la nature des investissements (directs ou de portefeuille).

Une part importante des investissements directs canadiens à l'étranger appartient en fait à des non-résidents, par le biais des investissements étrangers dans les sociétés mères canadiennes; même si cela n'influe pas sur le total des avoirs extérieurs du Canada, cela se traduit par un engagement dans la catégorie portant sur la part des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger (voir plus loin dans la présente partie).

Dans un certain nombre de cas, les sociétés canadiennes ne sont juridiquement que de simples intermédiaires par lesquels des personnes ou des sociétés résidant à l'extérieur du Canada possèdent des actifs dans un autre pays. L'existence de ces entreprises a toutefois une incidence minimale sur la balance des paiements et sur l'économie du Canada, car dans la mesure du possible, les investissements correspondants ne sont pas pris en compte dans les statistiques du bilan canadien des investissements internationaux, comme nous le verrons dans la note intitulée "Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières" à la partie VII.

Le cas des institutions financières mérite également quelques explications particulières. En ce qui concerne les banques canadiennes, les investissements qu'elles ont dans des opérations bancaires par l'intermédiaire de succursales, d'agences, de filiales à part entière et d'institutions affiliées non contrôlées, sont recensés séparément dans la série sur les autres avoirs canadiens de devises à court terme (voir plus loin). Leurs investissements dans des sociétés qu'elles possèdent en partie mais qu'elles contrôlent, ou dans des filiales à part entière qui s'occupent de gestion d'avoirs immobiliers ou de services de fiducie, sont cependant considérés comme des investissements directs. À partir de 1974, les investissements à l'étranger que les banques détiennent sans passer par une société distincte sont compris dans les placements divers à l'étranger.

Sources et méthodes - Les données sur la valeur comptable des investissements directs à long terme du Canada à l'étranger ont pour principale source le questionnaire BP-59, "Capitaux investis à l'étranger

par les entreprises canadiennes¹. La section A de cette déclaration donne le détail des investissements directs à l'étranger, que ce soit dans des filiales et des sociétés affiliées ou dans des succursales non constituées en sociétés, des agences, des entrepôts et des concessions minières ou pétrolières. Les totaux représentent les intérêts détenus par les sociétés déclarantes sous la forme d'investissements à long terme à l'étranger. Dans le cas des investissements dans des filiales ou des sociétés affiliées, les valeurs prises en compte sont celles qui figurent au bilan de ces dernières, et leur conversion en dollars canadiens est généralement faite au taux de change en vigueur à la date de déclaration (voir la section 1 de la partie VII). Le questionnaire BP-60, "Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes", constitue une autre source d'information sur les investissements directs du Canada à l'étranger; il est utilisé pour un nombre relativement restreint d'investissements importants réalisés par des particuliers et d'autres investisseurs canadiens qui ne reçoivent pas le BP-59.

¹ Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

Le champ de l'enquête est établi à partir d'une grande variété de sources qui vont de la section V du questionnaire BP-51, "Répartition géographique de l'appartenance du capital des sociétés canadiennes", à certains documents publics.

Évaluation - On estime que la série couvrant les investissements directs canadiens à l'étranger est raisonnablement complète, mais il est assez difficile de la comparer à d'autres séries chronologiques annuelles. Les irrégularités proviennent surtout de causes telles que les effets des décalages entre années financières et années civiles, les fluctuations des taux de change et les différences de degré de consolidation entre les comptes financiers des filiales ou sociétés affiliées étrangères et ceux de leur société mère canadienne.

Sources publiées des données - On publie de plus en plus de chiffres détaillés sur les investissements directs canadiens à l'étranger. Au fur et à mesure que ces investissements ont pris de l'ampleur et se sont diversifiés, les limites qu'imposent les dispositions de la Loi sur la statistique relatives à la confidentialité sont devenues moins contraignantes. Sauf indication contraire, les références ci-dessous renvoient à des tableaux publiés.

Série	Année	Catalogue 67 - 202				Catalogue et année de référence
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67	
Répartition géographique, selon l'activité économique	1974	3				67-D-52 4
	1970 à 1973	3	3			
	1964 à 1969	3	3	3		
	1963		3	3		
	1952, 1954, 1956, 1957, 1959, 1961 et 1962			3	XXIV	
	1951, 1953, 1955, 1958 et 1960		3	3	XXIV	
	1946 à 1950				XXIV	
	1945		3	3	XXIV	
	1926, 1930 et 1939				XXIV	
	1937 (chiffres non révisés)					
Répartition géographique détaillée selon le pays de contrôle (Canada ou autre)	1974	4				
	1972 et 1973	4	4			
	1971		4			
	1969 et 1970			4		
	1968			4	XXV	
Répartition géographique moins détaillée (abandonnée en 1966)	1965 à 1967				XXV	
	1949, 1954 et 1958 à 1966				35*	
Répartition géographique, selon l'activité économique et le pays de contrôle (Canada ou autre)	1974	5				
	1972 et 1973	5	5			
	1971		5			
	1968 à 1970			5		
	1965 à 1967 (répartition par activité non révisée)				XXVI	
Total des investissements canadiens à l'étranger, selon le pays de contrôle (Canada ou autre)	1974	6				
	1972 et 1973	6	6			
	1971		6			
	1968 à 1970			6		
	1965 à 1967				XXVII	

* État.

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Investissements dans les entreprises, selon le pays de contrôle (Canada ou autre)	1974	7				
	1972 et 1973	7	7			
Part et contrôle, selon la répartition géographique	1971		7			
	1968 à 1970			7		
	1965 à 1967 (chiffres éventuel- lement non révisés)				XXVIII	
	1973 et 1974	9				
Pays en voie de développement, selon le pays de contrôle (Canada ou autre)	1971 et 1972	9	11*			
	1970	9	11*	11*		
	1969	9		11*		
	1967 et 1968			11*	44*	
	1965 et 1966				44*	
	1960 à 1964					67-201 1963, 1964 et 1965 57*
	1958 à 1960					1961 et 1962 28*
	1957					1960 29*
	1954					1963, 1964 et 1965 57*
	Nature de l'entreprise étrangère	1974	10			
1970 à 1973		10	12*			
1969		10		12*		
1967 et 1968				12*	43*	
1965 et 1966					43*	
Nature du capital investi	1974	8				
	1971 à 1973	8	13*			
	1970	8	13*	13*		
	1969	8		13*		
	1967 et 1968			13*	46*	
	1965 et 1966				46*	
	1936 (avec le nombre d'investis- seurs)					67-D-51 1936 26 et 27
1937 (avec le nombre d'investis- seurs)					1937 16	
Valeur totale et part canadienne, selon la répartition géographique et l'activité économique	1974	13				
	1971 à 1973	13	14*	14*		
	1970	13	14*			
	1969	13		14*		
	1967 et 1968			14*		
Investissements en Amérique latine (y compris les investissements de portefeuille)	1936					1936 26 et 27
	1937					1937 16
	1954					67-503 31*
	1954 et 1958					67-201 1959 22*

* État.

Le Canada a eu tendance à concentrer ses investissements directs à l'étranger dans des secteurs d'activité économique comme les boissons, le matériel agricole et le commerce de détail, où années financières et années civiles ne coïncident généralement pas; c'est pourquoi les estimations des investissements directs à l'étranger indiquent des montants importants à des dates qui ne correspondent pas à la fin de l'année civile.

On peut vérifier cela en analysant les valeurs comptables utilisées à la fin de l'année 1970: les résidents canadiens dont les investissements directs à l'étranger dépassaient \$5 millions avaient alors investi \$5,745 millions, soit 92.8% du total de \$6,188 millions enregistré en 1970; la répartition de leurs investissements en fonction des dates de clôture de leurs exercices financiers est indiquée ci-dessous.

Exercice financier se terminant	Investisseurs directs canadiens nombre	Valeur comptable de leurs investissements directs à l'étranger	
		en millions de dollars	en pourcentage
Au cours du premier trimestre civil	9	178	3.1
Au cours du deuxième trimestre civil	8	191	3.3
Au cours du troisième trimestre civil	8	1,078	18.8
Au cours du quatrième trimestre civil, sauf le 31 décembre	5	366	6.4
Sous-total	30	1,813	31.6
Le 31 décembre	64	3,932	68.4
Total	94	5,745	100.0

De plus, les variations des taux de change entre le dollar canadien et les devises servant aux investissements influent, à des degrés divers, sur les chiffres de cette série. Comme on l'a mentionné précédemment, les estimations sont généralement fondées sur les taux de change en vigueur à la date à laquelle font référence les chiffres; les décalages entre les fins d'exercice viennent encore aggraver ces problèmes de fluctuations des cours, ce qui rend très difficile d'isoler leurs effets sur les variations des totaux.

Placements de portefeuille à l'étranger

Définition et description - Dans le bilan canadien des investissements internationaux, les placements de portefeuille sont définis comme la valeur comptable des avoirs de portefeuille étrangers détenus par des résidents canadiens. Comme cela est expliqué à la partie VII, cette valeur comptable est celle qui est inscrite dans les comptes du débiteur, et non celle que l'on peut trouver dans la comptabilité des investisseurs. (La définition des valeurs mobilières étrangères englobe les avoirs des résidents canadiens dans des sociétés canadiennes dont les activités et les actifs sont situés en totalité à l'extérieur du Canada; voir à ce propos la section de la partie VII intitulée, "Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières".)

Les résidents canadiens ont depuis longtemps accumulé des avoirs de valeurs mobilières étrangères;

les raisons en sont diverses. Avant que le marché financier canadien n'ait pris de l'ampleur, faire des placements dans certains types de valeurs mobilières n'était généralement possible que sur les marchés étrangers. Les titres émis par les sociétés américaines ayant des filiales au Canada ont souvent été considérés comme le meilleur moyen d'acquérir des participations dans certaines entreprises canadiennes. C'est ainsi qu'à la fin de 1960, environ 80% de la valeur comptable des portefeuilles canadiens d'actions américaines étaient constitués d'actions de sociétés ayant des succursales, des filiales ou des sociétés affiliées au Canada; à la fin de 1966, ce chiffre atteignait presque 85%.

Au cours des années vingt, l'intérêt pour la Bourse de New-York était élevé et les résidents du Canada ont acheté un volume important d'actions américaines. Par ailleurs, les Canadiens détenaient des portefeuilles substantiels (mais minoritaires) d'actions émises par certaines sociétés canadiennes de services d'utilité publique qui opéraient principalement en Amérique Centrale et en Amérique du Sud; ils constituaient aussi un marché très accessible pour les émissions d'obligations des gouvernements d'Amérique Latine. Les avoirs canadiens d'actions américaines ont eu tendance à diminuer à la suite de l'effondrement de la Bourse de New-York en 1929, et cette tendance s'est généralement maintenue au cours des années trente. Du début de la Seconde Guerre mondiale à la fin de 1951, les Canadiens ont globalement liquidé une partie de leurs avoirs, à cause des restrictions imposées à l'exportation de capitaux du Canada. Par contre,

l'importance croissante des bénéfices réalisés par les sociétés américaines et la tendance de ces dernières à en réinvestir une large part ont considérablement gonflé la valeur comptable des avoirs restants. Enfin, il y a eu accroissement de certains portefeuilles lorsque des échanges de valeurs canadiennes contre des valeurs américaines ont été permis par les autorités chargées de l'application du contrôle des changes.

Au cours des années cinquante, le niveau élevé des investissements au Canada s'est accompagné d'un rapatriement constant des capitaux canadiens placés en actions américaines; ce mouvement s'est renforcé à partir de 1948, lorsqu'un dégrèvement fiscal spécial a été accordé aux résidents canadiens qui percevaient des dividendes de sociétés canadiennes imposables. La valeur comptable des avoirs s'est néanmoins accrue au cours de la période, grâce à l'augmentation des bénéfices non distribués. Dans une certaine mesure, cette croissance était également due à des acquisitions faites par offres publiques d'échange et au fait que certains investisseurs canadiens soient devenus actionnaires minoritaires dans des sociétés américaines qui, lorsqu'ils les contrôlaient, figuraient comme investissements directs. Cette longue période de rapatriement des valeurs canadiennes de portefeuille placées aux États-Unis s'est terminée peu avant la fin de la décennie.

Au cours des années soixante, l'intérêt des Canadiens pour les titres de sociétés américaines s'est à nouveau manifesté. À cette époque, l'économie américaine était caractérisée par une croissance rapide des secteurs à technologie avancée, à savoir l'électronique, l'industrie aérospatiale et les communications. Certaines grandes sociétés américaines, surtout les entreprises multinationales, offraient alors des possibilités d'investissements qui n'existaient pas au Canada, ce qui incitait les épargnants canadiens et en particulier les investisseurs institutionnels à se porter acquéreurs d'actions américaines; il est également fort probable que l'intérêt de ces derniers ait été favorisé par la quantité et la qualité de l'information offerte aux États-Unis en matière d'investissements, de même que par une certaine libéralisation des contraintes administratives. Aussi la composition des portefeuilles a-t-elle quelque peu changée au détriment des actions canadiennes; d'autres avoirs ont été acquis à l'occasion de fusions d'entreprises, en échange de parts dans des sociétés canadiennes, ou par l'intermédiaire des plans d'options sur titres des firmes américaines, lorsque celles-ci en ont étendu le bénéfice au personnel de leurs filiales au Canada. Les successions de parents à l'étranger ont permis aux Canadiens de posséder une plus grande variété de valeurs mobilières qu'ils n'en auraient normalement acquis, tandis que l'arrivée d'immigrants propriétaires de titres étrangers a aussi contribué à accroître le montant des avoirs canadiens. Enfin, il faut mentionner que sont apparus de nouveaux moyens de placement, particulièrement ceux procurés

par les sociétés d'investissement à capital variable, qui sont précisément conçus pour favoriser l'achat de valeurs mobilières étrangères.

À la fin des années soixante, on a enregistré un nouveau revirement qui s'est traduit par une période où les Canadiens ont cédé une part considérable de leurs avoirs. Certains facteurs, relatifs au marché ou d'ordre institutionnel, ont apparemment contribué au fait que les Canadiens ont réduit leurs portefeuilles de valeurs mobilières américaines, sur une grande échelle en 1971 et 1972 et dans une moindre mesure par la suite. Tout d'abord, l'amélioration de la balance des paiements du Canada et la détérioration de celle des États-Unis ont entraîné de fortes pressions à la hausse sur le dollar canadien et ont provoqué la libération de son cours en mai 1970; la perspective de voir la monnaie canadienne continuer à se revaloriser (ce qui a effectivement été le cas) a pu inciter les résidents du Canada à convertir certains de leurs actifs libellés en devises. Par ailleurs, le régime fiscal des revenus de sources étrangères a subi d'importantes modifications en 1971. Il y a eu notamment une limitation, par le biais d'une taxe spéciale, des avoirs étrangers contenus dans les portefeuilles de certains types de fonds en fiducie à revenus différés, comme les régimes enregistrés de retraite, les plans enregistrés d'épargne-retraite, etc.; autre mesure importante, le dégrèvement fiscal sur les dividendes imposables des sociétés canadiennes a été majoré, sans qu'il y ait eu augmentation correspondante pour ceux des entreprises étrangères.

Les résidents canadiens n'ont pas acheté que des titres en circulation. Même si le Canada ne constitue pas un marché important pour les nouvelles émissions étrangères, un certain nombre d'entre elles ont été placées au pays et sont venues s'ajouter à celles qui ont été offertes à l'étranger mais acquises par des résidents canadiens. Au cours de la période d'après-guerre, les principaux emprunteurs étrangers au Canada ont été la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'État d'Israël.

Les placements canadiens de portefeuille à l'étranger correspondent aux flux de capitaux liés aux transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères, qui sont décrites à propos des postes D35, D37 et D38, dans la partie III. Comme dans le cas des investissements directs à l'étranger, les différences entre les flux et les variations de la valeur comptable des placements sont dues à plusieurs facteurs, notamment au fait que les flux relatifs aux échanges de titres en cours sont fondés sur les valeurs du marché, qui peuvent être très différentes des valeurs comptables correspondantes. Les écarts peuvent aussi provenir des fluctuations des taux de change, du réinvestissement des bénéfices, d'effets ignorés des différences entre les périodes couvertes par les déclarations, ainsi que parfois de certains cas de réorganisations de sociétés et

de changements de résidence des propriétaires principaux, ou encore de cas de transferts internationaux de propriété transformant la nature des investissements (directs ou de portefeuille).

Les valeurs mobilières étrangères que détiennent les sociétés d'assurances canadiennes dans le cadre de leurs activités à l'extérieur du Canada ne sont pas comprises dans ces statistiques ni dans le bilan des investissements internationaux. Ces valeurs correspondent, en substance, à l'emploi des sommes souscrites par les détenteurs étrangers de polices d'assurance. Les titres étrangers détenus par des banques canadiennes ou, comme réserves officielles, par les autorités monétaires du Canada ne sont pas non plus pris en compte; ils sont décrits plus en détail à propos des réserves monétaires officielles nettes et des autres avoirs de devises à court terme, qui sont étudiés séparément plus loin.

Certains placements du gouvernement du Canada sous forme de valeurs mobilières étrangères sont comptabilisés dans les crédits du gouvernement canadien, eux aussi décrits plus loin dans cette partie; il s'agit des avoirs d'obligations des Nations Unies, dont les flux de capitaux correspondants figurent aux postes D40 et D44 (voir la partie III), et des variations des avoirs de titres à moyen terme non négociables du gouvernement des États-Unis, détenus en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia et présentés au poste D48. Il convient cependant de mentionner que le gouvernement canadien avait acheté, en 1966 et 1967, des obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour ramener ses avoirs officiels de dollars américains à un niveau convenu avec les États-Unis: l'acquisition de ces titres et leur cession en 1968 ont été traitées comme des transactions de portefeuille ordinaires dans le compte de capital et dans le bilan des investissements.

Sources et méthodes - Les estimations de la valeur des placements de portefeuille à l'étranger sont fondées sur des projections faites chaque année, à partir d'enquêtes occasionnelles et en fonction de transactions déclarées, d'estimations de l'incidence des bénéfices non distribués, des variations des taux de change et d'autres facteurs.

Les données de référence relatives aux avoirs de valeurs de portefeuille américaines ont d'abord été établies par un recensement des investissements de portefeuille étrangers effectué au cours de l'entre-deux-guerres par les autorités statistiques des États-Unis.

C'est pour 1939 que l'on dispose des données les plus détaillées sur les avoirs canadiens de valeurs mobilières étrangères, car du fait de l'introduction du contrôle des changes, les résidents canadiens ont été

obligés de déclarer les titres étrangers qu'ils possédaient. Ces déclarations ont servi de base à l'établissement de nouvelles données de référence. Depuis, on a mené un certain nombre d'enquêtes pour vérifier les projections relatives aux actions de sociétés américaines détenues par des résidents canadiens, et obtenir en même temps des renseignements supplémentaires sur la composition de leurs avoirs.

Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les placements de portefeuille des Canadiens en actions américaines représentaient une valeur comptable de \$380 millions; ce total se composait d'une grande variété d'actions, bien qu'une part importante de ces avoirs était due aux émissions d'un nombre relativement limité de grandes sociétés américaines. Environ 70% étaient constitués par des titres d'entreprises commerciales et industrielles et environ 15% par des valeurs de services d'utilité publique autres que les chemins de fer; le reste se répartissait en des montants de moindre importance entre les chemins de fer, les mines, les sociétés financières et les autres entreprises.

Au cours des années 1953 et 1954, une autre enquête a été effectuée sur les avoirs canadiens d'actions émises par quelque 115 sociétés américaines, permettant d'estimer que les avoirs d'actions américaines s'étaient élevés à \$450 millions en 1952. Cette enquête, qui était axée sur les actions détenues en quantité assez importante par les Canadiens en 1939, a montré qu'il y avait eu des déplacements considérables dans la composition des avoirs: ceux-ci avaient notamment diminué dans le cas des actions des chemins de fer et des services d'utilité publique, pour lesquelles les investisseurs avaient manifesté moins d'intérêt que pour les actions des chefs de file du marché qui étaient détenues en nombres croissants par les Canadiens.

Une autre enquête a été menée en 1961 et 1962, par laquelle on a demandé à quelque 500 sociétés américaines de fournir des chiffres sur le nombre de leurs actions qui étaient détenues par des résidents canadiens. La liste comprenait les sociétés précédemment enquêtées, des sociétés dont les actions étaient cotées sur des marchés du Canada et des États-Unis, des entreprises dont on savait que des Canadiens avaient acquis des tranches d'actions par offres publiques d'achat, et une série d'importantes firmes américaines tirées des listes publiées par la revue *Fortune* sur les 500 plus grandes sociétés industrielles américaines, ainsi que les 50 plus grandes banques et sociétés des secteurs du commerce, des transports, de l'assurance-vie et des services d'utilité publique. Le taux de réponse a été largement supérieur à 90% et a permis d'établir une nouvelle estimation de référence, à savoir \$827 millions pour la fin de 1960.

Ce nouveau chiffre témoignait d'une augmentation de \$337 millions de la valeur comptable des avoirs (par rapport aux \$490 millions observés à la fin de

1954), soit environ \$50 millions de plus que l'accroissement prévu. Au cours de cette période de six ans, les flux de capitaux avaient enregistré une vente nette d'avoirs (d'après la valeur des transactions) de \$33 millions. À la suite d'offres d'échange contre des valeurs canadiennes, les résidents canadiens ont acquis pour quelque \$27 millions d'actions américaines (ces transactions ne sont pas prises en considération dans le compte de capital de la balance des paiements, tandis qu'environ \$42 millions sont venus s'ajouter aux portefeuilles canadiens d'actions américaines, lorsque des investisseurs canadiens sont devenus minoritaires dans certaines sociétés américaines dont ils détenaient auparavant le contrôle, et que leurs avoirs n'ont donc plus été comptabilisés comme investissements directs. Ces facteurs réunis ont majoré les avoirs canadiens d'environ \$36 millions, ou peut-être de \$45 millions en valeur comptable; si l'on tient compte des variations du taux de change qui ont entraîné un accroissement de \$12 millions la valeur des avoirs en dollars canadiens, il reste une augmentation d'environ \$275 millions attribuable à la croissance interne réalisée grâce au réinvestissement des bénéfices.

L'estimation pour la fin de 1954, qui s'élevait à \$505 millions en dollars américains, était fondée sur un total de \$421 millions obtenu d'après les déclarations des 115 sociétés américaines enquêtées, augmenté d'un montant net estimé à \$84 millions qui était destiné à prendre en compte les avoirs dans d'autres sociétés et les ajustements relatifs aux avoirs de nominataires. À titre de comparaison, l'estimation de 1960 était fondée sur un total de \$488 millions placés dans les entreprises déjà enquêtées en 1954, majoré de \$317 millions déclarés par 369 sociétés ajoutées à l'échantillon et de \$25 millions d'autres avoirs.

Une enquête menée en deux phases en 1967 et 1968 a permis d'établir une nouvelle estimation de référence pour les avoirs détenus à la fin de 1966. Pendant la première phase en 1967, on a demandé à 645 sociétés américaines de révéler le nombre de leurs actions détenues par des résidents canadiens, sans compter celles possédées par des compagnies d'assurances; cette liste comprenait les sociétés déjà enquêtées, des entreprises américaines dont les actions étaient cotées depuis peu sur des marchés boursiers du Canada et des États-Unis, des sociétés dont on savait que des Canadiens avaient acquis des tranches d'actions par offres publiques d'achat, et une série d'importantes sociétés publiques des États-Unis tirées des listes des plus grandes entreprises américaines publiées par *Fortune*. Cette enquête a posé des problèmes considérables du fait que, malheureusement, elle

s'étendait sur une période au cours de laquelle les placements de portefeuille canadiens aux États-Unis se sont accrus très rapidement, particulièrement ceux des sociétés d'investissement; on a donc étudié de façon approfondie les chiffres publiés sur les avoirs, ce qui a conduit à choisir 185 autres sociétés pour la deuxième phase de l'enquête, en 1968. C'est ainsi qu'au total 830 sociétés ont été approchées, dont environ 690 ont fourni les renseignements demandés. Par ailleurs, certaines publications ont permis de connaître le montant des avoirs détenus par des sociétés d'investissement à capital variable dans 217 autres entreprises; ces dernières n'ont pas fait l'objet d'une enquête, mais les avoirs de leurs actions ont été comptabilisés dans les totaux définitifs. On a supposé que les avoirs de nominataires se compensaient, puisque rien ne semblait indiquer le contraire, mais un montant a toutefois été prévu pour tenir compte des actions américaines détenues par des Canadiens par l'intermédiaire de sociétés d'investissement établies à l'étranger.

Comme précédemment, les valeurs comptables qui ont servi à établir les estimations ont été tirées des états financiers des sociétés en question. Ces montants comprenaient le capital versé, les bénéfices non répartis et une estimation ou autre mesure approximative des excédents de capital, moins les déficits cumulés, et ce, d'après les bilans consolidés. La valeur marchande des avoirs de l'année de référence était fondée sur le cours moyen déclaré lors de la dernière journée de transactions en 1966. Pour cette période et les années postérieures à 1966, la valeur des avoirs sur le marché a été calculée d'après les variations annuelles de la valeur comptable, l'indice des cours du marché de *Standard and Poor* et le rapport valeur marchande/valeur comptable pour l'année de référence. Dans les projections du bilan des investissements pour les années antérieures à 1960, les statistiques relatives aux transactions sur valeurs mobilières en cours (enregistrées dans le compte de capital de la balance des paiements selon la valeur réelle des transactions) n'ont pas été ajustées et exprimées en fonction de la valeur comptable, même si par la suite, des ajustements fondés sur de nouvelles estimations de référence ont été pris en considération avec d'autres facteurs.

Déterminer comment prendre en compte la croissance de la valeur comptable par action a posé un problème critique lorsqu'on a estimé la valeur des avoirs pour les années situées entre les années d'enquête et lorsqu'on a fait des projections pour les avoirs détenus après 1966. L'analyse d'un échantillon représentatif de sociétés dans lesquelles les Canadiens

étaient actionnaires lors des deux enquêtes (en 1960 et en 1966) a montré qu'au cours de cette période, les bénéfices non répartis de ces sociétés se sont globalement accrus à un rythme annuel supérieur à 8%, alors que la valeur comptable par action a progressé à un taux annuel nettement inférieur (approximativement 5%); la différence entre les deux taux a été due à la "dilution" du capital, qui a été elle-même engendrée par les dividendes-actions et les fractionnements d'actions, par l'injection de nouveaux capitaux et par la répartition des bénéfices entre les différentes catégories d'actions. Au cours de la période de neuf ans se terminant en 1969, la valeur totale des actions américaines détenues par des Canadiens a augmenté de \$1,338 millions, dont quelque \$582 millions, soit 43%, étaient attribuables à la croissance interne due au réinvestissement des bénéfices. Au cours de cette même période, les Canadiens ont acheté, globalement, des titres en cours dont la valeur comptable a été estimée à \$472 millions; ils ont aussi acquis pour environ \$120 millions de valeurs nouvellement émises, tandis qu'approximativement \$5 millions d'avoirs existants ont été amortis. Ces transactions internationales ont entraîné une augmentation de \$587 millions de la valeur comptable des avoirs. Par ailleurs, les résidents canadiens ont acheté pour à peu près \$100 millions d'actions américaines en vertu d'offres d'échange contre des valeurs canadiennes, mais ces opérations ne sont pas enregistrées dans le compte de capital de la balance des paiements. Enfin, d'autres facteurs (variations du taux de change, reclassifications des avoirs et réévaluation) ont encore majoré la hausse de \$69 millions.

On a construit une nouvelle estimation de référence pour les avoirs détenus à la fin de 1972, en enquêtant 1,676 sociétés américaines (soit un peu plus de deux fois le nombre de 1966); 1,142 entreprises ont répondu, ce qui représente une augmentation absolue de 452 sociétés par rapport à l'enquête de 1966, même si le taux de réponse est passé de 83% en 1966 à 68% en 1972. Grâce aux dossiers des enquêtes précédentes et à d'autres sources existantes (et notamment à un examen des titres détenus par des sociétés d'investissement à capital variable), on a pu estimer les avoirs détenus par des Canadiens dans 307 sociétés qui n'avaient pas répondu et dans 107 sociétés qui n'avaient pas été enquêtées; cela a donc permis d'obtenir des données satisfaisantes sur 1,556 des 1,783 entreprises américaines auxquelles on s'intéressait. Enfin, on a tenu compte du taux de non-réponse et du sous-dénombrement et, comme dans les estimations précédentes, on a supposé que les avoirs des nominataires se compensaient.

De l'augmentation totale de \$916 millions que la valeur comptable des actions américaines détenues par des Canadiens a enregistré au cours de la période de six

ans terminée en 1972, environ \$893 millions étaient imputables à la croissance interne due au réinvestissement des bénéfices. Les transactions internationales, notamment le commerce des titres en cours, l'achat de titres nouvellement émis et le remboursement de valeurs existantes, ont été responsables d'une hausse nette de \$14 millions de la valeur comptable, tandis que le reste de la différence (\$9 millions) était dû à l'acquisition, par des résidents canadiens, d'actions américaines en échange de valeurs canadiennes, aux variations des taux de change et à d'autres facteurs.

Il existe des dossiers où sont enregistrées, selon l'émission, les valeurs mobilières étrangères dont on sait qu'elles sont détenues par des résidents canadiens. Comme nous l'avons déjà dit, ces données proviennent de diverses sources: enquêtes directes auprès des sociétés, analyses des portefeuilles publics des intermédiaires financiers canadiens, placements identifiés sur le marché canadien, titres de portefeuille détenus par des résidents dans des sociétés canadiennes considérées comme non résidentes (déclarés dans les questionnaires BP-51 ou BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital des sociétés canadiennes"), acquisitions de titres (déclarées dans la partie II du questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", ou dans la section B du questionnaire BP-59, "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes", ou parfois dans le questionnaire BP-60, "Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes"), titres acquis par offres publiques d'échange, etc. Ces données par émission sont complétées au besoin par les renseignements obtenus à la section V du questionnaire BP-51. Les estimations de référence doivent nécessairement tenir compte en plus des avoirs non identifiés par émission, et lorsque ces estimations font ensuite l'objet de projections, le détail des émissions doit être tenu à jour autant que possible, de façon à prendre en considération l'existence de dividendes-actions, de fractionnements d'actions et d'autres transactions connues. Dans la mesure où les facteurs influant sur les projections du niveau des avoirs ne peuvent être répartis selon l'émission, les estimations doivent en plus comprendre un élément non attribué qui représente leur effet net.

À partir des données de référence, on établit des estimations des recettes de revenus de placement aux fins de la balance des paiements. Ces estimations sont ensuite projetées à l'aide d'un échantillon pour déterminer l'effet des variations des taux de dividendes, en tenant compte des fluctuations du niveau des avoirs que révèlent les chiffres sur les flux de capitaux. Le détail des données de référence sert aussi à estimer les mouvements de fonds relatifs aux acquisitions faites par l'exercice de droits de souscription, aux remboursements, etc., toujours aux fins des estimations de la balance des paiements.

Sources publiées des données - La quantité de détails dont on dispose sur les placements de portefeuille canadiens à l'étranger est relativement limitée.

Sauf indication contraire, les références ci-dessous renvoient à des tableaux publiés.

Série	Année	Catalogue 67 - 202			
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67
Répartition géographique, actions et obligations séparément (selon les chiffres disponibles)	1970 à 1974	2			
	1969	2	2	2	
	1968	2		2	
	1964 à 1967	2		2	XXIII
	1962 et 1963			2	XXIII
	1961				XXIII
	1960			2	XXIII
	1959				XXIII
	1958		2		XXIII
	1953 à 1957				XXIII
	1952		2		XXIII
	1951			2	XXIII
	1950				XXIII
	1949			2	XXIII
	1946 à 1948				XXIII
	1945			2	XXIII
1926, 1930 et 1939				XXIII	
Actions de sociétés des États-Unis, valeurs comptables, facteurs de variation	1969 à 1974	14			
	1968			15*	
	1939, 1945 et 1951 à 1967 (chiffres éventuellement non révisés)				48*
Actions de sociétés des États-Unis, valeurs comptables et marchandes, dividendes nets perçus	1970 à 1974	15			
	1969	15		16*	
	1968			16*	
	1955 à 1967 (chiffres éventuellement non révisés)				49*
Actions de sociétés des États-Unis, nombre, valeurs comptables et marchandes, selon le total des avoirs canadiens	1966 et 1972	9*			
	1960 et 1966				50*
Actions de sociétés des États-Unis, nombre, valeurs comptables et marchandes, selon le groupe d'activité économique	1966 et 1972	10*			
	1960 et 1966				51*

* État.

Évaluation - À la lumière des explications précédentes sur les sources et méthodes, il apparaît qu'il est très difficile d'estimer la valeur des titres de portefeuille détenus à l'étranger par les Canadiens, en partie à cause des problèmes de classification entre résidents et non-résidents, notamment dans le cas des nominataires qui interviennent souvent dans les liens internationaux de propriété.

Il se pose aussi des problèmes particuliers en ce qui a trait aux titres étrangers détenus par les sociétés d'assurances canadiennes. À ce qu'il paraît, il est très difficile, à propos de certaines actions étrangères (en particulier des États-Unis), de distinguer les avoirs des sièges sociaux canadiens de ceux qui correspondent à un emploi des revenus tirés des polices souscrites à l'étranger; c'est pourquoi on a volontairement exclu les compagnies d'assurances canadiennes lorsqu'on a demandé aux sociétés étrangères de fournir des chiffres sur les avoirs des résidents canadiens. Bien qu'il ne fasse pas de doute que les sociétés d'assurances canadiennes ont investi à l'étranger des sommes considérables en provenance du Canada, il semble statistiquement moins grave d'exclure ces sommes des déclarations que de prendre en compte les montants

très importants qui proviennent de leurs activités à l'étranger. Ce sujet mériterait une étude plus approfondie.

Les estimations actuelles ne sont sans doute pas entièrement satisfaisantes, mais il convient de souligner qu'elles sont fondées sur la volonté de collaboration d'un grand nombre d'entreprises étrangères dont les actions sont réparties dans le public.

Placements divers à l'étranger

Définition et description. - Cette catégorie est essentiellement résiduelle et comprend tous les placements canadiens à long terme à l'étranger qui ne sont ni des investissements directs, ni des placements de portefeuille en actions et en obligations, ni des crédits du gouvernement du Canada, ni des souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux.

Cette catégorie se compose en grande partie des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, accordés directement ou indirectement aux risques du gouvernement canadien, qu'ils soient financés par des sources publiques ou privées. Ces crédits ont déjà fait

l'objet d'explications à propos du poste D49 de la partie III, et les détails concernant les flux et les encours sont publiés périodiquement².

Bien que les crédits à l'exportation constituent de loin la principale composante des divers placements à l'étranger, une partie appréciable de ces investissements est représentée par des actifs immobiliers (résidentiels et commerciaux), par la participation d'Air Canada à la construction de l'aérogare de l'aéroport international John F. Kennedy à New-York et par celle de la Société canadienne des télécommunications transmarines dans l'installation de câbles sous-marins, par des créances différées, y compris les montants à recevoir du fait du rachat d'investissements directs canadiens à l'étranger et, au cours de la période d'échelonnement des contrats portant sur l'uranium, les créances de la Eldorado Mining and Refining Limited, par des créances sur des successions et des fiducies étrangères, par des crédits à l'exportation non assurés, par des prêts bancaires et autres prêts à long terme, ainsi que par d'autres éléments, tels que les montants estimés pour les parts des Canadiens membres de syndicats internationaux ou détenteurs d'une police d'assurance à l'étranger. Les flux de capitaux correspondants sont en grande partie enregistrés au poste D50, qui comprend aussi d'importants mouvements liés aux diverses créances à long terme détenues sur le Canada par des non-résidents.

L'usage a été d'inclure, négativement, dans cette catégorie un montant représentant la réserve constituée à propos d'avoirs étrangers "inactifs", (ceux qui ne produisent actuellement pas de revenus ou qui ne sont pas réalisables) du gouvernement du Canada; les chiffres à ce sujet sont publiés tous les ans à l'annexe H de l'État d'actif et du passif des Comptes publics du Canada.

² Voir, par exemple, le tableau 24 de la publication n° 67-201 au catalogue *La balance canadienne des paiements internationaux, 1973-1974*, ou le tableau 11 de la publication n° 67-001 au catalogue, *Estimations trimestrielles de la balance des paiements internationaux, quatrième trimestre 1974*.

Sources et méthodes - Comme toutes les catégories résiduelles, celle des divers placements à l'étranger est établie à partir de sources variées.

Les soldes en cours des crédits à moyen et à long terme consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement canadien proviennent des sources décrites à propos du poste D49, à la partie III, à laquelle sont renvoyés les lecteurs intéressés.

D'autres composantes des divers placements à l'étranger présentent beaucoup plus de difficultés. Pour certains des éléments décrits précédemment, les données sont directement tirées de questionnaires, de rapports annuels, de correspondance directe, etc., tandis qu'une partie du reste est obtenue en cumulant les chiffres appropriés des flux de capitaux enregistrés au poste D50 ou les données à partir desquelles ce poste a été établi (comme les statistiques des prêts bancaires canadiens à l'étranger). Un dernier groupe d'éléments, qui ne peut pas être directement relié aux mesures des flux de capitaux, est de qualité très variable. Ainsi, les estimations des biens immobiliers à usage résidentiel détenus par des Canadiens à l'étranger ont, au mieux, une validité toute théorique, tout comme les montants inscrits pour les créances des Canadiens sur des successions et des fiducies étrangères. Le chiffre relatif aux parts des Canadiens membres de syndicats internationaux est estimé de façon très approximative d'après les données transmises par ces syndicats en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

La dernière composante de cette catégorie, à savoir la réserve constituée pour les avoirs étrangers "inactifs" du gouvernement canadien, est tirée des Comptes publics du Canada à partir de l'année financière 1953-54, avec les données correspondantes pour les années antérieures.

Sources publiées des données - Relativement peu de données sont publiées au sujet de la composition des divers placements à long terme à l'étranger, mais le tableau IV.2 donne tout de même leurs trois principales composantes, ainsi qu'une répartition géographique de l'ensemble. Les totaux sont publiés de façon périodique dans les tableaux indiqués ci-après.

Série	Année	Catalogue 67 - 202			
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67
Répartition géographique	1966 à 1974	2			
	1964 et 1965	2		2	
	1962 et 1963			2	XXIII
	1961				XXIII
	1960			2	XXIII
	1959				XXIII
	1958		2		XXIII
	1953 à 1957				XXIII
	1952		2		XXIII
	1951			2	XXIII
	1950				XXIII
	1949		2		XXIII
	1946 à 1948				XXIII
	1945			2	XXIII

Comme nous l'avons déjà mentionné, les publications de la balance des paiements donnent des détails supplémentaires sur les crédits à l'exportation.

Évaluation - La catégorie des divers placements à l'étranger se compose d'un grand nombre d'éléments,

qui vont de données précises tirées directement de dossiers administratifs, comme ceux de la Société pour l'expansion des exportations, à des chiffres tout à fait théoriques dans le cas de créances dont l'existence est incontestable, mais pour lesquelles on ne dispose pratiquement pas de données quantifiables satisfaisantes.

TABLEAU IV.2. Divers placements à l'étranger, 1946 - 74

Année	Crédits à l'exportation ¹	Autres placements	Réserves pour avoirs inactifs	Total
en millions de dollars				
1946	..	23	- 31	- 8
1947	..	21	- 31	- 10
1948	..	68	- 31	37
1949	..	62	- 31	31
1950	..	47	- 31	16
1951	..	31	- 89	- 58
1952	..	32	- 89	- 57
1953	..	34	- 89	- 55
1954	..	36	- 89	- 53
1955	..	37	- 89	- 52
1956	..	41	- 89	- 48
1957	..	36	- 89	- 53
1958	..	35	- 89	- 54
1959	..	69	- 89	- 20
1960	..	71	- 89	- 18
1961	122	75	- 89	108
1962	185	122	- 95	212
1963	257	102	- 95	264
1964	421	139	- 95	465
1965	608	146	- 95	659
1966	649	232	- 95	786
1967	544	313	- 95	762
1968	515	335	- 95	755
1969	521	363	- 95	789
1970	647	425	- 95	977
1971	875	588	- 95	1,368
1972	1,122	743	- 95	1,770
1973	1,319	952	- 80	2,191
1974	1,907	1,124	- 80	2,951

¹ À moyen et à long terme, consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement canadien.

Crédits du gouvernement du Canada

Définition et description - Cette catégorie couvre la plupart des placements à long terme effectués par le gouvernement du Canada à l'étranger, y compris les prêts accordés à des gouvernements étrangers (décrits à propos des postes D41 et D44 à la partie III) et les titres non négociables à moyen terme du gouvernement américain acquis en vertu du Traité du fleuve Columbia (poste D48). Par contre, cette catégorie ne comprend pas les obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, que le Canada a acquises à la fin de 1966 et 1967 pour ramener ses avoirs officiels de dollars américains à un niveau convenu avec les États-Unis (ces transactions ont été considérées comme des placements de portefeuille). Par ailleurs, les crédits à l'exportation à moyen et à long terme financés par le gouvernement du Canada ne figurent pas dans cette catégorie, mais dans celle des divers placements à l'étranger, décrite précédemment dans cette section.

Cette série comprend par contre plusieurs prêts de longue date sur lesquels aucun paiement d'intérêts et de capital n'a été effectué depuis de nombreuses années; comme nous l'avons déjà vu, les montants sont compensés par une écriture négative dans les divers placements à l'étranger, qui représente la réserve constituée pour les prêts inactifs dans les Comptes publics.

La série tient compte de certains crédits qui ont été octroyés sans être comptabilisés dans la balance des paiements. C'est ainsi que lors de l'émission officielle de billets en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, la consolidation des intérêts échus sur les tirages et les crédits provisoires n'a pas été inscrite dans les transactions courantes ni dans les opérations sur capitaux; le montant correspondant est indiqué dans la description du poste D41; les intérêts différés sur le prêt de 1946 au Royaume-Uni ont été traités de façon semblable (voir les explications données dans la section sur les sources et les

méthodes du poste D45). Il y a eu un autre cas où un montant qui ne figurait pas dans la balance des paiements a été inscrit dans cette série sur les crédits du gouvernement du Canada: il s'agissait d'un engagement des Pays-Bas à payer au Canada, sur une période de dix ans, presque \$6 millions (plus les intérêts) en règlement du secours militaire accordé par le Canada à la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette transaction est décrite plus en détail dans une note de la partie VI.

Sources et méthodes - Les statistiques sont établies à partir de dossiers officiels.

Sources publiées des données - On peut évidemment obtenir des données détaillées sur ces avoirs dans les *Comptes publics du Canada*, à la fin de chaque année financière. Les publications suivantes présentent des statistiques récapitulatives fondées sur les années civiles:

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Répartition géographique	1968 à 1974	2				
	1967	2		2	XXIII	
	1966	2				
	1964 et 1965	2		2	XXIII	
	1962 et 1963	2		2	XXIII	
	1961				XXIII	
	1960			2	XXIII	
	1959				XXIII	
	1958		2		XXIII	
	1953 à 1957				XXIII	
	1952		2		XXIII	
	1951			2	XXIII	
	1950				XXIII	
	1949			2	XXIII	
	1946 à 1948				XXIII	
	1945			2	XXIII	
	1939				XXIII	
					67-D-52	
	1931 à 1937				3	
	1930				3	
	1927 à 1929				3	
	1926				3	
Détail	1949 et 1955					67-503
						29*
	1952					67-502
						22*
	1939, 1945 à 1948					67-503 A
	1926, 1939 et 1944					15
						29*

* État.

Le tableau IV.3 indique les soldes non remboursés, à la fin de 1974, des crédits consentis par le gouvernement du Canada et donne un résumé des transactions sur capitaux effectuées au cours de la période de 1927 à 1974 à propos de ces séries et des souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux¹ (voir la section suivante); il présente également, après certains ajustements particuliers, la composition des soldes correspondants à la fin de 1974.

Évaluation - Ces statistiques sont établies à partir de dossiers officiels et devraient donc être complètes et précises.

Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux

Définition et description - Cette catégorie couvre les avances et les souscriptions de capital du Canada à des organismes financiers internationaux. Les flux de capitaux correspondants sont décrits à propos du poste D42 à la partie III, où l'on trouve une liste des

¹ Aucun de ces organismes n'existait en 1926.

organismes qui font actuellement l'objet de ces transactions.

Cette série ne prend évidemment pas en compte les subventions et les cotisations d'adhésion ou d'affiliation, qui figurent au compte courant; elle n'enregistre pas non plus les ressources fournies par le Canada au Fonds monétaire international, qui constituent des créances faisant partie des réserves officielles nettes du Canada.

Les valeurs indiquées sont les montants versés par le Canada, c'est-à-dire les valeurs comptables inscrites dans les Comptes publics.

Sources et méthodes - Ces statistiques sont établies à partir de dossiers officiels.

Sources publiées des données - On peut obtenir des données détaillées sur ces avoirs à la fin de chaque année financière, dans les *Comptes publics du Canada*. Des statistiques récapitulatives, fondées sur les années civiles, sont publiées dans le *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue), au tableau 2 des éditions de 1974, 1971-1973 et 1968-1970, et au tableau XXIII de l'édition de 1926-1967⁴.

⁴ On peut obtenir d'autres détails sur les années couvertes par ces tableaux en consultant la section immédiatement précédente, qui porte sur les crédits du gouvernement du Canada.

TABLEAU IV.3. Prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements étrangers et à des organismes internationaux, 1926 - 74

	en millions de dollars	
Encours à la fin de 1926:		
Roumanie	24	
Grèce	7	
Belgique	5	36
Transactions sur capitaux ¹ , 1927 - 74:		
Avances	4,290	
Remboursements	- 1,647	2,643
Ajustements, 1927 - 74:		
Effectués sur d'autres créances en vertu de la Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	- 166	
Intérêts différés sur le prêt de 1946 au Royaume-Uni	101	
Financement des intérêts échus sur les tirages effectués en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (19.5), arrondissement des chiffres, etc.	22	- 43
Encours à la fin de 1974:		
Royaume-Uni	932	
France	25	
Pays-Bas	9	
Belgique	5	
Chine ²	49	
Roumanie ²	24	
Grèce ²	7	
Nations Unies	4	
Prêts bilatéraux à des pays en voie de développement (les statistiques sur chaque pays sont données en fin d'année financière dans les Comptes publics du Canada)	901	
Prêts multilatéraux:		
Banque interaméricaine de développement	72	
Banque africaine de développement	11	
Banque de développement des Caraïbes	6	
Banque andine de développement	5	
Banque asiatique de développement	3	
Banque de développement des Caraïbes (agriculture)	2	
Souscriptions du gouvernement du Canada à des organismes financiers internationaux:		
Association internationale de développement	403	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	101	
Banque interaméricaine de développement	47	
Banque asiatique de développement	21	
Banque de développement des Caraïbes	5	
Société financière internationale	4	
		2,636

¹ Présentées dans les postes D40 à D48.

² Prêts inactifs.

Évaluation - Ces statistiques sont établies à partir de dossiers officiels et devraient donc être complètes et précises.

Réserves monétaires officielles nettes

Définition et description - Les réserves monétaires officielles nettes du Canada se composent des avoirs en devises convertibles détenus par le Fonds des changes, le Receveur général du Canada et la Banque du Canada, des avoirs officiels en or monétaire, des droits de tirage spéciaux et de la position de réserve du Canada auprès du Fonds monétaire international, moins tous les engagements à court terme correspondants. Une description plus détaillée en est donnée à la partie III, à propos du poste K.

Ces réserves sont évaluées à leur contre-valeur en dollars canadiens, à la date des estimations.

Sources et méthodes - Ces statistiques sont établies à partir de dossiers officiels.

Sources publiées des données - Les chiffres sur les réserves monétaires officielles du Canada proviennent de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux*; ceux relatifs aux fins d'année de 1964 à 1974 figurent au tableau 11 de l'édition de 1974, ceux relatifs aux années 1939, 1945, 1949, 1950, 1955 et 1955 à 1964, au tableau 8 des éditions de 1971-1973 et 1968-1970, et ceux relatifs aux autres années de la période 1945-1955 au tableau XXIX de l'édition de 1926-1967. Depuis, les chiffres de fins d'année (en dollars américains) sont indiqués au tableau 30 de la *Balance canadienne des paiements internationaux* (n° 67-201 au catalogue) et au tableau 15 des *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux* (n° 67-001 au catalogue). On peut aussi obtenir des détails complémentaires sur les comptes du Canada au Fonds monétaire international (voir la note sur les données complémentaires du poste K, à la partie III).

Évaluation - Ces statistiques sont établies à partir de dossiers officiels et devraient donc être complètes et précises.

Autres avoirs canadiens de devises à court terme

Définition et description - Cette catégorie comprend les créances nettes en monnaies étrangères détenues par les banques à charte canadiennes sur des non-résidents, ainsi que les dépôts des résidents canadiens dans des banques à l'étranger et les bons du Trésor étrangers détenus par des résidents (sauf ceux du système bancaire canadien et des autorités monétaires officielles). Les flux de capitaux correspondants sont présentés à propos des postes D61 et D65 de la balance canadienne des paiements internationaux; pour plus d'explications, le secteur est prié de consulter la partie III.

Les totaux sont exprimés en dollars canadiens, selon le taux de change en vigueur à la date des estimations.

Sources et méthodes - À une exception près, les estimations des flux relatifs à ces créances qui sont utilisées dans la balance des paiements sont fondées sur les variations des totaux en cours; les sources et les méthodes ont déjà été décrites à la partie III. Les chiffres relatifs aux bons du Trésor détenus par le secteur privé canadien sont estimés en partie à l'aide des transactions déclarées, et en partie à l'aide des avoirs déclarés; ces deux éléments sont aussi décrits à la partie III.

Sources publiées des données - Les totaux de cette série, fondés sur les années civiles, sont publiés dans le *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue), au tableau 1 des éditions de 1974, 1971-1973 et 1968-1970 et au tableau I de la même publication pour les années 1926-1967. Tous les mois, la *Revue de la Banque du Canada* publie le détail des avoirs et engagements en monnaies étrangères des sièges et des succursales canadiennes des banques à charte (tableau 13). Le tableau 3 de la publication n° 67-D-52 au catalogue (*The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*) donne les estimations de fins d'année relatives aux avoirs nets des banques canadiennes à l'extérieur du Canada, pour la période 1926 à 1937.

Évaluation - La qualité des statistiques dépend en grande partie de la façon dont les institutions financières à l'intérieur et à l'extérieur du Canada classent leurs avoirs et engagements selon le pays de résidence; or, les classifications adoptées ne conviennent peut-être pas toujours aux objectifs visés pour cette série.

Créances à court terme n.c.a.

Définition et description - Cette catégorie comprend les estimations des créances à court terme (comptes-clients ou comptes à recevoir) des Canadiens sur des non-résidents qui ne font pas partie des réserves monétaires officielles ni des autres avoirs canadiens de devises à court terme.

Sources et méthodes - La série des créances à court terme n.c.a. (non classées ailleurs) est une projection d'une donnée de référence estimée pour l'année 1956¹. Avant cela, le bilan canadien des investissements internationaux ne tenait pas compte de ces créances.

¹ L'établissement de l'estimation de référence de 1956 a été décrit dans la publication n° 67-504 au catalogue, *Canada's External Short-term Assets and Liabilities, 1945-1957*.

L'estimation de référence a été établie à la suite d'une analyse minutieuse des données déclarées en fins d'année sur le questionnaire maintenant intitulé BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays": chacun des postes d'actif couverts par la partie III a été examiné. Il convient de rappeler que dans la balance canadienne des paiements internationaux, certains comptes sont considérés à long terme bien qu'étant officiellement à court terme: il s'agit des créances qui, par nature ou selon toute probabilité, ne seront pas recouvrées un an au moins après la date où elles sont nées. Par ailleurs, on a éliminé les montants qui avaient été déclarés comme créances sur des non-résidents dans la troisième partie du prédécesseur du BP-21 et qui avaient déjà été inclus dans les estimations des créances à long terme, comme les investissements directs. Cette estimation de référence ayant été effectuée pour la fin de l'année 1956, les statistiques ont été construites rétroactivement à 1945 et projetées pour les années qui ont suivi 1956. Les projections des estimations de fin d'année sont surtout fondées sur les flux identifiés au poste D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, qui concernent des créances sur des non-résidents. Le poste D82 est décrit en détail à la partie III. (Les flux relatifs à ces avoirs sont ventilés de façon à correspondre aux catégories de la déclaration commune au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques, déclaration dont un exemplaire est reproduit à l'annexe 6.)

Le solde des erreurs et omissions, qui fait partie du poste D82, pose évidemment un problème particulier. Du fait de son évolution, ce solde a été inscrit au passif jusqu'à la fin de 1966, mais depuis le début de 1967, les flux ont été cumulés dans la présente catégorie d'actif relative aux créances à court terme n.c.a.

La répartition géographique de cette série n'a pas été effectuée.

Sources publiées des données - Les totaux des encours de fins d'année des créances à court terme n.c.a. sont publiés dans le *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue), au tableau 1 des éditions de 1974, 1971-1973 et 1968-1970, et au tableau I de l'édition de 1926-1967.

Évaluation - Les statistiques des créances et des dettes exigibles à court terme sont probablement les moins sûres de la balance des paiements; les estimations utilisées dans le bilan des investissements pour les encours totaux de ces créances ne peuvent donc pas être meilleures.

Passif du Canada

La publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux - 1974*,

présente des statistiques sommaires sur les investissements étrangers à long terme au Canada, classés par genre et par région géographique pour les années 1900 à 1926, 1930, 1933, 1939 et 1945 à 1973 (tableau 16), et classés géographiquement selon la nature de l'investissement pour les années 1926, 1930, 1933, 1939 et 1945 à 1974 (tableau 17). Pour plus de détails, on peut consulter les tableaux suivants:

Les données concernant le rôle du financement étranger dans les investissements canadiens se trouvent dans quatre sortes de tableaux. Les chiffres sur l'emploi net des ressources nationales et étrangères dans la formation brute de capital sont présentés au tableau 33 de la publication n° 67-202 au catalogue (édition de 1974) pour les années 1946 à 1974; dans le tableau 32 de la même publication, on trouve les statistiques sur l'emploi de ressources étrangères dans la formation brute et nette de capital, pour les années 1946 et 1947 et pour des périodes de trois ans comprises entre 1948 et 1974. Les autres sortes de tableaux présentent des séries qui sont retirées au moment d'écrire ces lignes, parce qu'elles sont en cours de révision; il s'agit des séries sur le financement direct étranger et autre de la formation brute de capital entre 1946 à 1969 (état 31 de la publication n° 67-202 au catalogue, 1926-1967), et sur le financement étranger direct de la formation brute et nette de capital, pour les années 1946 à 1949, pour des périodes de trois ans entre 1952 et 1967 et pour les années 1968 et 1969 (état 32 de la même publication). Ces mesures sont étudiées dans une note de la partie VII.

Investissements directs étrangers au Canada

Définition et description - Dans le bilan canadien des investissements internationaux, les investissements directs étrangers au Canada sont définis comme la valeur comptable des montants investis à long terme au Canada par tous les résidents du pays considéré comme le pays de contrôle. Cette définition se distingue de celle des investissements directs employée dans la balance des paiements; en effet, cette dernière ne couvre que les flux de capitaux provenant de propriétaires qui sont affiliés ou principaux, ou qui ont le contrôle de l'entreprise. Le concept de contrôle est exposé brièvement à propos du poste D21, à la partie III, et la base d'évaluation est décrite à la partie VII.

Il convient d'attirer l'attention sur le titre de la présente catégorie: dans la plupart des analyses, les statistiques des investissements étrangers sont limitées aux investissements étrangers *au Canada*. De nombreuses entreprises qui appartiennent en bonne partie à des étrangers possèdent elles-mêmes des filiales ou des succursales importantes à l'étranger; la part des investissements canadiens à l'étranger qui appartient à des non-résidents par le biais de sociétés canadiennes fait

Série	Année	Catalogue 67 - 202				Catalogue et année de référence	
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67		
Répartition géographique, selon la nature de la propriété et la catégorie d'actif	1972 à 1974	18					
	1971	18	12				
	1968 à 1970	18	12	12			
	1965 à 1967	18		12	IV		
	1964	18			IV		
	1963		12		IV		
	1961 et 1962				IV		
	1960			12	IV		
	1956 à 1959				IV		
	1955		12	12	IV		
	1951 à 1954				IV		
	1950		12	12	IV		
	1946 à 1949				IV		
	1939 et 1945			12	IV		
1933				IV			
1926 et 1930			12	12	IV		
Répartition géographique selon la nature de l'investissement	1972 à 1974	19					
	1971	19	13				
	1968 à 1970	19	13	13			
	1965 à 1967	19		13	V		
	1964	19			V		
	1963		13		V		
	1961 et 1962				V		
	1960		13	13	V		
	1956 à 1959				V		
	1955		13	13	V		
	1951 à 1954				V		
	1950		13	13	V		
	1946 à 1949				V		
	1939 et 1945			13	V		
	1933				V		
	1926 et 1930			13	13	V	
		1926 à 1937 (chiffres non révisés)					67-D-52 1
		1925 et 1926					67-D-51 1927
		1923					Notes sur les investissements étrangers au Canada (édition de 1926)
Valeurs mobilières des sociétés, répartition géographique selon les secteurs d'activité	1921					67-D-57 67-201	
Investissements directs et pla- cements de portefeuille dans le secteur des finances, réparti- tion géographique	1974	20					
	1971 à 1973	20	14				
	1970		14	14			
	1968 et 1969			14			
	1967			14			
	1963 à 1966				17*, 18* 17*, 18*		
	1962					1963, 1964 et 1965 61*	
	1960 et 1961					1961 et 1962 22*	
	1959					1960 24*	
	1956					1961 et 1962 22* 1960 24*	

* État.

l'objet d'une catégorie distincte du passif extérieur du Canada, intitulée "Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger". Pour obtenir le total des montants étrangers investis à long terme dans des sociétés canadiennes, il faut additionner les chiffres sur ces parts revenant à des non-résidents à ceux sur l'investissement étranger au Canada.

Les termes "participation", "propriété" et "appartenance" étrangères sont parfois employés comme synonymes d'investissements étrangers et englobent les notions d'investissements directs et de placements de portefeuille. (Dans les publications officielles, on cherche généralement à restreindre l'emploi de ces termes aux relations entre le capital étranger et l'ensemble du capital investi au Canada.)

Le capital à long terme des entreprises contrôlées par des non-résidents peut être supérieur au montant des investissements directs correspondants, en raison des intérêts minoritaires de résidents du Canada ou de pays tiers. Dans certains secteurs d'activité canadiens, le total des investissements étrangers peut cependant dépasser le total du capital contrôlé par des non-résidents, car les investissements étrangers dans des sociétés sous contrôle canadien peuvent être supérieurs aux participations minoritaires des Canadiens dans des entreprises sous contrôle étranger.

Dans la balance des paiements, il n'est pas toujours facile de cerner les flux de capitaux qui influent sur la valeur des investissements directs étrangers au Canada. La plus grande part de ces flux se retrouve au poste D21, Investissements directs étrangers au Canada, même si celui-ci peut occasionnellement enregistrer des transactions sur capitaux entre importants actionnaires d'entreprises qui sont considérées comme étant sous contrôle canadien; ces flux apparaissent, dans le bilan des investissements, comme des placements étrangers de portefeuille, et non comme des investissements directs au Canada. Par ailleurs, les transactions entre des sociétés sous contrôle étranger et des agents économiques résidant dans le pays considéré comme le pays de contrôle gonflent la valeur des investissements directs étrangers; de tels mouvements de capitaux peuvent apparaître aux postes D30 à D33, qui couvrent les transactions sur valeurs canadiennes de portefeuille, ou au poste D50, qui couvre les autres transactions sur capitaux à long terme (lesquelles comprendraient les prêts bancaires ou les autres prêts accordés par des agents indépendants les uns des autres). Les flux liés aux investissements directs du Canada à l'étranger, enregistrés au poste D25, peuvent aussi modifier la valeur des investissements directs étrangers au Canada, dans la mesure où ils correspondent à des transactions effectuées au Canada par des sociétés sous contrôle étranger. Bien qu'il s'agisse des principales séries du compte de capital qui peuvent avoir une incidence, plus ou moins grande, sur le montant des investissements directs

étrangers au Canada, cette incidence peut ne pas être identique: par exemple, les titres de portefeuille en cours sont échangés sur le marché à des valeurs qui ne sont habituellement pas équivalentes aux variations consécutives des valeurs comptables correspondantes.

Entre autres facteurs de l'évolution des investissements directs étrangers au Canada, mentionnons les bénéficiaires non répartis qui reviendraient à des non-résidents (décrits dans une note de la partie VII), et l'effet cumulatif de certaines transactions sur une longue période. L'injection ou la ponction d'une quantité relativement faible de capitaux constitue parfois l'élément décisif d'un processus par lequel une masse considérable de capital déjà investie dans une entreprise devient contrôlée par des agents économiques d'un pays différent (par des résidents ou des non-résidents selon le cas), et donc par lequel la classification de ces capitaux dans les investissements directs ou les placements de portefeuille se trouve modifiée.

Sources et méthodes - La valeur comptable des investissements directs étrangers au Canada est principalement établie à partir des questionnaires BP-51 et BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital".

Les dettes à long terme inscrites à la section 1 de la partie II du BP-52 (ou à la section I du BP-51) sont réparties selon l'appartenance déclarée, sous réserve évidemment des ajustements qui s'imposent lorsque Statistique Canada dispose de renseignements plus complets tirés d'autres sources. On tient des dossiers à propos de chaque nouvelle émission, afin de construire des estimations de référence par trimestre et par devise pour les paiements d'intérêts.

Les dossiers relatifs aux participations de capital sont comparables quant à leur forme à ceux sur les dettes à long terme. La section 3 de la partie II du BP-52 (ou la section I du BP-51) présente des données détaillées sur chaque nouvelle émission, les chiffres déclarés étant ajustés le cas échéant pour tenir compte des avoirs dont on a pu savoir qu'ils sont détenus par des nominataires. Les chiffres sur la répartition de l'appartenance du capital sont appliqués aux valeurs comptables correspondantes, elles-mêmes fondées sur des données fournies à la section 3 de la partie II et à la partie III du BP-52 (ainsi qu'à la section II du BP-51).

La propriété des participations minoritaires détenues dans des filiales canadiennes consolidées est déduite de l'information déclarée à la section 2 de la partie II du BP-52.

Aux fins de la statistique, le pays de contrôle est déterminé à l'aide des renseignements recueillis par questionnaires et grâce à d'autres sources. (Cette

* Tous les questionnaires mentionnés dans cette section figurent à la partie V.

question a été étudiée à propos du poste D21, à la partie III.)

Les éléments décrits précédemment, dont la propriété est attribuée au pays qui est réputé en détenir le contrôle, constituent l'ensemble des investissements directs étrangers dans des sociétés canadiennes.

À ce stade, il convient de prendre en compte la part des investissements directs étrangers dans des sociétés canadiennes qui, en fait, n'est pas **au Canada**.

La section A du questionnaire BP-59, "Capital investi à l'étranger par les entreprises canadiennes", présente la valeur totale des investissements directs à long terme que ces entreprises ont à l'étranger, définie de la façon suivante:

Valeur se rapportant au degré de consolidation utilisé dans les questionnaires BP-51 ou BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital" (s'il y a lieu); sinon, valeur apparaissant dans vos propres comptes.

Dans la section B du questionnaire BP-59, qui comprend les investissements indirects ou de portefeuille à long terme, les valeurs à déclarer sont celles qui figurent au bilan. (En l'absence de BP-59, on peut tirer les données de la section V du BP-51.)

Les investissements directs et les placements de portefeuille à long terme à l'étranger sont ensuite ventilés proportionnellement à la répartition géographique de l'appartenance des actions ordinaires de l'entreprise canadienne (ou proportionnellement à la dette consolidée dans le cas d'une entreprise dont les avoirs extérieurs sont largement supérieurs à son capital social). Cette répartition fait alors l'objet d'écritures négatives lors du calcul des investissements étrangers à long terme au **Canada**.

Cette partie des investissements étrangers à long terme **au Canada**, dont la propriété est attribuée au pays qui est réputé en détenir le contrôle, représente le total des investissements directs étrangers dans des sociétés canadiennes au Canada.

Pour compléter l'estimation des investissements directs étrangers au Canada, il faut tenir compte des montants investis dans des succursales canadiennes de sociétés étrangères.

Ces données sont généralement tirées du bilan du questionnaire BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes": la procédure consiste à soustraire de la ligne 12 de l'actif (Actif total au Canada) la somme des lignes 1 à 3 du passif, qui couvrent les engagements envers des résidents du Canada. (En principe, il serait préférable d'ajouter la ligne 9 du passif et tous les éléments à long terme

des lignes 5 à 7 du passif, mais les données recueillies ne sont pas suffisamment uniformes pour le permettre.) Il existe aussi d'autres sources, dont le BP-57, "Investissements des sociétés étrangères au Canada", et le BP-58, "Rapport des lignes aériennes non canadiennes exploitées au Canada"; dans certains cas, l'étude de dossiers administratifs permet de mesurer certains avoirs de succursales. Les estimations de l'actif net au Canada des compagnies d'assurances étrangères sont établies à partir des déclarations remises au Surintendant des assurances; on ne prend pas en compte les valeurs mobilières étrangères détenues comme actifs au Canada.

Les éléments dont la propriété est attribuée à un pays autre que celui qui est réputé en détenir le contrôle n'entrent pas dans les estimations des investissements directs étrangers au Canada, mais ils sont utilisés à d'autres fins. Les éléments attribuables à d'autres non-résidents font partie des placements de portefeuille étrangers au Canada.

L'ensemble de tous les éléments relatifs à des entreprises sous contrôle étranger, qu'ils appartiennent à des Canadiens ou à des étrangers, correspond en principe au total du capital sous contrôle étranger.

Il faut cependant apporter d'autres ajustements pour éliminer les principales participations croisées détenues sous forme de valeurs mobilières dans des sociétés canadiennes (afin d'éviter de surévaluer le total des investissements à long terme au Canada en comptant certains éléments en double) et pour baser les statistiques sur les valeurs comptables correspondantes.

Le questionnaire BP-53, "Participation dans des sociétés canadiennes", indique dans ses parties II et III la valeur comptable, selon les livres de l'entreprise répondante, des participations qu'elle détient dans des sociétés filiales, associées ou affiliées canadiennes, lorsque celles-ci n'ont pas fait de déclaration entièrement consolidée dans les questionnaires BP-51 ou BP-52. Pour effectuer les ajustements, ces valeurs comptables sont utilisées conjointement avec les valeurs correspondantes données par les sociétés qui ont fait l'objet des participations.

Sources publiées des données - Une grande quantité d'information est publiée sur les investissements directs étrangers au Canada. Les séries portant sur la répartition géographique selon la nature de l'investissement et sur le détail des investissements dans le secteur financier ont été indiquées précédemment, dans la section générale relative au passif du Canada. Les sources suivantes donnent d'autres renseignements à ce sujet.

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Répartition géographique par secteur d'activité	1972 à 1974	22				
	1971	22	16			
	1969 et 1970	22	16	16		
	1968	22		16		
	1966 et 1967	22		16	VI	
	1965	22	16	16	VI	
	1964	22			VI	
	1961 à 1963				VI	
	1960		16	16	VI	
	1956 à 1959				VI	
	1955		16	16	VI	
	1951 à 1954				VI	
	1950		16	16	VI	
	1946 à 1949				VI	
	1939 et 1945		16	16	VI	
	1936 (chiffres non révisés)					67-D-51 1936 1 à 16
	1937 (chiffres non révisés)					1937 1 à 5 et 10 à 13
	1933				VI	
	1926 et 1930		16	16	VI	
Répartition géographique détaillée	1972 à 1974	23				
	1971	23	17			
	1970	23	17	17		
	1969		17	17		
	1968			17		
	1966 et 1967			17	VII	
	1963 et 1965				VII	
	1955, 1957, 1959 et 1961					67-201 1963, 1964 et 1965 58*
Facteurs de variation, niveau global	1970 à 1974	21				
	1946 à 1969	21	15	15		
Facteurs de variation, États-Unis	1970 à 1974	24				
	1968 et 1969	24	18	18		
	1964 à 1967	24	18	18	IX	
	1962 et 1963		18	18	IX	
	1959 à 1961			18	IX	
	1946 à 1958				IX	

* État.

De nombreux détails complémentaires concernant les entreprises sous contrôle étranger figurent dans les séries suivantes.

Sources publiées des données

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Répartition géographique selon l'appartenance et le secteur d'activité	1974 1973 1970 1967	28	22	22	XIII	

* État.

Série	Année	Catalogue 67 - 202				Catalogue et année de référence
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67	
Réparation géographique selon l'appartenance et le secteur d'activité - fin	1945, 1954 et 1960					67 - 201 1961 et 1962 35* et 35A* 67 - 503A 6
	1948 (États-Unis, chiffres non révisés)					67 - D - 51 1936 1 à 16 1937 1 à 4 et 10 à 13
	1936 (chiffres non révisés)					
	1937 (chiffres non révisés)					
Répartition géographique détaillée	1967 à 1974 1966	27		21	XI XI	
	1963 et 1965 (chiffres éventuellement non révisés)					
Capital-actions détenu par des Canadiens dans des sociétés sous contrôle étranger	1955, 1957, 1959 et 1961					67 - 201 1963, 1964 et 1965 59* 1961 et 1962 37* et 38*
	1960					
Nombre d'entreprises par pays de contrôle, selon le type d'organisation et par secteur d'activité	1953 (États-Unis seulement)					67 - 503 XI
	1974	36				
	1971 à 1973	36	25			
	1970		25	25		
	1968 et 1969 (chiffres non révisés)			25		
	1967			25	XV	
	1965 et 1966				XV	
	1964				XV	67 - 201 1963, 1964 et 1965 XI XI
	1962 et 1963					1961 et 1962 XI
	1960 et 1961					1960 XI
	1959					1959 XI
	1958					1958 XI
	1957					1957 XI
1956					1956 XI	
1955					1955 XI	
1954					67 - 503 XII	
1953					67 - 201 1954 XI	
1952					1953 IX	
1951					1952 IX	
1948					67-503A 8, 16 et 17	
1946					67 - 501 XLI	

* État.

Série	Année	Catalogue 67 - 202				Catalogue et année de référence
		1974	1971 - 73	1968 - 70	1926 - 67	
Nombre d'entreprises par pays de contrôle, selon le type d'organisation et par secteur d'activité - fin	1945					67 - 503 XII
	1944					67 - 201 1926 - 45 XXX
	1936 et 1937					67 - D - 52 2 67 - D - 51
	1936					1936 1 à 16
	1937					1937 1 à 5 et 10 à 13
	1945 (États-Unis seulement)					67 - 503A 8A
Nombre d'entreprises où sont investis des capitaux étrangers; analyse des variations	1974	35				
	1971 à 1973	35	24			
	1967 à 1970		24			
	1964 à 1966				26*	
	1962 à 1964					67 - 201 1963, 1964 et 1965 63*
	1960 et 1961					1961 et 1962 24*
Distributions selon l'importance; détails variables	1959					1960 26*
	1958					1959 20*
	1957					67 - 201 1958 21*
	1956					1957 20*
	1961					1963, 1964 et 1965 71*
	1960					1963, 1964 et 1965 70*
	1953					1961 et 1962 37* et 48* 1955 20*
	1946 et 1953					67 - 503 11*
	1932					67 - D - 51 1936 17
	1932 (États-Unis seulement)					<i>Marshall, Southard and Taylor: Canadian-American Industry, V à VII</i>
Activités manufacturières	1946, 1953 et 1961					67 - 201 1963, 1964 et 1965 pp. 84 à 98 et XVIII à XXE

* État.

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Activités manufacturières - fin	1946 et 1953					67-503 pp. 42 à 45 et XIII à XVIII
	1953					1955 p. 29
	1946 (États-Unis seulement)					67-D-58
	1932 (États-Unis seulement)	Marshall, Southard and Taylor: Canadian-American Industry, p. 26 à 29 et V à VII				
Référence supplémentaire	C.D. Blyth et E.B. Carty: <i>Non-resident Ownership of Canadian Industry. The Canadian Journal of Economics and Political Science</i> , Novembre 1956, pp. 449 à 460.					

* État.

Il existe aussi de nombreuses séries relatives au degré de propriété ou de contrôle étranger dans les activités économiques canadiennes:

Sources publiées des données

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Valeurs comptables	1972 et 1973	37				
	1971	37	26			
	1967 à 1970	37	26	26		
	1965 et 1966	37	26	26		XVI
	1963 et 1964	37				XVI
	1961 et 1962					XVI
	1960		26	26		XVI
	1956 à 1959					XVI
	1954 et 1955		26	26		XVI
	1952 et 1953					XVI
	1926, 1930, 1939, 1948 et 1951		26	26		XVI
Propriété, pourcentages	1972 et 1973	38				
	1971	38	27			
	1968 à 1970	38	27	27		
	1965 à 1967	38	27	27		XVII
	1963 et 1964	38				XVII
	1961 et 1962					XVII
	1960		27	27		XVII
	1956 à 1959					XVII
	1954 et 1955		27	27		XVII
	1952 et 1953					XVII
	1926, 1930, 1939, 1948 et 1951		27	27		XVII
Contrôle, pourcentages	1972 et 1973	39				
	1971	39	28			
	1967 à 1970	39	28	28		
	1965 et 1966	39	28	28		XVIII
	1963 et 1964	39				XVIII
	1961 et 1962					XVIII
	1960		28	28		XVIII
	1959 à 1959					XVIII
	1954 et 1955		28	28		XVIII
	1952 et 1953					XVIII
	1926, 1930, 1939, 1948 et 1951		28	28		XVIII

* État.

Série	Année	Catalogue 67-202				Catalogue et année de référence
		1974	1971-73	1968-70	1926-67	
Contrôle, pourcentages - fin						67-D-51
	1937 (chiffres non comparables)					1937 14
Contrôle, y compris les entreprises publiques	1972 et 1973	40				
	1971	40	29			
	1969 et 1970	40	29	29		
	1968		29	29		
	1967			29		
	1963 à 1966			29	XIX	
						67-201
	1962			29	XIX	1963, 1964 et 1965 69*
	1960 et 1961				XIX	1963, 1964 et 1965 69*
	1959					1963, 1964 et 1965 69*
	1948					1960 31*
						67-201
Industries manufacturière, pétrolière et gazière, et minière, chiffres détaillés	1972 et 1973	41				
	1971	41	30			
	1970	41	30	30		
	1969		30	30		
	1968			30		
	1967			30		
	1954 à 1966 (Chiffres éventuellement non révisés)				XX	
	1953					1956 XV
Propriété, industries manufacturière, minière, et pétrolière et gazière, pourcentages détaillés	1972 et 1973	42				
	1971	42	31			
	1967 à 1970	42	31	31		
	1963 à 1966	42	31	31	XXI	
	1954 à 1962		31	31	XXI	
Contrôle, industries manufacturière, minière, et pétrolière et gazière, pourcentages détaillés	1972 et 1973	43				
	1971	43	32			
	1967 à 1970	43	32	32		
	1963 à 1966	43	32	32	XXII	
	1954 à 1962		32	32	XXII	
						67-201
Industrie pétrolière	1954 et 1955					1957 XV
	1945 et 1953					67-503 XVIII
						67-201
	1952 (investissements étrangers seulement)					1954 17*
	1951					67-D-55

* État.

On peut aussi obtenir des données sur le capital social détenu par des Canadiens dans des entreprises sous contrôle étranger établies au Canada. Le tableau XI de la publication n° 67-503 présente une répartition des parts que les Canadiens détenaient en 1953 dans des sociétés sous contrôle américain au Canada. Les états 37 et 38 de la publication n° 67-201 couvrant les années 1961 et 1962 donnent des chiffres sur la valeur, la nature et la proportion du capital social appartenant à des Canadiens dans de grandes entreprises sous contrôle américain et d'autres entreprises contrôlées à l'étranger. On peut aussi obtenir de l'information sur le capital social canadien en consultant les tableaux énumérés précédemment qui portent sur la répartition géographique selon la propriété et le secteur d'activité, à titre de complément des données sur les entreprises sous contrôle étranger.

Évaluation - On considère que les estimations de la valeur comptable des investissements directs étrangers au Canada sont raisonnablement complètes et précises.

En 1964, on a effectué une analyse spéciale des renseignements qu'on a pu obtenir en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Les résultats apparaissent dans une note de la page 65 de la publication n° 67-201 au catalogue, *La balance canadienne des paiements internationaux 1963, 1964 et 1965 et le bilan canadien des investissements internationaux*. À la suite de cette analyse, on a ajouté en 1964 environ 400 entreprises, qui représentaient des investissements directs étrangers cumulés de \$158 millions, soit environ 1% des investissements étrangers existant au Canada à cette date. À peu près la moitié de l'ajustement portait sur des investissements dans des sociétés immobilières et d'autres sociétés de financement.

Obligations publiques

Définition et description - Cette catégorie couvre les placements étrangers en obligations du gouvernement du Canada, des provinces et des municipalités, y compris toutes les dettes consolidées qu'ils garantissent, sauf pour ce qui est des chemins de fer. En effet, étant donné l'origine et l'importance historique des chemins de fer au Canada, leur financement a toujours été traité séparément. La base et les fondements de l'évaluation sont décrits à la partie VII.

Comme les estimations du bilan des investissements sont fondées sur la valeur nominale des titres, exprimée aux taux de change nominaux⁷, les variations de valeur des avoirs diffèrent des montants réels des capitaux qui ont effectivement circulé entre le Canada et les autres pays.

Les flux de capitaux liés aux avoirs étrangers d'obligations du gouvernement canadien font partie des flux qui correspondent aux transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes, décrites aux postes D30, D32 et D33 de la partie III.

Sources et méthodes - Au cours des cinquante dernières années, on a constitué des registres contenant toutes les données existantes sur les obligations publiques qui appartiennent à des non-résidents, qu'elles soient émises ou garanties par le gouvernement du Canada, les provinces, les municipalités ou leurs organismes; ces dossiers donnent en premier lieu les distributions initiales des titres émis, à partir des sources décrites à propos du poste D32 de la partie III.

Si les titres nouvellement émis étaient conservés jusqu'à l'échéance dans le pays de leur premier acquéreur, il serait assez facile d'estimer les avoirs étrangers d'obligations émises par les diverses administrations publiques canadiennes et leurs organismes; cela n'est évidemment pas le cas. Après leur émission, les valeurs en circulation donnent lieu à un volume important de transactions internationales, qui sont enregistrées au poste D30; en 1972, par exemple, le volume des échanges de titres publics canadiens atteignait presque les trois quarts de milliard de dollars.

On peut laisser de côté pour le moment la question des remboursements et examiner comment les échanges qui s'effectuent sur les marchés secondaires ont une incidence sur les estimations. On obtient d'abord des renseignements concernant les transferts de propriété qui touchent certains titres. Une analyse des portefeuilles de titres déclarés par les compagnies d'assurances et les sociétés d'investissement étrangères peut révéler que certaines valeurs, dont on savait qu'elles étaient détenues au Canada, ont été vendues à des non-résidents (ou vice-versa), et on corrige en conséquence les dossiers relatifs à ces valeurs mobilières. Malgré cela, pour une grande partie du volume net des échanges de titres en circulation les seules données dont on dispose sont celles tirées des catégories précisées dans le questionnaire BP-30, "Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières", ou des autres questionnaires mentionnés à propos du poste D30, dans la partie III. La méthode utilisée consiste à projeter, d'une année à l'autre, les avoirs estimés de chaque catégorie d'obligations, en se fondant sur les transactions enregistrées aux postes D30, D32 et D33 et après avoir tenu compte des effets des prix et des taux de change, afin de les mettre sur la base des évaluations employées pour l'estimation des avoirs. Le total de chaque catégorie est ensuite comparé à la somme de toutes les données enregistrées sur cette base pour chaque émission; l'écart observé pour chaque catégorie, qui peut être positif ou négatif, est enregistré comme ajustement net pour traduire les effets des transactions qui ne sont pas connues par émission.

⁷ Voir la note sur l'évaluation à la partie VII.

Il reste à prendre en considération les remboursements des obligations publiques canadiennes qui sont détenues par des non-résidents. Chaque fois qu'une émission arrive à échéance ou qu'elle fait l'objet, en totalité ou en partie, d'un remboursement par anticipation, on étudie son dossier pour déterminer le montant à inscrire comme remboursement, au besoin, selon une répartition géographique proportionnelle; l'encours des titres en circulation est réduit en conséquence. En ce qui concerne l'ajustement net relatif aux échanges de titres qui ne sont pas connus par émission, le total de chaque catégorie est amorti trimestriellement sur une période de 15 ans. Ainsi, chaque trimestre, 1.67% d'un solde positif quelconque est enregistré comme remboursement et 1.67% d'un solde négatif est soustrait des remboursements enregistrés.

En utilisant les dossiers constitués pour chaque émission et en procédant à l'ajustement indiqué précédemment, on effectue périodiquement des analyses de référence sur les intérêts à payer à des non-résidents, par trimestre et par devise; les données de référence servent à établir les estimations trimestrielles des paiements d'intérêts, qui font partie du poste B15. Dans le cas de l'ajustement mentionné, le taux d'intérêt employé est basé sur la moyenne pondérée des taux qui s'appliquent aux émissions connues de la catégorie.

Sources publiées des données - Les chiffres des années 1964 à 1974 sur les placements étrangers en valeurs mobilières émises ou garanties par le gouvernement canadien, les provinces et les municipalités (sauf les chemins de fer), avec leur répartition géographique, figurent au tableau 19 du *Bilan canadien des investissements internationaux, 1974* (n° 67-202 au catalogue); pour les années 1926, 1930, 1939, 1945, 1950, 1955 et 1960, les chiffres sont donnés au tableau 13 des éditions de 1971-1973 et de 1968-70 de la même publication, tandis que ceux relatifs à 1933 et aux autres années postérieures à 1945 apparaissent au tableau V de l'édition de 1926-1967. Les données pour les années 1926 à 1937 (non révisées) sont présentées au tableau I de la publication n° 67-D-52 au catalogue, *The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*.

La répartition géographique, au Canada et à l'étranger, de la propriété des titres correspondant à la dette consolidée nette à long terme du Canada, selon la monnaie de règlement, est donnée au tableau 26 de l'édition de 1974 de la publication n° 67-202 pour les années 1964 et 1972 à 1974, au tableau 20 de l'édition de 1971-1973 pour les années 1963 et 1971, dans l'édition de 1968-1970 pour les années 1960, 1965, 1969 et 1970, et à l'état 23 de l'édition de 1926-1967 pour les années 1957 et 1967. Enfin, les statistiques des années 1954 et 1964 se trouvent à l'état 60 de la publication n° 67-201 au catalogue, *La balance canadienne des paiements internationaux, 1963, 1964 et*

1965, et le bilan canadien des investissements internationaux, celles de l'année 1960 à l'état 21 de l'édition de 1961 et 1962 de la même publication, et celles de l'année 1959 à l'état 22 de l'édition de 1960.

Pour plusieurs années antérieures, on dispose de séries semblables, mais non réparties selon la monnaie de réglementation. On les trouve surtout dans la publication annuelle n° 67-201 au catalogue, *La Balance canadienne des paiements internationaux et le bilan canadien des investissements internationaux*. Ces séries portent sur l'année de la publication et figurent dans les états suivants: 1958 (état 22), 1956 (état 22), 1955 (état 23), 1953 (état 16), 1952 (état 18) et 1951 (état 14). Les données de l'année 1949 sont présentées à l'état 3 de la publication n° 57-503A au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux, 1926-1949*.

Évaluation - On estime que ces séries sont raisonnablement complètes et précises.

Autres placements de portefeuille

Définition et description - Cette catégorie couvre les placements des non-résidents dans des sociétés canadiennes, sauf ceux qui sont effectués dans des entreprises d'investissements directs et qui proviennent des pays qui sont réputés en détenir le contrôle. (Certains investissements ayant des caractéristiques semblables sont inclus dans la catégorie suivante des placements divers; ils sont considérés à part parce qu'il est très difficile de les mesurer avec autant de précision que les autres placements de portefeuille, et parce qu'on ne peut pas les répartir selon les secteurs d'activité.)

Les principes d'évaluation sont décrits à la partie VII. Les variations de la valeur des avoirs diffèrent des montants réels de capitaux qui ont circulé entre le Canada et les autres pays. Dans le cas des dettes obligataires, les estimations du bilan des investissements sont fondées sur la valeur nominale des titres, exprimée aux taux de change nominaux. Pour les prises de participation dans le capital social, on prend les valeurs qui figurent dans les comptes consolidés de l'entreprise faisant l'objet de l'investissement, après ajustement pour exclure les investissements à long terme de l'entreprise à l'étranger.

Les flux de capitaux liés aux autres titres de portefeuille canadiens font partie des flux correspondant aux transactions sur ces valeurs, décrites à la partie III à propos des postes D30 à D33; les mouvements de capitaux relatifs au reste des placements de portefeuille sont des éléments du poste D50.

Les placements américains en valeurs canadiennes à long terme qui ont été effectués par l'intermédiaire d'un groupe particulier de fonds de placement

("income accumulating funds") ont été indiqués séparément pour les années allant de 1954 à 1964. Ces fonds de placement ont été étudiés dans la section décrivant les transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes, à la partie III (postes D30 à D33). En l'absence d'information sur leurs valeurs comptables, ces avoirs ont été enregistrés aux valeurs du marché dans les statistiques du bilan des investissements. Étant donné que les placements de ces fonds comprenaient de faibles montants provenant de pays autres que les États-Unis, les chiffres inscrits pour les placements américains en titres à long terme canadiens (effectués par l'intermédiaire de ces fonds) étaient un peu inférieurs à leurs avoirs totaux de valeurs mobilières. Les activités de ces fonds ont été décrites et leurs transactions analysées aux pages 44 à 47 de la publication n° 67-201, *La balance canadienne des paiements internationaux 1963, 1964 et 1965 et le bilan canadien des investissements internationaux*.

Sources et méthodes - Les estimations de la valeur comptable des autres placements de portefeuille sont établies en même temps que celles des investissements directs étrangers au Canada (que nous avons déjà décrits), et sont calculées de façon analogue. (Il n'existe évidemment pas de placements de portefeuille correspondant aux investissements de sociétés non canadiennes dans des succursales canadiennes.)

Les estimations couvrent essentiellement tous les investissements à long terme effectués au Canada par l'intermédiaire de participations majoritaires dans des entreprises canadiennes (tels que les révèlent les questionnaires BP-51, BP-52 et BP-59), à l'exception de ceux qui sont classés comme investissements directs.

Les chiffres relatifs aux échanges d'obligations de sociétés en circulation doivent cependant être ajustés parallèlement aux statistiques sur les obligations publiques; les ajustements nets sont répartis assez arbitrairement par secteur d'activité économique.

Sources publiées des données - Une grande quantité d'information est publiée sur les autres valeurs de portefeuille au Canada. Les séries portant sur la répartition géographique selon la nature de l'investissement et sur le détail des investissements dans le secteur financier ont déjà été présentées dans la section générale sur le passif du Canada. Les données détaillées sur les placements de portefeuille en obligations de sociétés figurent avec les statistiques sur les obligations publiques, qui ont été décrites dans la section précédente.

Le tableau 25 de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux, 1974*, donne la répartition géographique des placements de portefeuille, selon le secteur d'activité, pour les années 1964 à 1974. Les données relatives aux années 1926, 1930, 1939, 1945, 1950, 1955 et 1960 se trouvent au tableau 19 de l'édition de 1971-1973 de la

même publication, tandis que celles relatives à 1933 et aux autres années postérieures à 1945 sont exposées dans le tableau X de l'édition de 1926-1967.

Évaluation - On estime que les séries sont raisonnablement complètes et précises.

Placements divers

Définition et description - Cette catégorie de placements divers est la dernière des séries sur les investissements étrangers à long terme au Canada, et se compose de valeurs mobilières canadiennes, d'hypothèques, de biens immobiliers et d'autres actifs qui sont détenus ou gérés pour le compte de non-résidents par des fiduciaires, des agents, des nominataires, des sociétés de placement privées, etc. Bien que certains de ces placements ressemblent à ceux décrits précédemment dans les séries sur les obligations publiques ou les autres placements de portefeuille, il est forcément plus difficile de les mesurer avec autant de précision (à cause des circuits qu'ils empruntent) et il est impossible de les répartir selon le genre et le secteur d'activité.

On a construit cinq séries distinctes: valeurs mobilières canadiennes, hypothèques sur des biens immobiliers canadiens, biens immobiliers au Canada, titres du Traité du fleuve Columbia et autres placements. Chacun de ces groupes est décrit plus en détail ci-après, à propos des sources et méthodes.

Sources et méthodes - Les estimations des avoirs de valeurs mobilières canadiennes sont fondées sur des sources variées.

Une partie importante du total provient du questionnaire BP-29, "Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec les non-résidents". Les lignes 01 et 02 du poste I(a) donnent respectivement les montants des actions et des obligations canadiennes détenues pour le compte de non-résidents par des succursales au Canada, dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie, et dans des sociétés de portefeuille. (Les engagements envers des non-résidents sous la forme de certificats de placement garantis, de certificats de dépôt et d'obligations non garanties de la société, qui apparaissent à la ligne 10 du poste II(a) sont enregistrés comme des dettes consolidées de la société de fiducie ou de prêt hypothécaire en question et, en tant que tels, font partie des autres placements de portefeuille.)

Un deuxième élément important de la série des placements divers en valeurs mobilières canadiennes est établi à partir de renseignements, généralement à caractère public, portant sur un certain nombre d'institutions financières européennes qui investissent des sommes importantes au Canada, mais dont on sait que

les avoirs sont enregistrés sous les noms de leurs intermédiaires canadiens.

Un troisième élément de cette série se compose des investissements effectués par l'intermédiaire de plus de 250 sociétés de placement appartenant à des non-résidents. La série est construite à partir de totalisations spéciales effectuées par Division des finances des entreprises sur les bilans de ces sociétés: le passif envers les actionnaires et les sociétés affiliées est déduit de l'actif brut, et le solde est ensuite divisé entre les créances sur des Canadiens et les créances sur des non-résidents, en utilisant le revenu déclaré par ces derniers comme indicateur.

D'autres éléments importants des séries sont calculés à l'aide de la valeur capitalisée des revenus d'investissements étrangers (d'après les totalisations faites par Revenu Canada à partir des déclarations d'impôt des personnes dont le lieu de résidence est à l'extérieur du Canada) et des placements en valeurs mobilières canadiennes détenues pour le compte de bénéficiaires non-résidents de fonds privés résidents en fiducie. D'autres avoirs sont représentés par plusieurs autres rubriques de moindre importance, et on prévoit aussi les risques de doubles-comptes entre certaines sources.

La deuxième série publiée dans la catégorie des placements divers couvre les hypothèques sur des biens immobiliers canadiens. Une partie des chiffres est tirée des déclarations des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire (ligne 03 du poste I(b) du questionnaire BP-29). Certains éléments correspondent aux prêts hypothécaires accordés à des Canadiens par des particuliers non-résidents ou par des sociétés de placement appartenant à des non-résidents, prêts dont les chiffres sont obtenus d'une façon analogue à celle décrite pour les valeurs mobilières; toutefois, ce sont les compagnies d'assurance-vie américaines qui détiennent de loin la majeure partie des hypothèques accordées par des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens. La Société centrale d'hypothèques et de logement fournit les estimations du total des avoirs des compagnies d'assurance-vie américaines, dont on déduit le montant global des hypothèques détenues par ces compagnies dans le cadre de leurs activités au Canada; ce dernier montant est tiré des dossiers du Département des Assurances. En effet, ces hypothèques sont considérées comme des investissements intérieurs qui correspondent à l'utilisation des fonds provenant des détenteurs canadiens de polices d'assurance ou du capital des succursales canadiennes. Le reste représente des investissements étrangers.

La série portant sur les biens immobiliers situés au Canada se compose d'abord des chiffres déclarés par les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire à la ligne 04 du poste I(c) du questionnaire BP-29; il convient de souligner que ces chiffres sont nets de toute

dette connexe. Comme dans le cas des valeurs mobilières canadiennes ou des hypothèques, on ajoute des sommes relativement peu importantes qui sont estimées pour les avoirs des particuliers non-résidents et des sociétés de placement appartenant à des non-résidents; on inscrit également deux montants considérables établis respectivement d'après certains biens fonciers dont on sait qu'ils appartiennent à des non-résidents, et d'après le nombre d'estivants, des rapports publiés par certaines provinces, des articles de presse, etc. On ajoute un dernier montant pour d'autres avoirs, réduit toutefois à cause des risques de doubles-comptes dans les sources utilisées.

Il faut mentionner que parmi les types de placements étudiés, de nombreux avoirs de non-résidents sont couverts par les séries précédentes sur les investissements directs, les obligations publiques ou les autres placements de portefeuille, bien qu'ils soient classés différemment. Les prêts hypothécaires accordés directement par des investisseurs non-résidents à des entreprises canadiennes sont inscrits parmi les investissements dans ces sociétés, comme le sont des sommes considérables au titre de biens immobiliers appartenant à des entreprises canadiennes qui sont classées selon leur fonction économique (celles qui sont créées spécifiquement pour détenir des hypothèques ou des biens immobiliers étant comprises dans le secteur financier). Par ailleurs, parmi les valeurs mobilières canadiennes non classées qui font partie des placements divers, certaines représentent aussi des investissements dans des sociétés privées de gestion immobilière.

Les divers placements étrangers au Canada comprennent une écriture relative au Traité du fleuve Columbia, dont les dispositions ont été décrites de façon détaillée à la partie III (poste D48). Le total des capitaux reçus au titre de la vente d'avantages énergétiques d'aval et de la prévention des inondations est inscrit au passif; il faut noter que chaque année depuis 1968, ce total est réduit d'approximativement un trentième, et que cet amortissement au bilan des investissements n'apparaît pas dans les comptes de la balance canadienne des paiements internationaux.

Enfin, il reste un groupe d'autres investissements dans la catégorie des placements divers: il s'agit notamment des soldes créditeurs en dollars canadiens détenus par des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire canadiennes pour le compte de non-résidents, dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie, et dans des sociétés de portefeuille (voir la ligne 05 du poste I(d) du questionnaire BP-29). Ce groupe comprend aussi une estimation pour les participations que des non-résidents ont dans le secteur du pétrole et du gaz naturel au Canada, sous la forme d'investissements dans des sociétés en commandite ou en coparticipation et de paiements anticipés pour des livraisons futures;

cette estimation est principalement établie d'après le questionnaire BP-19, "Industrie du pétrole et du gaz naturel au Canada". Des montants sont également prévus pour prendre en considération les parts des non-résidents dans la partie canadienne des ponts internationaux, des installations de câblodiffusion, etc. Enfin, ce groupe comprend une estimation des engagements divers à l'égard des non-résidents, fondée sur la valeur capitalisée des rentes, des successions et des divers revenus mentionnés dans les déclarations d'impôt des particuliers dont le lieu de résidence est à l'extérieur du pays.

Sources publiées des données - La série sur les divers placements étrangers au Canada, répartie géographiquement et selon la nature de l'investissement, est présentée au tableau 29 de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux 1974*, pour les années 1964 à 1974; les chiffres relatifs aux années 1953, 1955, 1960 et 1963 figurent au tableau 23 de l'édition de 1971-1973, ceux des années 1952 et 1962 au tableau 23 de l'édition de 1968-1970, et ceux des autres années postérieures à 1952 au tableau XIV de l'édition de 1926-1967.

Évaluation - La plupart des séries qu'englobent les divers placements étrangers manquent de précision, à cause de problèmes de couverture et d'évaluation. Il reste que ces statistiques donnent probablement les meilleurs ordres de grandeur qu'il est possible d'obtenir, à l'aide des diverses sources de données existantes et compte tenu des moyens dont on dispose.

Ceci met fin à la description des séries qui composent les investissements étrangers à long terme au Canada.

Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger

Définition et description - On a déjà signalé que les non-résidents détenaient une part importante des investissements canadiens à l'étranger, par l'intermédiaire de participations dans des entreprises canadiennes. Comme cette part de capital social fait partie des avoirs canadiens à l'étranger sans être un élément des engagements que constituent les investissements étrangers à long terme *au Canada* (pour des raisons déjà indiquées), elle doit être explicitement incluse dans le passif extérieur du Canada. L'estimation est fondée sur les évaluations employées pour mesurer les investissements canadiens à l'étranger; par conséquent, les chiffres ont tendance à être quelque peu supérieurs à la déduction correspondante qui permet d'obtenir le montant des investissements étrangers à long terme **au Canada**, puisque la valeur comptable totale des actifs étrangers peut ne pas apparaître au bilan de certaines sociétés canadiennes qui n'ont pas l'habitude de présenter des comptes entièrement consolidés.

Sources et méthodes - Les estimations de la part des non-résidents dans l'actif du Canada à l'étranger sont établies principalement à partir des questionnaires BP-51 et BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital", et du questionnaire BP-59, "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes", les valeurs étant tirées de ce dernier questionnaire. En ce qui a trait aux investissements directs à l'étranger, on prend la valeur totale des intérêts du répondant dans des investissements à long terme à l'étranger, telle qu'elle est déclarée par la filiale ou la société affiliée en question et présentée à la section A du questionnaire. Dans le cas des placements de portefeuille ou des investissements indirects, on utilise les valeurs comptables indiquées par le répondant à la section B; ces valeurs sont ensuite réparties géographiquement selon la résidence des propriétaires des entreprises canadiennes, telle qu'elle est indiquée dans les questionnaires BP-51 et BP-52.

Sources publiées des données - On dispose de séries sur la répartition géographique de la propriété et du contrôle des investissements directs du Canada à l'étranger pour 1954 et pour les années 1957 à 1974. Les références sont indiquées à propos des sources des données relatives aux investissements directs à l'étranger. Le tableau I de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux* (éditions de 1974, 1971-1973, 1968-1970 et 1926-1967), donne le niveau, en centaines de millions de dollars, de la part des avoirs canadiens qui est détenue par des non-résidents, et ce, à partir de 1939.

Évaluation - On estime que cette série est relativement complète et précise.

Engagements officiels sous forme de DTS

Définition et description - Cette catégorie représente la valeur des allocations de droits de tirage spéciaux accordées au Canada par le Fonds monétaire international. Ces instruments financiers ont été décrits à propos du poste J, à la partie III. Dans une note jointe à l'état financier de 1970 du Fonds des changes, cet engagement a été décrit comme l'obligation à laquelle devrait faire face le Canada en cas d'arrêt de sa participation au Compte de tirage spécial (conformément à l'article XXX des Statuts du Fonds monétaire international) ou lors de la liquidation de ce Compte (conformément à l'article XXXI). Une écriture figure également au passif de l'État de l'actif et du passif du gouvernement du Canada, dans les Comptes publics.

Au Fonds des changes, la pratique adoptée à l'égard des droits de tirage spéciaux alloués au Canada consiste à enregistrer cet engagement au taux de change en vigueur à la date du bilan. Par contre, dans

le bilan du gouvernement, l'écriture de passif correspond à la valeur initialement attribuée aux DTS. En ce qui concerne les statistiques sur le passif extérieur du Canada, on évalue en général les créances à long terme au taux de change en vigueur à la date où elles ont été contractées. Dans le cas présent, on a respecté cette pratique, malgré l'étroite relation qui existe entre les engagements à long terme et les avoirs de droits de tirage spéciaux dans l'actif extérieur à court terme du Canada. On enregistre donc les valeurs conformément aux conventions des Comptes publics et non à celles du Fonds des changes.

Sources et méthodes - La série est établie à partir de dossiers officiels.

Sources publiées des données - La série est présentée au tableau 1 de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux* (éditions de 1974, 1971-1973 et 1968-1970).

Évaluation - La série est complète et précise.

Avoirs des non-résidents en dollars canadiens

Définition et description - Cette catégorie se compose des dépôts en dollars canadiens des non-résidents auprès des institutions financières situées au Canada, des engagements à vue du gouvernement du Canada et de ses bons du Trésor qui sont détenus par des non-résidents.

Les flux de capitaux liés à ces titres de créances apparaissent respectivement aux postes D71, D72 et D74. Pour la plupart, ces flux représentent des variations des séries de stock employées dans le bilan canadien des investissements internationaux.

Sources et méthodes - Le premier élément de cette catégorie est constitué par les dépôts en dollars canadiens effectués dans les sièges sociaux et les succursales établies au Canada des banques à charte canadiennes (par leurs clients et correspondants non-résidents), de même que par leurs engagements nets en dollars canadiens envers leurs succursales, agences et filiales à l'étranger; cet élément comprend aussi les dépôts en dollars canadiens acceptés de l'étranger et les "soldes immobilisés" par la Banque du Canada pour le compte de non-résidents, ainsi que les dépôts en dollars canadiens des non-résidents dans les banques d'épargne et les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire canadiennes. Les sources de données sont décrites plus en détail à la partie III, à propos du poste D71.

L'élément relatif aux créances à vue détenues sur le Canada par des non-résidents comprend principalement les billets ne portant pas intérêt qui sont payables à vue aux organismes financiers internationaux. La section consacrée au poste D72, à la partie III, donne plus de détails à ce sujet.

Le dernier élément des avoirs en dollars canadiens des non-résidents se compose des bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada, qui ont été décrits à propos du poste D74, à la partie III.

Sources publiées des données - Les séries sur les trois principaux éléments des avoirs des non-résidents en dollars canadiens existent à partir de 1964; les données relatives aux années de 1969 à 1974 se trouvent au tableau 30 de l'édition de 1974 du *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue), et celles relatives aux années 1964 à 1967 à l'état 21 de l'édition de 1968-1970. Des statistiques sur le total des avoirs des non-résidents en dollars canadiens, exprimées en centaines de millions de dollars et rétroactives à 1939, sont présentées au tableau 1 des éditions de 1974, 1971-1973, 1968-1970 et 1926-1967 de la même publication.

Évaluation - La qualité des séries dépend de la manière dont les institutions financières canadiennes classent les déposants et les agents économiques avec qui elles traitent. On estime que ces séries sont raisonnablement complètes et précises.

Engagements à court terme des sociétés de financement

Définition et description - Cette catégorie comprend trois éléments: les avoirs des non-résidents en effets à court terme des sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, les emprunts bancaires contractés par ces sociétés à l'étranger et les avances qui leur sont accordées par leurs sociétés mères à l'étranger. Les flux de capitaux correspondants sont enregistrés aux postes D76 (pour les effets des sociétés de financement) et D81 (pour les deux autres sortes d'engagements à court terme), décrits à la partie III.

Sources et méthodes - La série sur les effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents est établie à partir de deux sources déterminées. Les courtiers en valeurs mobilières et les banques du Canada indiquent, dans les suppléments A et B du questionnaire BP-30, "Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières", l'émetteur et le mois d'échéance des effets vendus ou rachetés à des non-résidents; ceci permet de tenir un inventaire permanent des ventes, rachats et échéances de ces effets. Le questionnaire BP-21C, "Déclaration des sociétés de finance canadiennes", constitue une deuxième source d'information: au poste 3 de cette formule, l'entreprise répondante indique la répartition géographique des billets qu'elle a émis à une échéance initiale inférieure ou égale à un an et qui ne sont pas détenus par des sociétés ou des banques affiliées. En principe, dans ce

questionnaire, tous les effets qui ont été placés directement sur les marchés étrangers (y compris, évidemment, ceux placés par l'intermédiaire de courtiers non-résidents) doivent être considérés comme détenus à l'étranger; c'est le questionnaire BP-30 qui devrait prendre en compte les instruments financiers qui ont été acquis par des non-résidents par l'intermédiaire de courtiers canadiens. Les deux ensembles de données sont juxtaposés pour chaque société, et on en déduit une estimation du total des avoirs des non-résidents, essentiellement à partir du montant le plus élevé attribué à chaque émetteur.

Les statistiques sur les emprunts auprès de banques ou de sociétés affiliées sont tirées directement du questionnaire BP-21-C. Le poste 1 de ce questionnaire enregistre les prêts et découverts bancaires (en considérant comme non résidentes les agences étrangères des banques canadiennes), tandis que le poste 2 comptabilise les montants dus aux sociétés mères, aux sièges sociaux et aux sociétés affiliées à l'étranger.

Sources publiées des données - En ce qui concerne ces engagements, on dispose de deux séries établies à partir du début de 1964, celle sur les effets des sociétés de financement et celle sur les autres formes d'engagements. Les données de 1967 à 1974 apparaissent au tableau 31 de l'édition de 1974 du *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue), tandis que celles des années 1964 à 1966 figurent dans l'édition de 1968-1970. Le montant des effets des sociétés de financement canadiennes détenus par des non-résidents à la fin de 1974 est indiqué au tableau III.3 de la présente publication, et les montants en cours sont donnés régulièrement dans le tableau relatif aux transactions sur certains instruments du marché monétaire, qui est présenté dans la publication n° 67-001 au catalogue, *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*.

Évaluation - La construction de ces estimations a nécessité des travaux considérables, et elles semblent raisonnablement complètes et précises.

Il peut être utile de souligner qu'en 1964, lorsqu'on a commencé à publier une série sur les engagements à court terme des sociétés de financement, certaines ruptures de continuité sont apparues dans d'autres éléments du bilan canadien des investissements internationaux. À la suite d'un examen minutieux des statistiques relatives aux sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, quelque \$450 millions de leurs engagements réciproques et autres, qui avaient précédemment été enregistrés comme investissements étrangers à long terme au Canada, ont été reclassés comme engagements à court terme dans les données établies pour la fin de 1964 (ce qui a alors fait passer à \$877 millions le montant des engagements à court terme des sociétés de financement

canadiennes envers des non-résidents). La classification introduite à la fin de 1964 a eu pour effet de rendre compatibles les statistiques du bilan des investissements et celles des flux de capitaux de la balance des paiements.

Dettes à court terme n.c.a.

Définition et description - Cette catégorie se compose de trois éléments non classés ailleurs, à savoir les avoirs des non-résidents en effets commerciaux canadiens à court terme, leurs avoirs d'autres effets à court terme, et tous les autres comptes-fournisseurs ou comptes à payer à court terme. Les flux de capitaux correspondants sont enregistrés respectivement aux postes D75, D77 et D82 (dans ce dernier, seulement ceux qui sont connus pour être liés à des engagements envers des non-résidents). L'élément constitué par les avoirs d'autres effets à court terme est lui-même subdivisé en trois parties: le papier émis ou garanti par les administrations provinciales, par les municipalités ou par leurs organismes, les billets au porteur émis par les banques canadiennes et les engagements à court terme des autres institutions financières.

Sources et méthodes - La série sur les effets à court terme est établie à l'aide des suppléments A et B du questionnaire BP-30, "Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières". La méthode employée pour faire des estimations à partir de cette source a déjà été décrite dans la section précédente, à propos des engagements à court terme des sociétés de financement auprès des non-résidents, ainsi qu'à la partie III, à propos du poste correspondant du compte de capital.

Le chiffre estimé pour les autres comptes et effets payables à court terme à des non-résidents est fondé sur une estimation de référence établie pour l'année 1956. Avant cette date, le bilan canadien des investissements internationaux ne tenait pas compte de ces créances. L'estimation de référence a été construite selon la méthode déjà décrite à propos de la série sur les créances à court terme n.c.a.

On a ensuite projeté cette estimation en se fondant sur les éléments de passif enregistrés au poste D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, qui ont déjà été étudiés en détail à la partie III. La façon de traiter le solde des erreurs et omissions, qui fait partie de cette série, pose toutefois un problème particulier. De 1945 à 1966, ce solde a été considéré comme un passif à court terme. La projection de l'estimation de référence de 1956 sur les années de la période de 1945 à 1966 reflète les variations des erreurs et omissions et des engagements enregistrés. Depuis 1967, data à laquelle les erreurs et omissions cumulées nettes ont commencé à indiquer d'importants mouvements vers l'extérieur, ce solde est considéré comme

une créance sur le reste du monde et fait partie de l'actif extérieur du Canada.

Sources publiées des données - Le tableau 31 de l'édition de 1974 du *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue) présente la série sur les effets commerciaux, les autres effets à court terme et les créances à court terme n.c.a. que détenaient les non-résidents pendant les années 1967 à 1974. Les chiffres des années 1964 à 1966 apparaissent à l'état 22 de l'édition de 1968-1970 de cette publication, tandis que les divers types d'effets à court terme détenus par les non-résidents à la fin de 1974 figurent au tableau III.3 de la présente publication; ces derniers renseignements seront maintenant

publiés de façon régulière dans le tableau relatif aux transactions sur certains instruments du marché monétaire, présenté dans la publication n° 67-001 au catalogue, *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*.

Évaluation - On estime que les statistiques sur les effets à court terme détenus par les non-résidents sont raisonnablement complètes et précises. La série résiduelle couvrant les dettes à court terme n.c.a. est fondée sur les séries correspondantes de la balance des paiements: celles-ci figurant parmi les plus piètres séries de la balance des paiements, leur faiblesse se retrouve nécessairement dans les estimations qui en sont tirées et qui servent au bilan canadien des investissements internationaux.

PARTIE V

LE SYSTÈME D'ENQUÊTE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	247
Questionnaires utilisés surtout pour les estimations de la balance des paiements	247
BP-19, 20, 21, 21 (Supplément), 21A, 21C, 21RE, 22, 22A, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 30 (Supplément A) et 30 (Supplément B)	
Questionnaires utilisés surtout pour les estimations du bilan des investissements interna- tionaux	292
BP-51, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 59 (Supplément), 60 et 61	

Introduction

Des éléments importants qui entrent dans les estimations de la balance des paiements proviennent essentiellement ou entièrement de "produits statistiques finis" distincts, comme le commerce des marchandises ou les dépenses de voyage qui dépendent à des degrés divers de dossiers administratifs. D'autres sont obtenus ou produits directement à partir de dossiers administratifs au sein de la Division de la balance des paiements, comme ceux qui ont trait au programme de prêts officiels du Canada ou à ses réserves internationales officielles. Il reste cependant que de nombreux éléments ne peuvent être déterminés qu'à l'aide d'enquêtes conçues spécialement pour recueillir l'information nécessaire à la balance des paiements.

Ce n'est que rarement que les résultats bruts de ces enquêtes peuvent être directement retrouvés dans les estimations publiées. En effet, il faut souvent les soumettre à un grand nombre d'opérations, conjointement avec d'autres données d'entrée ou d'autres indicateurs, et cette "manipulation" des données explique en partie la longueur du présent ouvrage.

À certains égards, le statisticien oeuvrant dans le domaine de la balance des paiements doit résoudre des problèmes particuliers. Ceux qui établissent d'autres séries macro-économiques ont parfois le choix entre mesurer une transaction au débit et la mesurer au crédit; les problèmes statistiques liés à chaque cas peuvent alors être d'un ordre très différent. Pour ce qui est de la balance des paiements, où l'un des volets de la transaction n'appartient pas au domaine statistique, l'option n'existe pas toujours, et il faut souvent faire preuve de plus d'ingéniosité. On trouvera des exemples d'efficacité et d'économie en cette matière à la partie III, à propos du poste D65 qui traite des devises détenues à l'étranger par des résidents, et à la partie VI, à propos du rapprochement des statistiques bilatérales.

Au moment d'écrire ces lignes, les enquêtes que mène la Division de la balance des paiements s'appuient sur plus de 25 questionnaires qui s'adressent à

des nombres d'enquêtés très variables (de plusieurs milliers à moins de cent). Les questionnaires figurent tous dans la liste du tableau V.1 et sont reproduits de loin en loin dans cette section. Dans la pratique, on modifie certains des questionnaires en y insérant des instructions ou des questions qui s'adressent seulement à certains enquêtés en particulier.

Chacun des questionnaires est identifié par un chiffre, précédé des lettres "BP": ceux dont le numéro d'identification est inférieur à 50 servent surtout, mais non exclusivement, à établir les estimations de la balance des paiements, tandis que ceux numérotés dans la cinquantaine et la soixantaine sont employés surtout, mais non exclusivement, pour les estimations du bilan canadien des investissements internationaux. Dans certains cas, le chiffre est suivi d'une ou deux lettres, pour indiquer qu'il s'agit d'un questionnaire trimestriel qui fait partie d'une enquête plus importante effectuée à l'aide de questionnaires annuels.

Pour décrire les diverses enquêtes de la balance des paiements, il est pratique de les répartir en six groupes: les enquêtes générales sur les transactions entre le Canada et les autres pays (questionnaires BP-21 à BP-23) qui, aux fins du traitement, sont groupées avec deux enquêtes spécialisées (questionnaires BP-19 et BP-21RE qui portent respectivement sur l'industrie du pétrole et du gaz naturel et sur les biens immobiliers), les enquêtes relatives au compte des transports (questionnaires BP-20 et BP-24 à 26), les enquêtes auprès des sociétés d'assurances canadiennes et étrangères (questionnaires BP-27 et 28), celles qui ont trait aux transactions des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire (questionnaire BP-29) et celles relatives aux opérations internationales sur valeurs mobilières (questionnaire BP-30).

Ces titres n'indiquent pas de manière détaillée les liens qui existent entre un questionnaire donné et les divers postes de la balance des paiements ou du bilan des investissements internationaux dans l'établissement desquels il peut intervenir. Le graphique V-1 résume ces liens et les sources et méthodes étudiées dans les parties II, III et IV donnent plus de détails à ce sujet.

Questionnaires utilisés surtout pour les estimations de la balance des paiements

Questionnaires BP-19 et BP-21 à 23 - Ce premier groupe de questionnaires couvre principalement des enquêtes générales, tandis que les quatre autres correspondent à des enquêtes spécialisées.

Le questionnaire BP-21, "Transactions entre le Canada et les autres pays", recueille chaque année certaines données de base auprès des sociétés canadiennes dans lesquelles des non-résidents ont réalisé des investissements importants ou qui ont elles-mêmes

des investissements appréciables à l'étranger, ainsi qu'auprès de quelques autres sociétés canadiennes dont les transactions avec les non-résidents sont considérables. (Ce questionnaire est aussi envoyé à un nombre relativement faible de sociétés qui ont été constituées en vertu d'une loi étrangère dans le but premier d'exercer une activité économique au Canada.)

Les déclarations doivent être consolidées au niveau canadien et doivent indiquer les transactions

TABLEAU V.1. Liste des questionnaires utilisés par la Division de la balance des paiements

N° d'identification	Titre [†]	Périodicité
Balance des paiements		
BP-19	Industrie du pétrole et du gaz naturel au Canada	occasionnel
BP-20	Transports par eau – Grands Lacs et voie maritime du St-Laurent	annuel
BP-21	Transactions entre le Canada et les autres pays	annuel
BP-21 (supplément)	Transactions entre le Canada et les autres pays	occasionnel
BP-21A	Transactions entre le Canada et les autres pays	trimestriel
BP-21C	Déclarations des sociétés financières canadiennes (ancien [†] : Déclaration des sociétés de finance canadiennes)	trimestriel
BP-21RE	Déclaration des opérations sur biens immobiliers entre le Canada et les autres pays	annuel
BP-22	Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères	annuel
BP-22A	Investissements effectués au Canada par des sociétés non canadiennes	trimestriel
BP-23	Paiements de dividendes	annuel
BP-24	Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des propriétaires non résidents	annuel
BP-25	Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des sociétés canadiennes	annuel
BP-26	Déclaration des importations de pétrole brut et dérivés et autres livraisons	annuel
BP-27	Mouvement de capitaux entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada	annuel
BP-28	Mouvement de capitaux entre les sociétés d'assurances britanniques et étrangères exerçant leur activité au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés et personnes en dehors du Canada	annuel
BP-29	Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents	annuel
BP-30	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières	mensuel
BP-30 (supplément A)	Vente de valeurs mobilières à court terme auprès de non-résidents	mensuel
BP-30 (supplément B)	Achat de valeurs mobilières à court terme	mensuel
BP-30 (supplément C)	Achat ou vente à des résidents du Canada pour le compte d'un siège social ou d'une succursale canadienne (et non pour le compte de particuliers) de titres pouvant ou devant être payés en devises autres que canadiennes	mensuel
Bilan canadien des investissements internationaux		
BP-51	Répartition géographique de l'appartenance du capital	annuel
BP-52	Répartition géographique de l'appartenance du capital	annuel
BP-53	Participation dans des sociétés canadiennes	annuel
BP-55	Détail de quelques émissions de dettes à long terme (Ancien [†] : Détails de quelques émissions de dette fondée)	annuel
BP-57	Investissements des sociétés étrangères au Canada	annuel
BP-58	Rapport des lignes aériennes non canadiennes exploitées au Canada	annuel
BP-59	Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes	annuel
BP-59 (supplément)	Etat supplémentaire des capitaux investis par l'intermédiaire d'une filiale au premier degré à l'étranger	annuel
BP-60	Investissements canadiens dans des sociétés non canadiennes	annuel
BP-61	Investissements au Canada des sociétés étrangères en nom collectif	occasionnel

[†] Les titres et la terminologie des questionnaires français sont sujets à révision.



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

**TRANSACTIONS ENTRE LE CANADA
ET LES AUTRES PAYS
ANNÉE CIVILE, 1976**

CONFIDENTIEL¹⁹⁷⁶
BP - 21 F

Téléphone (613) 996-2545

Télex 053-3585

Garder un exemplaire pour vos dossiers

Rectifiez le nom et/ou l'adresse

If you prefer this form in the English language, please check here and indicate your name (block letters) and title and return this questionnaire.

DIRECTIVES

1. **But de l'enquête:** - Ce questionnaire sert à recueillir les données de base nécessaire à la préparation des états de la balance canadienne des paiements internationaux. Vous remarquerez qu'il ne porte pas sur toutes les transactions internationales de votre entreprise car certaines sont compilées à partir d'autres sources.
2. **Légalité:** - Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre II, Statuts du Canada 1970-71-72. Les renseignements que vous nous communiquerez seront gardés strictement confidentiels et seules les personnes assementées en prendront connaissance.
3. **Déclaration:** Un exemplaire du questionnaire rempli doit être renvoyé dans les trente jours à la **Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ont.) K1A 0Z8**. Pour obtenir un délai plus long ou des formules supplémentaires, veuillez communiquer avec le surveillant de la Sous-section de la collecte des données. Les demandes d'éclaircissements ou de directives doivent être adressées à la Section de la balance des investissements internationaux. Les répondants peuvent téléphoner, à frais virés, au (613) 996-2545.
4. **Déclarations consolidées:** - Il est demandé aux sociétés constituées au Canada, ou constituées à l'étranger dans le but principal de mener des affaires au Canada de remplir une déclaration consolidée prenant également en compte les transactions des filiales canadiennes.
5. **Exprimez tout montant au millier de dollars canadiens près:** - Arrondir tous les montants en omettant les trois derniers chiffres. Cependant, si le montant éliminé dépasse \$500, augmentez le montant déclaré d'une unité. Par exemple, \$1,253,756 doit être inscrit 1,254 sur la formule. Veuillez inscrire un tiret (-) lorsque le montant est inférieur à \$500 ou lorsque la question est sans objet.
6. **Investissements à long terme:** - Pour les besoins de la présente déclaration, compter comme à long terme tous les investissements dont l'échéance doit ou pourrait dépasser un an. Les investissements des sociétés-mères ou de propriétaires principaux peuvent se faire en espèces, en actifs réels (matériel, stocks, etc.) ou en services. Inclure à la Partie I, poste a) les sommes des comptes de banque au Canada des sociétés-mères ou propriétaires principaux non résidents ainsi que le remboursement par ces derniers d'emprunts de la société canadienne qui fait la déclaration. Les prêts de la société enquêtée à la société-mère ou aux propriétaires principaux à l'étranger doivent être déclarés à la Partie I, poste a).
7. **Opérations sur valeurs:** - Exclure du présent questionnaire toutes les opérations sur valeurs avec les non-résidents du Canada faites par l'entremise des bureaux canadiens de sociétés de placement ou d'institutions financières qui font l'objet d'une enquête distincte.
8. **Partie IV:** - Déclarer les montants payés directement, imputés sur les comptes, réglés au moyen de l'émission d'actions, billets ou autres en faveur du créancier. Le poste b) **paiements de dividendes**, comprend les primes et les dividendes versés et simultanément réinvestis de même que les dividendes sur actions, qui doivent être identifiés comme tels. Les postes a) 3 et b) 5 **recettes et paiements au titre des services et frais commerciaux et divers** comprennent tous les services commerciaux, financiers, professionnels, techniques, administratifs ou de gestion, y compris les redevances, les brevets d'auteur, la publicité, les commissions, la rémunération, les primes d'assurance, la location de matériel et tous autres paiements à des non-résidents ou recettes provenant de non-résidents. Les transactions visant les importations et les exportations de marchandises doivent être omises. Prière de lire le renvoi spécial de la dernière page.
9. **Filiale:** - société dont la société déclarante possède directement et (ou) indirectement par l'intermédiaire de filiales plus de 50% des actions en cours donnant droit de vote.
10. **Société effectivement contrôlée:** - société dont les décisions en matière d'exploitation et de finances sont effectivement contrôlées par la société déclarante même si cette dernière possède moins de 50% des actions en cours donnant droit de vote.
11. **Société affiliée:** - société qui, dans l'ensemble, est contrôlée par le même actionnaire ou le même groupe d'actionnaires que la société déclarante.
12. **Société apparentée:** toute filiale ou société contrôlée ou affiliée par rapport à la société déclarante.

TRANSACTIONS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS - ANNÉE CIVILE 1976

I. TRANSACTIONS INFLUANT SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS À LONG TERME DANS LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE (voir le n° 6 du guide)

- a) Investissement sous forme de fonds, d'actifs réels ou de services par la société mère non canadienne ou les propriétaires principaux matérialisé par des actions ordinaires ou privilégiées obligations garanties ou non, ou billets autres \$ M
- b) Investissement en valeurs mobilières par d'autres non-résidents, effectués sans l'intermédiaire de bureaux canadiens de sociétés de placements (voir le n° 7 du guide)
 - 1) Obligations garanties et non garanties \$ M
 - 2) Actions \$ M
- c) Autres prêts consentis par des non-résidents
 - 1) Banques (Pays) \$ M
 - 2) Autres (Pays) \$ M
- d) Réinvestissement simultané de dividendes, intérêts Voir IV-b (1) (2) et (3) \$ M
- e) Autres transactions (préciser) \$ M

Augmentation de l'investissement en 1976 (Revenues)	Diminution de l'investissement en 1976 (Paiements)
	XXX

II. TRANSACTIONS INFLUANT SUR LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME À L'ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE (voir le n° 6 du guide)

- a) Investissement de fonds, d'actifs réels ou de services dans des succursales à l'étranger ou des filiales ou sociétés contrôlées matérialisé par des actions ordinaires ou privilégiées obligations garanties ou non, ou billets autres
 - 1) États-Unis \$ M
 - 2) Royaume-Uni \$ M
 - 3) Autres (préciser) \$ M
- b) Investissement en d'autres valeurs mobilières étrangères, effectué sans l'intermédiaire de bureaux canadiens de sociétés de placements (voir le n° 7 du guide)
 - Obligations garanties et non garanties (\$)
 - Actions (\$)
 - 1) États-Unis \$ M
 - 2) Royaume-Uni \$ M
 - 3) Autres (préciser) \$ M
- c) Autres transactions (Préciser) \$ M

Augmentation de l'investissement en 1976 (Paiements)	Diminution de l'investissement en 1976 (Revenues)

III. DISPONIBILITÉS ET EXIGIBILITÉS ÉTRANGÈRES À COURT TERME DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE

- a) Comptes entre sociétés ou entre succursales
 - 1) Solde débiteur (du au Canada) \$ M
 - 2) Solde créditeur (du à l'étranger) \$ M
- b) Autres montants à recevoir de non-résidents \$ M
- c) Autres montants à payer à des non-résidents \$ M
- d) Effets de commerce de la société enquêtée dont l'échéance initiale est d'un an ou moins, détenus par des non-résidents autre qu'une société apparentée ou une banque \$ M
- e) Autres prêts et avances à court terme non déclarés à la Partie I ou II
 - 1) À recevoir de non-résidents \$ M
 - 2) À payer à des non-résidents \$ M
 - Sociétés apparentées Banques Autres
- f) Stocks appartenant à des non-résidents, que vous détenez en consignation au Canada \$ M
- g) Montants déclarés aux Parties II et III, assurés par la Société pour l'expansion des exportations \$ M
- h) Montants déclarés à la Partie I ou II compris également dans les comptes entre sociétés déclarés à la Partie III
 - 1) Solde débiteur - III (a) 1 Dr Cr \$ M
 - 2) Solde créditeur - III (a) 2 Dr Cr \$ M

III. FINI

- a) Dépôts y compris les dépôts à terme (a) dans les banques
- b) dans d'autres institutions
- c) Bons du Trésor en devises étrangères et investissements semblables à court terme

- (1) aux États-Unis (précisez la devise) \$ M
- (2) au Royaume-Uni (précisez la devise) \$ M
- (3) ailleurs (précisez la devise) \$ M (précisez le pays)
- (1) aux États-Unis \$ M
- (2) au Royaume-Uni \$ M
- (3) d'autres pays (précisez) \$ M
- \$ M

Au 31 décembre	
1975	1976

IV. AUTRES TRANSACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE EFFECTUÉES EN 1976 AVEC DES NON-RÉSIDENTS

(Non compris les transactions relatives aux importations, aux exportations et au transport des marchandises)

- a) Recettes (reçues ou débitées des comptes)
 - 1) Intérêts (Pays) \$ M
 - 2) Dividendes (Pays) \$ M
 - 3) Recettes au titre de services ou de frais commerciaux ou divers
 - En provenance de sociétés apparentées (Pays) \$ M
 - En provenance d'autres non-résidents (Pays) \$ M
 - 1) Dividendes
 - Actions ordinaires (Dividendes bruts versés à des résidents et à des non-résidents) \$ M
 - Actions privilégiées (Dividendes bruts versés à des résidents et à des non-résidents) \$ M
- b) Paiements (versés ou crédités aux comptes)
 - 2) Intérêts sur obligations garanties et non garanties \$ M
 - 3) Autres intérêts \$ M
 - 4) Loyers fonciers \$ M
 - 5) Paiements au titre de services ou de frais commerciaux ou divers
 - Versés à des sociétés apparentées (Pays) \$ M
 - Versés à d'autres non-résidents (Pays) \$ M

Impôt retenu	Montant net

Indiquer le pays ou la région où des changements supérieurs à \$50,000 ont eu lieu au cours de l'année

- c) Profits des succursales étrangères non constituées en corporation reçus ou transférés au compte de succursale, Partie III, poste a) (Pays) \$ M
- d) Pertes des succursales étrangères non constituées en corporation portées au compte de succursale, Partie III, poste b) (Pays) \$ M

Espace réservé au service

V. QUESTIONS DESTINÉES AUX SOCIÉTÉS EN ACTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL,
ANNÉE CIVILE 1976.

Indiquer le montant
en milliers de
dollars canadiens

1. Investissement de commanditaires ne résidant pas au Canada dans une société en commandite dans laquelle l'unité déclarante est le commandité \$ M
2. Investissements de particuliers, de successions et de fiduciaires ne résidant pas au Canada dans des entreprises en coparticipation dont l'unité déclarante est l'exploitant \$ M
3. Paiements à partir de la production et des recettes destinés à des particuliers ne résidant pas au Canada et associés à l'unité déclarante dans le cadre d'entreprises en coparticipation ou de sociétés en commandite \$ M

VI. INDIQUEZ LE NOM ET L'ADRESSE DES FILIALES OU DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU CANADA NON PRISES EN COMPTE DANS LES DONNÉES QUE RENFERME CETTE FORMULE:

Nom

Adresse

Prière de décrire brièvement la nature de tout montant exceptionnellement élevé ou des transactions rares rapportées sur ce questionnaire.

**Note spéciale à l'intention des sociétés tenues de
présenter des déclarations en vertu de la Loi sur les
déclarations des corporations et des syndicats ouvriers**

Les montants visant l'année civile et figurant à la partie IV (Paiements) de la présente formule doivent correspondre à ceux qui sont déclarés dans l'état des "Paiements aux non-résidents" soumis en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Ces montants sont cependant sujets à des modifications pour les raisons suivantes:

1^o La clôture de l'exercice financier à une date autre que le 31 décembre.

2^o Le paiement d'autres montants à des non-résidents (y compris l'impôt de retenue approprié) par des sociétés apparentées établies au Canada et visées par la formule BP-21 (c.-à-d. les sociétés qui ne figurent pas au haut de la présente formule).

Sous réserve de ce qui précède les éléments suivants doivent correspondre:

Balance des paiements (BP-21F)	Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (État des paiements aux non-résidents)
Partie IV (b) 1 Paiements de dividendes	Article (A)
Partie IV (b) 2 Intérêts d'obligations	Article (B) (i)
Partie IV (b) 3 Autres intérêts	Article (B) (ii) et (iii)
Partie IV (b) 4 Loyers	Article (C)
Partie IV (b) 5 Paiements au titre de services et frais commerciaux et divers	Article (D) à (O)*

* ainsi que d'autres services (autres que le transport des marchandises) qui n'entrent pas dans des catégories (par exemple, les commissions), mais à l'exclusion des louages.

Nom de la société

Adresse

Nom et fonction du responsable

Signature

Téléphone

Télex

Date



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements
 OTTAWA, CANADA
**TRANSACTIONS ENTRE LE CANADA
 ET LES AUTRES PAYS
 ANNÉE CIVILE, 1973**

CONFIDENTIEL

BP - 21F SUPPLÉMENT

Garder un exemplaire pour vos dossiers

Téléphone 613/996-2545

Prière de corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

If you prefer this form in the English Language, please check and return **NOTE**

Ce supplément au questionnaire BP-21 fait partie d'une enquête spéciale destinée à construire des répères périodiques de certains éléments des déboursés et recettes au titre des services commerciaux. Ce supplément fournira à la Division de la balance des paiements des détails sur les opérations de différents pays au titre des services commerciaux après retenues fiscales et vise à la fois les encaissements et les déboursés. (Les données communiquées en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers ne portent que sur les déboursés, comprennent les retenues fiscales et ne mentionnent pas les pays concernés. En outre, elles peuvent varier là où la date de clôture de l'exercice financier n'est pas le 31 décembre et en raison des différences au niveau du degré de consolidation nécessitées par les déclarations envoyées à CALURA et à la Division de la balance des paiements. La différence peut enfin provenir de l'exclusion de certains postes du présent rapport comme les recettes et déboursés au titre de l'affrètement et de l'inclusion des commissions.)

(VOIR AU VERSO)

BP - 21 SUPPLÉMENT

ANNÉE CIVILE 1973

Services ou frais commerciaux ou divers

RECETTES

Section IV (a) (3)

Ramener tous les montants au plus proche millier (\$ canadiens)

1. Redevances, droits d'auteur, brevets et marques déposées		2. Location de matériel		3. Concessions et droits assimilés		4. Publicité et promotion des ventes		5. Recherche scientifique et création en matière de produits		6. Primes d'assurance et autres opérations d'assurance	
Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)
Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes	
Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents	
7. Services de direction de gestion		8. Commissions		9. Rentes et pensions		10. Services de consultation et autres services spécialisés		11. Autres services non mentionnés ci-dessus, veuillez préciser		TOTALX correspondant à IV (a) (3) BP - 21	
Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)		
Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes		Des sociétés parentes	
Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents		Des autres non-résidents	

Services ou frais commerciaux ou divers

DÉBOURSÉS

Section IV (b) (5)

1. Redevances, droits d'auteur, brevets et marques déposées		2. Location de matériel		3. Concessions et droits assimilés		4. Publicité et promotion des ventes		5. Recherche scientifique et création en matière de produits		6. Primes d'assurance et autres opéra- tions d'assurance	
Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)
Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes	
Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents	
7. Services de direction de gestion		8. Commissions		9. Rentes et pensions		10. Services de consultation et autres services spécialisés		11. Autres services non mentionnés ci-dessus, veuillez préciser		TOTALX correspondant à IV (b) (5) BP - 21	
Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)	Pays	\$ M (net)		
Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes		Aux sociétés parentes	
Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents		Aux autres non-résidents	
Nom de la société				Nom (en lettres moulées) et titre de l'agent responsable de ce rapport						Téléphone	

Division de la balance des paiements
OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP-21AF

**TRANSACTIONS ENTRE LE CANADA
ET LES AUTRES PAYS**

Trimestre civil se terminant le

Prière de corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone: (613) 996-2545
Télex 013-3585

If you prefer this form in the English language, please check and return
Statistique Canada vous saurait gré de l'aider à établir des états relatifs à la balance des paiements internationaux du Canada. Veuillez nous faire parvenir un exemplaire du présent questionnaire dans les trois semaines.

Nous garderons strictement confidentiels les renseignements que vous nous fournirez.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

DIRECTIVES

- But de l'enquête:** Le questionnaire sert à recueillir des données trimestrielles concernant les opérations sur les capitaux à long terme entre les sociétés canadiennes et les résidents d'autres pays, les variations dans les comptes à court terme entre sociétés avec les sociétés-mères non résidentes, les filiales et (ou) les sociétés affiliées et les mouvements de dividendes et d'intérêts. Il porte sur certaines données recueillies annuellement sur le questionnaire BP-21F et comporte les mêmes rubriques.
- Autorisation**— Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72. Les renseignements communiqués demeureront strictement confidentiels et seules les personnes assermentées y auront accès.
- Déclaration**— Le questionnaire dûment rempli doit être retourné à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa K1A 0Z8 dans les trois semaines.
- Déclarations consolidées:** Il est demandé aux sociétés constituées au Canada, ou constituées à l'étranger dans le but principal de mener des affaires au Canada, de remplir une déclaration consolidée prenant également en compte les transactions des filiales canadiennes.
- Opérations sur valeurs:** Exclure du présent questionnaire toutes les opérations sur valeurs avec les non-résidents du Canada faites par l'entremise de bureaux canadiens de sociétés de placements ou d'institutions financières qui font l'objet d'une enquête distincte.
- Investissement à long terme:** Pour les besoins de la présente déclaration, compter comme à long terme tous les investissements dont l'échéance doit ou pourrait dépasser un an. Les investissements de sociétés-mères ou de propriétaires principaux peuvent se faire en espèces, sous forme de biens réels ou de services. Inclure à la partie 1, poste a) les sommes provenant de comptes en banque détenues au Canada par des sociétés-mères ou propriétaires principaux non résidents ainsi que le remboursement par ces derniers d'emprunts de la société canadienne qui fait la déclaration. Les prêts consentis par la société enquêtée à la société-mère ou aux propriétaires principaux à l'étranger doivent également être déclarés à la Partie 1, poste a).
- Partie IV:** Déclarer les montants payés directement ou imputés aux comptes.
- Poste b) 1 Paiements de Dividendes:** Inclure les primes et les dividendes versés et simultanément réinvestis de même que les dividendes sur actions qui doivent être identifiés comme tels.

1. TRANSACTIONS INFLUANT SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS À LONG TERME DANS LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE AU COURS DU TRIMESTRE

- a) Investissement sous forme de prestation de fonds, d'actifs réels ou de services par la société-mère non canadienne ou les propriétaires principaux matérialisé par des actions ordinaires ou privilégiées obligations, garanties ou non garanties, ou billets autres \$M
- b) Investissement en valeurs mobilières par d'autres non-résidents effectué sans l'intermédiaire de bureaux canadiens de sociétés de placements
- { 1) Obligations garanties et non garanties \$M
 - { 2) Actions \$M
- c) Autres prêts consentis par des non-résidents
- { 1) Banques (Pays) \$M
 - { 2) Autres (Pays) \$M
- d) Réinvestissement simultané de dividendes intérêts \$M

Exprimer tout montant ou millier de dollars canadiens près	
Accroissement de l'investissement au cours du trimestre (Recettes)	Diminution de l'investissement au cours du trimestre (Paiements)
	x x x

		Exprimer tout montant au millier de dollars canadiens près	
		Accroissement de l'investissement au cours du trimestre (Paiements)	Diminution de l'investissement au cours du trimestre (Recettes)
II. TRANSACTIONS INFLUANT SUR LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME À L'ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE AU COURS DU TRIMESTRE			
a) Investissement de fonds, d'actifs réels ou de services dans des succursales à l'étranger ou des filiales ou sociétés contrôlées, matérialisé par des actions ordinaires ou privilégiées <input type="checkbox"/> obligations, garanties ou non garanties, ou billets <input type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/>	1) États-Unis	\$M	
	2) Royaume-Uni	\$M	
	3) Autres (précisez _____)	\$M	
b) Investissement en valeurs mobilières étrangères, effectué sans l'intermédiaire de bureaux canadiens de sociétés de placement <input type="checkbox"/> Obligations garanties et non garanties <input type="checkbox"/> Actions <input type="checkbox"/>	1) États-Unis	\$M	
	2) Royaume-Uni	\$M	
	3) Autres (précisez _____)	\$M	
III. DISPONIBILITÉS ET EXIGIBILITÉS ÉTRANGÈRES DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE		Au début du trimestre	À la fin du trimestre
(Veuillez indiquer le pays et le montant si la différence est supérieure à \$50 M)			
a) Comptes entre sociétés et/ou entre succursales	1) Solde débiteur (dû au Canada)	\$M	
	2) Solde créditeur (dû à l'étranger)	\$M	
b) Autres montants à recevoir de non-résidents		\$M	
c) Autres montants à payer à des non-résidents		\$M	
h) Montants à la Partie I ou II également compris dans les comptes entre sociétés	1) Au solde débiteur - III (a) 1 <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> Cr	\$M	
	2) Au solde créditeur - III (a) 2 <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> Cr	\$M	
IV. AUTRES TRANSACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ENQUÊTÉE ÉFFECTUÉS AU COURS DU TRIMESTRE AVEC DES NON-RÉSIDENTS		Impôt retenu	Montant net
a) Recettes (1) Intérêts (Pays _____)		\$M	
(2) Dividendes (Pays _____)		\$M	
b) Paiements (1) Dividendes	Actions ordinaires	\$M	
	Actions privilégiées	\$M	

Veuillez décrire brièvement la nature de toute transaction exceptionnelle ou extraordinaire déclarée dans le présent questionnaire.

Date	Téléphone	Nom et fonction du responsable	Signature
	Télex		

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

**DECLARATION DES SOCIÉTÉS DE
FINANCE CANADIENNES**

BP-21 CF

Trimestre civil se terminant le _____

Prépare de compléter le nom et l'adresse s'il y a lieu

Conservier un exemplaire

Téléphone
16131 996-2545
Télex: 053-3585

If you prefer this form in the English language, please check and return

Statistique Canada vous saurait gré de remplir le présent questionnaire et de le retourner à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0Z8 dans les trois semaines qui suivent sa réception.

Ce questionnaire est rempli par les sociétés canadiennes de financement des ventes, de prêts à la consommation, de financement des baux et par les autres sociétés financières canadiennes pour servir à la préparation des estimations officielles de la balance des paiements internationaux du Canada.

Les renseignements que vous nous communiquerez resteront strictement confidentiels conformément à la Loi sur la statistique, chapitre 19, Statuts du Canada de 1970-71-72.

Arrondir tous les montants au millier de la devise précisée

		À LA FIN DU TRIMESTRE LES CRÉANCIERS OU DÉTENTEURS SONT DES RÉSIDENTS		
		des États-Unis	du Royaume-Uni	d'autres pays
A. ÉLÉMENTS DE PASSIF CROISSANTS¹				
1. Emprunts et décaissements auprès des banques ^{2,3} - à court terme ⁴		Dollars canadiens 01		
		Dollars américains 02		
		Autres devises (préciser) 03		
- à long terme ^{4,5}		Dollars canadiens 04		
		Dollars américains 05		
		Autres devises (préciser) 06		
2. Montants dus à des sociétés liées ^{6,7} - à court terme		Préciser la devise 07		
	 08		
- à long terme ^{4,5}		Préciser la devise 09		
	 10		
3. Billets, dont l'échéance initiale est d'au plus un an, détenus par d'autres que des banques ou des sociétés liées: En avoirs directs aux non-résidents		Dollars canadiens 11		
		Dollars américains 12		
		Autres devises (préciser) 13		
Par l'entremise des bureaux canadiens des agences en valeurs mobilières		CANADA		
		Dollars canadiens 14		
		Dollars américains 15		
		Autres devises (préciser) 16		
4. Autres prêts et avances à court terme		Préciser la devise 17		
	 18		
5. Changements des autres dettes et avoirs à long terme ^{4,5} (Identifier chaque émission et préciser dans quelle devise elle est payable. Les rachats de titres au fonds d'amortissement doivent être inclus dans les remboursements). Nouvelles émissions		OPÉRATIONS DURANT LE TRIMESTRE AVEC LES RÉSIDENTS		
		du Canada	des États-Unis	du Royaume-Uni
				d'autres pays
- détenues par des sociétés liées	 19		
	 20		
- détenues par d'autres	 21		
	 22		
Rachats de titres		- Par l'entremise de sociétés liées 23		
	 24		
		- par ailleurs et autres 25		
	 26		

1. Les postes 1 à 4 se rapportent aux éléments du passif (bilan) tandis que le poste 5 concerne les opérations effectuées pendant le trimestre à l'égard du financement ou du remboursement des capitaux à long terme. Les montants compris dans les postes 1 et 2 ne doivent pas être inclus dans le poste 5.
 2. Traiter les succursales des banques canadiennes à l'étranger comme des non-résidents.
 3. Lorsque les sociétés liées sont des banques, déclarer les montants au poste 2 "Montants dus à des sociétés liées".
 4. À court terme - tous les titres dont l'échéance initiale, prévue ou probable, est d'au plus un an.
 5. À long terme - tous les titres devant demeurer ou qui demeureront vraisemblablement exigibles pendant plus d'un an, à partir de la date à laquelle ils ont été acquis.
 6. Société liée - société mère, filiale, société contrôlée ou affiliée.
 7. Si les chiffres correspondent à une situation ou à une opération spéciale, (par ex. retenue de bénéfices dus à une société liée ou emprunt d'une telle société qui a elle-même emprunté au Canada, les fonds nécessaires), décrire cette situation ou cette opération au verso de la formule.
 1-1200-15.21-14-6-76 (Voir verso)

Arrondir tous les montants au millier de la devise précisée

B. ÉLÉMENTS D'ACTIF CHOISIS ¹		À LA FIN DU TRIMESTRE LES DÉBITEURS SONT DES RÉSIDENTS		
		des États-Unis	du Royaume-Uni	d'autres pays
1. Créances à court terme sur				
- des sociétés liées	01			
- des banques (incluant succursales étrangères de banques canadiennes)	02			
- d'autres	03			
	04			
2. Changements des créances à long terme (dettes et avoirs) sur		OPÉRATIONS DURANT LE TRIMESTRE AVEC LES RÉSIDENTS		
		des États-Unis	du Royaume-Uni	d'autres pays
- des sociétés liées	05			
	06			
- d'autres	07			
	08			
3. DIVIDENDES PAYÉS DURANT LE TRIMESTRE ²		TOTAL DIVIDENDES	Dividendes payés à des non-résidents du Canada	
			Impôt retenu au Canada	Net aux non-résidents ³
- Actions ordinaires	09			
	10			
- Actions privilégiées	11			
	12			

1. Le poste 1 se rapporte aux créances à court terme tandis que le poste 2 a trait aux changements survenus pendant le trimestre par suite de l'acquisition et de l'emploi des fonds à long terme.

2. Inclure les gratifications et les dividendes payés et simultanément réinvestis. Déclarer séparément les dividendes payés sous forme d'actions.

3. Si une partie de ces fonds a été réinvestie au Canada, veuillez en indiquer le montant. \$ _____

Remarques:

Date	Téléphone	Nom et titre de la personne responsable	Signature
	Télex		

Division de la balance des paiements
**DÉCLARATION DES OPÉRATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS
 ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS**
 1976

CONFIDENTIEL

Conservez un exemplaire
pour vos dossiers

Changez le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Téléphone: 613/995-0743
Télex: 053-3585

If you prefer a questionnaire in English, please check

GUIDE

1. **But:** Le présent questionnaire vise à recueillir des estimations des opérations sur biens immobiliers et sur placements de même nature, estimations qui seront reprises dans les statistiques de la balance canadienne des paiements et dans le bilan canadien des investissements internationaux.
2. **Autorité:** Ces renseignements sont demandés en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72. Les renseignements ainsi fournis sont strictement confidentiels et seules les personnes assermentées y auront accès.
3. **Période d'observation:** Remplissez votre déclaration au 31 décembre 1976. Les enquêtés dont l'exercice se termine à une date autre que le 31 décembre, doivent remplir leur déclaration au trimestre financier se terminant entre le 15 novembre 1976 et le 15 février 1977.
4. **Date d'envoi du questionnaire rempli:** Un exemplaire rempli de ce questionnaire doit être renvoyé à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, Ottawa, K1A 0Z8, dans les 30 jours suivant la réception. Toute demande de précision sur la façon de remplir cette déclaration doit être envoyée à la même adresse. Les enquêtes peuvent téléphoner à frais virés à (613) 995-0743.
5. **Champ d'observation:** Les renseignements demandés à la section I se rapportent aux opérations sur biens immobiliers réglées par votre entreprise et effectuées durant l'année entre des résidents du Canada et des non-résidents; veuillez inscrire toutes les opérations menées à terme au cours de l'année. Aux sections 2 et 3, veuillez inscrire toutes les opérations portant sur les placements administrés par votre entreprise et dans lesquels des non-résidents ont une participation.
6. **Lieu de résidence:** Les non-résidents sont des personnes et des sociétés résidant à l'extérieur du Canada, sans égard à leur nationalité. Aux fins du présent questionnaire, les sociétés canadiennes constituées en corporations doivent être considérées comme des résidents du Canada, indépendamment de la participation des non-résidents au capital social.
7. **Opérations sur biens immobiliers entre des résidents du Canada et des non-résidents:** Veuillez inscrire toutes les opérations réglées par votre entreprise entre un commettant domicilié ou situé au Canada et un commettant domicilié ou situé dans un autre pays.
8. **Placements dans d'autres actifs:** Ce poste comprend tous les fonds déposés dans les comptes bancaires, les valeurs mobilières et les autres placements de capitaux.
9. **Recettes et dépenses en 1976:** il faut inscrire le règlement des comptes et toutes autres recettes et dépenses au nom de clients, compagnies ou individus, y compris les services commerciaux, financiers, de spécialistes, techniques, administratifs ou de gestion, la publicité, les commissions, les traitements, les primes d'assurance, etc.
10. **Dépenses versées au compte du propriétaire:** Il peut s'agir des transferts en monnaie canadienne ou étrangère au Canada ou ailleurs à un client non résident, ou au crédit du compte d'un non-résident dont la banque est située au Canada ou ailleurs.

1. Opérations sur biens immobiliers entre des résidents du Canada et des non-résidents en 1976 (voir l'article 7 du guide)

	Pays du non-résident	Prix contractuel	Non-résident part de la propriété	Dette contractée (y compris les hypothèques)	
				Auprès d'un résident du Canada	Auprès d'un non-résident (Précisez le pays)
(\$ milliers)					
(i) Biens immobiliers canadiens:					
a) Acquisition de biens immobiliers de résidents du Canada par des non-résidents					
b) Cession de biens immobiliers de non-résidents à des résidents du Canada					
(ii) Biens immobiliers étrangers:					
a) Acquisition de biens immobiliers de non-résidents par des résidents du Canada					
b) Cession de biens immobiliers de résidents du Canada à non-résidents					

Date	Indicatif régional et téléphone	Télex	Nom (lettres moulées) et fonction de l'agent responsable
------	---------------------------------	-------	--

2. Comptes de particuliers non-résidents et de sociétés constituées en corporation, à l'extérieur du Canada administrés par votre entreprise.

NOTE: Ne pas remplir cette section si vos clients ont rempli un questionnaire BP 22F, "Dossier Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères", auquel cas, inscrire le nom du client et cocher la colonne appropriée.

Nom et adresse de compte	BP 22F rempli	Placements à la fin de 1976			Recettes et dépenses en 1976 (voir l'article 9 du guide)						
		Valeur mobilières possédées	Dette contractée (y compris les hypothèques)		Placements dans d'autres actifs (voir l'article 8 du guide)	Recettes		Dépenses			
			Auprès d'un résident du Canada	Auprès d'un non-résident (préciser le pays)		De résidents du Canada	De non-résidents	Au compte du propriétaire* (voir l'article 10 du guide)	A d'autres non-résidents*	Auprès de résidents du Canada	
(\$ milliers)											

* Après déduction des retenues fiscales.

3. Comptes des sociétés canadiennes constituées en corporations et administrés par votre entreprise et qui ferment des placements de non-résidents.

NOTE: Ne pas remplir cette section si les entreprises clientes ont déjà un questionnaire BP 52F, "Répartition géographique de l'appartenance du capital des sociétés canadiennes", auquel cas, inscrire le nom de la société et cocher la colonne appropriée.

Nom et adresse de la société	BP 52F rempli	Répartition des placements à la fin de 1976				Certains postes de revenu en 1976					
		Parti du propriétaire		Dette contractée (y compris les hypothèques)		Gains retenus	Revenu net après impôts	Paiements à des non-résidents (après déduction des retenues fiscales)			Retenues fiscales
		Possédée au Canada	Possédée par des non-résidents (préciser le pays)	Auprès des résidents du Canada	Auprès des non-résidents (préciser le pays)			Intérêts	Transférés au compte du propriétaire	Autres	
(\$ milliers)											

4. Tous les autres comptes dont le lieu de résidence du propriétaire est inconnu

Nom et adresse du compte	Nom et adresse du représentant au Canada



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

CONFIDENTIEL

**INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS AU CANADA
PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
ANNÉE CIVILE, 1976**

BP-22F

Prière de corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Conservez un exemplaire

Telephone (613) 996-2545
Telex 053-3585

If you prefer this form in the English language, please check and return

GUIDE

1. **Généralités** – Le but visé par le présent questionnaire est d'obtenir des renseignements sur les opérations à long et à court termes effectuées entre des sociétés étrangères et leurs sièges d'exploitation situés au Canada, ce qui inclut des données tirées de leurs bilans et concernant la valeur de leurs avoirs et de leurs engagements au Canada. Prière d'arrondir tous les montants en milliers de dollars canadiens et de tracer un tiret en face de tout poste qui ne vous concerne pas.
2. **Autorisation**: Les renseignements que vous fournissez sont absolument confidentiels et seules les personnes ayant prêté le serment de discrétion y auront accès. Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-71-72.
3. **Déclaration**: Un exemplaire du questionnaire rempli doit être renvoyé dans les trente jours à la **Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0Z8**. Pour obtenir un délai plus long ou des formules supplémentaires, veuillez communiquer avec le surveillant de la Sous-section de la collecte des données. Les demandes d'éclaircissements ou de directives doivent être adressées à la Section de la balance des investissements internationaux. Les répondants peuvent téléphoner, à frais virés, à (613) 996-2545.
4. **Exprimez tout montant au millier de dollars canadiens près**: – Arrondir tous les montants en omettant les trois derniers chiffres. Cependant, si le montant éliminé dépasse \$500, augmentez le montant déclaré d'une unité. Par exemple, \$1,253,756 doit être inscrit, 1,254 sur la formule. Veuillez inscrire un tiret (-) lorsque le montant est inférieur à \$500 ou lorsque la question est sans objet.
5. **Société affiliée**: – société qui, dans l'ensemble, est contrôlée par le même actionnaire ou le même groupe d'actionnaires que la société déclarante.
6. **Partie II** – Déclarez tout montant directement payé, imputé ou porté en compte, réglé par l'émission d'effets, etc. au profit du créancier. Les postes a) 1 et b) 3 (**Recettes et paiements au titre des services et frais commerciaux divers**) comprennent tous les services commerciaux, financiers, professionnels, techniques, administratifs et de gestion, y compris les redevances, brevets, droits d'auteur, frais de publicité, commissions, rémunérations, primes d'assurance, locations de matériel ainsi que tous autres paiements et toutes autres recettes au titre de services au compte de non-résidents. Prière de lire le renvoi spécial sur la dernière page.

BP-22F

CONFIDENTIEL

INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS AU CANADA PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
ANNÉE CIVILE, 1976

I. OPÉRATIONS PORTANT SUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS À LONG TERME AU CANADA

Exprimer tout montant
en milliers de dollars
canadiens

Accroissement des investissements durant l'année 1976

(a) Investissements en espèces, en marchandises ou en services faits par le siège social \$ M	
(b) Emprunts contractés auprès d'autres non-résidents (Banques <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Pays _____) \$ M	
(c) Bénéfices répartis au compte d'investissement (après provision pour impôts canadiens) \$ M	
(d) Autres (prière de préciser _____ Pays _____) \$ M	
Diminution des investissements durant l'année 1976		
(e) Diminution des investissements faits par le siège social (prélèvement de capitaux, vente d'avoires canadiens à des résidents du Canada, prêts consentis au siège social, etc.) \$ M	
(f) Remboursement de dettes à d'autres non-résidents (Banques <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Pays _____) \$ M	
(g) Pertes imputées au compte de contrôle du siège social \$ M	
(h) Autres (prière de préciser _____ Pays _____) \$ M	

II. AUTRES OPÉRATIONS DURANT L'ANNÉE AVEC DES NON-RÉSIDENTS DU CANADA, 1976

(A l'exclusion des importations et exportations de marchandises et du transport)

	Retenue fiscale	Montant net
(a) Recettes (1) au titre de services ou de frais commerciaux divers		
{ En provenance du siège social, ou de sociétés affiliées \$ M	
{ En provenance d'autres non-résidents \$ M	
(2) Autres (prière de préciser) \$ M	
(b) Paiements (1) d'intérêt sur emprunts et avances \$ M	
(2) pour la location de biens immobiliers \$ M	
(3) au titre de services ou de frais commerciaux divers		
{ Au profit du siège social, ou de sociétés affiliées \$ M	
{ Au profit d'autres non-résidents \$ M	
(c) Bénéfices (net) réparti \$ M	x x x x
(d) Impôt supplémentaire payé aux termes de l'article 219 de la Loi de l'impôt sur le revenu \$ M	x x x x

III. ÉTAT DES PROFITS ET PERTES

Revenu		
Ventes de biens et services (nettes de toutes remises, escomptes, taxes de vente et d'accise) \$ M	
Déductions imputées aux recettes pendant l'année		
Coût des biens vendus \$ M	
Dépenses en prospection et mise en valeur imputées aux dépenses courantes \$ M	
Amortissement des dépenses en prospection et mise en valeur déjà capitalisées \$ M	
Dépréciation et amortissement des immeubles et du matériel \$ M	
Frais d'épuisement \$ M	
Autres dépenses d'exploitation \$ M	
Dépenses d'exploitation: Total \$ M	
Bénéfices d'exploitation ou (pertes) \$ M	
Autres revenus \$ M	
Bénéfices (ou pertes) nets (Avant provision pour impôts canadiens \$ M _____) \$ M	

BILAN

Succursale ou Division Canadienne

(Déclarez ci-dessous la valeur de vos investissements au Canada même lorsque l'organisation n'est pas considérée comme l'exploitation d'une succursale proprement dite)

Exprimer tout montant en milliers de dollars canadiens

Arrêté au 31 décembre ou au _____ 19 _____

	1975	1976
ACTIF		
1. Encaisse	\$ M	
2. Comptes à recevoir: résidents du Canada	\$ M	
3. non-résidents du Canada (partie II, poste C)	\$ M	
4. Stocks	\$ M	
5. Immobilisations (amortissement déduit)	\$ M	
6. Dépenses en prospection et mise en valeur reportées,	\$ M	
Investissements dans des sociétés canadiennes y compris les filiales et les sociétés contrôlées (veuillez préciser)		
7. _____	\$ M	
8. _____	\$ M	
9. _____	\$ M	
Autres éléments d'actif (prière de préciser)		
10. _____	\$ M	
11. _____	\$ M	
12. Actif total au Canada	\$ M	
PASSIF		
Engagements envers des résidents du Canada:		
1. Comptes à payer	\$ M	
Autres éléments de passif (préciser)		
2. _____	\$ M	
3. _____	\$ M	
Engagements envers des non-résidents du Canada:		
4. Compte collectif du siège social (net)	\$ M	
5. Autres comptes à payer	\$ M	
Autres éléments de passif (préciser)		
6. _____	\$ M	
7. _____	\$ M	
8. _____	\$ M	
9. Passif, total	\$ M	
<input type="text"/>	A <input type="text"/>	Réserve à Statistique Canada <input type="text"/>
Raison sociale		
Adresse du siège sociale		Adresse au Canada:
Activité principale	<input type="checkbox"/> Fabrication	<input type="checkbox"/> Commerce
	<input type="checkbox"/> Pétrole et gaz naturel	<input type="checkbox"/> Extraction minière
	<input type="checkbox"/> Autres (Prière de préciser)	
Produit ou service principal	Indicatif régional et n° de téléphone	Télex
		Date
Nom et fonction du signataire autorisé (lettres moulées)		

IV. Questions destinées aux sociétés en activité dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel, année civile 1976.

Indiquer le montant
en milliers de
dollars canadiens

1. Investissement de commanditaires ne résidant pas au Canada dans une société en commandite dans laquelle l'unité déclarante est le commandité \$ M _____
2. Investissements de particuliers, de successions et de fiducies ne résidant pas au Canada dans des entreprises en coparticipation dont l'unité déclarante est l'exploitant \$ M _____
3. Paiements à partir de la production et des recettes destinés à des particuliers ne résidant pas au Canada et associés à l'unité déclarante dans le cadre d'entreprises en coparticipation ou de sociétés en commandite \$ M _____

Prière de décrire brièvement la nature de tout montant exceptionnellement élevé ou des transactions rares rapportées sur ce questionnaire.

Avis spécial aux sociétés tenues de soumettre
des déclarations en vertu de la Loi sur les
déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Les montants inscrits à la Partie III (paiements) de la présente formule pour l'année civile doivent correspondre à ceux qui figurent dans les états de compte de CALURA "Paiements aux non-résidents", compte tenu des variations dues au fait que certains exercices financiers se terminent à une date différente du 31 décembre.

Dans la mesure de ce qui précède, les postes suivants devraient correspondre:

Balance des paiements (BP - 22F)	CALURA (État des paiements aux non-résidents)
Partie III (b) 1 Intérêt sur emprunts et avances	Poste (B) (ii) et (iii)
Partie III (b) 2 Location de biens immobiliers	Poste (C)
Partie III (b) 3 Paiements au titre de services ou de frais commerciaux divers	Poste (D) jusqu'à (D)*

* plus les autres services (autres que le transport de marchandises et l'expédition) qui n'entrent pas dans ces postes (p. ex., commissions) mais à l'exclusion des frais d'affrètement.



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements
OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP-22AF

**INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS AU CANADA
PAR DES SOCIÉTÉS NON CANADIENNES**

Conserver un exemplaire

Trimestre civil clos le

Téléphone: (613) 996-2545
Télex: 013-3585

In case of doubt, contact the unit at the above address

If you prefer this form in the English language, please check and return

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs sur la balance des paiements internationaux du Canada. Veuillez renvoyer un questionnaire dûment rempli d'ici trois semaines. (Les questions sont extraites du questionnaire annuel BP-22E; le titre des postes est le même.)

Le secret des renseignements individuels est garanti.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-71-72.

I. OPÉRATIONS PORTANT SUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

Exprimer tout montant en millier de dollars près (canadiens)

Accroissement des investissements au cours du trimestre -

a) Investissements en espèces, en marchandises ou en services, faits par le siège social \$M _____

e) Bénéfices répartis au compte de contrôle du siège social (après provision pour impôts canadiens) \$M _____

Diminution des investissements au cours du trimestre -

e) Diminution des investissements faits par le siège social (prélèvement de capitaux, vente d'avoirs canadiens à des résidents du Canada, prêts consentis au siège social, etc.) \$M _____

g) Pertes imputées au compte de contrôle du siège social \$M _____

II. AUTRES OPÉRATIONS AVEC NON-RÉSIDENTS DU CANADA

e) Bénéfice (net) réparti \$M _____

PASSIF

Engagements envers des non-résidents du Canada

4. Compte collectif du siège social (net) \$M _____

	En début de trimestre	En fin de trimestre

Préciser les détails relativement à la nature de tout montant exceptionnellement élevé ou des transactions rares rapportées sur ce questionnaire.

Date	Téléphone	Nom et fonction du signataire autorisé	Signature
	Télex		



Statistics Canada Statistique Canada

Section de la balance des paiements
OTTAWA K1A 0Z8

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

CONFIDENTIEL

BP - 23F

Année civile,

Prière de corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone: 613 996-2545

If you prefer this form in the English language, please check and return

Statistique Canada vous serait très reconnaissant de l'aider dans ses calculs relatifs aux mouvements de capitaux et à la balance des dettes internationales du Canada. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer, à la première occasion, dans l'enveloppe ci-incluse, à la Section de la balance des paiements.

Les renseignements que vous fournissez sont absolument confidentiels et seules les personnes ayant prêté le serment de discrétion y auront accès.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72.

Catégorie d'actions	Total des dividendes (année civile)	Dividendes payés à des non-résidents du Canada	
		Impôt retenu au Canada	Paiement net à des non-résidents
	\$	\$	\$
ACTIONS ORDINAIRES.....			
ACTIONS PRIVILÉGIÉES.....			
.....			
.....			

INSTRUCTIONS

- (1) Déclarer les dividendes payés aux actionnaires pendant l'année civile, quelle que soit la date à laquelle ils ont été annoncés.
- (2) Les dividendes d'actions doivent être indiqués séparément.
- (3) Si les versements ne sont pas exprimés en dollars canadiens, prière de l'indiquer.
- (4) Inscrire "néant" si aucun paiement n'a été fait.

Observations:

Adresse au Canada (siège social ou principale place d'affaires au Canada)

Date	Téléphone	Signature du représentant autorisé	Titre
------	-----------	------------------------------------	-------

effectuées par la société déclarante et toutes ses filiales canadiennes. En 1974, environ 6,300 de ces questionnaires ont été envoyés; parmi ceux qui ont été renvoyés, approximativement 800 ne renfermaient pas de chiffres significatifs.

Le questionnaire est divisé en quatre parties qui portent respectivement sur les transactions modifiant les investissements étrangers à long terme dans la société enquêtée, les transactions influant sur les investissements à long terme réalisés à l'étranger par la société enquêtée, les avoirs et engagements à court terme de la société enquêtée au Canada, et certaines opérations de services. Le questionnaire n'est pas conçu pour obtenir des chiffres sur toutes les transactions effectuées avec des non-résidents, puisque certaines données proviennent d'autres sources. Les importations et exportations de marchandises sont établies principalement à partir des documents douaniers et les statistiques du compte des transports sont estimées indépendamment. Il se peut enfin que de nombreuses questions ne concernent pas certains enquêtés.

Tous les questionnaires remplis sont étudiés attentivement afin de repérer les erreurs qui auraient pu s'y glisser, puis comparés aux déclarations précédentes de l'entreprise et souvent aussi aux déclarations relatives au bilan des investissements (questionnaires BP-51 à BP-60). Les données sont rapprochées avec celles recueillies au cours d'enquêtes trimestrielles antérieures ou provenant d'autres sources. Il est parfois nécessaire de demander des précisions par lettre, par téléphone ou par télex.

En plus de cette vérification de tous les questionnaires, on remplit aussi des questionnaires "pro forma" (comme cela a été décrit à la partie III à propos de la construction de certaines séries) pour tenir compte des transactions qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas été déclarées; il peut s'agir par exemple de ventes, par des sociétés non enquêtées, de nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes à des non-résidents, de prises de participation ou de contrôle qui ont été révélées par les questionnaires du bilan des investissements ou par d'autres sources mais dans lesquelles la société déclarante n'a joué qu'un rôle passif, ou de flux de capitaux imputés d'après des déclarations du bilan des investissements, dans le cas de sociétés à qui on n'a pas envoyé de questionnaire BP-21.

Le questionnaire BP-22, "Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères, par l'intermédiaire de leurs succursales ou divisions canadiennes", joue un rôle assez parallèle. Son titre doit être pris dans son sens le plus large de façon à représenter plus une activité qu'une notion d'ordre organisationnel. Le questionnaire comprend trois des quatre principales sections du BP-21 (l'autre section étant celle qui porte sur investissements à long terme à l'étranger), mais comprend aussi un bilan de la succursale ou de la

division canadienne, dont on se sert pour vérifier les flux de capitaux et établir la valeur des investissements à long et à court terme au Canada, aux fins du bilan des investissements internationaux.

En 1974, on a envoyé plus de 600 questionnaires BP-22, dont environ 200 n'ont produit aucun chiffre significatif pour cette année-là.

Par ailleurs, environ 600 questionnaires "pro forma" BP-21 et BP-22 ont été remplis pour que certains éléments totalisés soient aussi complets que possible.

En plus de vérifier ces questionnaires et d'en élargir la portée, on enregistre un grand nombre de détails géographiques provenant d'autres sources, afin de pouvoir mieux établir des répartitions bilatérales de certains postes de la balance des paiements.

Le questionnaire BP-19, "Industrie du pétrole et du gaz naturel au Canada", est une enquête menée occasionnellement pour explorer certains aspects particuliers du financement de cette industrie; adressé à des compagnies de pétrole et de gaz naturel opérant au Canada, il cherche à recueillir des données sur les capitaux qui proviennent de commanditaires (autres que des sociétés) résidant à l'extérieur du Canada et qui entrent dans des "sociétés en commandite" sous la direction des compagnies en question, ainsi que les capitaux qui entrent sous la forme de paiements anticipés sans intérêt, effectués par des sociétés d'utilité publique américaines pour des livraisons ultérieures de gaz naturel. Les résultats obtenus par ce questionnaire ont servi à établir la série D50, Autres transactions sur capitaux à long terme, et la catégorie des placements divers du bilan des investissements internationaux (voir la partie IV). Le questionnaire BP-21 a été modifié pour saisir en permanence ce genre d'information.

Le questionnaire BP-21RE, "Déclaration des opérations sur biens immobiliers entre le Canada et les autres pays", fournit des données sur les investissements en biens immobiliers canadiens et étrangers; il s'adresse à un petit nombre de particuliers et d'entreprises qui exercent au Canada des fonctions d'agence pour la cession ou la gestion de biens immobiliers. On enregistre ainsi les opérations sur biens immobiliers canadiens et étrangers qui ont lieu entre résidents et non-résidents, ainsi que les investissements d'entreprises et de particuliers non résidents dans des propriétés foncières de rapport qui échappent aux autres enquêtes de la division. Ce questionnaire a été introduit pour la première fois en 1974 et s'adressait alors à 370 enquêtés; après analyse des déclarations retournées, l'échantillon a été réduit à moins de 100 unités en 1975.

Les autres questionnaires de ce groupe représentent des versions abrégées des deux questionnaires



TRANSPORTS PAR EAU – GRANDS LACS ET VOIE MARITIME DU ST-LAURENT

Année civile se terminant le

Veuillez corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Conservez un exemplaire dans vos dossiers

Téléphone: indicatif 613/995-0743
Télex: 013-3585

If you prefer an English form, check here indicate your name (in block letters) and title and return this questionnaire.

Statistique Canada vous saurait gré de l'aider à établir la balance des paiements internationaux du Canada. Veuillez fournir les données demandées et retourner ce questionnaire à la Division de la balance des paiements dès que vous le pourrez dans l'enveloppe ci-annexée.

Les renseignements que votre société communiquera resteront strictement confidentiels.

Autorité: Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts révisés du Canada 1970-71-72.

1. Tonnage total transporté (sauf minerai de fer) du Canada aux ports des États-Unis	tonnes	_____
2. Total des recettes au titre du transport payées d'avance ou perçues pour le tonnage total transporté (sauf minerai de fer) déclaré à la question 1 ci-dessus	dollars	_____
3. Nombre total de tonnes de minerai de fer transportées du Canada aux ports des États-Unis	tonnes	_____
4. Total des recettes payées d'avance ou perçues pour le transport du minerai de fer déclaré à la question 3 ci-dessus	dollars	_____
5. Nombre total de tonnes de céréales des États-Unis acheminées en transit de ce pays aux ports canadiens.	tonnes	_____
6. Total des recettes payées d'avance ou perçues pour le transport des céréales déclarées à la question 5 ci-dessus	dollars	_____
7. Montant total versé à des non-résidents pour l'affrètement de navires (Précisez le pays de résidence)	dollars	_____
8. Revenu total provenant de non-résidents pour l'affrètement de navires (Précisez le pays de résidence)	dollars	_____
9. Salaires de l'équipage et autres frais maritimes payés dans les ports des États-Unis.	dollars	_____
10. Tonnage total des débarquements (importations) aux ports canadiens en provenance des États-Unis (sauf les céréales indiquées en 5)	tonnes	_____
11. Total des recettes payées d'avance ou perçues pour les débarquements aux ports canadiens en provenance des États-Unis indiqués ci-dessus	dollars	_____

Nous vous saurions gré d'inscrire tout commentaire ou toute appréciation que vous estimez être utile.

Adresse

Date	Téléphone	Nom et fonction de la personne responsable:	Signature
	Télex		

Division de la balance des paiements
 OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

**FRET, BÉNÉFICES ET DÉPENSES DES NAVIRES AU LONG COURS
 EXPLOITÉS PAR DES PROPRIÉTAIRES NON-RÉSIDENTS**

BP-24F

Année civile terminée le:

En cas d'erreur, corrigez le nom et l'adresse ci-dessus

Conservez un exemplaire pour vos dossiers

Téléphone 613/995-0743

If you prefer to receive a form in the other official language, please check and return

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs sur la balance canadienne des paiements internationaux. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer le plus tôt possible dans l'enveloppe ci-jointe.

Les renseignements fournis par votre entreprise en réponse au questionnaire demeureront strictement confidentiels.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

Compagnies de navigation visées par la présente déclaration _____

(Les bureaux de Montréal doivent déclarer les activités de tous les ports de l'est du Canada, y compris les ports du Haut Saint-Laurent et des Grands lacs; ceux de Vancouver pour tous les ports de l'Ouest. Si la chose n'est pas possible, donnez la liste des ports visés):

(Y compris une estimation des comptes d'exploitation encore ouverts le 31 décembre en raison de voyages entrepris durant l'année) 1. Tonnage total du fret d'entrée (<input type="checkbox"/> tonnes longues, <input type="checkbox"/> tonnes courtes <input type="checkbox"/> tonnes d'arrimage)	Navires exploités par des résidents dans les pays suivants:					
	États-Unis	Royaume-Uni	C.E.E. ²	Japon	Autres pays ¹ de l'OCDE	Autres pays étrangers
	(tonnes)					
	(en milliers de dollars)					
2. Bénéfice total provenant du fret d'entrée (fret payé au départ et à destination) pour le tonnage ci-dessus						
3. Dépenses totales des navires au Canada						

Questions et remarques supplémentaires concernant les renseignements fournis.

Veuillez indiquer, au besoin, le montant versé pour les réparations de navires dans les chantiers de construction navale au Canada figurant au poste 3 ci-dessus, "Dépenses totales des navires au Canada" \$M _____

Indiquez les dépenses que vous avez fait figurer au poste 3 ci-dessus "Dépenses totales des navires au Canada"

INSTRUCTIONS

- Ce questionnaire doit être rempli par les agents d'expéditions des firmes qui sont chargées des expéditions au nom d'exploitants étrangers de navires au long cours. Veuillez donner tous les renseignements possibles sur les navires qui sont entrés dans les ports faisant partie de votre territoire, même si vous ne connaissez pas toutes les transactions qu'ils effectuent dans d'autres ports. Dans le cas de tramping ou de navires affrétés occasionnellement, donnez au besoin une estimation.
- La C.E.E. comprend les pays suivants: l'Allemagne de l'ouest, la Belgique, le Danemark, la France, le Groenland, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
- Les autres pays de l'OCDE comprennent les pays suivants: l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie.
- Le fret "d'entrée" s'applique aux cargaisons arrivant au Canada en provenance de pays étrangers. Le cabotage en est exclu.
- Si vous ne connaissez pas le montant exact des recettes provenant de fret payé au départ, veuillez en donner une estimation.
- Dans les "Dépenses totales" sont comprises les sommes versées au Canada pour ces catégories de navires dont vous êtes l'agent. Sont compris dans les charges d'exploitation: La rémunération des équipages et les avances, les taxes de port, les frais de pilotage et de remorquage, les droits de quai, les frais de manutentions (dans le cas d'embarquements et de débarquements à la charge des navires), les frais d'agence, le coût du combustible et des fournitures, les frais de réparations, les sommes versées aux transporteurs ferroviaires et maritimes pour l'acheminement des marchandises si une somme correspondante au montant versé a été incluse automatiquement dans les bénéfices du fret d'entrée. Les charges d'exploitation des navires en provenance ou à destination du Canada et des navires rentrant allège doivent être comprises.
- Dans le cas de navires appartenant à des Canadiens mais exploités par des agents britanniques et portant l'immatriculation du Royaume-Uni, les opérations au compte de ces navires, sauf les transferts de recettes au Canada, doivent être déclarées au même titre que les opérations des navires exploités par des résidents du Royaume-Uni.

Nom de la compagnie		Adresse	
Date	Code régional et numéro de téléphone	Nom et qualité du responsable	Signature



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP - 25F

FRET, BÉNÉFICES ET DÉPENSES DES NAVIRES AU LONG
COURS EXPLOITÉS PAR DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

Année civile

En cas d'erreur, corrigez le nom et l'adresse ci-dessus

Conservez un exemplaire
pour vos dossiersTéléphone: indicatif (613) 995-0743
Telex: 013-3585If you prefer an English form check here and indicate your name (in block letters) and title and return this questionnaire.

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs sur la balance canadienne des paiements internationaux. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer le plus tôt possible dans l'enveloppe ci-jointe. Les renseignements fournis par votre entreprise en réponse au questionnaire demeureront strictement confidentiels. Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

Compagnies de navigation _____

Ports faisant l'objet de la présente déclaration _____

(par exemple, Halifax, Saini-Jean, Montréal, Vancouver, etc.)

	Tonnes		Milliers de dollars			
1. a) Tonnage total des débarquements en provenance de ports non canadiens (Indiquez s'il s'agit de tonnes longues, courtes ou d'arrimage)				x x x x x		
b) Tonnage total des embarquements à destination de ports non canadiens (Indiquez s'il s'agit de tonnes longues, courtes ou d'arrimage)				x x x x x		
2. Bénéfice total provenant du fret d'entrée au Canada (fret payé au départ et à destination) en provenance d'autres pays				x x x x x		
	États-Unis	Royaume-Uni	Communauté ¹ économique européenne	Japon	Autres ¹ pays de l'OCDE	Autres pays étrangers
	(en milliers de dollars)					
3. Bénéfice total provenant du fret de sortie (fret payé au départ et à destination) du Canada: (Y compris le revenu provenant de navires frétés à des non-Canadiens)						
4. Montant total versé pour l'affrètement de navires par pays de résidence du propriétaire						
5. Bénéfice total de fret provenant du trafic de marchandises entre ports étrangers par pays de débarquement						
6. Recettes provenant du transport des passagers par pays de résidence						
7. Dépenses totales des navires versées par l'exploitant canadien par pays ⁴						

1. Les paiements pour l'affrètement de navires doivent être répartis géographiquement en fonction du pays de résidence du fréteur.
2. La Communauté économique européenne comprend les pays suivants: l'Allemagne de l'ouest, la Belgique-Luxembourg, le Danemark, la France, le Groenland, l'Irlande, l'Italie, et les Pays-Bas.
3. Les autres pays de l'OCDE comprennent les pays suivants: l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie.
4. Dans les "dépenses totales" du poste 7 ci-dessus sont comprises toutes les sommes versées par les exploitants canadiens dans des pays étrangers au titre du transport maritime. Ces frais d'exploitation comprennent entre autres la rémunération des équipages et les avances, les taxes de port, les droits de canal, les frais de pilotage et de remorquage, les droits de quai, les frais de manutentions (chargements et déchargements aux frais des navires), les frais d'agence, le coût du combustible et des fournitures, les frais de réparation, les sommes versées aux transporteurs ferroviaires et maritimes ou autres pour l'acheminement des marchandises. Répartissez les dépenses faites aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres régions suivant l'endroit où les versements ont été effectués, y compris une estimation des comptes d'exploitation encore ouverts le 31 décembre en raison de voyages entrepris pendant l'année.

Veuillez nous faire part de tout commentaire ou précision que vous jugerez utile.

Nom de la compagnie		Adresse	
Date	Téléphone	Nom et qualité du responsable	Signature
	Télex		



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP-26F

DÉCLARATION DES IMPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT ET DÉRIVÉS ET AUTRES LIVRAISONS

Année civile

En cas d'erreur, corrigez le nom et l'adresse ci-dessus

Conservez un exemplaire pour vos dossiers

Téléphone: indicatif 613 995-0743
Télex: 013-3585If you prefer an English form, check here indicate your name (in block letters) and title and return this questionnaire.

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs sur la balance canadienne des paiements internationaux. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer le plus tôt possible dans l'enveloppe ci-jointe. Les renseignements fournis par votre entreprise demeureront strictement confidentiels.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

Indiquez toutes les sommes
en milliers de dollars

A. IMPORTATIONS DE PÉTROLE:

1. Nombre total de tonnes de pétrole brut, de kérosène et d'essence importées au cours de l'année:

a) par les ports maritimes de la côte Est:

(i) Portland, Maine tonnes courtes (net) _____

(ii) Autres ports de l'Est tonnes courtes (net) _____

b) par les ports maritimes de la côte Ouest tonnes courtes (net) _____

c) par d'autres ports (précisez?) tonnes courtes (net) _____

2. Coût total du fret océanique pour le transport de ces produits (voir les instructions):

a) par les ports maritimes de la côte Est:

(i) Portland, Maine \$M _____

(ii) Autres ports de l'Est \$M _____

b) par les ports maritimes de la côte Ouest \$M _____

c) par d'autres ports \$M _____

3. Partie de cette somme versée aux propriétaires ou exploitants de navires, par pays de résidence (voir les instructions) Indiquez toutes les sommes en milliers de dollars
- a) Canada SM _____
- b) États-Unis SM _____
- c) Royaume-Uni SM _____
- d) Pays de la C.É.E. (à l'exception du R.-U.) SM _____
- e) Japon SM _____
- f) Autres pays de l'O.C.D.É. SM _____
- g) Tous les autres pays SM _____

4. Nom et adresse des propriétaires, ou exploitants de navires, canadiens indiqués au poste 3, (a) ci-dessus, s'il y a lieu:

5. Dépenses totales dans les ports canadiens par propriétaire, selon le pays de résidence:

- a) États-Unis SM _____
- b) Royaume-Uni SM _____
- c) Pays de la C.É.E. (à l'exception du R.-U.) SM _____
- d) Japon SM _____
- e) Autres pays de l'O.C.D.É. SM _____
- f) Tous les autres pays SM _____

6. Agents canadiens consignataires des pétroliers: _____

B. AUTRES TRANSPORTS

1. Tonnage total de marchandises transportées par votre entreprise (y compris le pétrole et les autres marchandises) vers des ports non canadiens: tonnes courtes _____

Précisez le genre de marchandises: _____

2. Total des gains au titre du transport de marchandises, du Canada vers d'autres pays:

- a) États-Unis SM _____
- b) Royaume-Uni SM _____
- c) Pays de la C.É.E. (à l'exception de R.-U.) SM _____
- d) Japon SM _____
- e) Autres pays de l'O.C.D.É. SM _____
- f) Tous les autres pays SM _____

3. Tonnage total de marchandises transportées des ports non canadiens vers l'intérieur du pays (sauf le pétrole indiqué au poste A-1) : tonnes coutes _____

4. Total des gains réalisés au titre du transport de marchandises en provenance d'autres pays vers l'intérieur du Canada : \$M _____

5. Revenu au titre de l'affrètement de navires, par pays de résidence:

a) États-Unis \$M _____

b) Royaume-Uni \$M _____

c) Pays de la C.T.E. (à l'exception de R.-U.) \$M _____

d) Japon \$M _____

e) Autres pays de l'O.C.D.E. \$M _____

f) Tous les autres pays \$M _____

6. Montant total versé au titre de l'affrètement de navires à des propriétaires étrangers ou des affréteurs résidents des pays suivants (exclure les sommes versées au titre de l'affrètement inscrit en A2 et A3) (voir les instructions)

a) États-Unis \$M _____

b) Royaume-Uni \$M _____

c) Pays de la C.T.E. (à l'exception du R.-U.) \$M _____

d) Japon \$M _____

e) Autres pays de l'O.C.D.E. \$M _____

f) Tous les autres pays \$M _____

7. Total des gains au titre des marchandises transportées par votre entreprise entre les ports étrangers et déchargés dans les pays suivants:

a) États-Unis \$M _____

b) Royaume-Uni \$M _____

c) Pays de la C.T.E. (à l'exception du R.-U.) \$M _____

d) Japon \$M _____

e) Autres pays de l'O.C.D.E. \$M _____

f) Tous les autres pays \$M _____

8. Total des dépenses des navires faites par votre entreprise à titre d'exploitant canadien dans les ports étrangers des pays suivants:

a) États-Unis \$M _____

b) Royaume-Uni \$M _____

c) Pays de la C.T.E. (à l'exception du R.-U.) \$M _____

d) Japon \$M _____

e) Autres pays de l'O.C.D.E. \$M _____

f) Tous les autres pays \$M _____

C. VENTES DE COMBUSTIBLE ET DE LUBRIFIANTS MARINS

1. Tonnage total de combustible (soutes) et lubrifiants marins vendus à des navires exploités par des non-résidents dans les ports canadiens tonnes courtes _____
2. Total des gains au titre des ventes de combustible et de lubrifiants marins ci-dessus à des exploitants de vaisseaux étrangers résidents dans les pays suivants:
- a) États-Unis SM _____
- b) Royaume-Uni SM _____
- c) Pays de la C.E.E. (à l'exception du R.U.D.) SM _____
- d) Japon SM _____
- et Autres pays de l'O.C.D.E. SM _____
- f) Tous les autres pays SM _____

INSTRUCTIONS

La Communauté économique européenne comprend les pays suivants: Union Belge-Luxembourgeoise, Danemark (y compris le Groenland), France, Irlande, Italie, Pays-bas et Allemagne de l'ouest.

Les autres pays de l'O.C.D.E. comprennent les pays suivants: Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse et Turquie.

Poste A-2 - Les paiements pour l'affrètement (affrètement coque nue, voyage ou durée) de navires utilisés par votre entreprise pour importer du pétrole brut, du kérosène et de l'essence doivent être déclarés dans cette section.

Poste A-3 - Indiquez et précisez les paiements aux sociétés affiliées relativement aux navires qu'ils ont mis à la disposition de votre entreprise.

Le poste B-6 vise les paiements pour l'affrètement de navires à des non-résidents à des fins autres que l'importation de pétrole brut, de kérosène et d'essence (pris en compte aux questions A-1, A-2, et A-3) comme les importations d'autres produits, les exportations, le trafic intérieur ou côtier, y compris le transport du pétrole canadien et de ses dérivés entre l'est et l'ouest du Canada. Veuillez préciser la nature des opérations comprises dans les données inscrites à cette question.

Prière d'ajouter les commentaires ou les précisions que vous jugez utiles dans l'espace ci-dessus.

Raison sociale		Adresse:	
Date	Téléphone: Télex:	Nom et qualité du responsable	Signature

annuels complets, ou des enquêtes trimestrielles. Ainsi, le questionnaire BP-23, "Paiements de dividendes", permet de connaître les dividendes versés par les sociétés canadiennes (ou les sociétés constituées en vertu d'une loi étrangère dans le but premier d'exercer une activité économique au Canada) dont les autres transactions internationales ne sont pas suffisantes pour justifier l'envoi d'un BP-21, et dont les paiements de dividendes à des non-résidents ne peuvent pas être déduits en utilisant les informations publiques sur les dividendes en regard des répartitions d'actions déclarées dans les questionnaires du bilan des investissements. À peu près 100 questionnaires ont été expédiés en 1974.

Parmi les questionnaires trimestriels, le BP-21A et le BP-22A sont conçus pour recueillir, à des intervalles de trois mois, des données sur de nombreux postes couverts par les questionnaires BP-21 et BP-22 (mais pas sur tous). Ces questionnaires sont envoyés à beaucoup moins d'entreprises, environ 375 pour le BP-21A et 25 pour le BP-22A.

Le dernier questionnaire de ce groupe est le BP-21C, "Déclaration des sociétés financières canadiennes". Cette déclaration trimestrielle fournit des données plus détaillées que le questionnaire annuel BP-21 sur les modes de financement international des sociétés canadiennes spécialisées dans le crédit à la consommation, le crédit-bail et le financement des ventes, ainsi que sur ceux d'autres sociétés financières canadiennes. Ce questionnaire s'adresse à environ 50 sociétés.

Les chiffres déclarés dans les questionnaires de ce groupe servent pour de nombreux postes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux, comme l'indique le graphique V-1.

Questionnaires BP-20 et BP-24 à BP-26 - Ce groupe de questionnaire est destiné à obtenir les renseignements nécessaires aux estimations des opérations du compte des transports, qui sont décrites à propos des postes A21 et B21, dans la partie II.

Le questionnaire BP-20 couvre le transport par eau sur les Grands Lacs et la Voie maritime du St-Laurent; il a été rempli par 15 enquêtés en 1974.

Le questionnaire BP-24, qui porte sur le fret, les bénéfices et les dépenses des navires transocéaniques qui naviguent pour le compte de non-résidents, est envoyé à certains agents et compagnies de navigation (environ 70 en 1974).

Quant au questionnaire BP-25, il recueille des données sur le fret, les bénéfices et les dépenses des transocéaniques qui naviguent pour le compte de sociétés canadiennes; en 1974, il y a eu environ 35 répondants.

Le questionnaire BP-26 a pour but d'obtenir, auprès de certains importateurs, des renseignements sur le tonnage importé et les paiements de fret effectués par les transocéaniques, en particulier au titre du pétrole brut, des huiles et de l'essence. Environ 15 importateurs ont répondu à ce questionnaire en 1974.

Questionnaires BP-27 et BP-28 - Ce sont des déclarations annuelles qui doivent être remplies chaque année par les sociétés d'assurances canadiennes et par les sociétés d'assurances étrangères exerçant une activité au Canada. Ces questionnaires ne visent pas à fournir une analyse complète de leurs opérations, mais plutôt à combler certaines lacunes des statistiques établies à partir d'autres sources. Il convient de souligner que ces enquêtes ont été conçues, il y a de nombreuses années, en collaboration avec un comité constitué de représentants de ce secteur d'activité. L'une des préoccupations était de s'assurer que la charge de travail imposée aux enquêtés ne serait pas excessive par rapport à l'importance des données qu'on cherchait à obtenir; aussi certaines hypothèses et conventions ne sont-elles peut-être plus entièrement valables aujourd'hui.

Les données apparaissant sur ces questionnaires doivent être soumises à de nombreux traitements avant de pouvoir être employées dans la construction de certaines séries de la balance des paiements. La description qui suit est donc plus longue que celle de nombreux autres questionnaires dont l'importance est plus grande, mais dont les liens avec les séries publiées peuvent être plus facilement déduits d'après les parties II, III et IV.

Le questionnaire BP-27, qui a été rempli par environ 30 entreprises canadiennes en 1974, est très simple. En bref, il est conçu pour enregistrer les mouvements de capitaux entre les compagnies d'assurances canadiennes et les non-résidents, en distinguant les succursales, les agences et les comptes en banque de ces sociétés des autres non-résidents. Certains mouvements de fonds sont exclus de cette déclaration: ainsi, les achats ou les ventes de titres effectués par l'intermédiaire de courtiers ou de négociants en valeurs mobilières au Canada sont déjà déclarés chaque mois dans le questionnaire BP-30; de même, les paiements de dividendes à des actionnaires étrangers sont connus à l'aide de sources publiques et des questionnaires BP-51 et BP-52, ou encore à partir des questionnaires BP-21 ou BP-23. Le questionnaire décrit les diverses façons dont les mouvements de capitaux peuvent être effectués.

La partie A, qui porte sur les mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences et leurs comptes en banque, est traitée de manière inhabituelle. Lorsque le questionnaire a été introduit en 1952, on a décidé par



Section de la balance des paiements
Ottawa K1A 0Z8

Confidentiel

BP-27F

**MOUVEMENT DE CAPITAUX ENTRE LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CANADIENNES ET LEURS SUCCURSALES,
LEURS AGENCES, LEURS COMPTES EN BANQUE ET D'AUTRES SOCIÉTÉS OU PERSONNES
À L'EXTÉRIEUR DU CANADA**

Année civile terminée le:

Prière de corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu.

Classer un exemplaire.

Téléphone: (613) 996-2545

If you prefer this form in the English language, please check and return

Statistique Canada vous saurait gré de l'aider à recueillir des données sur les mouvements de capitaux et sur la balance canadienne de l'endettement envers l'étranger. Veuillez faire parvenir un exemplaire rempli de ce questionnaire à votre meilleure convenance à la Section de la balance des paiements dans l'enveloppe ci-jointe.

Les renseignements que vous nous fournirez resteront strictement confidentiels.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72.

Tout mouvement de capitaux entrant au Canada ou en sortant doit être compris à l'exception des mouvements provenant de:

- L'achat ou la vente de valeurs mobilières par l'intermédiaire de courtiers ou de tout autre agent en valeurs mobilières au Canada.
- Les paiements de dividendes à des détenteurs d'actions de l'étranger.

Parmi les opérations qui doivent être comprises à la partie A figurent:

- Les versements de capitaux par des succursales de l'étranger.
- Les capitaux transférés ou reçus au Canada au titre des revenus ou du principal sur des placements détenus à l'extérieur du Canada et sur des placements étrangers détenus au Canada.
- Les capitaux transférés ou reçus à l'étranger au titre des revenus ou du principal sur des placements canadiens détenus au Canada.
- Les envois de capitaux à des bureaux canadiens en vue de leur placement ou des capitaux provenant de bureaux canadiens en vue de leur placement, de leur dépôt dans des succursales, etc.

Parmi les opérations qui doivent être comprises dans la partie B figurent:

- Les capitaux entrant au Canada ou en sortant pour liquidation de primes, de demandes de règlement et de frais.

MOUVEMENTS DE CAPITAUX

A. Entre les sociétés d'assurances canadiennes et leurs succursales, leurs agences et les comptes en banque à l'étranger.

- 1. ENTRÉES de capitaux au Canada
- 2. SORTIES de capitaux du Canada

B. Entre les sociétés d'assurances canadiennes et les détenteurs de polices, les bénéficiaires et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada non comprises ci-dessus.

(Des chiffres approximatifs suffiront)

- 1. ENTRÉES de capitaux au Canada
- 2. SORTIES de capitaux du Canada

ENTRE LE CANADA ET			
les États-Unis	le Royaume-Uni	les autres pays	Total
L'exprimez tout montant au millier de dollars canadiens près.			
Réserve à Statistique Canada			
On n'aura pas à remplir la partie B sauf si la société estime que le mouvement net est supérieur à \$100,000.			
Réserve à Statistique Canada			

Nous vous remercions à l'avance de tout commentaire ou précision qui, d'après vous, pourrait être utilement ajouté aux questionnaires.

Date	Téléphone	Nom et fonction du responsable	Signature
	Télex		

convention qu'une position financière avait été établie au cours de la période de contrôle des changes pour les capitaux à long terme employés à l'étranger. Par la suite, toute entrée nette cumulée de capitaux au Canada, effectuée entre deux sociétés et déclarée à la partie A du questionnaire, était traitée comme un élément des autres revenus, au poste A23 du compte courant. (Les autres revenus ont été décrits plus en détail à propos des postes A23 et B23, dans la partie II.) Par contre, toute sortie nette cumulée de fonds était considérée comme un apport de capitaux supplémentaires et était incluse dans les sorties du poste D50, Autres transactions sur capitaux à long terme. Dans la mesure où les entrées nettes cumulées de fonds était ultérieurement réduites par des sorties, ces dernières étaient considérées comme des recettes négatives d'autres revenus (au compte courant) jusqu'à ce que le solde devienne nul; ce n'est que par la suite qu'elles étaient enregistrées comme des sorties de capitaux. De même, lorsqu'un solde cumulé de sorties nettes portées au compte de capital était réduit par des entrées, ces dernières étaient enregistrées comme des entrées de capitaux jusqu'à ce que le solde devienne nul, et étaient ensuite attribuées aux autres revenus.

Cette méthode a donné des résultats vraisemblables pendant un certain nombre d'années, mais il a fallu la modifier lorsque les mouvements ont commencé à être importants et irréguliers. Compte tenu de la nature plutôt arbitraire de la convention adoptée et de l'impact aléatoire des mouvements importants sur le solde des opérations courantes (et donc sur le produit national brut), on a appliqué une moyenne mobile sur 3 ans à toutes les séries qui auraient autrement été intégrées dans les statistiques des recettes d'autres revenus. L'écart entre les chiffres initiaux et la moyenne mobile de l'année courante et des deux années précédentes a été inscrit comme un flux de capitaux au poste D50.

À la partie B du questionnaire BP-27, on trouve les mouvements de fonds entre les sociétés d'assurances canadiennes et les non-résidents qui n'ont pas été compris dans la partie A; les principales transactions couvertes concernent les versements de primes, les règlements de sinistres et les frais. Les recettes, qui sont censées représenter des primes, figurent au poste A23 du compte courant, tandis que les paiements, qui représentent les règlements de sinistres et les frais, sont inscrits au poste B23. Ainsi, cette convention considère les primes et les règlements comme des opérations courantes et ignore leur aspect "capital". En fait, pour ce qui est des non-résidents, les sommes en cause au Canada ne sont pas suffisamment importantes pour justifier une comptabilisation détaillée de ces transactions.

De façon analogue, le questionnaire BP-28 porte sur les mouvements de capitaux entre les sociétés d'assurances étrangères exerçant une activité au Canada et les non-résidents; il a été utilisé pour environ 80 compagnies en 1974.

Bien qu'il ressemble au questionnaire BP-27 employé pour les sociétés d'assurances canadiennes, le BP-28 est un peu plus complexe et comprend trois parties. Comme le BP-27, ce questionnaire ne vise pas à appréhender toutes les transactions des compagnies enquêtées, certaines étant déjà mesurées à l'aide d'autres sources. Ainsi, les achats et les ventes de titres nouvellement émis ou en cours qui sont offerts au public canadien par l'intermédiaire de courtiers ou de négociants au Canada sont déclarés sur le questionnaire BP-30; quant aux paiements d'intérêts ou de principal effectués par le Canada au titre de valeurs mobilières canadiennes détenues à l'étranger, ils sont calculés d'après les dossiers du bilan des investissements.

Les parties A et B sont très semblables aux parties correspondantes du questionnaire BP-27. La partie A enregistre les mouvements de fonds entre les bureaux situés au Canada et ceux à l'étranger. Ces mouvements peuvent prendre des formes plus variées que dans le cas des sociétés canadiennes et font donc l'objet de précisions quelque peu plus détaillées. En fait, cette partie du questionnaire révèle certaines transactions qui appellent un traitement particulier. Ces opérations sont décrites ci-dessous, mais il est préférable que le lecteur connaisse d'abord le traitement le plus général, qui est identique à celui appliqué aux sociétés canadiennes. Depuis que ces questionnaires ont été introduits en 1952, un flux net cumulé entrant au Canada à la suite de transactions entre sociétés est considéré comme une entrée de capitaux et est inscrit au poste D50 du compte de capital; par contre une sortie nette cumulée est traitée comme un paiement d'autres revenus et portée au compte courant, au poste B23. Lorsqu'une entrée cumulée est réduite par des sorties ultérieures, celles-ci sont considérées comme des opérations en capital jusqu'à extinction du solde, et seulement après comme des autres revenus. De même, si une sortie nette cumulée est diminuée par la suite par des entrées, on considère que ces entrées compensent des pertes et réduisent les paiements d'autres revenus au poste B23, jusqu'à ce que le solde soit nul; elles sont ensuite enregistrées comme des afflux de capitaux.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les données déclarées à la partie A comprennent certains éléments qui exigent un traitement spécial et qui sont isolés des autres. Certaines déclarations indiquent des entrées qui correspondent aux primes des assurances collectives souscrites par des sociétés mères étrangères pour le compte des personnes employées dans leurs filiales canadiennes et qui passent par l'intermédiaire du siège social étranger de la compagnie d'assurances. On suppose que ces primes ont été prises en compte dans les frais de services qui ont été déclarés sur le questionnaire BP-21 comme payés par les filiales canadiennes à leurs sociétés mères; le retour de ces primes au Canada donne donc lieu à une écriture négative au poste B23, qui comprend les paiements de services commerciaux à des non-résidents.



Section de la balance des paiements

OTTAWA, K1A 0Z8

BP-29F

DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA SUR LES TRANSACTIONS AVEC DES NON-RÉSIDENTS

Année civile close le

Prière de corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone: 613/996-2545

If you prefer this form in the English language, please check and return

Les renseignements que vous fournissez sont absolument confidentiels et seules les personnes ayant prêté le serment de discrétion y auront accès.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

INSTRUCTIONS ET DÉFINITIONS

1. Il faut produire une Formule BP-29F à l'égard de chaque succursale canadienne d'une société de fiducie ou de prêts hypothécaires.
2. Les chiffres de la Partie I peuvent être arrêtés à une autre date que le 31 décembre, pourvu qu'on l'indique sur la formule. Des estimations réalistes suffiront pour les Parties III et IV. Calculer et déclarer tous les chiffres en milliers de dollars canadiens.
3. Afin de réduire le travail qu'impose le questionnaire, on peut limiter toute analyse exigée par les Parties I, III et IV, sauf dans le cas des transactions de titres, aux comptes d'une valeur en capital de \$50,000 ou plus.
4. **Résidence:** Les non-résidents sont des personnes ou des sociétés domiciliées hors du Canada, quelle que soit leur citoyenneté. Normalement, elles ne sont pas tenues de payer les impôts canadiens sur le revenu (sauf l'impôt de retenue des non-résidents). Dans le cas des sociétés de portefeuille et de fiducie, le pays de résidence est déterminé d'après la résidence de leurs usufruitiers. Lorsqu'on ne connaît pas le pays de résidence des usufruitiers, le pays de résidence de la société de portefeuille ou de fiducie est déterminé d'après la résidence des bénéficiaires du revenu courant.
5. **Déclarations:** Déclarer toutes les transactions, tous les retraits et tous autres mouvements de fonds entre le Canada et l'étranger, qu'ils soient inscrits ou non aux livres, négociés à l'étranger par des sociétés de fiducie en qualité d'exécuteurs principaux ou d'agents. C'est la société de fiducie du Canada qui exécute ou négocie effectivement les transactions. Les retraits et les autres envois de fonds à l'extérieur du Canada qui doit déclarer la transaction.
6. **Méthodes de calcul:** Prière d'adopter les méthodes de calcul ci-après: pour les actions, le prix d'achat ou la valeur marchande, selon le plus faible des deux; pour les obligations, le montant nominal; pour les prêts hypothécaires, la somme à rembourser; pour les biens immobiliers, le prix d'achat moins l'hypothèque due.
7. **Sociétés d'assurances:** Les affaires des sociétés d'assurances étrangères au Canada sont considérées comme celles d'une "succursale" au Canada. En conséquence, les avoirs de titres, hypothèques, etc., déposés au Canada en vertu des lois sur les assurances ou détenus à titre d'engagements envers des détenteurs de police canadiens (ou les transactions se rapportant à ces avoirs) sont considérés comme appartenant à des Canadiens et ne sont pas à déclarer. L'avoir hypothécaire des sociétés d'assurance-vie des États-Unis pour leur propre compte provient d'autres sources et ne doit pas figurer dans la déclaration.
8. **Envois de fonds:** Les envois à inscrire aux Parties III et IV peuvent prendre la forme de transferts de fonds en devises canadiennes ou étrangères, à un client non résident ou au compte de banque d'un client non résident, au Canada ou à l'étranger. Les envois effectués sous forme de transferts de titres ne doivent pas être déclarés. Ne pas déclarer les paiements d'intérêts, de dividendes et de principal effectués par des mandataires. Les envois à l'étranger au nom de résidents (e.g. contributions bénévoles ou caisses de voyages) et l'intérêt, les dividendes et le principal reçus à l'égard de titres étrangers ou de titres canadiens payés à l'étranger.
9. **Envois de revenu:** Si les chiffres du revenu envoyé à des non-résidents ne sont pas disponibles, des estimations suffiront. À cette fin, les déclarations d'impôt sur le revenu peuvent être utiles.
10. **Transactions de titres:** Statistique Canada reçoit des déclarations mensuelles sur les transactions internationales de titres de succursales et bureaux au Canada des banques, des agents de change, des courtiers en valeurs mobilières, de certaines sociétés de fiducie et de certains fonds mutuels et fonds de retraite. En conséquence, les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires doivent ne déclarer que les transactions avec l'étranger (y compris les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières) qui n'ont pas été effectuées par l'entremise d'une succursale canadienne, d'une agence soumise à la déclaration mensuelle.

Nous vous saurions gré de nous communiquer toute explication ou réserve qui s'impose à la suite d'un changement quelconque survenu par rapport à votre dernière déclaration.

Donner tous les montants
au millier de dollars près
(dollars canadiens)

		Pour les résidents				
		(1) Des États- Unis	(2) Du Royaume- Uni	(3) D'autres pays	(4) De tous les pays étrangers	
I. Valeur ¹ de l'actif administré ou détenu à la fin de l'année en vue d'un bénéfice pour des non-résidents par des succursales au Canada, dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille:						
a) Titres canadiens	{ Actions	01				
	{ Obligations	02				
b) Prêts hypothécaires à des Canadiens		03				
c) Biens immobiliers au Canada (moins la dette applicable)		04				
d) Soldes en dollars canadiens		05				
e) Titres étrangers	{ Actions des États-Unis	06				
	{ Obligations des États-Unis	07				
	{ Autres titres	08				
f) Autres avoirs étrangers		09				
II. Valeur ¹ des engagements de la société envers des non-résidents à la fin de l'année - exclure les montants déclarés à la partie I.						
a) Certificats de placement garantis, récépissés et obligations de la société, en dollars canadiens		10				
b) Comptes de dépôt en dollars canadiens		11				
III. Envois de fonds à l'extérieur du Canada au cours de l'année:			Aux États- Unis	Au Royaume- Uni	A d'autres pays	A tous les pays étrangers
a) Revenu envoyé à des non-résidents, en provenance d'avoirs détenus au Canada dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille		12				
Retraits de capitaux de:						
b) Successions et fonds de fiducie		13				
c) Autres comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, sociétés de portefeuille, fonds mutuels, fonds de retraite, etc.		14				
Coût des titres achetés directement d'agents de change, de courtiers en valeurs mobilières et d'autres personnes à l'extérieur du Canada. (Ne pas tenir compte de cette section si elle fait l'objet d'une déclaration mensuelle sur la Formule BP-30F)		15				
d) Titres canadiens	{ Actions	16				
	{ Obligations (y compris les certificats de placement garantis)	17				
e) Titres étrangers	{ Actions des États-Unis	18				
	{ Obligations des États-Unis	19				
	{ Autres titres	19				
IV. Envois de fonds au Canada au cours de l'année:			Des États- Unis	Du Royaume- Uni	D'autres pays	De tous les pays étrangers
a) Revenu envoyé au Canada en provenance d'avoirs étrangers détenus dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille		20				
b) Honoraires et autres frais d'administration		21				
c) Capital transféré dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, à des successions et fonds de fiducie et à des sociétés de portefeuille		22				
Produit des titres vendus directement aux agents de change, courtiers en valeurs mobilières et autres personnes à l'extérieur du Canada. (Ne pas tenir compte de cette section si elle fait l'objet d'une déclaration sur la Formule BP-30F)		23				
d) Titres canadiens	{ Actions	24				
	{ Obligations (y compris les certificats de placement garantis)	25				
e) Titres étrangers	{ Actions des États-Unis	26				
	{ Obligations des États-Unis	27				
	{ Autres titres	27				
Nom de la société		Succursale				
Adresse						
Nom et titre du représentant autorisé		Signature		Téléphone	Date	

¹ Voir le poste 6 des Instructions.

Division de la balance des paiements
 OTTAWA K1A 0Z8

BP-30F

CONFIDENTIEL

OPÉRATIONS AVEC DES NON RÉSIDENTS SUR DES VALEURS MOBILIÈRES

Pour le mois de _____

Nom
et
adresse:

TELEX 013-3585

Si votre nom et adresse ne sont pas indiqués ci-dessus, inscrivez-les.

Nom et fonction du signataire autorisé	
Signature	Téléphone
Pointer si aucune transaction n'a eu lieu ce mois-ci: <input type="checkbox"/>	

 If you prefer this form in the English language, please check and return
 Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72

NOTES EXPLICATIVES

1. **Objet du questionnaire:** Le présent questionnaire concerne les transactions internationales en valeurs mobilières. Il s'applique exclusivement aux transactions où la propriété d'un titre passe du résident d'un pays au résident d'un autre pays. Les transactions internationales comportent généralement un mouvement de fonds d'un pays vers un autre mais portent également sur des échanges de valeurs mobilières entre vendeurs et acheteurs résidents et non-résidents.
- 1.1 Si vous avez besoin de formules supplémentaires ou d'éclaircissements quant à la façon de les remplir, veuillez nous appeler directement à la Division de la balance des paiements (frais virés) au numéro 613/996-2545.
2. **Déclaration obligatoire:** Toutes les affaires traitées par une firme, soit à titre de commettant, soit à titre de mandataire, doivent être inscrites dans sa déclaration, même lorsque la transaction n'apparaît pas dans la comptabilité de l'entreprise. Les transactions avec des emprunteurs canadiens confiées à des filiales internationales seront également comprises. Une transaction effectuée à l'extérieur du Canada doit être déclarée par l'institution ou la firme établie au Canada qui effectivement se charge d'exécuter ou de faire exécuter la transaction de la valeur mobilière. Par exemple, si une banque vend un titre par l'entremise d'une firme canadienne pour un client qui se trouve à Londres, et si la même firme revend le titre à New York, la banque doit déclarer un achat au Royaume-Uni et la firme, une vente aux États-Unis, même lorsque toutes les parties sont au courant de l'ensemble de l'opération.
- 2.1 Si la firme "A" acquiert un titre par l'intermédiaire de la firme "B", succursale canadienne d'une société américaine, la firme "A" ne remplit aucune déclaration puisque dans son cas, elle a acheté le titre à une firme établie au Canada; si la firme "B" achète le titre aux États-Unis, elle doit en faire la déclaration.
- Les membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de l'Association des banquiers canadiens*, des Bourses canadiennes et des sociétés étrangères de placement mobilier qui exercent au Canada, de même que les autres établissements financiers et les investisseurs au Canada qui s'occupent directement de transactions avec des courtiers ou agents à l'étranger (par ex., sociétés de fiducie, caisses de placements et certaines sociétés non financières) remplissent un questionnaire à l'égard de leurs bureaux canadiens.
- * Les membres de l'Association des banquiers canadiens ne doivent pas déclarer les ventes ou achats à des non-résidents pour le compte de leur siège social ou d'une succursale canadienne (et non pour le compte de particuliers) portant sur des titres pouvant ou devant être payés en devises autres que canadiennes. Ces transactions font partie des variations de l'actif aux rubriques 9 à 14 inclusivement du rapport mensuel établi en vertu de la Loi sur les banques.
- 2.3 Les firmes appartenant à plus d'un organisme susmentionné veilleront à remplir une déclaration consolidée et à éviter tout double décompte.
3. **Nationalité:** Toute transaction entre un commettant domicilié ou résidant au Canada et un commettant domicilié ou résidant dans un autre pays doit être prise en compte, quelle que soit la nationalité du vendeur ou de l'acheteur. Par exemple, il faut déclarer une vente faite par un vendeur se trouvant au Canada à une succursale étrangère d'une firme canadienne alors que si l'acheteur est une personne canadienne d'une entreprise étrangère, cette transaction ne sera pas déclarée.
- 3.1 **Compagnies d'assurances:** Les affaires traitées au Canada par des compagnies d'assurance étrangères sont considérées comme l'étant par une succursale canadienne. Ainsi, les transactions qui se rapportent à des valeurs mobilières mises en dépôt en vertu de lois sur les assurances ou détenues aux fins de garantir des obligations envers les souscripteurs canadiens de polices sont considérées comme étant effectuées avec des Canadiens et ne doivent pas être déclarées ici. Les affaires traitées à l'étranger par des compagnies d'assurance canadiennes sont considérées comme des succursales non canadiennes et les transactions entre les succursales et le Canada doivent donc être déclarées.
- 3.2 **Sociétés de placements et trusts de placements appartenant à des non-résidents:** S'il est connu, c'est le pays de résidence des propriétaires auxquels reviennent les bénéfices des sociétés de portefeuille qui détermine la résidence de cette dernière.
- 3.3 On définit comme émission d'Eurobond, toute émission lancée par un syndicat international habilité à en placer les titres, libellée en une ou plusieurs devises de base, dans plusieurs pays à la fois.
- 3.4 Pour les besoins du présent questionnaire, les instructions concernant le classement statistique par nationalité de certains investisseurs et de certains titres peuvent être obtenues d'après le paragraphe 1.1.
4. **Transactions:** On classe généralement les titres suivant le pays où la société émettrice a été constituée. Ni la devise dans laquelle le titre est libellé, ni celle dans laquelle l'opération a pu être traitée n'ont la moindre importance en ce qui concerne le présent questionnaire. Par contre, les valeurs mobilières des sociétés constituées au Canada mais dont l'activité principale a lieu hors du pays doivent être considérées comme "étrangères".
- 4.1 **Lieu:** Le lieu où se trouvent les obligations, garanties ou non, ou les titres d'actions, n'a aucune importance. Par exemple, l'achat fait par un non-résident auprès d'un Canadien devra être déclaré, que le titre soit détenu au Canada ou livré ailleurs. Dans le même ordre d'idée, la vente de titres à un non-résident entraînant livraison, après paiement, à une banque

Arrondir tous les montants au plus proche millier de dollars canadiens. Voir note explicative No. 5

Arrondir tous les montants au plus proche millier de dollars canadiens. Voir note explicative No. 5

Type de valeurs mobilières				VENTES						ACHATS							
				(1) Aux États-Unis	(2) Au Royaume-Uni	(3) À l'Europe continentale	(4) Au Japon	(5) À d'autres pays	(6) TOTAL	(7) Aux États-Unis	(8) Au Royaume-Uni	(9) À l'Europe continentale	(10) Au Japon	(11) À d'autres pays	(12) TOTAL		
1. OBLIGATIONS, GARANTIES OU NON, BILLETS ETC. EN CIRCULATION <i>(Ayant une période initiale d'échéance supérieure à un an)</i>	Émissions canadiennes	Gouvernement du Canada	Directes	01											01		
			Garanties	02												02	
		Provinces	Directes	03													03
			Garanties	04													04
		Municipalités			05												05
		Chemins de fer, non garantis par le gouvernement			06												06
	Autres (y compris les corporations)			07												07	
	Émissions des États-Unis	Gouvernement		08												08	
		Eurobond		09												09	
		Autres		10												10	
	Émissions du Royaume-Uni	Gouvernement		11												11	
		Autres		12												12	
	Émissions d'autres pays étrangers	Eurobond		13												13	
		Autres émissions européennes		14												14	
		Autres		15												15	
2. ACTIONS ORDINAIRES OU PRIVILÉGIÉES EN CIRCULATION	Du Canada			16											16		
	Des États-Unis			17											17		
	Du Royaume-Uni			18											18		
	De l'Europe continentale			19											19		
	Du Japon			20											20		
	D'autres pays			21											21		
TOTAL - Postes, parties 1 et 2				22											22		
3. VALEURS MOBILIÈRES À COURT TERME <i>(Période initiale d'échéance inférieure ou égale à un an)</i>	Émissions de Gouvernement du Canada			23											23		
	Effets commerciaux			24											24		
	Effets des sociétés de financement canadiennes			25											25		
	Autres émissions canadiennes			26											26		
	Émissions étrangères			27											27		
4. NOUVELLES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES CANADIENNES <i>(Période initiale d'échéance supérieure à un an au moment où elles sont émises ou à compter de \$50,000)</i>	Obligations, garanties ou non, billets, etc. (au besoin, consulter la dernière page)			28											28		
				29											29		
				30											30		
				31											31		
	Actions ordinaires ou privilégiées			32											32		
5. NOUVELLES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DES ÉTATS-UNIS	Obligations	Gouvernement		33											33		
		Eurobond		34											34		
		Autres		35											35		
	Actions ordinaires ou privilégiées			36											36		
6. NOUVELLES ÉMISSIONS DU Royaume-Uni et de tout autre pays étranger <i>(au besoin)</i>				37											37		
				38											38		
				39											39		

NOTES EXPLICATIVES - fin

située au Canada, doit être déclaré par le vendeur puisqu'il y a eu changement de propriétaire entre le Canada et un pays étranger. (Pour le cas des opérations des compagnies d'assurances, voir le paragraphe 3.1).

- 4.2 **Nouvelles émissions:** Cette catégorie comprend les nouvelles émissions et les émissions de titres destinés à un remboursement ou à un remplacement de titres existants. Dans la pratique, on peut considérer que les titres d'une nouvelle émission sont en circulation à partir du moment où ils ont fait l'objet d'une distribution globale par l'organisme d'émission ou le syndicat chargé de l'achat. On dit donc qu'une émission est en circulation lorsqu'elle a été distribuée globalement à un groupe de vente. (Les droits de souscription, les titres d'option et toutes les actions d'un fond mutuel doivent être considérés comme des valeurs mobilières en circulation).
- 4.3 **Remboursement:** Lorsqu'une administration publique ou une société rachète ses propres obligations ou ses actions à un non-résident, cette opération doit être déclarée; tel n'est pas le cas des actions et les obligations arrivées à échéance, ni des émissions admises au remboursement total ou partiel.
- 4.4 **Rachat:** Pour les besoins de l'enquête, on qualifie de rachat une entente à court terme de vendre un titre, où l'on a précisé la date et le prix de rachat. Les transactions devront être inscrites à la catégorie qui convient, sans autre précision.
- 4.5 **Titres à court terme:** On utilisera la formule BP-30F avec les suppléments A et B pour la déclaration de transactions dont ils font l'objet. Les acceptations de banque devront être inscrites à la catégorie "Papier commercial"; les bons du Trésor émis par les provinces ou les municipalités, ainsi que les billets à terme des banques à charte, devront être inscrits à la catégorie "Autres émissions canadiennes". Les certificats de dépôt négociables émis par des non-résidents devront être inscrits avec les émissions étrangères.

4.6 **Date de référence:** Dans la présente déclaration, la date de livraison convient davantage que la date de contrat. Si des raisons d'ordre pratique imposent une utilisation généralisée de la date de contrat, il faudra absolument veiller à ce que les déclarations soient ajustées de façon à refléter les dates de livraison pour ce qui concerne les rachats et autres opérations importantes comportant livraison différée.

5. **MONTANTS À DÉCLARER:** Il faut inscrire toutes les valeurs en monnaie canadienne, au millier de dollars près, donc sans tenir compte des trois derniers chiffres. Il faut toutefois arrondir vers le haut lorsque le nombre correspondant est supérieur à \$500. Par exemple, pour \$1,253,756 il faut inscrire 1,254 sur le questionnaire. On supposera que les espaces laissés en blanc représentent des montants inférieurs à \$500 ou nuls. Lorsqu'une entreprise traite un volume important d'affaires en dollars E.U., elle peut inscrire ces opérations sur une déclaration mensuelle distincte où elle aura ajouté la mention "Montants exprimés en dollars des Etats-Unis".

5.1 **Opérations exécutées en dehors du Canada:** Inscrire comme montant de la vente ce que l'opération a permis de créditer au compte d'un client canadien, ou à votre propre compte (produit de la vente, moins les commissions et les taxes échues à l'étranger). Comme montant de l'achat, inscrire ce dont il a fallu débiter les comptes en question (prix d'achat plus commissions et taxes).

5.2 **Opérations exécutées au Canada:** Inscrire comme montant de la vente ce qu'il a fallu débiter au compte d'un acheteur non-résident pour cette opération (prix du titre, plus commissions et taxes échues au Canada). Comme montant de l'achat, inscrire ce que l'opération a permis de créditer au compte d'un vendeur non-résident (produit de la vente, moins commissions et taxes échues au Canada).

5.3 **Comptes de marge:** On considérera les opérations au titre des comptes de marge de la même façon que toutes les autres opérations.

Prière de décrire brièvement la nature de tout montant exceptionnellement élevé ou des transactions rares rapportées sur ce questionnaire.

Division de la balance des paiements
OTTAWA K1A 0Z8

VENTE DE VALEURS MOBILIÈRES À COURT
TERME AUPRÈS DE NON-RÉSIDENTS¹

Supplément A au questionnaire BP-30F

Pour le mois de			
02	04	05	06
Mu.	An.		

Légalité - Loi sur la statistique, chapitre 15,
Statuts du Canada 1970-71-72.

Valeur mobilière	Description de chaque émissions								
	Emprunteur	Date d'échéance	États-Unis	Royaume-Uni	Europe continentale	Autres pays de l'Ouest	Autres pays		
					S.V.P. indiquez le pays				
07-09		10-12	13-16	17-22	23-28	29-34	35-40	41-46	
			Indiquez mois et année						
			Montant exprimés en milliers de dollars canadiens ²						
ÉMISSIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	111	Bons du Trésor	Mo.	An.					
	111								
	111								
	111								
	111								
	111								
	111								
	111								
	112	Autres émissions à court terme ³							
	112								
PAPIER DE SOCIÉTÉ DE FINANCES CANADIENNE	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	120								
	170								

¹ Période initiale d'émission, inclure les dates à un an. ² Voir instruction 5 du BP-30F. ³ Précisez la date d'émission et taux d'intérêt.

VENTE DE VALEURS MOBILIÈRES À COURT TERME AUPRÈS DE NON-RÉSIDENTS¹

Valeur mobilière	Description de chaque émission							
	Emprunteur	Date d'échéance	États-Unis		Royaume-Uni	Europe continentale	Autres pays de l'Ouest	Autres pays
			13 - 16		17 - 22	23 - 28	29 - 34	35 - 40
07-09		10-12	Indiquez mois et année		Montant exprimés en milliers de dollars canadiens ²			
PAPIER COMMERCIAL CANADIEN	131		Mo.	An.	Acceptations bancaires			
	131							
	131							
	132				Autres effets de commerce canadiens			
	132							
	132							
	132							
	132							
	132							
	132							
AUTRES ÉMISSIONS CANADIENNES	141				Banques (p. ex. billets payables à vue au porteur)			
	141							
	141							
	141							
	141							
	142				Administrations (sauf indication ailleurs)			
	142							
	142							
	143				Entreprises publiques			
	143							
	143							
	143							
	144				Sociétés (p. ex. sociétés de prêts hypothécaires)			
	144							
144								
144								
ÉMISSIONS ÉTRANGÈRES ⁴	151				Bons du Trésor			
	151	Bons du Trésor des États-Unis						
	151							
	152				Effets de commerce étrangers - bancaires			
	152							
	152							
	153				Effets de commerce étrangers - non bancaires			
153								

⁴ Marquez (R) si le titre étranger est enregistré.

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

ACHAT DE VALEURS MOBILIÈRES À COURT TERME AUPRÈS DE NON RÉSIDENTS¹

Supplément B au questionnaire BP-30F

Période de référence			
02	04	05	06
Mo.	An.		

Legalité - Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72.

Valeur mobilière	Description de chaque émission							
	Emprunteur	Date d'échéance	Échéance		Royaume-Uni	Europe continentale	Autres pays de l'Ouest	Autres pays
			13-16	17-22				
			<i>S.V.P. indiquez le pays</i>					
	07-09	10-12	Indiquez mois et année					
			Mo.	An.				
			Montant exprimés en milliers de dollars canadiens ²					
ÉMISSIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	211	Bons du Trésor						
	211							
	211							
	211							
	211							
	211							
	211							
	211							
212	Autres émissions à court terme ³							
PAPIER DE SOCIÉTÉ DE FINANCES CANADIENNE	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							
	220							

¹ 200-55.2; 15-8-75 Période initiale d'échéance inférieure ou égale à un an. ² Voir instruction 5 du BP-30F. ³ Préciser la date d'émission et le type d'instrument.

ACHAT DE VALEURS MOBILIÈRES À COURT TERME AUPRÈS DE NON-RÉSIDENTS¹

Valeur mobilière	Description de chaque émission								
	Emprunteur	Date d'échéance	États-Unis	Royaume-Uni	Europe continentale	Autres pays de l'Ouest	Autres pays	S.V.P. indiquez le pays	
									13-16
	07-09	10-12	Indiquez mois et année						
			Mo. An.						
									Montant exprimés en milliers de dollars canadiens ²
PAPIER COMMERCIAL CANADIEN	231				Acceptations bancaires				
	231								
	231								
	232				Autres effets de commerce canadiens				
	232								
	232								
	232								
	232								
	232								
	232								
AUTRES ÉMISSIONS CANADIENNES	241				Banques (p. ex. billets payables à vue au porteur)				
	241								
	241								
	241								
	241								
	242				Administrations (sauf indication ailleurs)				
	242								
	242								
	243				Entreprises publiques				
	243								
	243								
	243								
	244				Sociétés (p. ex. sociétés de prêts hypothécaires)				
	244								
244									
ÉMISSIONS ÉTRANGÈRES ⁴	251				Bons du Trésor				
	251	Bons du Trésor des États-Unis							
	251								
	252				Effets de commerce étrangers - bancaires				
	252								
	252								
	253				Effets de commerce étrangers - non bancaires				
	253								

⁴ Marquez [R] si le titre étranger est enregistré.

Un autre genre d'opérations méritant un traitement particulier apparaît parfois dans la partie A: celles qui consistent, pour une compagnie d'assurances étrangère, à attribuer des valeurs mobilières canadiennes à ses opérations canadiennes, ou à les en retirer. En effet, la loi exige que les sociétés d'assurances étrangères maintiennent des actifs au Canada en relation avec leurs engagements envers des résidents canadiens; les avoirs de titres et d'autres actifs canadiens qu'elles constituent grâce aux primes et aux revenus de placement réalisés au Canada sont considérés comme étant liés à leurs activités canadiennes et ne figurent donc pas dans la balance des paiements ni dans le bilan des investissements. Toutefois, les compagnies d'assurances étrangères peuvent aussi détenir des valeurs mobilières canadiennes en tant qu'investisseurs non-résidents. Ces titres peuvent avoir été acquis grâce aux primes ou aux revenus d'investissements réalisés à l'extérieur du Canada, ou peuvent provenir de réserves libres des sociétés: de tels avoirs représentent alors des investissements étrangers au Canada, et l'acquisition ou la cession de ces titres, ainsi que les transferts de revenus de placements qui leur sont associés, constituent des transactions internationales du point de vue du Canada. Il peut aussi arriver que les compagnies aient à transférer au Canada des capitaux détenus à l'étranger ou, au contraire, que les actifs qu'elles détiennent au Canada en relation avec leurs engagements au pays soient supérieurs aux montants nécessaires. Les ajustements nécessaires peuvent alors prendre la forme de transferts de valeurs mobilières canadiennes entre deux positions financières, l'une "résidente" et l'autre "non-résidente"; un transfert d'un siège social étranger à un bureau au Canada est comptabilisé comme une entrée de fonds équivalents (recette qui est traitée de la façon normale décrite plus haut), tandis que le rapatriement de titres canadiens donne lieu à une sortie de capitaux du Canada (sortie qui est alors portée au poste D30 du compte de capital, qui enregistre les échanges d'obligations en circulation). On procède de manière analogue lorsque des avoirs excédentaires de valeurs mobilières canadiennes sont transférés à l'extérieur du Canada.

Deux autres genres de transactions spéciales se retrouvent parfois dans la partie A. Les intérêts et le principal des hypothèques canadiennes détenues à l'égard d'activités non canadiennes peuvent apparaître avec les transferts de capitaux du Canada, dans la partie A: on ignore les intérêts, car on a déjà une estimation globale des intérêts hypothécaires qui sont versés à des non-résidents; quant au principal, on le transcrit en fait dans la partie C2 du questionnaire BP-28 (voir plus loin). Le dernier élément nécessitant une attention particulière est constitué par les remboursements qui sortent du Canada au titre des règlements de sinistres effectués par des sièges sociaux étrangers pour des polices canadiennes, et qui apparaissent parfois dans la partie A2; dans la pratique, les chiffres correspondants sont utilisés avec les données de la partie B2.

La partie B du questionnaire BP-28, qui couvre les transferts entre bureaux au Canada et non-résidents, est analogue à la partie B du BP-27, déjà décrite en détail, sauf que sur le BP-28, les entrées de capitaux au Canada représentent en substance des règlements de sinistres (et non des primes), et les sorties des versements de primes (et non des règlements).

La partie C du questionnaire BP-28 n'a pas d'équivalent dans les déclarations des compagnies canadiennes: elle indique les mouvements de fonds entre les bureaux étrangers (y compris leurs comptes en banque au Canada) et les sociétés ou les personnes résidentes du Canada qui sont spécifiquement exclues ou qui ne sont pas concernées par une autre partie du questionnaire. Les entrées de capitaux se divisent en deux éléments. Le premier porte sur les achats de nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes; les totaux ne sont habituellement pas calculés, mais chacune des émissions ainsi relevées compte parmi les éléments qui servent à construire la série D32, Nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes. D'autres entrées, dues principalement à l'acquisition d'hypothèques, mais aussi à d'autres investissements au Canada (y compris les biens immobiliers et les valeurs mobilières en cours), ainsi que les capitaux déclarés comme sortant du Canada, constituent des éléments des séries D50 ou D30 du compte de capital.

Questionnaire BP-29 - Ce questionnaire annuel recueille des données sur les transactions des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire avec des non-résidents; en 1974, il a servi pour environ 55 sociétés et leurs succursales (le cas échéant) au Canada. Le questionnaire est divisé en quatre parties. La première porte sur la valeur des actifs gérés ou détenus en fin d'année au profit de non-résidents, dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille. Les chiffres ainsi obtenus entrent dans les estimations des placements divers au Canada (décrits à la partie IV) et, par ce biais, influent sur certaines estimations des flux de capitaux et de revenus. Cette partie du questionnaire recueille aussi des renseignements sur les actifs étrangers détenus pour le compte de non-résidents, qui servent surtout à interpréter par la suite les estimations des encours obtenues de sources étrangères lorsque la propriété réelle de ces avoirs peut paraître revenir à des Canadiens. La deuxième partie du questionnaire concerne les engagements qu'ont les sociétés enquêtées envers des non-résidents sous la forme de comptes de dépôt, de certificats de placement garantis, de certificats de dépôt, d'obligations non garanties, etc. en dollars canadiens. Ces données sont utilisées dans le bilan des investissements et sont à la base des écritures passées aux postes D50 pour les certificats de placement garantis et D71 pour les dépôts.

Les deux autres parties du questionnaire portent sur les envois de fonds. Les revenus au Canada s'inscrivent par la suite dans les recettes et les paiements d'autres revenus, tandis que les chiffres sur les recettes d'honoraires et autres frais d'administration entrent dans les recettes de services commerciaux du poste A23. En outre, comme il y a des honoraires et des autres frais d'administration qui sont compensés par des envois de fonds, ceux-ci sont imputés et ajoutés aux paiements au titre des autres revenus et aux recettes de services.

Les capitaux retirés de successions et de fonds de fiducie sont traités comme des transferts de successions au sein du poste B30, tandis que les autres transferts de capitaux (sauf ceux liés aux opérations sur valeurs mobilières) sont inscrits au poste D50. Les transactions internationales sur valeurs mobilières font évidemment partie des postes D30 ou D35, selon le cas.

On notera que les déclarations ne visent pas à connaître toutes les transactions internationales des sociétés enquêtées; en effet, certaines de ces opérations sont déjà déclarées dans le questionnaire BP-30 par les intermédiaires canadiens et sont exclues pour cette raison; dans le cas des sociétés qui effectuent un

volume important de transactions internationales sur valeurs mobilières, celles réalisées directement avec des non-résidents sont déclarées chaque mois dans le questionnaire BP-30, plutôt qu'annuellement dans le BP-29.

Questionnaire BP-30 - Ce questionnaire et les suppléments qui s'y rattachent couvrent plus de 30 sortes de transactions internationales sur valeurs mobilières et s'adressent à environ 150 répondants, dans le cadre de la seule enquête mensuelle que mène la Division. Ce questionnaire est rempli notamment par des courtiers et négociants en valeurs mobilières et des banques au Canada, ainsi que par des sociétés d'investissement, des caisses de retraite et d'autres investisseurs institutionnels importants qui s'occupent d'arranger ou d'exécuter directement des transactions sur titres à l'extérieur du Canada. On ajoute un supplément au questionnaire principal lorsqu'on veut obtenir plus de détails à propos des transactions sur valeurs mobilières à court terme.

Les renseignements tirés de ces questionnaires entrent dans la construction de nombreux postes de la balance des paiements et du bilan des investissements (voir le graphique V-1 et les parties III et IV).

Questionnaires utilisés surtout pour les estimations du bilan des investissements internationaux

Nous passons maintenant au groupe de questionnaires présentés au tableau V-1 qui servent en premier lieu à établir les estimations du bilan canadien des investissements internationaux. Nous avons déjà vu que les questionnaires destinés à recueillir des données de la balance des paiements sont aussi utilisés pour construire les estimations des avoirs et engagements internationaux du Canada. De même, les questionnaires du bilan des investissements fournissent aussi des données pour les estimations de la balance des paiements. Les liens entre ces deux ensembles d'estimations sont présentés au graphique V-1.

Comme dans le cas de la balance des paiements, il est préférable de grouper les questionnaires du bilan des investissements pour les décrire. Nous traiterons d'abord des questionnaires BP-51 à BP-58 et du BP-61, qui portent principalement sur les engagements extérieurs du Canada (les investissements étrangers au Canada). Enfin, nous terminerons cette partie V en décrivant les questionnaires BP-59 et BP-60, qui recueillent des données sur les investissements canadiens à l'étranger.

Même si les descriptions qui suivent se réfèrent aux sociétés ou aux firmes comme unités répondantes, les données obtenues sont généralement consolidées ou établies au niveau de l'entreprise (au sens indiqué dans la note de la partie VII relative aux classifications).

Questionnaires BP-51 à BP-58 et BP-61 - Le BP-51 et le BP-52 sont deux questionnaires de base qui portent sur la répartition géographique de l'appartenance du capital des sociétés canadiennes. (Le sous-titre du questionnaire précise que la définition englobe aussi les firmes constituées en vertu d'une loi étrangère dans le but premier d'exercer une activité au Canada. Il est souvent plus facile pour ces firmes de fournir des données sur l'ensemble de la société, plutôt que sur les seules activités de la succursale canadienne qui correspondent pratiquement aux activités totales de la société. Pour ce qui est des succursales de sociétés étrangères qui ne sont pas constituées au Canada, on utilise le questionnaire BP-22 qui, quoique techniquement plus approprié, entraîne plus de problèmes que les questionnaires BP-52 et BP-21, qui sont habituellement employés pour les sociétés canadiennes.)

En fait, c'est le BP-52 qui constitue le questionnaire de base: il fournit des données sur la société et sur la répartition géographique de ses actions et de ses engagements à long terme. En 1974, ce questionnaire a été adressé à environ 7,500 sociétés. Le BP-51, qui a longtemps été le questionnaire de base mais qui n'est plus utilisé maintenant qu'en remplacement, donne moins de détails que le BP-52 sur la valeur et la répartition des capitaux à long terme; il recueille par contre des données sur l'endettement à court terme et sur certains actifs non canadiens des firmes enquêtées.



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements
OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP - 51F

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'APPARTENANCE DU CAPITAL

des sociétés constituées au Canada ou constituées au vertu d'une loi étrangère, pour exercer une activité économique principalement au Canada.

1975

Prière de faire votre déclaration pour l'année financière (exercice financier normal) se terminant entre le 1^{er} avril 1975 et le 31 mars 1976.

Prière de corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

Garder un exemplaire

Téléphone: 613/996-2545
Télex: 013-3585

If you prefer this form in the English language, please check and return

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs sur les mouvements de capitaux et la balance canadienne des investissements internationaux. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer, à la première occasion, dans l'enveloppe ci-incluse.

Le secret des renseignements fournis est garanti.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

SECTION I - RÉPARTITION DE L'APPARTENANCE DES VALEURS MOBILIÈRES ET OBLIGATIONS DE VOTRE SOCIÉTÉ

Indiquer séparément chaque classe ou émission	Total émis et en circulation	Détenues au Canada	Nombre d'actions			Détenues dans d'autres pays
			Détenues au États-Unis	Détenues au Royaume-Uni	Détenues dans d'autres pays	
Actions ordinaires ou capital-actions						
Actions privilégiées						
Obligations garanties ou non garanties, billets, etc. ¹	\$	(% du total)	(% du total)	(% du total)	(% du total)	(% du total)
(Dans le cas des valeurs non nominatives, donner une estimation aussi précise que possible.)						
Autres dettes à long terme ² Indiquez les emprunts bancaires séparément	\$	\$	\$	\$	\$	\$

1. Y compris les titres émis par vos filiales canadiennes entièrement contrôlées. Les billets détenus par des banques devront figurer dans "Autres dettes à long terme".

2. Devant ou pouvant rester en circulation durant plus d'une année à compter de la date où ils ont été contractés, y compris les hypothèques, les avances accumulées en provenance d'une société mère et toutes autres formes d'engagements pouvant être considérées comme des placements dans votre société et ses filiales au Canada. Indiquer le taux d'intérêt, le terme d'échéance, la nature de l'engagement et la devise de paiement.

Dettes à court terme:	\$	\$	\$	\$	\$
Société mère et/ou sociétés affiliées					
Autres:					

SECTION II - VALEUR À LA FIN DE LA DERNIÈRE ANNÉE FINANCIÈRE, DU CAPITAL ET DU SURPLUS DE VOTRE SOCIÉTÉ, D'APRÈS LE BILAN CONSOLIDÉ. Si cela vous convient mieux, vous pouvez inclure l'état financier et cocher la case ci-contre

	Dollars canadiens
CAPITAL SOUSCRIT:	
Actions privilégiées	
Actions ordinaires ou capital-actions	
Excédent de capital (surplus d'apport, surplus attribuable à des dons, plus-value de réévaluation, perte due à l'émission d'actions au-dessous du pair, etc.). S'il s'agit d'une perte, cocher ici <input type="checkbox"/>	
BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS:	
Excédent	
Perte	

Nota: Si vous ne pouvez produire de données d'après le bilan consolidé, prière de l'indiquer

SECTION III – DIVERS

1. Date de constitution de la société _____ Charte fédérale, provinciale ou autre (préciser) _____
2. Date à laquelle se termine l'exercice financier de la société _____
3. Activité principale de la société: Fabrication Pétrole et gaz naturel Autre (prière de préciser) _____
 Commerce Mines _____
4. Principal produit fabriqué ou vendu, ou service rendu _____
5. Votre compagnie détient-elle des actions ou des titres obligataires de toute autre société canadienne? Oui Non

SECTION IV – PRINCIPAUX INVESTISSEURS DANS VOTRE SOCIÉTÉ**1. Actionnaire ou groupes d'actionnaires à intérêts prépondérants.**

Donnez le nom de tous les actionnaires faisant partie d'un groupe qui, à votre avis, est en mesure d'exercer le contrôle grâce aux valeurs mobilières qu'il détient ou par d'autres moyens. Les actionnaires faisant partie du groupe à intérêts prépondérants peuvent aussi comprendre les sociétés apparentées à votre entreprise.

	Classe d'actions détenues	Nombre d'actions détenues
Non-résidents: Nom et pays de résidence		

Résidents: Nom et adresse		

2. Autres investisseurs importants

Énumérez tous les autres investisseurs détenant au moins 5% ou plus d'une certaine classe d'actions ou détenant une participation financière à long terme représentant \$1,000,000 ou plus.

	Catégorie de valeurs mobilières ou obligations	Nombre d'actions ou montant d'obligations détenues
Non-résidents: Nom et pays de résidence		

Résidents: Nom et adresse		

SECTION V – TRANSACTIONS ET AVOIRS DE VOTRE SOCIÉTÉ À L'ÉTRANGER

1. Existe-t-il une société légalement constituée à l'étranger qui soit:
- a) une filiale de votre société? Oui Non
- b) dirigée, par participation majoritaire, par les mêmes actionnaires non sociétaires résident au Canada qui ont des intérêts prépondérants dans votre société? Oui Non
- c) affiliée à votre société? Oui Non
 (Ne pas tenir compte des sociétés ou des filiales de sociétés mentionnées à la section IV)
- Dans l'affirmative, indiquer le nom et l'adresse de chaque société.

2. Avez-vous une succursale qui ne soit pas constituée en société, et qui exerce une activité dans un autre pays? Oui Non
3. Détenez-vous à l'étranger d'autres avoires que ceux qui représentent des filiales ou des succursales non constituées en sociétés? Oui Non

Dans l'affirmative, préciser la nature des avoires et en donner une évaluation:

Soldes de devises étrangères en banques et dans d'autres institutions:

a) au Canada	dépôts swap	\$ _____	Effets commerciaux et des sociétés de financement étrangers	\$ _____
	autres	\$ _____	Autres titres non canadiens	\$ _____
b) à l'étranger		\$ _____	Prêts et avances à des non-résidents	\$ _____
	Bons du trésor non canadiens	\$ _____	Autres	\$ _____

Adresse au Canada (siège social ou principale place d'affaires au Canada)

Date	Téléphone	Télex	Nom et fonction du signataire autorisé
_____	_____	_____	_____



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'APPARTENANCE DU CAPITAL

BP - 52F

des entreprises légalement constituée au Canada ou aux termes de lois étrangères dans le but principal d'exercer leurs activités au Canada
1975

Prière de corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Gardez un exemplaire

Téléphone: (613) 996-2545
Telex: 013-3585

If you prefer this form in the English language, please check and return giving your name and title

DIRECTIVES

- Autorisation:** Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-71-72. Les renseignements que vous fournissez sont absolument confidentiels et seules les personnes assermentées pourront y avoir accès.
- But de l'enquête:** Ce questionnaire a pour but de faciliter la collecte des renseignements qui seront utilisés pour le calcul des mouvements internationaux de capitaux et de la balance des paiements. Les formules connexes (Participation dans des sociétés canadiennes, BP-53F, et Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes, BP-59F) sont conçues de façon à recueillir des données sur la participation des entreprises canadiennes et sur leurs investissements à l'étranger.
- Déclarations:** Un exemplaire du questionnaire rempli BP-52, (BP-53 et BP-59 selon le cas) doit être renvoyé dans les trente jours à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ont.) K1A 0Z8. Pour obtenir un délai plus long ou des formules supplémentaires, veuillez communiquer avec le surveillant de la Sous-section de la collecte des données. Les demandes d'éclaircissements ou de directives doivent être adressées à la Section de la balance des investissements internationaux. Les répondants peuvent téléphoner, à frais vus, au (613) 996-2545.
- Unité déclarante:** Pour les sociétés déclarantes qui ont des filiales ou des sociétés effectivement contrôlées il faut que ces déclarations portent, sauf indication du contraire, sur une consolidation, et qu'elles soient remplies sur une base consolidée. Les sociétés comprises dans la consolidation doivent normalement être celles que votre société a prises en compte dans ses états financiers consolidés. Le nom des filiales canadiennes consolidées dans ces déclarations doit être indiqué sur la formule connexe BP-53F (Partie I) et celui des filiales non-canadiennes sur la formule BP-59F. Nous savons bien sûr qu'il ne sera pas toujours possible que les déclarations portent sur une consolidation; veuillez noter cependant que les sociétés non comprises dans cette déclaration peuvent faire l'objet d'un questionnaire distinct.
- Période observée:** Veuillez si possible faire votre déclaration pour le trimestre financier se terminant entre le 15 novembre 1975 et le 15 février 1976. Sinon, faire la déclaration pour l'année financière se terminant entre le 1er avril 1975 et le 31 mars 1976.
- Arrondissez tous les montants au milliers de dollars canadiens le plus proche:** Toutes les sommes doivent être arrondies par l'élimination des trois derniers chiffres. Toutefois, si le montant éliminé dépasse \$500, il faut ajouter un au chiffre arrondi. Ainsi, il faudra déclarer 1,254 au lieu de \$1,253,756 sur la formule. Prière d'ajouter un zéro (=) lorsque le montant est inférieur à \$500 ou lorsqu'il n'y a pas lieu de l'inscrire. À moins d'avis contraire, tous les montants doivent être déclarés en dollars canadiens.
- Dettes à long terme:** Ne déclarez que les dettes des sociétés canadiennes comprises dans la consolidation. Essayez d'estimer au mieux la répartition géographique des valeurs mobilières qui ne sont pas enregistrées. Les billets à long terme détenus par des banques doivent être inscrits sous "Autres dettes à long terme". En général, il faut déclarer toutes les dettes dont le terme initial d'échéance est d'un an ou plus ou qui risquent de demeurer en circulation plus d'un an, y compris les hypothèques et les avances accumulées de la société mère. Les émissions particulières doivent être déclarées et les montants à payer indiqués en milliers d'unités de la devise de paiement.
- Pays appartenant à la communauté économique européenne (C.E.E.):** Toute donnée concernant le Royaume-Uni doit être déclarée distinctement de celles qui ont trait aux "autres pays de la C.E.E." Les autres pays de la C.E.E. sont: la Belgique, le Luxembourg, la République d'Irlande, l'Allemagne de l'ouest, les Pays-Bas, le Danemark (y compris le Groenland et les Iles Féroé), la France (y compris Monaco et Andorre), l'Italie (y compris Saint-Marin et le Vatican).
- Surplus d'apport:** Surplus résultant d'opérations effectuées dans les actions de la société elle-même, de différentes opérations et variations du capital-actions, des contributions des actionnaires, des contributions provenant de l'extérieur de la société, de la distribution des dividendes des actions et d'opérations similaires ordonnées par le conseil d'administration grâce auxquelles une certaine partie des bénéfices non répartis est réaffectée comme faisant partie du capital de la corporation et créditée ainsi au capital-actions et aux comptes de l'excédent d'apport.

DÉFINITIONS

Entreprise canadienne: Société ou famille de sociétés, faisant affaire au Canada et qui, en raison d'une propriété commune est contrôlée ou administrée par les mêmes intérêts.

Actionnaire ou groupes d'actionnaires à intérêts prépondérants: Il s'agit des actionnaires ou des groupes d'actionnaires affiliés qui, à votre avis, sont en mesure d'exercer le contrôle grâce aux valeurs mobilières qu'ils détiennent ou par d'autres moyens. Les actionnaires faisant partie du groupe à intérêts prépondérants peuvent comprendre les sociétés connexes et peuvent résider dans plus d'un pays.

Filiale: Société dans laquelle une autre société possède directement, ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, ou de ces deux manières, plus de 50 % des droits de vote.

Société effectivement contrôlée: Société dont les décisions relatives à l'exploitation et aux finances sont effectivement contrôlées par la société déclarante même si elle détient moins de 50 % des droits de vote en circulation.

Société affiliée: Société qui est contrôlée, dans l'ensemble, par le même actionnaire ou le même groupe d'actionnaires que la société déclarante.

Société associée: Société dans laquelle la société déclarante détient directement, ou indirectement par l'intermédiaire de filiales ou par des sociétés effectivement contrôlées, ou de ces deux manières, au moins 5 % mais inférieur à 50 % des droits de vote et qui n'est pas une société effectivement contrôlée ou associée (une société comprendrait alors les sociétés en coparticipation).

Société connexe: Toute filiale ou société contrôlée, affiliée ou associée.

PARTIE I. GÉNÉRALITÉS

1. Date de constitution de la société	2. Charte fédérale, provinciale ou autre (précisez)	3(a). Fin de l'année financière	3(b). Fin de la période observée
4. Adresse au Canada (siège social ou principal lieu d'affaires au Canada)			
5. Activités principales de la société <input type="checkbox"/> Fabrication <input type="checkbox"/> Pétrole et gaz naturel <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Extraction minière <input type="checkbox"/> Autres (précisez) _____			
6. Principal produit ou service _____			
7. Le présent questionnaire est-il accompagné de la formule BP-53F "Participation dans des sociétés canadiennes"? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, la société déclarante possède-t-elle des actions ou des titres obligataires dans d'autres compagnies canadiennes? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
8. Le présent questionnaire est-il accompagné de la formule BP-59F "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes"? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, la société déclarante ou l'une de ses filiales au Canada a-t-elle des capitaux investis à l'étranger autres que des encaisses en devises étrangères et des effets commerciaux à recevoir? <input type="checkbox"/> oui, prière de donner une brève description. _____ <input type="checkbox"/> non			

PARTIE II. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'APPARTENANCE DES VALEURS MOBILIÈRES ET DES OBLIGATIONS DE VOTRE SOCIÉTÉ

GENRE DES ENGAGEMENTS ET DES VALEURS MOBILIÈRES	DÉTENUES DANS TOUS LES PAYS		RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE À LA FIN DE LA PÉRIODE COURANTE									
	Émission et en cours total		Détenues au Canada		Détenues aux États-Unis		Détenues dans les pays de la communauté économique européenne		Détenues dans d'autres pays			
	Indiqués dans la déclaration précédente	Fin de la période courante	Total	Détenues par un actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires	Total	Détenues par un actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires	Royaume-Uni		Autres pays de la C.É.E.		Total	Détenues par un actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires
							Total	Détenues par un actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires	Total	Détenues par un actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires		
1. DETTES À LONG TERME DE VOTRE SOCIÉTÉ ET DES FILIALES CANADIENNES OU SOCIÉTÉS EFFECTIVEMENT CONTRÔLÉES FAISANT L'OBJET DE LA CONSOLIDATION (Incluez celles dont l'échéance est de moins d'un an.) (Voir directive poste n° 7.)												
A) Obligations, garanties et non garanties, billets (Indiquez séparément chaque émission et le montant en devise de paiement) milliers d'unités de devise de paiement												
Nature de l'engagement	Taux d'intérêt	Date d'échéance (mois, année)	Devise de paiement									
B) Autres dettes à long terme (Indiquez les emprunts bancaires séparément)												
2. PARTICIPATION MINORITAIRE DANS LES FILIALES OU SOCIÉTÉS CANADIENNES EFFECTIVEMENT CONTRÔLÉES FAISANT L'OBJET DE LA CONSOLIDATION milliers de dollars												
Valeur de la participation minoritaire												
3. CAPITAL-ACTIONS (Indiquez chaque catégorie distinctement)												
A) Actions privilégiées émises et en circulation nombre d'actions												
1)												
2)												
3)												
4)												
5)												
B) Actions ordinaires émises et en circulation												
1)												
2)												
3)												
PARTIE III. ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (incluez les réserves et les affectations de surplus)						PARTIE IV. CONSOLIDATION DU SURPLUS D'APPORT (Voir le n° 9 du guide)						
				milliers de dollars						milliers de dollars		
Solde initial						Solde initial						
Bénéfices nets (pertes) avant impôts						Additions/suppressions (précisez)						
Provisions pour impôts sur le revenu - Canadien												
- étranger												
Dividendes déclarés - argent comptant												
- actions												
Autres additions/déductions (précisez)												
.....												
.....												
Solde de fermeture						Solde de fermeture						

PARTIE V. AVOIR DES ACTIONNAIRES		Arrondir toutes les sommes au millier de dollars canadiens. Voir directive poste n° 6.
Capital-actions (émis et entièrement versé)		milliers de dollars
Actions privilégiées (1)	
(2)	
(3)	
(4)	
(5)	
Actions ordinaires (1)	
(2)	
(3)	
SURPLUS D'APPORT (Partie IV)	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (Partie III)	
CRÉDITS DE RÉÉVALUATION (augmentations non réalisées de la valeur des immobilisations)	

PARTIE VI. PRINCIPAUX INVESTISSEURS DANS VOTRE SOCIÉTÉ
 Section I. Actionnaire ou groupes d'actionnaires à intérêts prépondérants.

Réservé à Statistique Canada	Donnez le nom de tous les actionnaires faisant partie d'un groupe qui, à votre avis, est en mesure d'exercer le contrôle grâce aux valeurs mobilières qu'il détient ou par d'autres moyens. Les actionnaires faisant partie du groupe à intérêts prépondérants peuvent aussi comprendre les sociétés apparentées à votre entreprise.	Catégorie d'actions détenues	Nombre d'actions détenues
	Non-résidents: Nom et pays de résidence		
	Résidents: Nom et adresse		

Section II. Autres investisseurs importants.

Réservé à Statistique Canada	Énumérez tous les autres investisseurs détenant au moins 5 % d'une certaine catégorie d'actions et/ou détenant des engagements à long terme s'élevant à \$1.000.000 ou plus.	Catégorie de valeurs mobilières ou engagements	Nombre d'actions ou montant des engagements détenues
	Non-résidents: Nom et pays de résidence		
	Résidents: Nom et adresse		

Section III. Actionnaires minoritaires des filiales ou des sociétés canadiennes effectivement contrôlées faisant l'objet de la consolidation.

Réservé à Statistique Canada	Nom de la société canadienne	Actionnaires minoritaires détenant 5 % ou plus d'une catégorie quelconque d'actions		Catégorie d'actions détenues	Pourcentage des actions détenues
		Nom	Pays de résidence		

Date	Téléphone	Télex	Nom (lettres moulées) et fonction de l'agent responsable
------	-----------	-------	--

Exprimer tous les montants au millier de dollars canadiens le plus proche.

PARTIE II - Filiales canadiennes ou sociétés canadiennes effectivement contrôlées NON CONSOLIDÉES pour fins de déclaration sur la formule BP-51F ou 52F

Réserve à Statistique Canada	Nom et adresse de la société	Pourcentage du capital-actions appartenant à votre société et (ou) aux autres sociétés faisant l'objet de la consolidation		Valeur totale de la participation indiquée dans vos livres (\$'000)		
		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Autres valeurs mobilières ou avances
		%	%			

PARTIE III - Participation dans des sociétés affiliées canadiennes

Réserve à Statistique Canada	Nom et adresse de la société	Pourcentage du capital-actions appartenant à votre société et (ou) aux autres sociétés faisant l'objet de la consolidation		Valeur totale de la participation indiquée dans vos livres (\$'000)		
		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Autres valeurs mobilières ou avances
		%	%			

PARTIE IV - Participation dans des sociétés canadiennes associées ou autres sociétés canadiennes
 Veuillez donner la liste de toutes les autres sociétés (à l'exception de celles énumérées dans les parties I, II et III) dans lesquelles votre société ou ses filiales canadiennes faisant l'objet de la consolidation détiennent une participation d'au moins 5% de n'importe quelle catégorie d'actions.

Réserve à Statistique Canada	Nom et adresse de la société	Pourcentage du capital-actions appartenant à votre société et (ou) aux autres sociétés faisant l'objet de la consolidation		Valeur totale de la participation indiquée dans vos livres (\$'000)		
		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Autres valeurs mobilières ou avances
		%	%			

Date	Téléphone	Nom (lettres moulées) et fonction de la personne autorisée
	Télex	



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP - 55F

Veuillez corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Téléphone:
(613) 996-2545
Telex 013-3585If you prefer this form in English, please check and return

Statistique Canada vous serait reconnaissant si vous pouviez participer à l'établissement de la balance canadienne des paiements et à l'évaluation de la situation des investissements internationaux en remplissant les colonnes 7 à 12 de la présente formule pour chacune des émissions énumérées. De plus, nous demandons aussi des données sur toutes les nouvelles émissions livrées au cours de la dernière année civile. Les renseignements ainsi recueillis resteront strictement confidentiels.

Nom et poste de l'agent responsable

Téléphone

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP - 57F

INVESTISSEMENTS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES AU CANADA
 1975

Prière de corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Conservez un exemplaire

Téléphone (613) 996-2545

Télex 013-3585

 If you prefer this form in the English language, please check and return
GUIDE

1. **But** – Le présent questionnaire est destiné à recueillir les renseignements fondamentaux nécessaires à la préparation des états de la balance canadienne des paiements internationaux. On vise à recueillir des données de bilan sur la valeur de l'actif et du passif dans le cas des activités au Canada des sociétés étrangères.
2. **Autorisation** – Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970 - 1971 - 1972. Les renseignements communiqués demeureront strictement confidentiels et seules les personnes assermentées y auront accès.
3. **Déclaration** – Un exemplaire de la formule remplie doit être retourné à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, Ottawa K1A 0Z8 dans les 30 jours. Pour plus de précisions, s'adresser ou téléphoner à frais virés à (613) 996-2545.
4. **Arrondir toutes les sommes au millier de dollars canadiens le plus proche.** Toutes les sommes doivent être arrondies par l'élimination des trois derniers chiffres. Toutefois, si la somme éliminée dépasse \$5,000, il faut ajouter un au chiffre arrondi. Ainsi, vous devez déclarer 1,254, au lieu de \$1,253,756, sur la formule. Prière d'insérer un tiret (-) si le montant est inférieur à \$500 ou s'il n'y a pas lieu de l'inscrire.

1. Date et lieu de constitution de la société

2. Adresse canadienne (principal lieu d'affaires au Canada)

3. Date d'entrée en activité au Canada

4. Activité principale au Canada:

 Fabrication

 Pétrole et gaz naturel

 Commerce

 Extraction minière

 Autre (préciser) _____

5. Produit principal, ou service rendu, au Canada



BILAN

Succursale ou division canadienne
 (Déclarez ci-dessous la valeur de vos investissements
 au Canada même lorsqu'ils n'entrent pas dans
 l'exploitation d'une succursale proprement dite)

Arrondir tout
 montant au millier
 de dollars canadien
 le plus proche

Arrêté au 31 décembre ou au _____ 19 _____

	1974	1975
ACTIF		
1. Encaisse	\$ M	
2. Comptes à recevoir: résidents du Canada	\$ M	
3. non-résidents du Canada	\$ M	
4. Stocks	\$ M	
5. Immobilisations (amortissement déduit)	\$ M	
6. Dépenses en prospection et mise en valeur reportées	\$ M	
Investissements dans des sociétés canadiennes y compris les filiales et les sociétés contrôlées (veuillez préciser)		
7.	\$ M	
8.	\$ M	
9.	\$ M	
Autres éléments d'actif (prière de préciser)		
10.	\$ M	
11.	\$ M	
12. Actif total au Canada	\$ M	
PASSIF		
Engagements envers des résidents du Canada:		
1. Comptes à payer	\$ M	
Autres éléments de passif (préciser)		
2.	\$ M	
3.	\$ M	
Engagements envers des non-résidents du Canada:		
4. Compte collectif du siège social (net)	\$ M	
5. Autres comptes à payer	\$ M	
Autres éléments de passif (préciser)		
6.	\$ M	
7.	\$ M	
8.	\$ M	
9. Passif, total	\$ M	
<input type="text"/>	A <input type="text"/>	Réserve à Statistique Canada
<input type="text"/>	P <input type="text"/>	<input type="text"/>

Toute observation ou toute précision jugée utile sera appréciée.

Date	Indicatif régional et n° de téléphone	Télex	Nom (caractères d'imprimerie) et poste de l'agent responsable
------	---------------------------------------	-------	---

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP - 58 F

**RAPPORT DES LIGNES AÉRIENNES NON
CANADIENNES EXPLOITÉES AU CANADA**

Année civile

Prière de rectifier le nom et l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone: Code 613/996-2545

 If you prefer an English form, check here indicate your name (block letters) and title and return this questionnaire.

Statistique Canada apprécierait votre aide lors de l'établissement de la balance internationale des paiements et du montant de la dette. Veuillez fournir les données demandées et nous renvoyer ce questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe dès que possible.

Les renseignements que votre firme fournit seront strictement confidentiels.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

 En milliers de
dollars canadiens

1. Dépenses totales au Canada (y compris les rémunérations versées aux résidents du Canada, l'exploitation et l'entretien des édifices et des bureaux, l'achat de carburant, de combustible et d'huile, taxes, commissions, dépenses d'agence et autres dépenses au Canada)	\$M
2. Recettes provenant du transport de marchandises au Canada payé au départ ou à l'arrivée (sauf les recettes provenant de marchandises canadiennes ou de marchandises en transit)	\$M
3. Recettes provenant de la vente de billets au Canada	\$M
4. a) Valeur totale de l'actif au Canada (déduction faite de l'amortissement du matériel)	\$M
b) Valeur totale du passif des exploitations canadiennes:	
(i) Envers des résidents du Canada	\$M
(ii) Envers du bureau central	\$M
(iii) Envers des autres non-résidents du Canada	\$M

Nous apprécierons tout commentaire que vous trouverez utile d'ajouter

Nom de la compagnie		Adresse	
Date	Téléphone	Nom et titre du signataire autorisé	Signature

**CAPITAUX INVESTIS À L'ÉTRANGER PAR
 LES ENTREPRISES CANADIENNES
 1975**

BP - 59F

Gardez un exemplaire

Téléphone: (613) 996-2545
Télex: 013-3585

Prière de corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

If you prefer an English form, check here indicate your name (block letters) and title and return this questionnaire.

Statistique Canada vous serait reconnaissant de l'aider dans ses calculs relatifs à la balance canadienne de la dette internationale. Veuillez remplir le questionnaire et le retourner le plus tôt possible à la Division de la balance des paiements dans l'enveloppe ci-jointe. D'autres exemplaires de la présente formule vous seront fournis sur demande.

Nous garderons strictement confidentiels les renseignements que vous nous communiquerez.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

DIRECTIVES

- Période observée:** Veuillez si possible faire votre déclaration pour le trimestre financier se terminant entre le 15 novembre 1975 et le 15 février 1976. Sinon, faire la déclaration pour l'année financière se terminant entre le 1er avril 1975 et le 31 mars 1976.
- Investissement à long terme.** Aux fins de la présente déclaration, inclure dans les investissements à long terme toutes les valeurs qui doivent rester ou qui resteront probablement en circulation pendant plus d'un an à partir de la date d'émission.
- Arrondissez tous les montants au milliers de dollars canadiens le plus proche.** Toutes sommes doivent être arrondies par l'élimination des trois derniers chiffres. Toutefois, si le montant éliminé dépasse \$500, il faut ajouter un au chiffre arrondi. Ainsi, il faudra déclarer 1,254 sur la formule au lieu de \$1,253,756. Prière d'ajouter un tiret (-) lorsque le montant est inférieur à \$500 ou lorsqu'il n'y a pas lieu de l'inscrire.
- Société commerciale à l'étranger.** Aux fins de la présente déclaration, donner tous les détails concernant les "corporations opérant à l'étranger" (selon la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu) et des sociétés constituées au Canada et possédant des caractéristiques semblables, i.e., dont l'actif (sauf les valeurs mobilières et l'argent liquide) et les activités commerciales se situent hors du Canada.
- Autres créances entre sociétés.** Déclarer toutes les valeurs qui constituent un passif envers votre société dans les livres d'une filiale ou d'une société affiliée, par exemples: billets, hypothèques, avances accumulées et toutes autres formes de dette qui peuvent être considérées comme un investissement hors du Canada dans une société à l'étranger.
- Filiales à l'étranger.** Aux fins de la présente déclaration, une filiale à l'étranger est une société légalement constituée hors du Canada ou une société commerciale à l'étranger (voir définition ci-haut) dont la société canadienne déclarante détient 50 p. 100 ou plus des actions ordinaires ou des actions à droit de vote.
- Sociétés affiliées à l'étranger.** Aux fins de la présente déclaration, comprendre à titre d'investissement dans des sociétés affiliées à l'étranger:
 - (1) les investissements et les créances de votre société dans toute société légalement constituée hors du Canada (ou société commerciale à l'étranger définie ci-haut) dont votre société détient au moins 10 p. 100 et moins de 50 p. 100 des actions ordinaires ou des actions à droit de vote, et
 - (2) les investissements et les créances de votre compagnie dans toute société légalement constituée hors du Canada ou société commerciale à l'étranger (voir définition ci-haut) dont les actionnaires qui détiennent la majorité sont sensiblement les mêmes que ceux de la société canadienne répondante. Inscrivez le nom et l'adresse de chaque société constituée hors du Canada qui est contrôlée en majeure partie par les mêmes actionnaires canadiens que votre société.
- Succursales non constituées à l'étranger.** Pour calculer l'actif net à l'étranger, déduire le total des engagements envers des non-résidents du total de l'actif à l'extérieur du Canada. Ajouter à ces engagements tous les actifs étrangers de votre entreprise (nets de dépréciation comptable). Si votre entreprise est engagée dans l'exploration minière ou pétrolière, inclure dans l'actif les coûts différés d'exploration de mise en valeur qui seront déduits des recettes des années futures.
- Investissements directs divers à l'étranger.** Déclarer les investissements de votre compagnie hors du Canada dans des sociétés qui ne sont pas légalement constituées en société distincte (par ex., les investissements dans des agences, entrepôts, concessions minières, biens immobiliers, etc.)

CAPITAUX INVESTIS À L'ÉTRANGER PAR LES ENTREPRISES CANADIENNES
SECTION A. INVESTISSEMENT DIRECT

Note: Voir à la première page les définitions et les instructions

Exprimez tout montant en million de dollars le plus proche (dollars canadiens)

BASE DE CONVERSION	
Devise étrangère	Équivalent en dollars canadiens
États-Unis: dollar	
Royaume-Uni: livre	
Autre (préciser):	

GENRE D'INVESTISSEMENT	NOM ET ADRESSE (y compris sociétés commerciales à l'étranger, indiquer "s.c.é.")	INDUSTRIE PRINCIPALE ET PRODUIT OU SERVICE	Ne déclarez que la valeur des placements à long terme de l'étranger de votre société et des autres sociétés canadiennes appartenant à votre société											INVESTISSEMENTS À COURT TERME À L'ÉTRANGER										
			Actions - Émission et en cours (Utiliser les valeurs de la dernière déclaration de la société émettrice)				Surplus (déficit) de mandataires non répartis	Excédent ou excédent de capital (surplus report, surplus provenant de dons, plus-value de ré-évaluation non réalisée, excédent sur émission d'actions)	Dettes à long terme (calculées au pair ou à la valeur nominale)	Autres créances sur sociétés à long terme		Total	Déclarer les investissements à court terme et les obligations de votre société dans vos filiales ou sociétés affiliées à l'étranger											
			Ordinaires		Privilégiées					% de l'émission de titres	En milliers de dollars		% de l'émission de titres	En milliers de dollars	Indiquez les nombres négatifs entre parenthèses	En milliers de dollars	Taux de l'intérêt	En milliers de dollars	Taux de l'intérêt	Évalué par la filiale ou la société affiliée	Valeur au rapport de statut de consolidation utilisé dans les questionnaires BP-51 ou 52 (s'il y a lieu) sinon valeur apparaissant dans vos propres comptes	En milliers de dollars	Taux de l'intérêt	
1. Filiales à l'étranger																								
2. Sociétés affiliées à l'étranger																								
3. Succursales non constituées, investissements directs divers, etc.																								

** "Répartition géographique de l'appartenance de capital".
 5-1280-56.2

SECTION B. VALEURS DE PORTEFEUILLE OU INVESTISSEMENTS SIMILAIRES

(Déclarer la valeur au bilan de votre avoir en obligations de municipalités et gouvernements étrangers et de sociétés constituées non canadiennes qui ne sont pas des filiales de votre société ou qui ne lui sont pas affiliées.)

NATIONALITÉ DES VALEURS	À LONG TERME				À COURT TERME	
	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Obligations garanties et non garanties		Prêts et avances	Bons du Trésor et billets du Trésor
			Administrations	Autres		
États-Unis (Donner le détail des investissements de \$500,000 et plus)	(en milliers de dollars canadiens)					
GE: n°:						
Royaume-Uni (Donner le détail des investissements de \$500,000 et plus)						
Autre pays (Donner le détail, par pays des investissements de \$500,000 et plus)						

Nota: La valeur de vos placements de portefeuille ou de vos placements indirects a-t-elle changé au cours de l'année terminée? Oui Non

Dans le cas de l'affirmative, indiquer si ce changement est dû principalement à:

- a) une revalorisation b) l'acquisition de nouveaux avoirs de l'étranger
c) la vente d'avoirs à l'étranger d) d'autres raisons (préciser)

Remarques:

Adresse canadienne (Bureau principal ou principal lieu d'affaires au Canada):

Date se terminant la période

Date	Indicatif régional et téléphone	Telex	Nom (lettres moulées) et fonction de l'agent responsable
------	---------------------------------	-------	--



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements
Ottawa K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP-59F
Supplément

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE DES CAPITAUX INVESTIS
PAR L'ENTREMISE D'UNE FILIALE AU
PREMIER DEGRÉ À L'ÉTRANGER

Corriger le nom et (ou) l'adresse s'il y a lieu

Garder un exemplaire

Téléphone: (613) 996-2545

Télex: 053-3585

If you prefer an English form, check here , indicate your name (block letters) and title and return this questionnaire.

DIRECTIVES

1. L'objectif du présent état supplémentaire est de recueillir des renseignements sur la valeur comptable des investissements directs canadiens à l'étranger, lorsque les investissements, détenus par une filiale au premier degré à l'étranger, se font dans un tiers pays.
2. **Filiale au premier degré à l'étranger** – Aux fins de la présente déclaration, une filiale au premier degré à l'étranger est une société constituée à l'extérieur du Canada, dont la société déclarante canadienne détient directement 50 % ou plus des actions ordinaires ou donnant droit de vote.
3. **Société commerciale à l'étranger** – Aux fins de la présente déclaration, une société commerciale à l'étranger (voir article 4 des directives de la formule BP-59F) doit également être traitée comme une filiale au premier degré à l'étranger.
4. **Filiale ou société affiliée au deuxième degré à l'étranger** – Aux fins de la présente déclaration, une filiale au deuxième degré à l'étranger est une société constituée à l'extérieur du Canada, dont la filiale déclarante au premier degré à l'étranger détient directement 50 % ou plus des actions ordinaires ou donnant droit de vote, tandis qu'une société affiliée au deuxième degré à l'étranger est une société affiliée dont la filiale déclarante au premier degré à l'étranger détient directement au moins 10 % mais moins de 50 % des actions ordinaires ou donnant droit de vote.
5. **Succursale non constituée en société** – Pour calculer l'actif net, déduire le total des engagements envers des non-résidents du total de l'actif à l'extérieur du Canada. Inclure dans ce dernier actif tous les avoirs étrangers (déduction faite de l'amortissement comptable). S'il s'agit d'une entreprise se livrant à l'exploration pétrolière ou minière, inclure dans l'actif les coûts différés d'exploration et d'exploitation devant être déduits du revenu des années à venir.
6. **Investissements directs divers** – Inclure les investissements dans des entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés distinctes ou qui ne sont pas considérées comme succursales (agences, entrepôts, concessions minières, biens immobiliers, etc).
7. **Arrondir tous les montants au millier de dollars canadiens le plus près** – Il faut arrondir tous les montants en éliminant les trois derniers chiffres. Ainsi, on déclarera \$1,254 au lieu de \$1,253,756 sur la formule. Inscrire un tiret (-) lorsque le montant est inférieur à \$500 ou s'il n'y a pas lieu de l'inscrire.
8. **Autorité** – Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique (chapitre 15 des Statuts du Canada 1970-71-72). Les renseignements communiqués resteront strictement confidentiels.
9. **Remplir une formule pour chaque filiale au premier degré à l'étranger visée par l'enquête.** On fournira des formules additionnelles sur demande.

Filiales au premier degré à l'étranger détenant dans un tiers pays des investissements dans des sociétés au deuxième degré à l'étranger ou d'autres avoirs
 (Ne déclarer que la valeur des investissements à long terme dans la filiale au premier degré à l'étranger)
 Nom de la filiale au premier degré à l'étranger

Exprimer tout montant au millier de dollars le plus proche (dollars canadiens)

Sociétés au deuxième degré à l'étranger		INDUSTRIE PRINCIPALE ET PRODUIT OU SERVICE	Actions - émises et en cours (Utiliser les valeurs de la dernière déclaration de la société émettrice)				Surplus (déficit) des bénéfices non répartis	Escompte ou excédent de capital (surplus d'apport, surplus provenant de dons, plus-valeur de réévaluation, escompte sur émission d'actions)	Dette à long terme (calculée au pair ou à la valeur nominale)		Autres créances à long terme entre sociétés		Total					
Nom	Pays		Ordinaires		Privilégiées				Indiquer les nombres négatifs entre parenthèses	\$ milliers	Taux d'inté- rêt	\$ milliers	Taux d'inté- rêt	Évalué par la société au deuxième degré à l'étranger	Valeur se rapportant au degré de consolidation utilisé dans la formule BP-59 (F)			
			% de l'émi- sion détenu	\$ milliers	% de l'émi- sion détenu	\$ milliers										\$ milliers		
Autres éléments d'actifs - Succursales non constituées en sociétés et placements directs divers (Voir directives 5 et 6).							Remarques											
Description	Pays	Valeur des investissements (Actif net) \$ milliers																
							Date	Téléphone	Nom (lettres moulées) et fonction de la personne qui a répondu									

01/3



Statistics Canada Statistique Canada

CONFIDENTIEL

BP - 60F

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

**INVESTISSEMENTS CANADIENS DANS
DES SOCIÉTÉS NON CANADIENNES**

Recueillir le nom et l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone: Code 613 996 2545

 If you prefer an English form, check here indicate your name (block letters) and title and return this questionnaire

L'une des fonctions de Statistique Canada consiste à faire des estimations de la balance canadienne des investissements internationaux. À cette fin, il nous faut recueillir certaines données relatives aux sociétés non canadiennes dans lesquelles les Canadiens ont des intérêts importants.

Nous vous prions de collaborer à cette enquête en nous donnant les renseignements demandés ci-dessous et de nous renvoyer un exemplaire dûment rempli du questionnaire. Le secret des renseignements individuels concernant la société ou ses dirigeants est garanti.

Société

 Données à la fin de la dernière année civile, ou du dernier
exercice financier: _____ 19 _____

 Valeur d'après
le dernier bilan
consolidé

 Pourcentage
approximatif des
avoirs détenus par
des résidents
du Canada

Dette consolidée \$ %

Autres emprunts à long terme \$ %

CAPITAL SOUSCRIT:

Actions privilégiées \$ %

Actions ordinaires ou capital-actions \$ %

 Excédent de capital (capital libéré, dons, plus-value de réévaluation, escompte sur
émission d'actions, etc.) \$ %

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS:

Excédent \$

Perte \$

Montant total des dividendes versés l'année dernière à des actionnaires résidents du Canada \$

Observations:

Date

Téléphone

Nom et fonction du responsable

Signature



Statistics Canada Statistique Canada

Division de la balance des paiements

OTTAWA K1A 0Z8

CONFIDENTIEL

BP-61F

**INVESTISSEMENTS AU CANADA DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
EN NOM COLLECTIF**

Corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

Conserver un exemplaire

Téléphone (613) 996-2545
Télex 053-3585If you prefer this form in the English language, please check and return **GUIDE**

- But** – Le présent questionnaire est destiné à recueillir les renseignements fondamentaux nécessaires à la préparation des états de la balance canadienne des paiements internationaux. On vise à recueillir des données de bilan sur la valeur de l'actif et du passif dans le cas des activités au Canada des sociétés étrangères en nom collectif.
- Autorité** – Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-71-72. Les renseignements communiqués demeureront strictement confidentiels et seules les personnes assermentées y auront accès.
- Déclaration** – Un exemplaire de la formule remplie doit être retourné à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, Ottawa K1A 0Z8 dans les 30 jours. Pour plus de précisions, s'adresser ou téléphoner à frais virés à (613) 996-2545.
- Arrondir toutes les sommes au millier de dollars canadiens le plus proche** – Toutes les sommes doivent être arrondies par l'élimination des trois derniers chiffres. Toutefois, si la somme éliminée dépasse \$500, ajouter un au chiffre arrondi. Ainsi, il faut déclarer 1,254 au lieu de \$1,253,756 sur la formule. Insérer un tiret (–) si le montant est inférieur à \$500 ou s'il n'y a pas lieu de l'inscrire.

1. Adresse du siège social

2. Adresse canadienne (principal lieu d'affaires au Canada)

3. Date d'entrée en activité au Canada

4. Activité principale au Canada:

 Fabrication Pétrole et gaz naturel Commerce Extraction minière Autre (préciser) _____

5. Produit principal, ou service rendu, au Canada

3-1200-66.2: 6-5-76

BILAN

Déclarer ci-dessous la valeur des investissements
au Canada des sociétés en nom collectif

Arrêté au 31 décembre ou au _____ 19____

Arrondir tout montant
au millier de
dollars canadiens
le plus proche

\$ milliers

ACTIF

- 1. Encaisse
- 2. Comptes à recevoir résidents du Canada
- 3. non-résidents du Canada
- 4. Stocks
- 5. Immobilisations (amortissement déduit)
- 6. Dépenses en prospection et mise en valeur reportées
- Investissements dans des sociétés canadiennes (préciser)
- 7.
- 8.
- 9.
- Autres éléments d'actif (préciser)
- 10.
- 11.
- 12. Actif total au Canada

PASSIF

Engagements envers des résidents du Canada:

- 1. Comptes à payer
- Autres éléments de passif (préciser)
- 2.
- 3.

Engagements envers des non-résidents du Canada:

- 4. Comptes à payer
- Autres éléments de passif (préciser)
- 5.
- 6.
- 7.
- 8. Avoir des associés
- 9. Passif, total

Réserve à
Statistique Canada

Toute observation ou précision jugée utile sera appréciée.

Date	Indicatif régional et n° de téléphone	Télex	Nom (caractères d'imprimerie) et fonction de l'agent qui a répondu.
------	---------------------------------------	-------	---

Ce questionnaire est envoyé aux sociétés qui sont approchées pour la première fois et à un groupe de sociétés canadiennes qui sont traitées de façon particulière, soit parce que leurs activités ou leurs actifs au Canada ne sont pas suffisamment importants, soit parce qu'une grande partie des capitaux investis dans ces firmes sont mesurés par d'autres techniques, au sein du système d'enquête. On trouvera à la partie VII d'autres précisions sur certaines de ces situations, dans la note portant sur les sociétés non canadiennes et autres situations particulières.

Le questionnaire BP-53 fournit des renseignements sur les filiales ou les sociétés affiliées canadiennes des firmes enquêtées, ainsi que sur les participations qu'elles ont dans d'autres entreprises canadiennes. Il est envoyé à environ 2,500 entreprises chaque année, avec renouvellement.

Le questionnaire BP-55 sert à mettre à jour les dossiers relatifs à la participation étrangère dans les dettes à long terme des provinces, des municipalités et des entreprises qui leur sont associées. La nature et la tenue de ces dossiers ont déjà été décrites à la partie IV. Ce questionnaire fournit aussi des éléments des postes D32 et D33, qui portent respectivement sur les nouvelles émissions et sur les remboursements de valeurs mobilières canadiennes (voir la partie III). Environ 175 enquêtés répondent chaque année à ce questionnaire.

Le questionnaire BP-57 recueille des données sur la valeur des investissements de sociétés étrangères au Canada; il est normalement employé pour établir l'existence de ces investissements. Si les montants ainsi connus sont suffisamment importants, on demande alors d'autres informations, généralement au moyen du questionnaire BP-22; sinon, on continue à se servir du questionnaire BP-57. En 1974, on a reçu environ 50 réponses.

Le questionnaire BP-58 est rempli par les compagnies aériennes non canadiennes qui opèrent au Canada; il fournit, en plus de la valeur de leurs avoirs et engagements, des données sur certains éléments des postes des transports ou des services divers. Environ 45 compagnies ont répondu à ce questionnaire en 1974.

Le questionnaire BP-61 permet d'avoir des données de bilan sur les investissements effectués au Canada par des sociétés en nom collectif étrangères.

Questionnaires BP-59 et BP-60 - Le questionnaire BP-59 sert à recueillir des renseignements sur les capitaux canadiens investis à l'étranger par des entreprises canadiennes. Il permet aussi d'obtenir des détails distincts sur les filiales, les sociétés affiliées et d'autres investissements (surtout sur les succursales

non constituées en sociétés); on détermine le principal secteur d'activité concerné, ainsi que les formes des investissements à long terme à l'étranger. Les totaux sont établis en fonction de deux évaluations: la première base d'évaluation est celle employée par la filiale ou la société affiliée à l'étranger (donnant la valeur utilisée pour les estimations de la valeur comptable des investissements directs à l'étranger); on obtient aussi un total selon l'évaluation correspondant au degré de consolidation employé pour remplir les questionnaires BP-51 ou BP-52 (s'il y a lieu) ou aux valeurs inscrites dans les comptes de l'entreprise répondante. Dans la partie IV, nous avons mentionné que les estimations des engagements extérieurs représentent des investissements à long terme **au Canada**; la seconde base d'évaluation est donc celle à laquelle on a recours pour déterminer la valeur comptable des capitaux à long terme employés dans des sociétés canadiennes, en éliminant les sommes utilisées à l'extérieur du Canada. Au passif, l'écriture correspondant à la part des non-résidents dans les actifs canadiens situés à l'étranger est cependant fondée sur les valeurs inscrites dans les comptes de la filiale ou de la société affiliée à l'étranger; cet usage est donc conforme à l'évaluation employée pour l'actif du bilan canadien des investissements internationaux.

Le questionnaire BP-59 recueille aussi des données sur les placements de portefeuille (ou assimilés) à court et à long terme qui ont une certaine importance. Il permet de déceler des mouvements de capitaux qui n'ont pas été couverts par d'autres sources et de tenir compte de la part que des non-résidents peuvent détenir dans ces actifs, par l'intermédiaire de leurs investissements dans la société enquêtée. Environ 1,500 entreprises ont reçu le questionnaire BP-59 en 1974; la majorité ont déclaré n'avoir qu'une ou quelques participations à l'étranger, mais certains ont indiqué en avoir bien au-delà de 100.

On notera que le questionnaire BP-59 s'adresse à des entreprises canadiennes pour connaître leurs investissements à l'étranger; il y a cependant des particuliers et des investisseurs qui ont des investissements directs importants à l'étranger et qui ne reçoivent pas le BP-59; ces cas ne sont pas très nombreux, et les renseignements essentiels sont obtenus directement auprès des sociétés non canadiennes au moyen du questionnaire BP-60.

On se sert du supplément au questionnaire BP-59 pour avoir des données sur les investissements directs à l'étranger lorsque la complexité de la structure de la société en question le justifie. Certains investisseurs directs canadiens détiennent des participations dans divers pays par l'intermédiaire d'une société de portefeuille établie à l'étranger, et on s'efforce, au moyen de ce questionnaire, d'attribuer de tels investissements aux pays où ils ont réellement été effectués.

PARTIE VI

CAS PARTICULIERS

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	319
Rapprochement des statistiques bilatérales	319
Balance de base et autres soldes analytiques	334
Terre-Neuve	344
Quelques problèmes d'application	346

Introduction

La présente partie traite de quelques situations particulières, notamment de certains problèmes inhabituels qui se sont posés lors de la construction des estimations de la balance des paiements.

La première section s'intitule "Rapprochement des statistiques bilatérales" et présente, de façon très détaillée, les longues études effectuées sur les statistiques de la balance des paiements entre le Canada et les États-Unis, telles qu'elles sont établies de chaque côté de la frontière. Les différences entre ces mesures ont eu parfois une incidence importante sur les relations entre les deux pays. Bien que ces travaux aient été entrepris avant tout en raison de leurs répercussions concrètes sur les politiques économiques, ils intéresseront probablement les lecteurs qui se penchent sur les problèmes plus généraux des calculs relatifs aux balances des paiements. On estime généralement que ces travaux n'ont pas à ce jour d'équivalents dans le monde, en ce qui concerne le champ couvert par l'étude de statistiques bilatérales, et illustrent un genre de technique qui a fait ses preuves dans le domaine de la validation des

données et de la détermination des faiblesses du processus statistique.

Dans la deuxième section, nous donnons un aperçu de l'utilisation d'une balance de base comme mesure analytique; on y trouve des détails sur certaines transactions particulières que l'on pourrait prendre en considération pour établir une telle série au Canada. Les résultats semblent indiquer qu'en fin de compte, dans le cas des statistiques canadiennes, les raffinements que l'on pourrait apporter aux calculs ne modifieront pas sensiblement les conclusions tirées d'une étude plus superficielle de la somme des soldes des opérations courantes et des transactions sur capitaux à long terme.

La section suivante porte sur le traitement statistique des opérations relatives à Terre-Neuve, avant son entrée dans la Confédération canadienne en 1949.

Enfin, cette partie VI se termine par une série de courtes explications sur des rubriques de la balance des paiements qui, en raison de leur nature, ont nécessité une attention particulière.

Rapprochement des statistiques bilatérales

Contrairement à la plupart des séries statistiques, celles de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux d'un pays trouvent, en principe, leurs pendants dans les états correspondants de ses partenaires commerciaux étrangers.

De temps à autre, la confrontation ou la combinaison d'éléments de deux séries correspondantes a permis d'améliorer substantiellement l'une d'elles, voire les deux; par ailleurs, la création de telles séries a fait entrevoir de considérables économies de travail pour les pays qui peuvent utiliser les estimations établies par leurs voisins. De fait, le Canada et les États-Unis, pour ne citer qu'eux, échangent un volume important de données.

Malgré les efforts déployés par la Société des Nations, puis par le Fonds monétaire international, pour normaliser les cadres et les concepts des balances des paiements, il n'a pas été possible, dans la pratique, de produire des estimations qui soient suffisamment uniformes pour être vraiment interchangeables. Pour diverses raisons, les statistiques portant sur les transactions d'un pays avec un autre doivent toujours s'inscrire dans un cadre global qui traduit ses propres préoccupations et intérêts. Or, il est assez rare que les besoins et les priorités d'un pays donné correspondent exactement à ceux de ses partenaires commerciaux; de plus, les structures institutionnelles, tout comme les procédures administratives qui ont une incidence importante

sur les séries statistiques fondées sur elles, diffèrent souvent d'un pays à l'autre.

C'est pour ces raisons que les estimations d'un pays sont établies, et généralement publiées, sous une forme qui reflète ses propres besoins et intérêts. Lorsque ces estimations s'écartent des normes et des présentations définies au niveau international, les données sont remaniées dans la mesure du possible avant d'être utilisées à l'extérieur. Il n'en reste pas moins que les pourparlers portant sur les questions économiques et financières, même lorsqu'ils ont lieu entre des organismes internationaux et les pays qui en sont membres, semblent invariablement s'attacher aux séries statistiques nationales et non internationales.

Les statisticiens, particulièrement ceux du Canada et des États-Unis, ont depuis longtemps manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard des liens entre les mesures statistiques qui sont les homologues les unes des autres; cet intérêt traduit un certain nombre de préoccupations. Du point de vue technique, les progrès réalisés dans la mesure, l'analyse et la présentation des données peuvent susciter des innovations semblables chez les pays partenaires. En outre, les recherches peuvent mettre en lumière des erreurs ou des lacunes statistiques susceptibles d'être corrigées, ou suggérer l'emploi d'une seule mesure pour deux pays, soit pour des raisons d'économie, soit pour améliorer la qualité des statistiques. En plus de l'avantage qu'un pays a

d'améliorer ses séries, diverses raisons - qui deviennent de plus en plus impératives - font souhaiter d'avoir des séries bilatérales qui, sans être le reflet exact l'une de l'autre, peuvent au moins être rapprochées et concorder. (Il est déjà arrivé que des spécialistes expérimentés et perspicaces réussissent, en mettant en relation des données provenant de diverses sources indépendantes, à apprendre plus de choses que les autorités n'en voulaient laisser filtrer; ainsi, au cours de la longue période des années 1940 où peu d'information était divulguée au sujet des réserves officielles du Canada en or et en devises, certains utilisateurs astucieux réussissaient généralement à en déduire les tendances à partir des statistiques américaines.) Les efforts récemment déployés pour élaborer des modèles économétriques qui ne soient pas limités par les frontières nationales se sont heurtés à de graves difficultés, à cause de différences inexplicables entre certaines mesures de contrepartie. Enfin, il est politiquement très important et même indispensable que, dans les négociations économiques et financières bilatérales, les deux parties procèdent à partir d'une même vision des faits.

À quelques différences près, les mêmes considérations s'appliquent au niveau multinational. Si les données nationales, qui sont statistiquement imprécises, entraînent globalement des déséquilibres significatifs au niveau international, les chances d'obtenir des résultats positifs par une harmonisation des politiques nationales deviennent plus minces. Mis à part l'uniformisation des concepts et des cadres d'analyse, il n'est pas très pratique de résoudre multilatéralement de tels déséquilibres statistiques; les progrès en ce domaine sont donc étroitement liés aux améliorations réalisées au niveau national, qui elles-mêmes dépendent en partie des recherches sur les statistiques bilatérales.

Au début, les recherches en ce sens ont naturellement porté sur les premiers grands agrégats internationaux pour lesquels on a disposé d'un volume important de données, à savoir les statistiques sur le commerce de marchandises. Les problèmes statistiques posés par ces énormes flux ont été étudiés pendant de nombreuses années, mais n'en demeurent pas moins importants.

Au Canada, les comparaisons bilatérales n'ont pas été limitées au commerce avec les États-Unis. Au début des années 1930, les analyses publiées par le Bureau fédéral de la statistique mentionnaient des écarts dans les échanges avec le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, et offraient certaines explications à leur égard; mais le travail portait essentiellement sur les États-Unis, en raison de l'ordre de grandeur des transactions en cause et des avantages de la proximité, qui permettent de réduire les délais et de faciliter la communication entre les statisticiens. Les publications courantes sur les statistiques officielles du commerce contiennent certains des résultats de ces travaux.

Les premiers dossiers canadiens sur l'élaboration de la balance des paiements contiennent de nombreuses notes comparant les chiffres des États-Unis sur le Canada aux chiffres canadiens et ce, non seulement pour le commerce de marchandises, mais aussi pour les transactions sur invisibles et les mouvements de capitaux. Ces travaux ont été précieux pour la construction des statistiques de la balance canadienne des paiements internationaux; il semble que les États-Unis en aient aussi bénéficié: la publication *The Balance of International Payments of the United States in 1930*¹, par exemple, mentionne à quelques reprises qu'il y a eu collaboration étroite entre les deux pays. Cette collaboration existait certes depuis plusieurs années, mais le texte de cette publication de 1930 est particulièrement révélateur à ce sujet:

“La grande similitude qui existe entre les statistiques américaines sur les exportations à destination du Canada et celles du Canada sur les importations en provenance des États-Unis semble indiquer que les deux pays évaluent généralement les biens f.o.b. au lieu de production, malgré les instructions données aux agents des douanes américaines, selon lesquelles les déclarations d'exportation devraient comprendre les frais de transport jusqu'à la frontière ou jusqu'aux navires. Ce sont Messieurs S. Parkinson de l'Université de Toronto² et Herbert Marshall du Bureau fédéral de la statistique qui ont découvert l'existence de cet énorme volume d'exportations américaines invisibles.”

Ce problème devrait être redécouvert presque 40 ans plus tard.

La correction des écarts statistiques paraît cependant n'avoir été qu'une préoccupation d'ordre technique jusqu'à la guerre; ce sont les ententes financières conclues immédiatement après la guerre qui ont fait jouer un rôle aux statistiques dans le domaine des politiques, ce qui a donné lieu à des rencontres entre les responsables canadiens et leurs homologues du Royaume-Uni et des États-Unis. Puis, les conditions ayant changé, l'intérêt en matière de politique s'est dissipé

¹Département du Commerce des États-Unis: Bureau of Foreign and Domestic Commerce, Finance and Investment Division; United States Government Printing Office, Washington, 1931.

² Il s'agissait en fait de J.F. Parkinson, devenu par la suite haut fonctionnaire au ministère des Finances. (Le rapport signale aussi que le professeur Kenneth W. Taylor de l'Université de Toronto est à l'origine d'une méthode permettant de calculer les montants versés par les États-Unis aux sociétés ferroviaires canadiennes.)

pendant un certain temps, mais l'étroite collaboration entre les statisticiens, particulièrement entre ceux du Canada et des États-Unis, s'est maintenue.

On se souviendra qu'au cours des années 1960, les autorités américaines ont adopté plusieurs mesures importantes destinées à améliorer leur balance des paiements. La première de ces mesures, introduite en juillet 1963 et rendue exécutoire en septembre 1964, imposait une taxe d'égalisation des intérêts sur les valeurs mobilières étrangères qui étaient achetées par les résidents américains. D'autres mesures ont été appliquées en 1965 avec l'entrée en vigueur des lignes directrices relatives aux investissements des États-Unis à l'étranger. Malgré certains arrangements destinés à en atténuer les effets sur l'économie canadienne, ces programmes ont fait porter une plus grande attention aux statistiques bilatérales des balances des paiements des deux pays.

À la suite de ces faits nouveaux, les préoccupations croissantes des statisticiens en ce domaine ont été partagées par les ministres et les fonctionnaires des ministères et organismes responsables des politiques. Des discussions organisées dans le cadre du Comité ministériel mixte États-Unis-Canada sur le commerce et les affaires économiques ont abouti à la création d'un Comité supérieur États-Unis-Canada de la balance des paiements et, à l'automne de 1963, d'un Groupe technique Canada-États-Unis sur les statistiques de la balance des paiements, étroitement lié au précédent.

Au départ, ce dernier groupe se composait, du côté des États-Unis, de représentants du Trésor, de la Banque de réserve fédérale et du Département d'État et, du côté du Canada, de représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada. Plus tard, des spécialistes en statistique de l'Office of Business Economics (du Département du Commerce des États-Unis) et du Bureau fédéral de la statistique se sont joints au groupe, et ont rapidement hérité de la responsabilité des travaux, bien que le groupe se soit encore réuni au complet une dernière fois.

À partir de 1965, on a poursuivi de façon systématique les comparaisons détaillées entre les deux ensembles de statistiques; initialement, les travaux ont surtout porté sur les flux de capitaux, mais ont été étendus ensuite aux opérations courantes lorsqu'on y a relevé des écarts statistiques croissants.

Compte courant

L'évolution du rapprochement des opérations courantes peut être décomposée en quatre phases principales: la première correspond aux efforts déployés directement par le Groupe technique Canada-États-Unis sur les statistiques de la balance des paiements, la deuxième représente le fruit du travail du

Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis, tandis que la troisième constitue une synthèse des deux précédentes; la phase finale consiste en l'utilisation permanente des résultats dans les estimations courantes des balances des paiements.

Phase 1 - Les progrès réalisés grâce au Groupe technique sont illustrés par le graphique VI.1. À mesure que l'on constatait des lacunes ou des insuffisances, on les corrigeait en améliorant les méthodes employées ou, parfois, en échangeant de façon continue des données à intégrer dans les estimations canadiennes et américaines. Comme le Canada avait déjà une longueur d'avance sur les États-Unis en ce qui concerne l'exploitation des données d'un partenaire commercial, les raffinements issus de ces travaux ont eu tendance à être plutôt plus importants pour les chiffres américains que pour les données canadiennes. Par exemple, le Canada se servait depuis longtemps des sources américaines pour ses estimations des recettes de pensions, mais il ne fournissait pas en échange les chiffres correspondant à ses propres paiements de pensions aux États-Unis, alors que les estimations américaines relatives à ce poste ne reposaient pas sur une base solide.

Au cours de cette première phase, les deux principaux pas dans le sens d'un rapprochement bilatéral ont été faits au milieu de 1969, et le *Survey of Current Business*¹ les a décrits, en substance, de la façon suivante:

"Les exportations de marchandises ... ont été ajustées à la hausse à partir de 1946, en ajoutant les frais de transport relatifs aux livraisons au Canada. Les règlements du Bureau du recensement (Foreign Trade Statistics Regulations) stipulent que les frais de transport intérieur et d'assurances doivent être inclus dans la valeur de la marchandise indiquée sur la déclaration d'exportation (Shipper's Export Declaration). Un échantillon des exportations à destination du Canada, récemment prélevé par le Bureau du recensement, a révélé que dans la plupart des cas ces frais n'étaient pas pris en compte convenablement dans les valeurs indiquées sur les déclarations. À partir de renseignements tirés de cette étude et d'autres sources, on a calculé un coefficient qui a permis de majorer les valeurs déclarées des exportations à destination du Canada.

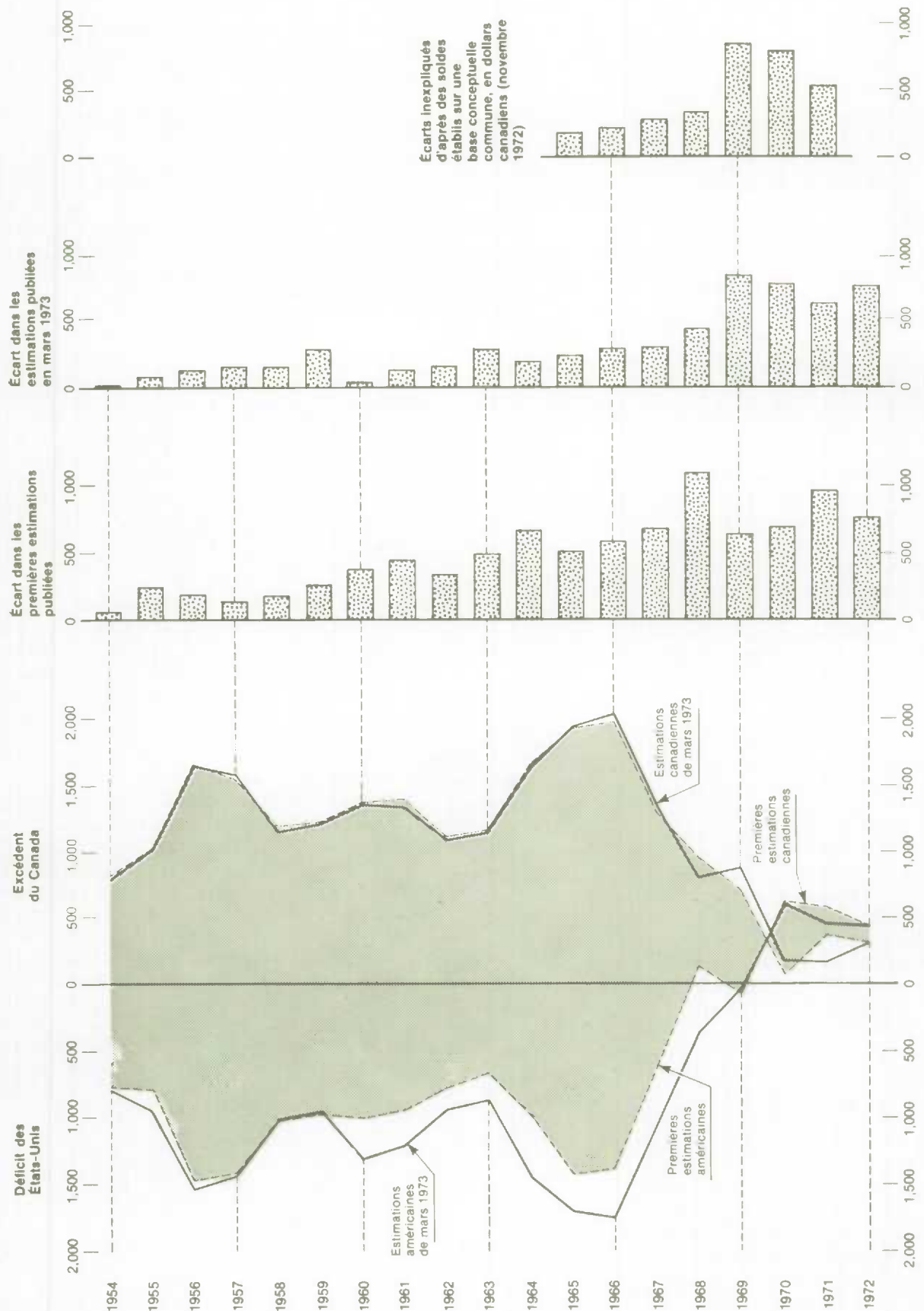
"Les importations de marchandises ... ont été corrigées en baisse à partir de 1965, afin de rectifier la surévaluation commise à propos des véhicules assemblés qui ont été importés du Canada en vertu de l'Accord canado-américain de

¹Département du Commerce des États-Unis: *Survey of Current Business*, Juin 1969, p. 44 (Washington, 1969).

Graphique V1.1

Statistiques des opérations courantes, Canada-États-Unis, 1954-1972

(millions de dollars américains)



Nota: Les chiffres seraient tout à fait symétriques si \$CAN1.00 était égal à \$É.U.1.00

l'automobile de 1965. Bien que la valeur de ces véhicules importés du Canada soit enregistrée, dans les statistiques commerciales du Bureau du recensement, conformément aux règlements statutaires des douanes, c'est-à-dire au prix de gros (du fabricant) canadien, cette valeur surestime les prix de cession effectivement facturés par les filiales canadiennes (exportatrices) à leurs sociétés mères (importatrices)".

L'identification de ces problèmes particuliers a eu des effets considérables, comme le montre le graphique. Ces deux ajustements ont réduit le déficit commercial des États-Unis (ajusté d'après la balance des paiements) qui, en 1968, se chiffrait à 528 millions de dollars américains; quant à la position en compte courant des États-Unis avec le Canada, elle est passée, de leur point de vue, d'un déficit à un excédent. L'importance que continuent à revêtir ces deux ajustements est évidente lorsqu'on considère qu'en 1974, ils correspondaient globalement à un montant bien supérieur à un milliard de dollars.

Bien que ces efforts aient considérablement rapproché les estimations antérieures du solde des transactions courantes, il subsistait toujours des différences qui n'étaient pas toutes explicables. Parmi celles qu'on pouvait expliquer, certaines relevaient de problèmes posés par la classification de transactions particulières à l'intérieur de la balance des paiements bilatérale du Canada et des États-Unis. D'autres provenaient de différences de classification géographique, notamment du fait que le Canada traitait de façon indépendante Porto Rico et les îles Vierges des États-Unis et que les biens expédiés des États-Unis au Canada mais provenant initialement d'Amérique Centrale ou d'Amérique du Sud étaient attribués à leur pays d'origine. Cependant, même après que ces ajustements d'ordre conceptuel aient été effectués, il restait des écarts considérables entre les chiffres des comptes courants que l'on ne pouvait pas expliquer à l'aide des renseignements dont on disposait alors. Le travail de rapprochement effectué à un niveau d'agrégation élevé par le Groupe technique a montré que les problèmes résidaient principalement dans les mesures des importations canadiennes et des exportations américaines de marchandises. Le Comité supérieur États-Unis-Canada de la balance des paiements soutenait qu'il était urgent de résoudre ce problème, mais l'énorme volume de données à analyser et à rapprocher constituait un obstacle d'envergure.

Phase 2 - Les craintes qui avaient incité les spécialistes des deux pays à tenter de rapprocher les statistiques se sont vérifiées en août 1971, lorsque les États-Unis ont introduit de nouvelles mesures rigoureuses pour protéger leur balance des paiements. Les

circonstances en ont été décrites en ces termes par l'ambassadeur américain alors en poste au Canada*:

"Je n'oublierai jamais la discussion qui a eu lieu entre le Secrétaire Connally et le Ministre Benson lors de la visite du Premier ministre Trudeau à Washington, le 6 décembre 1971. Tous deux se sont rendus compte qu'ils parlaient de deux ensembles de statistiques entièrement différents... Aussi incroyable que cela puisse paraître, cette situation existait depuis des années, mais ce n'est que récemment qu'elle a pris de l'importance dans le déséquilibre de nos paiements."

Les ajustements apportés, grâce aux travaux antérieurs, aux données globales sur le commerce n'avaient été utilisés que dans le cadre du travail statistique de la balance des paiements; ils n'apparaissent donc pas dans les publications fréquentes et périodiques de l'un ou de l'autre des deux pays, dont les chiffres faisaient régulièrement l'objet de controverses. Ainsi, ceux qui utilisaient en 1971 les données publiées par les États-Unis sur l'année 1970 constataient un excédent commercial de 2 milliards de dollars américains au profit du Canada, qui dépassait de presque \$1 milliard celui dont avaient connaissance les utilisateurs des statistiques canadiennes. Les chiffres désaisonnalisés sur les échanges de marchandises étaient alors séparés par un écart de seulement (si l'on peut dire) \$0.5 milliard, et les statistiques relatives au solde global du compte courant différaient de \$0.8 milliard, toujours en dollars américains.

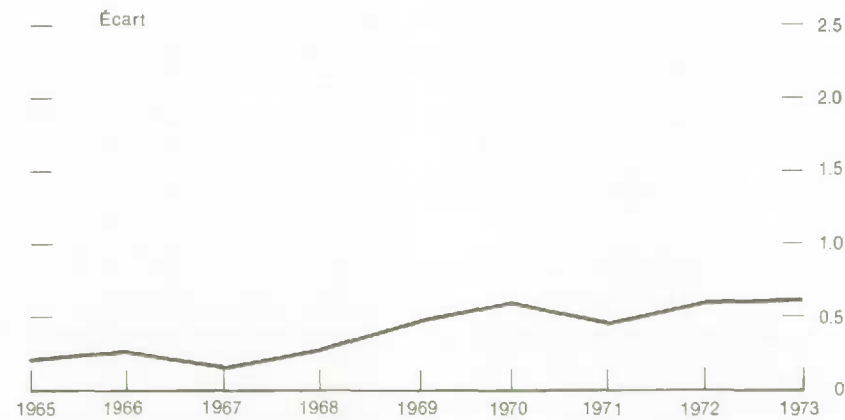
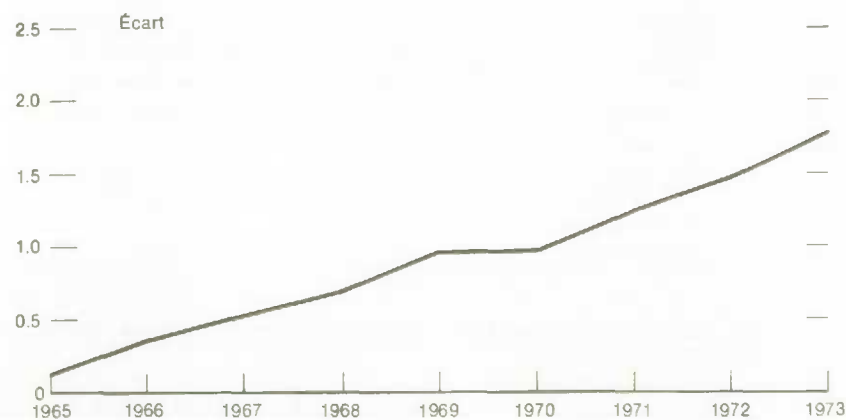
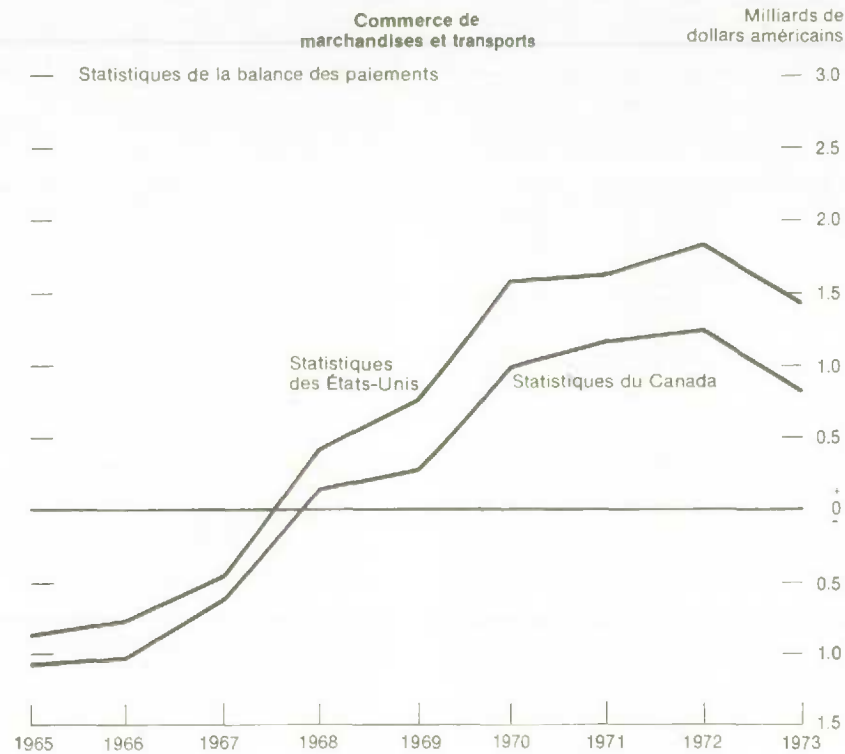
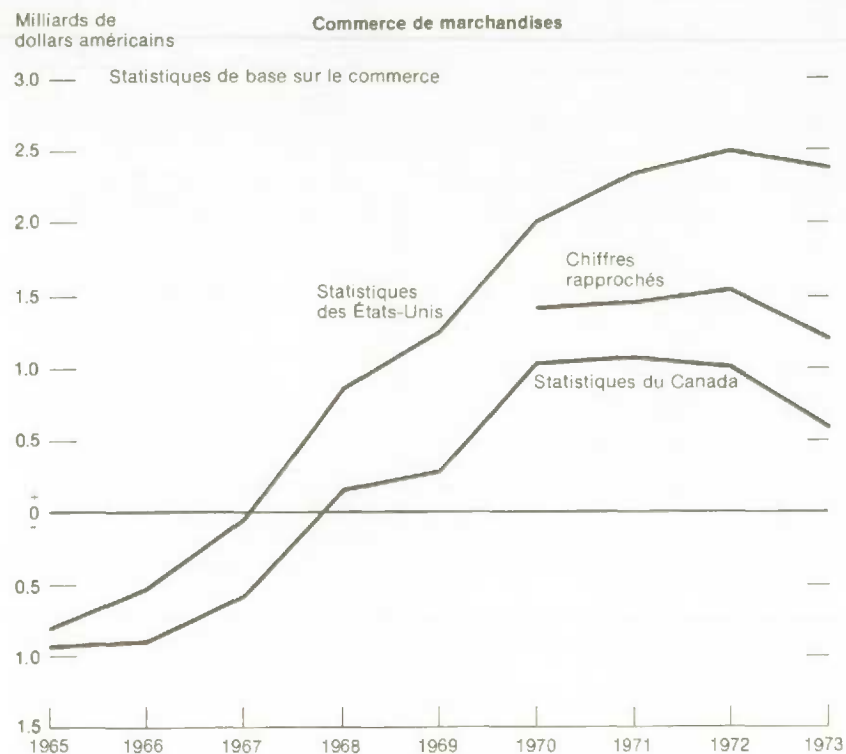
Cette situation apparaît clairement au graphique VI.2 (qui indique les données jusqu'en 1973 et donne également les estimations "rapprochées" qui n'ont été faites que par la suite). Les événements d'août 1971 donnèrent le signal de la concertation entre les responsables des statistiques commerciales des deux pays, et le centre de l'activité de rapprochement devint le Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis.

Une confrontation massive des données sur le commerce s'ensuivit. Les travaux portant sur l'année 1970 ont débuté en décembre 1971 et ont été terminés en un an¹; les résultats des études sur 1971 et 1972 ont

*Adolf W. Schmidt, Ambassadeur des États-Unis au Canada: "Never Friendlier or Never More Hostile?" *The Canadian Banker*, n° 4, 1973 (Toronto, 1973).

¹*Rapprochement des statistiques du commerce Canada-États-Unis, 1970*: rapport du Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis, publié conjointement par le Département du Commerce et par Statistique Canada.

Comparaison des deux ensembles de statistiques sur la balance commerciale bilatérale du Canada avec les États-Unis, 1975-1973



été publiés en novembre 1973⁶. Certains résultats ont pu être intégrés régulièrement aux séries de base sur le commerce dès le début de 1973, mais en l'absence de données plus détaillées et d'information sur les périodes inférieures à un an, il a été impossible à ce stade d'effectuer les principaux ajustements nécessaires pour que les chiffres publiés de façon courante soient fondés sur les mêmes concepts ou les mêmes mesures. On a d'ailleurs constaté que, malgré les éclaircissements apportés par ces travaux de rapprochement, l'attention du public a généralement continué à se porter sur les chiffres tels qu'ils étaient publiés initialement.

En janvier 1975, on a achevé et publié un rapprochement complet des chiffres de l'année 1973⁷. C'est avec la diffusion des données sur le commerce du mois d'avril 1975⁸ qu'ont été introduits des agrégats estimés d'après la balance des paiements (voir la description des postes A1 et B1), qui tenaient compte des ajustements apportés grâce aux travaux de rapprochement. Ces statistiques ne sont actuellement publiées que dans le *Quotidien de Statistique Canada*⁹,

mais on les trouve aussi dans la *Revue de la Banque du Canada*; en outre, on peut y avoir accès dans CANSIM, sous le numéro de matrice 30.

Le travail de rapprochement est un processus permanent. Le reste de la présente section présente les points essentiels révélés à propos de l'année 1974, sans entrer dans le détail des rapports eux-mêmes.

Avant d'interpréter les résultats des travaux sur 1974, qui sont présentés au tableau VI.1, il convient de rappeler que les statistiques commerciales de base publiées par les deux pays sont fondées sur des cadres conceptuels sensiblement différents de celui qui a été employé pour obtenir les chiffres rapprochés; en effet, le cadre choisi pour le rapprochement était celui qui respectait le mieux les principes de la balance des paiements et qui pouvait être appliqué de façon uniforme aux flux des échanges. Ce choix a eu une incidence significative sur le niveau des mesures qui ont été retenues par la suite.

Les ajustements présentés au tableau VI.1 peuvent se résumer à peu près de la manière suivante:

Ajustements	Flux nord-sud publiés par		Flux sud-nord publiés par	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
	en millions de dollars américains			
Données attribuées à d'autres pays	+ 53	+ 269	+ 130	-
Données attribuées à d'autres genres de transactions	- 204	- 69	- 320	- 104
Absence de documents, différences d'évaluation et de chronologie, et erreurs	+ 470	- 420	- 415	+ 1,306
Total	+ 319	- 220	- 605	+ 1,202

Les problèmes statistiques, sans compter les problèmes de classification, ont donc entraîné un écart de 2,608 millions de dollars américains entre les

données du commerce bilatéral établies par les deux pays pour 1974.

⁶*Rapprochement des statistiques du commerce Canada-États-Unis, 1971 et 1972*: rapport du Bureau du recensement du Département du Commerce et de Statistique Canada (Washington D.C., décembre 1973). Des rapports ont été publiés annuellement pour les années ultérieures, et des rapports trimestriels ont été publiés à partir du premier trimestre de 1975.

⁷*Communiqué de Statistique Canada*, le 20 janvier 1975.

⁸*Quotidien de Statistique Canada*, 29 mai 1975 (n° 11-001 au catalogue).

⁹*Quotidien de Statistique Canada* (n° 11-100 au catalogue).

	En millions de dollars américains
Excédent commercial canadien:	
Publié au Canada	4
Publié aux États-Unis	2,350
Écart	2,346
Dû à la classification géographique	- 346
Dû à la classification des transactions	81
Dû à l'absence de documents, aux différences d'évaluation et de chronologie, et aux erreurs	2,611

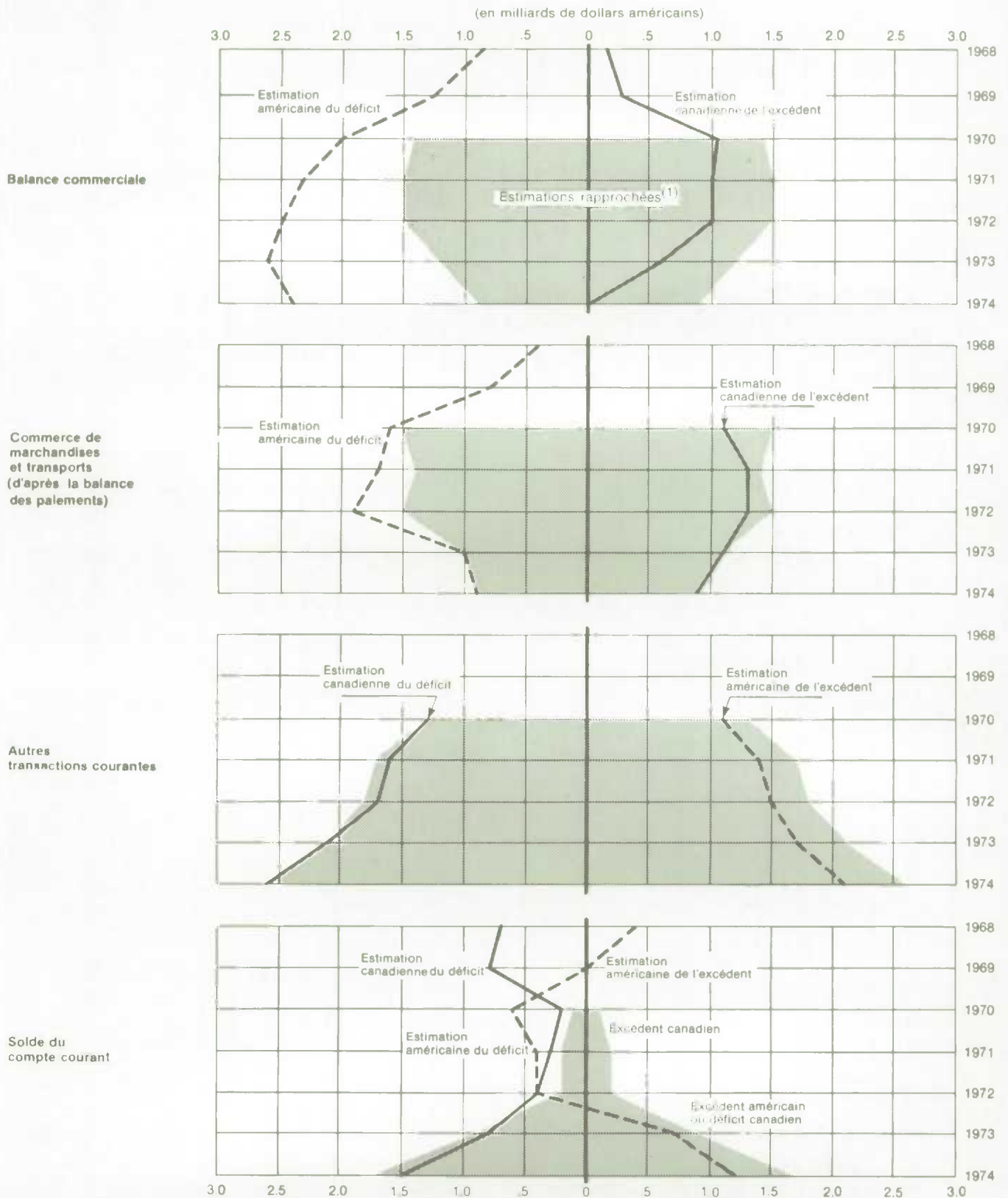
TABLEAU VI.1. Rapprochement des statistiques sur les flux des échanges de 1974
entre les États-Unis et le Canada

Élément	Flux nord-sud publiés par		Flux sud-nord publiés par		Excédent canadien publié par		Note
	Canada	États- Unis	Canada	États- Unis	Canada	États- Unis	
	(en millions de dollars américains)						
Totaux publiés	21,743	22,282	21,739	19,932	4	2,350	
Ajustements							
Définition des transactions commerciales.	- 144	+ 6	- 248	+ 14			Ajustements visant à harmoniser les définitions des "transactions du commerce de marchandises". Comme exemples des ajustements apportés aux statistiques américaines en raison des définitions employées, on peut mentionner les déductions relatives aux livraisons de gaz naturel de l'Ouest à l'Est du Canada qui transitent par les États-Unis, et aux céréales expédiées vers des entrepôts canadiens avant d'être transbordées à destination des pays d'outre-mer.
Evaluation	- 20	- 751	- 404	+ 10			Les ajustements effectués sur les statistiques canadiennes comprennent les déductions relatives aux importations temporaires et aux frais spéciaux de conception technique qui sont inclus dans les chiffres canadiens des importations et des exportations de véhicules et de pièces automobiles.
Absence de documents . . .	+ 300			+ 1,345			Outre quelques écarts peu importants dans les prix, ces ajustements rendent compte des différences entre les valeurs douanières imposables et les valeurs des transactions.
Frais de transport	- 60	- 75	- 72	- 118			Cet ajustement prend en considération les expéditions pour lesquelles on n'a pas reçu de données statistiques.
Chronologie	+ 178	+ 158	- 44	+ 6			Les déductions couvrent les frais de transport "connus" qui ont été inclus jusqu'au port de sortie ou jusqu'à leur dernière destination. (Aux États-Unis, les statistiques des exportations comprennent, par définition, les frais de transport intérieur.) Le cadre conceptuel en fonction duquel les statistiques ont été ajustées stipulait l'emploi des valeurs f.o.b. au lieu de chargement dans le pays exportateur.
Erreurs (nettes)	+ 10	+ 173	+ 34	- 55			Ajustements visant à harmoniser les périodes couvertes par les statistiques publiées.
Porto Rico	+ 53		+ 19				Redressement des erreurs de traitement ou de celles commises par les répondants, qui ont été découvertes au cours des travaux de rapprochement.
Autres ajustements	+ 2	+ 269	+ 110				Majoration des statistiques canadiennes sur le commerce avec les États-Unis pour prendre en compte les échanges avec Porto Rico.
Total des ajustements . . .	+ 319	- 220	- 605	+ 1,202			Majoration des importations des États-Unis pour inclure les biens provenant d'un pays tiers et réexportés du Canada vers les États-Unis (les statistiques américaines sur les importations les attribuent généralement au pays d'origine).
Totaux après rapproche- ment	22,062		21,134		928		Majoration des statistiques canadiennes sur les importations provenant d'un pays d'origine situé en Amérique Centrale ou en Amérique du Sud, pour inclure celles qui ont été expédiées des États-Unis au Canada.

Nota: Chaque chiffre est arrondi indépendamment des autres.

Graphique VI. 3

Statistiques des comptes courants du Canada et des États-Unis, 1968-1974



(1) Sur le plan conceptuel, les estimations rapprochées des trois premiers soldes partiels ne correspondent pas précisément aux séries nationales indiquées. Les différences conceptuelles se compensent en majeure partie dans le solde du compte courant.

**TABLEAU VI.2. Sommaire des données rapprochées sur les transactions courantes
entre le Canada et les États-Unis, 1974**

	Canada			Données rapprochées	États-Unis	
	Chiffres publiés	Ajustements après rapprochement			Ajustements après rapprochement	Chiffres publiés
	Canadiens \$ milliards	É.-U. \$ milliards				
Nord-Sud (recettes du Canada)						
Biens et services	25.3	25.8	+ 0.3	26.1	+ 0.3	25.8
Séries sur le commerce (sources douanières) . .	21.4	21.9	+ 0.2	22.1	- 0.2	22.3
Ajustements de la balance des paiements	0.3	0.3	-	-	-	+ 0.4
Exportations de marchandises, d'après la balance des paiements	21.6	22.1	+ 0.1	22.1	+ 0.3	22.7
Or non monétaire				0.1	-	
Transport intérieur				0.5	- 0.3	
Autres services	3.6	3.7	+ 0.2	3.4	+ 0.3	3.1
Transferts unilatéraux	0.3	0.3	-	0.3	+ 0.2	0.1 ¹
Total	25.5	26.1	+ 0.3	26.4	+ 0.5	25.9
Sud-Nord (paiements du Canada)						
Biens et services	26.9	27.5	+ 0.4	27.9	+ 0.8	27.2
Séries sur le commerce (sources douanières) . .	21.4	21.8	- 0.7	21.1	+ 1.2	19.9
Ajustements de la balance des paiements	- 0.7	- 0.7	-	-	-	+ 1.9
Importations de marchandises, d'après la balance des paiements	20.6	21.1	+ 0.1	21.1	-	21.8
Or non monétaire				-	-	
Transport intérieur				0.7	-	
Autres services	6.3	6.4	+ 0.4	6.1	+ 0.8	5.3
Transferts unilatéraux	0.2	0.2	-	0.2	+ 0.2	1
Total	27.1	27.7	+ 0.4	28.1	+ 0.9	27.2
Soldes Nord-Sud						
Séries sur le commerce (sources douanières)	-	-	+ 1.0	+ 0.9	- 1.4	+ 2.3
Solde du commerce des marchandises, d'après la balance des paiements (y compris l'or non monétaire)	1.0	1.0	+ 0.1	+ 1.1	+ 0.2	- 1.3
Services	- 2.7	- 2.7	- 0.2	- 2.9	- 0.7	
Transferts unilatéraux	0.1	0.1	-	+ 0.1	-	0.1
Compte courant ²	- 1.5	- 1.6	- 0.1	- 1.7	- 0.4	- 1.2

¹ Seul le solde a été publié.

² Déficit canadien/excédent américain -, excédent canadien/déficit américain +.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être égale aux totaux indiqués. Le tableau est établi d'après les bulletins publiés sur le rapprochement des statistiques du commerce et de la balance des paiements du Canada et des États-Unis (voir texte).

Phase 3 - À mesure que les résultats des travaux du Comité de la statistique sur le commerce ont été divulgués, les spécialistes des deux pays ont à nouveau entrepris de rapprocher les soldes des comptes courants. Il fallait préciser les implications des nouvelles données sur le commerce de marchandises et d'autres séries de la balance des paiements, et résoudre les problèmes qui restaient. Les résultats ont été publiés par les autorités canadiennes et américaines le 28 mars 1973 pour l'année 1970 et le 7 mars 1974 pour 1971 et 1972¹⁰. Les données rapprochées de 1973 ont été publiées le 18 février 1975 et celles de 1974 le 23 juillet 1975¹¹. Ces chiffres sont présentés au graphique VI.3. Le tableau VI.2 donne un résumé des statistiques de 1974.

L'étude a permis de constater qu'en 1974, le compte courant bilatéral du Canada avec les États-Unis a été déficitaire de 1.7 milliard de dollars américains; ces chiffres sont à comparer aux statistiques publiées par le Canada, qui faisaient apparaître un déficit de 1.6 milliard de dollars, et à celles publiées par les États-Unis, qui indiquaient un excédent de 1.2 milliard.

Dans les statistiques canadiennes, les ajustements des recettes de 1974 se sont soldés par une hausse de \$315 millions, notamment du fait que des augmentations de \$120 millions et de \$430 millions respectivement aux exportations de marchandises et aux autres services ont compensé, et au-delà, une diminution de \$230 millions des recettes au titre du transport intérieur. Les paiements canadiens ont été majorés de \$450 millions, en raison d'additions nettes de \$85 millions aux importations de marchandises et de \$455 millions aux autres paiements de services, et d'une réduction nette de \$90 millions au titre du transport intérieur.

En ce qui concerne le rapprochement, les principaux ajustements apportés aux chiffres publiés pour 1974 sur les opérations de la balance des paiements américaine avec le Canada sont les suivants: les recettes des États-Unis ont été augmentées de \$925 millions, à cause d'additions nettes de \$770 millions aux services et de \$165 millions aux transferts unilatéraux, et d'un recul net de \$10 millions des exportations de marchandises (y compris les frais de transport aux États-Unis et l'or non monétaire). Les paiements des États-Unis ont été majorés de \$490 millions, sous

l'effet d'additions nettes de \$330 millions aux services, de \$155 millions aux transferts unilatéraux et de \$5 millions aux importations de marchandises (une augmentation nette de \$305 millions au titre de l'or non monétaire et d'autres biens a plus que compensé une réduction nette de \$300 millions des frais de transport au Canada).

Il convient de souligner que les ajustements réalisés grâce au rapprochement sont aussi le reflet d'importantes modifications de classification (lorsque les données ont été ramenées à une base commune) et d'erreurs statistiques.

Phase 4 - Une fois terminé le rapprochement des chiffres de 1973, il est devenu possible d'intégrer de façon permanente les modifications correspondantes dans les estimations canadiennes de la balance des paiements. Cela a d'abord été fait dans les publications du milieu de 1975¹², rétroactivement à partir de 1971. Certaines révisions étaient d'ordre conceptuel, d'autres concernaient les mesures statistiques, d'autres encore reflétaient des changements dans les répartitions géographiques. Les modifications les plus importantes sont étudiées dans une autre partie du présent ouvrage.

C'est ainsi qu'ont été en bonne partie résolus les problèmes que posaient les statistiques relatives au compte courant et qui avaient retenu l'attention pendant une dizaine d'années.

Compte de capital

Bien que les travaux de rapprochement des statistiques sur les mouvements de capitaux entre le Canada et les États-Unis n'aient pas encore permis de produire des chiffres concordants, des progrès considérables ont été réalisés en ce sens. À l'intérieur de certains postes, il reste des écarts qui ne sont pas encore explicables et qui sont, dans quelques cas, relativement importants; cependant, ils traduisent certainement, du moins en partie, des différences de classification qui ne sont pas connues, mais qui se compensent au niveau de l'ensemble du compte de capital.

Si l'on considère toutes les sortes de mouvements de capitaux (y compris les mouvements monétaires officiels), les écarts inexplicables pour les années 1965 à 1972 s'élevaient en moyenne à environ \$625 millions selon les calculs effectués à ce jour; les plus grands ont été relevés en 1969, année pour laquelle la comparaison des données canadiennes et américaines a révélé un

¹⁰ Voir *La balance canadienne des paiements internationaux, 1972* (n° 67-201 au catalogue).

¹¹ Voir *La balance canadienne des paiements internationaux, 1973-1974* (n° 67-201 au catalogue).

¹² Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, *premier trimestre 1975* (n° 67-001 au catalogue).

excédent inexpliqué de \$200 millions au titre des entrées en provenance des États-Unis, et en 1972, année où l'on a constaté une différence de \$1,600 millions dans le sens contraire. Ces écarts, qui sont pour le moins surprenants, semblent cependant être essentiellement dus au problème complexe des erreurs et omissions qui se pose pour les estimations de la balance des paiements dans leur ensemble. Comme cela a été décrit à propos du poste D82 dans la partie III, le solde des erreurs et omissions entre le Canada et tous les pays est, par convention, enregistré dans les flux de capitaux entre le Canada et les États-Unis; dans ce dernier pays par contre, les erreurs et omissions sont incluses dans les règlements multilatéraux et ne sont pas explicitement considérées dans les estimations bilatérales. ♦ Si l'on élimine les erreurs et omissions dans les statistiques canadiennes relatives aux transactions avec les États-Unis, la différence inexpliquée dans les totaux des opérations en capital tombe à une moyenne de \$75 millions pour la période 1965-1972. L'intervalle de variation des écarts se trouve aussi considérablement réduit, puisqu'il se situe à seulement un peu plus de \$400 millions dans le cas des recettes canadiennes qui n'ont apparemment pas été comprises dans les données américaines de 1969, et à environ \$600 millions dans le sens contraire en 1970; la proximité de ces écarts extrêmes peut suggérer des problèmes de chronologie. Il convient d'ailleurs de signaler que ces résultats pourraient servir à étayer l'opinion selon laquelle le solde des erreurs et omissions des estimations canadiennes n'est pas lié aux transactions avec les États-Unis¹³. Toutefois, les relations financières entre le Canada et les États-Unis sont multiples et variées, et les estimations de la balance des paiements de chacun des deux pays présentent d'importants soldes d'erreurs et omissions. Si, au niveau global, les données **enregistrées** pour les flux de capitaux entre les deux pays sont assez proches, cela ne suffit pas à confirmer la validité des deux séries d'estimations ni à conclure que dans chaque cas, les problèmes d'erreurs et d'omissions se posent avec les autres pays.

Le reste de la présente note est consacré aux écarts relevés dans les principaux postes; un résumé des données est donné au tableau VI.3 pour l'année 1972. Bien qu'un certain nombre de causes en soient maintenant connues, elles n'ont pas toutes été quantifiées; les explications peuvent donc s'appliquer à des écarts connus concernant les utilisations des données ou la classification, ou au solde inexpliqué.

¹³ Comme les données rapprochées dont on dispose sur le compte courant ont eu pour effet d'augmenter, et non de réduire, le solde des erreurs et omissions sur l'ensemble des estimations de la balance des paiements, elles n'ont pas été d'un grand secours.

Investissements directs - Même si les deux pays utilisent des définitions de base semblables à propos des investissements directs, le concept en usage dans les statistiques des États-Unis est quelque peu plus large que celui des statistiques canadiennes. En ce qui concerne les investissements directs américains au Canada, les séries des États-Unis visent généralement à couvrir tous les investissements effectués par des résidents américains dans des entreprises qu'ils contrôlent, tandis que les données canadiennes ne portent que sur les transactions qui ont un caractère à long terme et qui font intervenir des propriétaires principaux. Les principaux facteurs qui contribuent aux différences entre les deux ensembles de statistiques sont indiqués ci-dessous.

- Dans le cas des nouveaux titres émis par des entreprises sous contrôle américain au Canada et vendus à des résidents des États-Unis qui n'ont pas de lien avec elles, ces ventes sont considérées comme des investissements directs dans les statistiques américaines; par contre, elles sont traitées comme des nouvelles émissions de valeurs mobilières, et donc comme des placements de portefeuille, dans les chiffres canadiens. On retrouve la même différence dans le cas des remboursements.
- Dans les statistiques des États-Unis, les comptes-clients et -fournisseurs (comptes à recevoir et à payer) et les autres créances exigibles à court terme entre les entreprises sous contrôle américain au Canada et leurs sociétés mères figurent dans les investissements directs. Dans les séries canadiennes, ces éléments sont portés dans les investissements directs seulement s'ils sont susceptibles de rester en souffrance pendant plus d'une année; sinon, ils sont enregistrés dans les capitaux à court terme.
- Il existe sans aucun doute des cas où la nature de l'appartenance de certaines entreprises (par exemple, si elles sont contrôlées par des non-résidents ou non) est considérée différemment dans la balance des paiements des deux pays. En outre, il y a probablement des différences de traitement à l'égard des transactions relatives à des entités étrangères secondaires, comme les filiales outre-mer des entreprises canadiennes qui sont elles-mêmes des filiales de sociétés américaines.
- Dans les statistiques du Canada, les transferts de capitaux correspondant aux activités canadiennes des compagnies d'assurances des États-Unis et des sociétés de financement sous contrôle américain paraissent habituellement dans les autres mouvements de capitaux à long terme ou, dans quelques cas, dans les flux de capitaux à court terme. Dans les statistiques américaines, ces

TABLEAU VI.3. Sommaire des données sur les transactions du compte de capital
entre le Canada et les États-Unis, 1972

	Chiffres publiés		Écarts	Causes		
	Canada	États-Unis ¹		Classifications	Données	Inconnues
	en milliards de dollars canadiens ou américains					
Compte courant	- 0.4	0.4	+ 0.8		0.1	0.7 ²
Mouvements de capitaux:						
Investissements directs:						
Investissements directs des É.-U. au Canada . .	0.6	0.4	- 0.2	0.2		- 0.4
Investissements directs du Canada à l'étranger	- 0.1	- 0.1	-			
Valeurs de portefeuille:						
Titres canadiens	0.5	0.7	+ 0.2			0.1
Titres américains	0.3		- 0.3			- 0.3
Autres capitaux à long terme	0.1	0.3 ³	+ 0.2	- 0.1		0.3
Total des mouvements de capitaux à long terme	1.3	1.2	- 0.1	0.1		- 0.2
Engagements du Canada à court terme		0.4 ³	+ 0.3		- 0.4	0.8
Avoirs du Canada à court terme	- 0.1 ⁴	- 0.6 ³	- 0.5	- 0.1		- 0.5
Solde des erreurs et omissions du Canada avec tous les pays	- 1.6	...	+ 1.6			1.6
Total des mouvements de capitaux à court terme	- 1.6	- 0.2	+ 1.4	- 0.1	- 0.3	1.8
Total des mouvements de capitaux	- 0.4	1.0	+ 1.3	-	- 0.3	1.6
Règlements multilatéraux	0.8					
Solde des erreurs et omissions des États-Unis avec le Canada	- 1.4	- 2.2		0.2	- 2.4

¹ Conventions canadiennes, c.-à-d. que le signe + correspond à des entrées nettes au Canada et à des sorties nettes des États-Unis.

² Avant le rapprochement des opérations courantes.

³ Selon les définitions en usage au Canada.

⁴ Y compris les mouvements monétaires officiels.

transferts sont généralement inclus dans les investissements directs.

Dans les deux pays, la façon normale de comptabiliser les profits et pertes des succursales canadiennes (non constituées en sociétés) d'entreprises américaines consiste à indiquer un accroissement ou une réduction de la valeur des investissements directs dans ces succursales, et un accroissement ou une réduction des revenus d'investissements. Cependant, on procède de manière différente dans le cas des pertes et profits enregistrés au titre des activités des succursales de compagnies pétrolières américaines: dans les statistiques des États-Unis, ces opérations sont traitées comme toutes les autres activités de succursales, alors que dans les statistiques canadiennes, les écritures de profits et pertes ne peuvent pas influencer sur les chiffres avant que chaque entreprise ne soit parvenue à une situation bénéficiaire cumulée. (On considère que les pertes proviennent en grande partie d'amortissements et autres déductions à des fins fiscales aux États-Unis, pour lesquels on ne trouve que des contreparties partielles dans les états financiers des sociétés canadiennes.)

Des considérations analogues s'appliquent aux statistiques des États-Unis et du Canada sur les investissements directs canadiens aux États-Unis.

En comparant les statistiques sur les investissements directs au Canada pour les huit années de la période 1965-1972, on a constaté que les données canadiennes présentaient, à une seule exception près, des recettes nettes qui n'avaient aucune contrepartie dans les chiffres des États-Unis; les différences inexplicables se sont chiffrées en moyenne à environ \$80 millions pour la période. Dans le cas des investissements directs du Canada aux États-Unis, les données canadiennes ont révélé des sorties de capitaux inexplicablement importantes pour toutes les huit années sauf une, l'écart étant en moyenne de l'ordre de \$45 millions.

Transactions sur valeurs mobilières - Là encore, les deux pays emploient les mêmes concepts de base, mais traitent différemment certains types particuliers de transactions. Le problème posé par la distinction entre les investissements directs et les nouvelles émissions de titres a été exposé précédemment.

Au Canada, les renseignements relatifs aux nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes vendues à des non-résidents, qu'elles soient libellées en dollars canadiens ou en dollars américains, sont obtenus de façon courante auprès des courtiers en valeurs mobilières, des banques à charte et de diverses autres sources confidentielles et publiques; ils sont aussi

recueillis, à des intervalles moins fréquents, auprès des compagnies d'assurances, grâce aux chiffres publiés sur les portefeuilles et, après quelque temps, auprès d'un grand nombre de débiteurs remplissant des déclarations. L'information sur les échanges de valeurs en circulation provient chaque mois des courtiers en valeurs mobilières (y compris les maisons de courtage étrangères opérant au Canada), des banques à charte, des membres des bourses de valeurs, de quelques fonds de placement et de certaines sociétés d'investissement. Les estimations relatives aux remboursements des valeurs canadiennes qui étaient détenues par des non-résidents sont effectuées à partir des renseignements dont on dispose sur la répartition géographique de chaque émission au moment de sa vente initiale, corrigés par une estimation des échanges dont elle a fait l'objet pendant tout le temps où elle était en circulation. Les statistiques canadiennes peuvent ne pas rendre compte de certaines ventes privées de valeurs mobilières, lorsque les emprunteurs canadiens les placent directement auprès d'investisseurs américains sans faire appel aux services d'un courtier en valeurs mobilières opérant au Canada; en outre, elles n'enregistrent qu'une partie des transactions sur les valeurs en circulation qui sont prises en charge, pour le compte de résidents canadiens, par des courtiers américains n'exerçant pas au Canada.

Aux États-Unis, le Trésor recueille des renseignements auprès des banques et des courtiers en valeurs mobilières sur les achats et les ventes de titres à long terme qui font intervenir des étrangers, qu'il s'agisse de valeurs en cours, de nouvelles émissions ou de rachats. Les données sur les nouvelles émissions sont estimées indépendamment à l'aide de renseignements provenant du marché et de la Commission de contrôle des opérations boursières (Securities Exchange Commission). Les remboursements concernant les titres étrangers détenus par des résidents des États-Unis sont estimés en fonction de la distribution de ces titres au moment de leur émission. Quant aux chiffres sur les échanges de valeurs mobilières en circulation, ils sont obtenus de façon résiduelle en déduisant les nouvelles émissions et les remboursements des totaux des achats et des ventes et en procédant à d'autres ajustements pour tenir compte des transactions officielles enregistrées ailleurs. Certaines difficultés peuvent surgir à propos des achats, par des résidents des États-Unis, de nouvelles émissions de valeurs mobilières canadiennes, lorsque celles-ci sont libellées en dollars canadiens; ces achats peuvent alors être inclus dans les échanges de valeurs en circulation. Enfin, le champ couvert par les statistiques américaines relatives aux transactions sur valeurs mobilières semble comporter une lacune assez importante: il n'y a pas d'information sur les achats et les ventes de titres qui sont effectués directement par des courtiers en valeurs canadiens pour le compte de résidents des États-Unis.

Les statistiques recueillies au Canada à propos des transactions sur valeurs mobilières sont très détaillées. On dispose de données distinctes sur les titres du gouvernement du Canada, qu'ils soient émis directement ou garantis par ce dernier, sur les valeurs émises et garanties par les administrations provinciales, sur les obligations et les actions des municipalités, des sociétés ferroviaires et d'autres organismes canadiens, sur les obligations et les actions des États-Unis, sur celles du Royaume-Uni et sur celles des autres pays étrangers. Les autorités américaines recueillent des chiffres pour cinq grandes catégories de valeurs mobilières: les obligations et les billets du gouvernement des États-Unis, les autres obligations américaines, les actions des sociétés américaines, les obligations étrangères et les actions étrangères. Les statistiques ne permettent pas de distinguer, parmi les échanges de titres avec des résidents canadiens, ceux qui concernent les obligations et les actions canadiennes de l'ensemble de ceux qui portent sur toutes les obligations et actions non américaines.

Deux grandes catégories de transactions sur valeurs mobilières ont été traitées différemment dans les deux ensembles de statistiques. Dans les séries canadiennes, les succursales et agences étrangères de compagnies d'assurance-vie canadiennes sont considérées comme non résidentes, et les succursales et les agences canadiennes de compagnies d'assurance-vie étrangères comme résidentes; aux États-Unis, les définitions des résidents et des non-résidents sont théoriquement comparables, mais dans la pratique, il est très difficile de déterminer quelles sont les opérations sur valeurs mobilières des succursales américaines des compagnies d'assurance-vie canadiennes. Par conséquent, les transactions effectuées par ces succursales peuvent être comprises avec celles de leurs sièges sociaux canadiens et donc être considérées comme des opérations avec des non-résidents. Il n'y aurait alors pas d'écriture de contrepartie dans les statistiques canadiennes.

De 1954 à 1964, il y a eu également une différence dans le cas de certains fonds de placements canadiens, constitués en sociétés d'investissement, qui ont été créés par des intérêts américains pour acheter des valeurs mobilières canadiennes et étrangères. Dans les séries du Canada, ces fonds ont été considérés comme résidents des États-Unis: lorsqu'ils émettaient ou rachetaient des actions, cela ne donnait lieu à aucune écriture dans la balance canadienne des paiements, mais lorsqu'ils achetaient des valeurs mobilières canadiennes au Canada, les transactions étaient enregistrées comme des achats de titres par des non-résidents. Dans les statistiques américaines, par contre, ces fonds étaient considérés comme des résidents du Canada; lorsqu'ils émettaient des actions et les plaçaient auprès de résidents des États-Unis, la transaction était comptabilisée avec les ventes de titres par

des étrangers, tandis que leurs achats de valeurs canadiennes n'étaient pas pris en compte dans les statistiques de la balance des paiements américaine. Si un tel fonds de placement ne négociait que des titres canadiens, la différence statistique entre les deux pays était principalement d'ordre chronologique, mis à part le fait qu'étaient inclus dans les séries canadiennes des achats de valeurs financés par le réinvestissement de bénéfices et de revenus de placement; enfin, dans les cas où un fonds vendait une partie de ses avoirs de valeurs canadiennes à des résidents du Canada et achetait des valeurs européennes à des résidents de pays d'Europe, cela entraînait une sortie de capitaux dans les statistiques canadiennes, alors que les statistiques américaines n'enregistraient aucun mouvement de capitaux¹⁴.

Dans le cas des séries couvrant les transactions de portefeuille sur des valeurs mobilières canadiennes, les données du Canada indiquent, pour toutes les huit années sauf une, des recettes nettes inférieures aux paiements indiqués par les données des États-Unis; l'écart se situant en moyenne à environ \$100 millions; presque la moitié de ce montant paraît être liée au remboursement de valeurs canadiennes arrivées à échéance, dont la mesure présente probablement des difficultés particulières du côté des États-Unis. Dans le cas des valeurs mobilières non canadiennes, la différence est dans le sens contraire: de 1965 à 1967, les données canadiennes faisaient apparaître des paiements aux États-Unis qui n'avaient pas de recettes correspondantes dans les statistiques américaines, mais un changement radical est apparu en 1968: en effet, à partir de cette année-là et jusqu'en 1972, les données canadiennes indiquaient des recettes considérables qui ne pouvaient pas être identifiées comme paiements aux États-Unis et qui s'élevaient en moyenne à environ \$110 millions par an.

On a comparé les transactions brutes déclarées dans les deux pays pour les années 1971 et 1972; les données des États-Unis indiquent des volumes beaucoup plus importants que celles du Canada dans le cas des ventes et des achats d'actions canadiennes, ainsi que des ventes canadiennes d'obligations garanties et non garanties. (Ceci est plutôt surprenant si, comme on peut en émettre l'hypothèse, on considère que les statistiques du Canada devraient être plus complètes dans le cas des valeurs canadiennes et, inversement, que les statistiques des États-Unis devraient être plus complètes dans le cas des valeurs américaines, du fait que l'on ne peut pas observer toutes les transactions

¹⁴ Ces fonds de placement à revenus cumulatifs ("Income accumulating funds") américains font l'objet d'une description plus détaillée dans la partie III, à propos des postes D30 à D33.

directes effectuées par certains investisseurs sur les marchés étrangers.) Par contre, les rachats d'obligations canadiennes par des Canadiens, tels qu'ils sont enregistrés au Canada, sont plus élevés que les montants correspondants comptabilisés aux États-Unis. Enfin, comme on l'a mentionné précédemment, le champ couvert par les données canadiennes semble être plus complet que celui des données américaines pour les valeurs mobilières canadiennes arrivant à échéance.

Les séries du Canada sur les échanges d'actions américaines indiquent, d'une façon également assez surprenante, des volumes nettement plus élevés de transactions que ceux déclarés aux États-Unis. On relève le phénomène inverse à l'égard des obligations non gouvernementales des États-Unis, qui paraissent être échangées en des volumes plusieurs fois plus élevés d'après les données américaines que d'après les données canadiennes. Les montants en cause sont si importants qu'on peut se demander s'ils ne sont pas liés au problème de la classification des compagnies d'assurances, dont on a fait mention précédemment.

Autres mouvements de capitaux à long terme -

Dans les statistiques canadiennes figurent notamment les prêts bancaires à long terme, les prêts hypothécaires, les paiements échelonnés effectués en vertu de contrats relatifs à l'uranium et les transferts de fonds des sociétés d'assurance (on sait que ces derniers transferts sont enregistrés comme des flux d'investissements directs dans les statistiques américaines). En 1967, 1968 et 1973, les données canadiennes comprennent les paiements versés au titre de la régulation des inondations en vertu du Traité du fleuve Columbia, qui sont considérés comme des paiements courants aux États-Unis (voir la description relative au poste D48, à la partie III). Par contre, les paiements par tranche effectués sur certains types d'équipements importants sont traités comme des transactions courantes au Canada mais comme des opérations en capital aux États-Unis.

Pour cinq des huit années observées, les différences inexpliquées relatives à ce groupe de transactions ont indiqué des paiements nets du Canada pour

lesquels on n'a pas pu trouver de recettes correspondantes aux États-Unis. L'écart moyen sur toute la période s'est chiffré à environ \$105 millions.

Conclusion sur les mouvements de capitaux à long terme -

Lorsqu'on considère les transactions sur capitaux à long terme de façon globale, on voit disparaître les problèmes de distinction qui se posent à propos des catégories des investissements directs, des placements de portefeuille et des autres flux de capitaux à long terme (aussi bien à l'intérieur de ces catégories qu'entre elles). En effet, comme les écarts relatifs à ces groupes de transactions ont tendance à se compenser, leur solde inexpliqué est généralement plutôt faible. En moyenne, les recettes nettes du Canada découlant des transactions à long terme ont été inférieures d'environ \$65 millions aux paiements correspondants des résidents des États-Unis. Cette situation a été relevée pour six des huit années observées; par contre, pour les années atypiques, les montants en cause étaient très importants.

Mouvements de capitaux à court terme -

Les comparaisons des statistiques sur les mouvements de capitaux à court terme sont compliquées par le fait que les erreurs et omissions sont traitées différemment, comme on l'a déjà vu. Pour sept des huit années examinées, les soldes inexpliqués indiquaient des paiements nets du Canada qui n'étaient pas identifiables dans les données américaines et dont la moyenne annuelle était proche de \$600 millions; le solde de l'année restante était négligeable. Cependant, lorsqu'on élimine les erreurs et omissions nettes dans les statistiques du Canada, le solde inexpliqué canadien est positif pour quatre années et négatif pour les quatre autres années, et s'élève en moyenne à moins de \$15 millions pour toute la période. Comme on l'a déjà mentionné, il n'est pas possible à ce stade de savoir avec certitude si l'amélioration gagnée en éliminant les erreurs et omissions des estimations du Canada signifie qu'elles ne sont pas liées au compte bilatéral avec les États-Unis ou qu'elles ont une contrepartie dans les estimations américaines.

Balance de base et autres soldes analytiques

La recherche de mesures analytiques significatives dans la structure même de la balance des paiements a accaparé l'attention de beaucoup de chercheurs et a suscité bien des discussions¹⁵.

¹⁵ Une liste partielle de références bibliographiques figure à la fin de cette section.

Les ouvrages spécialisés font référence à toutes sortes de balances (ou de soldes): balance globale, balance des mouvements de réserves, balance des moyens de financement extraordinaires, balance des liquidités, balance des transactions autonomes et compensatoires, balance des types normaux de transactions et balance des règlements officiels, pour n'en nommer que quelques-uns.

Ce sujet a beaucoup retenu l'attention du Comité Bernstein (Review Committee for Balance of Payments Statistics) qui a déposé en avril 1965 un rapport au Bureau du budget des États-Unis¹⁶. Dans son rapport, le comité a indiqué que la plupart des utilisateurs des statistiques de la balance des paiements qui ont été interrogés ont émis des suggestions quant au concept et à la mesure des excédents et des déficits; beaucoup demandaient une définition claire, simple et directe du déficit de la balance des paiements, comme en témoigne la déclaration suivante d'un analyste financier devant le comité: "Tout ce que je veux, c'est un chiffre, sans si, sans mais et sans peut-être".

-La réponse du comité vaut la peine d'être mentionnée ici.

"Pour tous ceux qui recherchent la simplicité, notre réponse sera certainement décevante; pour n'importe quelle période, il n'est pas possible de rendre compte de façon satisfaisante de la position internationale des États-Unis par un seul chiffre. La définition d'un excédent ou d'un déficit international est un problème analytique et non comptable. L'objet précis de l'analyse variera en fonction des circonstances et de la nature du problème particulier à étudier; les données doivent donc être compilées et présentées sous une forme qui permette une grande variété d'analyses. En outre, il est rarement possible d'analyser fructueusement la position internationale en fonction des seules données de la balance des paiements; il faut également tenir compte des conditions internes et des objectifs politiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays".

Cette observation du comité, même si elle a été faite à propos de la position internationale des États-Unis, n'en garde pas moins sa validité dans le cas d'autres pays.

La présente section se penche sur l'application à la situation canadienne du concept de "balance de base" (on dit aussi "solde de base"), bien que les statistiques correspondantes n'aient pas été beaucoup utilisées au Canada et qu'elles ne soient pas publiées officiellement; cette section donne par ailleurs un échantillon de certaines transactions particulières qui pourraient être prises en considération pour construire la série statistique correspondante.

À une date assez récente, le Fonds monétaire international décrivait la balance de base de la façon suivante:

Approximativement définie comme le solde des opérations courantes et des transactions sur capitaux à long

¹⁶ Review Committee for Balance of Payments Statistics (Report to the Bureau of the Budget): *The Balance of Payments Statistics of the United States - A Review and Appraisal* (Washington, 1965).

terme, la balance de base vise à rendre compte des tendances à long terme et à indiquer un solde qui ne soit pas faussé par des facteurs fluctuants, facilement réversibles ou spéculatifs¹⁷.

Le concept de balance de base ou de balance des transactions de base a été adopté pour la première fois par le Département du Commerce des États-Unis, dans son étude fondamentale *The United States in the World Economic*¹⁸. Ce solde de base prenait en considération toutes les transactions courantes et les mouvements de capitaux à long terme et excluait tous les flux de capitaux à court terme, les erreurs et omissions et les mouvements relatifs à l'or.

Passant en revue toute une variété de concepts, le Comité Bernstein¹⁹ a fait remarquer que de nombreux économistes ont jugé utile de considérer certaines catégories d'opérations internationales comme étant "de base" et d'en calculer le solde pour connaître la situation globale des paiements extérieurs. Des balances de ce genre ont été établies dans de nombreux pays et ont figuré dans de nombreuses présentations statistiques.

Le comité a indiqué comme avantages attribués à un solde des transactions de base les caractéristiques suivantes:

- Il distingue les transactions qui présentent des variations à long terme de celles qui n'en présentent pas;
- Il distingue les transactions qui sont plutôt stables à court terme de celles qui sont "volatiles" et éventuellement erratiques;
- Il distingue les transactions qui réagissent aux grandes forces économiques de celles qui sont sensibles aux variations à court terme des conditions du crédit et aux anticipations, ou encore qui réagissent plus ou moins passivement au solde de toutes les autres transactions.

Ainsi, le comité a mis en évidence l'importance des distinctions analytiques qu'il faut faire entre les fluctuations erratiques et les tendances, et entre les réactions à des circonstances transitoires et les adaptations aux grandes forces économiques qui n'évoluent

¹⁷ Glossary: Terms used in Balance of Payments Analysis (Part I), Bulletin du F.M.I. (12 novembre 1973). Les paragraphes 161 à 164 de la quatrième édition du Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international (publié en 1977 après que cette section ait été rédigée) donnent des précisions à ce sujet.

¹⁸ Département du Commerce des États-Unis: *The United States in the World Economy* (Washington, 1943).

¹⁹ Voir renvoi ¹⁶.

que lentement; il conclut cependant que ces distinctions sont des questions de degré et non de nature et, ce qui est encore plus important, qu'elles ne pourraient pas être faites en fonction des catégories statistiques normales, du moins dans le cas des États-Unis.

Par ailleurs, le rapport Bernstein observe qu'il y a eu des tendances persistantes dans les flux de capitaux privés à court terme comme dans les transactions dites "de base", et qu'il y a souvent eu d'importants éléments transitoires dans le commerce de marchandises, dans les autres transactions courantes et dans les placements de portefeuille à long terme, ainsi que dans les mouvements de capitaux privés à court terme.

La différenciation statistique entre les capitaux à court terme et à long terme est elle-même imparfaite et revêt, de l'avis du comité, une signification analytique limitée. On sait en effet que des mouvements considérables de capitaux à court terme se cachent dans les investissements directs et dans les transactions sur valeurs mobilières à long terme, tandis que des crédits apparemment à court terme peuvent être sans cesse renouvelés²⁰.

De plus, dans le cas de certains types de capitaux à court terme, les flux sont souvent étroitement liés au commerce de marchandises et à d'autres transactions "de base" qu'ils financent, de sorte que l'on ne peut pas dire que les deux réagissent généralement à des forces de nature différente.

Enfin, le comité a mentionné les difficultés qui sont soulevées dans ce genre de classification par l'existence d'importants soldes d'erreurs et d'omissions.

À la lumière de tous ces éléments très complexes, le comité conclut que le solde des transactions "de base", s'il est calculé d'une façon normale, ne permettra vraisemblablement pas de donner un indicateur synthétique de la situation globale qui soit analytiquement valable, même si des spécialistes peuvent le considérer comme un solde partiel utile dans le cadre de certaines analyses. Un tel solde implique que les catégories de transactions soient plus indépendantes et fassent l'objet de distinctions analytiques plus nettes que ce n'est le cas dans le monde réel. La tâche

première des analystes de la balance des paiements est de porter des jugements sur la façon dont les conditions sous-jacentes évoluent; hors, dans la pratique, cette tâche n'est pas beaucoup facilitée par l'usage du solde des transactions "de base".

Høst-Madsen a fait observer²¹ que dans l'analyse des paiements internationaux faite au F.M.I., la notion de balance de base recouvre fréquemment une balance partielle.

"Dans ce contexte, la balance de base correspond généralement aux transactions courantes et sur capitaux à long terme, dont certaines transactions peuvent être éliminées d'une manière spécifique. Mais dans la pratique, il est souvent difficile de savoir quels sont les éléments à éliminer, et nous ne pouvons pas aller très loin en ce sens sans alourdir l'analyse.

"Cette approche fait surgir une autre difficulté, en ce que même les éléments exclus de la balance de base peuvent avoir une tendance à long terme, qui doit alors être prise en compte dans l'évaluation ultime de la balance des paiements... Malgré les difficultés inhérentes à cette démarche, un solde des transactions les plus fondamentales sera souvent précieux. Bien des divergences de vue sur la manière de définir un excédent ou un déficit ne sont pas sans rapport avec le fait qu'on ne distingue pas clairement un solde des transactions plus fondamentales et le solde ultime qui devrait être en équilibre à long terme."

Kindleberger²², par contre, rejette ce concept "de base" en disant qu'il est trompeur lorsqu'il est appliqué au cas des États-Unis, car il ne prend pas en compte l'intermédiation financière internationale qui existe entre des marchés de capitaux étroitement liés.

Lorsque la présentation de la balance des paiements des États-Unis a été révisée en 1971²³, on a insisté sur le fait qu'aucun solde ne pouvait à lui seul représenter la situation réelle de la balance des paiements américaine. La présentation d'un éventail de soldes permettrait de rendre compte de manière plus

²⁰ Il convient de noter que, contrairement aux statistiques américaines sur les flux à long terme, les données canadiennes excluent des investissements directs les montants qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, devraient arriver à échéance avant un an à compter de la date à laquelle la transaction est conclue, et incluent dans les crédits à long terme les soldes qui doivent rester ou resteront vraisemblablement en souffrance pendant plus d'un an. Bien entendu, aucune distinction de ce genre n'est possible dans le cas des opérations effectuées par des portefeuillistes sur des valeurs mobilières à long terme.

²¹ Poul Høst-Madsen: *La balance des paiements: son rôle et ses utilisations* (Série des brochures du F.M.I., n° 9, 1967). Voir aussi: *Asymmetries Between Balance of Payments Surpluses and Deficits* (IMF Staff Papers, Vol. IX, n° 2, juillet 1962).

²² Charles P. Kindleberger: *Measuring Equilibrium in the Balance of Payments* (Journal of Political Economy, novembre-décembre 1969).

²³ David T. Devlin: *The United States Balance of Payments: Revised Presentation* (Survey of Current Business, juin 1971); Département du Commerce, Washington, 1971.

précise des pressions changeantes qui s'exercent sur le dollar et de l'évolution de la situation des paiements des États-Unis. Du point de vue analytique, les tendances manifestées par ces soldes ont été très souvent plus significatives que leurs niveaux.

La nouvelle présentation comprenait trois groupes de balances, dont le deuxième se composait de la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme et de la balance des liquidités nettes. Cette dernière ajoute au solde des opérations courantes et des transactions sur capitaux à long terme les flux de capitaux privés à court terme non liquides, les allocations de DTS et les erreurs et omissions; elle est financée par les variations des créances et dettes liquides.

Les experts américains ont constaté qu'il existait certaines transactions financières spéciales (autres que les variations des engagements non liquides envers des organismes officiels étrangers, qui étaient prises en compte), dont on pouvait légitimement considérer qu'elles influaient sur le solde de la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme. Pour d'autres opérations, la situation était plus équivoque. Toutefois, on en est arrivé à la conclusion que, à cause de faiblesses dans les données et d'ambiguïtés dans les concepts, on ne peut pas organiser systématiquement les comptes pour isoler l'influence de ces transactions.

De nombreuses insuffisances ont été relevées dans la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme. Néanmoins, la nécessité d'avoir des indicateurs des tendances fondamentales a porté à conclure que le meilleur moyen consistait à combiner cette balance et la balance des liquidités nettes, particulièrement lorsqu'elles évoluent de concert; il reste que ni l'une ni l'autre n'atteint un degré de qualité théorique ou statistique suffisant pour pouvoir être la balance des paiements, mais que ni l'une ni l'autre ne doivent être écartées.

Même si cette série a obtenu, quoique avec des réserves, une certaine reconnaissance officielle, elle a continué à faire l'objet de sévères critiques de la part de certains experts, notamment de la part d'Edward M. Bernstein, président du comité qui porte son nom, qui a exprimé ses opinions dans un article intitulé "Fifty Years of U.S. Balance of Payments Statistics"²⁴.

En 1976, un comité consultatif sur la présentation des statistiques de la balance des paiements américaine a conclu que les effets conjoints des récents

²⁴ Edward M. Bernstein: *Fifty Years of U.S. Balance of Payments Statistics*, *Survey of Current Business*, juillet 1971 (Part II, Anniversary Issue, The Economic Accounts of the United States: Retrospect and Prospect), Département du Commerce des États-Unis.

développements et des difficultés de l'heure avaient réduit la portée économique des trois principales balances globales qui étaient publiées (y compris celle des opérations courantes et sur capitaux à long terme); il a recommandé que soit publiée, pour mémoire, la balance des biens et services, la balance des opérations courantes, et des données distinctes relatives aux transactions sur les avoirs officiels de réserve des États-Unis et sur les avoirs officiels étrangers aux États-Unis, sans toutefois faire le solde de ces deux éléments²⁵.

Un comité mixte sur les statistiques de la balance des paiements a donné un avis favorable pour toutes ces recommandations, sauf en ce qui concerne l'abandon de la balance commerciale et de la balance des biens, des services et des transferts. Le Bureau de la Gestion et du Budget a accepté que ces deux balances partielles soient publiées pour mémoire, en plus de celles recommandées par le comité consultatif²⁶.

On peut considérer que ces recommandations et décisions constituent une justification des termes du Comité de 1965, selon lequel "l'objet précis de l'analyse variera en fonction des circonstances et de la nature du problème particulier à analyser"²⁷.

On retrouve la même approche dans le Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international, dont la quatrième édition précise "qu'aucune mesure statistique d'un solde des paiements ne peut remplacer l'analyse qualitative lorsqu'il s'agit d'étudier la situation de la balance des paiements d'une économie; l'examen concomitant de plusieurs soldes permet néanmoins de se faire une idée sommaire des principaux éléments de la balance"²⁸.

En ce qui concerne la présentation des données canadiennes, la première figure du graphique VI.4 indique que le solde des opérations courantes et le solde des transactions sur capitaux à long terme de 1926 et 1927 respectivement à 1974.

Lorsqu'on examine les résultats, il faut garder à l'esprit quelques-unes des situations particulières qui les ont influencés: de l'automne 1939 jusque vers la fin de 1951, le Canada a été en régime de contrôle des changes; le taux de change du dollar canadien a flotté de l'automne 1950 jusqu'au milieu de 1962, puis à nouveau à partir du milieu de 1970.

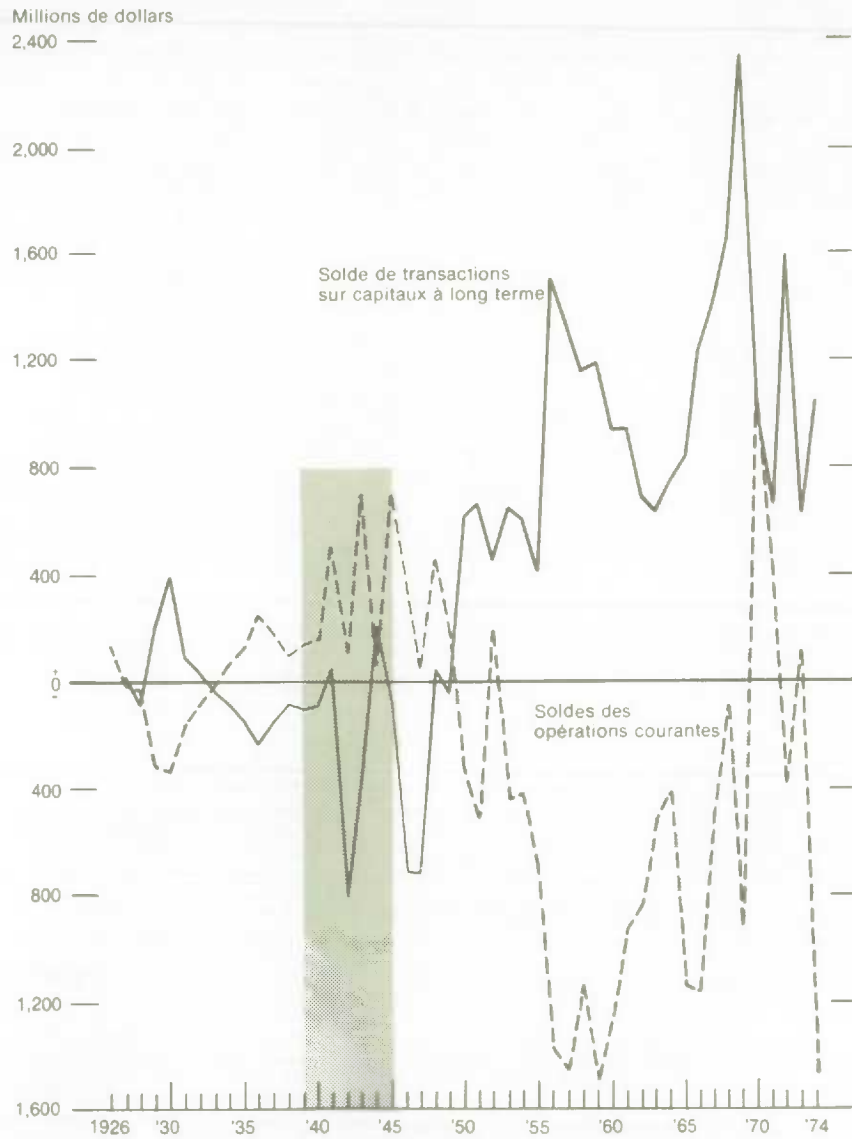
²⁵ Report of the Advisory Committee on the Presentation of Balance of Payments Statistics, *Survey of Current Business*, juin 1976 (Département du commerce, Washington, 1976).

²⁶ Ibid.

²⁷ Op. cit., p. 18.

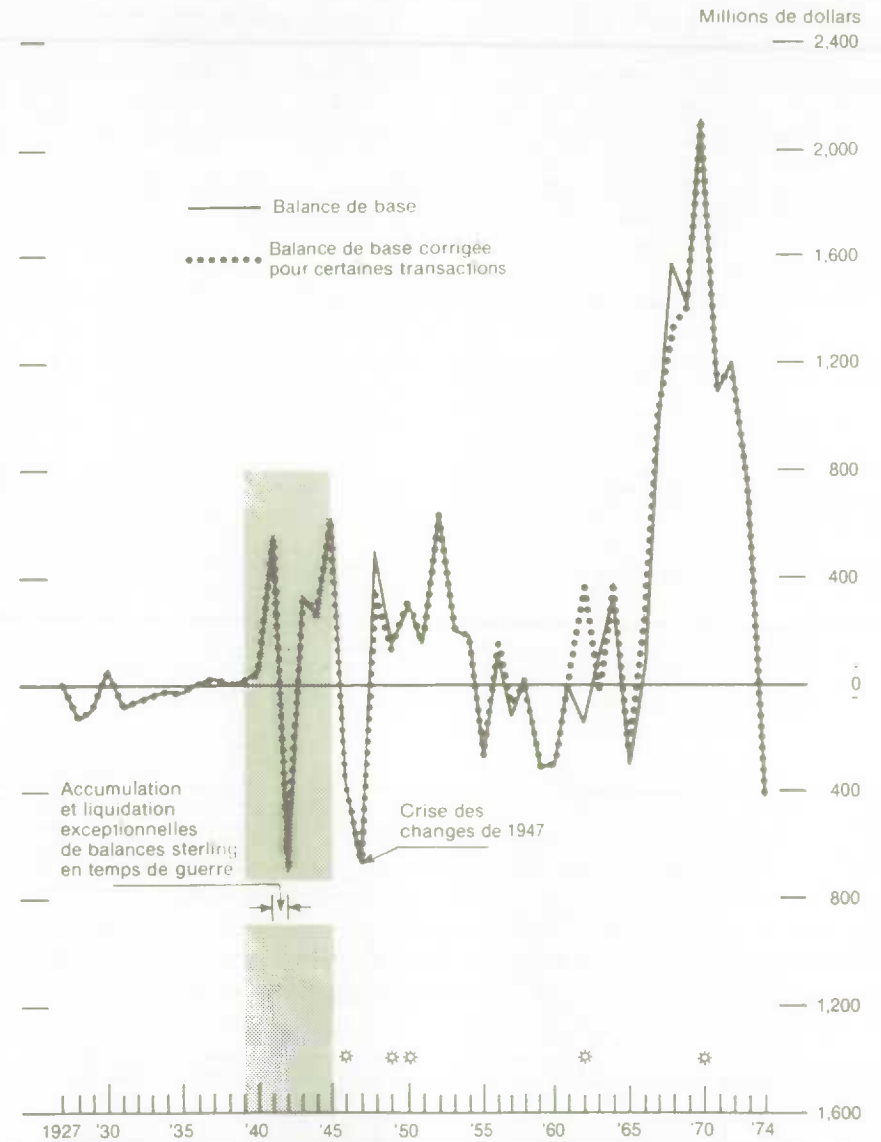
²⁸ Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, quatrième édition (Washington, 1977).

Soldes des opérations courantes et des transactions sur capitaux à long terme, 1926-1974



La balance de base, 1927-1974

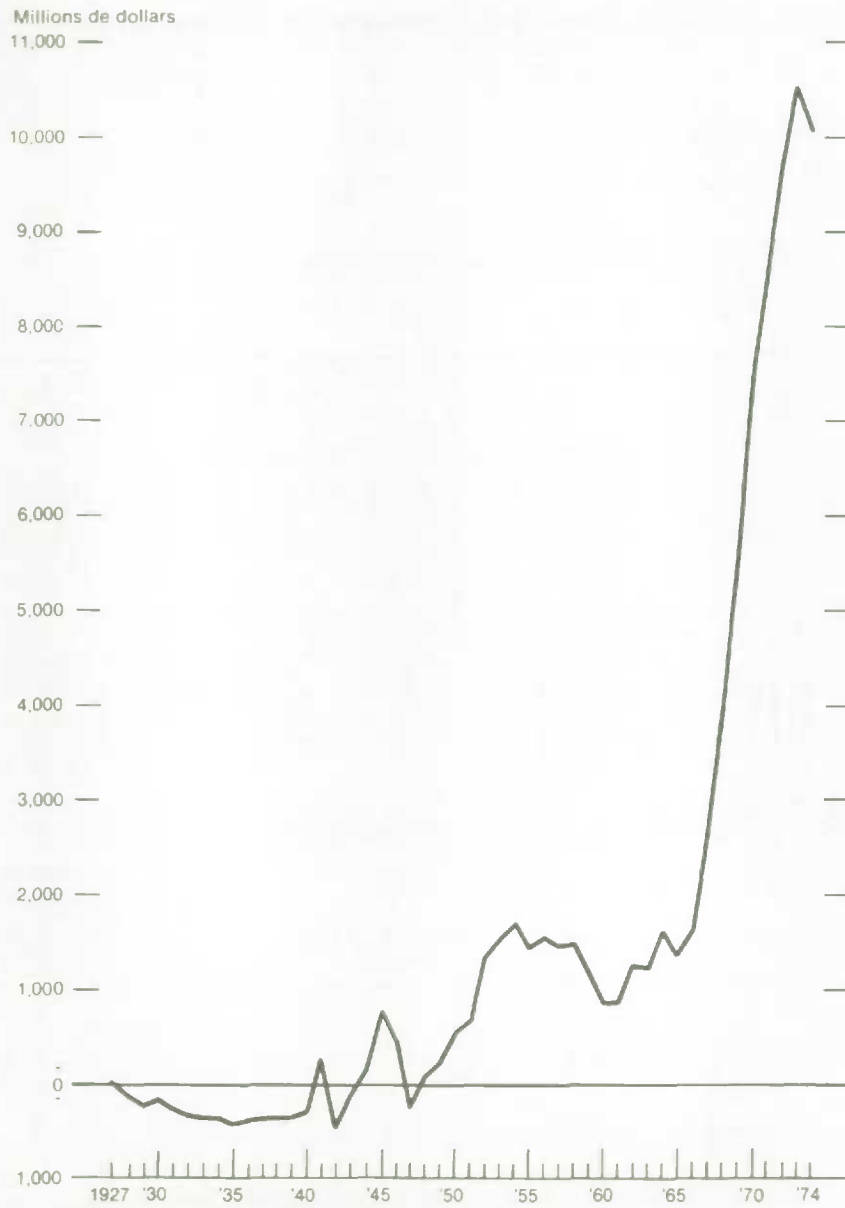
(Solde des opérations courantes et sur capitaux à long terme)



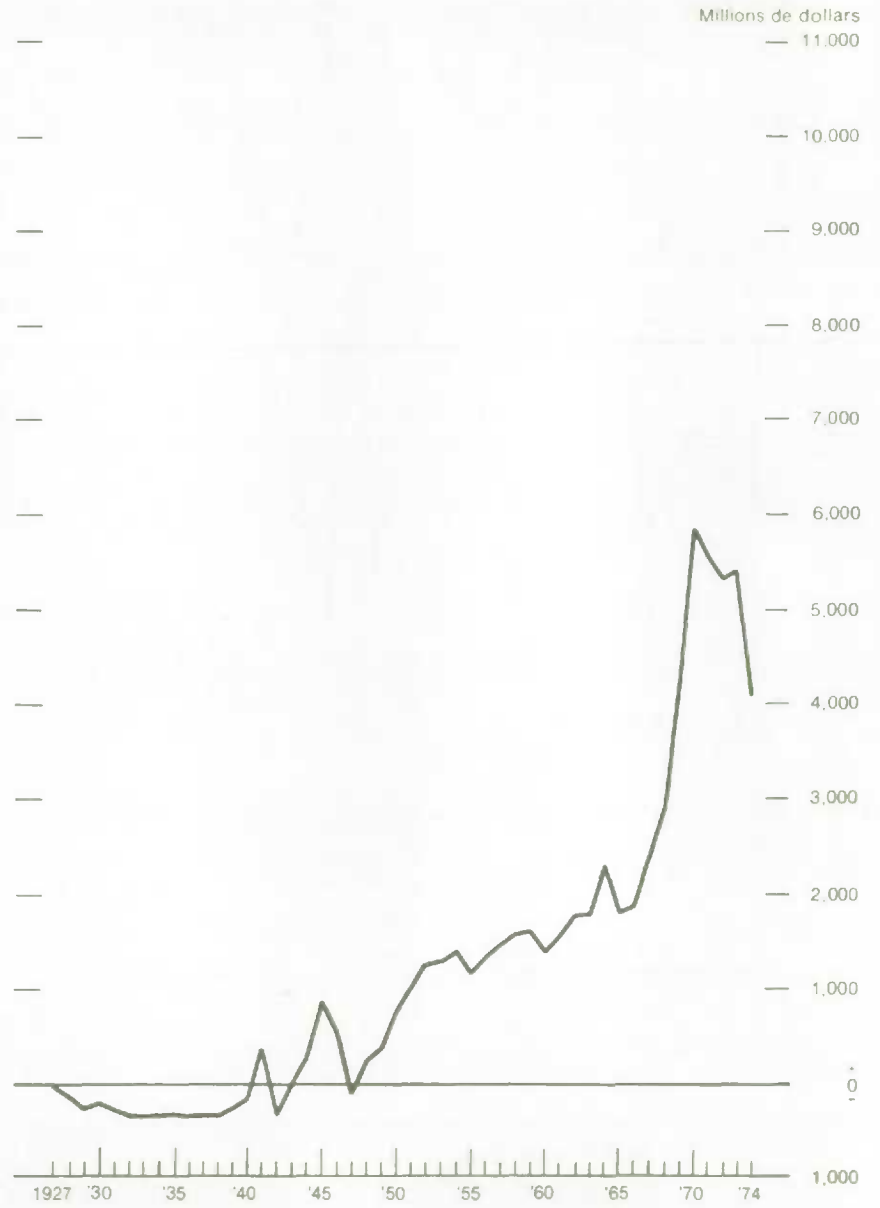
* Parité officielle du dollar canadien: augmente de E.U.\$0.909 à E.U.\$1.00 en **juillet 1946**, retombe à E.U.\$0.909 en **septembre 1949**; le dollar canadien commence à flotter en **octobre 1950**; sa parité officielle est établie à E.U.\$0.925 en **mai 1962**; il recommence à flotter librement en **juin 1970**.

Graphique VI. 5

La balance de base corrigée pour certaines transactions, 1927-1974 (Solde cumulé)



La balance de base corrigée et les erreurs et omissions, 1927-1974 (Soldes cumulés)



Les années de guerre n'ont pas seulement été marquées par l'existence de ces contrôles, mais aussi par des arrangements financiers spéciaux, qui ont été passés en particulier entre le Canada et les États-Unis et entre le Canada et le Royaume-Uni.

Les accords conclus en vertu de la Déclaration de Hyde Park d'avril 1941 ont abouti à la production, au Canada, de certaines sortes de munitions, de produits stratégiques, d'aluminium et de navires dont avaient besoin les États-Unis. Ceci a indirectement aidé le Canada à résoudre les problèmes de change que les énormes achats de matériel de guerre et d'autres produits qu'ils devaient faire aux États-Unis lui posaient²⁹. (Il faut noter qu'en février 1978, un principe analogue avait été accepté à propos de la guerre de 1914-1918³⁰).

La balance de base du Canada avec le Royaume-Uni a été entièrement le résultat administratif de l'entrée en vigueur de divers accords intergouvernementaux, qui visaient à assurer le financement en dollars canadiens dont avaient besoin ses alliés dans la poursuite de la guerre. Le solde du compte courant était déterminé par le jeu de l'offre et de la demande dans des économies de guerre hautement organisées et son financement officiel, tel qu'il était prévu dans les accords, a pris successivement diverses formes. Des premiers jours de la guerre jusqu'en 1942, les autorités du Canada ont rapatrié beaucoup de valeurs mobilières canadiennes du Royaume-Uni et, en 1940 et 1941, ont accumulé des balances sterling considérables, dont une grande partie a été convertie en 1942 en un prêt sans intérêt en dollars canadiens. D'importantes contributions officielles ont commencé par un don de \$1 milliard au Royaume-Uni en 1942, suivi par une aide mutuelle destinée à remédier à la pénurie de dollars canadiens de la zone sterling³¹. Ce financement a figuré soit dans les opérations courantes, soit dans les transactions sur capitaux à long terme, avec une seule exception d'importance que l'on peut remarquer facilement sur le graphique VI.4: il s'agit de l'accumulation (en 1940 et 1941) de balances sterling, une transaction sur capitaux à court terme, et de sa conversion ultérieure (en 1942) en un prêt à long terme. En affinant

une série sur la balance de base, on pourrait logiquement affirmer que la totalité du financement spécial devrait être exclue; ce serait pourtant très superficiel comme traitement, car les transactions qui se sont financées d'elles-mêmes revêtaient un caractère tout aussi particulier. Il s'agit certes d'un cas extrême qui illustre les difficultés rencontrées dans la pratique lorsqu'on veut affiner le concept de balance de base: étant donné les considérations spéciales qui dominaient en temps de guerre, on pourrait bien conclure que la balance de base n'avait pas grande signification au cours de cette période.

Les premières années de l'après-guerre ont vu naître d'importants programmes de nature semblable, qui avaient notamment pour objectif d'assurer la viabilité du système des paiements internationaux et qui, par conséquent, n'apparaissaient pas dans la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme telle qu'elle était déterminée *ex post*. Les montants sans précédent qui ont été prêtés à la Grande-Bretagne et aux pays d'outre-mer ont servi à financer leurs déficits en compte courant, tandis qu'à la base de l'ensemble du contexte économique international des années qui ont suivi, se trouvait le vaste Programme de relèvement européen financé par les États-Unis en vertu du Plan Marshall.

Tout en reconnaissant l'importance et la nature particulière de ces facteurs, il peut être utile d'identifier certaines des autres transactions particulières qui ont eu lieu au cours de l'après-guerre et qui, de par leur caractère anormal, devraient être retirées de la balance des opérations courantes et sur capitaux à court terme.

Le choix de transactions particulières de cette nature est inévitablement subjectif et pose des difficultés telles que celles qui ont été rencontrées par les experts américains cités précédemment. On peut donc remettre en question l'inclusion ou l'exclusion des faits inverses ou des faits secondaires; ainsi, lorsque la France et les Pays-Bas ont remboursé par anticipation en 1962 le principal des prêts consentis par le gouvernement du Canada, on a indiqué l'impact que ces remboursements ont eu sur les opérations en capital de 1963 à 1969, mais pas les réductions correspondantes des recettes d'intérêts. Par contre, dans le cas des paiements d'intérêts et de principal différés par le Royaume-Uni sur le prêt qui lui avait été accordé en 1946, les effets secondaires en ont été répartis sur une telle période qu'on a jugé superflu de procéder à des raffinements à leur sujet.

Cette liste ne fait pas mention de l'influence qu'a eue sur le Canada le programme des États-Unis relatif à leur balance des paiements, ni d'aucun des ajustements engendrés par le Traité du fleuve Columbia. Or, la méthode qui fut adoptée dans ce dernier cas (décrite à propos du poste D48) a eu pour effet de répartir sur une longue période l'impact statistique qu'ont eu ces dispositions sur le solde des capitaux à long terme.

²⁹ Pour plus de renseignements sur la Déclaration de Hyde Park, voir: Robert W. Reford: *Merchant of Death? Behind the Headlines*, octobre 1968 (Canadian Institute of International Affairs, Toronto). John B. McLin: *Canada's Changing Defence Policy, 1957-63*, p. 173 (Johns Hopkins Press, Baltimore, 1967). J.W. Pickersgill: *The Mackenzie King Record, Vol. 1, 1939-44*, p. 180-204 (University of Toronto Press, Toronto, 1960).

³⁰ Robert Laird Borden *His Memoirs*, p. 772 (The MacMillan Company of Canada Limited, Toronto, 1938).

³¹ Pour une analyse plus détaillée des transactions officielles qui ont eu lieu au cours de cette période, voir le tableau XVIII de la publication n° 67-501 au catalogue, *The Canadian Balance of International Payments 1926-1948*.

Année	Transaction ¹	Impact sur la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme
		en millions de dollars
1948	Nouvelle émission du gouvernement du Canada vendue aux États-Unis pour refinancer les tirages effectués plus tôt dans l'année auprès de l' <i>Export-Import Bank</i> , afin de reconstituer les avoirs officiels de dollars américains	150
1949	Nouvelle émission du gouvernement du Canada de \$99 millions vendue aux États-Unis, pour un refinancement en 1949 et 1950; sortie de capitaux à court terme représentant le solde de fin d'année du produit des prêts et des remboursements de 1950	18
1950	Affectation du produit des prêts aux remboursements . . .	- 18
1956	Prêt de 1946 au Royaume-Uni - Intérêts dus au Canada différés par le Royaume-Uni	- 22
1957	Prêt de 1946 au Royaume-Uni - Paiements d'intérêts et de principal dus au Canada différés par le Royaume-Uni	- 38
1962	Remboursements accélérés de prêts consentis par le Canada à la France et aux Pays-Bas en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	92
1962	Nouvelle émission du gouvernement du Canada vendue aux États-Unis pour reconstituer les avoirs officiels de dollars américains (livraison en 1962)	134
1963	Nouvelle émission du gouvernement du Canada vendue aux États-Unis en 1962 pour reconstituer les avoirs officiels de dollars américains (livraison en 1963)	135
1963 à 1969	Paiements du principal des prêts à la France et aux Pays-Bas, remboursés par anticipation en 1962	- 13 par an
1964	Demande du ministre des Finances aux administrations provinciales de limiter leurs recours au marché des capitaux des États-Unis (décembre)	-
	Prêt de 1946 au Royaume-Uni - Paiements d'intérêts et de principal dus au Canada différés par le Royaume-Uni	- 38
1965	Retrait de la demande du ministre des Finances aux administrations provinciales de limiter leurs recours au marché américain (mars)	+
	Demande du ministre des Finances visant à ce que la livraison de nouvelles émissions de valeurs négociées pour être vendues aux États-Unis soit différée jusqu'en 1966 et à ce qu'il n'y ait pas d'autres offres de vente avant cette année-là (novembre)	-
	Prêt de 1946 au Royaume-Uni - Paiements d'intérêts et de principal dus au Canada différés par le Royaume-Uni	- 37

¹Les transactions portant sur des montants inférieurs à \$5 millions ont été omises.

Année	Transaction ¹	Impact sur la balance des opérations courantes et sur capitaux à long terme
		en millions de dollars
1966	Rapatriement spécial, par le gouvernement, de ses propres valeurs qu'il détenait aux États-Unis, pour réduire les avoirs officiels de dollars américains	- 157
	Achat spécial, par le gouvernement, de titres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour réduire les avoirs officiels de dollars américains	- 25
1967	Rapatriement spécial, par le gouvernement, de ses propres valeurs qu'il détenait aux États-Unis, pour réduire les avoirs officiels de dollars américains	- 43
	Achat spécial, par le gouvernement, de titres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour réduire les avoirs officiels de dollars américains	- 20
1968	Cession de bons de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (reconstitution des avoirs officiels de dollars américains)	45
	Nouvelles émissions du gouvernement du Canada vendues en Allemagne, en Italie et aux États-Unis, pour reconstituer les avoirs officiels de dollars américains (livraisons en 1968)	264
	Prêt de 1946 au Royaume-Uni – Paiements d'intérêts et de principal dus au Canada différés par le Royaume-Uni	- 38
1969	Nouvelles émissions du gouvernement du Canada vendues à l'étranger en 1968, pour reconstituer les avoirs officiels de dollars américains (livraisons en 1969)	22

¹ Les transactions portant sur des montants inférieurs à \$5 millions ont été omises.

La deuxième figure du graphique VI.4 donne le solde des opérations courantes et sur capitaux à long terme, corrigé pour tenir compte des éléments anormaux quantifiables qui sont énumérés ci-dessus; dans l'ensemble, on peut voir que ces transactions particulières n'ont pas entraîné de distorsions graves dans la série. Les chiffres précédents apparaissent sous forme cumulée à la première figure du graphique VI.5. L'augmentation importante depuis 1966 est, bien entendu, due en grande partie à la croissance des avoirs à court terme enregistrés comme détenus à l'étranger par les secteurs privé et officiel, et à celle de l'accumulation des soldes des erreurs et omissions (qui sont

étudiés à propos du poste D82). Dans la mesure, le cas échéant, où les erreurs et omissions nettes traduisent une sous-évaluation des soldes débiteurs des opérations courantes ou des transactions sur capitaux à long terme, les chiffres cumulés seraient inférieurs; mais même dans le cas le plus invraisemblable où la totalité du solde des erreurs et omissions serait imputable à ces opérations de base, la série indiquerait encore une accumulation, en quelques années seulement, d'un solde positif exceptionnellement élevé, comme en témoigne la deuxième figure du graphique VI.5. Graphique VI.5

Références

- Fonds monétaire international: *Balance of Payments Yearbook, 1938-1946-1947* (Washington, 1949).
- Département du Commerce des É.-U.: *The United States in the World Economy* (Washington, 1943).
- Ragnar Nurske: *Conditions of International Monetary Equilibrium; Essays in International Finance*, n° 4 (International Finance Section, Princeton University, Printemps 1945).
- Ragnar Nurske: *Readings in the Theory of International Trade* (The Blakiston Company, Philadelphia – Toronto, 1949).
- Fritz Machlup: *Three Concepts of the Balance of Payments* (Economic Journal, Vol. L., Mars 1950).
- Walter R. Gardner: *An Exchange Market Analysis of the U.S. Balance of Payments* (IMF Staff Papers, Mai 1961).
- Poul Høst-Madsen: *Asymmetries between Balance of Payments Surpluses and Deficits* (IMF Staff Papers, Vol. IX, n° 2, Juillet 1962).
- Poul Høst-Madsen: *(Measurements of Imbalance in World Payments, 1947-58* (IMF Staff Papers, Vol. IX, n° 3, Novembre 1962).
- Hal B. Lary: *Problems of the United States as a World Trader and Banker* (National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, 1963).
- Walther Lederer: *The Balance on Foreign Transactions: Problems of Definition and Measurement* (Special Papers in International Economics, n° 5, International Finance Section, Princeton University, Septembre 1963).
- Walter S. Salant, et al: *The United States Balance of Payments in 1968* (The Brookings Institution, Washington, 1963).
- David W. Slater: *Canada's Balance of International Payments – When is a Deficit a Problem?* (The Canadian Trade Committee, Montréal, 1964).
- E.B. Carty: *Deficits in the Balance of Payments – Semantics, Simplicities and Statistics* (The Commerce Journal, 1965; The Commerce Club, Université de Toronto, 1965).
- Review Committee for Balance of Payments Statistics (Report to the Bureau of the Budget): *The Balance of Payments Statistics of the United States – A Review and Appraisal* (Washington, 1965).
- Charles P. Kindleberger: *Balance of Payments Deficits and the International Market for Liquidity* (Essays in International Finance, n° 46; International Finance Section, Princeton University, Mai 1965).
- David W. Slater: *Perspectives quant aux paiements internationaux du Canada: Étude et exposé documentaire* (Conseil économique du Canada, Étude spéciale n° 3, Décembre 1965).
- Poul Høst-Madsen: *La balance des paiements: son rôle et ses utilisations* (Série des brochures du F.M.I., n° 9, Washington, 1967).
- Charles P. Kindleberger: *Measuring Equilibrium in the Balance of Payments* (Journal of Political Economy, Novembre – Décembre 1969).
- John Hein: *Understanding the Balance of Payments* (Conference Board Report n° 502, New York, 1970).

Références – fin

- David T. Devlin: *The U.S. Balance of Payments: Revised Presentation* (Survey of Current Business, Juin 1971; Département du Commerce, Washington, 1971).
- Edward M. Bernstein: *Fifty Years of U.S. Balance of Payments Statistics – The Economic Accounts of the United States: Retrospect and Prospect* (Anniversary Issue, Survey of Current Business, Juillet 1971, Part II; Département du Commerce, Washington, 1971).
- John Hein: *Measuring the U.S. Balance of Payments* (The Conference Board Record, September 1971, New York, 1971).
- Fonds monétaire international: *Glossary: Terms used in Balance of Payments Analysis* (Bulletin du F.M.I., 12 et 23 novembre et 17 décembre 1973, Washington, 1973).
- Fonds monétaire international: *Manuel de la balance des paiements*, quatrième édition (Washington, 1977).
- Erwin Veil: *Excédents et déficits de la balance des paiements: définition et signification des différents concepts* (O.C.D.É. – Perspectives économiques, Paris, Juillet 1975).
- Patricia Hagan Kuwayama: *Measuring the United States Balance of Payments* (Federal Reserve Bank of New York, Vol. 57, n° 8, Août 1975).
- Report of the Advisory Committee on the Presentation of Balance of Payments Statistics* (Survey of Current Business, Juin 1976; Département du Commerce, Washington, 1976).
- John Hein: *Goodbye to Deficits: New Balance of Payments Presentation* (Conference Board Record, Vol. 13, n° 8, New York, 1976).
- Robert M. Stern, Charles F. Schwartz, Robert Triffin, Edward M. Bernstein and Walther Lederer: *The Presentation of the U.S. Balance of Payments: A Symposium* (Essays in International Finance, n° 123; International Finance Section, Department of Economics, Princeton University, Princeton, 1977).

Terre-Neuve

Avant la guerre de 1939-1945, les transactions entre le Canada et Terre-Neuve étaient traitées de la même manière que les transactions entre le Canada et tout autre pays.

Même si, politiquement, Terre-Neuve n'est devenue une province canadienne qu'en 1949, elle a été essentiellement traitée comme telle dès 1940, aux fins de la balance des paiements.

Il n'existe pas d'estimations officielles pour la balance des paiements de Terre-Neuve, mais si l'on en juge par les données disponibles sur les années typiques d'avant la guerre, le solde du compte courant de Terre-Neuve avec tous les pays autres que le Canada semble avoir eu une dimension comparable et un signe contraire au solde de son compte courant avec le Canada.

Les services bancaires de Terre-Neuve étaient depuis longtemps assurés par des banques à charte canadiennes et, même si Terre-Neuve faisait partie

d'une "zone dollar canadien" depuis de nombreuses années, les aspects monétaires de la situation sont devenus plus significatifs à la suite de l'introduction des contrôles des changes par le Canada et par Terre-Neuve. En effet, dans l'ensemble du Commonwealth et des possessions du Royaume-Uni, Terre-Neuve et le Canada ont été les seuls à ne pas entrer dans la zone sterling lorsque son existence a été officialisée par l'introduction des contrôles des changes en 1939; la reconnaissance de Terre-Neuve comme une partie d'une "zone dollar canadien" a conduit, dans la pratique, à des arrangements monétaires qui fondamentalement, ne différaient pas de ceux auxquels on aurait pu s'attendre si toute la zone n'avait constitué qu'une seule entité politique.

En vertu des accords passés entre le Canada et Terre-Neuve, les politiques de contrôle des changes ont été maintenues en harmonie. Ainsi, les devises reçues par les résidents de Terre-Neuve étaient acquises par le Fonds des changes du Canada qui, en retour, répondait

aux besoins en monnaies étrangères de Terre-Neuve. Entre 1940 et 1948, Terre-Neuve avait des recettes nettes considérables de dollars américains, mais était faiblement débiteur net en livres sterling. La convention statistique appliquée après 1939 a consisté à inclure dans les recettes de services en provenance des États-Unis, les recettes nettes de dollars américains qui entraient dans les avoirs officiels du Canada par l'intermédiaire des transactions de Terre-Neuve; ces recettes ont d'ailleurs enregistré une augmentation substantielle pendant la guerre, à cause des dépenses consacrées par le gouvernement des États-Unis à la construction, puis au développement et à l'entretien, de bases militaires à Terre-Neuve. L'ordre de grandeur du solde des paiements courants de Terre-Neuve avec le Canada était, semble-t-il, comparable à celui des règlements nets en devises qui ont été inscrits au compte courant.

Les effets des transactions en livres sterling n'ont pas été très importants, mais leur solde au compte de Terre-Neuve a été traité comme un élément du compte de capital. À première vue, cela peut paraître peu logique en regard du traitement accordé aux recettes de dollars américains, mais les montants en cause étaient généralement plutôt négligeables, sauf lorsqu'il y avait des paiements de capital considérables.

Lorsque les séries sur les exportations et les importations canadiennes ont été ajustées aux fins de la balance des paiements, les échanges du Canada avec Terre-Neuve ont été bien entendu déduits pour les années postérieures à 1939.

La méthode adoptée en 1940 a été acceptable du fait que la balance des paiements entre le Canada et Terre-Neuve ne différait pas beaucoup de celle de Terre-Neuve avec le reste du monde, que ce soit avant ou pendant la guerre³². Dans le contexte des conditions exceptionnelles de la guerre, il a été particulièrement difficile d'établir un état précis de la balance des paiements de Terre-Neuve avec le Canada, en raison de l'importance de leurs relations financières et commerciales et de l'ampleur des dépenses militaires du Canada à Terre-Neuve.

Quoique satisfaisante du point de vue de la balance des paiements, le traitement accordé à Terre-Neuve n'a pas été logique du point de vue des comptes nationaux des revenus et des dépenses, puisqu'il supposait que cette région faisait partie de la zone du revenu national du Canada. Entre 1940 et 1948, les exportations et les importations de biens et services ont été ajustées pour pouvoir être utilisées dans la dépense nationale brute; on a éliminé le chiffre net figurant

³² Par conséquent, les états du Canada pour la période d'avant la guerre n'auraient probablement pas été bien différents si les procédures suivies à l'égard de Terre-Neuve après la déclaration de la guerre avaient déjà été en vigueur.

dans les opérations diverses du compte courant et on lui a substitué des estimations des transactions canadiennes avec Terre-Neuve. Les ajustements en question sont des éléments des lignes 3 et 11 du tableau de rapprochement dont un résumé figure à l'annexe 3.

Leur effet global a été relativement faible, sauf en 1942, 1943 et 1947; cependant, les données sur lesquelles ils ont été basés n'étant pas satisfaisantes, ces ajustements ne sont que des estimations très approximatives.

Lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération canadienne le 1^{er} avril 1949, les conventions antérieures sont devenues superflues. On n'a plus comptabilisé le commerce de marchandises entre le Canada et Terre-Neuve et on n'a plus eu besoin de procéder à un ajustement. La couverture des transactions entre Terre-Neuve et le reste du monde a été en partie réalisée par l'intermédiaire de l'extension normale des procédures administratives canadiennes à cette nouvelle province (dans le domaine des douanes et de l'immigration par exemple) et dans le cadre de l'intégration des activités des offices de contrôle des changes de Terre-Neuve et du Canada. En ce qui concerne les autres séries statistiques, cela s'est fait en étendant le champ couvert par les enquêtes à des répondants de Terre-Neuve. Quant aux créances et dettes réciproques du Canada et de Terre-Neuve, elles ont bien entendu été automatiquement éliminées des enquêtes sur les avoirs et engagements extérieurs.

L'entrée de Terre-Neuve dans la confédération a entraîné une certaine rupture de continuité dans les totaux du commerce canadien tels qu'ils sont utilisés dans la balance des paiements; les exportations nettes du Canada ont été grossies en 1949 par rapport à 1948, mais il n'a pas été possible de quantifier avec précision l'impact de cette variation.

Ce changement constitutionnel a également eu des effets sur le bilan canadien des investissements internationaux. En ce qui concerne le Canada, il n'avait pas été illogique d'omettre, dans la balance des paiements, les travaux de construction effectués par le gouvernement canadien à Terre-Neuve, du fait que certains des actifs créés auraient une valeur douteuse en temps de paix et qu'évidemment, un grand nombre d'entre eux ont été par la suite remis à la province. La prise en charge, au moment de l'union, de la dette extérieure de Terre-Neuve a majoré de \$84 millions le passif du gouvernement du Canada envers le Royaume-Uni. Quant aux engagements canadiens relatifs aux autres investissements effectués à Terre-Neuve par des non-résidents, leur accroissement a été de l'ordre de \$70 millions, tandis qu'environ \$8 millions étaient déduits de la part des non-résidents dans des actifs canadiens à l'étranger pour passer dans les

investissements étrangers au Canada. Des engagements substantiels sous forme de dépôts en dollars canadiens et, dans une moindre mesure, de titres obligataires du gouvernement du Canada détenus par Terre-Neuve ont cessé de constituer des dettes extérieures, mais ils n'avaient pas été antérieurement inclus dans le bilan des investissements internationaux du Canada. Du côté de l'actif, des investissements directs du Canada à Terre-Neuve totalisant approxi-

mativement \$25 millions ont disparu des avoirs extérieurs, mais ces derniers ont dorénavant compris un prêt sans intérêt de Terre-Neuve au Royaume-Uni, d'un montant de \$9 millions, et certains titres de placements britanniques détenus pour le remboursement de dettes. L'effet statistique global sur l'endettement net du Canada a été, en chiffres arrondis, un accroissement des engagements extérieurs bruts et nets équivalant à environ \$0.2 milliard.

Quelques problèmes d'application

Quelle que soit l'attention portée à l'établissement du cadre des statistiques de la balance des paiements, il se produit de temps à autre des situations qui ne s'y prêtent pas facilement; les transactions correspondantes sont alors une source de grande préoccupation pour le statisticien. Si l'on doit retenir la présentation type, il faut "adapter" les transactions d'une manière qui permette de les y insérer. Le statisticien sera influencé en partie par les concepts tels qu'ils auront été conçus, dans l'abstrait, pour des transactions plus normales, mais il souhaitera aussi examiner les conséquences pratiques qu'entraînerait cette volonté de faire entrer les données dans un cadre qui ne leur est pas forcément approprié. Ainsi, dans le cas d'une transaction de nature exceptionnelle, il est très possible qu'il essaye toute une gamme de possibilités et qu'il en étudie les résultats cas par cas, pour déterminer laquelle est la moins susceptible d'induire en erreur les usagers des statistiques. C'est pourquoi, à certaines reprises, l'impact d'une transaction unique sur une série statistique a pu paraître confirmer une hypothèse particulière, alors qu'un observateur bien informé aurait su que ce n'était pas le cas.

Parmi les transactions particulières de cette nature, certaines ont déjà été décrites à propos des mesures auxquelles elles ont conduit. Dans la partie III, les questions soulevées par les opérations relatives au Traité du fleuve Columbia (poste D48) ont fait l'objet d'amples explications. Par ailleurs, les ajustements spéciaux nécessaires pour isoler et indiquer l'aide financière officielle ont été décrits à propos du poste K5. Quant au traitement statistique de la production d'or disponible pour l'exportation, pendant la période où l'or produit au Canada était acquis en grande partie par les autorités au titre des réserves internationales du Canada, il a été explicité dans la partie II à propos du poste A3; ce traitement, motivé par le rôle particulier joué par l'or, constituait néanmoins une entorse au cadre conceptuel général.

Secours militaire - D'autres situations peuvent revêtir un caractère exceptionnel du fait que la nature ultime d'une transaction peut ne pas être connue lorsqu'elle apparaît pour la première fois dans les

comptes. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, des approvisionnements d'une valeur d'environ \$80 millions ont été fournis à des pays européens par les Forces armées canadiennes; ce secours militaire a été considéré comme une contribution officielle, mais lorsque quelques années plus tard, le Canada a discuté de son règlement avec les pays bénéficiaires, divers arrangements ont été conclus. Dans de nombreux cas, les règlements ont été nettement inférieurs aux sommes initialement avancées. Les montants réglés en devises nationales qui devaient être utilisés localement par le Canada étaient de l'ordre de \$6 millions, tandis qu'un peu plus de \$8 millions étaient reçus en 1950 sous la forme de devises convertibles; enfin, il a été convenu avec les Pays-Bas que ces derniers effectueraient des remboursements échelonnés sur une période de 10 ans commençant en 1952, pour un total de presque \$6 millions (plus les intérêts).

Les devises nationales reçues, et leur utilisation ultérieure, n'ont pas été prises en compte dans les états de la balance des paiements, alors que les devises convertibles, elles, ont été traitées comme un élément des recettes diverses du secteur public. (Les remboursements futurs des Pays-Bas ont d'abord été considérés comme un avoir extérieur dans le solde de la dette internationale, mais lorsqu'ils ont été effectivement reçus, ils ont été inscrits au compte courant.) Traiter les règlements comme des recettes gouvernementales n'était pas, bien entendu, conforme au fait que le secours militaire initial avait été considéré comme un paiement de transfert. Les montants en cause n'étaient cependant pas importants et, au moment où le secours a été octroyé, il n'y avait aucune garantie quant à la portion qui pourrait en être recouvrée, si seulement il y avait remboursement. Une révision du compte courant, effectuée cinq ans plus tard pour les années de la fin de la guerre, aurait été gênante pour certains utilisateurs, en particulier dans les cas où un financement important d'une nature complexe et difficilement saisissable serait resté incorporé dans les données de la période de guerre; par conséquent, même si cela est difficile à défendre d'un point de vue théorique, les règlements correspondant à ce secours militaire ont été considérés comme des recettes gouvernementales de services.

Accords relatifs à la défense continentale - Ces accords offrent d'autres exemples des problèmes qui se posent parfois à propos de la balance des paiements. Ainsi, au milieu des années 1950, un réseau complexe de stations radars a été érigé en grande partie sur les territoires canadiens: au sud, la "Pinetree Line" a été payée et dotée en personnel conjointement par les États-Unis et le Canada, tandis que la "Mid-Canada Line" était entièrement dotée et payée par le Canada; enfin, tout au nord, le réseau avancé de pré-alerte ("DEW Line") a été totalement à la charge du gouvernement américain, qui a également assumé la responsabilité de sa construction et de son fonctionnement, même si des entreprises canadiennes ont obtenu des contrats pour sa construction et que du personnel canadien a été engagé pour son maintien en service³³.

En juin 1961, le Canada a décidé d'équiper sa Division de l'air en Europe avec des avions F-104, les mêmes que ceux qui devaient être fournis aux autres pays membres de l'OTAN en vertu du Programme américain d'assistance mutuelle; il a été convenu que tous ces appareils seraient fabriqués au Canada, les commandes américaines et canadiennes étant de \$150 millions et \$50 millions respectivement. En outre, le Canada a accepté de décharger les États-Unis de la responsabilité du maintien en service de la "Pinetree Line" et a reçu en retour 66 avions F-101 Voodoo pour le Commandement de la défense de l'A.R.C.³⁴.

Ainsi, il y a eu des importations au Canada d'avions Voodoo, en 1961 et pendant les deux années suivantes, dont une partie a été prise en considération par un accroissement d'un montant indéterminé dans les dépenses intérieures du gouvernement du Canada de plusieurs années (et par une baisse correspondante des dépenses du gouvernement américain au Canada). Comptabiliser judicieusement ceci dans le cadre de la balance des paiements était difficile; le problème a été contourné simplement, en ne prenant pas en compte la valeur des avions Voodoo mis à la disposition du Canada dans les chiffres des importations corrigées aux fins de la balance des paiements.

³³ James Eayrs: *Canada in World Affairs October 1955 to June 1957*, p. 140-141 (Oxford University Press for the Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1959).

³⁴ Robert W. Reford: *Merchant of Death? Behind the Headlines*, Octobre 1968 (Canadian Institute of International Affairs, Toronto). Richard A. Preston: *Canada in World Affairs 1959 to 1961*, p. 62 (Oxford University Press for the Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1965).

Les mêmes avions Voodoo devaient apparaître dans les transactions de la balance des paiements en 1970 et 1971 lorsque, le Canada ayant assumé des responsabilités financières accrues en matière de défense commune sur le territoire canadien, les États-Unis ont fourni 66 nouveaux appareils en échange des 58 qui restaient de ceux acquis dix ans auparavant. Dans les séries de *Commerce du Canada*, l'acquisition nette de huit appareils a été incluse dans les importations; dans la balance des paiements, les chiffres du commerce de marchandises ont été ajustés de façon à comprendre les valeurs intégrales des avions exportés et importés (les montants ayant été fournis par le ministère de la Défense nationale), tandis que les différences entre ces valeurs étaient enregistrées dans les recettes gouvernementales de services de ces deux années-là.

Par conséquent, les transactions relatives aux avions Voodoo ont été comptabilisées de deux façons différentes dans la balance des paiements. Dans le choix de la méthode à adopter, il a pu être considéré que les règlements prenant la forme de services futurs étaient bien inférieurs et que, compte tenu surtout des niveaux croissants des transactions, la distorsion que pouvait entraîner leur caractère particulier dans les totaux était beaucoup plus faible.

Autres cas particuliers - Un autre problème se pose au statisticien: dans quelle mesure certains éléments qui deviennent exigibles peuvent-ils être enregistrés de façon judicieuse dans la balance des paiements? Deux exemples devraient suffire à illustrer ce problème. Dans le cas des prêts accordés en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, l'arrivée à échéance et le financement ultérieur des intérêts sur les crédits provisoires et sur les avances n'ont pas été inscrits au débit du compte courant; d'autres détails ont été donnés à ce propos dans la partie III, à propos du poste D41. Les reports, par le Royaume-Uni, des intérêts et du principal des prêts qui ont été consentis en 1946 à ce pays, n'ont pas non plus été pris en considération dans la balance des paiements. Ces deux situations sont dans la pratique traitées comme des non-transactions, même si elles ont effectivement donné lieu à un accroissement des recettes d'intérêts de ce pays. (L'autre solution, qui fut rejetée, aurait consisté à comptabiliser les recettes provenant des intérêts et du principal et à enregistrer de nouveaux octrois de crédits équivalents à leur total.) On peut trouver d'autres détails sur ces paiements différés dans la section de la présente partie qui traite de la balance de base.

PARTIE VII

NOTES DIVERSES

TABLE DES MATIÈRES

Cette partie se compose de notes portant sur divers points statistiques et sur certaines mesures supplémentaires utilisées dans les bulletins de la balance des paiements.

	Page
Transactions en monnaies étrangères	353
Bases d'évaluation	355
Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières	358
Unités déclarantes et unités statistiques	360
Classification des activités économiques	360
Balances des paiements sectorielles	364
Ventilations géographiques et régionales	365
Désaisonnalisation	374
Transactions brutes	379
Évaluation en prix constants des transactions sur biens et services	380
Bénéfices non répartis	380
Propriété et contrôle étrangers	388
Financement étranger des investissements canadiens	393

Transactions en monnaies étrangères

Les fluctuations des taux de change agissent de plusieurs façons sur les statistiques de la balance des paiements, notamment par leur influence sur les transactions économiques et financières réelles, qui doit évidemment transparaître dans les estimations. Cependant, ces fluctuations interviennent aussi sous la forme d'aberrations statistiques qui proviennent de l'application, implicite ou non, de taux différents aux deux volets d'une transaction conclue en une monnaie étrangère, ou de l'inclusion de réévaluations dans les transactions. Nous allons décrire ici les principes suivis pour calculer la contre-valeur en dollars canadiens des transactions de la balance des paiements.

On admettra que, du point de vue statistique, il faut déterminer l'équivalent en monnaie canadienne des opérations effectuées en devises, que ces opérations mettent en jeu des dollars canadiens ou non. Lorsque les écritures sont établies d'après un dossier de transactions menées entre résidents et étrangers, la valeur de ces dernières est normalement donnée directement dans la source; par contre, lorsque des transactions sont estimées à partir des variations enregistrées par des encours de créances pendant la période considérée, la mesure des flux correspondants nécessite souvent des ajustements.

Les taux de change les plus couramment utilisés sont ceux que publie chaque mois la *Revue de la Banque du Canada*. Le cours du change du dollar américain est donné par son taux sur le marché interbancaire au Canada, tandis que le taux de change de toute autre monnaie est obtenu en convertissant en dollars canadiens, au cours du midi, le taux de change nominal de cette devise exprimé en dollars américains. Les moyennes trimestrielles des cours du change à midi sont calculées par la Banque du Canada, mais sont publiées seulement dans les bulletins de la balance des paiements. Le marché interbancaire des changes au Canada ne comprend que les banques à charte et la Banque du Canada, et les arbitrages avec les autres marchés des changes ne s'effectuent qu'entre institutions financières; par conséquent, les taux s'appliquent à un marché de gros où les devises sont échangées en quantités importantes. Le volume ainsi négocié est très faible par rapport au total des opérations sur devises conclues au sein de l'économie, dont beaucoup peuvent être effectuées sur une base nette à l'intérieur d'une même banque ou, bien entendu, d'une même entreprise.

Les moyennes mensuelles des cours du change à midi sont utilisées pour les transactions sur capitaux à long terme qui sont connues chaque mois, notamment pour les transactions sur valeurs mobilières en cours qui sont déclarées par des répondants à propos de comptes en dollars américains, ou pour des éléments qui sont disponibles mensuellement sur les ventes à des

non-résidents, en monnaies étrangères, de valeurs mobilières canadiennes nouvellement émises. Dans les autres cas, on applique les moyennes trimestrielles des cours du change à midi.

Parmi les séries établies d'après des dossiers de transactions, on trouve celles relatives au commerce de marchandises. Au port d'entrée, les autorités douanières convertissent en dollars canadiens les montants inscrits sur les documents d'importation (lorsque c'est nécessaire), à l'aide des taux de change diffusés chaque jour par la Banque du Canada. Dans le cas des exportations, les montants inscrits sur les documents doivent être exprimés en monnaie canadienne; au début des années 1960 cependant, il est apparu qu'un grand nombre d'écritures étaient passées en dollars américains sans que cela soit clairement indiqué. On a dès lors cherché systématiquement à vérifier que tous les montants totalisés étaient en dollars canadiens; les documents d'exportation ont été reformulés pour préciser la monnaie de référence et, vers le milieu des années 1960, les conversions ont été effectuées par ordinateur à l'aide des cours du change mensuels de la Banque du Canada.

Bien d'autres transactions à caractère non répétitif sont enregistrées au taux de change appliqué pour leur réalisation. Lorsqu'on ne le connaît pas ou qu'il n'y a pas eu réellement conversion, on utilise en pratique un taux de change moyen.

Certains types de transactions, en particulier de nombreux mouvements de capitaux à court terme, ne peuvent être estimés qu'à l'aide des variations que subissent les avoirs et engagements en cours pendant la période d'observation statistique. À partir de ces variations de "stocks", c'est-à-dire du niveau des avoirs, on peut estimer indirectement les transactions, ou "flux", en éliminant les effets des fluctuations des taux de change ou d'autres changements d'évaluation. Ainsi, pour estimer un flux d'après la variation de la contre-valeur en dollars canadiens de créances libellées en une monnaie étrangère, il faut 1) reconvertir dans la monnaie étrangère les soldes d'ouverture et de clôture, aux taux de change qui s'y appliquent (dans le cas de créances à court terme, il s'agit normalement du taux en vigueur à la date du bilan), 2) déterminer la valeur de la variation en fonction de cette monnaie étrangère et 3) convertir à nouveau cette variation en dollars canadiens, en utilisant le taux de change moyen en vigueur au cours de la période observée. (Ce processus est analogue à celui par lequel on réévalue la variation de la valeur comptable des stocks, telle qu'elle est enregistrée, et on la transforme en la variation matérielle des stocks qui est utilisée dans la dépense nationale brute.) Le tableau VII.1 donne un exemple de ce genre d'opération.

Avec l'introduction du taux de change flottant le 1^{er} octobre 1950, les banques à charte canadiennes ont

commencé à agir pour leur propre compte sur le marché des changes du Canada, dont elles avaient été absentes depuis le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale; dès lors, des dispositions ont été systématiquement prises pour éliminer les effets statistiques des variations des taux de change dans toutes les séries importantes qui étaient touchées par ce problème. Ces dispositions ont été maintenues pendant toute la période suivante, pendant laquelle un régime de parité

officielle a été en vigueur, et existaient donc encore lorsque le dollar canadien a pu de nouveau flotter au début de juin 1970.

Des considérations et des procédés analogues s'appliquent au calcul des flux en monnaie nationale relatifs aux variations des avoirs et engagements monétaires officiels qui sont utilisées dans les estimations, et ce, toujours par mois et non par trimestre.

TABLEAU VII.1. Détermination de flux exprimés en dollars canadiens, à partir des variations des encours de créances en devises exprimées en dollars canadiens

Exemple

Données:

Encours initial des créances	CAN \$10,300
Encours final des créances	CAN \$10,100

Taux de change:

Date d'ouverture du bilan	É.-U. \$1 = CAN \$ 1.03
Date de clôture du bilan	É.-U. \$1 = CAN \$ 1.00
Moyenne quotidienne des cours du change à midi pendant la période . . .	É.-U. \$1 = CAN \$ 1.01

Étape 1:

Exprimer les encours en fonction de la monnaie étrangère:

Solde d'ouverture \$10,300 ÷ 1.03	É.-U. \$10,000
Solde de clôture \$10,100 ÷ 1.00	É.-U. \$10,100

Étape 2:

Déterminer la variation en dollars É.-U. (\$10,100 - \$10,000)	+ É.-U. \$ 100
--	----------------

Étape 3:

Convertir en dollars canadiens la variation exprimée en dollars É.-U. (+ \$100), au cours moyen du change (1.01)	+ CAN \$ 101
--	--------------

Nota: Ainsi, négliger la valeur de la variation (+ 101) et prendre à la place la variation de la valeur (\$10,100 - \$10,300 = - \$200) entraînerait une erreur significative.

Il arrive que les conversions laissent un résidu gênant lorsqu'on cumule sur plusieurs périodes des estimations de flux de la balance des paiements. Ainsi, par exemple, du fait des effets des fluctuations des taux de change sur l'aide internationale dont a bénéficié le Canada en 1962, il semble à première vue que le Canada ait reçu \$381 millions au deuxième trimestre et remboursé seulement \$377 millions au quatrième; en fait, ces chiffres signifient que 350 millions de dollars américains ont été reçus et remboursés.

Jusqu'à présent, le raisonnement n'a été mené qu'en fonction d'une monnaie étrangère en général. Or, beaucoup de devises qui ont des relations diverses avec le dollar canadien devraient être en principe traitées individuellement. Cela n'a pas toujours été possible, et l'usage a alors généralement consisté à convertir les variations de "stocks" en séries de "flux", en fonction des relations de la monnaie avec le dollar américain ou la livre sterling; cela revenait à considérer que d'autres devises entretenaient les mêmes relations

générales que l'une ou l'autre de ces deux monnaies. On a toutefois effectué des calculs directs dans le cas de transactions importantes et exceptionnelles, comme certains lancements d'émissions obligataires en monnaies de pays de l'Europe continentale, ou dans le cas de certains changements de parité de devises clés qui ont influé sur la valeur de dépôts importants. Du fait de l'instabilité qui a caractérisé de nombreux taux de change internationaux à partir de 1971, les procédés donnent des résultats moins satisfaisants qu'auparavant. Néanmoins, la plus grande part, et de loin, des transactions internationales du Canada se composent d'opérations qui ont été menées en dollars canadiens, pour lesquelles l'équivalent en monnaie canadienne a été déterminé spécialement, ou qui ont fait l'objet d'ajustements "stocks-flux" relatifs aux créances en dollars américains et en livres sterling.

Pendant la période de contrôle des changes et avant que les banques à charte canadiennes ne recommencent à agir pour leur propre compte sur le marché des changes, il y avait relativement peu de problèmes de conversion. Les difficultés provenaient principalement des variations enregistrées par les parités officielles des devises importantes, et il était généralement possible d'en isoler et éliminer les effets à l'aide des renseignements très précis obtenus grâce au contrôle des changes. Durant cette période où, évidemment, il n'y avait pas qu'un seul taux de change interbancaire, les cours officiels au comptant, qu'il s'agisse des cours acheteurs ou vendeurs, étaient établis par la Commission de contrôle du change étranger. Au début, la marge était de 1 % et le dollar américain s'achetait et se vendait à 1.10 et 1.11 dollar canadien respectivement; cette marge fut réduite à 1/2 % lorsque son cours vendeur passa en octobre 1945 à 1.10 1/2 dollar canadien, mais resta par la suite à ce niveau quels que soient les changements de parité. Comme une telle marge constitue un coût intérieur, il a fallu l'éliminer en corrigeant les statistiques de la balance des paiements relatives aux importations de marchandises. Dans le cas d'autres transactions qui nécessitaient une conversion particulière, on a utilisé les cours vendeurs.

À la fin du mois de septembre 1950, un intéressant problème technique se posa à propos des variations de taux de change. Le Canada enregistrait à cette époque un afflux très considérable de capitaux spéculatifs, dont la majeure partie entrait sous la forme d'achats de valeurs mobilières canadiennes en circulation ou d'accroissements des dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents. En vertu des dispositions du contrôle des changes alors en vigueur, les devises issues de ces entrées devaient être offertes en vente à un courtier autorisé de la Commission du contrôle du change étranger, qui les acquérait au nom du Fonds des changes. Au 30 septembre 1950, des montants exceptionnels de devises étaient en cours de recouvrement par le Fonds des changes et étaient pas

inclus dans les avoirs officiels d'or et de dollars américains déclarés à cette date. D'après la procédure normale, ces entrées de capitaux et l'augmentation consécutive des avoirs officiels auraient dû être pris en considération au quatrième trimestre de l'année, mais cette méthode n'aurait pas rendu clairement des pressions qui ont conduit à l'abandon de la parité fixe ni du reflux de capitaux qui a suivi. C'est pourquoi le ministre des Finances a autorisé que le chiffre publié pour la variations des avoirs officiels en or et en devises comprennent les recettes réelles du Fonds des changes, plus les transactions au comptant pour lesquelles il s'était engagé à la fin du trimestre. Les mouvements de capitaux correspondants qui, jusqu'à cette date de la période du contrôle des changes, avaient été basés sur les recettes réelles du Fonds des changes, ont été ajustés en conséquence.

La construction des états de la balance des paiements peut se heurter à une autre difficulté, lorsque les autorités se trouvent fortement en position de change à terme auprès du public au moment d'un changement de taux de change. Il est généralement admis que les taux de change fixes laissent parfois le champ pratiquement libre à des gains de nature spéculative (sous réserve, bien entendu, que les autorités soient prêtes à accepter des engagements de change à terme ou au comptant). On sait d'ailleurs très peu de choses sur les sources de l'offre et de la demande qui s'exercent sur le marché des changes à terme, même s'il arrive que les montants bruts en cause soient extrêmement importants: les positions de change que peuvent avoir les autorités sont, dans leur immense majorité, auprès du système bancaire, et il n'est pas possible de remonter au-delà.

En ce qui concerne les statistiques canadiennes, on suppose que les parties impliquées dans les opérations de change à terme sont plutôt des résidents et que le gain ou la perte que peuvent, par exemple, réaliser ou subir les autorités à la suite de leur intervention officielle sur le marché à terme, représente un transfert intérieur et non international; un tel gain ou une telle perte n'apparaît donc pas dans les états de la balance canadienne des paiements internationaux. (Inversement, les états de la balance des paiements du Royaume-Uni sont fondés sur l'hypothèse que les gains ou les pertes de change à terme qui proviennent d'une intervention officielle dans ce pays sont réalisés ou subies par des non-résidents.)

Bases d'évaluation

Les estimations de la balance des paiements sont fondées sur les valeurs réelles des transactions, c'est-à-dire les prix auxquels les règlements s'effectuent réellement, en considération desquelles les biens, les services ou les créances sont échangés. Les raisons qui ont fait choisir les prix des règlements ont été en partie

exposées dans la description des postes A1 et B1; quant au processus permettant de déterminer ces valeurs à partir de données initialement exprimées en monnaies étrangères, il a été décrit dans la note précédant immédiatement celle-ci.

L'évaluation présente relativement peu de difficultés dans la construction des états de la balance des paiements, mais pose plus de problèmes à propos des mesures statistiques du bilan canadien des investissements internationaux (voir la partie IV) et des relations qui unissent les variations de ce bilan aux flux de capitaux correspondants tels qu'ils apparaissent dans la balance des paiements (voir la partie I).

Le principe fondamental qui a présidé à la construction des estimations du bilan des investissements a été de se baser sur les valeurs comptables (exprimées en dollars canadiens). Le terme "valeur comptable" présente une certaine ambiguïté du fait qu'au même moment, des créances semblables ou identiques peuvent figurer à des valeurs comptables différentes dans des systèmes de comptabilité différents. D'une part, le terme "valeur comptable" s'applique à la valeur des créances financières telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du débiteur; ainsi, une d'une société action particulière a une valeur comptable qui est indépendante du cours auquel son détenteur actuel peut l'avoir acquise, ou de la valeur à laquelle celui-ci peut choisir de l'enregistrer à l'actif de son bilan. Or, cette dernière valeur est également qualifiée de "valeur comptable" et a normalement une relation étroite avec le coût assumé par l'investisseur; mais elle existe de façon tout à fait indépendante de la valeur comptable initiale de la créance ou, évidemment, des valeurs portées en comptabilité par d'autres investisseurs pour des créances identiques. Ces deux concepts de valeurs comptables constituent avec la valeur marchande les trois bases importantes d'évaluation, sans toutefois épuiser les possibilités. En effet, on peut par exemple calculer des valeurs en se fondant sur le coût de remplacement des actifs correspondants ou en capitalisant des taux de rendement; dans le cas de certains instruments de crédit, on peut également utiliser les valeurs nominales qui constitueront vraisemblablement de bonnes approximations de leurs valeurs à l'échéance. Enfin, des études actuellement menées sur la comptabilité d'inflation peuvent naître d'autres sorte de valeurs fondées sur l'application d'indices de prix particuliers. Nous allons maintenant étudier plus en détail certaines de ces bases d'évaluation.

Dans la mesure où des statistiques des investissements internationaux doivent être construites à partir de données accessibles, des facteurs pratiques limitent la base de leur évaluation. Il est toutefois souhaitable d'établir certains critères fondamentaux en matière d'évaluation, pour que les statistiques répondent à une

partie de leurs objectifs. Citons notamment la cohérence entre les entreprises répondantes, qui visent à ce que l'on puisse réunir des statistiques raisonnablement compatibles et faire des comparaisons sur l'ensemble des investissements internationaux, et la nécessité d'avoir une base d'évaluation qui rende compte des bénéfices réinvestis et autres injections de nouveaux capitaux; il est également souhaitable que les valeurs utilisées soient assez voisines de celles qui sont généralement comprises dans le monde des affaires. C'est ainsi que la base d'évaluation qui est la plus accessible et qui répond le mieux à ces critères est représentée par les valeurs "comptables", c'est-à-dire les valeurs qui figurent au bilan des entreprises où les investissements sont mesurés.

Pour évaluer un investissement, on utilise les valeurs qui figurent dans les bilans pour les différents titres mobiliers des entreprises concernées. Dans le cas du capital-actions d'une entreprise, il s'agit des capitaux propres (valeur nette), y compris les excédents de capital et les bénéfices non répartis, mais non compris les déficits éventuels. La valeur ainsi obtenue correspond au total de l'actif, moins certaines réserves et provisions comme celles qui sont constituées pour les reports d'impôt, l'amortissement et l'épuisement, et moins d'autres dettes que l'entreprise peut avoir; en fait, c'est donc une mesure de la part détenue par les actionnaires dans la valeur de l'actif après amortissements. Dans les engagements, on trouvera d'autres titres, comme les dettes à long terme, les hypothèques, les billets à ordre, etc., ou encore les prêts bancaires et les créances réciproques entre sociétés. Ces derniers éléments sont également pris en compte dans les statistiques des investissements étrangers au Canada, lorsqu'ils représentent à des engagements à long terme envers des non-résidents.

On aura remarqué que les valeurs utilisées sont les valeurs après amortissements portées dans la comptabilité des entreprises. Les provisions pour amortissement et épuisement soulèvent de nombreuses questions de nature suggestive. Selon les objectifs poursuivis, il peut être préférable de se baser sur les valeurs de remplacement ou sur les valeurs d'origine; or, au niveau des entreprises, on ne dispose généralement pas de données fondées sur les valeurs de remplacement, alors qu'on peut trouver directement les valeurs amorties dans leur comptabilité. En outre, les sommaires des résultats (comptes des pertes et profits) prennent normalement en compte le même facteur de dépréciation, et les revenus sont souvent liés aux valeurs comptables. Enfin, il est important que les valeurs figurant dans les statistiques des investissements étrangers soient comparables aux estimations correspondantes qui peuvent être faites pour les investissements canadiens. Dans la mesure où les sources respectent une base commune, les rapports et coefficients calculés à partir des deux ensembles de chiffres ne devraient pas induire en erreur.

Il convient de mentionner ici une autre base d'évaluation, la valeur marchande; son usage a en effet été parfois préconisé à propos des investissements internationaux. Cependant, cette valeur ne peut pas être normalement déterminée de façon certaine dans l'important domaine des investissements directs effectués dans des succursales ou des filiales, dont les titres ne sont pas mis en marché dans le public. D'ailleurs, même dans le cas des placements en titres négociables pour lesquels on peut déterminer des valeurs marchandes, cette base d'évaluation comporte ses faiblesses, comme par exemple la nature transitoire et variable du marché et son caractère marginal, ainsi que le manque de stabilité ou de réalité enregistré parfois par les valeurs marchandes. Néanmoins, du fait de l'intérêt que peuvent quelquefois revêtir les valeurs marchandes, on a procédé occasionnellement à des comparaisons entre ces valeurs et les valeurs comptables dans le cas de certains placements en titres négociables.

Au Canada, une autre base d'évaluation a été utilisée par le passé; il s'agissait en fait d'une variante de la valeur comptable. À l'origine, l'évaluation qui a servi jusqu'en 1943 aux investissements étrangers au Canada était fondée sur le "capital employé" tel qu'il était donné par le Recensement de l'industrie pour tous les services d'utilité publique et toutes les installations industrielles. Toutefois, parce que les données étaient conçues pour mesurer des investissements en installations productives, elles ne se prêtaient pas bien à d'autres applications: elles étaient mal adaptées aux grandes entreprises dont les actifs ne sont pas limités aux installations et ne couvraient pas bien le fonds de roulement; de plus, il était difficile de déterminer si les données étaient comparables, et certains investissements n'étaient pas pris en compte les années où des installations ou des usines n'étaient pas productives. Par contre, les chiffres comprenaient la valeur des actifs matériels utilisés et non pas seulement possédés par les entreprises déclarantes¹. Des difficultés ont surgi lorsque, pour obtenir la valeur des investissements de propriété étrangère, on a cherché à mettre en relation la répartition géographique de l'appartenance des investissements avec les statistiques sur le capital employé. Malgré ces défauts, les résultats obtenus à partir des sources relatif au capital employé et des sources comptables n'étaient pas très différents au niveau global pour certaines années; il reste que certains écarts importants ont été observés et que la méthode ne pouvait pas être appliquée aux investissements canadiens à l'étranger.

Pour toute la période sur laquelle on dispose de chiffres officiels (c'est-à-dire depuis 1926), les valeurs

comptables ont été utilisées dans toutes les statistiques relatives aux investissements étrangers qui apparaissent dans les bulletins publiés après 1939 (ainsi que dans les statistiques initiales sur les investissements directs britanniques et étrangers au Canada pendant les années 1936 et 1937). La dernière publication où figuraient des statistiques fondées sur le concept de "capital employé" a été *The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results* (n° 67-D-52 au catalogue).

Pour aborder la question de l'évaluation, on a parfois eu recours à la capitalisation des bénéfices; cependant, une étude des données sur les bénéfices réels et distribués révélera les insuffisances d'une telle approche dans ce contexte particulier. Une très grande variété d'arrangements et de possibilités existent à propos des revenus qui doivent être distribués sur diverses sortes de placements, et les écarts importants entre les bénéfices et les transferts de revenus laissent aussi entrevoir certaines des limites de cette démarche. En outre, certains engagements internationaux peuvent exister sans qu'il y ait des transferts de revenus correspondants. Les études sur les revenus et les taux de rendement des investissements constituent des domaines d'analyse distincts qui ont trait au compte courant de la balance des paiements.

Des obligations à long terme libellées en monnaie américaine ont été exprimées en dollars canadiens à parité nominale²; celles émises avant la Seconde Guerre mondiale et payables en livres sterling ont été converties au taux de 1 livre pour \$4.86 2/3. Quant aux autres obligations libellées en monnaies étrangères, elles ont été converties en dollars canadiens en appliquant à leur valeur nominale les taux de change qui étaient généralement caractéristique de la période où l'endettement est né. Enfin, les obligations payables en plus d'une devise ont été enregistrées à leur valeur nominale en dollars canadiens. De façon générale, les valeurs ont tendance à être représentatives des placements initiaux dans la mesure où ceux-ci ont été effectués à des prix voisins des valeurs nominales converties aux parités nominales de change.

En conséquence, les chiffres totaux ne sont pas soumis aux variations sporadiques qu'ils subiraient en cas de conversion aux taux de change courants; dans les statistiques sur l'endettement, les valeurs mobilières ne changent pas de valeurs pendant toute leur durée de vie. Les variations des encours traduisent donc les modifications des avoirs qui sont dues à des facteurs tels que les nouvelles émissions, les remboursements ou les échanges de titres en circulation. Si ces procédures

¹ Pour une description plus détaillée de ces problèmes, voir p. 64 à 71 de la publication hors série n° 13-522 au catalogue, *Fixed Capital Flows and Stocks: Manufacturing - Canada, 1926-1960*.

² Il faut noter qu'en vertu des Statuts du Fonds monétaire international, le Canada a établi de temps en temps des valeurs au pair qui différaient de CAN \$1 É.-U. \$1.

assurent la stabilité en longue période des séries sur le bilan des investissements, il convient de ne pas les oublier lorsqu'on considère les données sur les avoirs d'obligation des non-résidents en relation avec leur valeur sur le marché ou leur coût de rachat. Par exemple, pendant les périodes où le dollar américain était coté en prime par rapport au dollar canadien, les émissions canadiennes en dollars américains détenues par des non-résidents ont continué à figurer à parité nominale, même si leur valeur de rachat était supérieure. De même, dans le cas des émissions canadiennes en livres sterling qui sont en circulation depuis l'entre-deux-guerres, le montant relativement faible des avoirs britanniques totaux a toujours été enregistré à la parité initiale des titres, bien que leur valeur de rachat en monnaie canadienne ait été réduite par la dépréciation de la livre.

Contrairement aux estimations des engagements extérieurs, la valeur en dollars canadiens des investissements du Canada à l'étranger a généralement été calculée aux taux de change prévalant aux dates sur lesquelles portent les estimations; ceci provient du fait qu'il faut absolument exprimer d'une façon commune une très grande variété d'investissements à l'étranger. Comme dans le cas des investissements étrangers au Canada, la base servant à évaluer les investissements directs canadiens à l'étranger est la valeur comptable déclarée au bilan des entreprises débitrices à l'étranger. De même, les placements de portefeuille du Canada à l'étranger ont tous été calculés en fonction des valeurs comptables dans le cas des actions d'entreprises étrangères dont les valeurs ont pu être déterminées. Les avoirs d'obligations étrangères sont enregistrés à leurs valeurs nominales converties en dollars canadiens aux taux de change courants.

Dans cette note, nous avons exposé les principes d'évaluation généraux qui président à l'estimation des avoirs et engagements extérieurs du Canada; les exceptions à ces principes sont décrites à la partie IV, à propos des séries statistiques concernées.

Pays de résidence, sociétés canadiennes non résidentes et autres situations particulières

La définition de la résidence est un problème qui a beaucoup attiré l'attention de ceux qui établissent les normes en matière statistique, que ce soit au Fonds monétaire international pour la balance des paiements³ ou au Bureau de statistique des Nations Unies pour le

système de comptabilité nationale⁴. Nous ne cherchons aucunement ici à reprendre leurs travaux.

Dans la pratique, les choix du statisticien sont fortement limités par les réalités de la collecte des données; cela est particulièrement vrai des statistiques relatives aux particuliers, mais s'applique aussi à certaines entreprises, comme nous le verrons plus loin. En l'occurrence, les perceptions des répondants semblent en accord avec le sens commun, à quelques exceptions près, et les entorses à la rigueur conceptuelle sont probablement mineures pour la plupart des éléments de la balance des paiements, même si elles restent fâcheuses.

Certaines sociétés canadiennes, de part leurs caractéristiques particulières, nécessitent un traitement statistique exceptionnel qui mérite d'être décrit. Parmi les entreprises qui sont constituées au Canada, beaucoup n'y jouent qu'un rôle d'intermédiaire international: elles se caractérisent principalement par le fait qu'elles appartiennent en totalité à des non-résidents et que la presque totalité de leurs actifs et de leurs activités est située à l'extérieur du pays. L'impact de ces entreprises sur la balance canadienne des paiements internationaux et, bien entendu, sur l'économie canadienne est minime. Certaines sont en fait reconnues comme non résidentes à des fins administratives particulières, tandis que chez d'autres, la situation de leur appartenance est telle qu'elles échappent aux retenues fiscales canadiennes en vertu des conventions existantes; en outre, dans les nombreux cas où elles doivent payer ces retenues fiscales, elles ont la possibilité de les récupérer par les déductions d'impôt dont elles bénéficient dans leur pays d'origine. Enfin, presque toutes ces sociétés ont organisé leurs affaires de telle façon que la part de leurs impôts sur les bénéfices qui revient au Canada est minime, que leurs revenus soient imposables ou non.

On retrouve une situation un peu analogue dans le cas des entreprises créées, généralement il y a de nombreuses années, en vertu de clauses fiscales particulières qui ne sont plus en vigueur. Ces entreprises, qui étaient connues sous le nom de "corporations commerciales étrangères", ne payaient qu'un impôt symbolique au Canada, en considération du fait qu'elles opéraient exclusivement à l'étranger. Lorsqu'une telle société appartenait en totalité à des étrangers, son cas était traité de la façon décrite dans les paragraphes précédents; lorsqu'une entreprise canadienne dont l'essentiel de l'activité s'effectuait à l'étranger appartenait, en partie ou en totalité, à des Canadiens, les titres

³ Fonds monétaire international: *Manuel de la balance des paiements* (troisième édition), 1961, paragraphes 7-17, 37, 108.

⁴ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Bureau de statistique des Nations Unies: *Système de comptabilité nationale* (1968), paragraphes 5.95-5.117.

représentant leur part dans cette entreprise étaient enregistrés comme des placements de portefeuille ou des investissements directs à l'étranger, selon le cas.

Ainsi, les entreprises canadiennes qui n'exercent aucune activité ou n'ont aucun investissement au Canada sont considérées, aux fins de la balance des paiements et du reste des comptes nationaux, comme résidant à l'extérieur du Canada; aussi les statistiques ne reflètent-elles normalement que les transactions qu'elles effectuent avec des résidents canadiens.

Il n'est pas surprenant que certaines entreprises de ce genre comprennent difficilement qu'elles doivent fournir des renseignements statistiques. Il a néanmoins été jugé souhaitable de recueillir des données sur elles, chaque fois que cela était possible, pour répondre à une double préoccupation: premièrement, il a été utile d'avoir une idée de la mesure dans laquelle de telles entreprises ont pu contribuer aux divergences relevées dans les états bilatéraux des balances des paiements des pays concernés; deuxièmement, cela peut avoir quelques répercussions statistiques indésirables pour le Canada, en raison de la nature des sources employées pour construire certaines séries agrégées.

Un exemple du deuxième cas devrait suffire à expliquer cette préoccupation. Les dépôts que détiennent ces sociétés au Canada ou à l'étranger peuvent être considérés dans les dossiers bancaires comme appartenant à un résident canadien et ce, pour diverses raisons (adresse postale, nom, association, etc.). Or, cela pose un problème en ce que la valeur statistique des séries D61, D65 et D71 dépend de la localisation du dépôt et de la monnaie dans laquelle il est libellé. Idéalement, il faudrait procéder à un ajustement pour corriger la série concernée, mais comme chacune a une périodicité mensuelle ou trimestrielle et est souvent très détaillée, on ne peut raisonnablement pas chercher à obtenir les données nécessaires à cet ajustement. Dans la pratique, la solution adoptée a consisté à se servir des données disponibles pour créer, à des intervalles d'un an, des flux compensatoires dans les comptes-fournisseurs. (Sur le plan conceptuel, on peut considérer qu'on impute à la société l'existence d'une filiale résidente du Canada en ce qui concerne ses dépôts; cependant la question n'est pas d'ordre conceptuel: il s'agit simplement d'une méthode pratique appliquée à une situation où le manque de données empêche de procéder à un ajustement idéal.) Les chiffres dont on dispose sur les avoirs ainsi traités ont parfois indiqué des totaux voisins de \$200 millions, tout en étant loin d'être complets. Cependant, tant que les erreurs et omissions seront comprises dans la même catégorie que les comptes-fournisseurs, l'absence de données complètes pour l'ajustement n'aura pas d'impact sur les estimations globales publiées chaque trimestre ou chaque année.

Jusqu'à présent, notre analyse n'a porté que sur les entreprises canadiennes qui sont traitées comme non résidentes; il existe également beaucoup de situations hybrides où des filiales canadiennes à part entière de sociétés étrangères ont elles-mêmes, pour des raisons fiscales ou administratives, des filiales à l'étranger dont les activités ne sont pas directement liées à leurs fonctions canadiennes. Les investissements correspondants sont considérés comme appartenant à des non-résidents et ne sont pas compris dans les avoirs et engagements extérieurs du Canada. Les montants qui, par le Canada, reviennent aux sociétés mères ultimes ne figurent pas au compte des revenus et, s'ils sont détenus temporairement au Canada, sont traités comme des investissements supplémentaires de la part des sociétés mères. Dans les cas où une retenue fiscale est payable au Canada sur des revenus qui empruntent ces circuits, elle est considérée comme une recette publique diverse, et non comme un paiement de transfert effectué par des non-résidents au titre de revenus réalisés au Canada. Dans le compte de capital, l'acquisition de l'actif à l'étranger est considéré comme un retour de capitaux à la société mère, ce qui annule le financement qu'octroie cette dernière et qui accompagne normalement une telle transaction. Il convient de noter que cette façon de procéder ne s'applique qu'aux cas où il n'y a pas d'intérêts canadiens directs dans l'entreprise canadienne et où les activités des filiales à l'étranger ne sont pas directement liées aux activités exercées au Canada.

Il existe plusieurs autres sortes d'entreprises canadiennes qui, dans l'appareil statistique, reçoivent un traitement exceptionnel pour des raisons pratiques; il s'agit surtout des entreprises dont les transactions sont totalement appréhendées par d'autres enquêtes (comme les sociétés de portefeuille qui appartiennent à des non-résidents mais sont administrées par des sociétés de fiducie établies au Canada) et de celles dont le seul rôle est d'assurer des liens d'appartenance, dans les situations où on peut obtenir de meilleurs résultats statistiques en considérant leurs filiales comme appartenant elles-mêmes directement à des étrangers.

Des investissements considérables sont effectués dans des entreprises canadiennes qui n'opèrent qu'à l'étranger et dont les propriétaires canadiens réels détiennent peu de parts, ainsi que dans des filiales à l'étranger de sociétés actives qui appartiennent en totalité à des non-résidents mais dont les opérations ne sont pas directement liées aux activités canadiennes. On ne dispose pas d'estimations récentes sur ces investissements, mais ils totalisaient environ \$3 milliards à la fin de 1961 et depuis lors, les dividendes annuels que ces entreprises versent ont dépassé, à une occasion, le total des paiements de dividendes effectués au titre de tous les investissements étrangers au Canada. Il y a de bonnes raisons de croire que ce genre de situation a perdu de son importance.

TABLEAU VII.2. Nombre d'entreprises canadiennes considérées comme non résidentes dans les statistiques de la balance des paiements ou exclues des enquêtes régulières pour d'autres raisons particulières, en 1962

	nombre
Corporations commerciales étrangères ¹	201
Sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents ¹	156
Autres sociétés d'investissement et de portefeuille ²	192
Total	549

¹ Considérées comme telles aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

² Il s'agit de sociétés canadiennes considérées comme non résidentes, ou exclues des enquêtes périodiques de la balance des paiements parce qu'on pouvait mesurer leurs investissements au Canada d'une autre façon. (En outre, quelque 1.780 filiales à part entière d'entreprises canadiennes contrôlées à l'étranger ont été prises en compte par l'intermédiaire des déclarations consolidées de leurs sociétés mères.)

Ces investissements n'étaient pas les seuls à être exclus des statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada tout en appartenant techniquement à des résidents canadiens. En effet, à la fin de 1961, près de \$6 milliards d'actifs étaient détenus à l'étranger par des banques et des compagnies d'assurances canadiennes dans le cadre de leurs engagements envers des non-résidents.

Le principe qui vise à maintenir une certaine réalité à la base des statistiques s'étend également aux répartitions géographiques. Lorsque des investissements directs internationaux passent par des intermédiaires financiers qui sont établis sous des juridictions particulières à des fins **uniquement** fiscales ou administratives, les flux et investissements correspondants sont dans la mesure du possible attribués à leur origine ou à leur destination réelles. Les problèmes des ventilations géographiques deviennent encore plus complexes lorsque des investissements dont la propriété a été attribuée à des paradis fiscaux de ce genre appartiennent en fin de compte à des particuliers qui ont choisi ces pays comme lieu de résidence, même si c'est de façon purement fictive.

Unités déclarantes et unités statistiques

Fondamentalement, il y a correspondance entre les unités déclarantes et les unités statistiques³ utilisées

³ L'unité déclarante correspond au niveau couvert par un ensemble particulier de données d'entrée et l'unité statistique au niveau employé pour le produit statistique.

dans la construction des estimations canadiennes de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux. Même si les questionnaires sont évidemment destinés aux sociétés, on cherche généralement à obtenir des données consolidées au niveau canadien, c'est-à-dire qui rejoignent la notion d'entreprise telle qu'elle est définie dans la note suivante de la présente partie (classification des activités économiques), tout en excluant les éléments d'une entreprise qui peuvent s'étendre à l'extérieur du Canada.

Comme la balance des paiements est un état de flux à l'intérieur duquel le détail des activités économiques est limité, l'utilisation d'une unité déclarante ou statistique particulière a peu d'effet, voire aucun, sur les statistiques publiées; le critère retenu devient alors la minimisation des frais de traitement et du travail de déclaration imposé aux répondants. C'est en général au niveau de l'entreprise que ce critère est le mieux respecté. Cependant, le système se caractérise par une certaine souplesse qui permet d'accepter dans certains cas des déclarations émanant de niveaux inférieurs à celui de l'entreprise, lorsqu'on a de bonnes raisons de croire qu'on peut s'écarter de la règle générale sans nuire à la qualité du produit statistique.

La même souplesse générale s'applique aux flux déclarés par les intermédiaires financiers. En effet, même si la pratique habituelle consiste à demander une déclaration consolidée portant sur l'ensemble d'une institution financière, le répondant peut faire porter sa déclaration sur chaque succursale si cela l'arrange.

Si le choix de l'unité déclarante influence peu la balance des paiements, il peut avoir un impact considérable sur les détails ventilés par activité économique que fournissent les statistiques du bilan des investissements, comme on le verra dans la note suivante relative à la classification sectorielle.

Classification des activités économiques

On aura noté que la plupart des données d'entrée servant à établir les estimations de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux du Canada sont recueillies au niveau de l'entreprise, ou plus précisément au niveau de l'entreprise canadienne. Les entreprises sont définies au sens large comme des firmes ou des groupes de firmes dont la propriété et le contrôle financier sont communs:

“L'entreprise est constituée par une société ou par une famille de sociétés qui sont sous le contrôle ou la direction du même groupe de propriétaires... Le fait qu'il s'exerce un contrôle commun implique...

TABLEAU VII.3. Classification des activités économiques

Grandes catégories	Catégories détaillées utilisées de temps à autre
Secteur public: Gouvernement du Canada Administrations (et entreprises) provinciales Municipalités (et entreprises muni- cipales)	
Industries manufacturières:	
Produits d'origine végétale	Boissons Caoutchouc ¹
Produits d'origine animale	
Textiles	
Produits du bois et du papier	Pâtes et papiers Machines agricoles Automobiles et pièces Matériel de transport, n.c.a.
Fer et produits du fer	Sidérurgie Appareils électriques
Métaux non ferreux Minéraux non métalliques Produits chimiques et connexes Produits manufacturés divers	
Industrie du pétrole et du gaz natu- rel	
Mines et fonderies	Fonte et affinage de métaux natifs non ferreux
Services d'utilité publique	Chemins de fer
Commerce	
Finances	Banques, institutions financières, socié- tés de fiducie, sociétés de prêts hypo- thécaires, services, courtiers, agents d'assurances
Autres entreprises	
Investissements divers	Valeurs mobilières canadiennes déte- nues par des intermédiaires Hypothèques sur des biens immobiliers canadiens Biens immobiliers au Canada Traité du fleuve Columbia Autres investissements

¹ Le fait que le caoutchouc figure encore avec les produits d'origine végétale n'est évidemment plus conforme à la réalité et illustre l'une des difficultés auxquelles se heurte la classification du fait du progrès technique.

l'existence d'un plan intégré pour la répartition des ressources et, par conséquent, en règle générale, d'un programme commun d'investissement^b."

Choisir le niveau de la prise de décision et du financement, à l'intérieur cependant des frontières internationales, constitue la solution la plus sensée pour les statistiques de la balance des paiements et du bilan des investissements internationaux; ce choix a en plus l'avantage d'être économique. Toutefois, les statistiques sur les entreprises n'ont généralement pas été très élaborées jusqu'à présent et n'ont pas encore fait l'objet d'une classification des activités économiques qui soit satisfaisante et largement acceptée.

Pour cette raison, les dossiers de la Division de la balance des paiements ont toujours été fondés sur un système de classification introduit il y a longtemps, qui différencie les secteurs d'activité économique en fonction des principaux éléments qu'ils emploient, en tenant compte de la nature des renseignements existants sur les investissements totaux et des principales activités économiques exercées par les entités dont on obtient les données.

^b *Classification des activités économiques, révisée 1970* (n° 12-501 au catalogue), p. 8.

Cette classification a légèrement évolué au cours des années, en groupant par exemple en une seule catégorie tous les aspects de l'industrie du pétrole et du gaz naturel pour traduire leur intégration croissante. La classification actuellement utilisée est donnée au tableau VII.3.

La classification en vigueur au Canada est plus détaillée que la plupart de celles qui sont utilisées pour des séries analogues dans les autres pays industrialisés; de plus, son ancienneté a permis d'assurer une bonne continuité historique des statistiques du bilan des investissements depuis 1926. Néanmoins, cette classification a fait l'objet de nombreuses critiques et il ne fait pas de doute qu'il faudrait en créer une plus utile. Le changement entraînerait cependant des coûts considérables qui, a-t-on jugé, devraient être différés jusqu'à ce que l'on dispose de classifications types et de meilleures statistiques sur les entreprises. Certaines des critiques proviennent de ce que beaucoup pensent, à tort, que si la même classification des activités économiques était employée pour les données compilées au niveau de l'entreprise, de la société ou de l'établissement, il n'y aurait pas de problème de comparabilité. Or, ceci n'est pas vrai comme le montre le tableau VII.4; il convient de noter que le problème est sous-estimé dans ce tableau, du fait qu'il ne révèle pas l'ampleur des classifications recoupées qui se compensent.

TABLEAU VII.4. Valeur ajoutée par l'activité manufacturière, dans tous les établissements du secteur canadien de la transformation appartenant à des entreprises sous contrôle étranger dont les capitaux à long terme employés au Canada sont égaux ou supérieurs à \$1 million, 1961

Groupe d'activités économiques	Classification selon:		Rapport des deux colonnes précédentes
	l'entreprise	l'établissement	
	en millions de dollars		
Produits d'origine végétale	623	624	1.00
Produits d'origine animale	97	94 ¹	1.03
Textiles	79	134	0.59
Produits du bois et du papier	477	525	0.91
Fer et produits du fer	1,113	1,074	1.04
Métaux non ferreux	567	870	0.65
Minéraux non métalliques	118	369	0.32
Produits chimiques et connexes	505	494	1.02
Produits manufacturés divers	58	83 ¹	0.70
Total partiel: entreprises manufacturières	3,637	4,267	0.85
Activité manufacturière des autres entreprises ²	630		
Total	4,267	4,267	1.00

¹ Pour préserver le secret statistique, un montant d'au plus \$7 millions est attribué aux produits manufacturés divers et non aux produits d'origine animale.

² Principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel et des mines et fonderies.

Source: *La balance canadienne des paiements internationaux, 1963, 1964 et 1965, et le bilan des investissements internationaux* (n° 67-201 au catalogue), tableaux XVII-C, XVII-D, XX-C et XX-E.

Du fait qu'on utilise l'entreprise comme unité statistique et, par conséquent, que les données de base sont consolidées au niveau canadien, la totalité des investissements effectués au Canada par une société et ses filiales est normalement attribuée à leur activité principale. En outre, une firme créée pour opérer au service d'une entreprise donnée est habituellement classée avec celle-ci. Les répercussions que ces deux principes ont sur les chiffres de certaines subdivisions sectorielles vont très loin.

Par exemple, le premier principe a pour conséquence d'inclure les compagnies ferroviaires qui sont des filiales d'entreprises minières et qui ont été créées avant tout pour transporter la production de ces dernières, dans les investissements de la catégorie **Mines et fonderies** et non dans ceux de la catégorie **Chemins de fer**.

En vertu du second principe, les compagnies établies en liaison avec la cession-bail de stations-service figurent dans l'**Industrie du pétrole et du gaz naturel**, tandis que les sociétés créées pour fournir certains immeubles à des grands magasins et à des magasins à succursales multiples sont incluses dans le **Commerce**.

Ces exemples montrent que l'utilisateur averti doit absolument faire intervenir ce qu'il sait de la structure organisationnelle et de la production des entreprises opérant dans le groupe d'activités économiques auquel il s'intéresse. Ainsi, on ne peut pas prétendre faire une comparaison directe entre des statistiques sectorielles recueillies au niveau des établissements (comme on le fait normalement pour l'industrie) et des statistiques financières établies pour des sociétés ou des entreprises classées par secteur d'activité économique. La complexité de l'organisation par secteur d'activité est telle qu'il serait impossible ici de cerner tous les points qui peuvent soulever des difficultés dans chaque subdivision sectorielle; néanmoins, il a paru utile d'énoncer les principes précédents et de faire les observations qui suivent à propos de certaines catégories et des principales exceptions à ces principes.

Industrie du pétrole et du gaz naturel - Cette industrie est toute entière considérée comme un seul secteur d'activité, à cause du haut niveau d'intégration qui la caractérise et de la nature des sources statistiques dont on dispose. Ainsi, elle englobe des entreprises dont l'activité première peut être le raffinage (fabrication), l'exploration et la mise en valeur (mines), les pipelines, les navires pétroliers et d'autres moyens de transport (services d'utilité publique), et la distribution de gros et de détail (commerce), sans oublier quelques activités pétrochimiques importantes. Ces éléments de l'industrie du pétrole et du gaz naturel sont, bien entendu, tous exclus des catégories dans lesquelles ils auraient pu figurer.

Cette convention s'applique à toutes les séries depuis 1954, de même qu'aux flux des investissements directs des États-Unis au Canada depuis 1946, et aux données du bilan des investissements internationaux pour les investissements étrangers au Canada des années 1930, 1945, 1951 et 1953. Auparavant, l'industrie du pétrole et du gaz naturel avait été ventilée en plusieurs catégories:

Fabrication de minéraux non métalliques	Huiles lubrifiantes et graisses
Mines et fonderies	Exploration et production
Services d'utilité publique	Transport par bateau et pipeline (y compris la distribution du gaz)
Commerce	Distributeurs
Autres	Entreprises de forage

Industries manufacturières - Cette catégorie comprend des investissements considérables qui sont consacrés à des activités non manufacturières, comme la production d'énergie destinée à être consommée dans l'entreprise ou même à être vendue, l'utilisation de moyens de transport, le commerce, etc. De plus, à un niveau plus détaillé, les investissements attribués à une industrie manufacturière donnée peuvent inclure, du fait de la gamme des produits de l'entreprise, des montants substantiels qui relèveraient plutôt d'une autre activité manufacturière.

Mines et fonderies - Cette catégorie se limite aux minerais natifs, la fonte de l'alumine, par exemple, étant comprise dans les industries manufacturières. On a vu précédemment que les investissements connexes du domaine des transports étaient inclus dans cette catégorie, mais que les activités liées au pétrole et au gaz naturel n'y figuraient pas.

Chemins de fer - Cette catégorie distincte englobe les investissements des principales compagnies ferroviaires dans tous les domaines d'activité, y compris ceux effectués dans la production et l'entretien de matériel ferroviaire roulant, dans les liaisons aériennes, maritimes, fluviales et routières, dans les hôtels, les télégraphes, etc. Par contre, les investissements ferroviaires des sociétés minières ont été attribués au groupe des mines et fonderies. Il faut noter que la catégorie des chemins de fer comprend toujours les investissements étrangers qui sont représentés par les dettes à long terme du Canadien National et des sociétés ferroviaires provinciales. Cette convention tire son origine de l'histoire canadienne et du fait que certaines entreprises avaient d'abord dû chercher du financement à l'étranger.

Toutefois, la même convention n'a généralement pas été appliquée dans les statistiques d'autres catégories d'entreprises publiques; ainsi, les importants placements étrangers effectués dans les débetures de ces entreprises qui sont garanties par des provinces et des municipalités sont pris en compte dans les placements en valeurs mobilières publiques.

Services d'utilité publique - Cette catégorie appelle quelques commentaires lorsqu'elle est utilisée à propos des statistiques globales portant sur le capital canadien et étranger et des pourcentages de propriété et de contrôle étrangers. Dans le cas de ces pourcentages, les investissements étrangers englobent, exceptionnellement, les débetures émanant des entreprises publiques de ce secteur et possédées par des étrangers. Cette catégorie comprend la production et la distribution d'énergie électrique, le téléphone, la radiodiffusion et la télévision (à l'exception du service international de la Société Radio-Canada), les liaisons aériennes, maritimes, fluviales et routières qui ne figurent pas dans les chemins de fer, les ponts et tunnels internationaux, les traversiers, les transports en commun locaux, etc., que ces services soient assurés par des entreprises publiques ou privées. En sont par contre exclus l'éclairage urbain, le service des eaux, les routes (y compris les autoroutes payantes), les ponts locaux, les canaux, etc., dans lesquels l'industrie privée n'est généralement pas intervenue.

Les mêmes principaux généraux s'appliquent à d'autres catégories des séries agrégées. Les entreprises publiques comme Énergie Atomique du Canada Limitée, Polysar Limitée, l'Office National du Film, Eldorado Nuclear Limited et la Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation (lorsqu'elle existait), ainsi que des entreprises du même genre relevant d'autres niveaux de gouvernement, sont classées dans les secteurs d'activité économique appropriés.

Commerce - Cette catégorie générale inclut les entreprises qui opèrent principalement dans la distribution et comprend le commerce de gros et de détail. On y trouve aussi bien des grandes entreprises dont les activités s'étendent également à la fabrication, aux affaires immobilières et au financement, que des petites succursales de sociétés étrangères qui font de la distribution au Canada et qui, d'ailleurs, s'engagent parfois aussi dans des opérations d'assemblage. Cette catégorie exclut évidemment une grande variété d'activités commerciales menées par d'autres entreprises, en particulier par celles qui appartiennent aux industries manufacturières et à l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Dans les tableaux qui portent également sur les investissements canadiens, les totaux sont fondés sur des données moins satisfaisantes que dans le cas d'autres secteurs, à cause de la multiplicité des firmes canadiennes qui opèrent dans ce secteur et de la place importante qu'y occupent les entreprises non constituées en sociétés, pour lesquelles il faut faire des estimations.

Finances - Cette catégorie comprend non seulement les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances et d'autres institutions fournissant des services financiers, mais aussi des affaires immobilières et des sociétés de portefeuille, à l'exception encore de celles qui s'occupent d'investissement et d'administration dans un secteur d'activité particulier.

Autres entreprises - Il s'agit des firmes qui exercent une grande variété d'activités, notamment l'abattage, les services de génie, le bâtiment et les travaux publics, la distribution cinématographique, les spectacles, la publicité, l'hôtellerie, le factage, l'expédition, l'arrimage, les services de géophysique, etc.

Enfin, des investissements étrangers considérables se présentent sous des formes (ou s'effectuent par des intermédiaires) qui ne permettent pas de les inclure dans les statistiques de base ventilées par secteur d'activité, et qui figurent de ce fait dans la catégorie "**Placements divers**" décrite à la partie IV.

Contrairement aux investissements étrangers au Canada, les investissements directs effectués à l'étranger par des entreprises canadiennes ont été classés en fonction de l'activité principale de chaque unité déclarante à l'étranger, qu'il s'agisse d'une entreprise constituée en société ou non. Ainsi, une entreprise canadienne appartenant à l'industrie minière peut, par exemple, être indiquée comme ayant des investissements directs à l'étranger dans le secteur manufacturier ou dans les finances. À cause de problèmes liés au secret statistique, la ventilation sectorielle de ces investissements est relativement limitée; toutefois, la quantité des détails publiés par secteur d'activité a eu tendance à augmenter au cours des dernières années, au fur et à mesure que s'accroissaient le nombre et la valeur des investissements directs à l'étranger.

Balances des paiements sectorielles

Si l'on s'intéresse parfois à la balance des paiements d'une industrie ou d'un secteur d'activité particulier avec le reste du monde, c'est généralement dans un but précis. De telles analyses offrent certes des aspects qui peuvent être utiles pour engager des négociations commerciales ou déterminer des changements structurels dans la balance des paiements d'un pays, mais la construction de balances sectorielles pose de graves problèmes statistiques. Tout d'abord, cela peut nécessiter un volume de données très important, notamment des statistiques commerciales ventilées selon les expéditeurs et les destinataires; d'autres difficultés proviennent du rôle que jouent les intermédiaires nationaux dans le commerce avec l'extérieur. Enfin, pour évaluer complètement une balance des paiements sectorielle, il faudrait effectuer une analyse économétrique exhaustive et détaillée des échanges interindustriels. En plus des problèmes statistiques qu'elles

soulèvent, ces analyses présentent malheureusement un danger, en ce que l'obtention de balances pour des secteurs d'activité donnés pourrait être considérée comme un objectif de politique économique qu'il serait généralement souhaitable d'atteindre. Pour ces raisons, les analyses de cette sorte n'ont pas été effectuées de manière courante.

Cependant, un cas particulier se présente à propos de l'accord canado-américain sur l'automobile; les données correspondantes ont été publiées annuellement, avec les commentaires appropriés, depuis l'édition de 1965-70 de la publication n° 67-201 au catalogue, *La balance canadienne des paiements internationaux*. Chaque année, on dresse un bilan sommaire des mouvements de capitaux qui influent sur les avoirs et engagements de chaque secteur; ces données, calculées essentiellement pour les besoins des déclarations communes au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques, figurent au tableau VII.5.

Ventilations géographiques et régionales

Les ventilations géographiques de la balance des paiements internationaux d'un pays ont divers usages. D'un point analytique général, on admettra que la balance des paiements d'un pays n'est pas seulement influencée par les développements et les conditions internes; les mouvements de ses paiements extérieurs doivent souvent être mis en relation avec la situation prévalant chez ses partenaires commerciaux, et c'est alors que les ventilations par pays ou par région deviennent nécessaires. Ces ventilations, si elles sont déjà importantes pour les analyses *a posteriori*, prennent une plus grande valeur encore lorsqu'on cherche à prévoir l'évolution future des paiements internationaux du pays considéré.

Les balances des paiements bilatérales sont souvent utilisées dans les négociations économiques et financières internationales. Même si l'on peut contester la logique qui consiste à introduire dans des négociations des considérations bilatérales et non multilatérales, leur rôle ne peut pas être ignoré dans la pratique.

En matière de classifications géographiques, plusieurs considérations peuvent intervenir. D'après ce qu'il a été dit précédemment, un pays souhaitera évidemment déterminer de façon distincte les transactions internationales qu'il effectue avec ses principaux partenaires commerciaux. On peut cependant trouver utile de grouper les pays différemment: on peut ainsi

faire une classification économique ou politique (par ex., Communauté économique européenne et Commonwealth), distinguer les économies à planification centrale ou les zones monétaires (par ex., la zone sterling), ou ventiler les pays selon leur stade de développement (par ex. pays en voie de développement).

Au moment de choisir une classification, le statisticien doit prendre en considération les divers intérêts mentionnés plus haut, mais il doit également faire face à plusieurs contraintes. Changer de classification géographique entraîne une rupture de continuité qui peut fortement réduire la valeur que les séries statistiques offrent aux yeux de nombreux utilisateurs; une certaine stabilité est essentielle. Simultanément, le statisticien ne doit pas conserver indéfiniment une classification dont la signification a été érodée par l'évolution des circonstances. Enfin, l'éventail des classifications qui peuvent être publiées sera aussi limité. Ces contraintes tirent en partie leur origine de la charge de travail que l'on risque d'imposer aux répondants en voulant obtenir un grand nombre de séries classées en fonction d'un grand nombre de pays distincts; en outre, même si l'informatique permettrait de traiter facilement ces données, les coûts en seraient inévitablement élevés. Enfin, malgré le nombre restreint de régions géographiques sur lesquelles des statistiques sont publiées actuellement, il est souvent indispensable de faire des ventilations sommaires. Il faut également mentionner la contrainte, toute aussi impérative, qu'imposent les clauses de la Loi sur la statistique relatives au secret: il est parfois impossible de publier des classifications géographiques très détaillées parce que cela pourrait révéler les affaires d'un seul répondant; d'une manière analogue, donner plusieurs ventilations différentes, dont chacune est en elle-même conforme à la loi, risque de nuire, par comparaison, au caractère confidentiel des statistiques.

Heureusement, dans de nombreux cas où il est impossible de fournir le détail complet de la balance des paiements d'un pays avec un autre, les utilisateurs n'ont guère besoin que des données relatives au commerce des marchandises. Or, comme on l'a mentionné dans les descriptions des postes A1 et B1 de la partie II, les publications de la Division du commerce extérieur de Statistique Canada offrent une grande quantité de détails (au niveau des régions géographiques et des produits) sur les échanges internationaux du Canada.

Balance des paiements

Pour décrire les ventilations régionales utilisées dans les principaux états de la balance des paiements,

TABLEAU VII.5. Mouvements de capitaux¹ entre le Canada et les autres pays, 1966-74

Sommaire selon les avoirs et engagements de chaque secteur

Secteur ²	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973P	1974P
	en milliards de dollars								
Mouvements de capitaux touchant les avoirs extérieurs du Canada									
Secteur privé:									
Long terme	- 0.3	- 0.5	- 0.7	- 0.2	- 0.4	- 0.2	- 0.2	- 0.8	- 0.8
Court terme	- 0.2	- 0.1	- 0.2	- 1.3	- 0.5	- 1.8	- 1.8	- 1.3	+ 0.5
Traité du fleuve Columbia	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques ³	- 0.2	- 0.6	- 0.9	- 2.1	- 1.4	+ 0.4	- 1.2	- 3.9	- 1.5
Administrations provinciales et municipalités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement du Canada	- 0.1	-	-	- 0.1	- 0.1	- 0.3	- 0.5	- 0.4	- 0.7
Total	- 0.8	- 1.2	- 1.8	- 3.7	- 2.4	- 1.9	- 3.7	- 6.4	- 2.5
Mouvements de capitaux touchant les engagements extérieurs du Canada									
Secteur privé:									
Long terme	+ 1.5	+ 1.1	+ 1.6	+ 1.7	+ 1.1	+ 0.8	+ 1.1	+ 1.1	+ 0.8
Court terme	+ 0.3	- 0.5	- 0.7	+ 0.3	+ 0.4	+ 0.1	-	+ 0.5	+ 1.1
Traité du fleuve Columbia	-	+ 0.1
Banques ³	- 0.3	+ 0.3	+ 0.6	+ 1.7	+ 1.2	+ 1.0	+ 1.9	+ 3.7	+ 0.4
Administrations provinciales et municipalités	+ 0.4	+ 0.8	+ 0.5	+ 1.0	+ 0.4	+ 0.3	+ 1.2	+ 0.6	+ 1.7
Gouvernement du Canada	- 0.3	-	+ 0.3	-	- 0.3	-	+ 0.2	-	-
Total	+ 1.6	+ 1.7	+ 2.2	+ 4.7	+ 2.8	+ 2.2	+ 4.4	+ 5.9	+ 4.2
Mouvements de capitaux touchant le passif extérieur net du Canada									
Secteur privé:									
Long terme	+ 1.1	+ 0.6	+ 0.8	+ 1.5	+ 0.7	+ 0.6	+ 0.9	+ 0.3	-
Court terme	+ 0.1	- 0.6	- 0.9	- 1.0	- 0.1	- 1.7	- 1.8	- 0.8	+ 1.6
Traité du fleuve Columbia	-	-	+ 0.1	-	-	-	-	-	-
Banques ³	- 0.5	- 0.4	- 0.3	- 0.4	- 0.2	+ 1.4	+ 0.7	- 0.2	- 0.9
Administrations provinciales et municipalités	+ 0.4	+ 0.8	+ 0.5	+ 1.0	+ 0.4	+ 0.3	+ 1.2	+ 0.6	+ 1.7
Gouvernement du Canada	- 0.4	-	+ 0.3	- 0.1	- 0.4	- 0.3	- 0.3	- 0.4	- 0.7
Total	+ 0.8	+ 0.5	+ 0.4	+ 1.0	+ 0.4	+ 0.3	+ 0.7	- 0.5	+ 1.7

¹ À l'exclusion des allocations de Droits de tirage spéciaux et des variations de l'actif monétaire officiel net du Canada. Le signe moins indique une sortie de capitaux vers l'étranger et un accroissement correspondant de l'actif extérieur du Canada ou une diminution de son passif extérieur.

² Les opérations relatives au Traité du fleuve Columbia figurent séparément en raison de leur caractère particulier. (Voir la description du poste D48, Traité du fleuve Columbia, à la partie III.) Les dettes obligataires des entreprises gouvernementales sont prises en compte dans le secteur public concerné.

³ Les données du secteur bancaire comprennent les éléments en devises comme ceux en monnaie canadienne; comme les autres résidents du Canada ont d'importantes créances et dettes en monnaies étrangères, la variation nette n'a aucun rapport avec la position en devises du système bancaire.

Nota: Données publiées dans l'édition de 1973-1974 de la publication annuelle n° 67-201 au catalogue.

Les chiffres ayant été arrondis séparément, les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme de leurs éléments.

il est pratique de distinguer quatre périodes différentes: 1926-1937, 1938-1945, 1946-1972, et 1973 à nos jours.

1926-1937 - Pour les années 1926 à 1937, les estimations régionales de la balance des paiements n'ont été construites que pour les régions suivantes:

Royaume-Uni

États-Unis

Tous les autres pays

1938-1945 - De 1938 à 1945, on a établi des estimations pour:

Royaume-Uni

Autres pays du Commonwealth

États-Unis

Autres pays

Pour ces années, les transactions du compte de capital n'ont été ventilées qu'entre les pays du Commonwealth et le reste du monde. (Ces catégories ont duré jusqu'en 1948, mais les données établies à partir de 1946 ont été révisées par la suite en fonction de la nouvelle classification.)

1946-1972 - Classification principale - La ventilation régionale utilisée de 1946 à 1972 était la suivante:

États-Unis

À l'exclusion de Porto Rico, des Îles Vierges américaines et des marchandises provenant d'Amérique centrale ou d'Amérique latine expédiées des États-Unis jusqu'en 1971 (révision de 1975), mais y compris la production d'or destinée à être exportée et les variations nettes des avoirs monétaires officiels en or jusqu'à la fin du premier trimestre de 1968; les raisons qui ont fait attribuer ces transactions sur l'or au compte bilatéral avec les États-Unis sont exposées à propos des postes A3 de la partie II et K4 de la partie III. Depuis la fin de 1952, les soldes des erreurs et omissions ont été entièrement imputés au compte des États-Unis (voir le poste D82, à la partie III).

Royaume-Uni

Reste de la zone sterling⁷, à savoir les pays suivants:

Pays du Commonwealth

Possessions et dépendances britanniques

Birmanie (de 1948 à 1966)

Islande

Irak (jusqu'en 1959)

Irlande

Islande

Jordanie (sauf pendant un certain temps en 1948-1949)

Koweït

Libye (de 1952 à 1971)

Rhodésie (jusqu'en 1965)

République d'Afrique du Sud

République populaire du Sud-Yémen

Autres pays européens de l'O.C.D.É.

à savoir:

République fédérale d'Allemagne

⁷ La zone sterling (Territoires classés ou "Scheduled Territories" dans la nomenclature du contrôle des changes du Royaume-Uni) comprenait, en plus du Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'État de Bahreïn, la Barbade, le Botswana, Ceylan, Chypre, l'Eire, les îles Fidji, la Gambie, le Ghana, la Guyane, l'Inde, l'Islande, la Jamaïque, le Royaume Hachémite de Jordanie, le Kenya, l'État de Koweït, le Lesotho, le Malawi, la Malaysia, Malte, l'île Maurice, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pakistan, l'État de Qatar, les Samoa occidentales, Sierra Leone, Singapour, le Sud-Ouest Africain (Namibie), le Swaziland, la Tanzanie, les îles Tonga, Trinité-et-Tobago, la République populaire du Sud-Yémen et la Zambie, ainsi que tous les dominions, protectorats, états protégés et territoires sous mandat britannique qui n'ont pas été mentionnés, sauf le Canada et la Rhodésie. Les îles Maldives, Nauru et Oman ont été considérées administrativement comme faisant partie de la zone sterling. Le Bangladesh a été inclus comme un territoire de la zone sterling distinct à compter du 1^{er} février 1972. (Fonds monétaire international: *Vingt-troisième rapport annuel sur les restrictions de change*, 1972, p. 436).

GRAPHIQUE VII.1 . Feuille de travail géographique utilisée par la Division de la balance des paiements juste avant 1973

Page 1	PAYS INDUSTRIALISÉS								
	États-Unis	Royaume-Uni	Pays européens de l'O.C.D.E.				Afrique du Sud (sterling)	Australie et Nouvelle-Zélande (sterling)	Japon
			III						
			C.E.É.	A.E.L.E.	Irlande et Islande (sterling)	Finlande			
I	II	a	b	c	d	IV	V	VI	

Page 2	PAYS EN DÉVELOPPEMENT – fin						
	Zone non sterling						
	VIII						
	Caraïbes	Autres pays de l'hémisphère occidental	Europe de l'Ouest (O.C.D.E.)	Afrique	Moyen-Orient	Asie	Océanie
a	b	c	d	e	f	g	

Page 3	Pays industrialisés	Pays en développement	Pays à économie planifiée	Organismes internationaux et opérations non ventilées	TOTAL
	I-VI	VII et VIII	IX	X	

GRAPHIQUE VII.1. Feuille de travail géographique utilisée par la Division de la balance des paiements juste avant 1973

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Zone sterling						
VII						
Carâibes	Autres pays de l'hémisphère occidental	Europe de l'Ouest	Afrique	Moyen-Orient	Asie	Océanie
a	b	c	d	e	f	g

PAYS À ÉCONOMIE PLANIFIÉE				ORGANISMES INTERNATIONAUX ET OPÉRATIONS NON VENTILÉES				TOTAL GÉNÉRAL
IX				X				
U.R.S.S.	Yougoslavie	Autres pays de l'Europe de l'Est	Asie	Organismes financiers internationaux	B.R.L.	O.N.U.	Opérations non ventilées	
a	b	c	d	a	b	c	d	

États-Unis	Royaume-Uni	O.C.D.É.	Sterling	Autres	TOTAL
I	II	IIIa - IIId et VIIIc	IIIc, IV, V et VIIa - VIIg	VI, IX, X, VIIIa et VIIIb, VIIIc - VIIIg	

GRAPHIQUE VII.2 Feuille de travail géographique utilisée par la Division de la balance des paiements de 1973

Page 1	O.C.D.É.						
	É.-U., y comp. Porto-Rico et îles Vjerges É.-U.	Royaume- Uni	Autres pays de la C.E.É.	Japon	Espagne Grèce et Turquie	Autres pays européens de l'O.C. D.É.	Australie et Nouvelle- Zélande
	D 1	D 2	D 3	D 5	L 7	D 4	D 6

Page 2	PAYS INDUSTRIALISÉS						
	É.-U., y comp. Porto-Rico et îles Vjerges É.-U.	Royaume- Uni	Autres pays de la C.E.É. ¹	Autres pays Européens de l'O.C. D.É. (sauf Espagne, Grèce et Turquie) ²	Japon	Australie et Nouvelle- Zélande	Afrique du Sud
	D 1	D 2	D 3	D 4	D 5	D 6	D 7

¹ Allemagne (R.F.), Belgique-Luxembourg, Danemark, France, Irlande, Italie, Pays-Bas.

² Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse.

³ Antilles néerlandaises, Trinité et Tobago, Venezuela.

Page 3	PAYS À ÉCONOMIE PLANIFIÉE				ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX			
	U.R.S.S.	Yougos- lavie	Autres pays d'Europe ¹	Autres pays d'Asie ²				
	C 1	C 2	C 3	C 4	F 1	F 2	F 3	F 4

¹ Albanie, Allemagne de l'Est, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

GRAPHIQUE VII.2 Feuille de travail géographique utilisée par la Division de la balance des paiements de 1973
AUTRES PAYS

Autres pays d'Amérique	Afrique du Sud	Autres pays d'Afrique	Autres pays d'Asie et du Moyen-Orient (y comp. à économie planifiée)	Autres pays d'Europe (y comp. à économie planifiée)	Australasie (sauf Australie et Nouvelle-Zélande)	Organismes internationaux et opérations non ventilées	TOTAL
L 1 et L 2	D 7	L 3 et L 4	L 5, L 6 et C 4	L 8 et C 1 - C 3	L 9	F 1 - F 4, G 1 et U 1	

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Autres pays d'Amérique		Autres pays d'Afrique		Autres pays d'Asie et du Moyen-Orient		Espagne, Grèce et Turquie (O.C.D.E.)	Autres pays d'Europe ⁶	Australasie
Pays producteurs de pétrole ³	Autres	Pays producteurs de pétrole ⁴	Autres	Pays producteurs de pétrole ⁵	Autres			
L 1	L 2	L 3	L 4	L 5	L 6	L 7	L 8	L 9

⁴ Algérie, République arabe de Libye, Nigéria.

⁵ Arabie Séoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Oman, Qatar.

⁶ Chypre, Gibraltar, Malte.

OR	OPÉRATIONS NON VENTILÉES	TOTAL	Pays industrialisées	Pays en développement	Pays à économie planifiée	Organismes internationaux et opérations non ventilées
G 1	U 1			D 1 - D 7	L 1 - L 9	C 1 - C 4

² Chine continentale, Corée du nord, Mongolie extérieure, Nord-Vietnam.

Autres pays européens
de l'O.C.D.É. - fin

à savoir:

Autriche
Belgique et Luxembourg
Danemark et Groenland
Espagne
Finlande
France
Grèce
Italie
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Suède
Suisse
Turquie

Les pays d'Europe membres de l'O.C.D.É. qui ne figurent pas ci-dessus sont le Royaume-Uni, qui fait l'objet d'une catégorie spéciale, l'Irlande et l'Islande, qui font partie du reste de la zone sterling, et la Yougoslavie qui n'en est pas membre à part entière. Les autres pays membres de l'O.C.D.É. à l'extérieur de l'Europe sont les États-Unis, l'Australie (depuis juin 1971), le Japon (depuis avril 1964), la Nouvelle-Zélande (depuis juin 1973) et, bien entendu, le Canada. Avant 1962, ce groupe formait l'organisation européenne de coopération économique, dont le Canada et les États-Unis n'étaient que des membres associés.

Tous les autres pays, à savoir:

les pays du reste du monde, ainsi que les organismes financiers internationaux (sauf indication contraire). Les organismes financiers internationaux comprennent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, la Société financière internationale, l'Association internationale de développement, et

les institutions régionales correspondantes. À partir du deuxième trimestre de 1968, les mouvements des avoirs officiels d'or monétaire ont été inclus dans cette catégorie.

Lors de l'établissement de ces catégories, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les principaux partenaires commerciaux du Canada. La zone sterling formait un groupe important dans les règlements internationaux, et les pays européens de l'O.C.D.É. (et de l'O.É.C.E., qu'elle a remplacée) constituaient les principaux bénéficiaires (Royaume-Uni non compris) du Programme de relèvement européen, qui servit de cadre aux prémices de l'intégration économique européenne.

Les effets statistiques qu'a eus l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne en 1949 ont été décrits à la partie VI.

1946-1972 - Autres classifications de la balance des paiements - D'autres classifications ont été utilisées à certains moments de cette période.

Le système commun de notification servant à établir la balance des paiements récapitulative régionale pour le compte du F.M.I. et de l'O.C.D.É. la balance des paiements récapitulative régionale distinguait les pays suivants, en plus du Canada:

États-Unis

Royaume-Uni

Communauté économique européenne (Belgique-Luxembourg, France, Italie, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne)

Espagne, Grèce et Turquie

Autres pays européens membres de l'O.C.D.É. (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse)

Japon

Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud

Zone sino-soviétique (Albanie, Allemagne (zone d'occupation soviétique), Bulgarie, Chine continentale, Corée du Nord, Hongrie, Mongolie extérieure, Nord-Vietnam, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et U.R.S.S.)

Autres pays

Institutions internationales (y compris les institutions régionales)

Opérations non ventilées

Le Canada n'a pas été en mesure de fournir les détails complets relatifs à chacune de ces régions géographiques. Un exemplaire de cette déclaration figure à l'annexe 6.

Une autre classification régionale a été conservée pendant la majeure partie de cette période; elle servait à la répartition des flux internationaux de capitaux à long terme et des paiements de transferts des États, et distinguait les zones suivantes:

Pays industrialisés:

États-Unis

Pays européens de l'O.C.D.É. n.c.a.

Japon

Autres

Pays en voie de développement:

Grèce, Espagne et Turquie

Afrique

Asie

Amérique Latine

Océanie

Économies à planification centrale:

U.R.S.S.

Yougoslavie

Autres pays d'Europe

Asie

Institutions internationales

Opérations non ventilées

On trouvera également à l'annexe 6 un exemplaire de cette déclaration.

Ces catégories n'épuisent pas la gamme des renseignements géographiques obtenus ou recherchés pour la balance des paiements ou à des fins connexes. Il existe, par exemple, une classification plus détaillée qui est utilisée par les membres de la Banque des règlements internationaux dans certains échanges d'informations.

La partie V, qui traite du système d'enquête, révèle le caractère limité de la ventilation géographique des données et laisse entrevoir l'arbitraire qui intervient à des degrés divers à propos de nombreux genres de transactions. Dans certains cas, on répartit les opérations en se fondant sur les questionnaires du bilan des investissements qui indiquent les assises géographiques des sociétés mères; dans d'autres cas, lorsqu'entrent en jeu des transactions particulièrement importantes dont la ventilation n'est pas claire, on procède à des investigations directes.

À partir de 1973 - La principale classification régionale utilisée dans la balance canadienne des paiements, établie dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre de 1939-1945, a servi pendant plus d'un quart de siècle. Toutefois, sa valeur s'est trouvée progressivement réduite par les événements qui ont marqué cette période. L'apparition de la Communauté économique européenne et le rôle international croissant de l'économie japonaise ont incité à identifier ces régions séparément, tandis qu'il n'a plus été essentiel de considérer la zone sterling comme une catégorie primaire, à cause de son importance déclinante en tant que groupe.

Par conséquent, une nouvelle classification a été introduite au début de 1973 pour remplacer celle en usage depuis 1945; malheureusement, pour les zones touchées par les changements, il n'a pas été possible de reconstruire les estimations antérieures en fonction des nouvelles catégories ci-dessous.

États-Unis⁸

Royaume-Uni

Communauté économique européenne, sauf Royaume-Uni

Japon

Autres pays européens de l'O.C.D.E.⁹

Autres pays¹⁰

⁸ Y compris Porto Rico et les îles Vierges américaines.

⁹ Y compris la Nouvelle-Zélande (qui est devenue officiellement membre de l'O.C.D.E. en mai 1973), mais à l'exclusion de la Yougoslavie qui n'en est pas membre à part entière.

¹⁰ Y compris les organismes financiers internationaux et régionaux.

Il convient de noter que la publication de certains postes (G et K) sous forme d'états régionaux est retardée, afin d'éviter de révéler la répartition des mouvements monétaires officiels nets avant que le ministre des Finances n'ait déposé à la Chambre des Communes le Rapport annuel sur les opérations du Compte du Fonds des changes.

Les graphiques VII.1 et VII.2 offrent des exemples des feuilles de travail qui sont utilisées pour ventiler certains postes lors des dernières étapes de leur compilation; il n'est actuellement pas possible de produire, sur ces bases, des chiffres sûrs pour tous les postes du compte courant et du compte de capital.

Bilan des investissements internationaux

La ventilation du bilan canadien des investissements internationaux est à la fois plus facile et plus difficile que celles des opérations de la balance des paiements. Lorsqu'il s'agit d'investissements directs et que la société mère peut être connue, comme c'est généralement le cas, la principale contrainte tient à la protection des données confidentielles. Les tableaux 4 et 17 de la publication n° 67-202 au catalogue, *Bilan canadien des investissements internationaux 1968-1970*, constituent des exemples de ventilations géographiques assez détaillées; celles-ci ont été considérablement développées au cours des dernières années, l'augmentation du nombre d'entreprises concernées ayant atténué les problèmes de secret statistique. Il n'est malheureusement pas possible de mesurer au même niveau de détail les placements de portefeuille (décrits à la partie IV). En règle générale, il a donc été nécessaire de limiter les ventilations des capitaux de portefeuille et des investissements totaux à seulement trois grandes catégories: États-Unis, Royaume-Uni et tous les autres pays.

Désaisonnalisation

La désaisonnalisation, ou correction des variations saisonnières, consiste à éliminer les fluctuations saisonnières des données brutes; ainsi, dans une série désaisonnalisée, le mouvement résiduel n'est plus attribuable qu'à la tendance, au cycle et aux facteurs accidentels. Traditionnellement, la décomposition d'une série chronologique en ses composantes - tendance (T), cycle (C), variations saisonnières (S) et fluctuations irrégulières (I) - est faite soit à l'aide des rapports à la moyenne mobile (lorsqu'on suppose une relation multiplicative), soit à l'aide des différences par rapport à la moyenne mobile (lorsqu'on suppose une relation additive). Il faut généralement avoir des données pour six années pour que la correction soit satisfaisante.

La méthode de désaisonnalisation la plus couramment appliquée est le programme trimestriel de la variante X-11 de la méthode II (mise au point au Bureau du recensement des États-Unis). Ce programme permet également de faire des mesures sommaires sur les contributions relatives des composantes aux fluctuations de la série initiale.

Transactions courantes - Comme beaucoup de séries du compte courant sont caractérisées par un phénomène saisonnier prononcé, les désaisonnaliser revêt une certaine importance. Les opérations courantes de la balance des paiements ont été désaisonnalisées par trimestre depuis 1946, avec des séries distinctes pour chacun des postes suivants:

Recettes	Paiements
Biens et services:	
Exportations de marchandises (d'après la balance des paiements)	Importations de marchandises (d'après la balance des paiements)
Production d'or pour l'exportation ¹	...
Voyages	Voyages
Intérêts et dividendes	Intérêts et dividendes
Transports	Transports
Autres services	Autres services
...	Retenues fiscales
Transferts:	
Successions et capitaux des immigrants	Successions et capitaux des émigrants
Retenues fiscales	...
...	Contributions officielles

¹ Cette série a été abandonnée au deuxième trimestre de 1968.

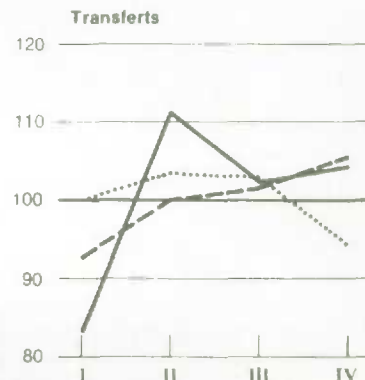
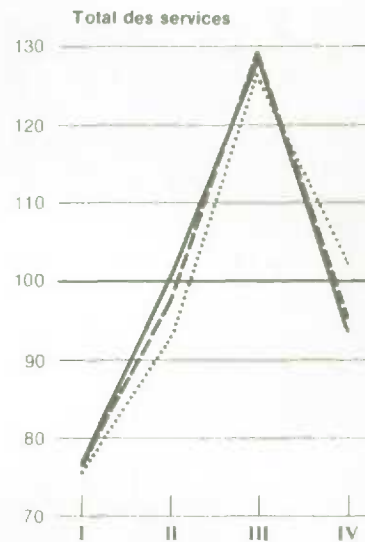
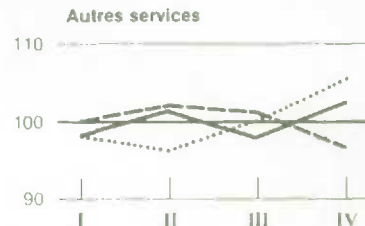
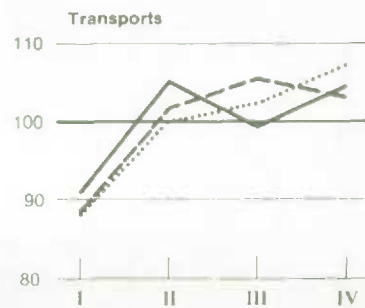
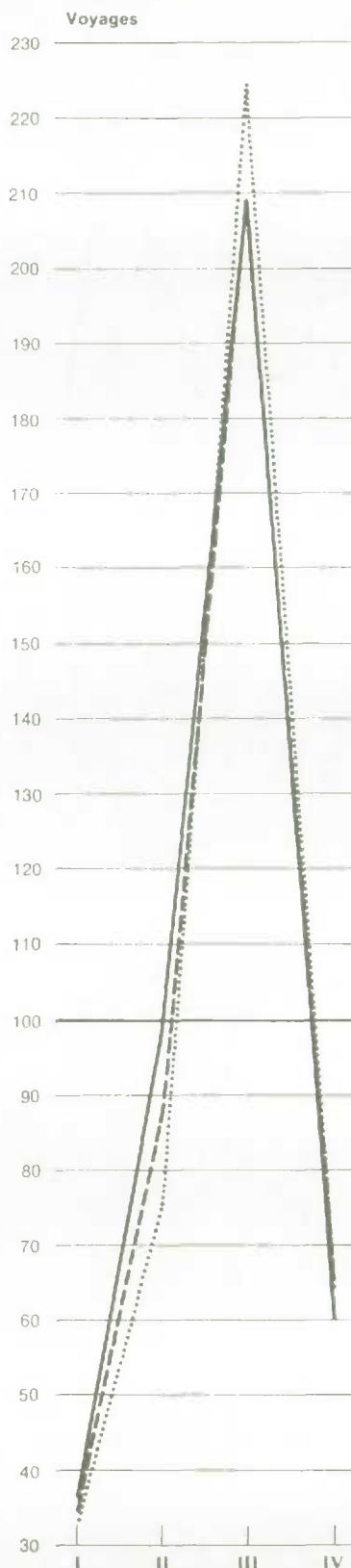
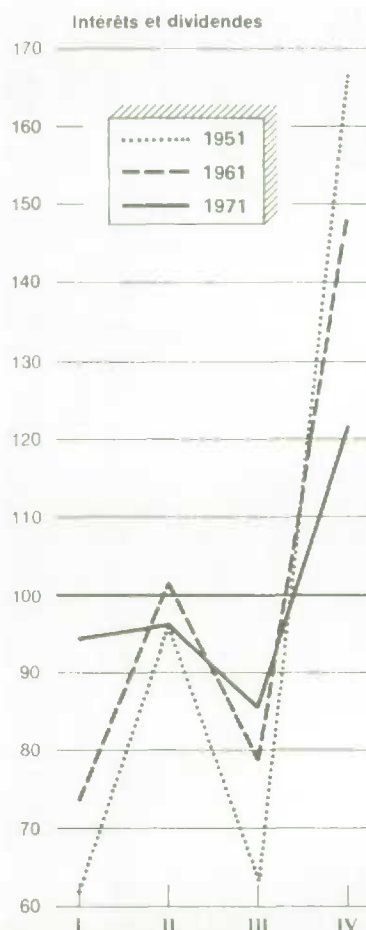
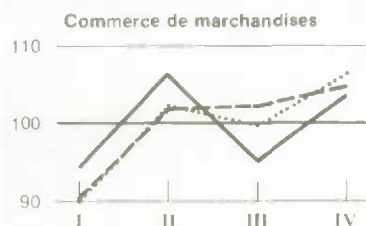
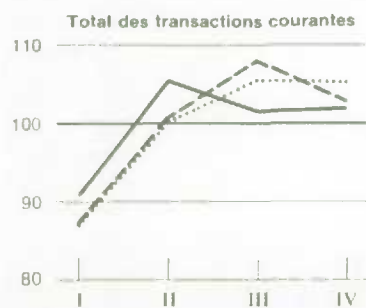
Le caractère saisonnier de la série sur les transferts publics et privés a été jugé insuffisant pour justifier une désaisonnalisation.

Pour les séries désaisonnalisées, les sources de données courantes sont énumérées plus loin. Dans le cas des exportations et importations de biens et services, la correction des variations saisonnières était à l'origine effectuée par l'actuelle Division du produit national brut; lorsque cette responsabilité a incombé à l'actuelle Division de la balance des paiements, en 1966, les résultats de la correction effectuée par ordinateur ont été modifiés à la main. En 1968, les séries historiques ont été reconstruites rétroactivement à 1946, la plupart d'après la version multiplicative du programme X-11.

Graphique VII 3

Évolution trimestrielle des principales séries du compte courant — 1951, 1961 et 1971⁽¹⁾

RECETTES

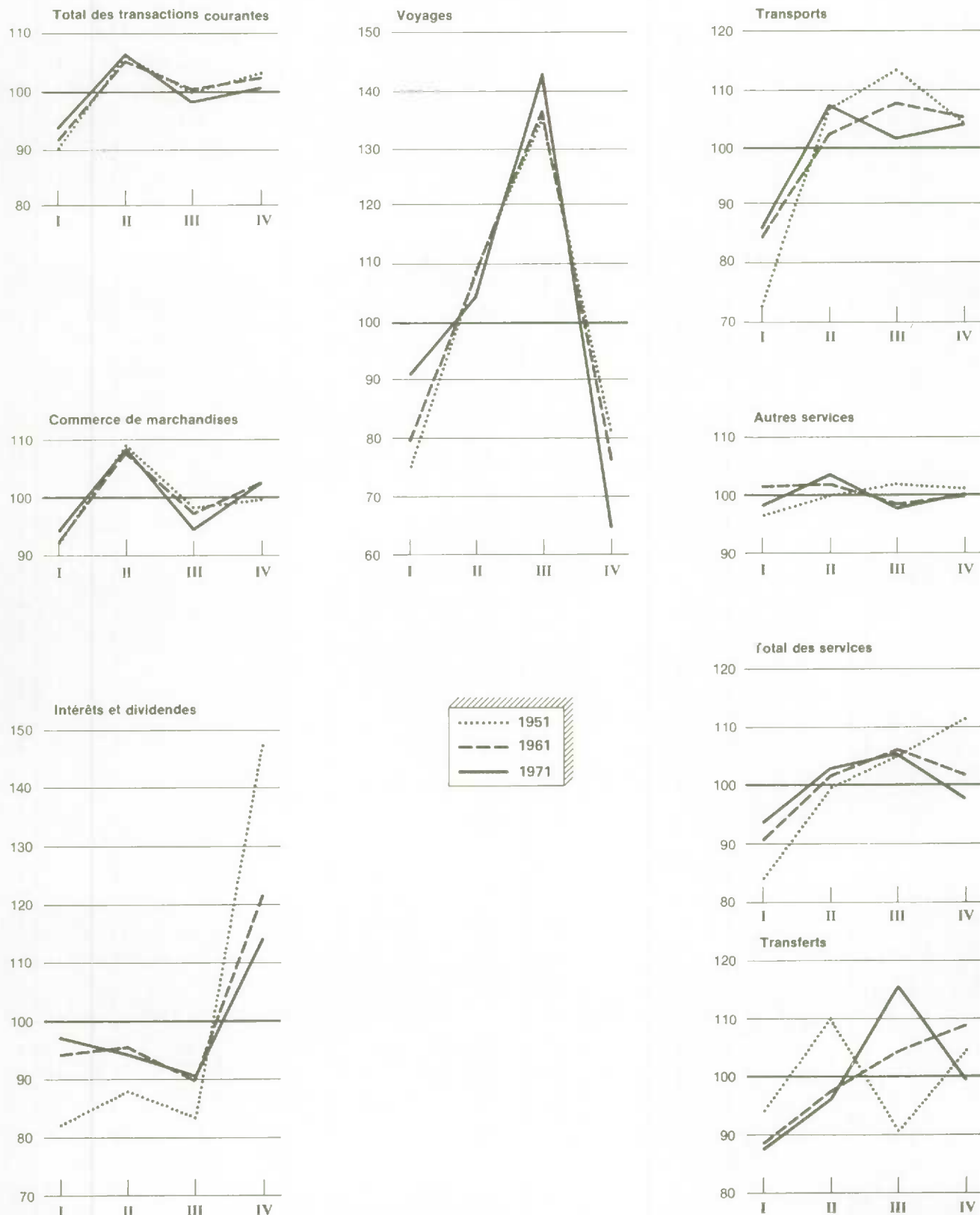


(1) Les variations traduisent aussi en partie des changements de concepts, de méthodologie et de méthodes de désaisonnalisation. Pour 1951 et 1961, les données ont été désaisonnalisées en fonction d'un schéma multiplicatif; dans le cas des données de 1971, les facteurs saisonniers des séries qui avaient été corrigées selon un schéma additif ont été convertis en facteurs multiplicatifs pour permettre les comparaisons.

Graphique VII. 4

Évolution trimestrielle des principales séries du compte courant — 1951, 1961 et 1971⁽¹⁾

PAIEMENTS



(1) Les variations traduisent aussi en partie des changements de concepts, de méthodologie et de méthodes de désaisonnalisation. Pour 1951 et 1961, les données ont été désaisonnalisées en fonction d'un schéma multiplicatif; dans le cas des données de 1971 les facteurs saisonniers des séries qui avaient été corrigées selon un schéma additif ont été convertis en facteurs multiplicatifs pour permettre les comparaisons.

La Division du commerce extérieur a commencé en 1969 à produire des séries désaisonnalisées du *Commerce du Canada*. Pendant quelque temps, cette division et la Division de la balance des paiements ont établi séparément leurs données corrigées des variations saisonnières, avant qu'il ne soit décidé d'intégrer ces dernières rétroactivement à 1969; on a ainsi pris les séries désaisonnalisées du *Commerce du Canada* trimestre par trimestre et on a ajouté les ajustements de la balance des paiements aux chiffres du commerce (après désaisonnalisation le cas échéant).

En 1975, on a décidé de produire et de publier des statistiques mensuelles du commerce sur la base de la balance des paiements. Pour ce faire, on a d'abord désaisonné directement les séries de la balance des paiements (comme on le faisait avant 1969 pour les données trimestrielles); en 1977, cette méthode a été remplacée par la technique qui consiste à ajouter les ajustements "bruts" de la balance des paiements aux séries établies à partir des sources douanières et désaisonnalisées mensuellement. Les séries ont été reprises rétroactivement jusqu'en 1971.

En ce qui concerne les autres postes du compte courant, on a constaté en 1975 que, grâce à des tests plus sensibles, passer d'une technique de désaisonnalisation multiplicative à une technique additive améliorerait de façon significative les séries corrigées relatives à la presque totalité de ces postes. Les séries ont été ainsi révisées rétroactivement jusqu'en 1971. Les statistiques sur les intérêts et les dividendes sont désaisonnalisées séparément avant d'être agrégées, tandis que les séries restantes sont ajustées globalement.

Pour corriger les mois ou les trimestres courants, le programme X-11 établit des prévisions des facteurs saisonniers à une année d'avance; l'usage a été de désaisonnaliser chaque série du compte courant au moins deux fois par an, au moment de faire les estimations destinées au bulletin trimestriel publiant les chiffres révisés des années précédentes (actuellement, le bulletin du premier trimestre) et au moment de préparer le bulletin du quatrième trimestre. À cette date, on calcule les nouveaux coefficients de désaisonnalisation pour l'ensemble de l'année courante.

Plusieurs séries du compte courant, les recettes de voyage par exemple, sont caractérisées par des variations saisonnières de grande amplitude ou par de très fortes fluctuations irrégulières. Chaque fois qu'il est possible de déceler et de qualifier les mouvements extrêmes, on soustrait ces derniers de la série brute pour les rajouter par la suite à la série désaisonnalisée.

Les graphiques VII.3 et VII.4 présentent les variations saisonnières des principaux éléments du compte courant, pour les années 1951, 1961 et 1971. La correspondance relativement étroite entre la série du commerce de marchandises et celle du total des

transactions courantes, tant du point de vue du mouvement général que de celui de l'amplitude, reflète évidemment le poids considérable que représentent les échanges internationaux de marchandises.

Les sources des données courantes sont les suivantes:

Pour les années 1946 à 1966, tableau 5 de *La balance canadienne des paiements internationaux, 1965 à 1970* (n° 67-201 au catalogue); ce tableau ne comprend pas les statistiques sur les retenues fiscales que l'on peut cependant trouver, après désaisonnalisation aux taux annuels depuis 1947, au tableau 16 de la publication n° 13-533 au catalogue, *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses - Estimations trimestrielles*.

Pour les années 1967 à 1970, tableau 5 de *La balance canadienne des paiements internationaux, 1972* (n° 67-201 au catalogue).

Depuis 1971, tableau 2 des *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux* (n° 67-001 au catalogue).

Les séries sont conservées d'une manière historiquement cohérente sur CANSIM.

Transactions sur capitaux - Note technique - Des études ont été menées pour déterminer s'il était souhaitable de désaisonnaliser les éléments du compte de capital. Ces tests ont été effectués pour les années 1950-1970 à l'aide du programme X-11 de désaisonnalisation trimestrielle additive mis au point par le Bureau du recensement des États-Unis; les résultats ont permis de conclure qu'on ne rendrait pas grand service aux utilisateurs en publiant le compte de capital sous une forme corrigée des variations saisonnières. Pour la majorité des séries, les résultats désaisonnalisés n'étaient pas satisfaisants d'après les tests types, et l'écart résiduel entre les comptes courants et de capital était important après désaisonnalisation.

Certains des facteurs qui ont conduit à cette conclusion sont brièvement exposés dans les paragraphes qui suivent.

Dans le cadre de ces études, on a testé diverses combinaisons de composantes désaisonnalisées, notamment 1) le total des mouvements nets de capitaux, 2) les mouvements nets de capitaux à long terme et à court terme, 3) la somme de toutes les composantes du compte de capital et 4) la combinaison des postes désaisonnalisés du compte de capital pour lesquels on avait obtenu des séries saisonnières raisonnables, plus le reste (non désaisonné) du compte de capital. Dans chacun de ces cas, les mouvements monétaires officiels et les allocations de DTS ont été compris dans les mouvements de capitaux.

À titre d'exemple seulement, le tableau suivant donne les résultats et, par conséquent, l'ampleur du problème d'équilibre trimestriel qui restait en suspens

en 1970, lorsqu'on utilisait les chiffres courants au moment où étaient effectués les tests.

	1970				
	I	II	III	IV	Année
	en millions de dollars				
1. Total des mouvements nets de capitaux	- 189	- 280	- 253	- 574	1,296
2. Mouvements de capitaux à long terme et à court terme	- 189	- 303	- 224	- 582	1,298
3. Somme de toutes les composantes du compte de capital	- 109	- 364	- 281	- 538	1,292
4. Combinaison des séries désaisonnalisées et non désaisonnalisées du compte de capital	- 125	- 394	- 335	- 437	1,291
5. Compte courant après désaisonnalisation	315	226	211	545	1,297

Nota: Les lignes 1 à 4 représentent, en plus des séries du compte de capital, les mouvements monétaires officiels et les allocations de Droits de tirage spéciaux.

Le déséquilibre est équivalent à la différence entre l'excédent du compte courant (ligne 5) et les sorties de capitaux enregistrées dans les diverses séries désaisonnalisées du compte de capital. En prenant la ligne 1 comme la meilleure série du point de vue de l'équilibre, les déséquilibres trimestriels successifs s'élevaient en 1970 à -\$126 millions, \$54 millions, \$42 millions et \$29 millions. Ces montants pouvaient être laissés tels quels sur une ligne d'équilibre distincte dans les statistiques publiées, ou attribués à d'autres composantes du compte de capital; aucune de ces deux solutions n'a paru souhaitable à cause de l'ampleur du déséquilibre du premier trimestre.

Une étude des 27 composantes examinées a montré que dans le cas de sept d'entre elles, la désaisonnalisation a eu un effet inférieur à \$10 millions pour chaque trimestre des dernières années.

En fonction des mesures analytiques fournies par le programme trimestriel X-11, seulement huit séries se sont prêtées à ce qu'on pourrait qualifier une désaisonnalisation satisfaisante; trois d'entre elles ont fait l'objet de corrections dont le montant était relativement peu important:

Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux,

Remboursement des prêts et avances de l'après-guerre, et Opérations relatives au Traité du fleuve Columbia

Les cinq séries restantes étaient les suivantes:

Investissements directs au Canada

Nouvelles émissions d'obligations canadiennes

Remboursements d'obligations canadiennes

Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus au Canada et à l'étranger par des résidents, et

Autres transactions sur capitaux à court terme, y compris les erreurs et omissions.

(Dans les séries sur les investissements directs au Canada et sur les nouvelles émissions d'obligations canadiennes, les fluctuations irrégulières ont eu une plus grande influence que le mouvement saisonnier.)

L'étude aboutissait à la conclusion que la démarche la plus prometteuse consisterait à diffuser, sous réserve des enseignements à tirer de chiffres plus récents, des séries désaisonnalisées pour quatre ou cinq composantes du compte de capital, non pas dans le cadre général de la balance des paiements mais à titre de séries complémentaires fournies à des fins analytiques.

Transactions brutes

Il n'existe pas d'estimations précises des transactions brutes du Canada avec le reste du monde bien que, comme cela a été indiqué dans une autre partie de cet ouvrage, leur ampleur soit passée d'environ \$45 milliards en 1965 à environ \$135 milliards en 1974.

Ces chiffres représentent la somme de toutes les transactions courantes, la somme de toutes les opérations en capital qui sont estimées d'après les transactions et la somme de tous les flux de capitaux (sans tenir compte du signe arithmétique) qui sont calculés à partir des variations des soldes en cours des créances à court terme. Il donne par conséquent une indication de ce qui était à mesurer. Ces chiffres dépassent cependant le total des transactions ou des échanges tels qu'on les comprend habituellement, car ils sont le reflet de certains règlements financiers; simultanément, ils sont inférieurs aux sommes des transactions de toutes les parties en cause, dans la mesure où des règlements financiers ont été effectués sur une base nette.

Ainsi, si un non-résident a acheté au Canada des valeurs mobilières d'une valeur de 1 et les a payées à partir d'un dépôt bancaire en dollars canadiens, les transactions mesurées sont les suivantes:

Vente de valeurs mobilières	1
Variation des dépôts en dollars canadiens des non-résidents (-)	1
Total	2

Si cependant, au cours de la même période, l'acheteur ou un autre non-résident de la même zone statistique a vendu au Canada des valeurs mobilières d'une valeur de 2 et a déposé le produit de cette vente en dollars canadiens au Canada, les transactions mesurées sont alors les suivantes:

Vente de valeurs mobilières	1
Achat de valeurs mobilières (-)	2
Variation des dépôts en dollars canadiens des non-résidents (-1 + 2)	1
Total	4

Alors que la présentation statistique indique une valeur arithmétique de 4 pour les transactions internationales brutes, il est clair que les transactions ou les échanges tels qu'on les considère d'habitude ont totalisé 3 (pour les transactions sur valeurs mobilières) ou 6, si l'on tient un compte complet de tous les règlements financiers.

On peut percevoir d'une autre manière la valeur totale des transactions en éliminant, dans les valeurs brutes mentionnées plus haut, les éléments qui proviennent des postes D71, Dépôts en dollars canadiens détenus par des non-résidents, D61, Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents, D65, Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire, et D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, ainsi que des postes J, Allocation de droits de tirage spéciaux, et K, Mouvements monétaires officiels nets. L'exclusion de ces éléments serait fondée sur l'hypothèse qu'ils représentent tous des règlements financiers. Ceci donnerait des totaux de plus de \$15 milliards en 1953, de plus de \$25 milliards en 1961, de presque \$30 milliards en 1962, de plus de \$75 milliards en 1972 et de plus de \$100 milliards en 1974. Si l'on prend en considération les montants équivalents des règlements effectués en liquide, par transaction bancaire, par compte courant, etc., ces chiffres seraient évidemment doublés.

Une faible partie seulement des transactions internationales brutes du Canada donnent lieu à des échanges effectifs par l'intermédiaire du marché interbancaire des changes. Certaines, comme les contributions officielles, peuvent se faire en nature. D'autres, comme les retenues fiscales sur les revenus versés à des non-résidents, sont "court-circuitées" par les agents payeurs et ne donnent pas lieu à un transfert de change; même dans le cas des impôts sur le revenu payables en une monnaie étrangère, les montants, s'ils sont importants, sont imputés directement aux soldes en devises du gouvernement canadien, sans conversion. Certains investissements prennent la forme d'importations ou d'exportations de biens et de services, qui sont réglées par l'émission de titres financiers. Des sommes payées en monnaie canadienne ne sont pas converties. Des montants substantiels de paiements et de recettes sont compensés, soit dans des comptes bancaires privés en devises, soit dans des comptes ouverts entre sociétés. Enfin, et c'est probablement le plus important, il faut mentionner le volume considérable des opérations de change effectuées par les clients des banques, mais soldées à l'intérieur même du vaste réseau des succursales de chaque banque. On ne dispose ordinairement pas de statistiques sur l'activité globale des marchés des changes, mais le rapport de la Commission Porter¹¹ a publié en 1964 des chiffres sur le volume des transactions effectuées en 1953 et en 1961 sur le marché interbancaire intérieur; à la date de sa publication, le rapport précisait que ce marché était le centre principal des opérations de change des banques. En 1953 et 1961, les transactions "pures" qui ont eu lieu

¹¹ Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et les finances, Imprimeur de la Reine (Ottawa, 1964), p. 295-296.

sur le marché interbancaire canadien n'ont totalisé respectivement que \$1.2 milliard et \$1.8 milliard; si l'on compte également les jeux croisés d'écriture entre banques ("swaps"), qui nécessiteraient sans aucun doute des ajustements interbancaires quant au terme, ces totaux s'élèvent seulement à \$1.5 milliard et \$3.0 milliards, ce qui ne représente toujours qu'une faible partie des transactions internationales brutes, quelle que soit la façon dont on les mesure.

Évaluation en prix constants des transactions sur biens et services

Les estimations de la balance des paiements sont presque toujours exprimées en dollars courants, même si les prix sont pris en considération dans certaines analyses, en particulier dans celles qui ont trait aux termes de l'échange ou aux fluctuations des taux de change. Seules, les constructions économiques qui sont fondées sur des flux de biens ou de services peuvent être exprimées, d'une manière qui ait un sens, en des termes qui traduisent les variations de leurs quantités. Pour les besoins de l'analyse du Produit national brut, on établit des estimations en dollars constants des exportations et des importations de biens et de services; ces mesures sont décrites au chapitre 9 du *Guide des comptes nationaux des revenus et dépenses* (n° 13-549F au catalogue), et sont illustrées au graphique VII.5.

Bénéfices non répartis

Les estimations du bilan canadien des investissements internationaux rendent compte des bénéfices non répartis (on dit aussi: bénéfices réinvestis ou non distribués) qui reviennent à des non-résidents sur leurs investissements au Canada, comme de ceux qui reviennent à des résidents canadiens sur leurs investissements à l'étranger. Cela n'est toutefois pas le cas dans la balance canadienne des paiements internationaux qui, telle qu'elle est construite actuellement, ne reflète que les distributions réelles de revenus (voir les postes A15 et B15 à la partie II). On pourrait cependant soutenir que la prise en compte des bénéfices revenant à des actionnaires étrangers constituerait, au moins en ce qui concerne les investissements directs, un prolongement utile de la balance des paiements.

D'autres sortes d'analyses, notamment les études portant sur les taux de rendement et sur les principales sources de la croissance des investissements internationaux, gagneraient aussi à être fondées sur des estimations des bénéfices des sociétés qui sont imputables à des investissements étrangers au Canada ou à des investissements canadiens à l'étranger. Cependant, leur intérêt principal résiderait probablement dans l'extension que cela permettrait de réaliser à l'intérieur

de la balance des paiements et des comptes du revenu national. C'est d'ailleurs la position adoptée par le Fonds monétaire international:

Les bénéfices non distribués des entreprises bénéficiaires d'investissements directs constituent un cas spécial de transactions imputées. Le revenu des succursales situées dans un pays autre que celui de la maison mère doit être inclus dans la balance des paiements, qu'il y ait ou non transfert effectif de bénéfices d'un pays à l'autre, étant donné que les bénéfices des succursales s'inscrivent automatiquement au crédit des maisons mères. Ces bénéfices représentent un transfert interne au sein d'une même cellule économique autonome et on ne peut discerner aucun acte de distribution positif en vertu duquel ils deviennent la propriété de l'établissement principal. En revanche, les bénéfices des filiales et autres sociétés bénéficiaires d'investissements directs sont officiellement distribués aux actionnaires. Cependant, la différence entre une succursale et une telle société a souvent peu d'importance du point de vue économique. Une société mère ou un groupe organisé d'actionnaires peut habituellement contrôler la répartition des dividendes, et décider ainsi du montant des bénéfices que doit conserver l'entreprise. C'est pourquoi ce Manuel prévoit l'inclusion dans la balance des paiements de tous les revenus des investissements directs, qu'ils soient distribués ou non... Les bénéfices non distribués des sociétés bénéficiaires d'investissements directs sont compensés par les inscriptions au compte capital. Ils sont souvent une source importante de nouveaux investissements et leur exclusion pourrait faire croire que l'influence des investissements directs sur la situation économique internationale de nombreux pays est moins importante qu'elle ne l'est réellement¹².

Les variations des bénéfices non distribués des sociétés bénéficiaires d'investissements directs doivent être affectées aux détenteurs d'actions ordinaires. Le total des bénéfices non distribués d'une société doit être partagé entre résidents et non-résidents au prorata du pourcentage d'actions ordinaires que possède chaque groupe¹³...

Le Manuel des Nations Unies, *Système de comptabilité nationale*, comporte une certaine ambiguïté; en effet, il mentionne d'abord:

Le revenu net des entreprises résidentes en question, déduction faite de tout ce qui est retenu en réalité, devrait être transféré au reste du monde si l'entreprise mère est une unité résidente d'un autre pays¹⁴.

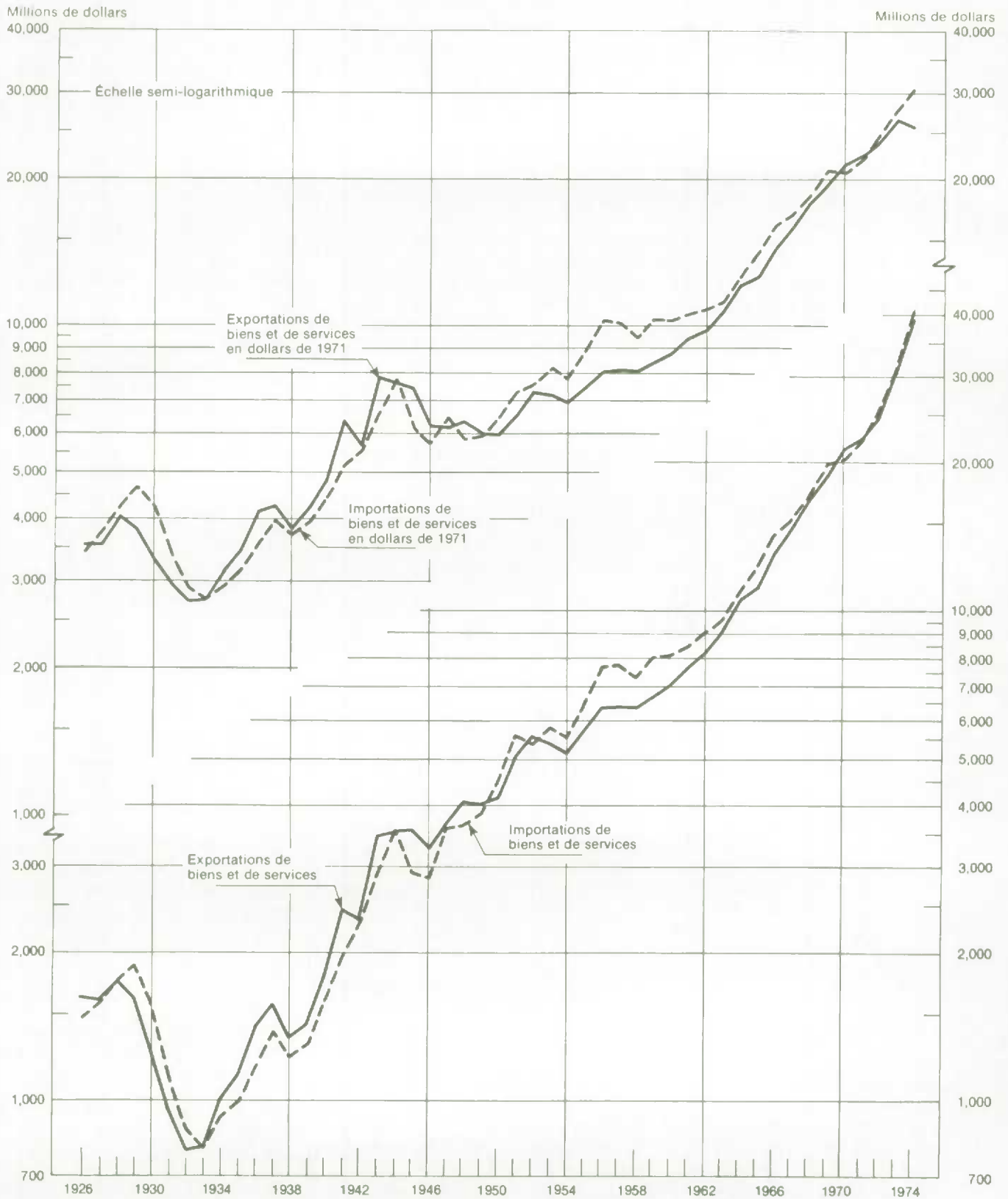
¹² Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements*, (troisième édition), 1961, paragraphe 24.

¹³ Ibid: paragraphe 385.

¹⁴ Nations Unies, *Études méthodologiques*, Série F, n° 2, Rév. 3: *Système de comptabilité nationale* (New York, 1968), paragraphe 5.106.

Graphique VII. 5

Exportations et importations de biens et de services, 1926-1974



Les données de 1940 à 1948 sont celles utilisées dans les comptes nationaux des revenus et dépenses.

Cependant, il est indiqué plus loin que ce qui est sous-entendu est une répartition du revenu net au prorata de l'appartenance du capital. Malgré les recommandations du Fonds monétaire international, quelques grands pays, y compris les États-Unis et le Canada, n'ont pas été en mesure d'adopter cette convention dans les données qu'ils publient actuellement.

Les considérations d'ordre conceptuel sont loin d'être simples. Dans l'actuelle répartition sectorielle de la comptabilité nationale, tous les bénéfices qui ne sont pas distribués sont considérés comme une épargne du secteur des entreprises. La frontière nationale diffère-t-elle en aucune façon des frontières entre secteurs nationaux de l'économie? Le fait qu'un propriétaire contrôle une entreprise justifie-t-il que l'on déroge à la manière générale de traiter l'épargne? Le reste du monde diffère-t-il d'une manière quelconque des autres secteurs? (Dans la comptabilité nationale, les intérêts versés à des résidents du Canada au titre de la dette publique sont traités comme des transferts et sont exclus du revenu national, alors que ceux qui sont versés à des non-résidents sont considérés comme une charge financière imputée à la production intérieure.) Les bénéfices réalisés sur des investissements directs étrangers font-ils partie du revenu des facteurs de production étrangers?

Si, dans le compte courant, on prenait en considération les bénéfices nets réalisés sur les investissements internationaux au lieu des seuls montants qui sont effectivement distribués, cela permettrait à la balance des biens et services de mesurer de manière plus complète la contribution des facteurs de production étrangers. De plus, cela éviterait parfois l'apparition de revirements importants et erratiques, qui n'ont qu'une relation marginale avec les activités et les conditions de la période considérée et qui, en fait, ne sont que le reflet de pratiques comptables internes. Des opérations sporadiques de ce genre ont quelquefois créé de sérieux problèmes aux producteurs des statistiques, du fait que des variations marginales du Produit national brut ou du solde des transactions courantes peuvent recevoir une attention tout à fait disproportionnée à leur signification intrinsèque; en outre, les explications qui peuvent être données sont souvent limitées par le secret statistique. Substituer les bénéfices réalisés aux bénéfices distribués permettrait au compte courant de la balance des paiements et aux comptes nationaux des revenus et dépenses de refléter plus fidèlement la conjoncture économique.

Les puristes peuvent certes en déduire que la même convention devrait s'appliquer à toutes les formes de revenus de placements. On peut toutefois émettre l'hypothèse que si les investisseurs directs sont généralement en mesure de déterminer la politique de distribution des dividendes de leurs filiales, ceux qui

font des placements de portefeuille ne le sont pas. Enfin, on peut trouver une raison plus pragmatique de limiter ces mesures aux investissements directs dans les difficultés et les coûts qu'engendre l'estimation des gains réalisés sur les placements de portefeuille, dont la propriété change constamment. Dans tous les cas, les revenus des placements de portefeuille ne sont pas sujets aux fluctuations importantes qui caractérisent la chronologie des transferts liés aux investissements directs, et ce, pour diverses raisons qui ont été exposées à propos du compte des revenus, aux postes A15 et B15 de la partie II. En conclusion, cette convention a une signification moindre dans le cas des revenus de placements de portefeuille que dans celui des revenus d'investissements directs.

Les normes du F.M.I. stipulent que les bénéfices des entreprises qui reçoivent des investissements directs doivent être enregistrés nets des impôts sur le revenu payables dans le pays où se trouvent ces entreprises, et que les pertes doivent être déduites des bénéfices. Toujours d'après ces normes, les bénéfices doivent être "en principe" enregistrés nets des montants prévus pour l'épuisement des ressources naturelles et pour la dépréciation, et être ajustés de manière à exclure tous les gains ou pertes fortuits¹⁵.

Les normes sont conformes aux notions de revenus utilisés dans la comptabilité nationale, qui porte avant tout sur la production économique, et se distinguent de celles de la balance des paiements, qui s'attache plus aux flux financiers et aux concepts de comptabilité financière. Les écritures relatives à la dépréciation et à l'imposition¹⁶ ne soulèvent pas de difficultés au niveau intérieur; elles sont clairement reconnues comme étant des provisions ou des coûts intérieurs de l'entreprise bénéficiaire des investissements directs. De même, il n'y a pas de problème (du moins du point de vue statistique) pour les pertes, qui peuvent être traitées comme des bénéfices négatifs. Quant aux gains et pertes fortuits, on peut raisonnablement les considérer comme des flux de capitaux et non comme des flux courants, au même titre que les plus-values de capital. Par contre, les provisions pour épuisement présentent un problème dans le recouplement des centres d'intérêt des deux ensembles comptables.

Épuisement

Avant toute chose, il faut déterminer ce que signifie l'expression "épuisement" car, dans la terminologie des entreprises canadiennes, elle s'applique à deux réalités distinctes.

¹⁵ *Op. cit.*: paragraphes 252, 253 et 385.

¹⁶ Les retenues fiscales sont cependant comprises dans les postes A38 et B27.

Premièrement, ce que l'on peut définir comme l'**épuiement comptable** correspond à la provision faite dans la comptabilité d'une entreprise, lorsque celle-ci estime ses bénéfices, pour amortir le coût qu'elle doit défrayer pour acquérir et mettre en exploitation des ressources naturelles.

Deuxièmement, ce que l'on peut définir comme l'**épuiement fiscal** décrit les déductions que peuvent réclamer, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les entreprises exploitant des ressources naturelles. Cet épuiement fiscal, qui peut n'avoir aucun rapport avec l'épuiement comptable, est simplement un élément qui entre dans le calcul du revenu imposable d'une entreprise, mais qui n'intervient pas dans le calcul de son bénéfice comptable. Dans la comptabilité nationale du Canada, les bénéfices des sociétés sont établis d'après leurs livres comptables plutôt que d'après leurs déclarations d'impôt; l'épuiement fiscal n'a donc d'intérêt pour les comptes nationaux que dans la mesure où il influe sur l'imposition de ces bénéfices.

Comme les comptes nationaux portent sur la production économique, les découvertes de nouvelles ressources naturelles n'y sont pas capitalisées, et l'épuiement d'une ressource naturelle n'y est pas non plus imputé comme une charge relative au revenu national. C'est pour cette raison que dans la comptabilité nationale, les bénéfices des sociétés sont enregistrés avant les provisions pour épuiement des ressources.

La comptabilisation des ressources naturelles et de leur épuiement dans la balance des paiements est nécessairement différente. En effet, un mouvement international de capitaux motivé par l'acquisition d'un avoir minier constitue à l'évidence une opération en capital; il n'est donc pas possible d'ignorer son incidence et il faut tenir compte de la variation des avoirs monétaires internationaux qu'entraîne cette acquisition.

La valeur d'un avoir minier a essentiellement la forme d'un bien consommable. Pour l'investisseur, son rendement est net du coût du capital consommé pendant la durée de vie productive de l'avoir en question. L'épuiement comptable, qui rend compte de la consommation du bien consommable, représente une source de fonds comme toutes les autres, puisqu'il équivaut à une charge sans décaissement. Ces fonds peuvent être utilisés dans un autre but au Canada ou peuvent être transférés à l'étranger, au titre du rapatriement des capitaux fournis à l'origine lors de l'achat de l'avoir minier.

L'exemple ci-dessous illustre comment une telle opération est traitée statistiquement.

Période T - Un non-résident achète à un résident, pour \$1,000, un avoir minier non mis en valeur situé dans le pays de résidence du vendeur.

Période T + 1 - Le non-résident crée, dans le pays où l'avoir est situé, une société qui en sera propriétaire; il fournit \$2,000 à la société qui sont complètement dépensés pour les travaux de mise en valeur. Cette somme est capitalisée dans la comptabilité de la société.

Période T + 2 - La société produit \$10,000 de minerai qu'elle exporte en totalité, ce qui épuise complètement le gisement. Les coûts d'exploitation s'élèvent à \$5,000 et représentent tous des salaires. Le propriétaire n'a pas besoin d'avancer d'autres capitaux. Le gisement épuisé n'a pas de valeur résiduelle. Il n'y a pas de versements de dividendes.

Dans sa comptabilité, la société calculerait le bénéfice de la manière suivante:

Ventes		\$10,000
Moins:		
Coûts d'exploitation	\$5,000	
Épuiement du gisement	1,000	
Amortissement des coûts de mise en valeur	2,000	8,000
Revenu net avant impôt		2,000
Impôt sur les sociétés, disons		400
Bénéfice net après impôt		1,600

Dans l'actuelle balance des paiements, les transactions apparaîtraient de la manière suivante:

	T	T+1	T+2	T+3	Total
	dollars				
Compte courant					
Exportations			10,000		10,000
Paiements de dividendes				- 1,600	- 1,600
Totaux	0	0	10,000	- 1,600	- 8,400
Compte de capital et mouvements monétaires					
Investissements directs	1,000	2,000		- 3,000	0
Règlements de change	- 1,000	- 2,000	- 10,000	4,600	- 8,400

Si la balance des paiements tenait compte des bénéfices comptables et non des bénéfices distribués les résultats auraient été:

	T	T+1	T+2	T+3	Total
	dollars				
Compte courant					
Exportations			10,000		10,000
Bénéfices			- 1,600		- 1,600
Totaux	0	0	8,400	0	8,400
Compte de capital et mouvements monétaires					
Investissements directs	1,000	2,000	1,600	- 4,600	0
Règlements de change	- 1,000	- 2,000	- 10,000	4,600	- 8,400

On remarquera que dans les deux présentations de la balance des paiements, les entrées de capitaux d'investissements directs donnent lieu à des flux inverses équivalents sur l'ensemble de la période, témoignant ainsi de l'absence d'un gain ou d'une perte de capital pendant l'opération. (Dans l'exemple, l'enregistrement de la totalité des bénéfices a un effet minime, du fait de l'hypothèse plutôt extrême selon laquelle les bénéfices ont été entièrement distribués au cours de la période qui suit immédiatement celle où ils ont été réalisés. Néanmoins, même dans ces circonstances, la seconde méthode a pour effet d'enregistrer le revenu des facteurs de production non résidents pendant la période où il a été gagné.)

Dans les estimations du Produit national brut par contre, l'opération paraît avoir donné lieu à des bénéfices nets avant impôts (moins les dividendes versés à des non-résidents) de \$1,400. Ceci comprend \$400, par voie de transfert, d'impôts sur les sociétés, mais les \$1,000 qui restent sont une conséquence arithmétique, mais apparemment artificielle, du fait que l'épuisement est comptabilisé de façon différente dans les comptes nationaux et dans la balance des paiements. Si l'on résout ce problème en rajoutant dans la balance des paiements, comme bénéfices et comme investissements directs, l'écriture de \$1,000 relative à l'épuisement initial, on se trouve à surestimer les investissements directs dans la balance des paiements,

puisque cela laisserait une entrée nette cumulée à ce titre de \$1,000, alors que nous avons vu que le capital retiré était égal au capital investi.

Étant donné que les utilisateurs souhaitent que soit respectée la symétrie entre les biens et services de la balance des paiements et l'élément correspondant de la Dépense nationale brute, il est possible de suivre les définitions du revenu national pour les biens et services et de conserver simultanément les concepts des balances des opérations courantes et en capital, en passant au compte courant des écritures qui comptabilisent la réception d'un transfert de capital équivalent au montant de l'épuisement enregistré.

La logique de cette technique est relativement simple. Selon les pratiques comptables normales, les acquisitions de ressources naturelles comme les gisements, lorsqu'elles entraînent une mise de fonds, sont capitalisées puis amorties par des provisions pour épuisement déduites des bénéfices. D'après les concepts de la comptabilité nationale, les découvertes de

ressources naturelles ne sont pas considérées comme faisant partie de la formation de capital. Par conséquent, l'épuisement comme tel n'y est pas comptabilisé et ce qui tient lieu d'épuisement dans les pratiques comptables normales est considéré comme une partie des bénéfices des sociétés. Ainsi, pour préserver l'intégralité des deux systèmes comptables, si les bénéfices avant épuisement doivent être assimilés à des revenus dans la balance des paiements, les provisions faites pour l'épuisement des ressources naturelles (qui n'ont pas de contrepartie au sens de la comptabilité nationale) doivent être traitées comme des transferts de capitaux au sein du compte courant.

En appliquant ici ces principes, on modifierait notre exemple des comptes nationaux en augmentant, de \$1,600 à \$2,600, les transferts de revenus à des non-résidents et les importations de biens et de services au cours de la période T + 3, ce qui éliminerait l'anomalie de \$1,000 mentionnée plus haut. La balance des paiements se présenterait alors ainsi:

	T	T+1	T+2	T+3	Total
	dollars				
Exportations			10,000		10,000
Bénéfices			- 2,600		- 2,600
Total partiel des biens et services			7,400		7,400
Transferts de capitaux (compensation de l'épuisement)			1,000		1,000
Totaux	0	0	8,400	0	8,400

Le solde du compte courant serait le même que précédemment; les données du compte de capital et des mouvements monétaires resteraient inchangées.

Retenues fiscales

Comptabiliser, dans la balance des paiements, la totalité des bénéfices réalisés sur des investissements directs étrangers créerait aussi certains problèmes pour l'enregistrement des retenues fiscales. En effet, comme les bénéfices peuvent être soumis à des retenues fiscales lorsqu'ils sont distribués, la créance des non-résidents serait surestimée. Par contre, tant que les bénéfices ne sont pas retirés, aucune retenue n'est due et les fonds correspondants restent disponibles. Les bénéfices inscrits au compte courant pendant la période où il y a distribution seraient réduits du montant des retenues fiscales prélevées, puisque celles-ci ne seraient connues qu'à ce moment-là, même si les bénéfices distribués ont été effectivement réalisés au cours de

périodes antérieures. Conséquence accessoire, la corrélation entre le compte des revenus et les retenues fiscales deviendrait plus indistincte qu'avec la méthode actuelle.

Estimation des bénéfices non répartis

Après ces observations quelque peu théoriques, examinons les données dont on dispose.

Dans le cas des variations annuelles de l'ensemble des bénéfices non distribués sur des investissements directs étrangers au Canada, des estimations ont été construites pour la première fois de façon permanente au début des années 1950. Pour les années 1946 à 1973, on les trouvera au tableau 15 du *Bilan canadien des investissements internationaux, 1971-1973* (n° 67-202 au catalogue). Ces séries étaient plutôt rudimentaires: elles ont été obtenues de manière résiduelle en éliminant, des variations de la valeur comptable des investissements directs étrangers au Canada décrits

dans la partie IV, tous les éléments dont on pouvait déterminer qu'il ne s'agissait pas de bénéfices réinvestis.

Pour l'essentiel, le processus général comprend les étapes suivantes:

- a) Calculer la variation annuelle de la valeur comptable des investissements directs étrangers au Canada.
- b) Identifier les mouvements nets de capitaux qui influent sur ces investissements, c'est-à-dire les éléments relatifs aux séries suivantes:

D21	Investissements directs au Canada
D25	Investissements directs à l'étranger (réduction des investissements <i>au</i> Canada)
D30, D31	Commerce des valeurs mobilières en circulation
D32, D33	Nouvelles émissions et remboursements de valeurs mobilières
D50	Prêts à long terme, en valeur nette

- c) Corriger les totaux obtenus en b) pour tenir compte des autres facteurs de variation suivants, dans la mesure où on peut les identifier:

- (i) Reclassifications, ou entrées (respectivement sorties) d'entreprises dans (respectivement de) la catégorie des investissements directs, lorsque l'impact du changement n'est pas intégralement reflété par un mouvement de capitaux déjà mesuré.
- (ii) Réévaluations dues à la vente ou à l'acquisition d'actifs.
- (iii) Réévaluations des séries D30 et D31 en b), pour les passer des valeurs approximatives des transactions à la valeur comptable des avoirs *au* Canada, en fonction de changements importants de propriété.
- (iv) Différences entre les valeurs comptables et les valeurs des transactions en dollars canadiens des nouvelles émissions d'obligations.
- (v) Effets de levier, sur les répartitions géographiques, de la valeur comptable des actions

émises et en circulation, dus à de nouvelles émissions.

- (vi) Migrations, successions et autres facteurs.

- d) Prendre comme mesure de l'accroissement des bénéfices réinvestis au Canada sur des investissements directs étrangers, les différences entre les éléments inscrits en a) et le total des éléments inscrits en b) et c), sous réserve de certains ajustements manuels effectués dans le secteur financier pour réduire les distorsions qui proviennent de l'utilisation de valeurs du marché dans certaines séries sur les valeurs comptables.

Cette description est nécessairement incomplète à plusieurs égards. À titre d'exemple, les changements constants et rapides qui caractérisent parfois la structure des entreprises donnent lieu à des distorsions dans les statistiques obtenues par le procédé normal, ce qui nécessite d'autres ajustements.

De toute évidence, il n'est pas possible de déterminer tous les facteurs qui entrent en jeu ni de mesurer avec précision tous ceux que l'on a pu identifier. On estime pourtant que les résultats sont raisonnablement satisfaisants.

Les comptes de surplus peuvent comprendre un mélange de bénéfices, répartissables ou non, et de capital d'apport (y compris les réévaluations et d'autres éléments analogues). Pour les premières estimations, les questionnaires de base utilisés pour les investissements directs étrangers ne fournissaient aucun détail sur ces éléments. Les enquêtes ont été augmentées en 1959 pour distinguer les chiffres des bilans consolidés relatifs aux bénéfices non distribués et, plus tard, pour donner le sommaire plus complet que l'on trouve maintenant à la partie III du questionnaire BP-52, "Répartition géographique de l'appartenance du capital"¹².

Pour les années 1960 et 1961, on a effectué des analyses spéciales des variations enregistrées par les bénéfices répartissables des entreprises étrangères d'investissements directs qui revenaient à des investisseurs directs. Les variations annuelles des soldes consolidés des bénéfices non distribués ont été ajustées, société par société, pour éliminer les bénéfices non répartis détenus par des filiales situées à l'extérieur du Canada. Cet ajustement était le résultat d'un processus mené cas par cas et assez voisin de celui qui a été décrit plus haut, à propos de la méthode utilisée pour estimer les bénéfices non distribués réalisés depuis 1946 sur des investissements directs étrangers au Canada, quoique le processus ait été beaucoup plus complexe. Au chiffre ainsi ajusté pour les bénéfices non

¹² Ce questionnaire figure à la partie V.

répartis au Canada, on a alors appliqué, toujours société par société, un coefficient servant à en déterminer la proportion qui revenait à des résidents du pays où le contrôle était réputé être détenu, après avoir pris en considération les transferts de propriété qui avaient eu lieu au cours de l'année.

Cette approche directe était en principe nettement supérieure à la méthode du calcul résiduel: elle donnait certains détails sur la répartition selon les secteurs de l'activité et selon les zones géographiques mais, ce qui était plus important, elle conduisait à des résultats comparables à ceux qui avaient été obtenus de manière résiduelle. On trouvera ces résultats dans l'état 12C, Estimations des bénéfices non distribués sur les investissements directs étrangers au Canada, selon le secteur d'activité et le pays, 1960 et 1961, publié dans *La balance canadienne des paiements internationaux, 1961 et 1962, et le bilan des investissements internationaux* (n° 67-201 au catalogue).

Les deux méthodes employées pour les estimations des bénéfices non répartis sur les investissements directs étrangers au Canada ont été appliquées au calcul des estimations des bénéfices non distribués sur les investissements directs canadiens à l'étranger. Parmi les difficultés rencontrées, mentionnons l'identification et l'élimination de la partie des variations de la valeur comptable des investissements directs du Canada à l'étranger qui était due à l'incorporation des fluctuations des taux de change dans les données de base, la rareté relative de l'information sur les principales ruptures de continuité comptables qui étaient attribuables, dans ce cas, aux livres de comptabilité des sociétés non canadiennes, et une concentration inhabituelle des investissements canadiens à l'étranger dans des domaines d'activité où les exercices financiers ne coïncidaient pas avec les années civiles. Les résultats ont été si inconstants qu'ils ont été de peu d'utilité; des estimations très approximatives ont toutefois servi à la construction des coefficients relatifs au financement étranger des investissements canadiens, qui sont décrits plus loin dans cette partie.

La répartition trimestrielle des bénéfices non distribués sur les investissements directs n'a pas encore fait l'objet d'estimations. Au moment d'écrire ces lignes, des contraintes budgétaires ont conduit à suspendre pour une durée indéterminée les travaux visant à relier les facteurs de propriété à des échantillons que la Division des finances des entreprises de Statistique Canada utilise pour construire ses séries trimestrielles générales sur les sociétés, dans le but ultime d'obtenir des statistiques trimestrielles sur les bénéfices et les bénéfices non distribués des investissements directs étrangers au Canada. La construction de séries correspondantes pour les investissements directs canadiens à l'étranger aurait nécessité la création d'une nouvelle enquête. Jusqu'à ce que l'on ait régulièrement des séries chronologiques trimestrielles sur les bénéfices

non distribués, que ce soit dans le cas des investissements étrangers au Canada ou dans celui des investissements canadiens à l'étranger, les données de ce genre dont on dispose doivent être considérées comme des renseignements complémentaires. Parmi les facteurs qui devront être examinés en temps et lieu, mentionnons les conséquences qu'aurait l'introduction d'une rupture de continuité historique dans des séries clés, ainsi que l'écart accru qui apparaîtrait entre les données du Canada et celles de ses plus grands partenaires commerciaux, si ces derniers n'adoptaient pas les mêmes conventions.

Propriété et contrôle étrangers

Concepts et méthodes

L'existence de statistiques sur la valeur comptable des investissements étrangers à long terme au Canada, dont la construction a été décrite à la partie IV, a conduit à établir d'autres données de fonds qui permettraient de les considérer dans une perspective plus vaste.

Par conséquent, dans tous les cas où cela était possible, on a établi des estimations de la valeur comptable de tous les investissements à long terme au Canada, de propriété étrangère ou canadienne, qui correspondent aux mesures utilisées dans les séries du bilan des investissements internationaux. C'est de la combinaison des deux que sont tirés les pourcentages de propriété et de contrôle étrangers des capitaux à long terme employés dans certains secteurs d'activité au Canada.

Statistiquement, il est très difficile d'obtenir des estimations satisfaisantes de la valeur comptable de l'ensemble des capitaux investis à long terme dans l'industrie canadienne. Cela n'est possible que pour certaines subdivisions sectorielles, en raison de problèmes inhérents à l'utilisation de données financières sur les entreprises qui proviennent de sources diverses. Les pourcentages qui ont été calculés peuvent donner une idée exagérée du poids global des investissements étrangers, du fait qu'ils ne couvrent pas certaines parties importantes du patrimoine national du Canada où la propriété et le contrôle canadiens sont prépondérants, comme les investissements d'infrastructure, ceux du secteur agricole et diverses formes de biens personnels; enfin, ces pourcentages ne tiennent pas non plus compte des investissements canadiens à l'étranger.

En bref, alors que les estimations des investissements étrangers sont surtout fondées sur la structure de la propriété du capital, telle que la révèlent les bilans consolidés des entreprises (au sens de familles de sociétés) classées en fonction de l'activité principale exercée, la source première dont on dispose pour estimer les valeurs globales comparables dans les secteurs d'activité canadiens est constituée par les

sommes des bilans non consolidés des sociétés, que l'on trouve dans *Statistique financière des sociétés* (n° 61-207 au catalogue) et, avant sa parution, dans la publication *Statistique fiscale* du ministère du Revenu national; ces séries sont classées en fonction de l'activité principale de la société et non de l'entreprise dont ces sociétés peuvent faire partie. D'autres problèmes de comparabilité résultent de différences entre les pratiques comptables et les dates de déclaration, et de l'inclusion ou de l'exclusion d'entreprises non constituées en sociétés, de sociétés de la Couronne et de succursales des filiales étrangères, ce qui oblige à effectuer divers ajustements pour obtenir une base statistique de comparaison aussi satisfaisante que possible. Le reste de cette section est consacré à une description plus détaillée de certains des problèmes posés et de la façon de les résoudre.

Pendant de nombreuses années, la Division de la balance des paiements a estimé la valeur comptable totale des investissements à long terme effectués dans certains secteurs d'activité canadiens, pour établir des comparaisons avec les valeurs correspondantes que compile la Division pour les investissements étrangers au Canada. Ces chiffres servent à leur tour de base aux pourcentages estimés des secteurs d'activité qui sont possédés ou contrôlés par des non-résidents. La production de ces estimations soulève de grandes difficultés. Dans la méthode adoptée, on a tenu compte des changements de sources d'information et de formes de présentation au cours de la période considérée et on a préservé, autant que possible, la comparabilité des résultats. Même si les données consistent en des approximations obtenues en combinant plusieurs séries dont la couverture et la comparabilité peuvent parfois être remises en question, les résultats sont néanmoins considérés comme utiles pour évaluer les situations relatives du capital national et étranger dans certains domaines de l'économie, ainsi que l'évolution de ces situations dans le temps.

La plupart des données utilisées proviennent du passif des bilans. Comme les investissements étrangers prennent surtout la forme de titres de propriété dans le capital ou les dettes des sociétés, les investissements totaux, tant nationaux qu'étrangers, dans l'industrie canadienne sont mesurés de façon analogue.

Au cours de l'après-guerre, les séries globales ont largement reposé sur les sommes de bilans publiées chaque année par le ministère du Revenu national pour la période 1944-1964¹⁸ et, par la suite, par Statistique Canada¹⁹. Comme les estimations globales des totaux

des investissements à long terme canadiens et étrangers obligent à mettre en relation ces données avec les résultats des enquêtes relatives au bilan des investissements et avec d'autres sources, elles ne peuvent pas être produites de manière aussi courante que les statistiques des investissements internationaux.

Utiliser les chiffres des bilans ne constitue pas une solution idéale pour estimer, dans le cas des certaines industries canadiennes, des valeurs totales qui soient comparables à celles des dossiers des investissements étrangers. Ainsi, les sociétés n'ont pas le droit de produire des états consolidés avec leurs déclarations d'impôt, alors que chaque fois que cela est possible, on se sert des bilans consolidés dans les dossiers des investissements internationaux. Le processus de consolidation élimine les écritures réciproques entre les membres d'une grande entreprise ou d'une famille de sociétés; ainsi, un prêt accordé par un membre d'un groupe à un autre ne figurera pas dans un état consolidé, mais apparaîtra dans les bilans du prêteur et de l'emprunteur: si ces derniers sont cumulés au lieu d'être consolidés, la capitalisation totale les prendra en compte deux fois. Aussi, l'un des premiers problèmes rencontrés est-il de convertir les chiffres des bilans cumulés en leurs équivalents en bilans consolidés.

Pour ce faire, la procédure générale consiste à totaliser les éléments de la dette obligataire, des autres dettes à long terme, du capital-actions et de l'excédent moins le déficit, et à soustraire du total obtenu les placements en valeurs mobilières et les investissements dans des sociétés affiliées. Cette méthode reste très proche de l'approche par les valeurs comptables que l'on utilise dans les statistiques des investissements internationaux, malgré une certaine sous-évaluation due à l'élimination de certains éléments, comme les obligations des agents économiques autres que les sociétés constituées. Par ailleurs, cette méthode exclut tous les placements dans des filiales étrangères. Lorsqu'une grande entreprise comprend une société de portefeuille canadienne classée comme telle dans *Statistique financière des sociétés*, ses filiales étrangères ne sont pas prises en considération dans les groupes d'activité économique utilisés pour les séries; dans les cas où une société active à une filiale étrangère, les montants relatifs à cette dernière auront été éliminés de la valeur globale par le biais de la déduction des placements dans toutes les sociétés affiliées. (Cela n'est cependant pas vrai dans le cas des succursales non constituées en sociétés à l'étranger, mais l'ordre de grandeur de celles-ci est heureusement faible par rapport à celui des montants en cause.)

Sous réserve des exceptions mentionnées au paragraphe précédent, dont l'importance est probablement relativement limitée, les grandes séries globales sont semblables malgré une différence dans leur chronologie. En effet, les données des bilans publiées dans

¹⁸ *Statistique fiscale*: ministère du Revenu national, Ottawa. (Pour les années antérieures, on disposait des statistiques sur le "capital employé" déjà décrites dans la note sur les bases d'évaluation.)

¹⁹ Publication n° 61-207 au catalogue.

Statistique financière des sociétés portent sur tous les exercices comptables se terminant au cours d'une année civile, alors que les statistiques des investissements internationaux sont fondées sur la fin de l'année civile ou la fin de l'exercice comptable tombant entre le 1^{er} avril de l'année et le 31 mars de l'année suivante.

D'autres problèmes sont engendrés par les divergences entre, d'une part, la consolidation et la classification qui servent à établir les données de *Statistique financière des sociétés* et, d'autre part, les dossiers des investissements internationaux, mais ces problèmes influent moins sur les totaux des grands groupes d'activité économique que sur ceux des subdivisions plus détaillées, qui risquent plus d'être peu comparables. Dans les statistiques des investissements internationaux, la grande entreprise est normalement classée tout entière dans un secteur d'activité économique, et ce, en fonction de son activité principale; par contre, du fait que les bilans utilisés dans *Statistique financière des sociétés* ne sont pas consolidés, la valeur comptable globale (corrigée) peut être répartie dans plusieurs catégories si cette entreprise comprend plus d'une firme. Un problème analogue se pose dans le cas des sociétés de portefeuille industrielles qui sont classées dans les finances. En effet, ce groupe d'activité n'est pas employé pour construire les statistiques sur les valeurs globales, du fait que les filiales canadiennes apparaîtront elles-mêmes ailleurs dans *Statistique financière des sociétés*. Cependant, dans la mesure où la société de portefeuille possède elle-même des avoirs autres que ses investissements dans des filiales actives et où les montants de ces avoirs diffèrent significativement de ses propres dettes à court terme, ces éléments de capital ne figureront pas dans les statistiques globales. Il n'est donc pas possible, en règle générale, de surmonter ces problèmes autrement que par les ajustements globaux mentionnés plus haut, même s'il a parfois été possible de déceler, par comparaison, qu'une entreprise toute entière a été classée différemment dans les deux séries et de procéder alors aux corrections qui s'imposent.

Les données corrigées des bilans consolidés font l'objet d'autres ajustements pour tenir compte, par exemple, de plusieurs sociétés de la Couronne et de certaines catégories d'investissements qui ne sont pas incluses dans les chiffres de *Statistique financière des sociétés* et dont l'estimation peut parfois être complexe et nécessiter beaucoup de recherches. Le cas échéant, les chiffres sont majorés d'après les données existantes pour prendre en considération les investissements représentés par des entreprises individuelles, des sociétés en nom collectif et des coopératives. On procède aussi à un ajustement dans le cas des succursales des compagnies pétrolières étrangères qui sont établies au Canada mais ne sont pas constituées en sociétés, car la base de déclaration adoptée pour les séries du bilan des investissements donne, dans leur cas, des chiffres significativement plus élevés que ceux obtenus à partir

des bilans. Les statistiques des services d'utilité publique autres que les chemins de fer font l'objet de majorations pour les entreprises gouvernementales et municipales, d'après les données des bilans ou, en l'absence de celles-ci, d'après les dettes obligataires appropriées. (Les chiffres des investissements *étrangers* utilisés à propos de ces séries paraissent par conséquent plus élevés que ceux qui sont généralement indiqués pour les investissements dans d'autres services d'utilité publique, du fait qu'à cet effet seulement, y sont incluses les dettes obligataires correspondantes que les administrations publiques ou les municipalités ont à l'égard de l'étranger.)

Les chiffres relatifs à la valeur totale des investissements dans les chemins de fer et dans le commerce ne reposent pas sur la *Statistique financière des sociétés*; pour les chemins de fer, le chiffre est établi indépendamment, à l'aide des dossiers du bilan des investissements (qui couvrent l'essentiel de ce secteur) et d'autres sources, afin de produire des séries plus directement comparables que cela n'est généralement possible. Le chiffre du commerce est également une estimation indépendante, du fait que dans ce secteur, l'élément non constitué en sociétés y est relativement plus important que dans les autres secteurs étudiés; cependant, les estimations sont fondées sur des données moins satisfaisantes que dans le cas d'autres séries et doivent être considérées comme indicatives des ordres de grandeur seulement.

Lors de la compilation des données globales de certaines sous-catégories, il est parfois apparu qu'un classement différent, soit d'une entreprise toute entière, soit des principales firmes qui la composent, interdisait toute comparaison directe avec les dossiers du bilan des investissements. Cette sorte de disparité a surtout tendance à se présenter à propos des sous-catégories sectorielles dans lesquelles l'intégration verticale ou les activités secondaires des sociétés sont à la fois répandues et importantes. Dans les cas où le total des capitaux nationaux et étrangers (selon le genre) investis dans des firmes qui font l'objet de dossiers du bilan des investissements (dossiers qui ne visent pas à couvrir les firmes appartenant en totalité à des Canadiens) est plus grand, et où il apparaît que ces dossiers des firmes dans lesquelles des capitaux étrangers sont investis couvriraient la majeure partie du champ d'observation, les statistiques des valeurs globales sont ajustées à la hausse.

Pour certains secteurs d'activité, les chiffres du capital total relatifs aux années 1926, 1930 et 1939 ont été obtenus à partir des statistiques sur le "capital employé" dont on disposait pour la plupart des secteurs, grâce aux déclarations annuelles envoyées jusqu'en 1943 au Bureau fédéral de la statistique.

Les séries utilisées pour les valeurs comptables prennent en considération les terrains, les stocks et le

fonds de roulement financier net, en plus du stock net de capital représenté par les dépenses en bâtiments, machines et matériel; pour cette raison et du fait de la variété des méthodes employées pour tenir compte de la dépréciation des immobilisations et des variations des prix, ces séries ne sont pas directement comparables avec d'autres estimations de la formation et du stock de capital.

Il convient également de souligner que les séries et les comparaisons ne couvrent que certains secteurs d'activité canadiens pour lesquels on peut obtenir des estimations comparables, à savoir l'industrie et le commerce. Par conséquent, comme il existe d'autres domaines d'investissement au Canada qui ne peuvent pas actuellement être mesurés de cette manière, les pourcentages publiés pour la propriété et le contrôle étrangers ne sont pas représentatifs de l'ensemble du patrimoine national du Canada, qui comprendrait aussi des avoirs ayant la forme d'équipements collectifs dans les écoles, les hôpitaux, l'infrastructure routière, etc., ainsi que dans l'agriculture et les biens immobiliers résidentiels. Pour donner une idée des ordres de grandeur en cause, on peut indiquer que le stock net d'équipements collectifs (administration publique, logements et institutions) dépasse celui des investissements industriels (agriculture comprise); or, ces types d'équipements sont presque exclusivement canadiens. Enfin, il reste encore d'autres domaines importants du patrimoine canadien, comme les investissements extérieurs du Canada, sans mentionner l'épargne considérable que représentent la propriété des automobiles et autres biens durables, des terrains à usage non industriel et de certains équipements sociaux incorporels, dans l'éducation par exemple.

Données - Pour certains secteurs d'activité canadiens, on a estimé la valeur comptable du capital à diverses fins d'années entre 1966 et 1973²⁰. Les totaux sont divisés pour montrer séparément les capitaux appartenant à des résidents et ceux appartenant à des non-résidents, avec une subdivision distincte pour les investissements de propriété américaine, de même que les totaux des investissements canadiens et étrangers dans des entreprises contrôlées à l'extérieur du Canada en général et aux États-Unis en particulier. On trouvera les statistiques correspondantes au tableau 37 du *Bilan canadien des investissements internationaux, 1974*²¹; les chiffres relatifs à quelques autres années figurent au tableau XVI du bulletin correspondant pour les années 1926 à 1967. Les pourcentages des valeurs comptables totales de certains secteurs d'activité qui sont possédés et contrôlés par tous les non-

résidents et par les résidents des États-Unis apparaissent aux tableaux 38 et 39 de l'édition de 1974 et aux tableaux XVII et XVIII de l'édition de 1926-1967. Ces publications renferment également des données quelque peu plus détaillées sur les industries manufacturières et minières, sur les investissements possédés par des résidents du Royaume-Uni et sur la part des entreprises publiques dans les totaux des investissements contrôlés par des Canadiens. Les estimations préliminaires pour l'année 1974 ont été publiées dans le *Quotidien de Statistique Canada* du 16 décembre 1977²².

Autres renseignements sur le contrôle étranger

Après cette description des pourcentages de propriété et de contrôle dans le capital à long terme de certains secteurs d'activité canadiens, il convient de signaler aux lecteurs intéressés qu'il existe bien d'autres mesures quantitatives de ces réalités.

Rapports établis en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers - Plusieurs mesures de la propriété et du contrôle étrangers proviennent du travail statistique qu'effectue la Division des finances des entreprises de Statistique Canada dans le cadre de l'administration de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA).

Les rapports annuels publiés en vertu de cette loi présentent, pour de grandes branches de l'industrie canadienne, des statistiques sur certaines caractéristiques des sociétés déclarantes (sur l'actif, le capital social, les bénéfices, le chiffre d'affaires et le revenu imposable de façon permanente, et parfois sur diverses autres), classées selon la propriété des actions donnant droit de vote et selon le contrôle de ces sociétés. Par rapport aux séries du bilan des investissements, ces statistiques sont plus détaillées sur le plan des activités économiques et s'étendent à quelques nouveaux domaines, mais l'univers qu'elles couvrent n'est pas aussi exhaustif, car elles ne portent que sur les sociétés qui sont soumises à cette loi ou concernées par certains règlements. Il convient également de noter que les chiffres de CALURA sont fondés sur le contrôle et la propriété de chaque société, tandis que les statistiques correspondantes du bilan des investissements sont établies d'après le contrôle des grandes entreprises dans leur totalité et d'après la répartition de la propriété des investissements dans les diverses affaires.

De ce qui précède, il apparaît que la ventilation sectorielle se fait sur les entités ayant la personnalité morale (sociétés) dans les statistiques provenant de CALURA, alors qu'elle porte sur les centres de décision et de financement (grandes entreprises ou familles de sociétés) dans les séries du bilan des investissements.

²⁰ En 1954, il y a eu une rupture de continuité dans la classification des activités économiques.

²¹ Publication n° 67-202 au catalogue.

²² Publication n° 11-001 au catalogue.

Même si au niveau général, le phénomène du contrôle étranger ne change pas de façon significative selon les divers ensembles de statistiques, certaines différences de concept, de couverture et de classification transparaissent dans des écarts aux niveaux plus détaillés. Les séries du bilan des investissements diffèrent de celles de CALURA surtout par les éléments suivants:

- (1) Pour mesurer le contrôle étranger, les séries du bilan des investissements s'appuient sur la proportion du capital qui est possédée par des non-résidents, à part quelques exceptions dues à la concentration de certains avoirs; dans les chiffres de CALURA, c'est la propriété des actions donnant droit de vote qui détermine si la société est contrôlée par des étrangers.
- (2) La classification par secteur d'activité se fait au niveau des grandes entreprises (familles de sociétés), comparativement au niveau de chaque société dans les statistiques de CALURA.
- (3) Les données sont fondées sur les états financiers consolidés au niveau du Canada pour les grandes entreprises, ce qui élimine en grande partie les créances entre firmes affiliées ou apparentées, alors que les chiffres de CALURA sont basés sur les états financiers cumulés de chaque société.
- (4) Pour mesurer le capital à long terme employé au Canada, on se sert des dettes à long terme et des participations en capital de la grande entreprise, moins ses investissements à long terme à l'extérieur du Canada; les statistiques de CALURA s'appuient sur diverses autres mesures.

L'annexe 8 présente une description plus complète des liens qui existent entre les séries du bilan des investissements internationaux et celles de CALURA.

Filiales canadiennes de sociétés étrangères - Le ministère de l'Industrie et du Commerce a publié une série de rapports sur certains aspects des activités et du financement des plus grandes filiales canadiennes de sociétés étrangères. Les renseignements présentés dans ces rapports provenaient des enquêtes annuelles et trimestrielles qui sont menées depuis 1966 pour recueillir, de façon périodique, les données factuelles qui doivent permettre d'évaluer comment se comportaient ces filiales par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement dans son document "Some Guiding Principles of Good Corporate Behaviour", et qui devraient simultanément contribuer à mieux comprendre le rôle des entreprises de propriété étrangère dans l'économie canadienne. La participation à ces enquêtes est volontaire et représente un peu plus de 300 répondants couvrant presque 1,000 sociétés. Les rapports suivants ont été publiés à ce jour.

Filiales canadiennes de sociétés étrangères (publié en juin 1967).

Filiales canadiennes de sociétés étrangères, 1964 - 1967 (publié en 1970).

Filiales canadiennes de sociétés étrangères, 1964 - 1969 (publié en 1972).

Supplément statistique présentant certaines données pour 1970 et les révisions aux données de 1969 (publié en août 1972).

Filiales canadiennes de sociétés étrangères, 1964 - 1971 (publié en 1974).

Supplément statistique présentant certaines données pour 1972 et les révisions aux données de 1971 (publié en août 1974).

Des données plus récentes ont été publiées à la section III du *Recueil de statistiques sur les investissements étrangers*²³.

Statistiques principales de l'industrie manufacturière - On peut également, pour certaines années, mesurer l'incidence du contrôle étranger en groupant les données recueillies par le Recensement des manufactures et les renseignements sur le contrôle obtenus grâce aux enquêtes du bilan des investissements internationaux. Ces séries donnent les principales statistiques des établissements manufacturiers selon le contrôle, classées par secteur au niveau de l'entreprise et de l'établissement, et selon les régions; ces statistiques existent pour 1946, 1953 et 1961 et sont décrites en détail dans *La balance canadienne des paiements internationaux, 1963, 1964 et 1965 et le bilan des investissements internationaux*²⁴. Des données analogues pour les années 1969, 1970 et 1972 sont compilées conjointement par la Division des finances des entreprises et par la Division des industries manufacturières et primaires et sont publiées dans les éditions de 1969 et 1970 de la publication *Le contrôle national et étranger des établissements manufacturiers au Canada*²⁵, ainsi que dans l'édition de 1972. L'ouvrage *Canadian-American Industry: A Study in International Investment* (New Haven, Yale University Press, et Toronto, The Ryerson Press, 1936; New York, Russell and Russell, 1970) contient, dans ses tableaux V et VI, des données assez semblables pour l'année 1932.

²³ Cahier de l'Agence n° 4, mai 1978 (Agence d'examen de l'investissement étranger, Ottawa).

²⁴ Publication n° 67-201 au catalogue.

²⁵ Publication n° 31-401 au catalogue.

Les aspects structureaux du contrôle national et étranger dans les industries manufacturières, minières et forestières (1970-1972). - Ce rapport présente sous un jour nouveau certaines différences structurelles entre les entreprises sous contrôle canadien et celles sous contrôle étranger dans les industries manufacturières, minières et forestières. Il s'agit d'une esquisse d'une étude comparative de l'organisation industrielle des sociétés sous contrôle canadien et étranger, surtout sur le plan de la concentration, de la diversification et de la répartition par taille²⁶.

Dépenses au titre de la recherche et du développement industriels au Canada - Les éditions de 1969, 1971 et 1973-1975 de cette publication de Statistique Canada²⁷ renferment des renseignements sur la répartition, entre les sociétés sous contrôle étranger et les autres firmes canadiennes, des dépenses courantes internes consacrées à la recherche et au développement.

Guide sommaire de la statistique sur l'appartenance étrangère au Canada - Le lecteur intéressé pourra trouver, dans la *Revue statistique du Canada* de janvier 1974²⁸, un article sur les principales statistiques en cette matière, écrit par J.D. Randall, directeur de la Division des flux financiers et des entreprises multinationales de Statistique Canada.

Statistiques sur la propriété étrangère au Canada - Ce document, rédigé par J.D. Randall pour le point G de l'ordre du jour de la Huitième Conférence des statisticiens du Commonwealth qui s'est tenue à La Barbade du 24 novembre au 5 décembre 1975, porte essentiellement sur les mêmes sujets.

Indicateurs du contrôle étranger dans les industries non financières, par province - Ce document²⁹, établi essentiellement d'après des données publiées par Statistique Canada, est mis gratuitement à la disposition du public par l'Agence d'examen de l'investissement étranger (C.P. 2800, Succursale postale D, Ottawa, Canada, K1P 6A5).

Financement étranger des investissements canadiens

Un certain nombre de statistiques ont été publiées à diverses reprises sur le financement étranger des investissements canadiens, à titre d'indicateurs de l'importance que revêt ce financement et du rôle variable qu'il joue.

²⁶ Publication n° 31-523 au catalogue.

²⁷ Publication n° 13-203 au catalogue.

²⁸ Publication n° 11-003 au catalogue.

²⁹ Cahier de l'Agence n° 3, mai 1978.

Il est assez difficile d'élaborer, puis d'appliquer statistiquement, des concepts qui permettent de mesurer le rôle des non-résidents dans le financement de l'ensemble des investissements nationaux, tant privés que publics.

Dans ce domaine, les travaux ont commencé au début des années 1950, lorsqu'il est devenu évident que les observateurs avaient des perceptions très différentes de la position et des relations économiques internationales du Canada. Ces travaux ont emprunté deux voies. Un premier groupe voyait dans l'absence de soldes élevés des opérations courantes au début de l'après-guerre la preuve que le Canada ne "dépendait" plus du capital étranger. D'autres insistaient au contraire sur le fait que l'ensemble des investissements étrangers à long terme au Canada était de plus en plus important et que les proportions des capitaux investis qui appartenaient à des non-résidents étaient croissantes dans un certain nombre de secteurs d'activité.

Ces manières de voir n'étaient évidemment pas contradictoires: en effet, le premier groupe d'observateurs s'intéressait principalement au fait que, *en fin de compte*, le Canada produisait des ressources d'une ampleur au moins équivalente à la somme de la formation de capital et de la consommation, tandis que le second groupe se préoccupait du fait que, pour diverses raisons, les afflux de capitaux se poursuivaient sur une grande échelle, même si le Canada exportait des capitaux dans des proportions au moins comparables. Il a donc fallu concevoir des mesures statistiques permettant de concilier ces deux perceptions.³⁰

On a affiné un ensemble de séries pour mesurer la contribution nette des non-résidents à l'épargne qui est utilisée pour toutes les sortes d'investissements matériels au Canada; en d'autres termes, il s'agissait d'évaluer dans quelle mesure le Canada a, au cours de la période observée, puisé dans les ressources réelles des autres pays ou a augmenté ces mêmes ressources, et d'établir des comparaisons avec les niveaux des investissements réels canadiens. La balance des biens et services³¹ rend compte de manière approximative de l'utilisation nette des ressources étrangères, mais ne remplit pas bien ce rôle dans la mesure où les revenus d'investissement sont enregistrés sur la base des règlements et non sur celle des faits générateurs. Ainsi, les bénéfices qui reviennent à des investisseurs étrangers

³⁰ Pour une analyse plus détaillée, voir *Canada's International Investment Position, 1926-1954* (n° 67-503 au catalogue) et "Foreign Financing of Canadian Investment in the Post-War Period", de A.E. Safarian et E.B. Carty, *Proceedings of the Business and Economic Statistics Section, American Statistical Association* (Septembre 1954, p. 72-79).

³¹ Jusqu'au milieu des années 1970, on utilisait la balance des opérations courantes.

mais qui ne sont pas répartis pour être employés à l'intérieur d'entreprises sous contrôle étranger représentent un recours à des ressources étrangères ou à des facteurs de production étrangers; d'une façon analogue, les bénéfices revenant à des Canadiens qui sont réinvestis à l'étranger dans des entreprises sous contrôle canadien constituent un emploi de ressources canadiennes. Par conséquent, les balances publiées ont été corrigées pour prendre en considération les bénéfices non distribués sur les investissements directs, ce raffinement permettant de mesurer de façon plus satisfaisante le recours net aux ressources étrangères.

Un autre ensemble de séries a été conçu pour refléter le point de vue de ceux qui se préoccupaient de savoir dans quelle mesure les capitaux étrangers ont pu jouer un rôle plus ou moins direct dans le financement de la formation de capital au Canada. À cet effet, on a écarté les sorties de capitaux qui représentaient soit l'envoi de capitaux destinés aux investissements canadiens à l'étranger, soit le rapatriement de capitaux que des non-résidents avaient auparavant fait entrer au Canada. Cette façon "directe" de mesurer le financement étranger de la formation de capital canadienne a soulevé des difficultés particulières en ce que, dans de nombreux cas, des sources déterminées de financement ne pouvaient pas être rattachées à une activité précise d'investissement. Les ressources dégagées par l'exploitation de l'entreprise, comme celles provenant des investisseurs, qu'ils soient étrangers ou nationaux, peuvent être utilisées pour liquider des dettes, pour financer l'acquisition d'actifs existants (y compris de droits fonciers et minéraliers qui ne font pas partie de la formation de capital), pour accroître le fonds de roulement, ou encore pour financer une augmentation de capital.

En outre, chaque série a été développée pour mieux appréhender la participation des non-résidents dans le financement de la formation de capital au niveau intérieur, que ce soit en termes bruts ou en termes nets; on considérera que l'investissement intérieur brut représentera à la fois les augmentations nettes du stock de capital et l'entretien de ce même stock. Pour ces séries, les provisions pour amortissement telles qu'elles sont estimées pour les comptes nationaux des revenus et des dépenses ont été déduites de la formation brute de capital pour avoir une approximation de la formation nette. Lorsque les mesures relatives à la contribution du secteur étranger sont appliquées à l'investissement intérieur brut, on les majore pour tenir compte de la proportion estimée des provisions pour amortissement et pour épuisement qui sont attribuées aux investissements directs étrangers au Canada. (Une telle majoration n'est pas nécessaire dans le cas des mesures concernant l'investissement intérieur net.)

Les divers coefficients qui ont été utilisés peuvent être décrits de la manière suivante.

A. Recours aux ressources étrangères:

1. Mesure brute:

Excédent ou déficit au titre des biens et services, corrigé en fonction des bénéfices non répartis sur les investissements directs étrangers au Canada et des bénéfices non répartis sur les investissements directs canadiens à l'étranger, plus les provisions pour amortissement et pour épuisement attribuées aux investissements directs étrangers au Canada.

Formation brute de capital fixe au Canada, plus la valeur de la variation matérielle des stocks.

2. Mesure nette:

Mêmes éléments qu'en A1, à l'exception des provisions pour amortissement attribuées aux investissements directs étrangers au Canada.

Formation nette de capital fixe au Canada, plus la valeur de la variation matérielle des stocks.

B. Financement étranger "direct" en proportion de la formation de capital:

1. Mesure brute:

- a) entrées brutes de capitaux au titre des investissements directs au Canada³²,
- b) bénéfices non répartis sur les investissements directs étrangers,
- c) nouvelles émissions de valeurs canadiennes vendues à des non-résidents³³,
- d) autre financement à long terme,
- e) variations des comptes-fournisseurs,

³² Les entrées de capitaux en provenance des États-Unis ne sont qu'en valeurs brutes, c'est-à-dire avant rapatriement. À cause du manque de données, les entrées en provenance des pays d'outre-mer sont exprimées en valeurs nettes.

³³ À l'exclusion des emprunts du gouvernement du Canada en 1948, 1962, 1963, 1968 et 1969, dont le but précis était de reconstituer les avoirs officiels de devises.

f) provisions pour amortissement attribuées aux investissements directs étrangers au Canada,

g) provisions pour épuisement attribuées aux investissements directs étrangers au Canada.

Formation brute de capital fixe au Canada, plus la valeur de la variation matérielle des stocks.

2. Mesure nette:

Mêmes éléments qu'en B1, à l'exception des provisions pour amortissement attribuées aux investissements directs étrangers au Canada.

Formation nette de capital fixe au Canada, plus la valeur de la variation matérielle des stocks.

Pour les années 1946 à 1974, des estimations du recours à des ressources étrangères (A1 et A2) figurent dans les tableaux 32 et 33 du *Bilan canadien des investissements internationaux, 1974*³⁴; quant aux mesures du financement "direct", elles ont été publiées

³⁴ Publication n° 67-202 au catalogue; il faut noter que c'est la balance des opérations courantes qui a été utilisée, et non celle des biens et services.

pour la dernière fois dans l'édition de 1926-1967 et prolongées seulement jusqu'en 1969 au moment d'écrire ces lignes³⁵.

Les pourcentages obtenus, qu'ils mesurent le recours aux ressources étrangères ou le financement étranger "direct", portent sur la totalité de la formation de capital au Canada et comprennent les éléments importants des équipements collectifs, comme le bâtiment et les travaux publics (construction résidentielle et non résidentielle), les transports, l'agriculture, les installations de loisirs, etc., dont le financement direct dépend peu du capital étranger. Les mesures de la propriété et du contrôle étrangers qui ont été décrites dans la section immédiatement précédente ont trait à des secteurs particuliers.

S'il existe des différences entre les pourcentages relatifs au recours à des ressources étrangères et au financement étranger direct, cela est dû au fait que les derniers sont directement liés, en principe, à des compétences, techniques et objectifs propres aux chefs d'entreprise, ainsi qu'à des sources importantes d'épargne. Ceci a pour conséquence que certains investissements, qui n'ont aucun rapport avec le niveau de l'épargne intérieure, peuvent être décidés à l'extérieur de l'économie nationale. Enfin, un investissement peut être décidé par un entrepreneur canadien mais nécessiter toutefois un financement étranger, à cause par exemple des coûts relatifs du capital au Canada et à l'étranger, de la capacité générale du marché financier intérieur de satisfaire divers besoins de financement, de l'accessibilité des marchés étrangers des capitaux ou de l'habitude d'y avoir recours, etc.

³⁵ Il y a des raisons de penser, d'après le comportement de la série, que des changements dans la structure des opérations en capital du Canada avec l'extérieur ont invalidé les hypothèses posées pour la construction de cette série, et que ces influences ont à leur tour introduit un biais à la hausse dans les résultats. La publication de la série a donc été suspendue jusqu'à ce que de nouvelles recherches soient faites.

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Appendice	
1. Données CANSIM	401
2. Relations entre les statistiques du bilan des investissements internationaux et celles de la balance des paiements	407
3. Liens avec les comptes nationaux des revenus et des dépenses	413
4. Présentation des flux financiers	415
5. Normes statistiques internationales et statistiques de la balance canadienne des paiements	423
6. Déclarations du Canada au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques	427
7. Éléments des rapports du Canada au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques	439
8. Relations avec les données publiées en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers	441
9. Statistiques des voyages internationaux	447
10. Publications de Statistique Canada concernant la balance des paiements	463
11. Addenda – Mise à jour	469

ANNEXE 1

Données CANSIM

La plupart des séries chronologiques qui ont trait à la balance des paiements sont stockées dans le système CANSIM¹ (Système canadien d'information socio-économique) et peuvent être obtenues sous forme ordinolingue, pour traitement informatique, ou sous forme d'imprimés. Toute demande à ce sujet doit être adressée à: CANSIM, Statistique Canada, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, Canada (K1A 0T6).

Il existe trois catalogues portant sur CANSIM. Le *Répertoire de concordance des matrices* résume le contenu de la base principale CANSIM par sujet et par source, et fournit aussi les numéros d'identification primaires (matrices) qui permettent d'avoir accès aux éléments des deux autres publications: la *Base principale CANSIM, Répertoire des séries* et la *Mini base*

CANSIM, Répertoire des séries. Ces répertoires donnent des renseignements détaillés sur les statistiques existantes, et sur les identificateurs nécessaires à l'extraction et au traitement des données. La Mini base CANSIM est un sous-ensemble comprenant les séries les plus utilisées de la base principale.

La figure 1 indique comment se servir des répertoires des séries.

Les tableaux 1.1 et 1.2 donnent les numéros d'identification Databank pour les données annuelles du compte courant et du compte de capital respectivement. Les tableaux 1.3 et 1.4 indiquent les numéros correspondants pour les séries trimestrielles.

La base principale de données CANSIM fournit des états annuels et trimestriels de la balance des paiements canadienne, sous les numéros de matrice suivants:

¹ Marque déposée de Statistique Canada.

	Données annuelles		Données trimestrielles		Dernière année
	Dernière année	N° de matrice	Dernière année	N° de matrice	
Chiffres non désaisonnalisés					
Entre le Canada et:					
Tous les pays	1926	273 ¹	1946	279 ¹	
États-Unis	1946	274	1946	280 ¹	
Royaume-Uni	1946	275	1946	281	
Reste de la zone sterling	1946	276	1946	282	1972
Autres pays européens de l'O.C.D.E.	1946	277	1946	283	1972
Autres non-résidents	1946	278	1946	284	1972
Communauté économique européenne (sauf le Royaume-Uni)	1973	2329	1973	2325	
Japon	1973	2330	1973	2326	
Autres pays de l'O.C.D.E.	1973	2331	1973	2327	
Autres non-résidents	1973	2332	1973	2328	
États-Unis, Royaume-Uni et tous les autres pays: sommaire des opérations courantes	1926	1369	1946	147 ¹	
Tous les pays: opérations sur obligations canadiennes, selon le genre d'émission	1927	1370	1952	1364 ¹	
Chiffres désaisonnalisés					
Tous les pays: opérations courantes	1946	1363 ¹	
Tous les pays: commerce de marchandises (concept de la balance des paiements)	1971	301,2	

¹ Données également incluses dans la Mini base CANSIM.

² Chiffres mensuels.

RÉPERTOIRE DES SÉRIES – BASE PRINCIPALE CANSIM (SPÉCIMEN)

	ANNUAIRE DES SÉRIES D'OCTOBRE 19XX		MATRIX: 000002	Première matrice de la page		
Numéro de la Matrice*	000002	IMMIGRATION AU CANADA PAR PAYS DE DERNIÈRE RÉSIDENCE PERMANENTE, TRIMESTRIEL, NOMBRE DE PERSONNES				Titre de la matrice
Source	BULLETIN TRIMESTRIEL, MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION					NIVEAUX DE SÉCURITÉ PUBLIQUE** séries publiées ou publiables PROTÉGÉE** séries qu'on ne peut extraire sans l'approbation de l'organisme responsable
Note de la Matrice	LES DONNÉES SONT PUBLIÉES ENVIRON 75 JOURS CIVILS APRÈS LA FIN DU TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE					
Organisme et section responsable de la matrice. Voir Rép. des services de renseignement	STC 8 0000					
Numéro de la série* (dans la matrice)	1	TOTAL	55-03-00	PUBLIQUE	D 123456	
	1.1	TOTAL EUROPE	55-03-00	PUBLIQUE	D 123457	
	
	1.1.7	PORTUGAL	55-03-00	PROTÉGÉE	D 123458	
	
	1.4.2	ANTILLES		PUBLIQUE	D 123459	
"T" avant le numéro de série signale une série non révisée ou supprimée qui peut encore présenter de l'intérêt	T1.5	TOUS LES AUTRES PAYS	55-03-00	PUBLIQUE	D 123455	
					Numéro d'Identification Databank*	
		Date de départ des séries stockées dans la base (année - mois - jour)		Données non disponibles si omises		

* Le numéro d'identificateur de CANSIM (numéro de la matrice et numéro de série) aussi bien que le numéro d'identificateur Databank peut servir pour commander des séries de CANSIM.

** Les séries PUBLIQUE peuvent contenir une ou plusieurs données PROTÉGÉE et les séries PROTÉGÉE peuvent contenir une ou plusieurs données PUBLIQUE.

TABLEAU 1.1. Numéros CANSIM des postes de la balance canadienne des paiements internationaux

Compte courant - Chiffres annuels

N° de poste	Détail	Tous les non-résidents	États-Unis	Royaume-Uni	Jusqu'au 31 décembre 1972			À partir du 1 ^{er} janvier 1973			
					Reste de la zone sterling	Autres O.C.D.E. (Europe)	Tous les autres non-résidents	Communauté économique européenne sauf R.-U.	Japon	Autres O.C.D.E.	Tous les autres non-résidents
	Numéros de matrice	273	274	275	276	277	278	2329	2330	2331	2332
Les numéros sont précédés de la lettre D											
A	Recettes courantes:										
1	Exportations de marchandises (après ajustement) . . .	50001	51001	52001	53001	54001	55001	66001	67001	68001	69001
	Recettes de services:										
3	Production d'or pour l'exportation	50005	51005	52005	53005	54005	55005	66005	67005	68005	69005
4	Voyages	50006	51006	52006	53006	54006	55006	66006	67006	68006	69006
15	Intérêts et dividendes	50008	51008	52008	53008	54008	55008	66008	67008	68008	69008
	Intérêts	50009	51009	52009	53009	54009	55009	66009	67009	68009	69009
	Dividendes	50010	51010	52010	53010	54010	55010	66010	67010	68010	69010
21	Transports	50012	51012	52012	53012	54012	55012	66012	67012	68012	69012
23	Autres recettes de services	50016	51016	52016	53016	54016	55016	66016	67016	68016	69016
	Transactions du secteur public	50020	51020	52020	53020	54020	55020	66020	67020	68020	69020
	Autres revenus	50021	51021	52021	53021	54021	55021	66021	67021	68021	69021
	Transactions et services divers	50022	51022	52022	53022	54022	55022	66022	67022	68022	69022
28	Total des recettes de services	50002	51002	52002	53002	54002	55002	66002	67002	68002	69002
	Total partiel: exportations de biens et services	50003	51003	52003	53003	54003	55003	66003	67003	68003	69003
	Recettes de transferts:										
30	Successions et capitaux d'immigrants	50015	51015	52015	53015	54015	55015	66015	67015	68015	69015
33	Transferts publics et privés	50018	51018	52018	53018	54018	55018	66018	67018	68018	69018
38	Retenues fiscales	50215	51215	52215	53215	54215	55215	66215	67215	68215	69215
	Total des recettes de transferts	50017	51017	52017	53017	54017	55017	66017	67017	68017	69017
40	Total des recettes courantes	50025	51025	52025	53025	54025	55025	66025	67025	68025	69025
B	Paiements courants:										
1	Importations de marchandises (après ajustement) . . .	50026	51026	52026	53026	54026	55026	66026	67026	68026	69026
	Paiements de services:										
4	Voyages	50031	51031	52031	53031	54031	55031	66031	67031	68031	69031
15	Intérêts et dividendes	50033	51033	52033	53033	54033	55033	66033	67033	68033	69033
	Intérêts	50034	51034	52034	53034	54034	55034	66034	67034	68034	69034
	Dividendes	50035	51035	52035	53035	54035	55035	66035	67035	68035	69035
21	Transports	50037	51037	52037	53037	54037	55037	66037	67037	68037	69037
23	Autres paiements de services	50045	51045	52045	53045	54045	55045	66045	67045	68045	69045
	Transactions du secteur public	50027	51027	52027	53027	54027	55027	66027	67027	68027	69027
	Autres revenus	50028	51028	52028	53028	54028	55028	66028	67028	68028	69028
	Transactions et services divers	50029	51029	52029	53029	54029	55029	66029	67029	68029	69029
27	Retenues fiscales	50216	51216	52216	53216	54216	55216	66216	67216	68216	69216
28	Total des paiements de services	50044	51044	52044	53044	54044	55044	66044	67044	68044	69044
29	Total partiel: importations de biens et services	50041	51041	52041	53041	54041	55041	66041	67041	68041	69041
	Paiements de transferts:										
30	Successions et capitaux d'émigrants	50040	51040	52040	53040	54040	55040	66040	67040	68040	69040
33	Transferts publics et privés	50047	51047	52047	53047	54047	55047	66047	67047	68047	69047
37	Contributions officielles	50042	51042	52042	53042	54042	55042	66042	67042	68042	69042
	Total des paiements de transferts	50046	51046	52046	53046	54046	55046	66046	67046	68046	69046
40	Total des paiements courants	50050	51050	52050	53050	54050	55050	66050	67050	68050	69050
C	Solde des opérations courantes:										
1	Commerce de marchandises	50051	51051	52051	53051	54051	55051	66051	67051	68051	69051
	Services:										
3	Production d'or pour l'exportation	50217	51217	52217	53217	54217	55217	66217	67217	68217	69217
4	Voyages	50218	51218	52218	53218	54218	55218	66218	67218	68218	69218
15	Intérêts et dividendes	50219	51219	52219	53219	54219	55219	66219	67219	68219	69219
21	Transports	50220	51220	52220	53220	54220	55220	66220	67220	68220	69220
23	Autres services	50221	51221	52221	53221	54221	55221	66221	67221	68221	69221
27	Retenues fiscales	50222	51222	52222	53222	54222	55222	66222	67222	68222	69222
28	Solde des services	50056	51056	52056	53056	54056	55056	66056	67056	68056	69056
29	Solde des opérations sur biens et services	50058	51058	52058	53058	54058	55058	66058	67058	68058	69058
	Soldes de transferts:										
	Successions et capitaux de migrants	50223	51223	52223	53223	54223	55223	66223	67223	68223	69223
	Transferts publics et privés	50224	51224	52224	53224	54224	55224	66224	67224	68224	69224
	Contributions officielles	50225	51225	52225	53225	54225	55225	66225	67225	68225	69225
	Retenues fiscales	50226	51226	52226	53226	54226	55226	66226	67226	68226	69226
39	Transferts nets	50057	51057	52057	53057	54057	55057	66057	67057	68057	69057
40	Solde total des opérations courantes	50055	51055	52055	53055	54055	55055	66055	67055	68055	69055

Notes: Les séries A3 et C3 ont été abandonnées au deuxième trimestre de 1968.

Les séries A2 et B10 (Aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.) sont accessibles sous le numéro Data Bank D50004.

TABLEAU 1.2. Numéros CANSIM des postes de la balance canadienne des paiements internationaux
Compte de capital — Chiffres annuels

N° de poste	Détail	Tous les non-résidents	États-Unis	Royaume-Uni	Jusqu'au 31 décembre 1972			À partir du 1 ^{er} janvier 1973			
					Reste de la zone sterling	Autres O.C.D.E. (Europe)	Tous les autres non-résidents	Communauté économique européenne sauf R.-U.	Japon	Autres O.C.D.E.	Tous les autres non-résidents
	Numéros de matrice	273	274	275	276	277	278	2329	2330	2331	2332
		Les numéros sont précédés de la lettre D									
D	Investissements directs:										
21	Au Canada	50060	51060	52060	53060	54060	55060	66060	67060	68060	69060
25	À l'étranger	50064	51064	52064	53064	54064	55064	66064	67064	68064	69064
	Transactions de portefeuille:										
	Sur valeurs canadiennes:										
	En circulation:										
30	Obligations	50177	51068	52068	53068	54068	55068	66068	67068	68068	69068
31	Actions	50076	51076	52076	53076	54076	55076	66076	67076	68076	69076
32	Nouvelles émissions		51084	52084	53084	54084	55084	66084	67084	68084	69084
	Obligations	50178
	Actions	50086
33	Remboursements		51092	52092	53092	54092	55092	66092	67092	68092	69092
	Obligations	50179
	Actions	50087
	Total - Obligations	50151
	Total - Actions	50085
	Sur valeurs étrangères:										
35	Valeurs en circulation	50100	51100	52100	53100	54100	55100	66100	67100	68100	69100
37	Nouvelles émissions	50108	51108	52108	53108	54108	55108	66108	67108	68108	69108
38	Remboursements	50116	51116	52116	53116	54116	55116	66116	67116	68116	69116
	Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada:										
40	Avances:										
41	Gouvernements nationaux	50124	51124	52124	53124	54124	55124	66124	..	68124	69124
42	Organismes internationaux financiers	50126	55126	69126
44	Remboursements:										
45	Prêts et avances de l'après-guerre	50127	51127	52127	53127	54127	55127	66127	..	68127	69127
46	Prêts et avances de guerre	50129	..	52129	55129
48	Traité du fleuve Columbia	50130	51130
49	Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada	50132	51132	52132	53132	54132	55132	66132	67132	68132	69132
50	Autres transactions sur capitaux à long terme	50150	51150	52150	53150	54150	55150	66150	67150	68150	69150
51	Emprunts à long terme des sociétés de financement, n.c.a.	50140	51140	52140	53140	54140	55140
52	Autres	50150	51150	52150	53150	54150	55150
E 1	Solde des mouvements de capitaux à long terme	50187	51187	52187	53187	54187	55187	66187	67187	68187	69187
D 60	Avoirs des résidents en monnaies étrangères	50158	51158	52158	53158	54158	55158
61	Position nette en devises des banques vis-à-vis des non-résidents	50159	51159	52159	53159	54159	55159	66159	67159	68159	69159
65	Devises détenues à l'étranger par le secteur non bancaire	50169	51160	52160	53160	54160	55160	66160	67160	68160	69160
	Avoirs des non-résidents en:										
71	Dépôts en dollars canadiens	50152	51152	52152	53152	54152	55152	66152	67152	68152	69152
72	Engagements à vue du gouvernement canadien	50154	51154	52154	53154	54154	55154	66154	67154	68154	69154
74	Bons du Trésor canadiens	50156	51156	52156	53156	54156	55156	66156	67156	68156	69156
	Effets commerciaux canadiens, etc.	50166	51166	52166	53166	54166	55166	66166	67166	68166	69166
75	Effets commerciaux	50167	51167	52167	53167	54167	55167	66167	67167	68167	69167
77	Autres effets à court terme	50169	51169	52169	53169	54169	55169	66169	67169	68169	69169
76	Effets des sociétés de financement canadiennes	50168	51168	52168	53168	54168	55168	66168	67168	68168	69168
81	Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents	50176	51176	52176	53176	54176	55176	66176	67176	68176	69176
82	Autres transactions sur capitaux à court terme	50186	51186	52186	53186	54186	55186	66186	67186	68186	69186
E 2	Solde des mouvements de capitaux à court terme	50188	51188	52188	53188	54188	55188	66188	67188	68188	69188
E 3	Solde total des opérations en capital	50189	51189	52189	53189	54189	55189	66189	67189	68189	69189
F	Solde global des opérations courantes et en capital	50190	51190	52190	53190	54190	55190	66190	67190	68190	69190
G	Solde réglé par transferts de change	..	51191	52191	53191	54191	55191	66191	67191	68191	69191
J	Allocation de droits de tirage spéciaux	50210	55210	69210
K	Mouvements monétaires officiels nets:										
1	Variations des avoirs officiels en or et en devises	50192	51192	52192	53192	54192	55192
2	Variations de la position nette au Fonds monétaire international	50196	55196
3	Autre aide financière internationale spéciale	50198	51198	52198	53198	54198	55198
4	Total des mouvements monétaires officiels (K1 à K3)	50199	51199	52199	53199	54199	55199
4	Réserves officielles internationales	50213	51213	52213	53213	54213	55213	66213	67213	68213	69213
5	Engagements monétaires officiels	50214	51214	52214	53214	54214	55214	66214	67214	68214	69214
6	Mouvements monétaires officiels nets	50212	51212	52212	53212	54212	55212	66212	67212	68212	69212

Notes: Série D48 de 1964 à 1973 seulement.
Série D49 comprise dans D50 avant 1962.
Série D50 doit comprendre D51 de 1952 à 1966 pour être comparable.

Série D51 distincte de D52 seulement de 1952 à 1966.
Série D60 abandonnée en 1963.
Série D61 introduite en 1964.

Série D65 introduite en 1964.
Séries K1 à K4 abandonnées en 1960.
Séries K4 à K6 introduites en 1961.

TABLEAU 1.3. Numéros CANSIM des postes de la balance canadienne des paiements internationaux

Compte courant — Chiffres trimestriels

N° de poste	Détail	Compte courant — Chiffres trimestriels										
						Jusqu'au 31 décembre 1972			À partir du 1 ^{er} janvier 1973			
		Tous les non-résidents	États-Unis	Royaume-Uni		Reste de la zone sterling	Autres O.C.D.E. (Europe)	Tous les autres non-résidents	Communauté économique européenne sauf R.-U.	Japon	Autres O.C.D.E.	Tous les autres non-résidents
Chiffres désaisonnalisés	Chiffres non désaisonnalisés											
Numéros de matrice		1363	279	280	281	282	283	284	2325	2326	2327	2328
Les numéros sont précédés de la lettre D												
A	Recettes courantes:											
1	Exportations de marchandises (après ajustement)	60501	50501	51501	52501	53501	54501	55501	66501	67501	68501	69501
	Recettes de services:											
3	Production d'or pour l'exportation	60505	50505	51505	52505	53505	54505	55505	66505	67505	68505	69505
4	Voyages	60506	50506	51506	52506	53506	54506	55506	66506	67506	68506	69506
15	Intérêts et dividendes	60508	50508	51508	52508	53508	54508	55508	66508	67508	68508	69508
	Intérêts	..	50509
	Dividendes	..	50510
21	Transports	60512	50512	51512	52512	53512	54512	55512	66512	67512	68512	69512
23	Autres recettes de services	60711	50516	51516	52516	53516	54516	55516	66516	67516	68516	69516
	Transactions du secteur public	..	50520
	Autres revenus	..	50521
	Transactions et services divers	..	50522
28	Total des recettes de services	60710	50502	51502	52502	53502	54502	55502	66502	67502	68502	69502
29	Total partiel: exportations de biens et services	60722	50503	51503	52503	53503	54503	55503	66503	67503	68503	69503
	Recettes de transferts:											
30	Successions et capitaux d'immigrants	60515	50515	51515	52515	53515	54515	55515	66515	67515	68515	69515
33	Transferts publics et privés	60713	50518	51518	52518	53518	54518	55518	66518	67518	68518	69518
38	Retenues fiscales	60726	50716
	Total des recettes de transferts	60712	50517	51517	52517	53517	54517	55517	66517	67517	68517	69517
40	Total des recettes courantes	60525	50525	51525	52525	53525	54525	55525	66525	67525	68525	69525
B	Paiements courants:											
1	Importations de marchandises (après ajustement)	60526	50526	51526	52526	53526	54526	55526	66526	67526	68526	69526
	Paiements de services:											
4	Voyages	60531	50531	51531	52531	53531	54531	55531	66531	67531	68531	69531
15	Intérêts et dividendes	60533	50533	51533	52533	53533	54533	55533	66533	67533	68533	69533
	Intérêts	..	50534
	Dividendes	..	50535
21	Transports	60537	50537	51537	52537	53537	54537	55537	66537	67537	68537	69537
23	Autres paiements de services	60715	50545	51545	52545	53545	54545	55545	66545	67545	68545	69545
	Transactions du secteur public	..	50527
	Autres revenus	..	50528
	Transactions et services divers	..	50529
27	Retenues fiscales	60725	50715
28	Total des paiements de services	60714	50544	51544	52544	53544	54544	55544	66544	67544	68544	69544
29	Total partiel: importations de biens et services	60723	50541	51541	52541	53541	54541	55541	66541	67541	68541	69541
	Paiements de transferts:											
30	Successions et capitaux d'émigrants	60540	50540	51540	52540	53540	54540	55540	66540	67540	68540	69540
33	Transferts publics et privés	60717	50547	51547	52547	53547	54547	55547	66547	67547	68547	69547
37	Contributions officielles	60542	50542	51542	52542	53542	54542	55542	66542	67542	68542	69542
	Total des paiements de transferts	60716	50546	51546	52546	53546	54546	55546	66546	67546	68546	69546
40	Total des paiements courants	60550	50550	51550	52550	53550	54550	55550	66550	67550	68550	69550
C	Solde des opérations courantes:											
1	Commerce de marchandises	60551	50551	51551	52551	53551	54551	55551	66551	67551	68551	69551
	Services:											
3	Production d'or pour l'exportation	60701	50717
4	Voyages	60554	50718
15	Intérêts et dividendes	60556	50719
21	Transports	60557	50720
23	Autres services	60719	50721
27	Retenues fiscales	60727	50722
28	Solde des services	60718	50556	51556	52556	53556	54556	55556	66556	67556	68556	69556
29	Solde des opérations sur biens et services	60724	50558	51558	52558	53558	54558	55558	66558	67558	68558	69558
	Soldes de transferts:											
	Successions et capitaux de migrants	60558	50723
	Transferts publics et privés	60721	50724
	Contributions officielles	60709	50725
	Retenues fiscales	60728	50726
39	Transferts nets	60720	50557	51557	52557	53557	54557	55557	66557	67557	68557	69557
40	Solde total des opérations courantes	60555	50555	51555	52555	53555	54555	55555	66555	67555	68555	69555

Note: Les séries A3 et C3 ont été abandonnées au deuxième trimestre de 1968.

TABLEAU 1.4. Numéros CANSIM des postes de la balance canadienne des paiements internationaux

Compte de capital — Chiffres trimestriels

N ^o de poste	Détail	Tous les non-résidents	États-Unis	Royaume-Uni	Jusqu'au 31 décembre 1972			À partir du 1 ^{er} janvier 1973			
					Reste de la zone sterling	Autres O.C.D.E. (Europe)	Tous les autres non-résidents	Communauté économique européenne sauf R.-U.	Japon	Autres O.C.D.E.	Tous les autres non-résidents
Numéros de matrice		279	280	281	282	283	284	2325	2326	2327	2328
Les numéros sont précédés de la lettre D											
D	Investissements directs:										
21	Au Canada	50560	51560	52560	53560	54560	55560	66560	67560	68560	69560
25	À l'étranger	50564	51564	52564	53564	54564	55564	66564	67564	68564	69564
	Transactions de portefeuille:										
	Sur valeurs canadiennes:										
	En circulation:										
30	Obligations	50677	51568	52568	53568	54568	55568	66568	67568	68568	69568
31	Actions	50576	51576	52576	53576	54576	55576	66576	67576	68576	69576
32	Nouvelles émissions	51584	52584	53584	54584	55584	66584	67584	68584	69584
	Obligations	50678
	Actions	50586
33	Remboursements	51592	52592	53592	54592	55592	66592	67592	68592	69592
	Obligations	50679
	Actions	50587
	Total - Obligations	50651
	Total - Actions	50585
	Sur valeurs étrangères:										
35	Valeurs en circulation	50600	51600	52600	53600	54600	55600	66600	67600	68600	69600
37	Nouvelles émissions	50608	51608	52608	53608	54608	55608	66608	67608	68608	69608
38	Remboursements	50616	51616	52616	53616	54616	55616	66616	67616	68616	69616
	Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada:										
40	Avances:										
41	Gouvernements nationaux	50624	51624	52624	53624	54624	55624	66624	..	68624	69624
42	Organismes internationaux financiers	50626	55626	69626
44	Remboursements:										
45	Prêts et avances de l'après-guerre	50629	51627	52627	53627	54627	55627	66627	..	68627	69627
46	Prêts et avances de guerre	50700	..	52629	55629
48	Traité du fleuve Columbia	50630	51630
49	Crédits à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada	50632	51632	52632	53632	54632	55632	66632	67632	68632	69632
50	Autres transactions sur capitaux à long terme	50650	51650	52650	53650	54650	55650	66650	67650	68650	69650
51	Emprunts à long terme des sociétés de financement, n.c.a.	50640	51640	52640	53640	54640	55640
52	Autres	50650	51650	52650	53650	54650	55650
E 1	Solde des mouvements de capitaux à long terme	50687	51687	52687	53687	54687	55687	66687	67687	68687	69687
D 60	Avoirs des résidents en monnaies étrangères	50658	51658	52658	53658	54658	55658
61	Position nette en devises des banques vis-à-vis des non-résidents	50659	51659	52659	53659	54659	55659	66659	67659	68659	69659
65	Devises détenues à l'étranger par le secteur non bancaire	50660	51660	52660	53660	54660	55660	66660	67660	68660	69660
	Avoirs des non-résidents en:										
71	Dépôts en dollars canadiens	50652	51652	52652	53652	54652	55652	66652	67652	68652	69652
72	Engagements à vue du gouvernement canadien	50654	51654	52654	53654	54654	55654	66654	67654	68654	69654
74	Bons du Trésor canadiens	50656	51656	52656	53656	54656	55656	66656	67656	68656	69656
	Effets commerciaux canadiens, etc.	50666	51666	52666	53666	54666	55666	66666	67666	68666	69666
75	Effets commerciaux	50667	51667	52667	53667	54667	55667	66667	67667	68667	69667
77	Autres effets à court terme	50669	51669	52669	53669	54669	55669	66669	67669	68669	69669
76	Effets des sociétés de financement canadiennes	50668	51668	52668	53668	54668	55668	66668	67668	68668	69668
81	Autres engagements des sociétés de financement canadiennes auprès des non-résidents	50676	51676	52676	53676	54676	55676	66676	67676	68676	69676
82	Autres transactions sur capitaux à court terme	50686	51686	52686	53686	54686	55686	66686	67686	68686	69686
E 2	Solde des mouvements de capitaux à court terme	50688	51688	52688	53688	54688	55688	66688	67688	68688	69688
E 3	Solde total des opérations en capital	50689	51689	52689	53689	54689	55689	66689	67689	68689	69689
F	Solde global des opérations courantes et en capital	50690	51690	52690	53690	54690	55690	66690	67690	68690	69690
G	Solde réglé par transferts de change	51691	52691	53691	54691	55691	66691	67691	68691	69691
J	Allocation de droits de tirage spéciaux	50710	55710	69710
K	Mouvements monétaires officiels nets:										
1	Variation des avoirs officiels en or et en devises	50692	51692	52692	53692	54692	55692
2	Variation de la position nette au Fonds monétaire international	50696	55696
3	Autre aide financière internationale spéciale	50698	51698	52698	53698	54698	55698
4	Total des mouvements monétaires officiels (K1 à K3)	50699	51699	52699	53699	54699	55699
4	Réserves officielles internationales	50713	51713	52713	53713	54713	55713	66713	67713	68713	69713
5	Engagements monétaires officiels	50714	51714	52714	53714	54714	55714	66714	67714	68714	69714
6	Mouvements monétaires officiels nets	50712	51712	52712	53712	54712	55712	66712	67712	68712	69712

Notes: Série D48 de 1964 à 1973 seulement.
Série D49 comprise dans D50 avant 1962.
Série D50 doit comprendre D51 de 1952 à 1966 pour être comparable.

Série D51 distincte de D52 seulement de 1952 à 1966.
Série D60 abandonnée en 1963.
Série D61 introduite en 1964.

Série D65 introduite en 1964.
Séries K1 à K4 abandonnées en 1960.
Séries K4 à K6 introduites en 1961.

ANNEXE 2

Relations entre les statistiques du bilan des investissements internationaux et celles de la balance des paiements

Le tableau 2.1 est issu d'un rapprochement de renseignements identifiés qui proviennent surtout de la balance des paiements et qui portent sur les sources de variation des avoirs et engagements extérieurs du Canada; il introduit certaines hypothèses concernant les autres facteurs qui interviennent à ce chapitre.

Le tableau présente d'abord la valeur comptable des éléments du bilan canadien des investissements internationaux à la fin de 1945, ainsi que les chiffres correspondants à la fin de 1974. Des données ventilées sur sept colonnes relient ces estimations. Les deux premières colonnes indiquent les mouvements de capitaux au cours de la période de 29 ans: la colonne 2 les présente à peu près comme les publications *La balance canadienne des paiements internationaux, 1973-1974*¹ et *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, premier trimestre 1978*², tandis que la colonne 3 donne les changements de classification qui doivent être effectués dans les flux de capitaux pour les rendre conformes aux catégories définies pour le bilan des investissements. Les colonnes 4 à 8 reflètent successivement les effets d'autres reclassifications des avoirs et engagements dans le cadre du bilan des investissements, des ajustements de valeur auxquels ils sont soumis, de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, des migrations et legs identifiés, des variations des taux de change et des estimations des bénéfices non répartis.

Les pages qui suivent décrivent les variations de chacune des catégories de l'actif et du passif du Canada et donnent des indications sur la qualité des estimations.

Actif du Canada - La valeur comptable des investissements directs du Canada à l'étranger a augmenté de \$8.6 milliards au cours de la période de vingt-neuf ans, ce qui comprend des sorties de capitaux du Canada totalisant \$4.4 milliards. Les reclassifications du bilan des investissements ont majoré ce chiffre de \$0.6 milliard, tandis que les ajustements de valeur ont fait diminuer de \$0.5 milliard les investissements directs à l'étranger. Les valeurs comptables initiales des investissements directs étaient évidemment en monnaies étrangères, mais les estimations sont présentées en dollars canadiens. On a estimé que les variations des taux de change ont ajouté \$0.1 milliard au cours de la période à la valeur comptable en dollars

canadiens. Le reste de l'augmentation (\$3.9 milliards) a été attribué aux bénéfices non répartis qui sont dus à l'étranger.

Les placements de portefeuille à l'étranger ont progressé de \$3.3 milliards, dont \$0.7 milliard ont pris la forme de sorties nettes de capitaux. Le solde net des reclassifications à l'intérieur du bilan des investissements, à la colonne 3, a été nul du fait qu'une acquisition de plus de \$0.2 milliard de valeurs mobilières étrangères, en vertu d'offres d'échange contre des actions de sociétés canadiennes, a été compensée par des déductions nettes de \$0.2 milliard également dues à ce que des placements de portefeuille canadiens sont devenus des investissements directs à l'étranger. Les ajustements de valeur de la colonne 5, qui traduisent la différence (depuis 1968) entre les valeurs auxquelles ont été effectuées les transactions de portefeuille et les valeurs comptables correspondantes des investissements, ont contribué pour \$0.3 milliard aux placements de portefeuille à l'étranger. Le reste, \$2.3 milliards, a été attribué aux bénéfices non répartis réalisés sur des placements de portefeuille. Il convient toutefois de souligner que ce chiffre comprend aussi la différence entre les valeurs effectives des transactions (employées dans les estimations de la balance des paiements) et les valeurs comptables sous-jacentes des placements avant 1968.

Les placements divers à l'étranger, qui étaient négligeables à la fin de 1945, se sont élevés à \$3.1 milliards à la fin de 1974. Plus de la moitié de l'augmentation a été comprise dans les flux de capitaux enregistrés entre 1962 et 1974 au titre des crédits à l'exportation à moyen et à long terme consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada. On a supposé qu'environ \$1.1 milliard étaient inclus dans les autres transactions sur capitaux à long terme, qui ont donc toutes été indiquées à la colonne 2 comme des éléments de passif liés aux divers placements étrangers au Canada. Le reste de l'accroissement, \$0.2 milliard, a été attribué aux ajustements de valeur, surtout du fait que les établissements bancaires à l'étranger ont été pris en compte pour la première fois.

Les crédits et souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux (à l'exclusion du F.M.I.) sont passés de \$0.7 milliard à \$2.6 milliards au cours de la période de vingt-neuf ans. De cette hausse, \$1.4 milliard représentent les flux de capitaux inscrits à la colonne 2 et relatifs aux prêts, avances et souscriptions du gouvernement, ainsi qu'aux

¹ n° 67-201 au catalogue.

² n° 67-001 au catalogue.

TABLEAU 2.1. Bilan canadien des investissements internationaux à la fin des années 1945 et 1974, et estimations de certains facteurs de variation

	Valeur comptable à la fin de 1945	Mouvements de capitaux 1946-1974		Autres facteurs de variation				Valeur comptable à la fin de 1974	
		Chiffres publiés	Reclassifications	Reclassifications du bilan des investissements, etc. ¹	Ajustements de valeur	L'entrée de Terre-Neuve, migrations et legs identifiés	Effets des variations des taux de change		Bénéfices non répartis
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	en milliards de dollars								
Actif									
Investissements directs	0.7	4.4	—	0.6	- 0.5	—	0.1	3.9	9.3
Placements de portefeuille	0.6	0.7	—	—	0.3 ²	—	—	2.3 ²	3.9
Placements divers	—	1.8	1.1	—	0.2	—	—	—	3.1
Crédits du gouvernement du Canada	0.7	0.8	0.3	—	0.2 ³	—	—	—	2.0
Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux	—	0.6	—	—	—	—	—	—	0.6
Investissements canadiens à long terme à l'étranger	2.0	8.4	1.5	0.6	0.2	—	0.1	6.2	18.9
Réserves monétaires officielles nettes	1.7	4.2	—	—	0.3	—	- 0.4	—	5.8
Autres avoirs canadiens de devises à court terme	0.1	2.8	—	0.5	—	—	0.2	—	2.7
Créances à court terme n.c.a.	0.1	5.2 ⁴	4.7	0.5	- 0.4 ⁵	—	—	—	10.1
Actif brut	3.9	20.5	6.2	0.6	—	—	- 0.1	6.2	37.5
Passif									
Investissements directs	2.7	14.2	2.5	- 1.9	- 0.1	0.1	—	18.5	36.1
Obligations publiques	1.7	10.2	—	—	—	0.1	- 0.3	—	11.6
Autres placements de portefeuille	2.4	5.0	1.6	- 1.5	—	—	- 0.1	5.0 ⁶	9.2
Placements divers	0.3	2.0	1.2	—	- 0.1 ⁶	—	—	—	3.4
Investissements étrangers à long terme du Canada	7.1	31.4	2.1	- 3.4	- 0.2	0.2	- 0.5	23.6	60.3
Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger	0.2	—	—	3.6	- 0.5	—	—	—	3.3
Engagements officiels sous forme de DTS	—	0.4	—	—	—	—	—	—	0.4
Total des engagements à long terme	7.3	31.8	2.1	0.2	- 0.7	0.2	- 0.5	23.6	64.0
Avoirs des non-résidents en dollars canadiens	0.3	1.8	—	—	—	—	—	—	2.0
Engagements à court terme des sociétés de financement	—	1.4	—	—	—	—	—	—	1.4
Dettes à court terme n.c.a.	0.6	0.3 ⁴	4.0	0.4	—	—	—	—	5.4
Passif brut	8.2	35.3	6.2	0.6	- 0.8	0.2	- 0.5	23.6	72.6
Endettement international net	4.2	14.7	—	—	- 0.8	0.2	- 0.4	17.4	35.3

Nota: Les chiffres ayant été arrondis séparément, les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme de leurs éléments.

¹ La colonne 4 tient compte, en plus des reclassifications, des transactions compensatoires impliquant un échange d'avoirs et d'engagements entre résidents et non-résidents qui n'ont pas été incluses dans les mouvements de capitaux.

² Avant 1968, aucun ajustement n'a été fait à l'égard de la différence nette entre les valeurs des transactions et les valeurs comptables des placements de portefeuille à l'étranger, qui figurent par conséquent avec les bénéfices non répartis, qui figurent par conséquent avec les bénéfices non répartis pour la période 1946-67.

³ Principalement des intérêts reportés.

⁴ La série de mouvements de capitaux D82 est indiquée comme une créance.

⁵ Écarts.

⁶ Aucun ajustement n'a été fait à l'égard de la différence nette entre les valeurs des transactions et les valeurs comptables, qui figurent par conséquent avec les bénéfices non répartis.

transactions liées au Traité du fleuve Columbia; il a cependant fallu ajouter \$0.3 milliard à la colonne 3 pour obtenir le chiffre brut de ces transactions, qui avaient été enregistrées sur une base nette dans la balance des paiements. La colonne 5 indique \$0.2 milliard d'ajustements de valeur, associés surtout à des reports d'intérêts qui ont été comptabilisés dans le bilan des investissements mais pas dans la balance des paiements.

Ces catégories d'actif couvrent tous les investissements à long terme du Canada à l'étranger. En somme, leur croissance, de \$2.0 milliards à la fin de 1945 à \$18.9 milliards à la fin de 1974, est imputable à des flux de capitaux à raison de \$9.9 milliards (y compris \$1.5 milliard de flux reclassés) et aux bénéfices non répartis à concurrence peut-être de \$6.2 milliards, \$0.9 milliard étant dus par ailleurs à des reclassifications du bilan des investissements, à des ajustements de valeur et à des fluctuations des taux de change.

Dans les avoirs canadiens à court terme à l'étranger, l'actif monétaire officiel net a crû de \$4.1 milliards au cours de la période de vingt-neuf ans. Les ajustements de valeur indiqués à la colonne 5 (\$0.3 milliard) ont été dus aux réévaluations des avoirs en or du Canada, l'once d'or fin étant passée d'approximativement 35 à 38 dollars américains en mai 1972 et à 42.22 dollars américains en octobre 1973. L'accroissement de ces avoirs monétaires a été réduit de \$0.4 milliard par l'incidence des fluctuations des taux de change, notamment à cause du rattachement officiel, à partir du 1^{er} juillet 1974, de la valeur de ces avoirs à un panier de 16 devises calculé par le Fonds monétaire international.

Les autres avoirs canadiens de devises à court terme se sont accrus de \$2.6 milliards; les mouvements de capitaux correspondants ont été à l'origine d'une augmentation de \$2.8 milliards, mais \$0.5 milliard en ont été déduits à cause d'une reclassification liée à un changement de traitement, dans le cas des opérations en devises des banques à charte. La solde de \$0.2 milliard représentait les effets des variations des taux de change.

Les créances à court terme ont progressé de \$10 milliards pendant la période de vingt-neuf ans, dont environ \$5.2 milliards sont imputables aux flux de capitaux décrits comme autres transactions sur capitaux à court terme; cette série comprend les créances et les dettes exigibles, mais aussi le poste d'équilibre comptable de la balance des paiements qui représente la différence entre les chiffres enregistrés pour les transactions courantes, les opérations en capital et les mouvements des réserves, englobant ainsi toutes les transactions non identifiées. Il a fallu reclasser des mouvements de capitaux s'élevant au total à \$4.7

milliards; il s'agissait notamment d'effectuer des transferts pour compenser la variation de la catégorie de passif des divers placements étrangers au Canada (en s'appuyant sur l'hypothèse que certains flux avaient été mal classés quant à leur échéance), de mettre en valeurs brutes les créances et dettes exigibles à court terme de façon à obtenir un montant suffisant pour équilibrer la variation de la dernière catégorie, et de prendre en compte certaines révisions de mouvements de capitaux qui n'avaient pas été publiées au moment de la préparation du tableau. Enfin, il y a eu une reclassification de \$0.5 milliard (colonne 4) due au changement de traitement pour les données bancaires (voir le paragraphe précédent). Tous ces changements ont eu pour effet de faire passer dans la catégorie des créances à court terme toutes les divergences contenues dans le tableau 2.1; ces divergences sont annulées par une écriture négative de \$0.4 milliard passée dans les ajustements de valeur de la colonne 5.

Ceci met fin à l'étude des variations de l'actif brut à l'étranger. En bref, les avoirs bruts sont passés de \$3.9 milliards à la fin de 1945 à \$37.5 milliards à la fin de 1974. Les facteurs de cette progression ont été des mouvements de capitaux (reclassés) totalisant \$26.8 milliards, des bénéfices non répartis de \$6.2 milliards, ainsi qu'une majoration de \$0.6 milliard due aux reclassifications et aux ajustements de valeur et une déduction de \$0.1 milliard causée par les fluctuations des taux de change.

Passif du Canada - La valeur comptable des investissements directs étrangers au Canada s'est accrue de \$33.4 milliards au cours des vingt-neuf années; ce montant comprenait des entrées nettes de capitaux se situant à \$14.2 milliards d'après les chiffres publiés. La colonne 3 indique d'autres entrées de capitaux de \$2.5 milliards; il s'agit de flux provenant de parties non apparentées (mais considérés comme des investissements directs dans le bilan des investissements parce qu'ils viennent du pays dit "de contrôle") et de révisions qui avaient été apportées aux mouvements de capitaux d'investissements directs, mais n'avaient pas été publiées au moment de la préparation du tableau. Les reclassifications internes du bilan des investissements (colonne 4) ont réduit le total de \$1.9 milliard; elles comprenaient des déductions relatives aux parts détenues par des non-résidents dans les investissements canadiens à l'étranger par l'intermédiaire d'investissements directs au Canada (qui sont indiqués séparément), des majorations des investissements directs dues au fait que des actions de sociétés mères étrangères ont été émises au profit de résidents en vertu d'offres d'échange, des changements de classification entre les investissements directs et les placements de portefeuille étrangers au Canada, et une diminution relative à des dettes exigibles à court terme des sociétés de financement, qui avaient été classées dans le passif à

long terme. Un certain nombre d'ajustements de valeur, visant notamment à tenir compte de ce que les flux de capitaux entre parties non apparentées (colonne 3) ont été passés des valeurs des transactions aux variations consécutives des valeurs comptables, ont réduit de \$0.1 milliard les investissements directs au Canada. On a ajouté environ \$0.1 milliard à la suite de l'union de Terre-Neuve au Canada, les investissements directs des pays tiers à Terre-Neuve étant devenus des investissements directs étrangers au Canada. Enfin, dernier facteur de variation, les bénéfices non répartis réalisés au Canada sur des investissements directs étrangers ont été estimés à \$18.5 milliards au total pour la période de vingt-neuf ans.

La part des dettes obligataires du secteur public canadien qui est détenue par des étrangers a crû, d'après les estimations, de \$1.7 à \$11.6 milliards pendant la période. De cette augmentation, environ \$10.2 milliards sont imputables aux entrées nettes de capitaux au Canada et presque \$0.1 milliard à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. On a estimé que les fluctuations des taux de change avaient fait diminuer les totaux d'environ \$0.3 milliard.

Les autres placements de portefeuille au Canada se sont élevés de \$2.4 à \$9.2 milliards. D'après les chiffres publiés, les entrées nettes de capitaux ont totalisé environ \$5.0 milliards au cours de la période, mais aux fins de la présente étude, approximativement \$1.6 milliard ont été reclassés dans les investissements directs étrangers au Canada; ce chiffre comprenait les placements de portefeuille dans des entreprises contrôlées par des résidents du pays d'où provenaient les capitaux (ces flux, d'après les concepts du bilan des investissements, sont considérés comme des investissements directs). Les reclassifications au sein du bilan des investissements (colonne 4) ont donné lieu à une diminution des totaux de \$1.5 milliard. Cette baisse est surtout imputable au fait que la part détenue par les non-résidents dans les investissements canadiens à l'étranger par l'intermédiaire de placements de portefeuille au Canada est passée dans une catégorie distincte du bilan des investissements, bien qu'on y ait aussi relevé des transferts entre les investissements directs et les placements de portefeuille au Canada. Les fluctuations des taux de change ont réduit le total de \$0.1 milliard selon les estimations. Le reste de l'augmentation (\$5.0 milliards) a été attribué aux bénéfices non répartis sur des placements de portefeuille étrangers, mais il faut à nouveau souligner que ce chiffre traduit des différences entre les valeurs des transactions sur titres de portefeuille et les valeurs comptables des investissements correspondants, différences dont on n'a pas pu spécifiquement tenir compte.

Les placements divers des non-résidents au Canada se sont accrus de \$3.1 milliards. Les entrées

nettes au titre des "autres" transactions sur capitaux à long terme ont totalisé \$2.0 milliards pour la période de vingt-neuf ans, et les mouvements de capitaux reclassés dans d'autres catégories ont été à l'origine de \$1.2 milliard. Les ajustements de valeur (\$0.1 milliard) représentaient l'amortissement, à partir de 1968, des paiements qu'effectuaient les États-Unis en vertu du Traité du fleuve Columbia et qui étaient comptabilisés dans le bilan des investissements mais pas dans la balance des paiements. Lors de la ventilation des séries publiées pour les autres transactions sur capitaux à long terme, certains éléments ont été transférés dans les placements divers à l'étranger, dans les crédits et souscriptions du gouvernement canadien aux organismes financiers internationaux (passage en valeurs brutes des transactions relatives au Traité du fleuve Columbia) et dans les investissements directs étrangers au Canada (prêts consentis par des parties non apparentées mais correspondant à la définition des investissements directs employée dans le bilan). Enfin, le solde inexpliqué des autres transactions a été transféré dans les créances exigibles à court terme, en supposant que certains flux avaient été mal classés quant à l'échéance.

Les catégories de passif qui viennent d'être décrites couvrent tous les investissements à long terme au Canada. En résumé, l'augmentation de \$53.2 milliards au cours des vingt-neuf ans observés s'explique à concurrence de \$33.5 milliards par des flux de capitaux (reclassés) et d'environ \$23.6 milliards par les bénéfices non répartis revenant à des non-résidents. Les reclassifications du bilan des investissements (colonne 4) ont fait diminuer le total de \$3.4 milliards, l'union de Terre-Neuve avec le reste du Canada et les migrations et legs identifiés l'ont fait augmenter de \$0.2 milliard, et les variations des taux de change l'ont fait baisser de \$0.5 milliard.

La part des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger est passée de \$0.2 milliard à \$3.3 milliards. Les reclassifications des investissements directs et des placements de portefeuille à l'intérieur du bilan (colonne 4) traduisent cette augmentation.

Des engagements officiels de \$0.4 milliard, liés à l'allocation de droits de tirage spéciaux, apparaissent dans les données sur les mouvements de capitaux de la colonne 2.

Les avoirs des non-résidents en dollars canadiens ont augmenté de \$0.3 milliard à \$2.0 milliards à la suite d'afflux de capitaux de \$1.8 milliard.

Toujours en raison d'entrées de capitaux, les engagements à court terme des sociétés de financement se sont élevés à \$1.4 milliard à la fin de 1974.

Les autres dettes exigibles à court terme ont augmenté de \$4.8 milliards. Les entrées de capitaux dues à la vente d'effets (commerciaux et autres) à court terme se sont chiffrées à \$0.3 milliard. Comme cela a déjà été mentionné, la catégorie des autres mouvements de capitaux à court terme avait d'abord été imputée aux créances exigibles à court terme; un chiffre de \$4.0 milliards a donc été inscrit comme une reclassification à la colonne 3, pour représenter le passage des séries initiales en valeurs brutes. On a aussi ajouté \$0.4 milliard à la colonne 5, au titre d'une reclassification de créances initialement inscrites à long terme dans le bilan des investissements.

Ceci met fin à l'étude des facteurs de variation du passif brut du Canada. En résumé, les engagements

envers des non-résidents sont passés de \$8.2 milliards à la fin de 1945 à \$72.8 milliards à la fin de 1974. Les principaux facteurs de cette croissance ont été des mouvements de capitaux de \$41.5 milliards (après reclassification) et des bénéfices non répartis d'environ \$23.6 milliards qui ont été dus pendant la période à des non-résidents.

L'endettement net du Canada à l'égard du reste du monde s'est ainsi accru de \$31.1 milliards au cours des vingt-neuf ans, ce qui représente un déficit des opérations courantes de \$14.7 milliards (correspondant évidemment à l'entrée nette de capitaux) et des bénéfices non répartis de \$17.4 milliards, moins \$1.0 milliard dû à d'autres facteurs.

ANNEXE 3

Liens avec les comptes nationaux des revenus et des dépenses

Le tableau 3.1 reprend les rubriques du tableau 60 de la publication annuelle des comptes nationaux des revenus et des dépenses, "Opérations courantes avec les non-résidents d'après les comptes nationaux des revenus et des dépenses - Rapprochement avec la balance canadienne des paiements internationaux", en indiquant à titre d'exemple les données de 1974.

Dans la brève description donnée à la partie I, il a été dit que jusqu'à une date assez récente, les liens entre la balance des paiements et les comptes nationaux des revenus et des dépenses n'étaient pas très bien établis et que les utilisateurs des bulletins historiques de la balance des paiements doivent procéder à un certain nombre d'ajustements. Il faut notamment (pour certaines parties des anciens dossiers) ajouter les retenues fiscales prélevées sur les gains des non-résidents aux importations de biens et services et aux transferts courants provenant de l'étranger. Cet ajustement revient en fait à attribuer ces retenues à la rémunération des facteurs de production non résidents: or, s'il est vrai que les retenues fiscales représentent une partie de cette rémunération, elles n'en constituent pas moins un paiement de transfert (versement d'impôt) des non-résidents au gouvernement canadien. Ce n'est que dans les récentes publications de la balance des paiements que cet aspect a été comptabilisé.

Dans certains bulletins antérieurs de la balance des paiements, l'aide mutuelle aux pays de l'O.T.A.N.

apparaît à la fois du côté des recettes et de celui des paiements du compte courant. Ces écritures doivent être éliminées dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses, car les montants en question représentent la fourniture de biens et services qui ont déjà été comptabilisés comme une production canadienne dans les dépenses publiques (militaires) en biens et services, au cours de la période courante ou au cours d'une période antérieure. Les ajustements s'annulent (puisqu'ils amputent les recettes et les paiements courants de montants identiques) et n'ont aucune incidence sur la Dépense nationale brute.

Au cours de la guerre et au début de la période d'après-guerre, les données de base de la balance des paiements ont fait l'objet de plusieurs ajustements pour être adaptées aux comptes nationaux des revenus et des dépenses. Cet aspect (entre autres) des transactions avec les non-résidents est expliqué plus en détail au chapitre 8 de la publication n° 13-549 au catalogue, *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses*, (Volume 3), et dans la note de la partie VI relative à Terre-Neuve.

L'emploi du tableau de rapprochement peut soulever certaines difficultés, si l'on ne prend pas certaines précautions, et les différences entre les calendriers des révisions des deux ensembles de comptes peuvent engendrer d'autres complications. À titre d'exemple, le lecteur peut consulter les notes relatives au tableau 3.1.

**TABLEAU 3.1. Opérations courantes avec les non-résidents d'après les comptes nationaux des revenus et des dépenses —
Rapprochement avec la balance canadienne des paiements internationaux, 1974**

(Rubriques du tableau 60 de la publication annuelle des comptes nationaux des revenus et des dépenses —
références à d'autres tableaux et notes)

Rubriques	en millions de dollars	Notes
Recettes		
1. "Recettes courantes" d'après la balance canadienne des paiements internationaux.	40,259	Source: <i>Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, premier trimestre de 1976</i> (n° 67-001 au catalogue).
2. Moins: Successions et capitaux des immigrants en provenance de l'étranger.	- 702	Les révisions mineures pour les années 1937 à 1945 n'ont pas été intégrées dans les comptes nationaux. Les données révisées pour les années à partir de 1937 sont (en millions de dollars) 3, 5, 10, 24, 15, 11, 8, 11 et 19.
3. Autres ajustements	-	Il s'agit notamment de déductions (en millions de dollars) de 1,002, 518, 960 et 858 pour les années 1942 à 1945 respectivement, au titre des dépenses publiques pour l'aide mutuelle, l'A.N.U.S.R. et le secours militaire, étant donné que pendant les années de guerre, ces sommes ont été inscrites avec les dépenses publiques en biens et services dans les comptes nationaux. Y figurent aussi des ajustements relatifs à Terre-Neuve de 1940 à 1948. Pour l'année 1968, l'ajustement s'explique en partie par le fait que l'or non monétaire est mesuré différemment dans la balance des paiements après le premier trimestre de 1968; bien que cette manière de procéder ait été utilisée à partir de 1969 dans les comptes nationaux, des raisons d'ordre technique ont empêché la révision des données de 1968. Le reste de l'ajustement relatif à 1968 et la totalité de celui relatif à 1969 représentent des révisions mineures au commerce des marchandises et aux voyages, qui ne sont pas encore prises en considération dans les comptes nationaux.
4. Égale: Recettes courantes du Canada en provenance des non-résidents d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.	39,557	
5. Moins: Transferts courants reçus de l'étranger	- 653	Transferts publics et privés, retenues fiscales et pensions à partir de 1961. Les recettes de pensions, dont les chiffres sont disponibles de 1952 à 1960, n'ont pas encore été intégrées comme transferts dans les comptes nationaux.
6. Égale: Exportations de biens et services d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.	38,904	Chiffre publié dans les <i>Comptes nationaux des revenus et des dépenses, premier trimestre de 1976</i> (n° 13-001 au catalogue).
7. Marchandises	32,591	
8. Invisibles	6,313	
Paiements		
9. "Paiements courants" d'après la balance canadienne des paiements internationaux.	41,751	
10. Moins: Successions et capitaux des émigrants à destination de l'étranger.	- 168	Les révisions mineures pour les années 1937 à 1944 n'ont pas encore été intégrées dans les comptes nationaux. Les données révisées pour les années à partir de 1937 sont (en millions de dollars) 5, 5, 5, 9, 5, 4, 6 et 9.
11. Autres ajustements	-	Ajustements relatifs à Terre-Neuve de 1940 à 1948. Voir aussi la rubrique 3 pour 1968 et 1969.
12. Égale: Paiements courants du Canada aux non-résidents d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.	41,583	
13. Moins: Transferts courants versés à l'étranger	- 624	Transferts publics et privés, contributions officielles et pensions publiques versées à l'étranger.
14. Égale: Importations de biens et services d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.	40,959	Chiffre publié dans les <i>Comptes nationaux des revenus et des dépenses, premier trimestre 1976</i> (n° 13-001 au catalogue).
15. Marchandises	30,893	
16. Invisibles	10,066	
Soldes		
17. Excédent (+) ou déficit (-) du compte courant d'après la balance canadienne des paiements internationaux	- 1,492	Rubrique 1 moins rubrique 9.
18. Moins: Transferts nets de capitaux en provenance de l'étranger.	- 534	Solde des successions et des capitaux des migrants.
19. Autres ajustements nets	-	Rubrique 3 moins rubrique 11.
20. Égale: Excédent (+) ou déficit (-) du Canada au titre des opérations courantes avec les non-résidents d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.	- 2,026	Est aussi égal à la rubrique 4 moins la rubrique 12.

ANNEXE 4

Présentation des flux financiers

Le secteur "Reste du monde" des comptes des flux financiers, dont le tableau 4.1 donne un exemple avec les données de 1974, résume les opérations financières effectuées entre les résidents canadiens et ceux du reste du monde. Ce secteur est établi en groupant les transactions enregistrées dans la balance canadienne des paiements internationaux d'une façon qui permet de les adapter au cadre conceptuel des comptes des flux financiers.

Les flux financiers sont présentés du point de vue des non-résidents; ainsi, un excédent des importations sur les exportations de biens et services, présenté comme un solde négatif dans la balance des paiements, représente l'épargne étrangère dont peut disposer le Canada et se traduit par une augmentation des avoirs des non-résidents. Les transactions courantes qui apparaissent dans les flux financiers y figurent avec le signe inverse.

L'épargne intérieure nette (catégorie 1400 des flux financiers) indique l'épargne des non-résidents telle qu'elle apparaît dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses et correspond, dans les statistiques de la balance canadienne des paiements, au solde du compte courant moins les recettes nettes au titre des successions et des capitaux des migrants (avec le signe inverse).

Les achats nets d'actifs existants ou intangibles (catégorie 1800) prennent en compte les recettes nettes du Canada au chapitre des successions et des capitaux des migrants. Étant des transferts de capitaux, ces recettes ne font pas partie des revenus ou des dépenses de nature courante au sens des comptes nationaux, même si elles figurent au compte courant de la balance des paiements.

Une fois que ces transferts de capitaux ont été soustraits de l'épargne intérieure, il reste un excédent ou un déficit (égal au solde du compte courant de la balance des paiements, série C40, avec le signe inverse) à la catégorie 1900 (prêt net ou emprunt net) qui indique la capacité nette ou le besoin net de finance-

ment de l'économie: un excédent est investi dans des actifs financiers ou sert à réduire des engagements, tandis qu'un déficit est comblé par des emprunts ou une diminution des avoirs.

La variation de la catégorie 2000, qui donne l'investissement financier net, correspond à la différence entre la variation nette des actifs financiers et celle du passif. Dans les flux financiers, l'investissement financier net apparaît comme la somme des postes de la balance des paiements qui donnent le solde total des opérations en capital (série E3), de l'allocation de droits de tirage spéciaux (série J) et, avec le signe inverse, des mouvements monétaires officiels nets (série K6). Un chiffre négatif indique une sortie nette de capitaux du Canada à destination d'autres pays, traduisant une augmentation des engagements nets du secteur étranger, ce qui correspond pour le signe à la convention adoptée dans les statistiques de la balance des paiements.

La catégorie 4000 représente la divergence, c'est-à-dire la différence entre le prêt ou l'emprunt net (catégorie 1900) et l'investissement financier net (catégorie 2000), et reflète tous les écarts qui peuvent être engendrés par les décalages entre les révisions des comptes nationaux des revenus et des dépenses et celles du compte courant de la balance des paiements. Il convient de souligner que le poste d'équilibre comptable♦ (qui représente la différence entre les chiffres des transactions courantes, des opérations en capital et des mouvements de réserve, et englobe ainsi toutes les transactions non identifiées de la balance des paiements) est inclus dans les "autres éléments de l'actif financier", qui constituent la catégorie 2610.

Les rapprochements présentés aux tableaux 4.2 et 4.3 montrent les liens directs qui unissent les catégories du secteur "Reste du monde" des flux financiers et les postes du compte de capital de la balance des paiements. Actuellement, il n'existe pas de données distinctes pour les catégories suivantes:

Catégorie d'actif financier	Catégorie de passif	Titre
—	3311 ¹	Argent liquide et dépôts bancaires
—	3312 ¹	Dépôts dans les autres institutions
2320	3320	Comptes à recevoir/Comptes à payer
2321	3321	Crédit à la consommation
2322	3322	Effets commerciaux
2331	—	Prêts bancaires
—	3350	Papier de sociétés de financement et autre papier à court terme
—	3410	Hypothèques
2430	3430	Assurances-vie et rentes
2513	3513 ¹	Créances sur des entreprises asso- ciées publiques et engagements envers elles
—	3610	Autres éléments du passif

¹ Il est peu probable que ces catégories soient statistiquement significatives.

TABLE 4.1. Comptes des flux financiers: Reste du monde (secteur XIII), 1974

Tableau 2-40 des comptes des flux financiers

Numéro de catégorie	Catégorie	En millions de dollars
1100	Épargne brute	2,026
1400	Épargne nette	2,026
1500	Acquisition de capital non financier	534
1800	Achats nets d'actifs existants ou intangibles	534
1900	Prêt net ou emprunt net (1100-1500)	1,492
2000	Investissement financier net (2100-3100)	1,492
2100	Variation nette des actifs financiers	3,152
2310	Argent liquide et dépôts	443
2311	Argent liquide et dépôts bancaires	347
2312	Dépôts dans les autres institutions	5
2313	Devises et dépôts étrangers	91
2330	Prêts:	
2332	Autres prêts	302
2340	Bons du Trésor fédéraux	77
2350	Papier de sociétés de financement et autre papier à court terme	- 254
2410	Hypothèques	40
2420	Obligations	1,865
2421	Obligations fédérales	- 82
2422	Obligations provinciales	1,553
2423	Obligations municipales	146
2424	Autres obligations canadiennes	248
2510	Créances sur des entreprises associées:	
2512	Constituées	785
2520	Actions	- 139
2610	Autres éléments de l'actif financier	- 475
	a) Autres	- 475
	b) Droits de tirage spéciaux	-
2700	Réserves monétaires officielles (compensation)	-
3100	Variation nette du passif	1,660
3210	Réserves officielles de liquidités internationales	24
3211	Avoirs officiels en or et devises étrangères	- 157
3212	Fonds monétaire international, compte général	- 179
3213	Droits de tirage spéciaux	2
3310	Argent liquide et dépôts:	
3313	Devises et dépôts étrangers	- 765
3330	Emprunts	1,493
3331	Emprunts bancaires	584
3332	Autres emprunts	909
3410	Hypothèques	-
3510	Engagements envers des entreprises associées:	
3512	Constituées	763
3530	Investissements étrangers	- 32
3610	Autres éléments du passif	177
4000	Divergence (1900-2000)	-

Source: Comptes des flux financiers, quatrième trimestre de 1976 (n° 13-002 au catalogue).

TABLEAU 4.2. Rapprochement sommaire entre le secteur Reste du monde des comptes des flux financiers et la balance des paiements internationaux, 1974¹

N° de catégorie	Comptes des flux financiers	Flux de capitaux, allocation de DTS et mouvements monétaires officiels de la balance des paiements									
		D21	D25	D30	D31	D32	D33	D35	D37	D38	D40
		en millions de dollars									
	Actifs financiers										
2310	Argent liquide et dépôts:										
2311	Argent liquide et dépôts bancaires										
2312	Dépôts dans les autres institutions										
2313	Devises et dépôts étrangers										
2330	Prêts:										
2332	Autres prêts										
2340	Bons du Trésor fédéraux										
2350	Papier de sociétés de financement et autre papier à court terme										
2410	Hypothèques										
2420	Obligations:										
2421	Obligations fédérales			- 41		14		- 55			
2422	Obligations provinciales			50		1,713		- 210			
2423	Obligations municipales			8		234		- 96			
2424	Autres obligations canadiennes			24		448		- 224			
2510	Créances sur des entreprises associées:										
2512	Constituées	725									
2520	Actions				- 112	14		41			
2610	Autres éléments de l'actif financier:										
	a) Autres										
	b) Droits de tirage spéciaux										
2700	Réserves monétaires officielles (compensation)										
	Engagements										
3210	Réserves officielles de liquidités internationales:										
3211	Avoirs officiels en or et devises étrangères										
3212	Fonds monétaire international, compte général										
3213	Droits de tirage spéciaux										
3310	Argent liquide et dépôts:										
3313	Devises et dépôts étrangers										
3330	Emprunts:										
3331	Emprunts bancaires										
3332	Autres emprunts										- 350
3510	Engagements envers des entreprises associées:										
3512	Constituées		- 775								
3530	Investissements étrangers							73	- 39	12	
3610	Autres éléments du passif										
	Total	725	- 775	41	- 112	2,423	- 626	73	- 39	12	- 350

¹ Les conventions relatives aux signes sont celles de la balance des paiements et les mouvements monétaires officiels sont exprimés comme des flux de capitaux.Source: Éditions du quatrième trimestre de 1976 des *Comptes des flux financiers* (n° 13-002 au catalogue) et des *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux* (n° 53-001 au catalogue).

TABLEAU 4.2. Rapprochement sommaire entre le secteur Reste du monde des comptes des flux financiers et la balance des paiements internationaux, 1974¹

Flux de capitaux, allocation de DTS et mouvements monétaires officiels de la balance des paiements																	N° de catégorie	
D44	D48	D49	D50	D61	D65	D71	D72	D74	D75	D76	D77	D81	D82	J	K4	K5		Total
en millions de dollars																		
					- 26	558					- 177		- 8				347	2310
						5											5	2311
																		2312
				91													91	2313
																		2330
			159				45						98				302	2332
								77									77	2340
									53	94	107						254	2350
			40														40	2410
																		2420
																	- 82	2421
																	1,553	2422
																	146	2423
																	248	2424
																		2510
												60					785	2512
																	- 139	2520
			40										- 515				- 475	2610
																	-	
																	-	2700
																		3210
															157		157	3211
															- 179		- 179	3212
															- 2		- 2	3213
																		3310
				- 852	1,617												765	3313
			- 4	- 580													- 584	3330
33		- 558	- 9														- 909	3331
																		3332
																		3510
								34									- 763	3512
				- 13	- 1								- 22				32	3530
			- 177														- 177	3610
38	...	- 588	49	- 1,354	1,590	597	45	77	53	94	- 70	158	- 545	-	- 24	-	1,492	

¹ Les conventions relatives aux signes sont celles de la balance des paiements et les mouvements monétaires officiels sont exprimés comme des flux de capitaux.

Source: Éditions du quatrième trimestre de 1976 des Comptes des flux financiers (69 13-002 au catalogue) et des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux (69 67-001 au catalogue).

TABLEAU 4.3. Rapprochement entre le secteur "Reste du monde" des comptes des flux financiers et la balance canadienne des paiements internationaux - 1974

Secteur "Reste du monde" Avoirs et engagements financiers ¹			Balance canadienne des paiements internationaux Flux de capitaux ²		
Catégorie	Description	Montant	N° du poste	Description	Montant
		\$milliers			\$milliers
	Avoirs				
2311	Argent liquide et dépôts bancaires	347	D71	Dépôts en dollars canadiens et soldes immobilisés appartenant à des non-résidents, auprès de la Banque du Canada, des banques à charte canadiennes au Canada (y compris les engagements nets provenant de l'excédent des dépôts en dollars canadiens auprès des succursales étrangères des banques à charte canadiennes sur les prêts en dollars canadiens accordés par ces succursales), auprès des banques d'épargne du Québec et auprès des sociétés de prêt et de fiducie	597
			D71 (partie) à 2312	Moins: Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents auprès des banques d'épargne du Québec et des sociétés de prêt et de fiducie	5
			D77 (partie) de 2350	Billets au porteur vendus à des non-résidents par les banques à charte au Canada	- 177
			D71 (partie) à 3512	Moins: Engagements nets provenant de l'excédent des dépôts en dollars canadiens sur les prêts en dollars canadiens des succursales étrangères des banques à charte canadiennes	34
			D82 (partie) de 2610	Dépôts des banques à charte en dollars canadiens dans des banques étrangères	- 8
			D65 (partie) de 3313	Dépôts en dollars canadiens des sociétés non financières dans des banques étrangères	- 26
					347
2312	Dépôts dans les autres institutions	5	D71 (partie) de 2311	Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents auprès des banques d'épargne du Québec et auprès des sociétés de prêt et de fiducie	5
			D77 (partie) de 2350	Certificats de placement garantis vendus à des non-résidents par les sociétés canadiennes de prêt hypothécaire	- 5
2313	Devises et dépôts étrangers	91	D61	Position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents	- 1,354
			D61 (partie) à 3313	Moins: Dépôts auprès de non-résidents	- 852
			D61 (partie) à 3331	Moins: Prêts à des non-résidents	- 580
			D61 (partie) à 3530	Moins: Valeurs mobilières de non-résidents	- 13
					91
2332	Autres prêts	302	D50	Autres transactions sur capitaux à long terme: Prêts privés à long terme des non-résidents n.c.a.; prêts privés à long terme à des non-résidents n.c.a.; prêts en dollars canadiens accordés à des non-résidents par les banques à charte au Canada, titres des banques à charte libellés en devises et avoirs en devises des banques d'épargne du Québec; opérations en capital des sociétés d'assurance-vie canadiennes et étrangères; et emprunts à l'étranger de certaines entreprises publiques du Canada	49
			D50 (partie) à 3331	Moins: Prêts en dollars canadiens accordés par les banques à charte à des non-résidents	- 4
			D50 (partie) à 3332	Moins: Engagements bancaires à long terme des États-Unis envers des Canadiens	- 9
			D50 (partie) à 3610	Moins: Flux de capitaux entre les sociétés d'assurances du Canada et leurs succursales ou sièges sociaux à l'étranger	- 177
			D50 (partie) à 2410	Moins: Hypothèques détenues par des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens	40
			D50 (partie) à 2610	Moins: Toutes les autres transactions du poste D50 moins les emprunts auprès de banques étrangères	40
			D72	Engagements à vue du gouvernement du Canada (surtout billets émis à des organismes financiers internationaux comme l'Association internationale de développement, mais à l'exclusion des billets émis au F.M.I.)	45
			D81	Autres engagements des sociétés de financement, comme les emprunts auprès de banques étrangères et les avances octroyées par des sociétés mères ou apparentées	158
			D81 (partie) à 2512	Moins: Avances octroyées à des sociétés de financement par des sociétés mères ou apparentées à l'étranger	60
					302
2340	Bons du Trésor fédéraux	77	D74	Bons du Trésor du gouvernement du Canada	77
2350	Papier de sociétés de financement et autre papier à court terme	254	D75	Effets commerciaux, y compris les acceptations bancaires	53

Voir note(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 4.3. Rapprochement entre le secteur "Reste du monde" des comptes des flux financiers
et la balance canadienne des paiements internationaux - 1974 - suite

Secteur "Reste du monde" Avoirs et engagements financiers ¹			Balance canadienne des paiements internationaux Flux de capitaux ²		
Catégorie	Description	Montant \$milliers	N° du poste	Description	Montant \$milliers
	Avoirs - fin				
2350	Papier de sociétés de financement et autre papier à court terme - fin:		D76	Effets des sociétés de financement	94 254
			D77	Autres effets à court terme, notamment billets émis par les banques, les sociétés de prêt hypothécaire, les municipalités et les administrations provinciales	- 70
			D77 (partie) à 2311	Moins: Billets au porteur vendus à des non-résidents par les banques à charte au Canada	- 177
			D77 (partie) à 2312	Moins: Certificats de placement garantis vendus à des non-résidents par les sociétés de prêt hypothécaire canadiennes	-
2410	Hypothèques	40	D50 (partie) de 2332	Hypothèques détenues par des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens	40
2420 (2421) (2422) (2423) (2422)	Obligations	1,865 (- 82) (1,553) (146) (248)	D30	Transactions de portefeuille: Échanges d'obligations en circulation (garanties ou non) entre le Canada et les autres pays	41
			D32	Produit de nouvelles émissions d'obligations et d'actions canadiennes vendues à des non-résidents	2,423
			D32 (partie) à 2520	Moins: Produit des nouvelles émissions d'actions de sociétés canadiennes vendues à des non-résidents	14
			D33	Remboursements d'obligations et d'actions canadiennes détenues par des non-résidents	- 626
			D33 (partie) à 2520	Moins: Remboursements d'actions de sociétés canadiennes détenues par des non-résidents	- 41 1,865
2512	Créances sur des entreprises associées - constituées	785	D21	Investissements directs étrangers au Canada, à l'exclusion des bénéfices réinvestis	725
			D81 (partie) de 2332	Avances octroyées à des sociétés de financement par des sociétés mères ou apparentées à l'étranger	60 785
				Nota: Voir catégorie 2610	
2520	Actions	- 139		Transactions de portefeuille: Échanges d'actions canadiennes en circulation (ordinaires et privilégiées) entre le Canada et les autres pays	- 112
			D32 (partie) de 2420	Produit des nouvelles émissions d'actions de sociétés canadiennes vendues à des non-résidents	14
			D33 (partie) de 2420	Remboursements d'actions de sociétés canadiennes détenues par des non-résidents	- 41 - 139
2610	Autres éléments de l'actif financier:				
	a) Autres	- 475	D82	Autres transactions sur capitaux à court terme: Y compris les créances en dollars canadiens des banques à charte sur les non-résidents, les emprunts bancaires en devises étrangères contractés à court terme de l'étranger par des Canadiens, etc. ³	- 545
			D82 (partie) à 2311	Moins: Dépôts en dollars canadiens des banques à charte dans des banques étrangères	- 8
			D82 à 3512	Moins: Avoirs nets provenant de l'excédent des prêts en dollars canadiens sur les dépôts des banques à charte canadiennes auprès de succursales étrangères	- 22
			D50 (partie) de 2332	Toutes les transactions du poste D50, à l'exception des emprunts auprès de banques étrangères; des prêts en dollars canadiens des banques à charte à des non-résidents; des engagements bancaires à long terme des États-Unis envers des Canadiens; des hypothèques détenues par des non-résidents sur des biens immobiliers canadiens et des flux de capitaux entre les sociétés d'assurances du Canada et leurs sociétés affiliées à l'étranger	40 - 475
	b) Droits de tirage spéciaux	-	J	Allocation de Droits de tirage spéciaux	-
2700	Réserves monétaires officielles (compensation)	-	K5	Engagements monétaires officiels: Recours au crédit du F.M.I.	-
				Passif-dépôts en monnaies étrangères	-
				Recours déclaré aux facilités de crédit réciproque entre banques centrales	-
2100	Variation nette des actifs financiers	3,152		Total partiel: Flux de capital résultant de l'acquisition nette d'actifs financiers	3,152

Voir note(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 4.3. Rapprochement entre le secteur "Reste du monde" des comptes des flux financiers et la balance canadienne des paiements internationaux - 1974 - fin

Secteur "Reste du monde" Avoirs et engagements financiers ¹			Balance canadienne des paiements internationaux Flux de capitaux ²		
Catégorie	Description	Montant	N° du poste	Description	Montant
		\$milliers			\$milliers
	Engagements				
3210	Réserves officielles de liquidités internationales	24	K4	Réserves internationales officielles	- 24
(3211)		(- 157)			
(3212)		(179)			
(3213)		(2)			- 24
3313	Devises et dépôts étrangers	- 765	D65	Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire	1,590
			D65 (partie) à 2311	Moins: Dépôts en dollars canadiens effectués par les sociétés privées non financières auprès de banques étrangères	- 26
			D65 (partie) à 3530	Moins: Titres à court terme émis par des gouvernements centraux étrangers et détenus par le secteur privé	- 1
			D61 (partie) de 2313	Dépôts en devises des banques à charte auprès des non-résidents	- 852
3331	Emprunts bancaires	584	D50 (partie) de 2332	Prêts en dollars canadiens des banques à charte à des non-résidents	- 4
			D61 (partie) de 2313	Prêts en devises des banques à charte à des non-résidents	- 580
3332	Autres emprunts	909	D40	Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada: Prêts à des gouvernements nationaux	- 210
				Prêts et souscriptions à des organismes financiers internationaux comme l'Association internationale de développement, à l'exclusion de ceux au F.M.I.	- 140
			D44	Remboursements du capital sur les prêts précédents	38
			D49	Crédits net à l'exportation consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada	- 588
			D50 (partie) de 2332	Engagements bancaires à long terme des États-Unis envers des Canadiens	- 9
3512	Créances sur des entreprises associées - constituées	763	D25	Investissements directs à l'étranger, à l'exception des bénéfices réinvestis	- 775
				Nota: Voir catégorie 2610	
			D71 (partie) de 2311 et D82 (partie) de 2610	Position nette des banques à charte canadiennes auprès de succursales étrangères sous forme de prêts ou de dépôts en dollars canadiens	12
3530	Investissements étrangers	- 32		Transactions de portefeuille: Échanges de valeurs mobilières étrangères en circulation entre le Canada et les autres pays	73
			D35		
			D37	Produits des nouvelles émissions de valeurs étrangères vendues à des résidents	- 39
			D38	Remboursements de valeurs étrangères détenues par des résidents	12
			D48	Titres non négociables à moyen terme émis par les États-Unis au profit du gouvernement du Canada en vertu du Traité du fleuve Columbia	-
			D61 (partie) de 2313	Valeurs émises par des non-résidents et détenues par les banques à charte	- 13
			D65 (partie) de 3213	Valeurs à court terme émises par des gouvernements centraux étrangers et détenues par le secteur privé	- 1
3610	Autres éléments du passif	177	D50 (partie) de 2332	Flux de capitaux entre les sociétés d'assurances du Canada et des sociétés affiliées à l'étranger	- 177
3100	Variation nette du passif	1,660		Total partiel: Flux de capital provenant de la prise en charge d'engagements nets	- 1,660
2000	Investissement financier net ⁴ (catégorie 2100 moins 3100)	1,492		Total - Solde des opérations en capital	1,516
				Mouvements monétaires officiels nets	- 24
					1,492

¹ Une acquisition d'avoirs par le secteur étranger ou une augmentation de ses engagements est indiquée comme positive; une vente d'avoirs ou une réduction des engagements est indiquée comme négative.

² Un signe moins indique une sortie de capitaux du Canada et représente un accroissement des avoirs détenus à l'étranger ou une réduction des engagements envers les non-résidents.

³ Y compris les comptes ouverts entre sociétés et les comptes-fournisseurs et -clients, ainsi que le poste d'équilibre comptable qui représente la différence entre les chiffres du compte courant, du compte de capital et des mouvements des réserves, et comprend ainsi toutes les transactions non identifiées. En principe, les comptes entre sociétés et les autres comptes-fournisseurs et -clients qui sont inclus dans ce poste devraient être attribués aux catégories 2321, 2322, 2512, 3321, 3322 et 3512. Le poste d'équilibre comptable devrait être comptabilisé dans la catégorie 4000.

⁴ Par définition, l'investissement financier net (catégorie 2000) devrait être égal au prêt ou à l'emprunt net (catégorie 1900), ce qui ne sera pas le cas si les comptes nationaux des revenus et des dépenses, la source des estimations des comptes des flux financiers relatives à l'épargne, n'incorporent pas les révisions aux données du compte courant de la balance des paiements.

Source: Éditions du quatrième trimestre de 1976 des Comptes des flux financiers (n° 13-002 au catalogue) et des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux (n° 67-001 au catalogue).

Normes statistiques internationales et statistiques de la balance canadienne des paiements

Dans l'étude des rapprochements des statistiques bilatérales, à la partie VI, nous avons mentionné les efforts déployés par la Société des Nations, puis par le Fonds monétaire international, en vue d'introduire un cadre et des concepts normalisés pour la comptabilité des paiements extérieurs. Nous avons aussi évoqué quelques-unes des raisons qui empêchent que ces règles soient intégralement respectées par tous les pays. En effet, les statistiques nationales doivent s'insérer dans un cadre global qui traduit les principaux intérêts et préoccupations du pays considéré; or, les besoins et les priorités de ce pays peuvent ne pas être totalement compatibles avec les normes internationales. Enfin, les procédures administratives, qui influent fortement sur certaines séries statistiques, peuvent différer d'un pays à un autre, comme d'ailleurs les structures institutionnelles.

Certains facteurs historiques ont aussi une incidence sur l'évolution de la statistique. Dans le cas des séries qui sont antérieures à l'élaboration des normes internationales, il faut peser les inconvénients et les avantages que présenteraient l'abandon de conventions établies depuis longtemps.

De plus, le travail et les coûts occasionnés par la construction de certaines séries peuvent être considérés comme excessifs en regard de leur utilité analytique. Par conséquent, il est sans doute inévitable que les statistiques publiées par le Canada pour sa balance des paiements ne soient pas toujours conformes aux actuelles normes statistiques internationales. Pour l'essentiel, les divergences n'ont qu'une importance limitée.

Dans les cas où l'on a choisi de s'éloigner des normes internationales en considération des avantages procurés à l'utilisateur et non à cause d'un manque de données, on s'efforce généralement de remanier les statistiques de telle sorte qu'elles puissent être utilisées au niveau international. (Il est souvent plus pratique de le faire pour les déclarations internationales annuelles que pour les rapports trimestriels.) Les deux annexes qui suivent donnent des exemples des déclarations que le Canada envoie à certains organismes internationaux et indiquent le processus employé à cet effet.

Le reste de la présente annexe expose certaines différences entre les statistiques canadiennes de la balance des paiements et les normes données dans la troisième édition (1961) du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international.

Exportations et importations de marchandises, d'après le concept de la balance des paiements (postes

A1 et B1) - Dans les séries canadiennes, les exportations et les importations sont généralement évaluées f.o.b. au lieu de chargement, alors que selon les normes du F.M.I., elles devraient être inscrites f.o.b. à une frontière uniforme, à savoir à la frontière douanière du pays exportateur¹. Le transport intérieur jusqu'à la frontière du pays exportateur fait donc partie du compte des transports dans les statistiques du Canada. Les achats et ventes d'or non monétaire avec l'étranger apparaissent dans les séries canadiennes (après ajustement) relatives aux marchandises depuis le deuxième trimestre de 1968; d'après les normes du F.M.I., ces transactions devraient être traitées séparément². En ce qui concerne la construction de navires, d'avions civils et de matériel militaire, l'usage au Canada a consisté à substituer les paiements échelonnés aux livraisons effectives (voir les postes A1 et B1 de la partie II); cette pratique n'est pas conforme aux conventions du F.M.I. selon lesquelles tout solde de paiements échelonnés doit être traité comme un flux de capital³. Enfin, jusqu'à la fin de 1970, les importations qui provenaient d'Amérique Centrale ou d'Amérique du Sud, mais qui avaient été expédiées des États-Unis au Canada, étaient attribuées au pays d'origine dans les statistiques canadiennes; d'après les normes du F.M.I. à cet égard, que le Canada a maintenant adoptées, elles doivent être attribuées au dernier pays (États-Unis) qui a matériellement exporté les marchandises au-delà de sa frontière douanière et en a eu la propriété à un moment quelconque⁴.

Recettes et paiements de voyages (postes A4 et B4) - Ces postes des statistiques canadiennes couvrent les recettes et les paiements relatifs aux voyages internationaux. Du côté des recettes, on trouve deux éléments que le F.M.I. classe dans les autres transports⁵: les paiements de non-résidents à des transporteurs canadiens, sauf au titre du transport local, et les dépenses des équipages et du personnel des transporteurs étrangers (sauf pour ce qui est du transport par mer ou sur les Grands Lacs). Les dépenses personnelles effectuées au Canada par les navetteurs et travailleurs frontaliers étrangers font partie des recettes de voyages du Canada, alors que le F.M.I. prône de les inscrire dans les autres services⁶. Parmi les paiements, on relève également deux éléments que le F.M.I. classe dans les

¹ Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (troisième édition), 1961, paragraphe 127.

² Ibid. paragraphes 152 et 170 à 191.

³ Ibid. paragraphe 156.

⁴ Ibid. paragraphe 461.

⁵ Ibid. paragraphes 228 et 232.

⁶ Ibid. paragraphe 299.

autres transports⁷: les sommes versées par des résidents à des transporteurs étrangers, sauf au titre du transport local, et les dépenses effectuées à l'étranger par les équipages et le personnel des transporteurs résidents (sauf pour ce qui est du transport par mer ou sur les Grands Lacs). Les dépenses personnelles à l'étranger des navetteurs et travailleurs frontaliers du Canada sont inscrites parmi les dépenses de voyages des Canadiens, et non parmi les autres services comme le suggèrent les normes du F.M.I.⁸.

Intérêts et dividendes (postes A15 et B15) - Ce compte de la balance des paiements ne comprend pas les éléments des revenus de placement qui figurent dans les autres revenus des postes A23 et B23, Autres recettes et paiements de services (voir la partie II). Selon le F.M.I., ces éléments devraient être inclus dans le revenu des investissements, avec les intérêts et les dividendes⁹, comme d'ailleurs les montants correspondants des retenues fiscales¹⁰; dans les statistiques canadiennes, toutes les taxes prélevées au Canada sont regroupées au poste B27. Enfin, les bénéfices non répartis, réalisés par des non-résidents et des résidents sur leurs investissements directs dans des entreprises respectivement canadiennes et étrangères, font partie d'après le F.M.I. du revenu des investissements¹¹, mais n'apparaissent pas dans les statistiques de la balance canadienne des paiements¹².

Transports (postes A21 et B21) - Il a déjà été mentionné que les séries sur le commerce du Canada sont, en principe, enregistrées f.o.b. au lieu de chargement, et non à la frontière douanière comme le recommandent les normes du F.M.I. C'est pourquoi au Canada, le compte des transports comprend les recettes des transporteurs canadiens au titre du fret intérieur, pour les exportations, et les paiements à des non-résidents au titre du fret intérieur à l'étranger, pour les importations; ces éléments n'ont pas d'équivalents dans les comptes des transports du F.M.I. Celui-ci établit des catégories distinctes pour les frais de transport afférents aux expéditions internationales¹³ et pour les autres transports¹⁴, tandis que les données canadiennes ne distinguent ni les dépenses au Canada des équipages et du personnel des transporteurs étrangers (transport par mer et sur les Grands Lacs non compris), ni les paiements à des transporteurs canadiens au titre du transport non local de passagers; ces rubriques font partie des recettes de voyages (poste A4) et non des

autres transports comme le recommande le F.M.I. De même, les dépenses à l'étranger des équipages résidents (transport par mer et sur les Grands Lacs non compris) et les paiements à des transporteurs étrangers au titre du transport non local de passagers figurent dans les paiements de voyages (poste B4). Les frais d'assurances afférents aux transports, les dépenses au Canada des compagnies aériennes étrangères, les dépenses à l'étranger des compagnies aériennes canadiennes et les recettes et paiements internationaux des sociétés ferroviaires canadiennes (fret non compris) sont inclus dans les transactions et services divers des autres services (postes A23 et B23), et non dans les autres transports. La section sur les postes A21 et B21, à la partie II, donne plus de détails sur les relations entre les séries canadiennes sur les transports et les catégories du F.M.I. qui portent sur le fret et les autres transports.

Autres services (postes A23 et B23) - Dans la balance des paiements du Canada, les postes relatifs aux autres services correspondent, de manière générale, aux catégories du F.M.I. qui couvrent les transactions gouvernementales non reprises ailleurs¹⁵ et les autres services¹⁶ du F.M.I.; les principales différences sont que, d'après les concepts du F.M.I., une grande partie des autres revenus devraient figurer dans le revenu des investissements, et que les frais d'assurances afférents aux transports, les dépenses au Canada des compagnies aériennes étrangères, les dépenses à l'étranger des compagnies aériennes canadiennes, et les recettes et paiements internationaux des sociétés ferroviaires canadiennes au titre de services (tels que la location d'automobiles, l'emploi de routes louées, l'entretien, etc.) devraient faire partie des autres transports. Jusqu'en 1952, les recettes de pensions étaient incluses dans les services, mais si l'on avait pu disposer de chiffres distincts à leur égard, elles auraient été inscrites au poste A33 et dans la catégorie du F.M.I. réservée aux transferts du gouvernement central. Les recettes et paiements relatifs aux loteries qui, dans les estimations canadiennes¹⁷, sont classés parmi les services, font partie des transferts privés¹⁸ dans les comptes du F.M.I.; les achats d'ambassades et d'installations non militaires du même ordre figurent avec les dépenses publiques courantes dans le compte courant canadien, et non avec les flux de capitaux à long terme¹⁹ comme le voudraient les normes internationales.

En outre, les dépenses personnelles au Canada des travailleurs frontaliers étrangers et à l'étranger des travailleurs frontaliers canadiens, qui sont incluses dans les recettes et paiements de voyages du Canada (postes A4 et B4) sans y être indiquées séparément,

⁷ Ibid. paragraphes 228 et 232.

⁸ Ibid. paragraphe 299.

⁹ Ibid. paragraphe 247 à 261.

¹⁰ Ibid. paragraphe 250.

¹¹ Ibid. paragraphe 253.

¹² Voir la note sur les bénéfices non répartis, à la partie

VII.

¹³ Ibid. paragraphes 192 à 226.

¹⁴ Ibid. paragraphes 192 à 197 et 227 à 243.

¹⁵ Ibid. paragraphes 262 à 290.

¹⁶ Ibid. paragraphes 262 à 265 et 291 à 312.

¹⁷ Ibid. paragraphe 320.

¹⁸ Ibid. paragraphes 391 et 418.

sont considérées comme des autres services par le F.M.I., comme d'ailleurs les commissions de garantie qui sont déduites des flux de capitaux¹⁹ dans les statistiques canadiennes. Dans le cas des paiements de services à des non-résidents qui sont soumis à des retenues fiscales au Canada, les séries sur les paiements canadiens figurent en valeurs nettes, et non brutes comme le voudraient les normes du F.M.I.²⁰, et le total des retenues fiscales constitue un poste distinct (B27).

Retenues fiscales (postes B27 à A38) - Ces séries de la balance canadienne des paiements enregistrent respectivement des paiements de services et les recettes de transferts correspondantes. D'après le F.M.I., les paiements de services devraient être répartis entre les diverses séries sur les paiements soumis aux retenues, et les recettes devraient faire partie des paiements de transferts du gouvernement central²¹. Enfin, la chronologie des écritures de la balance des paiements est la même que celle employée pour les comptes nationaux des revenus et des dépenses et ne correspond pas nécessairement à celle recommandée par le F.M.I.

Autres transferts (postes A30, A33, B30 et B37) - Ces séries de la balance des paiements, qui couvrent les successions et les capitaux des migrants, les transferts publics et privés et les contributions officielles, groupent à peu près tout le reste des éléments des paiements de transferts privés²² et ceux du gouvernement central²³ du F.M.I. Comme cela a déjà été mentionné, les recettes et paiements relatifs aux loteries font partie des autres services (postes A32 et B23) dans les données canadiennes, et les recettes de pensions sont classées au poste A33 à partir de 1952.

Investissements directs (postes D21 et D25) - À plusieurs égards, les statistiques canadiennes des investissements directs diffèrent sensiblement des normes du F.M.I. Les auteurs du *Manuel de la balance des paiements*²⁴ ont conclu qu'aucune distinction réaliste entre les mouvements de capitaux à long terme et ceux à court terme ne pouvait être établie à partir de critères généraux, et que tous les flux de capitaux liés aux investissements directs du secteur privé devraient être uniformément classés à long terme. Au Canada par contre, on a considéré que les séries sur les investissements directs devaient se limiter aux flux de capitaux qui, de par leur nature ou selon toute probabilité, ne devraient pas donner lieu à des flux inverses avant un an; cette distinction, jugée à la fois pratique et analyti-

quement utile dans le contexte canadien, a toujours servi de base aux données canadiennes. Une autre différence importante entre ces dernières et les normes du F.M.I. vient du fait que la balance des paiements du Canada ne comptabilise pas les bénéfices non répartis sur les investissements directs. Ce point a déjà été soulevé à propos des intérêts et dividendes et est aussi traité dans la note relative aux bénéfices non répartis, à la partie VII. Autre différence, mais de moindre importance: le Canada classe les flux liés aux biens immobiliers commerciaux appartenant à des non-résidents (sauf ceux qui font intervenir un intermédiaire résident) dans les autres transactions sur capitaux à long terme, et non dans les investissements directs. Cette pratique a pour but de conserver l'intégrité des flux d'investissements directs par rapport au champ couvert par les enquêtes auprès des entreprises. Les normes du F.M.I. sont assez souples en ce qui concerne les capitaux des entreprises bénéficiaires d'investissements directs appartenant à d'autres que ceux qui exercent un droit de contrôle, étant donné que ces investissements ressemblent parfois à des investissements directs et parfois à des capitaux de portefeuille et que, par conséquent, ils peuvent être attribués à l'une ou l'autre des catégories selon leur caractéristique dominante²⁵. Ainsi, le Canada considère ce genre d'investissements comme étant de portefeuille dans la balance des paiements (mais comme étant directs dans le bilan des investissements internationaux lorsqu'ils proviennent du pays de résidence des propriétaires principaux), alors que les États-Unis classent ces flux parmi les investissements directs.

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières (postes D30 à D38) - Mis à part la question du traitement des capitaux des entreprises bénéficiaires d'investissements directs appartenant à d'autres que ceux qui exercent un droit de contrôle (que nous venons de voir), ces séries de la balance canadienne des paiements ressemblent d'assez près à leurs homologues du F.M.I.; leur structure est cependant nettement différente en raison de la répartition par secteur (secteur privé, autorités locales, gouvernement central, etc.) adoptée par le F.M.I. Les données canadiennes ne distinguent pas les actions ordinaires des actions privilégiées, ni les nouvelles émissions à l'étranger des ventes de titres nouvellement émis à des non-résidents (lesquelles comprennent aussi la participation d'étrangers aux nouvelles émissions intérieures de valeurs mobilières). Enfin, les statistiques canadiennes présentent des flux nets de commissions de garantie et de courtage, tandis que d'après les normes du F.M.I., les commissions de garantie sur les titres nouvellement émis devraient faire partie des services²⁶.

¹⁹ Ibid. paragraphes 287, 303 et 358.

²⁰ Ibid. paragraphe 334.

²¹ Ibid. paragraphe 334.

²² Ibid. paragraphes 313 à 321.

²³ Ibid. paragraphes 313, 314 et 322 à 355.

²⁴ Ibid. paragraphes 353, 354 et 367 à 377.

²⁵ Ibid. paragraphe 367.

²⁶ Ibid. paragraphes 287, 303, et 358.

Prêts et souscriptions du gouvernement du Canada (postes D40 à D44) - Ces séries de la balance des paiements du Canada correspondent aux catégories du F.M.I. qui couvrent les avoirs extérieurs des gouvernements centraux, bien que le financement des intérêts courus sur certains prêts du début de l'après-guerre n'y ait pas été comptabilisé (voir la description du poste D41 à la partie III).

Traité du fleuve Columbia (poste D48) - Ces transactions internationales ont toutes été attribuées au gouvernement central, par l'intermédiaire duquel elles avaient été effectuées. Comme cela a été décrit à propos du poste D48 de la partie III, il y avait deux sortes de recettes: celles provenant de la vente d'avantages énergétiques d'aval et celles liées à la prévention des inondations. Selon les concepts du F.M.I., ces dernières auraient pu être inscrites au compte courant, parmi les recettes publiques de services.

Autres transactions sur capitaux à long terme (poste D50) - Globalement, cet ensemble de flux correspond à peu près au reste des catégories à long terme du F.M.I., qui sont cependant réparties par secteur. Les données canadiennes englobent les biens immobiliers commerciaux appartenant à des non-résidents qui, d'après le F.M.I., devraient faire partie des investissements directs. Le Canada n'identifie pas précisément les crédits commerciaux au sens propre. De plus, pour certains types de biens d'équipement, ce sont les paiements échelonnés qui sont comptabilisés et non les exportations et les importations effectives; or le F.M.I. considère les soldes de ces paiements échelonnés comme des flux de capitaux²⁷. Dans les statistiques canadiennes enfin, les opérations relatives aux immeubles d'ambassades et autres installations non militaires du même genre sont enregistrées avec les transactions

du secteur public, au compte courant; selon le F.M.I., ces flux devraient être traités comme des mouvements de capitaux à long terme²⁸.

Transactions sur capitaux à court terme (postes D61 à D82) - La présentation canadienne des transactions sur capitaux à court terme diffère grandement de celle du F.M.I., car elle met l'accent sur la forme des instruments plutôt que sur les secteurs. Quoique importantes, les différences sont peu nombreuses. On a déjà mentionné qu'au Canada, les investissements directs se limitent aux mouvements à long terme et que, par conséquent, des flux considérés comme des investissements directs par le F.M.I. sont enregistrés comme des transactions à court terme dans les statistiques canadiennes. Le traitement des paiements échelonnés sur des biens d'équipement est également différent: le Canada les considère comme des opérations courantes, alors que le F.M.I. en classe certains parmi les opérations en capital à court terme. Enfin, le Canada a toujours inclus les erreurs et omissions nettes dans les autres transactions sur capitaux à court terme, au lieu d'en faire un poste distinct²⁹.

Autres différences - D'autres différences séparent les estimations canadiennes de la balance des paiements et les normes du F.M.I. en ce qui a trait aux ventilations régionales; il s'agit en particulier de l'attribution, jusqu'en 1971 (révision de 1975), des importations provenant des États-Unis mais portant sur des biens d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud, et du traitement réservé à Porto Rico et aux Îles Vierges américaines, qui ont été considérés indépendamment des États-Unis. Enfin, les données canadiennes ont toujours été fondées sur les taux de change en vigueur et non sur les taux nominaux comme le recommandent les normes internationales, lesquelles ont été établies en fonction d'un système de changes fixes n'autorisant que de faibles marges de fluctuations pour les monnaies.

²⁷ Ibid. paragraphe 156.

²⁸ Ibid. paragraphes 391 et 418.

ANNEXE 6

Déclarations du Canada au fonds monétaire international et à l'organisation de coopération et de développement économiques

Dans les pages qui suivent sont reproduits les états de la balance des paiements du Canada qui ont été établis pour l'année 1969 en fonction des normes du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹. Les données correspondent à celles publiées dans l'édition du premier trimestre de 1976 de la publication n° 67-001 au catalogue, *Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux*; elles ont cependant été révisées depuis.

Il convient d'ajouter trois remarques. Les successions ont été inscrites au poste B9.1 de la déclaration

¹ À l'exception de l'état supplémentaire indiquant la répartition bilatérale trimestrielle du compte courant (publiés avec la même périodicité) et des états dont les données sont exprimées en dollars américains.

F.M.I./O.C.D.E. qui couvre les remises des migrants, et non au poste B9.2 où figurent les autres transferts privés. Les données relatives aux entreprises des gouvernements provinciaux, indiquées au poste C.13 de la déclaration F.M.I./O.C.D.E. (autorités locales), ont pu être obtenues séparément à partir de 1968 et auraient dû être inscrites au poste C. Il qui porte sur les capitaux privés à long terme. Enfin, la répartition régionale relative aux États-Unis a respecté la pratique canadienne, sauf dans le cas de l'or non monétaire qui apparaît dans les opérations non ventilées; selon les normes internationales, le commerce avec Porto Rico et les Îles Vierges américaines, ainsi que les importations de biens provenant d'Amérique Centrale ou d'Amérique du Sud mais expédiés des États-Unis au Canada, auraient dû être imputés aux États-Unis.



Statistics Canada Statistique Canada

DÉCLARATIONS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX
CANADA 1969

États:

- F.M.I./O.C.D.E. Balance des paiements récapitulative globale
 F.M.I./O.C.D.E. Balance des paiements récapitulative régionale
 F.M.I. Tableau II(b) Or non monétaire
 F.M.I. Tableau XV (modifié)
 F.M.I. Tableau XVI (modifié)
 F.M.I./O.N.U. Rapport spécial pour les Nations Unies sur les flux internationaux de capitaux à long terme et les transferts des gouvernements centraux (parties 1 et 2)
 États supplémentaires – Répartition bilatérale trimestrielle du compte courant.

Tous les renseignements sont donnés en dollars canadiens et en dollars américains: les états imprimés sur papier blanc sont exprimés en monnaie canadienne et ceux imprimés sur papier jaune en monnaie américaine.

Notes:

Pour les marchandises, les chiffres sont tirés des publications intitulées "La balance canadienne des paiements internationaux"; le tableau supplémentaire permet de rapprocher ces estimations avec les chiffres publiés dans les publications "Commerce du Canada".

On ajoute le fret intérieur à la valeur f.o.b. au point d'expédition indiquée dans les chiffres du commerce canadien, de façon à se rapprocher le plus possible de la valeur f.o.b. à la frontière douanière que prescrit le F.M.I.

Les autres revenus font partie du poste A.6, "Revenus d'investissements".

Les paiements de pensions font partie du poste B.10, "État".

Caractéristiques particulières des données sur les mouvements de capitaux:

F.M.I./O.C.D.E. F.M.I./O.N.U.

11.1	A.1	exclut les bénéfiques non répartis qui ne sont pas disponibles.
11.2	N.A.	comprend les actions privilégiées qui ne peuvent pas être connues de façon distincte et sont de ce fait exclues du poste 11.3.
11.4	N.A.	comprend aussi les prêts autres que les crédits commerciaux.
11.5	N.A.	exclut les prêts.
12.	N.A.	comprend (le cas échéant) les avoirs extérieurs des autorités locales qui ne peuvent pas être connus de façon distincte et sont de ce fait exclus du poste 13.
12.1	N.A.	comprend aussi certains prêts autres que les crédits commerciaux.
13.	A.4	couvre les administrations provinciales et les municipalités, ainsi que leurs entreprises qui ne peuvent pas être connues de façon distincte et n'apparaissent donc pas ailleurs.
14.	C.2	exclut les entreprises du gouvernement central qui sont classés dans le secteur privé.
14.1	N.A.	comprend toutes les opérations d'émission et de remboursement avec des non-résidents, qu'elles soient effectuées au Canada ou à l'étranger.
14.2	N.A.	comprend seulement les échanges de valeurs mobilières en cours.
14.5	C.2	exclut les transactions relatives aux immeubles d'ambassades et installations non militaires du même genre, qui sont enregistrées au compte courant.
14.5A	C.2	comprend, en avoirs, \$32 millions (É.-U. \$30 millions) de recettes réalisées en vertu du Traité du fleuve Columbia.
15.3	N.A.	comprend les avoirs sous forme de dépôts en monnaies européennes qui étaient auparavant classés en 16.2.

Les transactions sur valeurs mobilières sont indiquées à leur valeur internationale de réalisation; les frais et commissions de souscription sur les émissions de titres apparaissent de ce fait comme des transactions internationales.

Alors que l'état global repose sur une ventilation entre résidents et non-résidents, la répartition régionale des transactions sur valeurs mobilières est fondée sur la région de la partie étrangère à la transaction, et non sur celle du titre de créance.

Les colonnes 3 et 4 du tableau XV englobent les opérations gouvernementales avec le F.M.I., le Compte du Fonds des changes et d'autres dépôts étrangers du gouvernement du Canada, qui sont compris pour l'essentiel dans les "réserves monétaires officielles nettes". L'or à l'état fini que détient la Monnaie royale canadienne en est exclu.

Dans le tableau XVI, le poste 4.4 comprend l'or en lingots.

F.M.I. - O.C.D.E.
SYSTÈME COMMUN DE NOTIFICATION

BALANCE DES PAIEMENTS RÉCAPITULATIVE RÉGIONALE

DATE D'ENVOI

DATE D'ÉTABLISSMENT

PÉRIODE COUVERTE
1969

PAYS DÉCLARANT
CANADA

Autres pays européens de l'O.C.D.E.

Autres pays

UNITÉ MONÉTAIRE: millions de dollars canadiens

TAUX DE CONVERSION	MONDE		ÉTATS-UNIS		CANADA		ROYAUME-UNI		PAYS MEMBRES DE LA C.E.E. ¹		ESPAGNE, GRÈCE, TURQUIE		AUTRES PAYS EUROPÉENS MEMBRES DE L'O.C.D.E. ²		JAPON		AUSTRALIE, NOUVELLE ZÉLANDE, AFRIQUE DU SUD		ZONE SING. SOVIÉTIQUE ³		AUTRES PAYS		INSTITUTIONS INTERNATIONALES ⁴		OPÉRATIONS NON VENTILÉES		ADDENDUM ZONE MONÉTAIRE DU PAYS DÉCLARANT		
	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		
	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	
A. BIENS ET SERVICES (1 à 8)	18,662	19,523	12,950	13,967			1,543	1,278	← - - - - -	1,517	1,879	- - - - -	← - - - -	2,544	2,399	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	108	-
1. Marchandises	15,414	14,495	10,883	10,569			1,158	795	930	798	91	37	249	322	648	501	297	185	166	104	992	1,179							
1.1 Exportations et importations, f.o.b.	14,832	14,007	10,463	10,127			1,115	787	898	786	88	37	240	322	625	496	286	183	160	103	957	1,166							
1.2 Fret intérieur	582	488	420	442			43	8	32	12	3	-	9	5	23	5	11	2	6	1	35	13							
2. Or non monétaire	108	-	N.A.	-			N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-	N.A.	-					108	-	
3. Fret et assurances sur les transports internationaux de marchandises	231	341	90	101			31	74	← - - - - -	28	86	- - - - -	← - - - -	82	80	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
3.1 Fret	231	341	90	101			31	74	← - - - - -	28	86	- - - - -	← - - - -	82	80	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
3.2 Assurances comprises en 8.3																													
4. Autres transports	122	167	13	19			34	25			43	67																	
4.1 Transports de voyageurs compris en 5																													
4.2 Transports directs	122	167	13	19			34	25			43	67																	
5. Tourisme et voyages	1,074	1,292	961	893			29	145			40	153																	
6. Revenus d'investissements	857	1,865	451	1,429			216	138			38	202																	
6.1 Revenus d'investissements directs	187	592	62	514			15	54			18	20																	
6.2 Autres investissements privés	527	868	289	588			173	76			12	132																	
6.3 Autres investissements publics	143	385	100	327			28	8			8	50																	
7. Transactions gouvernementales, non comprises ailleurs	195	213	148	50			10	19			11	113																	
7.1 Militaires																													
7.2 Autres	195	213	148	50			10	19			11	113																	
8. Autres services	661	1,150	404	906			65	82			87	96																	
8.1 Assurances autres que sur marchandises	36	42	24	24			8	15			2	2																	
8.2 Revenus du travail																													
8.3 Services directs	625	1,108	380	882			57	67			85	94																	
B. TRANSFERTS (9 et 10)	461	552	209	177			90	74	← - - - - -	58	56	- - - - -	← - - - -	104	245	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
9. Secteur privé ⁵	461	367	209	154			90	63	← - - - - -	58	50	- - - - -	← - - - -	104	100	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
9.1 Remises d'émigrants	366	204	155	127			78	40	← - - - - -	36	17	- - - - -	← - - - -	97	20	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
9.2 Autres transferts privés	95	163	54	27			12	23	← - - - - -	22	33	- - - - -	← - - - -	7	80	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
10. État	-	185	-	23			-	11	← - - - - -	-	6	- - - - -	← - - - -	-	145	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	

¹ Allemagne R.F., Belgique-Luxembourg, Danemark, France, Irlande, Italie, Pays-Bas.
² Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse.
³ Albanie, Allemagne (Zone d'occupation soviétique), Bulgarie, Chine continentale, Corée du Nord, Hongrie, Mongolie extérieure, Nord-Viet Nam, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U.R.S.S.
⁴ Y compris les institutions régionales.
⁵ Ensemble des résidents autres que l'État.

SYSTÈME COMMUN DE NOTIFICATION

Nota: Pour les postes 17 à 23, le côté gauche de chaque colonne comprend les crédits, le droit les débits; les débits sont indiqués par des signes moins aux postes 11 à 16.

BALANCE DES PAIEMENTS RÉCAPITULATIVE RÉGIONALE

(fm)

TAUX DE CONVERSION	MONDE		ÉTATS-UNIS		CANADA		ROYAUME-UNI		PAYS MEMBRES DE LA C.E.E. ¹		ESPAGNE, GRÈCE, TURQUIE		AUTRES PAYS EUROPÉENS MEMBRES DE L'O.C.D.E. ²		JAPON		AUSTRALIE, NOUVELLE-ZÉLANDE, AFRIQUE DU SUD		ZONE SIMO-SOVIÉTIQUE ³		AUTRES PAYS ³		INSTITUTIONS INTERNATIONALES		OPÉRATIONS NON VENTILEES		ADDENDUM ZONE MONÉTAIRE DU PAYS DÉCLARANT					
	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14					
	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS	AVOIRS	ENGCTS				
C. CAPITAUX ET OR MONÉTAIRE (11 à 16)	- 1,552	4,504	- 910	2,333			- 1,443	254	- 336	636	- 4	- 20	- 130	498	- 8	28	- 24	43	- 4		- 427	316	- 307	18	41	- 2						
11. Capitaux privés à long terme (y compris la totalité des investissements directs) ¹	- 232	1,662	- 193	1,275			- 10	54	- 31	184	- 1		- 3	60	- 5	11	- 20	53	38		- 24	25	17									
11.1 Investissements directs	- 370	720	- 287	564			- 7	14	- 31	21	- 3		- 3	54	- 5	13	- 20	53			- 14	1										
11.2 Autres actions ordinaires	110	263	92	182			3	24	- 1	39													18	17								
11.3 Autres valeurs mobilières	8	419	- 3	359			- 1	13		41													5	6								
11.4 Autres crédits commerciaux	30	165	- 1	99			- 5			62	2			6		- 2			38			4										
11.5 Autres avoirs et engagements	6	95	6	71				3		21																						
12. Capitaux privés à court terme (autres que les investissements directs) ^{1,3}	- 1,007	106	- 131	97			- 791	- 14	- 44	- 37			- 24	32	- 6	16	- 2	2	- 2		- 7	10										
12.1 Crédits commerciaux	- 7	- 10	43				- 21	- 3	- 12	- 18			- 2	- 6	- 6				1	- 2		- 7	9									
12.2 Autres avoirs et engagements	- 1,000	116	- 176	97			- 770	- 11	- 32	- 19			- 22	38							- 1											
13. Autorités locales ¹		1,059		598						465																						
13.1 Avoirs et engag. à long terme		1,041		579						465																						
13.2 Avoirs et engag. à court terme		18		19																												
14. États ¹	- 88	- 40	35	- 9			20	21	1	- 7	- 7			- 1					- 18		- 86	- 21	10	25	3							
14.1 Emis. à long terme à l'étranger		- 43		- 26					- 2		6											- 21										
14.2 Autres valeurs mob. à long terme		23							14		8												1									
14.3 Prêts à long terme entre États	- 37						20		2																							
14.4 Autres prêts à long terme																																
14.5 Autres avoirs et eng. à long terme ⁴	- 46	- 29	35	-					1	- 29	- 7																					
14.6 Avoirs et engag. à court terme	- 5	9		17				9	- 2	8				- 1					- 18		- 27		1		3							
15. Institutions monétaires centrales	- 65	1	222	- 4			22	3	- 2					- 3								1	- 297	2	- 10							
15.1 Position au F.M.I.	- 293																						- 293									
15.2 Or	- 10	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	- 10	*						
15.3 Avoirs en D.T.S.	*	*	*	*					*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*						
15.4 Autres avoirs librem. utilisables	238	4	222	- 1			22	3	- 2					- 1																		
15.5 Autres réserves	*	*	*	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*						
15.6 Engagements envers des institutions officielles ²	*	- 3	*	- 3			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*						
15.7 Autres prêts à long terme																																
15.8 Autres prêts à court terme																																
15.9 Autres avoirs et engagements à l'égard de l'étranger																																
16. Autres institutions monétaires	- 2,160	1,716	- 843	376			- 684	195	- 260	31	4	- 20	- 103	408	1	1	- 2	- 12	- 22		- 310	700	3	39	54	- 2						
16.1 Or	N.A.	*	N.A.	*			N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*						
16.2 Autres avoirs librem. utilisables	- 2,027	*	- 812	*			- 689	*	- 225	*			- 106	*	6	*	1	- 17	*		- 241	*	2	*	54	*						
16.3 Engagements envers des institutions officielles ²	*	N.A.	*	N.A.			*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*	N.A.	*					
16.4 Autres prêts à long terme	6	*	- 5	*			1	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*						
16.5 Autres prêts à court terme	- 127	- 10	- 26	- 9			6	- 1	- 35	-	4		3	- 3																		
16.6 Autres avoirs et engagements à l'égard de l'étranger		1,726		385					196		31		- 20		408		1		12				700		39							
	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT		
17. Biens et services (1 à 8)	18,662	19,523	12,950	13,967			1,543	1,278			1,517	1,879																				
18. Transferts (9 et 10)	461	552	209	177			90	74			58	56																				
19. Avoirs sur l'étranger et or monétaire (11 à 16, à l'actif)	384	3,936	400	1,310			51	1,494	4	340	6	10	3	133	6	14	1	28	34		42		428	20	32	54	13					
20. Engagements envers l'étranger (11 à 16, au passif)	4,599	95	2,372	39			276	22	702	66		20	506	8	30	2	55	12				738	22	63	23							
21. Allocations de D.T.S.	*	*	*	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*						
22. Corrections apportées à la ventilation régionale																																
23. Règlements multilatéraux	908	908		438			908																									
24. Solde de l'ens. des opér. comptabilisées (17 à 23)	25,014	25,014	15,931	15,911			2,868	2,868			2,796	2,796																				
25. Erreurs et omissions, nettes																																

1 À l'exclusion des institutions monétaires.

2 À l'exclusion des institutions internationales non monétaires.

3 Y compris les erreurs et les omissions.

4 Y compris les crédits commerciaux.

TABLEAU II(b). OR NON MONÉTAIRE

Pays déclarant Canada Période sous revue 1969

Monnaie dollar canadien Unité million Taux de change: \$É.-U.¹ Pour

Poste	En milliers d'onces d'or fin		Valeur	
	Crédit	Débit	Crédit	Débit
1. Exportations (1.1 plus 1.2)	4,850	xxx	206	xxx
1.1 Or affiné	4,715	xxx	201	xxx
1.2 Or non affiné et partiellement travaillé	135	xxx	5	xxx
2. Importations (2.1 plus 2.2)	xxx	168	xxx	7
2.1 Or affiné	xxx	108	xxx	5
2.2 Or non affiné et partiellement travaillé	xxx	60	xxx	2
3. Exportations nettes (crédit) ou importations nettes (débit) (solde des postes 1 et 2)	4,682		199	
4. Variations des avoirs d'or détenus à l'étranger: augmentation, débit; diminution, crédit (4.1 plus 4.2)		266		10
4.1 Or affiné		266		10
4.2 Or non affiné et partiellement travaillé		-		-
5. Variations des avoirs d'or détenus par les étrangers dans le pays déclarant: augmentation, crédit; diminution, débit (5.1 plus 5.2)		2,224 ²		91
5.1 Or affiné		2,224		91
5.2 Or non affiné et partiellement travaillé		-		-
6. Transactions étrangères nettes à la valeur de transaction (solde des postes 3, 4 et 5)	2,192		98	
7. Variations des avoirs en or monétaire à la valeur de la parité (augmentation, crédit; diminution, débit)	266		10	
8. Or non monétaire (solde des postes 6 et 7 et des postes 9 et 10 = tableau A, poste 2)	2,458		108	
Sources (crédit) et utilisations (débit) de l'or non monétaire	2,545	xxx	xxx	xxx
9. Production des mines			xxx	xxx
10. Utilisations nettes (solde des postes 10.1 - 10.4)			xxx	xxx
10.1 Arts et industries			xxx	xxx
10.2 Stocks des mines (8-9)		87 ³	xxx	xxx
10.3 Stocks des affineurs et des négociants			xxx	xxx
10.4 Thésaurisation			xxx	xxx

¹ Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens et, à l'exception des postes 6 et 7, ont été déterminés en utilisant pour chaque transaction la valeur à l'exportation ou à l'importation, ou le cours mensuel de l'or pour les ventes au Canada. Le poste 7 indique la contre-valeur en dollars canadiens des variations des avoirs officiels tels qu'ils sont publiés, converties à la moyenne mensuelle des cours du change au comptant relevés à midi.

² Y compris les ventes privées effectuées par les mines au Canada; comme il n'existe pas de moyen satisfaisant de distinguer les ventes aux résidents de celles aux non-résidents, ce chiffre comprend certaines ventes d'or destiné à un usage intérieur dans l'industrie ou les arts.

³ Chiffre obtenu de manière résiduelle.

TABLEAU XV (MODIFIÉ). AVOIRS EN OR, ET AVOIRS ET ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS
DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES CENTRALES*

CANADA
Pays déclarant:
Unité monétaire: millions de dollars canadiens

1969
Période sous revue
Cours moyen 1969 \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0768
Taux de change \$E.-U.
Fin 1969 \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0728
Fin 1968 \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0728

Poste	Avoirs et engagements totaux									À transférer au poste du tableau	Dont libellés en monnaie nationale								
	Banque centrale		Autres institutions centrales		Total						Banque centrale		Autres institutions centrales		Total				
	Présent relevé	Relevé précédent	Présent relevé	Relevé précédent	Présent relevé (1 + 3)	Relevé précédent (2 + 4)	Augmen- tation ou diminution (-) (5 + 6)	Ajuste- ments	Variation corrigée (7 + 8)		Présent relevé	Relevé précédent	Présent relevé	Relevé précédent	Présent relevé (11 + 13)	Relevé précédent (12 + 14)	Augmen- tation ou diminution (-) (15 + 16)	Ajuste- ments	Variation corrigée (17 + 18)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Or monétaire:																			
1. En nantissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
2. Divers	-	-	943	933	943	933	+ 10	-	+ 10	-	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
3. Total (1 plus 2) (Quantité: en milliers d'onces d'or fin)	(-)	(-)	(24,995)	(24,730)	(24,995)	(24,730)	(265)	(-)	(265)	xxx									
Comptes au F.M.I.:																			
4. Avoirs (souscription et prêt au F.M.I.)	-	-	886 ¹	783 ¹	886	783	+ 103	-	+ 103	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Engagements (avoids du F.M.I. en monnaie nationale)	8	8	378	569	386	577	- 191	+ 1	- 190	-	8	8	378	569	386	577	- 191	+ 1	- 190
6. Avoirs nets (4 moins 5)	- 8	- 8	508	214	500	206	+ 294	- 1	+ 293	15.1	- 8	- 8	- 378	- 569	- 386	- 577	+ 191	- 1	+ 190
Autres avoirs extérieurs:																			
7. Avoirs négociables (7.1 à 7.4)	81	11	1,725	2,020	1,806	2,031	- 225	+ 2	- 223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.1 Institutions internationales de prêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.2 Gouvernements centraux étrangers	81	11	1,725	2,020	1,806	2,031	- 225	+ 2	- 223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.3 Acceptations bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.4 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Dépôts	79	96	12	10	91	106	- 15	-	- 15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.1 Institutions affiliées (brut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.2 Prêts à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.3 Prêts à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.4 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9. Total (7 à 12, 13.1 à 13.3)	160	107	1,737	2,030	1,897	2,137	- 240	+ 2	- 238	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1 Avoirs librement utilisables	160	107	1,737	2,030	1,897	2,137	- 240	+ 2	- 238	15.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.2 Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.6-15.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres engagements extérieurs:																			
14. Dépôts	17	13	-	-	17	13	+ 4	-	+ 4	-	16	12	-	-	16	12	+ 4	-	+ 4
14.1 Institutions affiliées (brut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.2 Prêts à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.3 Prêts à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.4 Divers	0	3	-	-	0	3	- 3	-	- 3	-	0	3	-	-	0	3	- 3	-	- 3
15. Total (14 à 18, 19.1 à 19.4)	17	16	-	-	17	16	+ 1	-	+ 1	15	16	15	-	-	16	15	+ 1	-	+ 1
15.1 Gouvernements centraux étrangers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15.2 Institutions monétaires centrales étrangères	15	16	-	-	15	16	- 1	-	- 1	15.5	14	15	-	-	14	15	- 1	-	- 1
15.3 Autres institutions monétaires étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.6-15.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15.4 Autres dépôts étrangers	2	0	-	-	2	0	+ 2	-	+ 2	15.6-15.8	2	0	-	-	2	0	+ 2	-	+ 2

* Ce tableau (et non le tableau XV du Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition) doit être utilisé par les pays qui font des déclarations au F.M.I. et à l'O.C.D.E.

¹ Y compris les prêts consentis en vertu d'A.G.E.

² Cette écriture sera habituellement transférée au poste 15.6.

³ Cette écriture sera habituellement transférée au poste 15.7.

⁴ En préciser les principaux genres dans des notes, en distinguant les éléments à court terme et à long terme.

⁵ Y compris les institutions monétaires régionales.

Nota: Les colonnes 8 et 18 indiquent les ajustements entre les séries de bilans et de flux relatifs aux variations des taux de change et à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU XVI (MODIFIÉ). AVOIRS EN OR, ET AVOIRS ET ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS
DES AUTRES INSTITUTIONS MONÉTAIRES*

Pays déclarant: CANADA
Unité monétaire: millions de dollars canadiens

Période sous revue 1969
Cours moyen 1969: \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0768
Taux de change: \$E.-U.
Fin 1969: \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0728
Fin 1968: \$E.-U. 1 = \$Cdn 1.0728

Poste	Avoirs et engagements totaux									À transférer au poste du tableau	Dont libellés en monnaie nationale								
	Banque centrale		Autres institutions centrales		Total						Banque centrale		Autres institutions centrales		Total				
	Présent relevé (1)	Relevé précédent (2)	Présent relevé (3)	Relevé précédent (4)	Présent relevé (1 + 3) (5)	Relevé précédent (2 + 4) (6)	Augmen- tation ou diminution (-) (5 - 6) (7)	Ajuste- ments (8)	Variation corrigée (7 + 8) (9)		Présent relevé (11)	Relevé précédent (12)	Présent relevé (13)	Relevé précédent (14)	Présent relevé (11 + 13) (15)	Relevé précédent (12 + 14) (16)	Augmen- tation ou diminution (-) (15 - 16) (17)	Ajuste- ments (18)	Variation corrigée (17 + 18) (19)
Or monétaire:																			
1. En nantissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-		xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
2. Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-		xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
3. Total (1 plus 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16.1	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
(Quantité: en milliers d'onces d'or fin)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	xxx									
Avoirs extérieurs:																			
4. Avoirs négociables (4.1 à 4.4)	167	230	-	-	167	230	- 63	+ 1	- 62										
4.1 Institutions internationales de prêt																			
4.2 Gouvernements centraux étrangers	68	82	-	-	68	82	- 14	0	- 14										
4.3 Acceptations bancaires																			
4.4 Divers	99	148	-	-	99	148	- 49	+ 1	- 48										
5. Dépôts	6,164	4,068	1	1	6,165	4,069	+ 2,096	+ 6	+ 2,102										
6. Institutions affiliées (brut)																			
7. Prêts à long terme	619	499	-	-	619	499	+ 120	0	+ 120		2	39	37	-	-	39	37	+ 2	+ 2
8. Prêts à court terme											3	64	25	-	-	64	25	+ 39	+ 39
9. Divers ⁴																			
10. Total (4 à 9, 10.1 et 10.2)	6,950	4,797	1	1	6,951	4,798	+ 2,153	+ 7	+ 2,160	16	103	62	-	-	103	62	+ 41	+ 41	
10.1 Avoirs librement utilisables	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	16.2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
10.2 Divers	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	16.4 - 16.6	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Engagements extérieurs:																			
11. Dépôts	5,448	3,731	27	23	5,475	3,754	+ 1,721	+ 5	+ 1,726		684	654	27	23	711	677	+ 34	+ 34	
12. Institutions affiliées (brut)																			
13. Prêts à long terme	2	12	-	-	2	12	- 10	-	- 10		2	12	-	-	2	12	- 10	-	- 10
14. Prêts à court terme																			
15. Divers ⁴																			
16. Total (11 à 15, 16.1 à 16.4)	5,450	3,743	27	23	5,477	3,766	+ 1,711	+ 5	+ 1,716	16	715	667	27	23	742	690	+ 52	+ 52	
16.1 Gouvernements centraux étrangers (incl. en 16.4)										16.3	11	13	-	-	11	13	- 2	-	- 2
16.2 Institutions monétaires centrales étrangères ⁵	2,585	1,790	1	1	2,586	1,791	+ 795	+ 2	+ 797	16.3									
16.3 Autres institutions monétaires centrales étrangères										16.4 - 16.6	287	241	1	2	288	243	+ 45	-	+ 45
16.4 Autres dépôts étrangers	2,865	1,953	26	22	2,891	1,975	+ 916	+ 3	+ 919	16.4 - 16.6	417	413	26	21	443	434	+ 9	+ 9	

* Ce tableau (et non le tableau XV du Manuel de la balance des paiements du F.M.I., troisième édition) doit être utilisé par les pays qui font des déclarations au F.M.I. et à l'O.C.D.E.

¹ Montants relatifs inclus en 4.4.

² Cette écriture sera habituellement transférée au poste 16.4.

³ Cette écriture sera habituellement transférée au poste 16.5.

⁴ En préciser les principaux genres dans des notes, en distinguant les éléments à court terme et à long terme.

⁵ Y compris les institutions monétaires régionales.

Nota: Les colonnes 8 et 18 indiquent les ajustements entre les séries de bilans et de flux relatifs aux variations des taux de change et à l'arrondissement des chiffres.

RAPPORT SPÉCIAL POUR LES NATIONS UNIES SUR LES FLUX INTERNATIONAUX DE CAPITAUX À LONG TERME ET LES TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS CENTRAUX, PAR RÉGION¹

Pays déclarant: CANADA
Monnaie: canadienne Unité: million

Partie I. Variations des avoirs extérieurs et des transferts payés

Période sous revue: 1969
Taux de change: \$F.-U. 1.00 pour 1.0768

L'absence de signe indique un crédit (diminution des avoirs);
un signe moins indique un débit (augmentation des avoirs)

Sortes de fonds fournis par le pays déclarant	Poste du tableau A ²	Total général (2 + 8 + 15 + 21 + 22)	PAYS INDUSTRIALISÉS						PAYS EN DÉVELOPPEMENT						PAYS À ÉCONOMIE PLANIFIÉE					Opér. non vent.	Orga- nismes interna- tionaux	Opér. non vent.	
			Total	État- Unis	Europe O.C.D.E. n.c.a.	Japon	Autres	Opér. non vent.	Total	Espagne, Grèce, Turquie	Afrique	Asie	Amé- rique Latine ⁶	Océ- anie	Opér. non vent.	Total	U.R.S.S.	Yugo- slave	Autres Europe				Asie
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
A. Avoirs du secteur privé non monétaire		- 370	- 353	- 287	- 41	- 5	- 20	- 17	- 3	7	- 3	- 17	- 1										
1. Investissements directs	11.1; 11.2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
1.1 Bénéfices non répartis		- 370	- 353	- 287	- 41	- 5	- 20	- 17	- 3	7	- 3	- 17	- 1										
1.2 Divers		102	91	89	2			6				- 6											17
2. Autres valeurs mobilières étrangères	11.3 - 11.5	30	- 6	- 1	- 5			- 2	2	- 1	- 1	- 2				38	2	5	31				
3. Autres prêts et crédits commerciaux ³		11.6*, dr	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
3.1 Utilisation		11.6*, cr	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
3.2 Remboursements		11.6*, cr	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
4. Divers	11.6*, 11.7, 13†	6	6	6																			
5. Total (1 + 4 = 5.1 + 5.2)		- 232	- 262	- 193	- 44	- 5	- 20	- 25	- 1	6	- 4	- 25	- 1			38	2	5	31			17	
5.1 Garantis par le gouvernement déclarant		36						2	2	- 1	1	- 4				38	2	5	31				
5.2 Autres		- 268	- 262	- 193	- 44	- 5	- 20	- 23	- 3	7	- 5	- 21	- 1									17	
B. Avoirs des institutions monétaires privées																							
1. Prêts ³	16.3†	- 6	- 6	- 5	- 1																		
2. Divers ⁴	16.4†																						
3. Total (1 + 2 = 3.1 + 3.2)		- 6	- 6	- 5	- 1																		
3.1 Garantis par le gouvernement déclarant																							
3.2 Autres		- 6	- 6	- 5	- 1																		
C. Avoirs du gouvernement central																							
1. Prêts ³		- 38	22		22			- 59		- 4	- 48	- 7											
1.1 Tirages	14.4, dr	- 59						- 59		- 4	- 48	- 7											
1.2 Remboursements	14.4, cr	22	22		22																		
2. Divers ^{4,5} (préciser les grandes catégories)	14.2, 14.5	- 46	36	35	1			- 34	- 7		- 29	2				- 18			- 4	- 14		- 30	
3. Total (1 + 2 = 3.1 + 3.2)		- 83	58	35	23			- 93	- 7	- 4	- 77	- 5				- 18			- 4	- 14		- 30	
3.1 Créances sur des gouvernements centraux étrangers et des institutions monétaires centrales		- 16	36	35	1			- 34	- 7		- 29	2				- 18			- 4	- 14			
3.2 Divers		- 67	22		22			- 59		- 4	- 48	- 7										- 30	
D. Avoirs des institutions monétaires centrales																							
1. Prêts ³																							
1.1 Tirages	15.4†, dr																						
1.2 Remboursements	15.4†, cr																						
2. Divers ⁴ (préciser les grandes catégories)	15.5†																						
3. Total (1 + 2 = 3.1 + 3.2)																							
3.1 Créances sur des gouvernements centraux étrangers et des institutions monétaires centrales																							
3.2 Divers																							
E. Paiements de transfert du gouvernement central à des gouvernements centraux étrangers	10.1, dr	144						123	1	34	72	10											21

* Indique que les écritures ne couvrent qu'une partie du poste.
 † Indique que les écritures ne devaient comprendre que les éléments à long terme du poste.
 ‡ Pour la répartition régionale des pays, voir le paragraphe 3 de la note jointe au Rapport Spécial pour les Nations Unies.
 § Les numéros réfèrent aux postes indiqués aux pages 20 et 21 du tableau A, Manuel de la balance des paiements du M.I. (troisième édition, juillet 1961); "cr" indique un crédit et "dr" un débit.
 ¶ Si ce poste comprend des tirages sur des crédits de consolidation et de refinancement, ou des remboursements financés par de tels crédits, les montants et la ventilation régionale de ces crédits doivent être précisés dans une note distincte. Pour la définition des crédits de consolidation et de refinancement, voir le paragraphe 2 de la note jointe au Rapport Spécial.
 †† Sauf les obligations négociables à long terme émises par les gouvernements étrangers.
 ‡‡ Y compris les avoirs en monnaie locale, comme ceux acquis par les États-Unis en vertu du U.S. Public Law 83-480, qui sont surtout réservés aux subventions et aux prêts; ceux-ci sont vraisemblablement inclus au poste 14 du tableau A du Manuel (page 21).
 ††† Comprend les Caraïbes.

**RAPPORT SPÉCIAL POUR LES NATIONS UNIES SUR LES FLUX INTERNATIONAUX DE CAPITAUX À LONG TERME
ET LES TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS CENTRAUX, PAR RÉGION⁶**

Pays déclarant: CANADA
Monnaie: canadienne Unité: million

Partie 2. Variations des engagements extérieurs et des transferts reçus

Période sous revue: 1969
Taux de change: \$É.-U. 1.00 pour 1.0768

L'absence de signe indique un crédit (augmentation des engagements).
un signe moins indique un débit (diminution des engagements)

Sortes de fonds reçus par le pays déclarant	Poste du tableau A ⁷	Total général (2 + 8 + 15 + 21 + 22)	PAYS INDUSTRIALISÉS					PAYS EN DÉVELOPPEMENT						PAYS À ÉCONOMIE PLANIFIÉE						Opér. internat. vent.	Opér. non vent. (22)		
			Total	États-Unis	Europe O.C.D.E. n.c.a.	Japon	Autres	Opér. non vent.	Total	Espagne, Grèce, Turquie	Afrique	Asie	Ame-ric Latine ¹⁰	Océanie	Opér. non vent.	Total	U.R.S.S.	Yugo-slavie	Autres Europe			Asie	Opér. non vent.
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
A. Engagements du secteur privé non monétaire																							
1. Investissements directs	11.1; 11.2	720	719	564	89	13	53	--	1	--	- 10	3	8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1.1 Bénéfices non répartis		N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
1.2 Divers		720	719	564	89	13	53	--	1	--	- 10	3	8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2. Autres valeurs mobilières nationales	11.3; 11.5	682	658	541	117	--	--	--	24	--	--	--	24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3. Autres prêts et crédits commerciaux ⁸		165	165	99	68	- 2	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3.1 Utilisation	11.6, cr	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
3.2 Remboursements	11.6, dr	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
4. Divers ^{9, 11}	11.6*, 11.7; 13+	1,143	1,142	652	490	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
5. Total (1 à 4 = 5.1 + 5.2)		2,710	2,684	1,856	764	11	53	--	26	--	- 9	3	32	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
5.1 Fournis ou garantis par des gouvernements centraux étrangers		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
5.2 Autres		2,710	2,684	1,856	764	11	53	--	26	--	- 9	3	32	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
B. Engagements des institutions monétaires privées																							
1. Prêts ⁸	16.3†	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2. Divers ⁹ (préciser les grandes catégories)	16.4†	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2.1		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2.2		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2.3		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3. Total (1 + 2 = 3.1 + 3.2)		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3.1 Fournis ou garantis par des gouvernements centraux étrangers		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3.2 Autres		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
C. Engagements du gouvernement central																							
1. Prêts ⁸																							
1.1 Tirages	14.4, cr	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1.2 Remboursements	14.4, dr	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2. Divers ⁹ (préciser les grandes catégories)	14.1; 14.2; 14.5	- 49	- 43	- 26	- 17	--	--	--	- 6	--	- 6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3. Total (1 + 2 = 3.1 + 3.2)		- 49	- 43	- 26	- 17	--	--	--	- 6	--	- 6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3.1 Fournis ou garantis par des gouvernements centraux étrangers et des institutions monétaires centrales		- 35	- 29	--	- 29	--	--	--	- 6	--	- 6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
3.2 Divers		- 14	- 14	- 26	12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
D. Engagements des institutions monétaires centrales																							
1. Prêts ⁸																							
1.1 Tirages	15.4†, cr	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1.2 Remboursements	15.4†, dr	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2. Divers ⁹ (préciser les grandes catégories)	15.5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
E. Paiements de transferts reçus par le gouvernement central de gouvernements centraux étrangers	10.1, cr																						

⁶ Indique que les écritures ne couvrent qu'une partie du poste.

⁷ Indique que les écritures ne devraient comprendre que les éléments à long terme du poste.

⁸ Pour la répartition régionale des pays, voir le paragraphe 3 de la note jointe au Rapport Spécial pour les Nations Unies.

⁹ Les numéros réfèrent aux postes indiqués aux pages 20 et 21 du tableau A, Manuel de la balance des paiements du F.M.I. (troisième édition, juillet 1961); "cr" indique un crédit et "dr" un débit.

¹⁰ Si ce poste comprend des tirages sur des crédits de consolidation et de refinancement, ou des remboursements financés par de tels crédits, les montants et la ventilation régionale de ces crédits doivent être précisés dans une note distincte. Pour la définition des crédits de consolidation et de refinancement, voir le paragraphe 2 de la note jointe au Rapport Spécial.

¹¹ Y compris les avais en monnaie locale, comme ceux acquis par les États-Unis en vertu du U.S. Public Law 83-480, qui sont surtout réservés aux subventions et aux prêts; ceux-ci peuvent être inclus aux postes 14.6, 15.3 et 16.2 du tableau A du Manuel (page 21). En outre, les pays déclarants qui ont des centres de réserve devaient exclure les émissions négociables à long terme des titres de leur gouvernement central qui sont émis sur le marché intérieur.

¹² Comprend les Caraïbes.

¹³ Comprend les engagements publics à long terme.

ANNEXE 7

Éléments des rapports du Canada au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et du développement économiques

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques centralise des renseignements sur divers flux, dans le cadre de ses travaux sur les ressources envoyées aux pays en voie de développement. Les données sur les capitaux privés provenant du Canada sont fournies par Statistique Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Les déclarations sont longues et ne sont donc pas reproduites ici;

du reste, une grande partie des détails demandés ne peuvent être présentés ici, soit parce qu'ils ne sont pas recueillis sous la forme exigée, soit parce que leur divulgation serait contraire aux dispositions de la Loi sur la statistique qui ont trait au secret. Les éléments que Statistique Canada est en mesure de fournir sont donnés ci-après; ils font référence à l'année 1974 qui a été choisie à titre d'exemple.

TABLEAU 7.1. Décaissements et engagements de flux privés, 1974

Tableau 1 – C.A.D.

Genre de transaction	Décaissements		
	Montants accordés	Montants perçus	Montants nets
	en millions de dollars américains		
II. Autres flux officiels
A. Autres flux officiels bilatéraux
B. Transactions avec des organismes multilatéraux aux conditions du marché (avoirs)	33	25	8
III. Flux privés aux conditions du marché – total			(1,056)
A. Capitaux privés à long terme, avoirs (non monétaires) – total			(636)
1. Investissements directs – total			(193)
1.1. Sortie de nouveaux capitaux – nette			(109)
1.2. Bénéfices réinvestis			(84)
2. Autres valeurs bilatérales			(23)
3. Bons, prêts et participations des organismes multilatéraux
4. Crédits à l'exportation (non monétaires) – total
5. Autres avoirs à long terme
B. Capitaux privés à long terme et avoirs des institutions monétaires privées – total			(420)
IV. Subventions d'organismes bénévoles (nettes) – total			(81)
Postes donnés pour mémoire pour le rapprochement avec la balance des paiements:			
4. Paiements de transferts du gouvernement central n.c.a.			8
a. Sommes versées à et par des particuliers et organismes privés dans les pays en voie de développement			6
1. En vertu d'accords de réparations et d'indemnisations			–
2. Pensions, assurances et paiements semblables			6
3. Divers			–
b. Contributions ordinaires aux budgets des organismes multilatéraux			2
5. Engagements privés à long terme (non monétaires)
6. Engagements à long terme du gouvernement central:			
Prêts bilatéraux reçus ou amortissements versés			(40)
7. Engagements à long terme des institutions monétaires centrales: prêts reçus d'organismes multilatéraux ou amortissements versés			–
8. Engagements à long terme des institutions monétaires privées

Nota: Les chiffres entre parenthèses sont approximatifs.

TABLEAU 7.2. Répartition géographique des investissements directs privés et des autres capitaux et avoirs privés, 1974

Tableau 4 – C.A.D.

Pays/zones bénéficiaires	Investissements directs (nets), y compris les bénéfices réinvestis	Placements de portefeuille et autres prêts bilatéraux (nets) ¹ – secteur monétaire
	en millions de dollars américains	
I. Europe
II. Afrique	(5)	(-7)
III. Amérique	(159)	(371)
IV. Asie	(25)	72
V. Océanie
VI. Divers autres	(4)	(7) ²

¹ Y compris les crédits à l'exportation non garantis.² Y compris le secteur non monétaire.

Nota: Les chiffres entre parenthèses sont approximatifs.

ANNEXE 8

Relations avec les données publiées en vertu de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers

Paiements à des non-résidents

Les déclarations annuelles remplies en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA) comprennent quelque 30 catégories de paiements relatifs à des revenus et à des services, que les sociétés déclarantes ont effectués à des non-résidents.

Le tableau 8.1 présente sous une forme sommaire les montants déclarés pour 1973, ainsi que les estimations employées pour les rubriques identiques ou correspondantes de la balance des paiements; des notes y donnent des précisions en regard de certaines rubriques.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer pourquoi les chiffres peuvent être très différents. Premièrement, les rapports CALURA ne portent que sur les paiements à des non-résidents qui doivent être déclarés en vertu de cette Loi; or, des entreprises susceptibles de faire des paiements importants à des non-résidents peuvent être exemptées de cette obligation parce qu'elles sont d'une certaine taille ou qu'elles font parties d'une certaine catégorie. En outre, les administrations, les institutions et les particuliers, qui ne sont pas soumis à cette Loi, versent également des montants considérables à des non-résidents. Enfin, quelques services, notamment les commissions versées à des agents non résidents, ne sont pas visés par la Loi.

Par ailleurs, les estimations des paiements établies aux fins de la balance des paiements sont nettes de retenues fiscales, alors que les déclarations faites en vertu de CALURA indiquent les paiements avant déduction de ces retenues. Le montant des retenues fiscales qui sont prélevées sur les services payés et les revenus distribués à des non-résidents figure séparément dans la balance des paiements, comme au tableau 8.1.

Outre les inévitables divergences de classifications dues aux répondants, les dispositions de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers qui exigent que les paiements soient indiqués en fonction de l'année financière constituent une autre source de différences. En effet, les paiements déclarés pour une année civile donnée peuvent avoir été effectués pendant n'importe quelle période de douze mois se terminant au cours de cette année civile. Dans la balance des paiements par contre, les données sur les

paiements correspondants sont recueillies en fonction de l'année civile.

Pour aider les enquêtés qui doivent remplir des déclarations en vertu de la Loi sur la statistique et aussi de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, le questionnaire BP-21 contient une note qui résume les relations entre ces deux formes de rapports. Ce questionnaire est reproduit à la partie V.

Propriété et contrôle

Cette note présente, sous l'angle de leur nature et de leurs relations, les données publiées sur la propriété et le contrôle d'après les dossiers du bilan des investissements internationaux, et les données correspondantes publiées dans les rapports annuels de la publication n° 61-210 au catalogue, Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA).

Une fois que l'on a constaté les particularités de chacun des ensembles de séries, leurs différences ne sont plus étonnantes et leurs résultats n'apparaissent plus contradictoires; chacun emprunte une voie différente pour explorer des catégories quelque peu différentes de sociétés ou d'entreprises (familles de sociétés), et chacun indique jusqu'à quel point les entreprises étrangères prédominent dans certains secteurs de l'économie canadienne.

Les deux ensembles de statistiques sont constitués de totalisations faites à partir de données de bilan classées ou réparties de diverses façons selon l'origine géographique du capital; ces statistiques ne sont pas censées rendre compte de comportements¹.

Les trois parties qui composent cette note sont: 1) une énumération des principales différences entre les séries, 2) des précisions sur les possibilités de rapprochement des séries sur le contrôle, et 3) un

¹ Les pratiques comptables sont très variées, et on peut présumer que celles des sociétés privées diffèrent de celles des sociétés publiques. Or, on trouve plus de sociétés privées parmi les grandes entreprises sous contrôle étranger que parmi celles qui sont contrôlées au Canada; dans la mesure où les pratiques présentent des variations systématiques, toute série en pourcentage tirée de données financières peut donc comporter un biais.

TABLEAU 8.1. Paiements à des non-résidents déclarés en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, et estimations de la balance des paiements relatives aux revenus d'investissements et aux transactions et services divers, 1973

Rubrique	Déclarations CALURA	Chiffres de la balance des paiements	Notes
		millions de dollars	
Dividendes	1,024	1,082	Comme cela est décrit à propos du poste B15 à la partie II, les séries de la balance des paiements sur les dividendes comprennent aussi les bénéfices nets des succursales de sociétés étrangères qui ne sont pas constituées au Canada (sauf dans le cas des compagnies d'assurances pour lesquelles ils font partie des paiements d'autres revenus). Ces bénéfices ne sont pas déclarés en vertu de CALURA.
Intérêts	572	968	Le chiffre de la balance des paiements comprend des intérêts (650) sur des obligations publiques et des intérêts versés par des sociétés exemptées des déclarations CALURA, c'est-à-dire la plupart des sociétés de chemins de fer et de téléphone. Des sociétés jugent impossible de déclarer tous les paiements d'intérêts à des non-résidents, étant donné qu'elles ne connaissent pas le lieu de résidence de certains bénéficiaires. Dans la balance des paiements, les séries destinées à couvrir tous les intérêts versés à des non-résidents ont été construites de la façon décrite à propos du poste B15, à la partie II. Les intérêts payés à des non-résidents sur des prêts bancaires, hypothécaires et autres sont inclus dans les autres revenus de la balance des paiements, et non dans les intérêts sur les dettes obligataires.
Location:			
De biens immobiliers au Canada	161	...	Les déclarations CALURA comprennent dans la location de matériel des montants représentant les paiements d'affrètement versés à des propriétaires de navires étrangers. Dans la balance des paiements, de tels paiements font partie du poste B21 relatif aux dépenses de transports, dont la plupart ne sont pas soumises à CALURA; les loyers payés sur des biens immobiliers sont classés parmi les autres revenus.
De matériel		24	
Autres revenus	640	Cette série englobe tous les intérêts autres que ceux des dettes obligataires (par ex., ceux des prêts à long terme - bancaires ou entre sociétés -, des hypothèques et des dettes à court terme de toutes sortes), les revenus versés au titre d'actifs détenus dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille, les loyers payés sur des biens immobiliers, et les revenus nets réalisés par les compagnies d'assurances étrangères grâce aux activités de leurs succursales au Canada.
Droits d'auteur, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, marques de commerce ou de service, noms commerciaux et autres redevances et paiements semblables.	263	217	La série de la balance des paiements exclut la location de films, qui figure séparément.
Location de films	40	
Franchises de distribution, de production et de vente, et droits apparentés.	23	8	
Publicité et promotion des ventes	25	32	
Primes d'assurances et frais connexes	21	82	
Honoraires de gestion et d'administration, traitements, honoraires et autres rémunérations de cadres et de directeurs, rentes, pensions et paiements semblables versés à des cadres, des directeurs et des actionnaires principaux.	175	187	
Recherche scientifique et développement de produits . . .	80	115	La série de la balance des paiements ne comprend pas les paiements de l'industrie automobile, qui font partie des frais spéciaux de conception technique et des frais divers du domaine de l'automobile.
Honoraires et frais au titre de services de conseil en génie, en architecture, en droit, en comptabilité et vérification, ainsi que tous les frais et honoraires d'experts-conseils non compris dans les rubriques précédentes.	248	89	La série de la balance des paiements ne comprend pas les paiements de l'industrie automobile, qui font partie des frais spéciaux de conception technique et des frais divers du domaine de l'automobile.
Frais spéciaux de conception technique et frais divers de domaines de l'automobile.	...	118	
Commissions	46	
Autres services	685	Cette série couvre les autres services déclarés par les sociétés (36), les commissions versées à des agents (93), les dépenses de services à l'étranger des compagnies ferroviaires et des transporteurs aériens (216), les "autres" opérations d'assurances (64), des services divers (196) (y compris les transactions relatives aux activités des syndicats, aux télécommunications, au transport des migrants, aux loteries et aux services divers rendus par des experts-conseils et des sociétés de conseil), ainsi qu'un montant (80) estimé pour les paiements de services non attribués (ce chiffre couvre diverses opérations à caractère personnel et d'autres transactions liées aux activités sportives et aux divertissements, les paiements pour des reportages et des articles de journaux, les cotisations aux associations professionnelles, et l'enseignement par correspondance ou dans des établissements étrangers).
Retenues fiscales sur les paiements à des non-résidents	322	
Transactions du secteur public	271	

Source: Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie I - Corporations, 1973 (n° 61-210 au catalogue). La balance canadienne des paiements internationaux, 1971-1973 (n° 67-201 au catalogue); les données ont été révisées depuis.

exemple statistique illustrant les divers traitements employés dans les séries.

Principales différences

Concept - La principale différence qui sépare les deux sortes de séries est d'ordre conceptuel. Dans les statistiques fondées sur le bilan des investissements, la propriété se définit d'après la part relative (à sa valeur comptable) détenue dans la capital d'une firme, d'une société ou d'un groupe de sociétés, le capital comprenant les dettes à long terme et le capital-actions (y compris les bénéfices non répartis) au Canada. Les séries de CALURA considèrent chaque société dans son ensemble: toute la société est classée (tant en ce qui concerne le contrôle que le degré de propriété) d'après la propriété de ses actions donnant droit de vote. Par exemple, pour qu'une société soit attribuée au groupe de celles possédées à 50% par des non-résidents, il faut que 50% de ses droits de vote appartiennent directement ou indirectement à des non-résidents; toute la société est alors classée dans cette catégorie. Par contre, dans les statistiques du bilan des investissements relatives à la propriété étrangère, seule la partie du capital d'une entreprise (y compris les dettes à long terme) qui est employée au Canada et qui appartient effectivement à des non-résidents est considérée comme étant de propriété étrangère. Les concepts utilisés dans les deux ensembles de séries ne sont donc pas comparables en ce qui concerne la propriété.

Il existe cependant une certaine similitude pour ce qui est du contrôle. Dans les deux ensembles, cette notion s'applique essentiellement à des séries en valeurs ou en pourcentages où le critère de la classification est le contrôle direct ou indirect du capital d'une société par l'intermédiaire de ses actions donnant droit de vote. Pour les statistiques du bilan des investissements, la valeur utilisée est le capital total (dettes à long terme plus capital-actions) employé au Canada, alors que pour celles de CALURA, c'est l'actif total (entre autres) de la société qui sert de valeur globale. Ces différences sont expliquées plus en détail ci-dessous.

Actif ou capital - Dans les données de CALURA, l'actif total d'une société est normalement classé selon la mesure dans laquelle ses actions donnant droit de vote sont contrôlées ou possédées, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'autres

sociétés canadiennes. Les statistiques du bilan des investissements sur le contrôle fournissent la valeur comptable des capitaux investis à long terme au Canada dans des sociétés contrôlées par des non-résidents; ces investissements à long terme comprennent les dettes à long terme et les capital-actions. On s'efforce actuellement d'établir des estimations comparables pour la valeur comptable de toutes les formes d'investissements à long terme au Canada, dans le cas de certains groupes d'activité.

Classification par secteur d'activité économique - Pour la classification sectorielle, l'unité statistique employée est la société dans les données de CALURA, mais l'entreprise (ou famille de sociétés) dans le bilan des investissements. Même lorsqu'il y a des ressemblances apparentes dans les descriptions relatives à l'activité, les données ne sont pas tout à fait comparables.

Consolidations - Les données de CALURA sont brutes en ce qu'elles comprennent les éléments réciproques existant entre les éléments réciproques existant entre les sociétés mères canadiennes et leurs filiales, alors que les séries du bilan des investissements sont nettes, du fait que l'application du concept d'entreprise (au sens large) élimine ces éléments réciproques en se basant sur les états consolidés au niveau du Canada. De plus, ces consolidations traduisent parfois des ajustements et affectations comptables qui vont au-delà du processus technique de l'élimination des données intersociétés.

Investissements étrangers - Les statistiques de CALURA sont brutes en ce qu'elles englobent les investissements à l'extérieur du Canada, dans la mesure où ces capitaux appartiennent à l'entité canadienne; les avoirs détenus par des filiales étrangères constituées en sociétés sont exclus des données, mais le capital fourni par la société mère fait partie de l'actif canadien de cette dernière. Les séries du bilan des investissements sont corrigées de façon à éliminer les investissements à l'extérieur du Canada.

Exemptions - D'après la Loi CALURA, certaines sociétés ne sont pas tenues de produire des déclarations en raison de leur taille ou d'autres caractéristiques. Depuis quelques années, les estimations ont été complétées à partir d'autres sources, mais quelque 2,500 sociétés non financières connues comme étant sous contrôle étranger en 1974 n'avaient pas été identifiées comme telles, sans compter environ 550 succursales de sociétés non

financières étrangères qui étaient établies au Canada.

Contrôle - Initialement, dans les séries de CALURA, le contrôle était seulement déterminé d'après la capacité des résidents ou des non-résidents de l'exercer à l'aide de la majorité des droits de vote. Par contre, les séries du bilan des investissements s'éloignent du strict critère de la propriété des actions ordinaires de l'entreprise dans les quelques cas où il apparaît que le contrôle peut être exercé par des intérêts non majoritaires. La classification des séries de CALURA a récemment été modifiée pour suivre celle du bilan des investissements.

Avoirs de nominataires - Il convient de mentionner une autre différence même si, globalement, elle n'a sans doute pas une aussi grande importance: les deux ensembles de statistiques ne permettent pas de connaître avec le même succès les réels propriétaires non résidents, lorsque les liens de propriété sont masqués par l'intervention de nominataires canadiens.

Rapprochement des séries

À l'heure actuelle, il est impossible de faire un rapprochement exact des deux ensembles de séries portant sur le contrôle. Cependant, les pourcentages de contrôle étranger établis à partir de l'actif (rapports CALURA) correspondent à ceux établis à partir du capital à long terme au Canada (bilan des investissements), sous réserve des conditions suivantes:

- La proportion du passif à court terme par rapport à l'actif total doit être la même dans les sociétés sous contrôle étranger et dans l'univers entier. Jusqu'à maintenant, on a peu de connaissances précises quant aux effets de l'inclusion ou de l'exclusion du passif à court terme.
- La proportion d'avoirs représentant des titres de créances ou de propriété sur des filiales au Canada doit être la même dans les sociétés sous contrôle étranger et dans l'univers entier.

Une étude portant sur les années 1969 et 1970² indique que globalement, les investissements dans des

sociétés affiliées et les créances sur de telles sociétés, exprimés en pourcentage de l'actif total, sont identiques pour ce qui est des sociétés non financières sous contrôle étranger ou canadien (bien qu'il y ait des variations importantes d'un secteur d'activité à l'autre), de même qu'en ce qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité lorsque le secteur financier de CALURA est pris en compte.

- Les totaux doivent être limités aux mêmes groupes d'activité économique; sinon, les données de CALURA sur l'agriculture et les services (qui ne font pas partie des domaines du patrimoine national que couvre le bilan des investissements) doivent avoir, globalement, les mêmes caractéristiques générales que les autres groupes d'activité en ce qui a trait à la propriété.
- La proportion d'avoirs à l'extérieur du Canada par rapport à l'actif total doit être la même dans les sociétés sous contrôle étranger et dans l'univers entier.

Les investissements directs canadiens à l'étranger (équivalents à \$9,307 millions à la fin de 1974 d'après les statistiques du bilan des investissements) comprenaient \$1,820 millions investis par des sociétés canadiennes sous contrôle étranger; ces chiffres ont été fondés sur les valeurs des bilans des filiales étrangères, etc., et non sur les valeurs auxquelles ces investissements étaient inscrits à l'actif dans les déclarations de CALURA. De toute manière, quelle que soit la valeur employée pour les exclure des statistiques et limiter ces dernières à l'actif au Canada, il est peu probable qu'il en résulte une variation des pourcentages relatifs aux secteurs non financiers dans leur ensemble.

- Les entreprises sous contrôle étranger non soumises à la Loi CALURA ne doivent pas avoir été prises en compte dans les séries du bilan des investissements.

Comme nous l'avons déjà mentionné, quelque 2,500 sociétés non financières reconnues comme étant sous contrôle étranger en 1974 n'avaient pas été identifiées comme telles dans les statistiques de CALURA, sans compter environ 550 succursales canadiennes de sociétés non financières étrangères. Dans le cas de ces firmes, il est impossible d'établir des estimations correspondant aux rubriques de CALURA, et l'on ignore jusqu'à quel point les pourcentages auraient été modifiés si on les avait prises en considération.

² État 24 de l'édition de 1970 de la publication n° 61-210 au catalogue: Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie I - Corporations.

Exemple statistique

Les bilans qui suivent vont permettre d'illustrer, par un exercice très simple, l'application des diverses méthodes statistiques employées.

Poste	Bilans non consolidés				Écritures de consolidation	A Bilan consolidé
	Firme canadienne			Firme étrangère D		
	A	B	C			
Actif à court terme	350	75	75	50		550
Investissement dans des filiales:						
B	250				- 250	
C	120				- 120	
D	200				- 200	
Actif immobilisé	1,000	700	650	500		2,850
Moins: amortissement	- 720	- 175	- 225	- 100		- 1,220
Total de l'actif	1,200	600	500	450	- 570	2,180
Passif à court terme	250	50	50	50		400
Passif à long terme	350	300	100		- 50	700
Dont:						
Appartenant à A		(50)			(- 50)	
Appartenant à des non-résidents . .	(200)	(50)				(250)
Participations minoritaires dans des filiales					140	140
Capital	500	200	200	200	- 600	500
Dont:						
Appartenant à A		(200)	(120)	(200)	(- 520)	
Appartenant à des non-résidents . .	(375)					(375)
Bénéfices non répartis	100	50	150	200	- 60	440
Total du passif	1,200	600	500	450	- 570	2,180

Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers - En vertu de la Loi CALURA, les firmes A, B et C doivent remplir des déclarations

distinctes (à moins qu'elles n'en soient totalement exemptées) qui, une fois traitées, donneraient les chiffres suivants:

	Contrôle étranger	Pourcentage appartenant à des non-résidents	Total de l'actif	Total du capital-actions
Firme:				
A	Oui	75	1,200	600
B	Oui	75	600	250
C	Oui	45	500	350

(Le pourcentage d'appartenance à des non-résidents représente la proportion des actions donnant droit de vote qui est détenue par des non-résidents, que ce soit directement ou réellement par l'intermédiaire d'autres sociétés canadiennes.) Toutes ces firmes pourraient être classées dans des secteurs d'activité différents, mais leur incidence globale sur les séries de CALURA serait la suivante:

	Total de l'actif	Total du capital-actions
Contrôle:		
Étranger	2,300	1,200
Canadien	—	—
Pourcentage d'appartenance à des non-résidents:		
75 % à 94.9 %	1,800	850
25 % à 49.9 %	500	350
Total	2,300	1,200

Statistiques du bilan des investissements internationaux - Comme dans le cas de CALURA, les firmes A, B et C sont toutes classées sous contrôle étranger, bien que C appartienne à des non-résidents dans une proportion inférieure à 50%. On soustrait du capital à long terme employé dans l'entreprise tous les éléments employés à l'extérieur du Canada; en d'autres termes, on utilise la valeur des investissements à long terme au Canada. En pratique, cette mesure serait essentiellement établie à partir des valeurs consolidées pour A, de la façon suivante:

Passif à long terme	700
Participations minoritaires	140
Capital-actions	500
Bénéfices non répartis	440
Total partiel	1,780
De ce montant, on déduirait le capital à long terme employé à l'extérieur du Canada, dans le cas présent, le capital-actions de la firme D . . .	400
La valeur des investissements à long terme au Canada dans l'entreprise A serait donc	1,380

Aucune des séries sur le contrôle, que ce soit celles de CALURA ou celles du bilan des investissements, ne répartit les sommes investies dans une société ou une entreprise entre leurs provenances (résidents et non-résidents). L'unité statistique toute entière est d'abord classée quant au degré d'appartenance à des non-résidents ou quant au contrôle); ce n'est qu'après que les calculs portent sur des éléments différents (total de l'actif, total du capital-actions, investissements à long terme au Canada).

Par contre, les statistiques du bilan des investissements sur la propriété étrangère sont fondées sur une détermination des sources de capitaux. À cette fin, la valeur attribuée aux investissements étrangers à long terme dans l'entreprise canadienne A serait calculée de la façon suivante:

Passif à long terme détenu par des non-résidents . .	250
Capital-actions détenu par des non-résidents (75 % de 500 + 440)	705
Moins:	
Capital-actions des non-résidents dans la firme D (75 % de 400)	300
Total des investissements étrangers à long terme au Canada dans l'entreprise A	655

Les investissements de propriété canadienne dans l'entreprise au Canada seraient de 725. D'après le bilan des investissements, les diverses valeurs seraient attribuées dans leur totalité au secteur où les firmes A, B et C, en tant que groupe, exercent leur activité principale; dans le cas présent, ce serait vraisemblablement le secteur d'activité de A.

Les pourcentages relatifs à la propriété et au contrôle étrangers sont obtenus en mettant en relation les valeurs ainsi trouvées avec les estimations correspondantes établies pour l'ensemble du secteur d'activité.

ANNEXE 9

Statistiques des Voyages Internationaux¹

Méthode de compilation des données

Le système permettant d'établir les statistiques des voyages internationaux entre le Canada et les autres pays a été soigneusement mis au point pendant de nombreuses années et a été révisé périodiquement pour améliorer les données de base lorsque cela s'est avéré possible. Les chiffres portent sur de nombreuses sortes de voyageurs, notamment les personnes en voyage d'agrément ou de vacances, ou se déplaçant pour des motifs de santé, qu'elles se logent à leurs frais ou qu'elles soient en visite chez des parents ou des amis, les hommes d'affaires et les fonctionnaires, les représentants et délégués à des congrès ou des conférences, ainsi que les résidents saisonniers et navetteurs qui effectuent de fréquents déplacements. Les voyageurs en transit qui passent par le Canada pour aller vers d'autres destinations, sur l'itinéraire le plus direct entre deux points des États-Unis, et ceux qui sont en transit par les États-Unis entre deux points du Canada sont aussi pris en compte dans les totaux des passages de frontières. En bref, les voyages internationaux comprennent tous les déplacements de personnes entre le Canada et l'ensemble des autres pays. Les paragraphes qui suivent expliquent en détail les méthodes de collecte et de compilation des données correspondantes et présentent des exemples de formules en usage en 1974.

Les statistiques des voyages internationaux sont établies à partir de deux sortes de sources, toutes deux fortement dépendantes de la collaboration des douaniers. Ces sources sont les suivantes:

Dénombrements à la frontière - Le ministère du Revenu national (Douanes et Accise) fournit les chiffres sur les voyageurs qui traversent la frontière canadienne. Tous les bureaux d'entrée des douanes collaborent au dénombrement des voyageurs (en fonction de certaines catégories et des genres de transactions) et, dans le cas des routes et des traversiers, au dénombrement des automobiles et des camions.

Enquêtes sur les dépenses - Les données sur les dépenses et sur d'autres caractéristiques des voyageurs internationaux sont recueillies à l'aide d'enquêtes

permanentes par questionnaires, rendues possibles grâce à la collaboration du ministère du Revenu national et du département du Commerce américain. Les questionnaires, qui ne permettent pas d'identifier l'enquêté, sont distribués aux visiteurs étrangers et aux Canadiens revenant au pays lors de leur passage à la douane et ce, selon un calendrier prédéterminé. Comme il est impossible de contrôler les réponses en raison du caractère volontaire de l'enquête et des méthodes de distribution, les résultats peuvent être entachés d'un biais dont on ne connaît ni l'importance, ni le sens.

Lorsqu'on estime les recettes et les paiements de voyages, il faut prendre en compte les divers genres de visites. Par exemple, il y a les déplacements occasionnels, parfois de quelques heures ou moins, de visiteurs ou de résidents revenant au pays, les vacances familiales qui peuvent durer deux ou trois semaines, les séjours des personnes qui s'absentent pour plusieurs mois, et enfin, les voyages d'affaires, les congrès et les voyages individuels ou de groupe effectués pour toutes sortes de motifs. Des études menées sur plusieurs années ont montré que les dépenses ont tendance à présenter des caractéristiques systématiques d'une année à l'autre, mais qu'elles varient en fonction du mode de transport utilisé, du type de visiteurs, de la durée du séjour, etc. C'est pour cette raison qu'il faut considérer chaque genre de voyage séparément. Si l'on appliquait une moyenne non pondérée à un ensemble aussi hétérogène de voyageurs, on n'obtiendrait pas de chiffres très valables; comme chaque catégorie représente une proportion différente de l'ensemble, il est important de multiplier le nombre de visites de chaque catégorie par une moyenne de dépenses qui soit représentative du genre de voyage.

Nombre de voyageurs internationaux (dénombrements à la frontière)

Les agents des douanes enregistrent le nombre des personnes qui entrent au Canada, en les répartissant en trois groupes: les non-résidents venant en voyage au Canada, les résidents canadiens revenant d'un voyage à l'étranger et un groupe résiduel qui comprend les immigrants, le personnel militaire et diplomatique (y compris leurs personnes à charge), et les personnes travaillant pour le compte des transporteurs.

Les données proviennent de trois types de documents qui sont remplis dans tous les bureaux d'entrée du Canada. Tous les voyageurs qui passent la douane

¹ Pour une description plus détaillée, consulter la publication n° 66-201 au catalogue, *Voyages entre le Canada et les autres pays*.

Port - Bureau				Date	Initials - Initiales
U.S. residents Résidents des É.-U.				Returning residents from U.S. only Résidents revenant des É.-U. seulement	
3				4	
AUTO SAME DAY EN AUTO LE MÊME JOUR					
5				6	
ONE NIGHT - UNE NUIT					
7				8	
TWO OR MORE DEUX NUITS OU PLUS					
9				10	
CYCLES					
11 Returning residents from overseas Résidents revenant d'outre-mer →					
Residence of overseas countries Résidents de pays d'outre-mer				12 Same day Même jour	13 One or more nights Une nuit ou plus
U.K. - R.U.	0	0	7	7	
Germany (W.) - Allemagne (O.)	1	0	2	9	
France	1	0	2	5	

ENTRY TALLY - POINTAGE DES ENTRÉES E-62

3-1401-9: 11-6-75

Port - Bureau				Date	Initials - Initiales
Commercial trucks - Camions commerciaux					
U.S. residents Résidents des É.-U.			Returning residents from U.S. only Résidents revenant des É.-U. seulement		
14			15		
MONTHLY TOTALS - TOTAL MENSUEL					
Type - Moyen		U.S. residents Résidents des É.-U.	Returning residents from U.S. only Résidents revenant des É.-U. seulement		
Bus - Autobus	Same day - Même jour	16	17		
	One or more nights - Une nuit ou plus	18	19		
Train	Passenger - Passager	20	21		
	Crew - Équipage	22	23		
Pedestrians - Piétons		24	25		
Immigrants and former residents - Immigrés et anciens résidents			26		

3-1401-9

E-64 Pacifique (11 71)

DOUANES

- Rien à déclarer
- Pas droit à E-24
- Pour d'autres personnes
- E-24
- Cadeaux
- Commercial
- Effets professionnels
- Déclaration verbale

AGRICULTURE

- Plantes-terre-fruits
- Viande ou produits de viande

SANTÉ

- Certificat(s)
- Maladie
- Région infectée

CATÉGORIE

RÉSIDENTS DU CANADA REVENANT DE:

- É.-U. seulement 1 _____
- Outremer directement 2 _____
- Outremer via E.-U. 3 _____

IMMIGRANTS ANCIENS RÉSIDENTS 4 _____

RÉSIDENTS DES É.-U. 5 _____

RÉSIDENTS D'OUTREMER	6	7	
	DIRECT	VIA E.-U.	
Australie			5300 _____
Iles Fidji			6708 _____
Allemagne (occidentale)			1029 _____
Hong Kong			6223 _____
Inde			6225 _____
Italie			1041 _____
Japon			0235 _____
Mexique			7413 _____
Pays-Bas			1057 _____
Nouvelle-Zélande			5306 _____
Philippines			7261 _____
Royaume-Uni			0077 _____
Autre (préciser)			_____

- Équipages _____

IMMIGRATION

T E S A

DESCRIPTION	VALEUR	DROITS	T.V.	T.A.
TOTAUX ▶				

IMMIGRATION
Carte de contrôle

NO.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

NO.

Nom _____ Nombre de Personnes _____

Bagage (cabine) _____ Bagage (de cale) _____

DOUANE

- Rien à déclarer
- Pas droit au E-24
- Accommodement
- E24
- Déclaration verbale
- Commercial
- Effets professionnels
- Cadeaux
- Anglais
- Français
- Interprete

AGRICULTURE

- Plantes - terre - fruits
- Viande ou produits

SANTÉ

- Certificats
- Maladie
- Région contaminée

IMMIGRATION

T E L O

GROUPE

Résidents du Canada de retour de:

- E.-U. seulement _____ 1
- Directement d'Outremer _____ 2
- Outremer via E.-U. _____ 3
- Immigrants / Anciens résidents _____ 4
- Résidents des E.-U. _____ 5

Résidents d'outremer

	6	7	
	direct	via E.-U.	
<input type="checkbox"/> Autriche _____			2005
<input type="checkbox"/> Belgique _____			1009
<input type="checkbox"/> Danemark _____			2017
<input type="checkbox"/> France _____			1025
<input type="checkbox"/> Allemagne de l'Ouest _____			1029
<input type="checkbox"/> Inde _____			6225
<input type="checkbox"/> Italie _____			1041
<input type="checkbox"/> Pays-Bas _____			1057
<input type="checkbox"/> Pakistan _____			6259
<input type="checkbox"/> Pologne _____			9061
<input type="checkbox"/> Espagne _____			8069
<input type="checkbox"/> Royaume-Uni _____			0077
<input type="checkbox"/> Autres (specifier) _____			

Equipage

DESCRIPTION	VALEUR	DROITS	T.V.	T.A.
TOTAUX ▶				

INITIALES

S.V.P. REMETTRE À L'AGENT DE DOUANE AU DÉBARQUEMENT.

E-64 Atlantique (11/71)

DOUANES

- Rien à déclarer
- Pas droit à E 24
- Pour d'autres personnes
- E 24
- Cadeaux
- Commercial
- Effets professionnels
- Déclaration verbale

AGRICULTURE

- Plantes-terre-fruits
- Viande ou produits de viande

SANTÉ

- Certificat(s)
- Maladie
- Région infectée

CATÉGORIE

- RÉSIDENTS DU CANADA REVENANT DE :**
- E.-U. seulement 1 _____
 - Outremer directement 2 _____
 - Outremer via E.-U. 3 _____

- IMMIGRANTS, ANCIENS RÉSIDENTS** 4 _____

- RÉSIDENTS DES É.-U.** 5 _____

RÉSIDENTS D'OUTREMER	6	7	
	DIRECT	VIA E.-U.	
Belgique			1009 _____
France			1025 _____
Allemagne (occidentale)			1029 _____
Grèce			8033 _____
Inde			6225 _____
Italie			1041 _____
Jamaïque			6526 _____
Pays-Bas			1057 _____
Pakistan			6259 _____
Portugal			2063 _____
Trinité/Tobago			6542 _____
Royaume-Uni			0077 _____
Autre (préciser)			_____

--	--	--	--

- Équipages** _____

IMMIGRATION

T E S A

DESCRIPTION	VALEUR	DROITS	T.V.	T.A.
TOTAUX				

sont répertoriés par catégorie, par mode d'entrée et par pays de résidence. Les documents présentés dans les pages qui suivent sont envoyés directement à Statistique Canada qui se charge de leur traitement.

Pointage des entrées - E62 (formule 1) - Cette formule sert à dénombrer les voyageurs et les véhicules qui passent par les bureaux d'entrée à la frontière canado-américaine, par traversier ou par voie terrestre.

Il s'agit d'un dénombrement exhaustif, sauf dans sept bureaux où les automobiles ne sont comptées qu'un jour sur quatre; pour ces sept bureaux, le calendrier est établi de façon à couvrir tous les jours du mois dans la région. Les services de péage en ces endroits fournissent les chiffres totaux des passages d'automobiles, qui servent ensuite à établir des estimations pondérées de la circulation par catégorie.

Arrivées d'aéronefs et de navires particuliers et de leurs passagers - E63 (formule 2) - Cette formule sert à enregistrer les voyageurs qui entrent au Canada par avion ou bateau privé, ainsi que les voyageurs qui arrivent par l'intermédiaire de transporteurs commerciaux de marchandises, de traversiers transportant des passagers et de navires de croisière intérieure.

Cartes de renvoi - E64 (formules 3A, 3B et 3C) - Elles servent à enregistrer les voyageurs et les membres d'équipages qui entrent au Canada par des avions ou des bateaux commerciaux, y compris les arrivées de voyages nolisés et de croisières transocéaniques.

Ces cartes permettent de dénombrer à 100 % les voyageurs entrant par un aéroport ou un port maritime, ce qui répond aux besoins de plusieurs autres ministères; elles sont remplies par les douaniers et contiennent des renseignements sur la catégorie du voyageur et sur son pays de résidence.

Dépenses et autres caractéristiques des voyages

Les dépenses et quelques autres caractéristiques des voyageurs internationaux sont connues à l'aide d'enquêtes permanentes par questionnaires, qui sont menées en vertu d'une entente de collaboration conclue avec le département du Commerce américain et les Douanes canadiennes. Les douaniers canadiens, ou leurs homologues américains dans certains cas, remettent ces questionnaires à un échantillon de voyageurs lors de leur entrée au Canada; ces derniers les remplissent à leur guise et les renvoient par courrier au département du Commerce ou à Statistique Canada. Les questionnaires sont ensuite regroupés par ordonnateur, puis stratifiés par mois ou par trimestre, par province d'entrée, par mode de transport, par durée du séjour et par catégorie de voyageur; en ce qui concerne les automobiles, la stratification est plus détaillée pour

certaines bureaux d'entrée. Après quelques ajustements destinés à tenir compte de cas particuliers de circulation, on met en rapport les passages aux frontières ou les densités de circulation avec les données de l'échantillon, et on applique des nombres pondérés ou des coefficients d'inflation.

Les questionnaires employés sont les suivants:

Résidents des États-Unis en visite au Canada - Le questionnaire BE536 (formule 4 ci-après) sert à obtenir des données sur les habitudes de voyages et de dépenses des visiteurs américains. Les douaniers américains le remettent un jour sur quatre à tous les conducteurs de véhicule immatriculé aux États-Unis qui retournent chez eux après une ou plusieurs nuits au Canada, ainsi qu'aux visiteurs qui voyagent par avion ou bateau privé; pendant deux semaines de chaque trimestre, ils le remettent aussi à tous les conducteurs de véhicule des États-Unis qui entrent au Canada et en ressortent le même jour, et aux résidents américains qui voyagent par avion, autobus, train ou bateau commercial. Les enquêtés renvoient les questionnaires remplis au département du Commerce américain; en 1974, environ 33,000 de ces questionnaires ont été retournés, ce qui correspond à 88,000 voyageurs.

Résidents d'outre-mer en visite au Canada - Les douaniers canadiens remettent le questionnaire 3-1401-10 à tous les visiteurs qui arrivent au Canada en provenance de pays autres que les États-Unis. Le questionnaire (formule 5 ci-après) doit être rempli par le voyageur au cours de sa visite et envoyé à Statistique Canada avant son départ du pays. En 1974, on a ainsi recueilli quelque 12,000 questionnaires correspondant à 17,000 voyageurs.

Résidents canadiens revenant au pays - Pendant une semaine de chaque trimestre, les douaniers canadiens remettent un questionnaire 3-1401-8 ("Questionnaire pour les Canadiens sortant du Canada et revenant le même jour", formule 6 ci-après) à tous les conducteurs de véhicule immatriculé au Canada qui sortent du pays et y reviennent le même jour. Les questionnaires remplis doivent être envoyés à Statistique Canada qui se charge du traitement et de l'analyse. En 1974, on a reçu à peu près 18,000 questionnaires couvrant environ 44,000 voyageurs.

Le questionnaire 3-401-3 comprend deux parties (voir les formules 7A et 7B ci-après): la première est distribuée par les douaniers canadiens, un jour sur quatre, à tous les conducteurs de véhicule canadien qui reviennent au Canada après une ou plusieurs nuits aux États-Unis, de même qu'aux personnes en voyage vers les États-Unis sans automobile; la deuxième partie est remise aux résidents canadiens qui reviennent de pays autres que les États-Unis. En 1974, on a reçu quelque 47,000 de ces questionnaires, ce qui correspond à 101,000 voyageurs.

10. Method of transportation used to enter and leave Canada
(Mark (X) appropriate boxes)

26 TO ENTER CANADA	27 TO LEAVE CANADA
A <input type="checkbox"/> Automobile	A <input type="checkbox"/> Automobile
B <input type="checkbox"/> Commercial airplane	B <input type="checkbox"/> Commercial airplane
C <input type="checkbox"/> Private airplane	C <input type="checkbox"/> Private airplane
D <input type="checkbox"/> Bus	D <input type="checkbox"/> Bus
E <input type="checkbox"/> Train	E <input type="checkbox"/> Train
F <input type="checkbox"/> Commercial boat	F <input type="checkbox"/> Commercial boat
G <input type="checkbox"/> Private boat	G <input type="checkbox"/> Private boat
H <input type="checkbox"/> Other - <i>Specify</i> ↗ _____	H <input type="checkbox"/> Other - <i>Specify</i> ↗ _____

11a. If commercial carrier was used to enter or leave Canada
(Mark (X) appropriate box and enter amount of fares purchased)

Type and name of commercial carrier(s)	Fares purchased (In U.S. dollars)
28 <input type="checkbox"/> Canadian carrier(s) - <i>Specify name(s)</i> ↗ _____	29 \$
30 <input type="checkbox"/> United States carrier(s) - <i>Specify name(s)</i> ↗ _____	31 \$
32 <input type="checkbox"/> Other - <i>Specify name(s)</i> ↗ _____	33 \$

b. Type of fares purchased (Mark (X) appropriate box)

34 A Scheduled service D Other - *Specify* ↗
B Charter
C Tour (fare includes meals and/or accommodations) _____

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
BUREAU OF ECONOMIC ANALYSIS
Washington, D.C. 20230
(BE-536)

OFFICIAL BUSINESS
PENALTY FOR PRIVATE USE. \$300



POSTAGE AND
FEES PAID
U.S. DEPARTMENT
OF COMMERCE
COM-209

Bureau of Economic Analysis
ATTN: Balance of Payments Division
U.S. Department of Commerce
Washington, D.C. 20230

FORM BE-536
(3-30-76)

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
BUREAU OF ECONOMIC ANALYSIS

SURVEY OF U.S. TRAVELERS VISITING CANADA

OFFICE USE ONLY

01

PLEASE READ . . .

Report on trip taken when you receive this questionnaire. Do not include any part of the trip that was in the United States.

This questionnaire is used by the U.S. Department of Commerce and by Statistics Canada solely for compiling international travel statistics. Please complete the questionnaire and drop it in a mail box. No postage stamp is required.

The collection of data on this questionnaire is subject to the provisions of the Federal Reports Act (44 U.S.C., Sec. 3509) and has been approved by the Office of Management and Budget.

1. City or town and State in which you reside

02

2. Date you entered Canada from the United States

Month Day Year

3. Date you reentered the United States from Canada

Month Day Year

03

4. City or border point where you entered and departed from Canada
(Write name of city or border point in appropriate column)

Province	City or border point	
	ENTRY	DEPARTURE
Newfoundland	A	A
Prince Edward Island	B	B
Nova Scotia	C	C
New Brunswick	D	D
Quebec	E	E
Ontario	F	F
Manitoba	G	G
Saskatchewan	H	H
Alberta	I	I
British Columbia	J	J
Yukon	K	K

5. Was this your first visit to Canada? (Mark one)

07

A Yes B No

6. Number of U.S. travelers on this trip to Canada

a. Number of children (12 and under)

Male 08

Female 09

b. Number of adults (over 12 years)

Male 10

Female 11

c. TOTAL →

12

7. Estimate as nearly as possible other expenditures, excluding fares, in Canada by persons reported in Item 6. (Include food, rent, lodging, entertainment, merchandise, gifts, credit card purchases, local transportation, etc.)

\$ _____
(In U.S. dollars)
 Mark (X) if none

13

8. Number of provinces visited and the number of nights spent in each
(Mark (X) the provinces and enter the number of nights spent in each)

Province	Mark (X)	Number of nights
14 Newfoundland		
15 Prince Edward Island		
16 Nova Scotia		
17 New Brunswick		
18 Quebec		
19 Ontario		
20 Manitoba		
21 Saskatchewan		
22 Alberta		
23 British Columbia		
24 Yukon/N.W. Terr.		

9. What was your MAIN reason for visiting Canada?
(Mark (X) appropriate box)

- 25
- A Employed in Canada
 - B Convention, conference or seminar
 - C Other business
 - D Study
 - E Visit friends or relatives
 - F Pleasure trip
 - G Transit through Canada
 - H Other - Specify



Statistics Canada Statistique Canada

Section des voyages internationaux

ENQUÊTE OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN SUR LES VOYAGES

(Pour les non-résidents en provenance de pays, autres que le Canada et les États-Unis)

• Veuillez remplir ce questionnaire avant de quitter le Canada. Port payé si posté au Canada. Les renseignements fournis seront considérés comme confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

1. Lieu de résidence?
 Pays Ville ou localité

2. (a) Lieu et date D'ENTRÉE au Canada PENDANT CE VOYAGE?
 Lieu Date

(b) Lieu et date DE SORTIE du Canada PENDANT CE VOYAGE?
 Lieu Date

3. Est-ce votre première visite au Canada? Oui ou Non

4. Veuillez inscrire dans la case appropriée le NOMBRE de personnes visées par ce questionnaire (y compris vous-même)

Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Personnes de plus de 12 ans <input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfants de 12 ans et moins <input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Quelle est la raison principale de ce voyage au Canada?
 Affaires Convention, Conférence Travail temporaire ou saisonnier
 Études Visite chez des amis ou parents De passage, vers d'autres pays
 Voyage d'agrément Autre (spécifiez)

6. (a) Service international de transport utilisé:

ARRIVÉE au Canada: d'outre-mer	Nom de compagnies aériennes ou autres transporteurs	Tarifs payés	Précisez la devise	} Prix aller-retour OU ... Tarifs payés Précisez la devise
des États-Unis	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
DÉPART du Canada à destination de pays d'outre-mer	Nom de compagnies aériennes ou autres transporteurs	Tarifs payés	Précisez la devise	}
à destination des États-Unis	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

(b) S'agissait-il de:
 Service à horaire fixe Excursion (le prix comprend les repas et/ou l'hébergement)
 Service nolisé Autre (spécifiez)

7. Faites une estimation aussi exacte que possible du montant dépensé au Canada par les personnes déclarées à la question 4. (Sans compter les frais de transport commercial déclarés ci-dessus mais en incluant les frais de transport local)

En devises canadiennes \$.00

8. Pendant votre séjour au Canada, quelles villes (ou localités) avez-vous visitées et combien de nuits avez-vous passées à chaque endroit?

Ville ou localité et province	Nuitées	Ville ou localité et province	Nuitées
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Total des nuits passées au Canada	

9. Êtes-vous allé aux États-Unis PENDANT CE VOYAGE?
 Non Oui (Si "oui", remplissez ce qui suit)

(i) Avant d'entrer au Canada

(ii) Pendant votre séjour au Canada...
 (a) Combien de nuits avez-vous passées au Canada avant d'aller aux États-Unis?
 (b) Combien de fois êtes-vous allé aux États-Unis pendant ce voyage?

(iii) Après avoir quitté le Canada

10. Commentaires:

À l'usage du bureau seulement

1-3 L #
 4-6 Q #
 7-10 P
 11 PV

12-14 E
 15-17 X
 18-21 J

22-23 FH
 24-25 EF
 26-27 AH
 28-29 AF

30-31 R

Nuits

32-34 T, N.
 35-37 I, P, É.
 38-40 N, É.
 41-45 N, B.
 44-46 Qué.
 47-49 Ont.
 50-52 Man.
 53-55 Sask.
 56-58 Alta.
 59-61 C. B.
 62-64 Y.

65 É. U.
 66-68 N.
 69 XÉ. U.

Direct

70-71 p
 72-74 N
 75-78 T \$
 79-82 D \$
 83 S

VIA - SD

84-85 p
 86-89 T \$
 90-93 D \$
 94 S

VIA - L +

95-96 p
 97-99 N
 100-103 T \$
 104-107 D \$
 108 S

VIA - O

109-110 P
 111-113 N
 114-117 T \$
 118-121 D \$
 122 S

**QUESTIONNAIRE FOR CANADIAN RESIDENTS LEAVING AND
RETURNING TO CANADA ON THE SAME DAY**
**QUESTIONNAIRE POUR LES CANADIENS SORTANT DU CANADA
ET REVENANT LE MÊME JOUR**

No signature is required – *Vous n'avez pas à le signer.*

If you have already completed a form during the last seven days
please hand this one back to the inspector without completing it.
– *Si vous avez déjà rempli une formule au cours des sept derniers
jours, remettez celle-ci à l'inspecteur sans la remplir.*

1. How did you re-enter Canada? – <i>Comment êtes-vous rentré au Canada?</i>	
<input type="checkbox"/> Automobile	<input type="checkbox"/> Taxi
<input type="checkbox"/> Commercial vehicle – <i>Véhicule commercial</i>	
<input type="checkbox"/> Other (specify) – <i>Autre (précisez)</i>	
2. Place of re-entry into Canada? – <i>Lieu de rentrée au Canada?</i>	Date
3. Main purpose of trip. – <i>But principal du voyage.</i>	
<input type="checkbox"/> Employed in U.S. – <i>Emploi aux États-Unis</i>	<input type="checkbox"/> Business – <i>Affaires</i>
<input type="checkbox"/> Pleasure – <i>Voyage d'agrément</i>	<input type="checkbox"/> Visiting friends or relatives – <i>Visite à des amis ou parents</i>
<input type="checkbox"/> Other (specify) – <i>Autre (précisez)</i>	
4. Number of persons covered in this report. – <i>Nombre de personnes prises en compte dans la présente formule.</i>	
5. During the past 7 days, how many same day trips (including to-day's) have you made to the U.S.? – <i>Au cours des 7 derniers jours, combien de fois (aujourd'hui compris), êtes-vous allé aux États-Unis et revenu le même jour?</i>	
6. Total expenditures in U.S. (Canadian dollars) on this trip for all purposes by persons reported above. – <i>Dépenses totales (en dollars canadiens) faites aux États-Unis pour toutes fins au cours de ce voyage par les personnes prises en compte dans la présente formule.</i>	
\$ _____	or if no expenditures <i>ou néant</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



Section des voyages internationaux

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL REMIS AUX VOYAGEURS CANADIENS RENTRANT AU PAYS

Vos réponses doivent porter sur le voyage lors duquel on vous a remis le présent questionnaire

Si votre voyage étoit dans un pays d'outre-mer (y compris les Iles Howoil), répondez au verso

VOYAGES AUX ÉTATS-UNIS

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, statuts du Canada de 1970-71-72.

1. Lieu de sortie du Canada _____ Date _____ jour mois année

Lieu de rentrée au Canada _____ Date _____ jour mois année

2. Ville et province de résidence _____

3. Destination principale aux États-Unis -

Indiquez l'État _____

4. Nombre de nuits passées dans l'État mentionné ci-dessus _____

Nombre total de nuits passées aux États-Unis lors de ce voyage _____

5. Indiquez le type de logement utilisé le plus souvent aux États-Unis -

- Camping, tente, ou caravane
- Appartement ou habitation (en propriétaire ou en locataire)
- Hôtel ou motel
- Maison d'amis ou de parents
- Autre (précisez) _____

6. Indiquez le but principal du voyage -

- Affaires
- Congrès, conférence ou séminaire
- Loisirs (y compris les vacances et autres congés)
- Emplettes
- Passage par les États-Unis pour vous rendre d'un endroit à l'autre du Canada (répondez alors à la question 11)
- Visite à des amis ou à des parents
- Autre (précisez) _____

7. Nombre de personnes faisant l'objet du rapport -

Adultes _____

Enfants (moins de 16 ans) _____

8. Indiquez le moyen de transport utilisé -

	pour sortir du Canada	pour rentrer au Canada
Automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autobus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Train	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bateau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Si vous avez utilisé les services d'une ou de plusieurs compagnies de transport, inscrivez leurs noms et le prix des billets, taxes comprises, payés comptant ou achetés à crédit -

	Nom de la compagnie	Prix en dollars canadiens
Pour sortir du Canada	_____	_____
Pour rentrer au Canada	_____	_____

Dans le cas de billets aller-retour, donnez ci-dessus le nom de la compagnie et ici le prix total _____

Indiquez le genre de voyage -

- Service régulier
- Tous frais payés
- Avion nolisé (charter)

10. Dépenses approximatives aux États-Unis (en dollars canadiens) par les personnes indiquées à la question 7 (nourriture, logement, divertissements, achats de marchandises et de cadeaux, frais d'automobile, transport sur place, etc.). Inclure les dépenses au comptant ou à crédit, mais non les frais de transport indiqués plus haut.

\$ _____ ou Néant:

11. Si vous êtes passé par les États-Unis pour vous rendre d'un endroit à l'autre du Canada, quelles provinces avez-vous visitées? _____

A renvoyer dans l'enveloppe ci-incluse. Merci de votre collaboration.

Si votre voyage était
aux États-Unis
répondez au verso.

VOYAGES DES CANADIENS DANS DES PAYS D'OUTRE-MER

(Y compris les Îles Hawaii, les Bermudes, les Antilles, le Mexique et les autres pays de l'Amérique latine, etc.)

1. Lieu de sortie du Canada _____ Date _____ jour _____ mois _____ année

Lieu de rentrée au Canada _____ Date _____ jour _____ mois _____ année

2. But principal du voyage –

- Affaires
 Congrès, conférence ou séminaire
 Loisirs (y compris les vacances et autres congés)
 Visite à des amis ou à des parents
 Autre (précisez)

3. Genre de voyage –

- Tous frais payés, par avion
 Tous frais payés, par bateau
 Par avion nolisé (charter)
 Service régulier, par avion ou bateau

4. Lieu de résidence au Canada –

Ville _____

Province _____

5. Nombre de personnes faisant l'objet du rapport –

Adultes _____

Enfants (moins de 16 ans) _____

6. Transport international entre le Canada et les pays d'outre-mer. Indiquez les dépenses approximatives (au comptant ou à crédit) y compris les taxes et menus frais à bord de l'avion ou du bateau.

7. Dépenses approximatives (au comptant ou à crédit) faites à l'étranger (les États-Unis exceptés) pour la nourriture, le logement, les divertissements, l'achat de marchandises et de cadeaux, l'utilisation d'une automobile, le transport sur place, etc. Inclure les excursions payées d'avance et les plans de paiement différé, mais exclure les frais de transport international inscrits à la question 6.

\$
Canadiens

Transport vers l'étranger	\$ Canadiens	Pays visités	Nuits passées dans chaque pays	Indiquez si possible la somme dépensée dans chaque pays (omettre les cents)
Direct <input type="checkbox"/> ou via les États-Unis <input type="checkbox"/>	(omettre les cents)			
<input type="checkbox"/> par avion _____ (nom de la compagnie)				
<input type="checkbox"/> par bateau _____ (nom de la compagnie ou du bateau)				
Transport vers le Canada				
Direct <input type="checkbox"/> ou via les États-Unis <input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> par avion _____ (nom de la compagnie)				
<input type="checkbox"/> par bateau _____ (nom de la compagnie ou du bateau)				

Si vous êtes passé par les États-Unis pour vous rendre dans les pays étrangers ou en revenir, veuillez donner les renseignements demandés ci-après:

8. Lieu de sortie des États-Unis _____ Lieu de rentrée aux États-Unis _____

9. Nombre de nuits passées aux États-Unis au cours du voyage _____

10. Dépenses approximatives (en dollars canadiens) faites aux États-Unis. Inclure les dépenses au comptant ou à crédit pour la nourriture et le logement, l'achat de marchandises, les divertissements, les transports, etc. _____ \$
(omettre les cents)

11. Moyen de transport emprunté pour rentrer des États-Unis au Canada _____

A renvoyer dans l'enveloppe ci-incluse. Merci de votre collaboration.

Publications et sommaire des données détaillées existantes

Voyages entre le Canada et les autres pays (auparavant: Voyages entre le Canada, les États-Unis et les autres pays) - Cette publication donne des statistiques trimestrielles (auparavant mensuelles) sur les non-résidents entrant au Canada, par pays de résidence, et sur les résidents du Canada revenant de voyages à l'étranger. Les données sont ventilées par province et par bureau d'entrée, par mode de transport et par durée de séjour; la publication présente des données courantes sur les estimations trimestrielles des recettes et des paiements relatifs aux voyages internationaux (n° 66-001 au catalogue).

Voyages internationaux - Renseignements préliminaires (auparavant: Véhicules américains ou étrangers entrant au Canada) - Cette publication mensuelle porte sur les voyageurs non résidents et canadiens entrant et revenant au Canada, et sur les véhicules des États-Unis entrant dans chaque province (n° 66-002 au catalogue).

Voyages entre le Canada et les autres pays - Cette publication annuelle analyse les voyages des non-résidents au Canada, indiquant notamment les effectifs des visiteurs étrangers par pays de résidence, ainsi que leurs dépenses selon la durée du séjour, le mode de transport, etc.; elle présente des études spéciales sur les habitudes des non-résidents en voyage au Canada, y compris sur l'objet de leur venue, le mode d'hébergement adopté et les destinations. La publication analyse aussi les voyages des Canadiens aux États-Unis et dans les pays d'outre-mer, d'une manière analogue (n° 66-201 au catalogue).

Définitions

Voyageur international - L'expression "voyageur international" s'applique à **toutes** les personnes qui entrent au Canada en passant par un bureau des Douanes ou de l'Immigration. Si une personne traverse la frontière canadienne plusieurs fois au cours d'un seul voyage à l'étranger, la méthode de collecte tient compte de chacun des passages ou de chacune des visites. Les voyageurs internationaux se répartissent en trois groupes: les voyageurs non résidents, les voyageurs résidents et les autres voyageurs; si l'on exclut tous les voyageurs "d'un jour" des deux premiers groupes, on obtient approximativement le nombre des personnes auxquelles peut s'appliquer la définition internationale de "touriste".

Voyageur non résident - Voyageur international qui réside dans un pays autre que le Canada et qui passe les douanes canadiennes à l'occasion d'une visite

d'une durée inférieure à douze mois. Les citoyens canadiens résidents d'autres pays qui reviennent au Canada en congé font partie de ce groupe, ainsi que tous ceux qui entrent au Canada pour les raisons suivantes:

- Affaires, navette régulière pour travailler, emploi saisonnier ou temporaire.
- Congrès, conférence ou colloque.
- Etudes, résidence d'été.
- Visite à des amis ou des parents.
- Voyage d'agrément, de congé, de vacances, pour des motifs de santé, pour des achats.
- En transit (passage à la douane canadienne).

Voyageur résident - Voyageur international résident du Canada qui a voyagé à l'extérieur du Canada pendant moins de douze mois pour l'une des raisons mentionnées précédemment, et qui revient au Canada en passant par les douanes canadiennes. Les citoyens étrangers résidant au Canada et ayant voyagé à l'étranger lors d'un congé ou pour toute autre raison font aussi partie de ce groupe.

Autres voyageurs - Groupe constitué des voyageurs internationaux suivants:

- Immigrants: citoyens d'autres pays qui entrent au Canada en vue de s'y établir comme résidents.
- Anciens résidents: citoyens canadiens qui reviennent au Canada pour y établir leur résidence permanente.
- Militaires, diplomates et leurs personnes à charge: citoyens canadiens qui ont été en poste à l'étranger et qui reviennent au Canada avec leurs personnes à charge, ainsi que les citoyens étrangers qui entrent au Canada avec leurs personnes à charge pour y occuper un poste militaire ou diplomatique.
- Équipages: personnes travaillant dans les transports par avion, par bateau ou par camion.

Recettes de voyages - Dépenses effectuées au titre des voyages au Canada par les voyageurs non résidents, les équipages d'avions étrangers et le personnel étranger des transports routiers commerciaux (y compris les biens achetés et exportés pour leur usage personnel); y sont donc inclus les tarifs internationaux

versés à des transporteurs résidents et les dépenses faites au Canada au titre du logement, de la nourriture, des distractions, du transport intérieur, des cadeaux et de tous les autres biens et services achetés par les voyageurs.

Paiements de voyages - Dépenses effectuées au titre des voyages à l'étranger par les voyageurs résidents du Canada, les équipages d'avions canadiens et le personnel canadien des transports routiers commerciaux (y compris les biens achetés et importés pour leur usage personnel); y sont donc inclus les tarifs internationaux versés à des transporteurs non résidents et les dépenses faites à l'étranger au titre du logement, de la nourriture, des distractions, du transport intérieur, des cadeaux et de tous les autres biens et services achetés par les voyageurs.

Tarifs des transports internationaux - Tarifs-passagers à payer pour le transport des particuliers et pour les services connexes offerts par les transporteurs, notamment les billets, les dépenses à bord du transporteur, les frais relatifs aux bagages excédentaires, etc.; en est exclu le transport des voyageurs à l'intérieur du pays où ils se déplacent. Les paiements de tarifs internationaux effectués par des non-résidents à des transporteurs canadiens font partie des recettes de voyages, alors que ceux versés à des transporteurs non résidents par des résidents canadiens sont compris dans les paiements de voyages.

Fiabilité

Dénombrements - La Section des voyages internationaux est en liaison constante avec le ministère fournisseur des données afin de revoir, analyser et résoudre les contradictions qui se présentent dans les chiffres déclarés. On a établi un système de contrôle qui permet de confronter les données reçues avec des renseignements provenant de sources indépendantes (comme les rapports d'activité des aéroports, les chiffres des péages, les compteurs des routes provinciales, les données du Centre des statistiques de l'aviation, etc.), et ainsi de vérifier et d'expliquer certaines fluctuations irrégulières des chiffres déclarés.

Les échantillons tirés aux sept bureaux d'entrée de la frontière ontarienne ont été conçus et testés par Statistique Canada; les calculs de fiabilité indiquent que la précision qu'ils donnent se situe dans des limites acceptables au niveau régional. Les écarts sont calculés tous les mois et sont analysés de façon à maintenir la représentativité des échantillons. Enfin, le flot total de circulation passant par ces points est établi d'après des chiffres transmis chaque mois par les services de péage.

Enquêtes par questionnaires - Ces enquêtes volontaires, qui ne permettent pas d'identifier les répondants, visaient initialement à recueillir des données sur

les dépenses; les questionnaires ne comprenaient alors que quelques questions et les réponses étaient raisonnablement nombreuses et cohérentes. Au fur et à mesure que les voyages ont pris de l'ampleur et de l'importance, l'industrie du tourisme a demandé des informations plus détaillées pour améliorer ses études de marché et mieux planifier son expansion. Les questionnaires ont été progressivement augmentés jusqu'à inclure onze questions portant notamment sur l'objet du voyage, l'origine et la destination, le mode d'hébergement, etc. Le taux de réponse a diminué et est devenu plus irrégulier à mesure que le volume des passages augmentait, mais le questionnaire continue à satisfaire son but premier. Cependant, l'obtention de données sur les dépenses et sur d'autres caractéristiques à un niveau plus détaillé nuit à l'objet des enquêtes et les statistiques résultantes doivent être considérées comme moins fiables.

Comme on ne peut pas contrôler les réponses, en raison de la nature volontaire des enquêtes et des méthodes de distribution, il est difficile, et même presque impossible, d'en mesurer la fiabilité. Il peut y avoir des biais de "distribution" en ce que les questionnaires peuvent ne pas être remis à un échantillon aléatoire de voyageurs, et des biais de "réponse", en ce que les personnes qui répondent ne sont peut-être pas représentatives de la population.

En 1974, environ 45,000 questionnaires (portant sur 105,000 personnes) ont été remplis par des non-résidents entrant au Canada et 65,000 par des résidents canadiens revenant au pays (correspondant à 145,000 personnes); cela représente moins d'un demi-pour cent du total de 68 millions de passages aux frontières canadiennes. Dans de bonnes conditions, la taille des échantillons pourrait être considérée comme suffisante; jusqu'à présent toutefois, il a été impossible d'en mesurer la fiabilité. La quantité des données que l'on peut diffuser à partir de ces enquêtes est donc limitée, particulièrement en ce qui concerne les tableaux à double entrée établis selon des caractéristiques détaillées.

Des techniques de pondération sont utilisées dans le processus d'estimation dans le but de réduire l'impact des biais. Les réponses sont réparties en groupes homogènes, en fonction de caractéristiques démographiques connues. Mentionnons par exemple les trois grands groupes suivants: les automobilistes américains qui font un aller et retour le même jour, ceux qui restent une nuit au Canada, et ceux qui y séjournent au moins deux nuits. En outre, on détermine le bureau ou la région d'entrée de chaque groupe pour prendre en compte la répartition géographique, avant d'appliquer les coefficients de pondération. Chaque trimestre, 869 coefficients particuliers sont ainsi appliqués aux estimations des dépenses et des caractéristiques des voyageurs internationaux.

La formule servant à estimer les caractéristiques des visiteurs américains au Canada, par exemple, pourrait se résumer de la manière suivante:

$$\hat{E} = \sum_{c=1}^10 \sum_{j=1}^{n_c} \sum_{i=1}^{n_{cj}} \frac{N_{c j}}{n_{c j}} X_{c j i}$$

\hat{E} = estimation des caractéristiques des résidents des États-Unis (par ex.: dépenses, nuits, etc.)

c = catégorie de voyageur (par ex.: auto le même jour, auto une nuit, etc.)

i = période

j = bureau ou groupe de bureaux d'entrée choisi

N = volume total (univers) pour c et j donnés

n = échantillon total pour c et j donnés

X = observation relative à une caractéristique particulière (par ex.: dépenses, nuits, etc.)

Des études effectuées par la Section des voyages internationaux ont révélé que les résultats tirés des questionnaires étaient comparables, à des niveaux élevés d'agrégation, à des données de sources indépendantes. En 1967, une enquête menée par interviews contrôlées auprès des automobilistes américains quittant le Canada a produit des estimations de dépenses qui se situaient à moins de 0.7 % du total obtenu grâce aux enquêtes par questionnaires. On a retrouvé une concordance semblable pour des études faites en 1968 et 1969 sur les dépenses moyennes par voiture et par jour: les différences réelles relevées étaient de \$0.20 en 1968 et de \$0.40 en 1969, soit moins de 2 % dans les deux cas.

Les comparaisons générales que l'on fait régulièrement avec des données provenant de sources internationales, de gouvernements provinciaux, etc. tendent à confirmer les tendances mises en lumière par le système actuel.

On continue à chercher de nouvelles méthodes qui permettraient de recueillir des données sur les voyageurs dans des conditions statistiquement valables et à moindres frais.

En octobre et novembre 1972, un essai effectué par Statistique Canada à l'aéroport international de Montréal a permis d'évaluer l'enquête sur les voyageurs non résidents provenant de pays autres que les

États-Unis, en fonction de trois critères: le plan du questionnaire, les méthodes de distribution, et la représentativité des réponses.

En bref, les résultats ont montré qu'un questionnaire d'essai ayant une apparence moins "officielle" et imprimé en couleurs permettait d'obtenir seulement la moitié moins de réponses que le questionnaire existant, que le taux de réponse était deux fois supérieur lorsque des employés de Statistique Canada, et non des douaniers, distribuaient les questionnaires, et que les réponses aux questions du questionnaire se rapprochaient, à des niveaux élevés d'agrégation, des résultats obtenus pour les mêmes questions par les interviewers. L'étude détaillée par pays de résidence n'a pas révélé de comparabilité; quant aux observations sur la ville de destination et même sur la province de destination, elles ne se situaient pas dans des limites acceptables.

En mai 1974, on a procédé à un essai sur les départs par avion, de l'aéroport international de Toronto, à l'aide d'une version modifiée d'une technique d'enquête utilisée dans les salles de départ; il s'agissait de faire une brève interview et de remettre un questionnaire que le voyageur devait remplir avant le départ. L'essai a démontré que ces méthodes ne pouvaient avoir qu'une efficacité limitée en raison du caractère non aléatoire des entrées dans les salles de départs, particulièrement dans le cas des arrivées tardives.

D'avril à juin 1975, un autre essai était effectué, cette fois auprès des automobilistes passant à des points déterminés de certaines routes de l'Ontario. Cet essai méthodologique, mené parallèlement à une enquête par interview de la province, substituait à l'interview complète l'utilisation d'un "couplage numérique", d'une courte interview et d'un questionnaire à retourner par courrier. La méthode a donné beaucoup de résultats et a été recommandée, du fait de son moindre coût, comme succédané de l'interview complète.

D'une manière générale, les actuelles méthodes par questionnaires sont fiables à des niveaux élevés d'agrégation, mais la qualité devient moins bonne pour les observations à des niveaux plus fins ou pour les classifications détaillées à double entrée. Les recherches méthodologiques se poursuivent en vue de parvenir à un système de collecte trimestriel qui soit relativement sûr et économique et qui permettent de connaître, avec une fiabilité satisfaisante, les caractéristiques des voyageurs au niveau provincial.

ANNEXE 10

Publications de Statistique Canada concernant la balance des paiements

Division de la balance des paiements

La liste suivante des publications qui portent ou ont porté sur la balance des paiements est aussi complète que possible; elle comprend un certain nombre de bulletins qui n'ont pas été identifiés lors de la parution, en 1966, du *Catalogue rétrospectif des publications du Bureau fédéral de la statistique, 1918-1960* (n° 11-504 au catalogue).

La balance canadienne des paiements internationaux

Pour	Catalogue
1926 - 1945	67-501 et 67-201 (1972)
1946 - 1964	67-505
1965 - 1966	67-201 (1965 - 1970)
1967 - 1968	67-201 (1972)
1969	67-201 (1973 - 1974)
1970	67-001 (le plus récent)

Principales séries

Certains bulletins mentionnés donnent des commentaires descriptifs et des détails statistiques qui peuvent ne pas avoir été révisés ou republiés, et seuls ceux qui sont indiqués ci-dessous (avec la mention de la période en regard de laquelle ils devraient être utilisés) devaient obligatoirement donner, au moment d'écrire ces lignes, un ensemble complet des principales séries publiées de façon régulière.

Bilan canadien des investissements internationaux

Catalogue
67-202 (1926 - 1967)
67-202 (1968 - 1970)
67-202 (1971 - 1973)
67-202 (1974)

Liste complète

N° au catalogue	Titre	Année de publication
--------------------	-------	-------------------------

Séries publiées plus d'une fois par an

67-001	Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux – Publication trimestrielle depuis le deuxième trimestre de 1953. (Bulletins distincts en français sous le numéro 67-001F, à partir du troisième trimestre de 1971 jusqu'au quatrième trimestre de 1973)
67-002	Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières (Auparavant "Sales and Purchases of Securities Between Canada and Other Countries") – Publication mensuelle depuis mai 1935

Séries annuelles

Estimated Balance of International Payments in Canada:		
67-201	1920 - 1926	1928
idem	1925 - 1927	1929
Estimated Balance of International Payments for Canada:		
idem	1926 - 1929	n.d.
idem	1926 - 1930	1931

n.d. Pas de date.

N ^o au catalogue	Titre	Année de publication
Séries annuelles – suite		
67-201	Estimated Balance of International Payments for Canada, avec une description des méthodes employées, 1926-1930	1932
	Canada's Balance of International Payments:	
idem	1926-1931	1932
idem	1926-1932	1933
	Estimated Balance of International Payments for Canada:	
idem	état préliminaire pour 1933	1934
idem	état préliminaire pour 1934	1935
idem	état préliminaire pour 1935	n.d.
idem	état préliminaire pour 1936	1937
idem	British and Foreign Investment in Canada and Canadian Investments Abroad (états préliminaires pour 1937)	1938
	La balance canadienne des paiements internationaux:	
idem	1926-1936	1937
idem	1937	1938
idem	état préliminaire pour 1938	1939
idem	état révisé pour 1938 et état préliminaire pour 1939	1940
idem	état révisé pour 1939 et état préliminaire pour 1940	1941
idem	états révisés pour 1937-1940 et état préliminaire pour 1941	1943
idem	1937-1942 (états révisés pour 1937-1941 et état préliminaire pour 1942)	1943
idem	1937-1943 (états révisés pour 1937-1942 et état préliminaire pour 1943)	1944
idem	1926-1944 (états révisés pour 1926-1943, état préliminaire pour 1944, et "British and foreign owned investment in Canada, and Canadian investment abroad 1926-1939")	1945
idem	1926-1945 (états révisés pour 1926-1944, état préliminaire pour 1945, et "British and foreign owned investment in Canada, and Canadian investment abroad 1926-1945")	1947
idem	État préliminaire pour 1946	1947
idem	État préliminaire pour 1947	1948
idem	État préliminaire pour 1948	1949
idem	État préliminaire pour 1949	1950
idem	1950	n.d.

N° au catalogue	Titre	Année de publication
Séries annuelles – fin		
67-201	1951 et capitaux étrangers investis au Canada	1952
idem	1952 et bilan des investissements internationaux	1953
idem	1953 “	1954
idem	1954 “	1955
idem	1955 et bilan des investissements internationaux	1956
idem	1956 “	1957
idem	1957 “	1958
idem	1958 “ (avec un supplément)	1959
idem	1959 “	1960
idem	1960 “	1962
idem	1961 et 1962 et bilan des investissements internationaux	1964
idem	1963, 1964 et 1965 et bilan des investissements internationaux	1967
idem	1965 - 1970	1972
idem	1971	1973
idem	1972	1975
idem	1973 - 1974	1977
idem	1975 - 1976	1979
idem	1977	1979
Bilan canadien des investissements internationaux :		
67-202	1926 à 1967	1971
idem	1968 à 1970	1975
idem	1971 à 1973	1977
idem	1974	1978
idem	1975	1979
Publications hors-série		
67-D-50	Branch plants, subsidiary and affiliated companies, British and foreign capital investment in Canada	1931
aucun	Notes sur les capitaux étrangers investis au Canada	1926

N ^o au catalogue	Titre	Année de publication
Publications hors-série – suite		
Capital investments by British and foreign countries in Canada and capital investments by Canadians in other countries:		
67-D-51	1927	n.d.
idem	1928	1929
idem	1 ^{er} janvier 1929	1930
aucun	British and foreign investments in Canada – Branch, subsidiary, affiliated and controlled companies, etc.	1931
Estimated British and foreign investments in Canada January 1,		
67-D-51	1929 - 1930	1932
aucun	1926 - 1931	n.d.
aucun	Companies of foreign origin establishing in Canada since August 15, 1930, publié le 31 décembre 1933	1933
British and foreign investment in Canada – Branch, subsidiary, affiliated and controlled companies establishing in Canada since August 15, 1930		
aucun	publié le: 2 juillet 1935	1935
aucun	2 janvier 1936	1936
aucun	2 juillet 1936	1936
aucun	2 janvier 1937	1937
67-D-51	British and foreign capital invested in Canada and Canadian capital invested abroad, 1926 - 1936	1937
British and foreign direct investments in Canada and Canadian direct investments abroad		
67-D-51	1936	1938
aucun	1937	1939
67-D-52	The Canadian balance of international payments: A study of methods and results	1939
67-D-53	Exchange, 1931	1932
67-D-54	Foreign prices & exchange rates 1924 (avec références aux grandes tendances du commerce dans les principaux pays	1925
67-D-55	International distribution of ownership of the petroleum industry in Canada (1945 - 1951)	1952
67-D-56	Recent international capital movements 1924 - 1929	1930
67-D-57	Statistics showing distribution of securities by joint stock companies engaged in industrial enterprises in Canada, agriculture excepted, as at December 31, 1921	n.d.

N° au catalogue	Titre	Année de publication
Publications hors-série – fin		
67-D-58	United States direct investments in Canada; statistics of investments in all companies and operations of the larger manufacturing companies	1949
67-501	Canadian balance of international payments 1926-1948	1949
67-502	Canadian balance of international payments in the post-war years 1946-1952	1953
Bilan canadien des investissements internationaux:		
67-503A	Certaines années de 1926 à 1949	n.d.
67-503	1926-1954	1956, 1958
67-504	Canada's external short-term assets and liabilities 1945-1957	1959
67-505	The Canadian balance of international payments. A compendium of statistics from 1946 to 1965	1967

Autres divisions de Statistique Canada

Voyages internationaux (nos 66- au catalogue)

Voir: Catalogue rétrospectif des publications du Bureau fédéral de la statistique, 1918-1960 (n° 11-504), pages 146 et 147.

Catalogue des publications de 1976-1977 (n° 11-204F), p. 114.

Commerce extérieur (nos 65- au catalogue)

Voir: Catalogue rétrospectif des publications du Bureau fédéral de la statistique, 1918-1960 (n° 11-504), pages 139 à 146.

Catalogue des publications de 1976-1977 (n° 11-204F), pages 112 et 113.

Addenda - Mise à jour

Les événements qui se sont produits depuis que le présent ouvrage a été rédigé sont venus confirmer le pressentiment exprimé dans l'avant-propos, à savoir qu'une étude des sources et méthodes commence à être dépassée presque aussitôt après sa parution. Ces addenda décrivent un certain nombre de faits et de développements dont il n'a pas été entièrement tenu compte dans cette publication.

Le Fonds monétaire international a publié la quatrième édition de son *Manuel de la balance des paiements* à la fin de 1977. Tous les renvois du présent ouvrage (y compris ceux de l'annexe 5, Normes statistiques internationales et statistiques de la balance canadienne des paiements) font référence à la troisième édition, qui a été introduite en 1961.

Les recettes et paiements de loterie, qui sont étudiés à la partie II à propos des postes A23 et B23 et à l'annexe 5, ont changé de compte au premier trimestre de 1978: ils sont passés des postes A23 et B23, Autres services, aux postes A33 et B33, Transferts publics et privés, et ce, rétroactivement à 1974.

Prêts gouvernementaux - Au cours du premier trimestre de 1978, le Canada a accordé des remises de dettes de quelque \$232 millions sur des *prêts de faveur* consentis dans le passé à des pays en voie de développement. Des opérations antérieures de même nature sont décrites dans la partie II à propos des postes B37, Contributions officielles, et B45, Remboursements des prêts et avances de l'après-guerre. En ce qui concerne les transactions du premier trimestre de 1978, la méthode choisie s'est écartée de la pratique antérieure, des normes internationales relatives aux statistiques de la balance des paiements et de l'usage adopté dans les Comptes publics du Canada: elles n'ont pas été comptabilisées. Cette omission a été motivée par le fait que, du fait de leur importance, ces transactions auraient pu induire en erreur dans l'interprétation d'autres éléments de la comptabilité nationale; en particulier, ces remises de dettes seraient apparues comme un accroissement des dépenses gouvernementales et se seraient traduites par une réduction de l'épargne. Si elles avaient été inscrites dans la balance des paiements comme une contribution officielle, le déficit enregistré en compte courant pour le trimestre aurait évidemment été plus important, de même que les remboursements de prêts par le Canada. Dans l'état actuel des choses, la méthode adoptée accroîtra les différences entre les flux enregistrés dans la balance des paiements et la variation du bilan canadien des investissements internationaux, ainsi que celles entre les séries de stocks et de flux des comptes des flux financiers. Les difficultés que la pratique antérieure aurait soulevées

dans les comptes nationaux et les flux financiers montrent bien que même si les éléments de base du Système de comptabilité nationale sont très intégrés au Canada, les concepts sur lesquels reposent les transferts ne sont pas, en fait, communs à toutes les parties du système. (Il faut mentionner que la méthode suivie pour le premier trimestre 1978 a été modifiée de manière à respecter les normes habituelles à partir de la publication du quatrième trimestre de 1978.)

Erreurs et omissions nettes - La création d'un poste distinct pour les erreurs et omissions nettes, que laissait présager dans la partie III la discussion relative au poste D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, a été introduite dans le bulletin du premier trimestre de 1978 rétroactivement à 1946. Auparavant, les seules indications sur l'ampleur du poste d'équilibre comptable figuraient dans les commentaires analytiques.

Le poste d'équilibre comptable est obtenu de façon résiduelle en faisant la différence entre les mouvements monétaires officiels nets et les transactions connues du compte courant et du compte de capital; il s'agit d'un élément hétérogène qui représente les opérations non identifiées et les écarts statistiques existant dans l'ensemble de la balance des paiements. Comme les estimations sont établies à partir de sources variées, les possibilités d'erreurs sont liées à de nombreux facteurs, notamment aux données manquantes, aux problèmes d'évaluation et de chronologie, ainsi qu'à la qualité et au champ d'observation des enquêtes.

Le poste d'équilibre comptable tel qu'il a été établi chaque trimestre a été dû dans une large mesure aux flux de capitaux à court terme, en particulier aux variations des comptes-clients et -fournisseurs qui ne sont connus que pour un échantillon de grandes entreprises. Or, ces transactions peuvent donner lieu à des revirements très importants du fait que les agents économiques peuvent retarder ou accélérer le règlement de ces créances, pour profiter des mouvements anticipés des taux de change (une pratique appelée *termaillage* ou "avances et retards") ou de la rigueur variable des restrictions de crédit. Étant donné la portée relativement limitée des enquêtes trimestrielles utilisées pour mesurer ces créances et compte tenu de la tendance du poste comptable à s'accroître en période de fortes fluctuations des monnaies, il semblait approprié d'enregistrer le poste d'équilibre comptable avec les statistiques des transactions diverses sur capitaux à court terme.

Du fait de l'ampleur et de la complexité accrues du commerce international et des mouvements de capitaux, ainsi que de l'instabilité croissante des taux

de change, le poste d'équilibre comptable a été de plus en plus important au cours des dernières années; il s'est cependant régulièrement soldé par une écriture débitrice (des sorties nettes apparentes vers l'étranger), ce qui suggérerait une structure quelque peu différente des variations essentiellement compensatoires qui sont liées aux flux et aux reflux de capitaux à court terme. C'est pourquoi, pour tenir compte du fait que le poste comptable ne se compose pas seulement d'opérations en capital et que son ampleur suscite un intérêt croissant, on a décidé de créer dans la présentation de la balance des paiements un poste distinct pour les erreurs et omissions nettes.

La différenciation du poste d'équilibre comptable a également entraîné une révision de sa répartition géographique. En effet, tant qu'il était assimilé à un élément des mouvements de capitaux à court terme, il semblait raisonnable de l'affecter aux transactions avec les résidents des États-Unis, même si une partie en a été attribuée au Royaume-Uni jusqu'en 1952 (voir le tableau I.4); la pratique de lui conférer les caractéristiques de mouvements de capitaux à court terme ayant été abandonnée, on a aussi cessé d'attribuer les erreurs et omissions nettes au compte des États-Unis. Par conséquent, la ventilation régionale de la balance canadienne des paiements internationaux ne sera pas égale au total des transactions avec tous les pays, la différence constituant les erreurs et omissions nettes.

La ventilation régionale respecte la cohésion interne de la balance des paiements en tenant compte des règlements multilatéraux des transferts interzones, qui permettent de régler un déséquilibre dans les transactions avec un pays en utilisant des créances sur un autre pays: on peut par exemple régler ses importations en provenance d'un pays A en réduisant ses créances sur un pays B. Théoriquement, les règlements multilatéraux se compensent au niveau global, ce qui signifie que leur somme totale est égale à zéro, mais ils peuvent être positifs ou négatifs pour certaines régions géographiques. Dans la pratique toutefois, cela n'est possible que si l'on répartit géographiquement le poste d'équilibre comptable.

Si l'on ne procède pas à une telle ventilation géographique, la somme des transferts interzones sera égale au poste d'équilibre comptable au lieu d'être nulle. Du fait de cette interdépendance, les deux postes "erreurs et omissions nettes" et "solde réglé par transferts entre zones" ont été groupés en un seul dans la nouvelle présentation de la balance des paiements.

Financement officiel - Des mesures ont été prises à la fin de 1977 et au début de 1978 pour soutenir les réserves monétaires officielles. Ces mesures, qui n'ont pas donné lieu avant 1978 à des transactions enregistrées dans la balance des paiements, étaient les suivantes:

Une facilité de crédit de confirmation conclue par la Banque du Canada avec les banques à charte canadiennes en octobre 1977, en vertu de laquelle le gouvernement pouvait emprunter jusqu'à 1.5 milliard de dollars américains. Cette facilité de crédit renouvelable, ouverte pour une période de sept ans, permet au gouvernement d'emprunter, à son choix, à des échéances de un, deux, trois ou six mois et à réemprunter les montants remboursés; de plus, le gouvernement peut annuler tout ou partie de la ligne de crédit inutilisée et ce, à tout moment sans pénalité. Les tirages ont commencé en mars, atteignant un total de 750 millions de dollars américains, et ont été suivis par un autre prélèvement de 600 millions de dollars américains en avril; ce mois-là, la limite de crédit a été portée à \$2.5 milliards. À la fin de 1978, le montant net tiré sur cette ligne de crédit s'élevait à 1.4 milliard de dollars américains.

- Une émission d'obligations de 750 millions de dollars américains sur la place de New York, annoncée en février 1978 et composée de trois tranches: \$250 millions remboursables le 1^{er} avril 1983, \$250 millions remboursables le 1^{er} octobre 1985, et \$250 millions remboursables le 1^{er} avril 1998. Le produit de cet emprunt a été mis à la disposition du gouvernement du Canada le 5 avril 1978.

- Un emprunt de 1.5 milliard de marks allemands, équivalent à 706 millions de dollars américains, contracté en avril 1978 auprès de la Deutsche Bank de l'Allemagne de l'Ouest et livrable en mai, consistant en un prêt sur 4 ans et en un placement de billets à 5 et 6 ans.

- Une facilité de crédit de confirmation renouvelable auprès d'un groupe de banques étrangères (américaines et autres), annoncée par le gouvernement en avril 1978, selon laquelle il pourra emprunter jusqu'à 3 milliards de dollars américains sur une période allant jusqu'à 8 ans. En vertu des clauses de cet accord, le gouvernement a le droit de faire des tirages et des remboursements à tout moment et, à son choix, d'annuler sans pénalité la totalité ou une partie inutilisée de sa ligne de crédit. Les tirages, commencés en juillet pour un total de 700 millions de dollars américains, se chiffraient en valeur nette à \$1.3 milliard à la fin de 1978.

- Une émission obligataire de 750 millions de dollars américains sur la place de New York, annoncée en septembre 1978 et composée de deux tranches: \$400 millions remboursables le 15 octobre 1983 et \$350 millions remboursables le 15 octobre 1998. Le produit de cette émission a été mis à la disposition du gouvernement du Canada le 31 octobre 1978.

Au moment où les emprunts sont contractés, leur produit entre dans les réserves internationales du Canada et est comptabilisé dans les statistiques de la balance canadienne des paiements avec les variations des avoirs de réserve.

Les engagements correspondants sont fondamentalement de deux sortes et ont été traités dans les états de la balance des paiements en fonction de leurs caractéristiques particulières. Les entrées de capitaux provenant des émissions obligataires à New York et de l'emprunt en marks allemands ont été considérées comme des mouvements de capitaux à long terme: les émissions d'obligations et de billets ont été comptabilisées au poste D32 comme des placements de portefeuille en titres nouvellement émis par le gouvernement du Canada (un traitement conforme à celui adopté pour les émissions que le gouvernement du Canada avait placées en 1968 en Allemagne, en Italie et aux États-Unis), et la part de l'emprunt en marks allemands contractée sous forme de prêt bancaire a été enregistrée au poste D50 avec les autres transactions sur capitaux à long terme.

Les crédits de confirmation renouvelables auprès de banques commerciales n'ont pas, à strictement parler, de précédents dans l'histoire de la balance canadienne des paiements: de ce fait, leur comptabilisation a mérité une attention particulière et a conduit à considérer plusieurs facteurs, notamment la nature des créances financières et la souplesse des arrangements financiers. Les statisticiens de la balance des paiements ont considéré que ces modes de financement correspondaient, de manière générale, aux tirages de 1962 et 1968 sur la facilité de crédit réciproque établie avec les autorités monétaires des États-Unis. Par conséquent, les crédits de confirmation ont été classés dans la balance des paiements au sein des engagements monétaires officiels (poste K5); ces derniers comprenaient auparavant le recours au crédit du F.M.I., les accords de crédits croisés activés en vertu de facilités de crédits réciproques passées entre banques centrales et les dépôts en devises des non-résidents à la Banque du Canada.

La situation est un peu plus complexe en ce qui concerne la présentation, dans la balance des paiements, des tirages effectués par le gouvernement du Canada sur sa facilité de crédit auprès des banques à charte canadiennes. Dans la mesure où les crédits consentis par ces banques au gouvernement du Canada sont financés à partir d'un accroissement des engagements envers les non-résidents, ils sont implicitement pris en compte comme entrées de capitaux, par le biais des variations de la position nette en devises des banques à charte vis-à-vis des non-résidents (poste D61). Toutefois, comme les sommes prélevées sur la

facilité de crédit de confirmation pour financer l'accumulation de réserves sont aussi enregistrées au sein des mouvements monétaires officiels nets (comme engagements monétaires officiels), il faut passer une écriture supplémentaire pour éviter de les compter deux fois. C'est ce qui a été fait, au poste D82, Autres transactions sur capitaux à court terme, ce qui entraîne que l'emprunt effectué par le secteur officiel pour soutenir les réserves passe des mouvements de capitaux à court terme aux mouvements monétaires officiels nets.

Changements de présentation - Dans la présentation du tableau I.1 de la partie I, la série F, **Solde à régler**, devient **Solde total des opérations courantes et en capital**, le seul changement numérique étant l'omission des erreurs et omissions nettes, qui faisaient auparavant partie de D82, **Autres transactions sur capitaux à court terme**, de E2, **Solde des mouvements de capitaux à court terme**, de E3, **Total du solde net sur capitaux**, et de F. On a donc créé une nouvelle série X intitulée **Erreurs et omissions nettes**. La série G, dont le titre était **Solde réglé par transferts de devises**, s'intitule maintenant **Solde réglé par transferts entre zones**, mais sa signification n'a pas changé.

CANSIM - Les numéros de la banque de données CANSIM qui figurent à l'annexe I doivent être corrigés pour tenir compte des changements ci-dessous:

Tableau I.2 Tableau I.4

Réviser les titres des postes conformément au paragraphe précédent.

Insérer, après la série F:

X Erreurs et omissions nette

Tous les non-résidents (Subdivisions géographiques, sans objet).	50193	50693
---	-------	-------

Balance des paiements Canada-États-Unis - La comparaison des statistiques des balances des paiements du Canada et des États-Unis, décrite à la partie VI dans la note relative au rapprochement des statistiques bilatérales, a été touchée par deux faits nouveaux. Du côté du Canada, la création d'un poste distinct pour les erreurs et omissions nettes et leur exclusion des transactions sur capitaux avec les États-Unis ont eu une influence sur la comparaison des opérations en capital étudiées dans cette note. Du côté des statistiques américaines, l'incorporation des bénéfices réinvestis par les entreprises affiliées non constituées en sociétés, annoncée en mai 1978, élargit le fossé conceptuel qui sépare les données des deux pays. On trouvera à la partie VII une analyse des bénéfices non répartis

INDEX

Comme les références portent sur le contenu notionnel, les termes de l'index n'apparaissent pas forcément tels quels aux pages mentionnées.

Abattage, 364

ABC (voir Association des banquiers canadiens)

Abonnements, journaux et périodiques, 98, 101

Accords généraux d'emprunt, 85, 201

ACCVM (voir Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières)

ACDI (voir Agence canadienne de développement international)

Achats "offshore", 191

Achats de fonds d'amortissement, 125, 133

Achats des touristes, ajustements aux exportations et aux importations, 54, 57, 58

Actions

— dividendes, 81, 117

— droits d'achat, 121, 127-128, 137

— frais d'émission, 123, 130

— offres, 121, 123, 127-128, 137

Actions en circulation (voir Transactions de portefeuille)

Activité globale des marchés des changes, 379-380

Activités illicites, 37, 63

Actualité, 25

Addenda, 469-471

Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, ajustements aux exportations, 59, 63

Administrations provinciales, demande de limiter les emprunts aux États-Unis, 341

Affrètement de caboteurs, 90

Agence canadienne de développement international, 107-108

Agence d'examen de l'investissement étranger, 211, 393

Agents, commissions versées aux, 97-98, 100

Agents, 237

AID (voir Association internationale de développement)

Aide (voir Contributions officielles)

Aide alimentaire, 107

Aide au développement (voir aussi Contributions officielles), 140

Aide de la banque centrale, 167, 198, 201

Aide internationale spéciale, 166-167, 198, 201

Aide mutuelle aux pays de l'OTAN, 28, 70, 80, 108, 413

- Aide mutuelle, 108, 139
- Aide officielle (voir Contributions officielles)
- Air Canada, installations aéroportuaires à New York, 221
- Ajustements de période, exportations et importations, 64, 66-68
- Ajustements de prix rétroactifs, 63, 97
- Ajustements des exportations et des importations pour tenir compte des jours ouvrables, 67
- Allemagne, république fédérale d', 342
- Alumine, 363
- Aménagements hydro-électriques du fleuve Saint-Laurent, 98, 101
- Amérique centrale, biens en provenance de l', 66, 323, 426
- Amérique du Sud, biens en provenance de l', 66, 323, 426
- Amérique latine, biens en provenance de l', 66, 323, 426
- Annulations de dettes, 108, 142, 149, 469
- ANUSR (voir Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction)
- Architectes, 97, 147
- Arrangements de Hyde Park, 43, 63, 340
- Arrangements financiers en temps de guerre, 42-43, 63, 108, 123, 139, 141-142, 340
- Arrimage, 88, 90, 364
- Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, 153
- Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, 126, 135
- Association des banquiers canadiens, 126, 135, 156
- Association internationale de développement, 140, 168, 224
- Associations professionnelles, 98, 101
- Assurance des crédits à l'exportation, 147-148
- Assurance des crédits à l'exportation, attribution, 150
- Assurance des investissements, 148
- Assurance des investissements étrangers, 148
- Assurance-vie (voir Assurance)
- Assurance, avoir des titulaires de police, 221
- Atlantic Acceptance Corporation Limited, 171
- Auteurs, 98
- Automobiles et pièces
- ajustement des exportations, 57, 58
 - ajustement des importations, 57, 60
 - balance des paiements, 365

Automobiles et pièces — Concluded

- exportations et importations, 54, 69
- frais de conception technique et frais divers, 97

Autorité du canal de Welland, 88**Autorités des canaux du Saint-Laurent, 88****Autoroutes payantes, 364****Autres pays de l'OCDE en Europe, 367, 372****Autres revenus**

- chiffres trimestriels, 100
- description, 95-97
- évaluation, 101-102
- normes statistiques internationales, 103-104
- rapport avec le bilan des investissements, 96-97
- sources et méthodes, 99-100

Autres revenus, 95-104, 424**Autres transactions sur capitaux à long terme, 151-154****Autres transactions sur capitaux à court terme**

- chiffres trimestriels, 189
- définition, 177
- description, 177, 179
- données complémentaires, 190
- évaluation, 189
- périodicité, 189
- sources et méthodes, 188-189

Avals, SEE et gouvernement du Canada, 148-149**Avances (voir Prêts, avances et souscriptions)****Avantages d'aval, fleuve Columbia, 144-145, 238****Avions**

- ajustement des exportations, 58, 64
- ajustement des importations, 55, 57, 60, 63
- militaires, 347
- paiements échelonnés et livraison, 64
- ventes à crédit, 149

Avions à réaction militaires, 347**Avions Voodoo, 347****Avoir monétaire net (voir Réserves monétaires officielles)**

Avoirs administrés, revenus de placement au titre des, 80, 96-99

Avoirs administrés, 151-152, 237

Avoirs des compagnies d'assurances sous forme de valeurs mobilières étrangères, 217, 220

Avoirs et engagements à long terme, 33

Avoirs existants, acquisition d', 117

Avoirs inactifs, 221-222

- à des fins douanières, 60, 63, 68
- exportations et importations, 55
- modifications, 18

BAD (voir Banque africaine de développement, Banque andine de développement, Banque asiatique de développement)

Balance de base, 19-20, 334-344

Balance des paiements (voir aussi Cadre conceptuel, Coût, Historique, Organisation, Présentations, Personnel)

- automobiles et pièces, 365
- balances des paiements bilatérales, 365, 367-374, 470
- balances des paiements géographiques, 365, 367-374, 470
- balances des paiements sectorielles, 364-365
- correspondance avec le bilan des investissements, 35, 407-411
- correspondance avec les comptes des flux financiers, 30, 32, 418-422
- correspondance avec les comptes nationaux des revenus et des dépenses, 31-32, 413-415
- normes statistiques internationales, 423-426
- publications officielles, 463-467
- rapprochement des statistiques bilatérales, 319-334
- soldes et facteurs analytiques, 18-21, 334-344

Balance des paiements sectorielles, 364-365

Balances

- biens et services, 18
- bilan des investissements (voir Bilan des investissements)
- bilatérales, 190-194, 365-374
- compte courant, 18
- de base, 19-20, 334-344
- des liquidités, 19-20
- des règlements officiels, 20
- dette internationale (voir Bilan des investissements)
- sectorielles, 365-366

Balances bilatérales, 190-194, 365-374

- Bangla Desh, prêts au, 108
- Banque africaine de développement, 224
- Banque andine de développement, 224
- Banque asiatique de développement, 140, 168, 224
- Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, 167
- Banque de développement des Caraïbes, 140, 168, 224
- Banque du Canada
- engagements, 166-167, 240
 - estimation des mouvements d'or non monétaire, 74
 - prévisions, 44
 - recettes sous forme d'intérêt, 85
 - réserves monétaires officielles, 196, 198, 201-202
- Banque interaméricaine de développement, 140, 168, 224
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- engagements envers la, 168
 - obligations acquises en vue de diminuer les réserves, 216, 342
 - obligations détenues dans les réserves, 203, 205
 - souscriptions à la, 140, 224
- Banque mondiale (voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement)
- Banques à charte canadiennes
- bilan des investissements, 212, 225, 240
 - crédits à l'exportation, 149
 - dépôts en dollars canadiens, 166-167, 240
 - position en devises, 154-161
 - prêts, 151-154
 - revenus et dépenses, 80-81, 96-98
 - transactions sur valeurs mobilières, 126-128, 135
- Banques d'épargne canadiennes, 240
- Banques du Système fédéral de réserve, 163
- Bâtiment et travaux publics, 364
- Belgique, prêts à la, 141, 224
- Bénéfices des succursales, 80-81, 85
- Bénéfices non distribués (voir Bénéfices non répartis)
- Bénéfices non répartis, 83, 117, 380-388, 408
- Bénéfices réinvestis (voir Bénéfices non répartis)

- Bénéfices, rapport avec les transferts de revenus, 84
- Bernstein, Edward M., 337
- BID (voir Banque interaméricaine de développement)
- Biens d'équipement, assurance des exportations, 147-148
- Biens d'équipement, financement des exportations, 147-148
- Biens en transit, 55
- Biens immeubles (voir Biens immobiliers)
- Biens immobiliers commerciaux, 116, 151, 221, 237-238, 364
- Bilan des investissements internationaux (voir Bilan des investissements)
- Bilan des investissements
- ajustements de valeur, 408
 - avoirs, 212-226
 - à long terme et à court terme, distinctions, 211
 - cadre conceptuel, 32
 - cadres analytiques, 211
 - classification, 33
 - composantes, 211
 - continuité, 33
 - correspondance avec la balance des paiements, 35, 407-411
 - description, 32-33
 - engagements, 226-242
 - facteurs de variation (1945-1974), 34
 - périodicité, 212-214
 - présentation, 33
 - publications officielles, 463-467
 - répartition géographique, 374
 - solde, 211
- Bilan national, 35
- Billets à vue détenus par des organismes internationaux, 140, 168, 240
- Billets de banque canadiens au porteur, 241
- BIRD (voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement)
- Blé
- ajustements aux exportations, 58, 64
 - livraisons par zone, 69
 - prêts, 139, 142, 148-150

Blé — Concluded

— transport, 89

Blyth, C. Douglas, 42-44

Board of Inquiry Into Cost of Living in Canada, 40

Bons du Trésor (voir aussi Effets du marché monétaire)

— du gouvernement du Canada, 240

— étrangers, 163

— intérêts, 99

Bons du Trésor, intérêts, 80

Brevets, 97-98, 147

British Columbia Hydro and Power Authority, 145

Budgets et statistiques sur la balance des paiements, le commerce et les voyages, 47-48

Bureau de l'aide extérieure (voir Agence canadienne de développement international)

Cadeaux (voir Dons)

Cadre conceptuel

— balance des paiements, 17-22

— bilan des investissements, 32-33

— problèmes d'application, 346-347

Cadre conceptuel, balance des paiements, 17, 20

Cadre conceptuel, bilan des investissements, 32

Caisses de retraite, 126, 135, 137

Calcul résiduel (voir Erreurs et omissions)

CALURA (voir Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers)

Camionnage, 87, 90, 92, 364

Canaux, 364

CANSIM, 401-406, 471

Capital employé, 357

Capital-actions (voir Transactions de portefeuille)

Capitalisation des bénéfices, 357

Capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire (voir Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques)

Capitaux à long terme, 21, 115-154

Capitaux des migrants, 104-106

Carburant et fournitures, navigation, 90

Cargaison (voir Transports)

CCB (voir Commission canadienne du blé)

- Centre de recherches pour le développement international, 108
- Certificats de placements garantis, 152, 237
- Certificats du Trésor (voir *Traité du fleuve Columbia*)
- Certificats spéciaux du Trésor américain, 195-196, 203
- Cession-bail de stations-service, 363
- Ceylan, prêt au, 140-141
- Change, opérations à terme, 202, 355
- Changements de présentation, 471
- Charte (voir *Banques à charte canadiennes*)
- Chemins de fer Nationaux du Canada, 364
- Chemins de fer provinciaux, 363
- Chèques en circulation, 189
- Chine
- compagnie Ming Sung Industrial of China, 149
 - prêts à la, 141, 224
 - République populaire de Chine, prêts à la, 149, 191
- Cinéma (voir *Distribution de films*)
- Clark, W. Clifford, 40
- Classification (voir aussi *Codes*)
- balance des paiements, généralités, 28
 - bilan des investissements, 33-34
 - des activités économiques, 360-365
 - des marchandises, géographique, 55
- Classifications des activités économiques, 360-364
- Clauses de remboursement anticipé, 125, 133
- Coats, Robert H., 40-42
- Codes, balance des paiements, 22-24, 26-27
- Coentreprises, 238
- Collaboration des déclarants, 36
- Collaboration des enquêtes, 36-37
- Comité Bernstein, 335
- Comité d'aide au développement, OCDE, rapports au, 439-440
- Comité ministériel mixte États-Unis Canada sur le commerce et les affaires économiques, 321
- Comité supérieur Canada-États-Unis de la balance des paiements, 321, 323
- Commandement de la défense de l'A.R.C., 347

Commerce (voir aussi Exportations, Importations)

- ajustements aux fins de la balance des paiements, 56-65
- bases particulières et générales, 54-56, 64
- chronologie, 56
- coût des statistiques, 48
- estimation, 55
- modifications de la structure statistique, 55-56
- transactions spéciales, non commerciales, 54-57
- ventilation géographique, 55

Commerce de détail, 364

Commerce de marchandises, dans le bilan des investissements, 363-364

Commerce des valeurs mobilières en circulation (voir Transactions de portefeuille)

Commerce extérieur (voir Exportations, Importations, Commerce)

Commerce international (voir Exportations; Importations)

Commerce, prix de transfert (de transaction), 56-57, 68, 355-356

Commission canadienne du blé, 147-150

Commission de contrôle du change étranger (voir Contrôle des changes)

Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, 101

Commission Glassco, 46

Commissions

- agents, 97-98, 100
- courtiers en valeurs mobilières, 123, 129-130, 133
- souscripteurs, 425

Compagnie Ming Sung Industrial of China, 149, 151

Comparaisons bilatérales de données, 319-334

Compositeurs, 98

Comptabilité

- exercices comptables, investissements directs à l'étranger, 215
- pratiques comptables, 98
- services comptables, 98
- succursales, 80

Comptabilité d'exercice, méthode de, 17

Comptabilité des succursales, 80-81

Comptabilité nationale (voir Comptes des revenus et des dépenses; Comptes des flux financiers)

Compte courant, engagements en, 188-189

- Compte courant, excédents et déficits, 22
- Compte courant, 18, 49-110
- Compte de capital, 18, 111-206
- Compte du Fonds des changes
 - droits de tirage spéciaux, 194-195, 239-240
 - or, 72, 74
 - réserves monétaires officielles, 196-204, 217, 355
 - revenu, 85
 - traité du fleuve Columbia, 144, 217
- Comptes d'agence (voir Avoirs administrés)
- Comptes de dépôt en garde, 151-152, 237
- Comptes de dépôt en garde, revenu au titre des, 96, 99
- Comptes de gestion, revenu de placement sur, 96, 99
- Comptes de gestion, 151-152, 237
- Comptes de remboursement, 196
- Comptes des flux financiers, correspondance avec la balance des paiements, 30, 32
- Comptes des revenus et des dépenses, correspondance avec la balance des paiements, 30-32, 413-415
- Comptes entre sociétés, 188
- Comptes entre sociétés, sociétés de financement, 175
- Comptes entre succursales, 188
- Comptes nationaux des revenus et des dépenses (voir Comptes des revenus et des dépenses)
- Comptes-clients, 188-189
- Comptes-fournisseurs, 188-189
- Confidentialité, 36
- Conservation, 98
- Continuité historique, balance des paiements, 25, 28-29
- Continuité historique, bilan des investissements, 33-34
- Contrats
 - délais, 172
 - rapports contractuels, 116-117
 - résiliations, 98
- Contrats d'approvisionnement, 117
- Contrebande, 37, 63
- Contributions au titre du secours, 106-108
- Contributions aux organisations religieuses, 106

Contributions aux organismes de recherche, 106

Contributions éducatives, 106

Contributions officielles

- définition, 107
- dépenses au Canada, 95
- description, 107-108, 142
- évaluation, 108
- périodicité, 109
- sources et méthodes, 108

Contributions personnelles, 106

Contrôle

- définition, 38, 116-117, 360, 362
- évaluation du contrôle étranger, 228-229, 233-234, 388-393
- identification, 115-117

Contrôle des changes

- écarts du taux, 61, 63, 355
- historique, 42-46, 155, 337, 339, 355
- sources des données, 42-46, 105-106, 126-127, 129, 135-137, 156, 191, 194, 197, 217

Contrôle des devises (voir Contrôle des changes)

Contrôle étranger, mesure du, 228-229, 233-234, 388-393

Conventions, 17

Conversions, taux de change, 354-355

Coparticipation, entreprises en, 238

Correspondance, cours par, 98, 101

Correspondants étrangers, 98, 101

Cours par correspondance, 98, 101

Court terme

- actif et passif, 33-34
- capitaux, 21, 154-190
- créances (voir Créances)
- dettes (voir Dettes)

Coût des statistiques sur la balance des paiements, le commerce et les voyages, 47-48

CRDI (voir Centre de recherches pour le développement international)

Créances à court terme n.c.a., dans le bilan des investissements, 225-226

Créances des banques en dollars canadiens, 189

Créances fondées sur l'or, 157, 163, 189

Crédit-bail, 55

Crédits à l'exportation

— assurance, 147-148

— directement ou indirectement aux risques du gouvernement du Canada, 146-152, 188, 220-222

— intérêts, 96, 99

— non assurés, 221

Crédits à l'exportation à moyen terme (voir Crédits à l'exportation)

Crédits de confirmation, officiels, 470-471

Crédits provisoires d'après-guerre, 139, 223, 347

Crédits provisoires, intérêts courus, 139, 222, 347

Crédits renouvelables officiels, 470-471

Crédits, gouvernement du Canada, dans le bilan des investissements, 222-224

Crédits, 17

Dates de livraison, 125, 133, 172

Dates de règlement, 125, 133, 355

Débets, 17

Défense (voir Militaire)

Dégâts causés par les inondations, 144, 238

Département du Commerce, États-Unis, 320-321

Dépenses au titre de la représentation diplomatique, 95

Dépenses au titre de la recherche, 97-98

Dépenses consacrées aux statistiques sur la balance des paiements, le commerce et les voyages, 47-48

Dépenses des transporteurs aériens, 87, 97, 100, 103, 104

Dépenses du Canada outre-mer, liées à la guerre, 94

Dépôts (voir aussi Devises, autres avoirs canadiens de devises étrangères à court terme; Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques)

— auprès des sociétés de fiducie et de prêt, 237-238

— dépôts-swap, 155, 161, 171

— en dollars canadiens détenus par des non-résidents, 166-167, 240

— intérêts, 96, 99

Dépôts bancaires (voir Dépôts)

Dépôts bancaires en devises et autres fonds à court terme détenus à l'étranger par des résidents (voir Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques)

Dépôts d'épargne des Postes, réserve d'or, 72

- Désaisonnalisation, 374-378
- Dessins animés, 98
- Dettes internationales, solde de la (voir Bilan des investissements)
- Dettes à court terme, n.c.a., dans le bilan des investissements, 240-242
- Dettes, annulations (voir Annulations de dettes)
- Dévaluation, 18
- Développement de la statistique de la balance des paiements, 40-47
- Développement, aide au (voir Contributions officielles)
- Devises (voir Devises, autres avoirs canadiens de devises étrangères à court terme; Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques; Réserves monétaires officielles)
- Devises étrangères (voir Devises, autres avoirs canadiens de devises étrangères à court terme; Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques; Réserves monétaires officielles)
- Devises, autres avoirs canadiens de devises étrangères à court terme, dans le bilan des investissements, 225
- Devises, avoirs privés et avoirs détenus par les banques
- définition, 154 (jusqu'en 1963), 160 (à partir de 1964)
 - description, 154-156 (jusqu'en 1963), 160 (à partir de 1964)
 - données complémentaires, 160 (jusqu'en 1963), 165 (à partir de 1964)
 - évaluation, 158 (jusqu'en 1963), 164 (à partir de 1964)
 - intérêts, 99
 - périodicité, 159-160 (jusqu'en 1963), 165 (à partir de 1964)
 - sources et méthodes, 156-158 (jusqu'en 1963), 160-164 (à partir de 1964)
- Devlin, David T., 336
- "DEW line" (voir Réseau avancé de pré-alerte)
- Diplomates, 54
- Distractions, 98, 101, 364
- Distribution de films, 364
- Distribution, gros et détail, 364
- Dividendes (voir aussi Revenu de placement; Intérêts et dividendes)
- chiffres trimestriels, 86
 - description, 80-81, 84
 - détail des statistiques publiées, 82-83
 - dividendes-actions, 81, 117
 - évaluation, 78
 - normes statistiques internationales, 424
 - périodicité, 87
 - sources et méthodes, 84-86

- Division de l'air (Europe), 347
- Division du commerce extérieur, 48
- Division du commerce international, 46, 48
- Données de sources étrangères, utilisation des, 162, 189, 319–334
- Dons de charité, 106
- Dons en nature, 106
- Dons privés, 19, 54, 57, 106
- Dossiers, organisation des, 37–40
- Douane, entrepôts de, 55
- Droit anti-dumping, 63
- Droit de quai, 90
- Droits d'achat d'actions (voir Droits)
- Droits d'auteur, 97–98, 147
- Droits de canal, 88, 90
- Droits de licence, 98
- Droits de succession, 106
- Droits de tirage spéciaux
- allocation de, 194–195
 - avoirs sous forme de, 197–200, 202–204
 - engagements officiels, 239–240
 - recettes au titre de, 85
- Droits négociés par la suite (voir Transactions de portefeuille)
- Droits portuaires, 88, 90
- Droits, 97
- d'auteur, brevets, marques de commerce, 147
 - de souscription, 123, 128, 137
 - de tirage spéciaux (voir Droits de tirage spéciaux)
- DTS (voir Droits de tirage spéciaux)
- Ducks Unlimited, 98
- Échanges d'actions, 17
- Échelonnés, paiements, 64, 423, 426
- Éclairage urbain, 364
- Écoles étrangères, 98, 101
- Éducation, 98, 101, 108

Effets à payer, 188-189

Effets à recevoir, reportés, 221

Effets à recevoir, 188-189

Effets commerciaux canadiens détenus par des non-résidents

— chiffres trimestriels, 173

— définition, 169

— description, 169-172

— données complémentaires, 174-175

— évaluation, 173-174

— périodicité, 174

— sources et méthodes, 172-173

Effets commerciaux, des sociétés de prêts à la consommation, financiers, étrangers, municipaux, provinciaux, des sociétés de financement des ventes et autres (voir Effets du marché monétaire)

Effets de financement des exportations, 123, 132

Effets de sociétés de prêt à la consommation (voir Effets du marché monétaire)

Effets du marché monétaire canadien, 96, 99, 123, 132, 241

Effets du marché monétaire étranger, 160, 163

Effets financiers (voir Effets du marché monétaire)

Effets ménagers, 54, 57, 105

Effets municipaux, 241

Effets personnels et ménagers, 105

Eldorado Mining and Refining, paiements d'échelonnement, 221

Eldorado Nucléaire, Limitée, 364

Électricité, importations et exportations, 54

Élément "assurance" dans les transports, 103-104

Émigrants (voir Migrants)

Émissions d'obligations garanties, 123

Émissions de valeurs mobilières, nouvelles (voir Transactions de portefeuille)

Emprunts bancaires, sociétés de financement, 240

En nature, dons, 106

En transit, marchandises, 55

Énergie atomique du Canada Limitée, 364

Énergie, ajustements aux exportations, 57-58, 64

Engagements à vue du gouvernement canadien auprès des non-résidents, 140, 168-169, 240

Engagements monétaires officiels, 201

- Engagements officiels sous forme de DTS (voir Droits de tirage spéciaux)
- Enregistrements originaux, 98
- Enseignants oeuvrant à l'étranger, 95
- Entrepôts de douane, 55
- Entrepôts, ajustements aux exportations et aux importations, 59, 61, 64
- Entreprise, définition, 360, 362
- Épargne de non-résidents, utilisation de l', 226, 393-395
- Épargne étrangère, utilisation de l', 226, 393-395
- Épuisement, 382-386
- Équipage, salaires et avances versés aux membres de l', 88, 90
- Erreurs et omissions, 176-190, 469-470
- Essence (voir Pétrole et gaz naturel)
- Estivants, 238
- États-Unis (voir aussi Traité du fleuve Columbia)
- accords de défense entre le Canada et les États-Unis, 347
 - arrangements de Hyde Park, 43, 63
 - avoirs en dollars (voir Réserves monétaires officielles)
 - centres d'intérêt de la balance des paiements, 19-20, 335, 337
 - certificats spéciaux du Trésor, 195-196, 203
 - Comité de la statistique du commerce Canada-États-Unis, 63, 65, 321, 323-329
 - Comité ministériel mixte États-Unis-Canada sur le commerce et les affaires économiques, 321
 - Comité supérieur Canada-États-Unis de la balance des paiements, 321, 323
 - comparaison des investissements directs au Canada et de ceux aux États-Unis, 119
 - compte de dépôt, 168
 - département du Trésor, 153, 163, 321
 - département d'État, 321
 - département du Commerce, 321
 - données relatives aux réserves monétaires officielles du Canada, 204-205
 - fonds de placement à revenus cumulatifs, 125-126, 236-237
 - Groupe technique Canada-États-Unis sur les statistiques de la balance des paiements, 321
 - Office of Business Economics, 321
 - rapprochement avec le compte courant, 102, 321-329
 - rapprochement avec le compte de capital, 329-334
 - rapprochement avec les données de la balance des paiements, 102, 319-334, 471
 - rapprochement de la statistique du commerce, ajustements aux exportations et aux importations, 59, 61, 63

États-Unis (voir aussi Traité du fleuve Columbia) — Concluded

- rapprochement de la statistique du commerce, 65-66, 321-329
- Système de réserve fédérale, 321
- taxe d'égalisation des intérêts, 46, 321

Études de faisabilité, 108

Étudiants étrangers, 95

Évaluation

- ajustements dans le bilan des investissements, 408
- base d'évaluation, 355-358

Évaluation (voir les postes appropriés)

Évaluation en dollars constants, 380

Éventuel, passif, 150

Exercices financiers, investissements directs à l'étranger, 215

Expéditions (voir Transports)

Expéditions, dans le bilan des investissements, 364

Exploitation d'hôtels, 364

Exploitation de l'énergie hydro-électrique (voir Traité du fleuve Columbia)

Exploitation de l'énergie (voir Traité du fleuve Columbia)

Exploitation de l'énergie, frais partagés, 98, 101

Exploration et mise en valeur, 363

Export-Import Bank, 153, 341

Exportation, crédits à l' (voir Crédits à l'exportation)

Exportations (voir aussi Commerce)

- ajustements aux fins de la balance des paiements, 56-59, 62-65
- base d'évaluation, 55
- champ couvert, 54
- chronologie, 54
- définition, 53
- description, 53
- données complémentaires, 69
- évaluation, 65-69
- financement (voir Crédits à l'exportation)
- non commerciales, 63
- normes statistiques internationales, 423
- périodicité, 69
- sources des données, 54

- Exportations (voir aussi Commerce) — Concluded
- temporaires, 54
- Exportations de boeuf, 63
- Exportations par pipeline, 54, 57, 64
- Expositions, biens destinés aux, 54
- Facilité de crédit réciproque des banques centrales, 167, 198, 201
- Facilités de crédit croisé, 155, 161, 171
- Factage, 364
- Faisabilité, études de, 108
- Farine (voir Blé)
- Filiales, 117
- Financement
- exportations (voir Crédits à l'exportation)
 - importations, 151
 - officiel, 470, 471
 - rôle du financement étranger, 226, 393-395
- Financement des céréales, 148-150
- Financement des intérêts courus, 347
- Financement étranger des investissements canadiens, 226, 393-395
- Finances, catégorie des, dans le bilan des investissements, 364
- Finances, ministère canadien des, 44, 321
- Finances, ministre des (voir Réserves monétaires officielles)
- Flottement, biens et documents, 67
- Flottement, réserves officielles (1950), 355
- Flux de capitaux
- autonomes, équilibrants, stabilisateurs, déstabilisateurs, compensatoires, 20
 - à court terme et à long terme, 21, 121, 132
 - normes statistiques internationales, 426
- Flux financiers, présentation du compte du reste du monde, 415-422
- Flux financiers, rapprochement avec les données de la balance des paiements, 418-422
- FMI (voir Fonds monétaire international)
- Fonds
- de pension, 126, 135, 137
 - de placement, 116, 125-126, 128, 135, 137, 236-237
 - de placement à revenus cumulatifs des États-Unis, 125-126, 236-237
- Fonds d'amortissement, achats aux fins d'un, 125, 133

Fonds de fiducie, 152, 221, 237

Fonds de placement, 116, 123, 125-126, 128, 135, 137, 236-237

Fonds de placement à revenus cumulatifs, États-Unis, 125-126, 236-237

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 107

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, 107

Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, 108

Fonds monétaire international

- déclarations au, 32, 427-438
- droits de tirage spéciaux, 194-195, 200, 203-204
- engagements envers le, 168
- manuel de la balance des paiements, 337, 469
- normes statistiques, 31, 423-426
- position de réserve auprès du, 197-204
- prêts au, 85, 201, 203
- revenu en provenance du, 85

Fonds spécial des Nations Unies, 108

Forces armées (voir Militaire)

Foreign Exchange Acquisition Order (décret concernant l'acquisition de monnaies étrangères), 156, 196-197

Formation en vertu de programmes d'aide, 98, 108

Formules (voir l'index spécial donné plus loin)

Frais

- aériens et ferroviaires, 97
- d'adhésion, 98, 101
- d'immatriculation, 98
- de conception, de génie, de consultation et autres, 98
- de vérification 147
- fiduciaires, 100
- publicitaires, 147

Frais d'adhésion, 98, 101

Frais d'agence, transport maritime, 88, 90

Frais d'assurance dans les données sur les exportations et les importations, 68

Frais de conception technique, produits automobiles, 57, 66, 97

Frais de conception, 98

Frais de remorquage, 88, 90

Frais de représentation des gouvernements, 98

- France, aide de la Banque du Canada à la, 201
- France, prêts à la, 141, 224, 340-341
- Franchises, 97-98, 117
- Fraude sur le tabac, 63
- Fret
- ajustements aux exportations et aux importations, 59, 61, 63, 68
 - location de voitures, 97
 - terrestre, 65
- Fret aérien payé à destination, 93
- Fret aérien payé d'avance, 92
- Fret aérien, 90-93
- Fret terrestre
- évaluation, 91
 - exportations, 87-89
 - importations, 90, 92
- Gaz naturel (voir Pétrole et gaz naturel)
- Gouvernements étrangers (voir Secteur public, transactions)
- Grande-Bretagne (voir Royaume-Uni)
- Grands Lacs, 90
- Great Lakes Gas Transmission Company, 92
- Grèce, prêt à la, 224
- Grossistes, 364
- Groupe technique Canada-États-Unis sur les statistiques de la balance des paiements, 321
- Historique, élaboration des statistiques de la balance des paiements, 40-47
- Hong-Kong, 191
- Honoraires de vérificateurs, 147
- Høst-Madsen, Poul, 336
- Hôtel de la Monnaie, or détenu à l', 72, 200
- Hôtels appartenant à une société ferroviaire, 363
- Hydro Ontario, 101
- Identification des devises dans les documents commerciaux, 68
- Îles Vierges, américaines, 323, 426
- Immigrants (voir Migrants)
- Immobilier, 221, 237-238, 364
- Immobilier, commercial, 96, 116, 151

Importations (voir aussi Commerce)

- ajustements aux fins de la balance des paiements, 56-57, 60-65
- base d'évaluation, 55
- champ couvert, 54
- chronologie des données, 54
- définition, 53
- description, 53
- données complémentaires, 69
- évaluation, 65-68
- financement, 151
- non commerciales, 63
- normes statistiques internationales, 423
- périodicité, 69
- retard dans la réception des documents, 64
- sources des données, 54
- temporaires, 54

Impôts successoraux, 106**Impôts, 95, 97-98, 106****Inde, prêts à l', 108, 140-142****Industries manufacturières, propriété et contrôle étrangers des, 234****Industries manufacturières, dans le bilan des investissements, 362-363****Inspecteur général des banques, 157, 166****Installations de câblodiffusion, 239****Installations de radar, 347****Intérêts (voir aussi Revenu de placement; Intérêts et dividendes)**

- accords généraux d'emprunt, 85
- bons du Trésor, 80, 84-85
- chiffres trimestriels, 85
- crédits à l'exportation, 96
- dépôts bancaires, 96, 99
- dépôts, 99
- description, 80-81, 84
- détail des statistiques publiées, 82-83
- droits de tirage spéciaux, 85
- effets commerciaux, 96

Intérêts (voir aussi Revenu de placement; Intérêts et dividendes) — Concluded

- effets du marché monétaire, 96
- effets financiers, 96
- évaluation, 86
- Fonds monétaire international, 85
- hypothèques, 96
- "immobilisés", 85
- investissements directs, 85
- mécanisme pétrolier, 85
- obligations non garanties, 80, 84-85
- obligations, 80, 84-85
- périodicité, 87
- préférentiels, 84
- prêts bancaires, 99
- prêts entre administrations publiques, 81, 84
- prêts, 96
- renonciations, 84, 141-142, 222, 224, 341-342, 347
- reports, 84, 141-142, 222, 224, 341-342, 347
- réserves monétaires officielles nettes, 81, 85
- sources et méthodes, 84-86

Intérêts bancaires, 99

Intérêts courus sur les crédits provisoires, 139, 222, 347

Intérêts et dividendes (voir aussi Intérêts; Dividendes)

- normes statistiques internationales, 424
- proportion des exportations de marchandises, 22
- proportion du produit national brut, 21-22

Intérêts hypothécaires, 96, 99-100

Intermédiaires financiers, 100, 238, 360

Interprovincial Pipe Line Limited, 92

Investissements directs

- à long terme et à court terme, distinction, 21, 117-119
- bénéfiques, 97, 117, 380-388
- motivation, 115
- rapport dans la balance des paiements et le bilan des investissements, 117

Investissements directs, balance des paiements

- chiffres trimestriels, 118-119

Investissements directs, balance des paiements — Concluded

- comparaison avec les données des États-Unis, 119, 330, 332
- définition, 115
- description, 115-118
- données complémentaires, 121
- évaluation, 119-120
- normes statistiques internationales, 115-116, 425
- périodicité, 121
- rapport entre les flux et la formation de nouveau capitaux, 117-118
- sources et méthodes, 118-119
- utilité des flux, 118

Investissements directs à l'étranger, dans le bilan des investissements

- définition, description, sources et méthodes, évaluation, 212
- sources publiées des données, 213-215

Investissements directs étrangers au Canada, dans le bilan des investissements

- activités manufacturières, 232-233
- définition et description, 226, 228
- distributions selon l'importance, 232
- évaluation, 235
- facteurs de l'évolution, 230
- nombre d'entreprises par pays de contrôle, selon le type d'organisation et par secteur d'activité, 231-232
- nombre d'entreprises, analyse de l'évolution, 232
- répartition géographiques, 230-231
- répartition selon le secteur d'activité, 230-231
- sources et méthodes, 228-229
- sources publiées des données, 229-235

Investissements divers au Canada, dans le bilan des investissements, 237-239**Investissements étrangers à long terme au Canada, dans le bilan des investissements, 226-239**

- répartition géographique, 227
- répartition par secteur d'activité, 227
- sources des données publiées, 227

Investissements, financement étranger des, 226, 393-395**Invisibles (voir Services, de même que les séries précises s'y rapportant)****Israël, obligations de l'État d', 216**

- Frais d'émission d'actions, 123, 130

Journaux

- abonnements, 98, 101
- correspondants à l'étranger, 98
- varia et articles, 98, 101

Kindleberger, Charles P., 336

Knox, Frank A., 33, 40

Labrador, 88

Legs (voir Successions)

Liaisons aériennes, 229, 364

Licence, 117, 147

Livraison différée de nouvelles émissions, 125

Location

- biens immobiliers, 96
- films, 97
- frais de location des sociétés ferroviaires, 89
- matériel, 97-98

Location de films, 97

Location de matériel, 97-98

Location, biens importés ou exportés à des fins de, 55

Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, 73

Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 224

Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, prêts consentis aux termes de la Partie II, 139, 141, 222, 224, 341, 347

Loi sur l'expansion des exportations, 147, 149

Loi sur la statistique, 36

Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers

- propriété et contrôle étrangers, 119, 235, 391-392, 441, 443-446
- syndicats, 221
- versements à des non-résidents, 100-103, 441-442

Lotteries, 98, 101, 103-104, 469

Lutte contre les inondations, bassin du Columbia, 144-145, 238

MacDonald, J.M. 40

Marchandises (voir Exportations, Importations)

Marchés captifs, 117

Marchés des changes, activité globale, 379

Marchés secondaires (voir Transactions de portefeuille)

- Marques de commerce, 97-98, 147
- Marshall, Herbert, 40, 320
- Matériel publicitaire, ajustement des importations, 60, 63
- Matériel roulant, production et entretien, 363
- Matières énergétiques, exportations et importations, 69
- Mécanisme pétrolier, Fonds monétaire international, 85
- Mesures dégonflées, 380
- Méthodologie, générale, 25
- "Mid-Canada line", 347
- Migrants**
- effets personnels, 54, 57
 - normes statistiques internationales, 103-104
 - transferts, 19, 104-106, 152
 - transport, 98, 100-101
 - travailleurs, 98, 100-101, 103-104
- Militaire (voir aussi Aide mutuelle aux pays de l'OTAN)**
- accords relatifs à la défense continentale, 347
 - dépenses, 94-95, 347
 - exportations, 54, 57-58, 64, 347
 - importations, 54, 57, 60, 64, 347
 - matériel livré à l'étranger, 64
 - normes statistiques internationales, 423, 426
 - paiements anticipés de matériel, 153
 - paiements échelonnés et livraisons, 64, 423, 426
 - pensions, 95, 106
 - secours d'après-guerre, 95, 108, 139, 223, 346
 - voyages, 77
- Minerai de fer, exportations, 64, 66-67
- Minerai de fer, transport, 89
- Mines et fonderies, autres, dans le bilan des investissements, 363
- Mines, propriété et contrôle étrangers, 234
- Mises en pension, 123, 172, 188
- Monnaie royale canadienne, or détenu par la, 72, 200
- Montreal Pipe Line Co. Ltd., 92
- Mouvements de capitaux à long terme et à court terme, 122, 132

- Mouvements de capitaux, sectoriels, 366
- Mouvements monétaires officiels (voir Réserves monétaires officielles)
- Municipalités (voir Secteur public)
- Nationalité, 18
- Nations Unies, 95
- Nations Unies, prêts aux, 140-141, 217, 224
- Nature, dons en, 106
- Navigation transocéanique, 87-88, 90
- Navires
- ajustements aux exportations, 57-58, 64
 - ajustements aux importations, 55, 57, 60, 64
 - livraisons et paiements échelonnés, 64
- Navires des Grands Lacs, 87-89, 97
- Navires des Grands Lacs et transocéaniques, 87-90
- Navires pétroliers, 363
- Navires, affrètements de, 90-91
- Nominataires, 129, 237
- Non gouvernementaux, organismes, 107
- Non répartis, bénéfices, 83, 117, 380-388, 408
- Non-résidents
- avoirs en dollars canadiens, 240
 - parts dans les actifs canadiens à l'étranger (voir Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger)
 - sociétés canadiennes, 358-359
 - sociétés de placement appartenant à des, 238, 360
- Non-transactions, 347
- Normes statistiques internationales, 31, 423-426
- Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation, 364
- Norvège, prêt à la, 141
- Nouvelles émissions de valeurs mobilières (voir Transactions de portefeuille)
- OACI (voir Organisation de l'aviation civile internationale)
- Obligations (voir Secteur public-obligations, Transactions de portefeuille)
- Obligations à court terme des sociétés de financement (voir Sociétés de financement, obligations)
- Obligations en circulation (voir Transactions de portefeuille)

- Obligations non garanties (voir Obligations)
- Obligations non garanties, sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, 152, 237
- OCDE, 95, 367, 372
- Office de secours et de travaux des Nations Unies, 108
- Office national du film, 364
- Offres d'actions, 123, 127-128, 137
- Omissions (voir Erreurs et omissions)
- OMS, 95
- Opérations à terme, 202, 355
- Opérations d'assemblage, 364
- Opérations de change, à terme, 202, 355
- Opérations de transit, 87, 89-90, 91-92
- Or et produits en or, exportations et importations, 54
- Or marchandise (voir Or non monétaire)
- Or monétaire, avoirs sous forme d', 164, 196, 198-200, 202-203
- Or non monétaire, exportations nettes d' (voir Production d'or pour l'exportation)
- Or non monétaire, transactions, ajustements aux exportations et aux importations, 57-58, 60
- Organisation de coopération et de développement économiques, 95
- Organisation de coopération et de développement économiques, déclaration à l', 32, 427-440
- Organisation de l'aviation civile internationale, 95, 99
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 95
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir OTAN)
- Organisation mondiale de la santé, 95
- Organisation, Division de la balance des paiements, 46-48
- Organismes internationaux (voir aussi Prêts, avances et souscriptions), 99
- Organismes internationaux, souscriptions du gouvernement du Canada aux, dans le bilan des investissements (voir Souscriptions)
- Organismes internationaux, engagements envers les, 240
- Organismes internationaux, contributions et cotisations, 95, 99
- Organismes non gouvernementaux, 107
- OTAN, 95
- Paiements anticipés, 153, 238
- Paiements d'indemnisation, 106
- Paiements de restitution, 106
- Paiements échelonnés, 64, 423, 426

- Pakistan, prêts au, 108, 142, 149
- Papier commercial (voir Effets du marché monétaire)
- Parents, soutien de, 106
- Parités de change historiques, utilisation des, dans le bilan des investissements, 357-358
- Parkinson, J.F., 40, 320
- Partage des coûts, 98, 101
- Participation étrangère dans les industries canadiennes, 233-234, 388-393
- Participations (voir Transactions de portefeuille)
- Participations dans une société d'investissement à capital variable, 125
- Parts des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger, 226, 228, 231, 235, 239
- Passagers, tarifs, 87
- Passif éventuel, 150
- Pays de l'OTAN, aide mutuelle aux, 28, 70, 80, 108, 413
- Pays de résidence, 18, 358-360
- Pays-Bas, prêts aux, 141, 224, 340-341
- Pays-Bas, règlement de secours militaire, 223, 346
- Péage, canaux, 88
- Pellicules développées, 54
- Pension alimentaire, 106
- Pension, mises en (voir Mises en pension)
- Pensions de retraite, 95, 102-104, 106-107
- Pensions des anciens combattants, 95, 106
- Pensions, 95, 102-104, 106-109
- Pénurie de dollars canadiens de la zone sterling, 340
- Périodicité (voir les postes appropriés)
- Périodiques, 98, 101
- Personnel, Division de la balance des paiements, 42, 45-48
- Pétrole (voir Pétrole et gaz naturel)
- Pétrole et gaz naturel
 - ajustements aux exportations, 57, 64
 - dans le bilan des investissements, 34, 238-239, 363
 - exportations, 54
 - propriété et contrôle, 234
 - transport, 87-90, 92
- Pièces de monnaie en circulation, 54

- Pilotage, 88, 90
- “Pinetree line”, 347
- Pipelines, ajustements aux exportations, 57, 64
- Pipelines, dans le bilan des investissements, 363
- Placement, revenu de (voir Dividendes; Revenu de placement; Revenu divers; Intérêts; Intérêts et dividendes)
- Placements de portefeuille à l'étranger, dans le bilan des investissements
- définition et description, 215–217
 - évaluation, 220
 - sources des données publiées, 220
 - sources et méthodes, 217–219
- Placements de portefeuille au Canada, autres, dans le bilan des investissements
- définition et description, 236
 - évaluation, 237
 - sources des données publiées, 237
 - sources et méthodes, 237
- Placements divers à l'étranger, dans le bilan des investissements, 220–222
- Placements divers au Canada, dans le bilan des investissements, 237–239
- Placements garantis, certificats de, 152, 237
- Plan de Colombo, 108
- Politique de révision, 25
- Polysar Limitée, 364
- Ponts, 240, 364
- Pool de l'or, 73
- Portland Pipe Line Corporation, 92
- Porto Rico, 65, 323, 426
- Portugal, 163–164, 191, 196
- Position de réserve auprès du Fonds monétaire international (voir Fonds monétaire international)
- Poste d'équilibre comptable (voir Erreurs et omissions)
- Présentations de la balance des paiements, 18–20
- Présentations du bilan des investissements, 33
- Prêt (voir aussi Prêts)
- annulations, 108, 142, 149, 469
 - garanties, SEE et gouvernement du Canada, 148
 - intérêts, 80–81, 84, 96, 99
 - produits de prêts, 341

Prêt (voir aussi Prêts) — Concluded

- remise, 108, 142, 149, 469
- reports, 84, 141-142, 222, 224, 341-342, 347

Prêts (voir aussi Prêt)

- au développement, 140, 142
- bancaires, à des sociétés canadiennes de financement, 175
- bancaires, 151-153, 188, 221
- à court terme, 188, 225-226, 240-242
- de blé, 139, 142, 148-150
- de faveur, 84, 140, 142, 469
- entre gouvernements (voir aussi Crédits, gouvernement du Canada; Prêts, avances et souscriptions)
- financement d'avions, 149
- "inactifs", 142, 149, 221-222
- intérêts courus sur avances aux termes de, 139, 222, 347
- à long terme, 221, 238
- privés, 151, 188
- Société pour l'expansion des exportations, 147-149, 152, 188

Prêts "inactifs", 129, 142, 150, 221-222

Prêts au développement, 140, 142, 469

Prêts au développement, intérêts, 84

Prêts bancaires (voir Prêts)

Prêts de faveur, 84, 140, 142, 469

Prêts entre gouvernements (voir Crédits à l'exportation; Crédits, gouvernement du Canada; Prêts, avances et souscriptions)

Prêts hypothécaires, 151-152, 237-239

Prêts inter-entreprises, intérêts, 99

Prêts, avances et souscriptions du gouvernement du Canada

- définition, 139
- description, 139-140
- données complémentaires, 140-141
- évaluation, 140
- normes statistiques internationales, 426
- périodicité, 140
- remboursements, 141-143
- sources et méthodes, 140

Prévisions, 44-45

- Primes d'assurance, 97, 100
- Principaux propriétaires, 115-117
- Principes de ventilation géographique, 190
- Prises de contrôle, 118
- Prises en pension (rachats), 123, 172, 188
- Prix de transfert, 56-57, 68, 355-356
- Production d'or pour l'exportation
- définition, 70-71
 - description, 71-74
 - données complémentaires, 76-77
 - évaluation, 75
 - périodicité, 76
 - répartition régionale, 74
 - rupture de continuité, 75
 - sources et méthodes, 74-75
- Production et distribution d'énergie hydro-électrique, 364
- Produits pétrochimiques, 363
- Profits (voir aussi Bénéfices)
- des banques et compagnies d'assurance, 80-81, 99
 - des succursales, 81, 85
- Programme alimentaire mondial, 107
- Programme d'aide au développement international, 108
- Programme de relèvement européen, 191
- Programme des Nations Unies pour le développement, 107
- Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, 108
- Programmes d'aide, dépenses au Canada, 95, 98
- Promotion des ventes, 97
- Promotion, 97
- Propriété étrangère, mesure de la, 228-229, 233, 388-393
- Provinces (voir Secteur public)
- Publications, 463-467
- Questionnaires (voir l'index spécial donné plus loin)
- Questionnaires, utilisation de, 247-249
- Rachat de valeurs par un débiteur, 129
- Radio-Canada, 364

- Radio, 100, 364
- Radiodiffusion, 100, 364
- Raffinage, 363
- Randall, John D., 393
- Rapatriement de valeurs mobilières (voir Transactions de portefeuille)
- Rapatriement de valeurs mobilières canadiennes en vue de réduire les réserves officielles, 342
- Rapatriement officiel de valeurs mobilières canadiennes en temps de guerre, 340
- Rapprochement des statistiques bilatérales de la balance des paiements, 319-334
- Ravitaillement, navires ou avions, 54
- Recherche scientifique, 97
- Redevances, 97-98
- Réescompte de crédits à l'exportation, 150
- Réévaluation, 18
- Réfugiés, 107
- Régime de pensions du Canada, 106
- Régime de rentes du Québec, 106
- Règlements
- multilatéraux (voir Solde réglé par transferts de change)
 - résiliations de contrat, 98
 - secours militaire, 223, 346
- Règlements entre régions, 190-194, 470
- Règlements multilatéraux, 190-194, 470
- Règlements spéciaux, prêt, 141-142
- Réinstallation, 107
- Remboursement de valeurs mobilières (voir Transactions de portefeuille)
- Remboursement de valeurs mobilières canadiennes, comptes de remboursement, 196
- Remboursement des prêts et avances du gouvernement du Canada, 141-143
- Remboursements par série, 137
- Remboursements partiels, 129
- Remise de dettes, 108, 142, 149, 469
- Rentes, 239
- Réparation, biens importés ou exportés à des fins de, 55
- Réparations navales, 88, 90
- Répartition géographique, principes de la, 190
- Répartition géographique, balance des paiements, 190-194, 365, 367-374

Répartition géographique, commerce, 55, 66

Report (voir Royaume-Uni)

Report des offres de vente et des livraisons de nouvelles émissions, 341

Représentation commerciale, 95

Représentation diplomatique et commerciale, 95

Réseau avancé de pré-alerte ("DEW line"), 347

Réserve pour les avoirs "inactifs", 221-222

Réserves monétaires officielles

- dans le bilan des investissements, 225
- définition, 196 (jusqu'à 1960), 199 (à partir de 1961)
- description, 196-197 (jusqu'à 1960), 199-202 (à partir de 1961)
- données complémentaires, 198 (jusqu'à 1960), 202-206 (à partir de 1961)
- engagements, 201
- évaluation, 202
- financement (1977-1978), 470-471
- fluctuation (1950), 355
- modification de la couverture, 197-198
- périodicité, 198 (jusqu'à 1960), 202 (à partir de 1961)
- réévaluations, 200
- revenu, 80-81, 84-85

Résiliations de contrats, 98

Ressources étrangères, utilisation des, 226, 393-395

Reste de la zone sterling, 367

Retards dans la transmission de documents, exportations et importations, 64-68

Retards dans les statistiques sur les exportations et les importations, 66-67

Retenues fiscales

- correspondance avec les paiements au titre de revenus, 110
- définition, 109
- description, 28, 80, 85-86, 109, 413
- évaluation, 110
- justification, 386
- normes statistiques internationales, 104, 109, 425
- périodicité, 110
- sociétés canadiennes considérées comme non résidentes, 110
- sources et méthodes, 109-110

Revenu d'affrètement, 88, 90-91

Revenu de placement (voir aussi Dividendes; Revenu, divers; Intérêts; Intérêts et dividendes)

- avoirs administrés, 80, 100
- comptes de succession, de fiducie, d'agence, de gestion, de garde, 80, 100
- normes statistiques internationales, 103-104, 423-424
- rapport avec les bilan des investissements, 84
- rapport avec les gains, 84
- retenues fiscales, 80

Revenu de succession et de fiducie, 80, 96, 100

Revenue de fonds de fiducie, 96, 100

Revenus versés sur des actifs détenus dans des comptes de dépôt en garde, 96

Risques couverts par les polices de la S.E.E., 147-148

Roumanie, prêt à la, 142, 224

Route de l'Atlantique-Nord, 97

Routes, 364

Royaume-Uni

- aide de la Banque du Canada au, 201
- mesures de financement en temps de guerre, 108, 123, 139, 141-142, 340
- prêts au, 84, 139, 141, 222, 224, 340
- report des remboursements d'emprunts, 84, 141-142, 341-342, 347

Rupture de continuité, balance des paiements, 28

Rupture de continuité, bilan des investissements, 33

Safarian, A. Edward, 45, 393

Satellite de télécommunications, 63

SCTT (voir Société canadienne des télécommunications transmarines)

Secours militaire, 95, 106-108, 139, 223, 346

Secteur public

- effets à court terme (voir Effets du marché monétaire)
- émissions d'obligations garanties, 123
- obligations, avoirs des non-résidents, dans le bilan des investissements, 236
- transactions, 95, 98, 101
- versements de pensions de retraite, 106

Section des voyages internationaux, 47-48

Sécurité de la vieillesse, 106

SEE (voir Société pour l'expansion des exportations)

Selon le commerce "special", 54-56, 64

Service international, Radio-Canada, 364

Services

— assurance sur l'exportation de, 147

— banques et compagnies d'assurance, 81, 96

— commerciaux, professionnels et personnels, 97-98, 100-102

Services administratifs, 97-98

Services commerciaux, 97-101

Services d'eau, 364

Services d'experts-conseils, 97-98, 101, 147

Services d'ingénieurs-conseils, 98, 364

Services d'utilité publique, autres, dans le bilan des investissements, 364

Services de défense, 94

Services de géophysique, 364

Services de gestion, 97-98

Services de publicité, 97-98, 364

Services ferroviaires, 97, 100

Services financiers, 98

Services juridiques, 98

Services personnels, 97-98, 100-102

Services postaux, 95, 99

Services professionnels, 97-98, 100-102

Services technologiques, 98

Services, autres

— définition, 95

— description, 95-98

— données complémentaires, 102-103

— évaluation, 101-102

— normes statistiques internationales, 103-104, 424-425

— périodicité, 102

— sources et méthodes, 98-101

SFI (voir Société financière internationale)

Sièges sociaux, comptes de contrôle, 81

Signes conventionnels, 2

Sinistres, assurances, 100-101

- Société canadienne des télécommunications transmarines, 101, 221
- Société centrale d'hypothèques et de logement, 238
- Société d'assurance des crédits à l'exportation (voir Société pour l'expansion des exportations)
- Société d'investissement à capital fixe (voir Sociétés de placements de portefeuille)
- Société d'investissement à capital variable (voir Fonds de placement)
- Société d'investissement à capital variable, participations dans une, 123, 125
- Société des nations, normes statistiques, 31, 319
- Société financière internationale, 140, 224
- Société pour l'expansion des exportations, 147-150, 152, 188
- Société pour le financement des exportations du Canada, 150
- Sociétés commerciales étrangères, 358-359
- Sociétés de crédit (voir Sociétés de financement; Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire)
- Sociétés de crédit à la consommation (voir Sociétés de financement)
- Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, 100, 167, 237, 240
- Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, transactions sur valeurs mobilières, 126, 135-136, 151-152
- Sociétés de financement, obligations (voir aussi Effets du marché monétaire)
- avoirs de non-résidents, 153-154, 175
 - à court terme, dans le bilan des investissements, 240-241
 - intérêts, 97
- Sociétés de financement des ventes (voir Sociétés de financement)
- Sociétés de financement des ventes à tempérament (voir Obligations des sociétés de financement; Effets du marché monétaire)
- Sociétés de placement de portefeuille (voir Fonds de placement)
- Sociétés de placement, privées, 152, 237-238
- Sociétés de placement, appartenant à des non-résidents, 238, 360
- Sociétés de portefeuille, privées, 152, 237-238
- Sociétés de prêts à la consommation (voir Sociétés de financement des ventes)
- Sociétés de prêts hypothécaires (voir Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire)
- Sociétés en commandite, 238
- Sociétés ferroviaires, dans le bilan des investissements, 363-364
- Sociétés non canadiennes (voir Succursales)
- Sociétés non canadiennes établies en vue d'exercer une activité au Canada, 117
- Sociétés professionnelles, 98, 101
- Solde réglé par transferts de change, 190-194, 470
- Soldes analytiques, 18-21, 334-344

Soldes débiteurs, 189

"Soldes immobilisés", 85, 166, 201, 240

Sources et méthodes, généralités, 35-36

Souscription (voir Transactions de portefeuille)

Souscriptions, d'actions (voir aussi Prêts, avances et souscriptions), 123, 127-128, 137

Souscriptions du gouvernement du Canada aux organismes financiers internationaux, dans le bilan des investissements, 223-225

Soutien de parents, 106

Spécialistes postés à l'étranger, 95, 108

Sports, 98, 101

Statistique

— appareil statistique (voir aussi Système d'enquête), 35-37

— normes internationales, 31, 423-426

— sources et méthodes, généralités, 35-37

— unité, 360

Statistiques de la balance des paiements, évolution, 40-46

Statistiques de la balance des paiements, Groupe technique Canada-États-Unis sur les, 321

Statistiques de la balance des paiements, comité de révision américain sur les, 335

Statistiques de la balance des paiements, comité consultatif américain sur la présentation des, 337

Stevens, l'honorable H.H., 42

Stocks détenus en consignation, 188

Successions, 104-106, 152, 221, 237-238

Successions et fiducies, 104-106, 152, 221, 237-239

Successions, recettes au titre des, 80, 96, 100

Succursales, 18, 116

Sweepstakes (voir Loteries)

Syndicats, 98, 101, 106, 221

Système canadien d'information socio-économique, 401-406, 471

Système d'enquête (voir aussi l'index spécial donné plus loin)

— généralités, 37-40, 243-314

— unités, 360

— vérification, 39

Système de comptabilité nationale (voir Comptes des flux financiers, Comptes des revenus et des dépenses)

Système de réserve fédérale, 321

Tarifs passagers, 87

Taussig, F.W., 40

Taux de change

- ajustements des importations pour tenir compte des écarts, 61, 63
- application aux données sur les exportations et les importations, 68
- incidence des variations sur le bilan des investissements, 408
- incidence des variations sur les estimations de la balance des paiements, 355
- normes statistiques internationales, 426
- utilisation des partiés historiques dans le bilan des investissements, 357-358

Taux de change, effets de la conversion, 355, 408

Taux de change, incidence sur le bilan des investissements, 408

Taylor, Kenneth W., 40, 53, 320

Télécommunications, 98

Télé globe Canada (voir Société canadienne des télécommunications transmarines)

Télégraphes appartenant aux sociétés ferroviaires, 363

Téléphones, 364

Télévision, 100, 364

Termaillage (voir Erreurs et omissions)

Terre-Neuve

- ajustements aux exportations et aux importations, 59, 61, 63
- produit de la morue, 163-164, 191, 196
- route de l'Atlantique-Nord, 97
- union avec, 18, 344-346, 408

Titres en circulation (voir Transactions de portefeuille)

Tourisme (voir Voyages)

Traité du fleuve Columbia

- définition, 143
- description, 143-146
- évaluation, 146
- normes statistiques internationales, 426
- périodicité, 146
- sources et méthodes, 146
- traitement accordé dans le bilan des investissements, 146, 237-238, 410
- valeurs mobilières américaines acquises en vertu du, 132, 205, 217, 222, 340

Transactions brutes, 379

Transactions de change à terme, 202, 355

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières, échanges d'actions, 18

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières, normes statistiques internationales, 425

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières canadiennes

- actions en circulation, 123-129
- chiffres trimestriels, 127-129
- date de l'offre, de la transaction, de la livraison et du règlement, 125
- définition, 121
- description, 121-126
- données complémentaires, 123, 127, 131-132
- estimation, 123
- évaluation, 129-130
- fonds de placement à revenus cumulatifs des États-Unis, 125-126
- nouvelles émissions, 123-124, 127-128
- périodicité, 131
- rapport avec le bilan des investissements, 123, 125
- remboursements, 123, 125, 129
- sources et méthodes, 126-129

Transactions de portefeuille sur valeurs mobilières étrangères

- actions en circulation, 132-136
- dates de règlement, 133
- définition, 132
- description, 132-133
- données complémentaires, 133, 136, 138
- estimation, 133
- évaluation, 137
- nouvelles émissions, 132-137
- périodicité, 138
- rapport avec le bilan des investissements, 132
- remboursements, 132-133, 137
- sources et méthodes, 135-137

Transactions des compagnies d'assurance

- bilan des investissements, 221, 229, 238
- compte courant, 81, 96-97, 99-100
- compte de capital, 127, 129, 151-153

Transactions des compagnies d'assurance — Concluded

— données élaborées à partir de questionnaires, 278-281, 291

Transactions omises, 347

Transactions sur capitaux à long terme, autres (voir Autres transactions sur capitaux à long terme)

Transactions sur capitaux à court terme, autres (voir Autres transactions sur capitaux à court terme)

TransCanada Pipe Lines Limited, 92**Transferts (voir aussi Solde réglé, Successions, Migrants)**

— normes statistiques internationales, 103-104, 425

— privés, 19, 103-107

— publics, 19, 106-108

Transferts de change, solde réglé par (voir Solde réglé par transferts de change)

Transferts privés, 106-107

Transferts public, 106-107

Transferts publics et privés, 106-107

Transit (voir Opérations de transit)

Transport (voir aussi Fret, Transports)

— frais de transport dans les exportations et les importations, 59, 61, 63, 68

— industrie du transport, 363

— normes statistiques internationales, 94, 103-104, 424

Transport des céréales, 90

Transport du charbon, 92

Transport maritime, 87-88, 90

Transport par eau, 87-94

Transport par pipeline, 87-89, 92

Transport routier (voir Camionnage)

Transporteurs

— aériens, 97

— américains, 92

— autres que ferroviaires et maritimes, 92

— canadiens, 90

— ferroviaires, 88-89, 92

— maritimes, 89-90, 92, 97

Transporteurs aériens internationaux, 97

Transports

— chiffres trimestriels, 92

— définition, 87

Transports — Concluded

- description, 87-88
- données complémentaires, 93-94
- éléments englobés par d'autres services, 97, 103-104
- évaluation, 92-93
- normes statistiques internationales, 94, 103-104, 424
- périodicité, 93
- sources et méthodes, 88-90, 92

Transports en commun locaux, 364

Transports ferroviaires, 87-90, 92

Travailleurs frontaliers, 98, 100, 103-104

Traversiers, 364

Tunnels, 364

UNESCO, 95

UNICEF, 107

Union des républiques socialistes soviétiques, 139, 141, 191

United States Office of Business Economics, 321

Unités déclarantes, 360

Uranium

- échelonnement des contrats, 221
- exportations, 63

Valeurs

- comptables, 356
- déclarées, exportations et importations, 68
- mobilières, marché des, 356-357

Valeurs comptables, 356-357

Valeurs déclarées, exportations et importations, 68

Valeurs des transactions, 355

Valeurs marchandes, 355-357

Valeurs mobilières (voir Transactions de portefeuille)

Valeurs mobilières étrangères, dans le bilan des investissements (voir Placements de portefeuille à l'étranger)

Véhicules (voir Automobiles et pièces)

Véhicules automobiles (voir Automobiles et pièces)

Ventilations géographiques, 365, 367-374

Ventilations régionales, 365, 367-374, 426, 470

Vérification des enquêtes, 39

Versement des bénéfices des succursales, 81

Viner, Jacob, 32-33, 40

Voie maritime du Saint-Laurent, 88-90

Voyages

- achats de touristes, 54, 57, 58
- coût des statistiques, 48
- définition, 77
- description, 77-78, 95
- évaluation, 79, 461-462
- normes statistiques internationales, 78, 423-424
- périodicité, 80
- publications, 460
- sources et méthodes, 78-79, 447-461

Voyages internationaux, section des, 47-48

War Supplies Limited, ajustements aux exportations, 59, 63

Zone sterling, 367

Index des questionnaires – Reproduction et références

(Afin de faciliter la tâche du lecteur, le suffixe "F" servant à distinguer les questionnaires de langue française et généralement omis dans le texte.)

Questionnaire	Reproduit à la page	Cité à la page ¹
BP-19	250, 251	239, 270
BP-20	271	88-90, 278
BP-21	252-254 255-257 (supplément)	85, 86, 99, 100, 118, 119, 127-129, 136, 137, 150, 152, 163, 173, 177, 188, 219, 226, 247, 270, 278, 281, 292
BP-21A	258-259	85, 86, 118, 119, 127, 136, 153, 173, 189, 278
BP-21C	260-261	128, 129, 153, 173, 175, 240, 241, 278
BP-21RE	262-263	270
BP-22	264-267	86, 99, 100, 118, 152, 188, 229, 270, 292, 314
BP-22A	268	86, 118, 278
BP-23	269	86, 118, 278
BP-24	272	88, 90, 278
BP-25	273	88, 90, 278
BP-26	274-277	88, 90, 278
BP-27	279	99, 100, 102, 152, 278, 281, 291
BP-28	280	99, 101, 102, 127, 128, 152, 281, 291
BP-29	282-283	99, 100, 105, 127, 136, 152, 237, 238, 291, 292
BP-30	284-286 287-290 (suppléments)	126-129, 135-137, 163, 172, 173, 188, 235, 240, 241, 278, 292
BP-51	293-294	99, 118, 127-129, 136, 163, 173, 213, 219, 228, 229, 237, 239, 278, 292, 314
BP-52	295-297	86, 99, 118, 127-129, 219, 228, 229, 237, 239, 278, 292, 314
BP-53	298-299	127, 229, 314
BP-55	300-302	128, 129, 314
BP-57	303-304	118, 229, 314
BP-58	305	92, 100, 118, 229, 314
BP-59	306-308 309-310 (supplément)	119, 136, 137, 163, 212, 213, 219, 229, 237, 239, 314
BP-60	311	119, 213, 219, 314
BP-61	312-313	314

¹ On retrouve la description des enquêtes individuelles entre les pages 247 et 314.

HRDC LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE DRHC



3 0101 00226313 5

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010533591